UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01733853 4

UNIVERSITY
OF
TORONTO
LIBRARY

LETTRES

DE

MARGUERITE D'ANGOULÊME,

SŒUR DE FRANÇOIS Ier,

REINE DE NAVARRE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9

M. DCCC XLI.

HF.B
M331 : KX

LETTRES

DE

MARGUERITE D'ANGOULÊME,

SŒUR DE FRANÇOIS Ier,

REINE DE NAVARRE,

PUBLIÉES

d'après les Manuscrits de la Bibliothèque du Roi

PAR F. GÉNIN,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE STRASBOURG.

29997

A PARIS,

CHEZ JULES RENOUARD ET Cie,

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DE TOURNON, No 6.

M. DCCC. XLI.

DC
112
M2A4
1841
cop 2

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le travail de M. F. Génin *sur les* Lettres de Marguerite d'Angoulême, *lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 1er *juillet* 1841.

Signé P. PARIS.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

A

MONSIEUR VILLEMAIN,

PAIR DE FRANCE, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ET MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Monsieur le Ministre,

C'est à vous qu'appartient la première idée de recueillir et de publier les Lettres de la reine de Navarre; c'est par vos conseils et sur vos indications que j'ai entrepris ce travail; il était juste et naturel que le résultat vous en fût dédié. Ces recherches, que je croyais

terminer en six mois, m'ont conduit au delà de trois années. Durant cet intervalle, les événements politiques ont marché, et j'acquitte aujourd'hui envers un Ministre d'État la dette contractée envers le Secrétaire perpétuel de l'Académie Française. Il n'a pas dépendu de moi que ce volume ne fût plus digne de vous être offert; tel qu'il est, veuillez l'accepter, Monsieur le Ministre, comme une légitime redevance et un témoignage public du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR LE MINISTRE,

Votre très-humble
et très-obéissant serviteur,

F. GÉNIN.

Strasbourg, le 1er mai 1841.

PRÉFACE.

Les lettres dont se compose ce Recueil sont tirées des manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Pour rendre cette collection aussi complète que possible, j'ai dépouillé les volumes de l'ancien fonds qui embrassent tout le règne de François Ier, et vont du n° 8470 au n° 8621. J'ai même dépassé un peu ces limites en deçà et au delà, de peur que le bibliothécaire de Béthune n'eût égaré quelque pièce dans le règne précédent ou dans le suivant. C'est par une erreur de ce genre qu'un volume entier des lettres de notre Marguerite a été classé dans le règne d'Henri IV: on les a mal à propos attribuées à l'autre Marguerite de Valois, première femme de ce prince, et par conséquent reine aussi de Navarre [1].

La collection Dupuy m'a fourni peu de pièces; mais l'une d'elles est précieuse : c'est le programme des cérémonies observées aux obsèques de la reine de Navarre. La collection Gaignière ne m'a donné qu'une seule lettre. J'en ai trouvé plusieurs aux Archives du royaume, notamment la première lettre que Marguerite écrivit, après avoir remis le pied sur le sol français, à son retour d'Espagne. Je n'ai pris dans les copies élégantes, mais souvent suspectes, de Fontanieu que les pièces dont je n'ai pu rencontrer le texte original. Au reste, pour rendre les vérifications faciles, j'ai marqué à la fin de chaque lettre sa provenance. Si l'on veut prendre la peine d'examiner ces indications, on pourra se faire une idée du travail qu'exigeait le classement de cette correspondance. On verra que des lettres qui se suivent, qui ont dû être écrites le même jour, quelquefois même être envoyées ensemble, étaient disséminées dans des volumes fort éloignés les uns des autres, ou dans des collections différentes.

Retrouver les dates et l'ordre de ces lettres, c'était là le point essentiel et la difficulté capitale. Que de fois j'ai été égaré par de fausses lueurs; que de fois obligé de revenir sur mes pas! Souvent aussi les historiens que j'appelais à

[1] C'est le n° 9127.

mon secours ne m'ont fourni, au lieu de la lumière invoquée, qu'un supplément de ténèbres. Je crois avoir corrigé chemin faisant quelques erreurs dans Gaillard, Varillas, Bayle, la *Biographie universelle*, etc. Je sais ce qu'il m'en a coûté de recherches, mais on les apercevra d'autant moins que j'aurai mieux réussi.

J'ai pris le parti de dater toujours en tête de la lettre. Cette manière me paraît plus commode à qui veut saisir d'abord la suite de la correspondance.

Les dates ou parties de dates que j'ai retrouvées sont enfermées entre parenthèses; quand je doute, je mets un point d'interrogation.

Ce qui est sans parenthèse est donné par Marguerite elle-même, qui a quelquefois indiqué le lieu d'où elle écrit et la date du mois; jamais celle de l'année.

Je laisse à Fontanieu la responsabilité de quelques dates, que je lui emprunte faute de renseignements meilleurs; elles sont entre parenthèses et précédées d'une *F*.

Il y a une dizaine de lettres que tous mes efforts n'ont pu classer avec assez de certitude; je les ai rejetées à la fin.

Quant à l'orthographe, il faut distinguer entre les lettres écrites de la main de Marguerite, et celles qu'elle dictait à ses secrétaires. Celles-ci n'offraient rien d'embarrassant : elles présentent un système correct et à peu près uniforme; je les donne comme je les ai trouvées.

Mais il n'en est pas de même pour les autres. Marguerite écrivait très-vite et très-étourdiment; elle saute des mots, elle en estropie, elle a deux ou trois manières d'écrire le même mot; tantôt elle suit les règles grammaticales d'alors, tantôt elle note simplement la prononciation, qui, à partir de cette époque surtout, se séparait de l'orthographe. J'ai conservé soigneusement ces variantes partout où elles peuvent faire connaître la prononciation du XVIe siècle; par exemple, je laisse la reine de Navarre écrire indifféremment *je feusse* et *je fusse*; *je congnois* et *je connois*; *la Royne* et *la Raine*; *je feiz* et *je fis*, etc. : ce sont autant d'indices à recueillir. Mais j'avoue que je ne me suis point assujetti à reproduire les caprices ou les *lapsus* de la plume de Marguerite, dont les autographes offrent l'aspect d'un griffonnage indéchiffrable, au premier coup d'œil. La règle que je me suis prescrite n'a donc pas été de calquer les

pages de la reine de Navarre, mais de n'admettre aucune forme de mot que ne puisse justifier un exemple emprunté au texte original.

Cependant pour satisfaire la curiosité qu'on pourrait avoir de juger l'orthographe de la reine de Navarre, je l'ai conservée scrupuleusement dans les lignes citées parmi les analyses.

Ces billets auraient inutilement grossi le volume. Les lecteurs qui pourraient y soupçonner quelque intérêt, ont un moyen prompt de s'assurer si leur doute est fondé ou non, puisque à chaque analyse est joint le numéro de la page et celui du volume manuscrit.

Je ne sais s'il existe encore d'autres lettres de la reine de Navarre; je le crois, d'après une indication que j'ai trouvée dans Fontanieu, mais de laquelle je n'ai pu tirer aucun fruit. D'autres seront peut-être plus heureux; c'est dans cet espoir que je reproduis ici textuellement la note suivante :

« 1525 et depuis, pendant tout le règne de François Ier.
« Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de M. l'abbé de
« Rothelin, égaré de ceux de M. Dupuy, et remis à la Biblio-
« thèque du Roy par M. l'abbé Boudot :

« Cent trente-quatre lettres de Marguerite, reine de
« Navarre, au roy François Ier, son frère. » (Fontanieu. tom. 197-198.)

Cent trente-quatre lettres à François Ier, quel trésor! Peut-être il est enfoui dans quelque recoin de la Bibliothèque royale; mais où? Messieurs les conservateurs, dont la complaisance et l'érudition m'ont tant de fois secouru, n'ont pu me donner de ce manuscrit aucune nouvelle. Évidemment Fontanieu (mort en 1784) l'avait encore entre les mains. Lui, qui a inséré dans ses portefeuilles tant de chiffons inutiles, pourquoi n'y a-t-il pas fait entrer ces lettres de la reine de Navarre? Il a pris soin de nous l'expliquer dans des *observations* jointes à cette *Notice* : c'est que ces lettres ne valaient pas la peine d'être copiées : il n'en donnera aucune, dit-il, attendu que *Marguerite n'est qu'une bavarde*. Il soupçonne les contes qui portent son nom de n'être pas d'elle; le voyage de Marguerite en Espagne, qui n'a trouvé jusqu'ici que des approbateurs et des admirateurs, semble à M. l'intendant de Grenoble *très-inutile et très-indécent*, car la duchesse d'Alençon y avait

pour but *d'obtenir par l'effet de ses charmes ce qu'on ne pouvait attendre de ses talents politiques* [1]. Cet arrêt non motivé de M. de Fontanieu paraît lui-même très-indécent. On peut être certain, au contraire, que tous les secrets de la cour de François Ier, grands ou petits, politiques ou autres, venaient retentir dans les lettres de Marguerite à son frère. Belle générosité du hasard s'il nous les rendait!

Je serais ingrat si j'omettais de remercier ici mon ami M. Paulin Paris, de qui la complaisance et l'érudition m'ont été d'une si grande utilité. Retenu par devoir à cent lieues des textes que je publiais, ne pouvant faire par moi-même aucune vérification, ni lever ces mille petites difficultés qui surgissent inopinément pendant l'impression d'un livre, j'aurais peut-être été forcé d'ajourner encore la reine de Navarre, si M. Paris ne se fût empressé de venir à notre secours. Le public, il est vrai, n'avait pas besoin de savoir cela, mais j'avais besoin de le dire.

Il me reste à solliciter la bienveillante indulgence des lecteurs. Je puis assurer que je la mérite par le zèle que j'ai apporté dans un travail plus pénible qu'on ne croirait. Dans un si grand nombre de détails minutieux, il est impossible d'éviter toute erreur, et tel renseignement qui m'était indispensable et s'est obstinément dérobé à mes poursuites, viendra peut-être s'offrir de lui-même au critique. Ce n'est pas un rôle avantageux que celui de premier éditeur : le premier éditeur a le plus de peine; le dernier, a le plus de succès, et on lui attribue le plus de mérite. L'un a défriché le désert; l'autre a dessiné un jardin et planté des bordures.

Gerbert, dans un de ses sermons, parle d'une famille de pêcheurs, et d'une échelle dont le pied plongeait dans un lac enflammé de bitume et de soufre. Chaque descendant venait à son tour s'emparer de l'échelon supérieur, contraignant ainsi les autres à s'enfoncer d'un degré, tant qu'à la fin le père et le chef de toute cette race disparaissait englouti sous les vagues bouillantes. Cette famille de pêcheurs est la famille des éditeurs, et cette terrible allégorie est leur histoire.

[1] Dans une note en tête du vol. 2286, Suppl. fr., M. de Fontanieu fait un grand éloge de la vertu, du caractère et des talents de cette même Marguerite.

ÉPISTRE (INÉDITE) DE MAROT

A LA DUCHESSE D'ALENÇON [1].

(1526.)

Bien doy louer la divine puyssance
Qui de ta noble et digne cognoissance,
Nymphe de prix, m'a de grace estrené.
Assés long temps y a que je suis né,
Mais je n'ay veu passer encore année
Qui à l'entier feust si bien fortunée
Que ceste icy (j'entends à mon endroict),
Car liberté, qui sans cause et sans droict
M'avoit esté par malings défendue,
Ce nouvel an par le Roy m'est rendue [2].
Ce nouvel an, maulgré mes ennemys,
J'ay eu le bien de revoir mes amys,
De visiter ma natale province,
Et de rentrer en grace de mon prince.
J'ay eu ce bien, et Dieu l'a voulu croistre,
Car il m'a faict en mesme temps congnoistre

[1] Le manuscrit porte *à la reine de Navarre*; mais ce doit être une inexactitude du copiste.

[2] Marot fut mis en prison deux fois, en 1526 et en 1527. Mais en 1527, il fut mis en liberté le 1er novembre (Lettre de François Ier à la Cour des Aides, dans l'*Anti-Baillet*, II, 34), et la captivité dont il s'agit ici cessa vers Pâques, *ce nouvel an*. C'est donc le premier emprisonnement, celui de 1526, motivé sur un soupçon d'hérésie. Marguerite n'était alors que duchesse d'Alençon.

Une douleeur assise en belle face,
Qui la beaulté des plus belles efface;
D'un regard chaste où n'habite nul vice;
D'un rond parler, sans fard, sans artifice,
Si beau, si bon, que qui cent ans l'ourroit,
Jà de cent ans fascher ne s'en pourroit;
Ung vif esprit, ung sçavoir qui m'estonne,
Et par sus tout, une grace tant bonne,
Soit à se taire, ou soit en devisant,
Que je vouldroys estre assés souffisant
Pour en papier escripre son mérite
Ainsy qu'elle est dedans mon cueur escripte.
Tous ces beaulx dons et mille davantaige
Sont en ung corps né de hault parentaige,
Et de grandeur tant droicte et bien formée,
Que faicte semble exprès pour estre aymée
D'hommes et dieux. Ô que ne suis-je prince,
A celle fin que l'auldace je prinsse
Te présenter mon service petit,
Qui sur honneur fonde son appétit.
Mais pourquoy prince? Une montagne basse
Souvent la haulte en délices surpasse;
Les rosiers bas, les petits oliviers,
Délectent plus que ces grands chesnes fiers,
Et à nager en eau basse l'on treuve
Moins de danger qu'en celle d'ung grand fleuve.
Aussy jadis déesses adourées
D'hommes mortels se sont enamourées:
Le jeune Atys feut aymé de Cybele,
Endymion, de Diane la belle;
Pour Adonis Vénus tant s'abaissa

Que les haults cieulx pour la terre laissa.
Mais qu'est besoing citer vieilles histoires,
Quand à chacun les neufves sont notoires?
L'heureux Helain [1], dont la Muse est tant fine,
Ne feut-il pas aymé de la Daulphine [2],
Qui se disoit bien heureuse d'avoir
Baisé la bouche en qui tant de sçavoir
Se descouvroit. Je sçay bien que je suys
Homme en effect qui souldoyer ne puys
Gens et chevaulx, ne sur mer dresser guerre
Pour m'en aller une Hélaine conquerre:
Si de fortune avois tell' force acquise,
Ou je mourrois, ou brief t'aurois conquise,
Pour librement avec tel personnaige
En joye user le surplus de mon aage.
Donc si de faict ne suys point un vainqueur,
Au moins le suis-je en vouloir et en cueur,
Et mon renom en aultant de provinces
Est despendu comme celuy des princes.
S'ils vainquent gens en faicts d'armes divers,
Je les surmonte en beaulx escripts et vers;
S'ils ont trésor, j'ay en trésor des chouses
Qui ne sont point en leurs coffres enclouses;
S'ils sont puyssants, j'ay la puissance telle
Que fere puys ma maistresse immortelle;
Ce que pourtant je ne dy par vantance
Ny pour plustost tirer ton accointance,
Mais seulement par une ardente envie

[1] Alain Chartier.

[2] Marguerite d'Écosse, femme du Dauphin, depuis Louis XI.

Qu'ay de te faire entendre qu'en ma vie
De rencontrer au monde ne m'advint
Femme que tant à mon gré me revynt,
Ne qui tant eust ceste puyssance sienne
D'assubjectir l'oubéyssance mienne [1].

[Anc. Fonds, n° 7677, fol. 23.]

[1] Sur les prétendues amours de Marot et de Marguerite, voyez les pages 9, 41 et 45.

NOTICE

SUR

MARGUERITE D'ANGOULÊME,

SŒUR DE FRANÇOIS Ier,

REINE DE NAVARRE.

Il y a quelque chose de pis que d'être inconnu dans l'histoire, c'est d'y être mal connu. Tel est pourtant le sort de maint personnage, à qui les poëtes et les historiens ont composé une réputation, non pas suivant les exigences de la vérité et de la justice, mais d'après leur humeur du moment et les besoins de leur rime, de leur période ou de leur système. C'est un des grands abus de la *république des lettres;* et qui pourrait en faire des plaintes plus légitimes que la reine de Navarre? On prend aujourd'hui la liberté de réclamer en son nom contre les calomnies des ignorants ou des méchants, Brantôme à leur tête, et je le nomme. Le titre d'éditeur, comme celui de commentateur, inspire, je le sais, de justes défiances; on nous regarde comme des panégyristes obligés de nos auteurs. Qu'on se défie, soit; qu'on se tienne sur la réserve, nous ne deman-

dons pas mieux, Marguerite et moi, son humble défenseur. Quand on est sûr de produire au procès des pièces victorieuses, on ne peut que gagner à un examen sévère et approfondi. Seulement nous supplions les juges de n'apporter dans cette cause aucune prévention d'aucun genre, aucune partialité préméditée. Cela nous suffit.

Marguerite de Valois, que quelques-uns appellent aussi Marguerite d'Orléans, naquit à Angoulême, le 11 avril 1492, de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie. François, son frère, qui fut roi de France, était de deux ans plus jeune qu'elle, étant né le 12 septembre 1494 [1].

Marguerite fut élevée avec sévérité par « une « très-exquise et vénérable dame, en laquelle « toutes les vertus, l'une à l'envie de l'autre, « s'estoient assemblées, » mais dont Charles de Sainte-Marthe, à qui j'emprunte ces paroles, ne nous apprend pas le nom [2]. Tout porte à croire que c'était madame de Châtillon, dont le mari

[1] « Elle nasquit soubs le 10e degré d'Aquarius, que Saturne se séparoit de Vénus par quaterne aspect, le 10 d'apvril 1492, à dix heures du soir, au chasteau d'Angoulesme; et feut conceue l'an 1491, à dix heures avant midy et dix-sept minutes, le 11 de juillet. Les bons astrosites pourroient là-dessus en faire quelque composition. » (Brantôme, *Dames illustres.*)

[2] Charles de Sainte-Marthe, oncle et grand-oncle des auteurs

défunt avait été gouverneur du roi Charles VIII. Madame de Châtillon était belle et vertueuse, de l'aveu même de Brantôme, qui assure en même temps qu'elle avait épousé en secondes noces le cardinal du Bellay. Mais ce Brantôme était la trompette de toutes les médisances. A l'entendre, le cardinal de Châtillon aussi aurait été marié en secret : ce sont apparemment des mensonges. Quoi qu'il en soit, l'élève de madame de Châtillon fit honneur à son institutrice. La nature avait donné à Marguerite la beauté extérieure; il n'y avait qu'à développer dans son âme les germes de la sagesse et de la vertu, et l'on y réussit de telle sorte, que dès l'âge de quinze ans, « l'esprit de « Dieu commença à se manifester et apparoistre « en ses yeux, en sa face, en son marcher, en sa « parole, et généralement en toutes ses actions [1]. » En même temps, pour satisfaire le besoin de science et les rares dispositions d'esprit qu'elle faisait paraître, on lui avait donné des précepteurs de toute sorte, qui la rendirent habile dans *les lettres profanes*, comme l'on disait alors. Mar-

de la *Gallia christiana*, maître des requêtes et conseiller de la duchesse d'Alençon, a publié l'oraison funèbre de Marguerite en français et en latin (Paris, 1550). Nous aurons souvent occasion de le citer.

[1] Sainte-Marthe, *Oraison funèbre*, p. 37.

guerite étudiait sous leur direction le latin, la philosophie, et la théologie qu'elle aima toujours de préférence. Singulière prédilection dans une femme dont le nom ne réveille plus que des idées de frivolité spirituelle et de licence antichrétienne, parce qu'on connaît mal ses ouvrages, et plus mal encore sa vie. Au XVIIIe siècle, une autre femme, rendue célèbre par l'amitié de Voltaire, ne pouvant être citée pour sa figure ni pour son esprit, se fit géomètre par ostentation. Le goût de madame du Châtelet pour les mathématiques fut déjà le résultat d'un calcul; il n'y avait rien de tel dans le goût de Marguerite pour la théologie; d'ailleurs elle n'avait pas besoin de cette ressource pour être distinguée, et quand elle n'aurait pas eu la solidité d'esprit que supposent ces études volontaires, elle avait abondamment la grâce piquante et enjouée, qui réussit mieux et plus vite dans le monde.

Pourvue de tant d'avantages, et princesse encore par-dessus, on conçoit que Marguerite ait excité autour d'elle une admiration sincère et retentissante. Sur le bruit de sa renommée, Charles-Quint, qui n'était alors que roi d'Espagne, envoya des ambassadeurs la demander en mariage. On ne dit pas quel motif s'opposa à cette union, qui aurait eu sur le règne de Fran-

çois Ier une influence incalculable. A dix-sept ans (1509), Marguerite fut mariée à Charles[1], dernier duc d'Alençon, prince sans figure, sans esprit, sans aucun mérite, enregistré dans l'histoire uniquement parce que, après avoir contribué à aigrir les ressentiments du connétable de Bourbon contre la France, il devint la cause principale du désastre de Pavie [2].

Il est nécessaire, pour l'intelligence des lettres de Marguerite, d'observer ici que le duc d'Alençon avait deux sœurs; l'une qui fut madame de Vendôme, l'autre mariée au marquis de Montferrat.

Les renseignements sur cette époque de la vie de Marguerite se réduisent à fort peu de chose. Il paraît qu'elle passait la plus grande partie de son temps à Alençon, livrée à l'étude, et très-occupée de matières religieuses. C'est alors qu'elle entretenait avec l'évêque de Meaux cette correspondance mystique qui nous est parvenue, et dont nous parlerons ailleurs plus longuement, lorsque nous examinerons les ouvrages de Marguerite. Quant à présent, il suffit de dire que

[1] La dot de Marguerite fut de soixante mille livres. (Voyez les Pièces justificatives, n° I.)

[2] Au passage de l'Escaut (1521), François Ier avait donné à son beau-frère le commandement de l'arrière-garde, honneur dû au connétable. (Voyez Dubellay, liv. II, p. 408, éd. Petitot.)

jamais rhétorique plus inconcevable n'a été mise au service d'idées plus bizarres et plus incohérentes. On serait tenté de regarder les lettres de l'évêque comme l'œuvre d'un fou, et pourtant Guillaume Briçonnet passait pour un des esprits les plus distingués de son temps. Il fut chargé des intérêts de la France au concile de Pise et au concile de Latran. Dans le fatras de sa volumineuse correspondance avec la duchesse d'Alençon, vous chercheriez en vain une lueur de sens commun. Il est singulier qu'avec cette disposition au mysticisme le plus exalté, Briçonnet se soit laissé entraîner vers les doctrines de la réforme, qui procèdent de l'esprit d'examen s'exerçant au moyen de la raison froide et sévère. Cela semblerait encore plus étrange, si de nos jours nous ne voyions pas le luthéranisme conduire au méthodisme, dans lequel sont renouvelées, avec quelques modifications, les idées du quiétisme et celles du jansénisme. Quoi qu'il en soit, Briçonnet, qui avait attiré dans son diocèse et dans sa ville épiscopale les fauteurs principaux de l'hérésie, Farel, Gérard Roussel, Vatable, Lefebvre d'Étaples, inspira probablement à Marguerite cette sympathie pour les disciples de Luther qu'on lui a si souvent reprochée, et qui servit mainte fois de prétexte à l'accusation d'hérésie. Si Marguerite

subit l'influence de l'évêque de Meaux dans les affaires de la conscience et de la foi, du moins n'en fut-il pas de même en matière de style. Nous n'avons qu'un très-petit nombre de ses lettres dévotes; elles sont courtes, et bien que Marguerite s'y efforce d'imiter l'éloquence de son maître, elle n'y parvient heureusement pas. C'est un vrai prodige qu'elle ait pu demeurer si longtemps exposée à la contagion impunément. Il fallait que la nature eût doué cet esprit d'une grande vigueur de bon sens et de clarté judicieuse, pour la soustraire à la double autorité du savant et du directeur, et la ramener du style de ses épîtres mystiques au style de ses *Nouvelles*.

Lorsque François Ier monta sur le trône (janvier 1515), la duchesse d'Alençon parut à la cour, où sa beauté[1], son esprit, son affabilité, l'étroite amitié qui l'unissait à son frère et qui ne se démentit jamais, lui attirèrent les hommages universels. Marot, qui, deux ans après, entra à son service, se rendait l'interprète de l'admiration publique, lorsqu'il traçait le portrait de madame d'Alençon dans ces vers :

Ma maistresse est de si haulte valeur

[1] Cette beauté, si vantée par tous les contemporains, paraît avoir emprunté quelque chose à l'éclat du rang, du moins si l'on en juge par le portrait de la reine de Navarre qui est à Versailles. Marguerite y est représentée avec les traits et surtout le nez de son frère.

Qu'elle a le corps droit, beau, chaste et pudique;
Son cœur constant n'est, pour heur ou malheur,
Jamais trop gay ne trop mélancolique;
Elle a au chef un esprit angélique
Le plus subtil qui oncq' aux cieulx vola.
O grant merveille! on peut voir par cela
Que je suis serf d'ung monstre fort estrange;
Monstre je dy, car, pour tout vray, elle a
Corps féminin, cœur d'homme et teste d'ange.

Dans une autre pièce, Marot célèbre plus particulièrement les qualités de l'esprit et le talent d'écrivain de la reine de Navarre :

Entre autres dons de graces immortelles,
Madame escript si hault et doucement,
Que je m'estonne en voyant choses telles
Qu'on n'en reçoit plus d'esbahissement.
Puis quand je l'oy parler si saigement
Et que je voy sa plume travailler,
Je tourne bride, et m'esbahis comment
On est si sot de s'en esmerveiller [1].

[1] Il est certain que ces deux épigrammes s'adressent à Marguerite; les premières éditions de Marot s'en expliquent positivement. Il n'en est pas de même d'une foule d'autres pièces dans lesquelles les commentateurs, guidés par leur seule perspicacité, ont voulu reconnaître la reine de Navarre. M. Auguis surtout doit se reprocher la complaisance de ses systèmes sur Marot et Marguerite; il faut en citer des exemples pour en combattre les effets.

A une dame touchant un faux rapporteur (t. III, p. 231). M. A. date cette pièce de 1521, et il écrit en note : « Cette épigramme a été faite au commencement des murmures que causa l'inclination de madame d'Alençon pour Marot. »

Du mois de mai et d'Anne (t. III, p. 216). « Cette épigramme paraît avoir été faite dans le temps des murmures de la cour au sujet

C'était alors la mode des emblèmes et des devises; chaque personnage important de la cour avait la sienne. François Ier avait pris une salamandre au milieu des flammes avec ces paroles : *Extinguo, nutrior,* pour signifier que ses passions étaient sa vie, mais qu'au besoin il savait les dompter; Marguerite témoignait la noblesse de sa naissance et de ses inclinations par une fleur de souci ou de tournesol qui regarde le soleil, accompagnée de cet hémistiche de Virgile : *Non inferiora secutus* [1].

La galanterie, dans l'acception qu'on attachait alors à ce mot, n'était nullement incompatible avec la piété et la vertu. Marguerite était galante, c'est-à-dire enjouée, aimant la poésie, les arts,

des amours de Marot avec madame Marguerite. » M. Auguis la date de 1518.

L'an vingt et sept, etc. (t. III, p. 198). « Il paraît que ce fut en 1527 que Marot devint amoureux d'Anne, c'est-à-dire de madame Marguerite. »

A une dame, pour l'aller voir (t. III, p. 236). « Cette épigramme fut faite dans les premiers murmures qu'excitèrent les assiduités de Marot auprès de madame Marguerite. » Et M. A. date celle-là de 1528.

On signalerait au besoin d'autres dates discordantes, mais ces quatre doivent suffire pour le but qu'on se propose.

[1] Le subtil et raffiné père Bouhours trouve ici à reprendre : « Ces paroles, dit-il, sont belles et harmonieuses, mais ce *secutus* ne convient pas à une femme. Cela s'appelle un solécisme en fait de devise. » (*Entretiens d'Ariste et d'Eugène,* p. 313, éd. d'Amsterdam.)

tous les plaisirs d'une société brillante. Elle était l'objet déclaré des vœux du connétable de Bourbon, poursuivi lui-même par la passion importune et fatale de Louise de Savoie. Marguerite répondait-elle aux sentiments du connétable, on n'en savait rien, mais on croyait savoir qu'elle ne pouvait aimer beaucoup son mari, et c'est sur quoi fonda son plan d'attaque le séducteur le plus célèbre et le plus téméraire de la cour de François Ier. Bonnivet n'ayant pu cette fois réussir par ses moyens ordinaires, résolut de joindre la force à l'adresse. Il invita le Roi et les princesses à venir passer quelques jours chez lui, à la campagne : on accepte. Il avait préparé des fêtes magnifiques dont madame d'Alençon fut en secret l'héroïne. Elle ne pouvait se dispenser de quelques expressions de reconnaissance polie; Bonnivet, présomptueux autant qu'il était entreprenant, crut le moment de la victoire arrivé. Il avait donné à la duchesse un appartement préparé avec un soin dont tous les détails ne se révélaient pas au premier coup d'œil, et s'était lui-même logé au-dessous, non sans intention, comme on va le voir. Il avait fait pratiquer dans le plancher une trappe recouverte et dissimulée par les nattes qui servaient alors de tapis de pied. La nuit, tandis que tout se livrait au sommeil, *il*

se coula par cette trapelle en la ruelle du lit de la princesse. Mais cette surprise n'eut pas tout le succès espéré par l'inventeur. Marguerite, éveillée en sursaut, fit si bonne et vigoureuse défense, que le chercheur d'aventures fut obligé de faire retraite sans autre bénéfice, sinon *des esgratigneures dans son beau visaige.* Pour n'avoir pas à en expliquer l'origine, il contrefit le malade et garda la chambre jusqu'au départ de la compagnie. Marguerite, très-irritée, voulait d'abord se plaindre à son frère, qui n'eût pas manqué de la venger d'une manière éclatante, quoique Bonnivet fût son favori. Mais la vieille et prudente madame de Châtillon, qui avait élevé la princesse et était restée sa dame d'honneur, combattit sa résolution par un beau discours qu'on peut lire dans la quatrième Nouvelle de la reine de Navarre, lui remontrant qu'il est de certains actes de vertu qui donnent prise à la médisance, et qu'enfin

> Sur telles affaires toujours
> Le meilleur est de ne rien dire.

Marguerite fut docile aux conseils de l'expérience, et se garda le secret de sa belle conduite.

Longtemps après, lorsque la mort de Bonnivet, tué à Pavie, rendit l'indiscrétion sans danger, cette histoire fut révélée. Brantôme la sut de sa

grand' mère, la sénéchale de Poitou, qui avait succédé près de Marguerite à madame de Châtillon. Marguerite elle-même se donna la satisfaction d'insérer ce récit dans ses *Nouvelles*. A la vérité elle ne nomme personne; l'amiral n'est désigné que par ce titre vague *un gentilhomme*, et Marguerite se cache sous le voile assez transparent d'*une princesse de Flandres*. Mais quand nous n'aurions pas le témoignage de Brantôme, la vivacité du récit, la précision des petits détails suffiraient pour faire reconnaître l'héroïne dans la conteuse.

Il est à noter que Marguerite aime à raconter des aventures de Bonnivet, et, sans le nommer, ne manque jamais de le combler d'éloges : « Il « estoit si saige et si hardy, que de son aage et de « son temps, il y a eu peu ou point d'hommes « qui l'ayent surpassé, comme sa glorieuse mort « nous en est une bonne preuve. » (*Nouv.* 58e.) On voit que Marguerite, bonne chrétienne, avait pardonné à la mémoire du téméraire.

Le 25 février 1525, jour de saint Mathias, eut lieu cette bataille de Pavie si tristement mémorable. La victoire balançait; nous n'étions encore que menacés. Le duc d'Alençon, au lieu de voler au secours du Roi avec l'aile gauche qu'il commandait et qui n'avait pas encore donné, prit

peur, fit sonner la retraite, et détermina notre déroute et la prise du Roi. La nouvelle en vint à Paris le 7 mars. L'épouvante fut extrême. On prit des mesures de police toutes particulières : les portes de la ville demeurèrent fermées, excepté cinq, où l'on plaça des gardes [1]. Pour la nuit, ordre d'entretenir des lanternes allumées; défense de traverser la Seine en bateau, etc. [2], et l'on voit par les registres du parlement que les corps de saint Denys et de ses compagnons restèrent exposés sur l'autel.

Le duc d'Alençon, qui, après avoir causé la perte de la bataille, devait au moins partager le sort du Roi son beau-frère, revint par Lyon, où il trouva sa femme et sa belle-mère qui l'accablèrent de justes reproches. La Régente alla jusqu'à lui faire honte publiquement de sa lâcheté. Le duc se mit au lit et mourut d'une fièvre causée par le regret et la confusion. C'était le seul parti honnête qui lui restât. Marguerite, après seize années de mariage, demeura veuve, sans enfants. (Avril 1525.)

Si la Régente, dans cette circonstance dif-

[1] C'étaient les portes Saint-Denis, Saint-Antoine, Saint-Jacques, Saint-Victor et Saint-Honoré.

[2] « L'ordre observé à Paris à la prinse du Roy. » (Ms. Béthune 8472, f. 11.)

ficile, eût manqué de prudence ou de fermeté, la France était perdue. Son salut était aux mains de deux femmes : elle fut sauvée. Brantôme témoigne que « madame Marguerite assista fort à madame sa mère à régir le royaulme, à contenter les princes, les grans et gaigner la noblesse. » Ce rôle de conciliatrice fut celui de Marguerite pendant toute sa vie. J'anticipe un peu sur les dates pour rapporter encore un témoignage de Brantôme sur ce point : « Ceste grande reyne de Navarre, Marguerite, l'honoroit fort (*le prince de Melfe*), et le plus souvent commandoit à sa dame d'honneur, qui estoit madame la séneschalle de Poictou, de la maison du Lude, ma grand' mère, de le mener disner ou souper avecques elle, en sa seconde table....., et le plus souvent sadicte majesté envoyoit quelque chose de bon, de son plat, à mondict sieur le prince pour en manger et taster pour l'amour d'elle. En quoi ledict prince s'en ressentoit très-honoré et favorisé. Car, disoit-elle, « ces povres princes et seigneurs estrangiers « qui ont quitté tout pour le service du Roy mon « frère, ils n'ont pas leur ordinaire, leur train « de cour et leurs commodités comme ceulx de la « patrie. Il les fault gratifier de tout ce qu'on « peult, bien que la table du grand maistre ne « leur fault point ; mais encore ceste gracieuseté

« que je leur fais leur touche plus au cœur. Le roy « François en aimoit fort la Reyne sa sœur qui, « par pareilles faveurs, estoit coustumière à luy « gaigner et entretenir ses serviteurs. » (BRANTÔME, *Vie du prince de Melfe.*)

Si Marguerite sentit quelque penchant vers des idées de réforme, ce fut vers l'âge de trente-trois ans, pendant les années 1525 et 1526.

Il y avait alors à Strasbourg un doyen du grand chapitre, nommé le comte Sigismond de Hohenloë. Ce doyen donna le premier à ses chanoines l'exemple de l'apostasie. Dès 1521, il s'était rallié au parti de Luther, dont il cherchait à propager les doctrines par sa parole et par ses écrits [1]. Le comte de Hohenloë, tourmenté de son zèle de prosélytisme, imagina de gagner la France à Luther, et pour arriver à ce résultat ne vit rien de mieux que d'entrer en correspondance avec la duchesse d'Alençon. Le Roi était captif en Espagne; Marguerite répondit en son nom et au nom de sa mère. Ce commerce dura jusqu'après le retour de François Ier, qui se mit en rapport direct avec le doyen de Strasbourg. Le comte de Hohenloë désirait beaucoup venir à Paris pour travailler au progrès de son œuvre;

[1] Dans ce but il publia, en 1525, en allemand, *le Livret de la Croix*, réimprimé à Leipzig en 1748.

il avait adressé à Marguerite des lettres dans ce sens jusqu'au fond de l'Espagne. Quelque temps on le flatta de l'espoir de réaliser son projet. Mais on différait : l'heure n'était pas venue; on l'avertirait quand le moment serait favorable. Enfin le 5 juillet 1526, madame d'Alençon lui écrivit que la chose n'était point praticable, et qu'il n'y fallait plus songer.

Les originaux de ces lettres sont perdus. On en a retrouvé et imprimé quatre, mises en allemand par le comte de Hohenloë, qui les traduisait avec soin au fur et à mesure qu'il les recevait[1]. L'éditeur de Leipzig produit ces lettres comme fort remarquables; elles sont assez insignifiantes. Ce sont des remercîments, des phrases en style mystique, que la version allemande ne contribue pas à éclaircir; d'autres phrases vagues sur le désir de marcher dans le chemin de la vérité, des protestations de foi, d'amour de Dieu, etc., etc.

Si le comte de Hohenloë a pris tout cela pour une adhésion secrète mais formelle aux doctrines luthériennes, c'est qu'il ne demandait pas mieux que de s'y méprendre. Les protestants, et après eux des écrivains catholiques, ont affirmé

[1] *Merckwürdige Lebens-Geschichte des Grafen* Sigism. Von Hohenloe, p. 61 et sqq.

que Marguerite, le Roi, et Louise de Savoie avaient été protestants de cœur.

C'est dénaturer les faits à plaisir. Personne ne niera qu'il n'y eût dans le clergé catholique, au temps de la réforme, des abus scandaleux. Des hommes s'annoncent comme devant en poursuivre la répression et rappeler les chrétiens à une vie plus conforme aux préceptes de l'Évangile. Il n'y a là rien de schismatique. Tous les honnêtes gens, tous les esprits religieux doivent souhaiter le succès de tels réformateurs. Mais observez que ceci est antérieur à la confession d'Augsbourg. C'est en 1529 seulement, à la diète, que Luther publie aux yeux de l'Europe ses idées formulées et constituées en corps de doctrine. Dès lors le schisme est flagrant; Luther est marqué au front, et beaucoup de ceux qui faisaient des vœux pour son triomphe, s'éloignent de lui, en regrettant de s'être mépris sur la portée de ses vues [1]. Tout cela s'exécute avec une parfaite bonne foi. Marguerite correspondant avec Sigismond de Hohenloë, était aussi loin de se croire hérétique que l'était

[1] C'est ce qui fait dire à Marot prédisant malheur aux luthériens :

Marguerite de franc courage
N'a plus ses beaux yeux éblouis.
(*Ép. du Coq à l'Asne.*)

Luther lui-même à son début, humble Augustin, protestant de son éternel dévouement au Pape et à l'Église romaine. L'insolence du marchand d'indulgences Tzetzel, la hauteur maladroite du cardinal Cajetan, l'insouciante imprévoyance de Léon X, changèrent ces dispositions. Le ressentiment de l'orgueil blessé fit franchir à Luther la barrière de ses devoirs; il arriva au but de sa course, tout d'une haleine, et quand il se retourna pour mesurer l'espace parcouru, il se trouva avoir fait à lui tout seul une révolution.

Au contraire, chez Marguerite d'Angoulême, le sentiment des abus ecclésiastiques, quelque vif qu'il fût, céda devant le péril de la foi, et la princesse recula plutôt que de manquer à la fidélité envers l'Église.

Revenons aux suites de la bataille de Pavie. François, prisonnier de Charles-Quint, écrivit à sa sœur, la priant de venir travailler à sa délivrance. C'est du moins ce que laisse entrevoir la réponse de Marguerite (mai 1525), et cette réponse paraît avoir été concertée dans l'espoir d'une indiscrétion qui la ferait passer sous les yeux de l'Empereur. Madame d'Alençon met sa confiance dans les vertus de Charles-Quint, dont elle n'oublie pas de vanter surtout la générosité. Elle fait demander par madame la Régente un

sauf-conduit pour *le personnaige qui doit aller vers l'Empereur.* C'est elle-même qui est *le personnaige,* mais apparemment elle juge plus prudent de ne pas se nommer.

On obtint le sauf-conduit pour six mois, et Marguerite s'embarqua, le 27 août 1525, à Aigues-Mortes, avec le président J. de Selves, Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, Georges d'Armagnac, alors archevêque d'Embrun, depuis cardinal de Tournon, et une suite de femmes assez nombreuse. Débarquée en Espagne, elle voyageait en litière, et fidèle à l'habitude qu'elle avait prise d'occuper tous ses instants, elle composait des vers où elle exprime son impatience d'être au terme de son voyage :

Le désir du bien que j'attends
Me donne de travail matière,
Une heure me dure cent ans ;
Et me semble que ma litière
Ne bouge ou retourne en arrière,
Tant j'ay de m'advancer desir.
O, qu'elle est longue, la carrière
Où gist à la fin mon plaisir !

Je regarde de tous costez
Pour voir s'il n'arrive personne,
Priant sans cesse, n'en doubtez,
Dieu, que santé à mon Roy donne.
Quand nul ne voy, l'œil j'abandonne
A plorer; puis sur le papier

Un peu de ma douleur j'ordonne
Voilà mon dolourcux mestier.

O qu'il sera le bien venu,
Celuy qui, frappant à ma porte,
Dira : Le Roy est revenu
En sa santé très-bonne et forte.
Alors sa sœur, plus mal que morte,
Courra baiser le messager
Qui telles nouvelles apporte
Que son frère est hors de danger.

Marguerite en arrivant à Madrid trouva son frère en péril de mort. La maladie de François Ier était causée par l'ennui et le désespoir. Madame d'Alençon, maîtresse de sa douleur, invoqua les secours de cette religion qu'on l'accusait de trahir au fond de l'âme. Elle fit dresser un autel dans la chambre même du malade : tout ce qu'il y avait de Français compagnons de captivité du Roi, grands seigneurs et domestiques, sans distinction, ayant au milieu d'eux la sœur de leur monarque à l'agonie, s'agenouillèrent dans cette chambre de prison, et reçurent l'hostie consacrée des mains de l'archevêque d'Embrun. Immédiatement après cette communion, le prélat s'approche du lit et supplie le malade de fixer ses regards sur le saint sacrement. François Ier, réveillé de sa léthargie par cette voix, demanda à communier aussi, en disant : Dieu me guérira

l'âme et le corps. Son désir fut satisfait, et l'on ajoute que dès cette heure sa convalescence ne tarda pas à se prononcer. Madame d'Alençon y contribua en relevant par le dévouement de son amitié le courage de son frère. Quand elle fut certaine que le péril était passé, elle songea, après avoir secouru le malade, à délivrer le captif. Elle quitta Madrid le 2 octobre pour aller trouver Charles-Quint à Tolède [1]. Marguerite fut d'abord charmée de l'intérêt que tout le monde semblait prendre à son frère : « Je n'eusse jamais, écrit-elle, pensé trouver ici une compaignie si affectionnée. » Mais elle ne fut pas longtemps la dupe de ces démonstrations : « Chacun me dit qu'il « aime le Roi, mais l'expérience en est petite. — « Si j'avois affaire à gens de bien, qui enten- « dissent que c'est que d'honneur, je ne me sou- « cierois ; *mais c'est le contraire.* » Elle resta quelque temps à Tolède, provoquant, recueillant les bonnes paroles de l'Empereur ; puis elle revint à

[1] Babou de La Bourdaizière écrivant de Madrid à la Régente, à la date du 1er octobre 1525, dit ne pouvoir mieux lui certifier l'*amendement* du Roi, « que par le partement de madame vostre « fille, laquelle connoist et voit ledict seigneur estre si bien, qu'elle « l'abandonne *demain* pour s'en aller à Tolède poursuivre ses af- « faires, desquels, ainsy que l'on peult juger par les conjectures, « l'issue sera à vostre intencion et désir. » (Ms. Béthune 8468, f. 63.)

Madrid, d'où elle courait à Alcala, à Guadalaxara, sollicitant tout le monde, tâchant de se faire des amis partout, principalement dans la famille du duc de l'Infantado, qui se montrait fort bien disposé pour l'illustre prisonnier. Cependant le duc fut averti de la cour que s'il voulait complaire à l'Empereur, ni lui ni son fils ne devaient parler à madame d'Alençon; « mais, dit-elle, les dames ne me sont défendues, à qui je parlerai au double. » (*Lettre du* 21 *novembre.*) Marguerite en même temps demandait à Montmorency un certain nombre de blancs seings, de la main du Roi, destinés sans doute à acheter quelques dévouements à son frère. Elle ne se bornait pas à travailler ainsi la cour en secret; elle agissait encore officiellement; elle parut même devant le conseil d'Espagne, et, au rapport de Brantôme, sa harangue fit une impression profonde sur des hommes endurcis par les habitudes de la politique et les calculs égoïstes de l'ambition. Marguerite, malgré toute l'activité de son zèle, aurait échoué; mais elle était femme, et femme ingénieuse : elle employa une autre combinaison.

Charles-Quint l'avait mise en relation avec sa sœur Éléonore, veuve du roi de Portugal, et les deux princesses s'étaient liées d'une amitié tendre. Éléonore, promise par l'Empereur au connéta-

ble de Bourbon, s'indignait et refusait de devenir la récompense d'une trahison odieuse. Marguerite saisit l'occasion de faire d'Éléonore ce que les circonstances l'avaient elle-même empêchée de devenir : un lien, une garantie de paix entre les deux monarques. Elle se mit *à brasser,* comme parle Sainte-Marthe, le mariage de son frère avec la sœur de Charles-Quint. Elle réussit, et par là fut l'auteur véritable du dénouement qui ne se fit pas longtemps attendre.

L'Empereur cependant mettait tous ses soins à le reculer. François et Éléonore, devenus époux, avaient eu à peine le temps de s'entrevoir au château d'Illescas. On les avait séparés. Charles-Quint exigeait la Bourgogne; François Ier s'obstinait à la refuser. On a dit que Marguerite avait amené son frère à signer une promesse avec la résolution intérieure, une fois libre, de ne la point tenir. D'où l'a-t-on su? rien ne l'indique. François signa; de retour en France, il refusa de tenir sa parole, et envoya à Charles V un insolent démenti avec un cartel, à la mode des anciens chevaliers errants. Il eût été plus chevaleresque de garder sa foi; mais enfin voilà les faits, le reste se réduit à des conjectures hasardées. Cette conduite de François Ier peut-elle s'excuser par l'intérêt public et par la contrainte à laquelle le Roi

captif avait cédé? c'est un cas de conscience politique que nous n'avons pas à examiner ici.

Le terme du sauf-conduit approchait. Marguerite sollicita une prolongation; on la lui refusa. Elle partit donc, emportant un acte par lequel François abdiquait la couronne de France en faveur de son fils aîné. Par suite de cet édit, monument honorable pour le caractère de François Ier, Charles-Quint se trouvait n'avoir plus entre les mains qu'un prisonnier ordinaire, un simple gentilhomme, et le roi de France reparaissait tout à coup au milieu de son peuple. Marguerite s'éloignait lentement et à regret, espérant toujours que quelque bonne nouvelle viendrait l'arrêter en chemin. On voit par une de ses lettres, que le 3 décembre, elle resta à cheval de midi à sept heures pour faire cinq lieues. Elle avait calculé d'être à Narbonne aux fêtes de Noël; mais tout à coup un avertissement lui est transmis de la part de son frère, de forcer sa marche [1]. Trois jours après son départ, une copie de l'acte d'abdication avait été remise à Charles-Quint. Fut-ce imprudence, faux calcul, ou trahison, l'on ne sait; mais l'Empereur, dont cet acte déjouait les espérances, usa de dissimulation : il comptait

[1] Voyez la lettre du 2 décembre 1525 à M. de Montmorency.

que la dernière heure de la trêve sonnerait avant que la duchesse eût passé les frontières d'Espagne; alors il usait de son droit, à la rigueur, et retenait madame d'Alençon prisonnière. Son espoir faillit se réaliser, car Marguerite s'en allait sans aucune défiance. L'avis qu'elle reçut émanait, à ce qu'on croit, du connétable de Bourbon, toujours amoureux d'elle, repentant de son crime, et qui trompait cette fois la confiance de Charles-Quint, pour réparer autant que possible sa trahison envers François Ier. Triste condition de la déloyauté. Heureusement il était temps encore! Madame d'Alençon, à force de diligence et de fatigues, faisant en un jour le chemin de quatre, parvint à se mettre en sûreté. Elle arriva à Salses (Pyrénées-Orientales), une heure avant l'expiration du délai. Elle était sauvée! Son premier soin fut d'en donner avis à l'Empereur, et sans doute elle ne manqua pas de remercier son ancien prétendant de sa constance, et des moyens délicats par lesquels il avait voulu devenir, à tout prix, maître de sa personne. Elle garda de cette affaire un si bon souvenir, que, longtemps après, lorsque Charles-Quint passa par Paris pour gagner les Pays-Bas, elle lui rappela fort à propos l'histoire du sauf-conduit. Je regrette vivement que toutes mes recherches pour retrouver cette lettre aient

été infructueuses; il est vraisemblable qu'il n'en est point resté de copie en France [1].

On ne saurait douter que le connétable de Bourbon n'ait été vivement épris de Marguerite. Les preuves de cet amour subsistent. Mais l'imagination de quelques écrivains modernes ne s'est point arrêtée là; ils ont avancé que Marguerite avait répondu à cette passion; et là-dessus Varillas, mademoiselle de La Force et l'auteur de l'*Histoire des Favorites* et des *Galanteries des Rois de France*, ont bâti leurs romans. Il est bon d'avertir que rien n'autorisait cette supposition. Un historien instruit et impartial, qui aimait à présenter sous une forme amusante le résultat de recherches sérieuses, Dreux du Radier dit à ce

[1] Varillas en parle comme s'il l'avait vue, mais sans dire où : « Elle décrit cette intrigue *dans ses lettres* avec une délicatesse « qui, toute respectueuse qu'elle est pour l'Empereur, ne laisse pas « de lui reprocher sa malhonnêteté *en termes extraordinairement* « *forts.* » (*Hist. de François Ier*, t. II, p. 82.) D'ordinaire on ne s'exprime point ainsi sur de simples conjectures, mais on sait combien cette assurance impudente était familière à Varillas; il cite ainsi une foule de pièces qu'il est impossible de vérifier, et nous voyons de nos jours son école se continuer avec un certain succès. Ailleurs il indique une *Relation des négociations de la duchesse d'Alençon en Espagne*, et il met en marge : « Elle est parmi les manuscrits de la Bibliothèque du Roi (II, 79). » J'ai consulté tous les conservateurs de la Bibliothèque du Roi, personne n'y a jamais entendu parler de cette relation.

sujet : « Les vertus supérieures, la piété éclairée « et la sagesse de cette princesse sont trop bien « établies pour le croire. » Et, à l'appui de son opinion, il invoque le témoignage de Bayle : « Bayle s'élève avec beaucoup de justice en cet « endroit (à l'article *Navarre*), et en quelques « autres, contre les auteurs de ces ouvrages que « Juvénal appelle *historias peccare docentes*, où « la femme la plus vertueuse, à l'aide de quel- « ques faits détachés, est travestie en héroïne de « roman, c'est-à-dire avec toutes les foiblesses qui « font l'âme de ces prétendues héroïnes [1]. »

On voit dans ce passage comment et par qui s'est établie la réputation de galanterie de la reine de Navarre. Cette princesse a été décriée à bonne intention par des auteurs très-décriés eux-mêmes, mais qui ont prévalu à la longue, parce qu'ils étaient aux mains de tout le monde, et parce que beaucoup de gens, même des plus instruits, apprennent l'histoire dans des romans ou dans des histoires romanesques, plutôt que de puiser aux sources.

Marguerite, depuis son retour d'Espagne, était informée de ce qui touchait son frère par un des compagnons d'infortune du Roi, Jean

[1] *Mémoires et Anecdotes*, t. IV, p. 30.

Delabarre, prévôt de Paris. On voit par une lettre de Delabarre, datée de Madrid, 15 février 1526 [1], combien la captivité de François Ier s'était adoucie depuis qu'il était devenu beau-frère de son vainqueur. Il profitait du rétablissement de sa santé pour se divertir par des promenades, des festins chez les grands du royaume, des visites aux églises et dans les monastères. On le conduisait même chez des religieuses. Il exerçait là son privilége royal de guérir les écrouelles. Partout le peuple se pressait pour le voir, l'accueillait et lui faisait fête. « Je croy, madame, qu'ils cuidoient « tenir Dieu par les piés que de le tenir léans. Et « ce ne fut sans vous y souhaiter. » Partout aussi il laissait des marques de sa munificence. Il ne communiquait avec sa femme que par lettres; mais le moment n'était pas éloigné où les deux époux allaient être réunis. En un mot, François avait toute sorte de sujets de prendre sa prison en patience, et cet heureux changement, il en avait l'obligation à Marguerite.

Le succès d'une négociation dépend souvent de celui qui l'entame, mais l'honneur en revient toujours à celui qui la termine. Montmorency eut cet avantage. Le 20 mars 1526, François Ier

[1] Pièces justificatives, n° II.

rentrait dans Paris après un an d'absence [1]. On sait ce que coûtait sa liberté : la rançon du Roi était de douze cent mille écus d'or, et jusqu'au parfait paiement de la somme, il devait livrer ses deux fils aînés comme otages. La négociation fut longue, difficile, et souvent modifiée dans ses termes. Il existe une lettre écrite au nom de Charles-Quint à la Régente, relativement aux conditions de la délivrance du Roi. L'Empereur, entre autres conditions, demande pour lui-même la main de Marguerite, en disant que l'on trouvera un autre parti pour le connétable de Bourbon [2]. Ce curieux document fait voir que

[1] Je trouve une lettre du bailly de Paris, précisément datée du même jour, et renfermant un « estat des présens que le Roy ordonne à ceulx qui l'avoient gardé en Espaigne. » Il y a vingt-quatre articles dont voici les premiers :

« Au sieur Alarcon, pour 3,000 escus de vaisselle, la plus belle que l'on pourra recouvrer, dont luy sera fait présent au nom du Roy. Ci..... 3,000

« Au nom de Madame, une chesne de 2,000 escus, de quelque belle façon..... 2,000

« Au nom de madame la duchesse (*d'Alençon*), une coupe d'or de 1,000 ou 1,200 escus, etc. »

La générosité du Roi ne s'arrête pas là. Il fait écrire à sa mère qu'elle doit « faire présenter au visroy (*Lannoy*) des terres en Flandres, jusques à telle quantité qu'il luy plaira et luy semblera pour le mieulx. » (Ms. Béthune 8546, fol. 53.)

[2] Ms. Béthune 8496, fol. 13.

ni l'Empereur ni le connétable n'avaient abandonné leurs anciennes prétentions sur Marguerite, et que la reconnaissance de Charles pour Bourbon n'allait pas jusqu'à lui sacrifier ce point.

Il semble que cette demande aurait dû être acceptée avec empressement, et par François Ier et par sa sœur si dévouée. Il faut croire que la difficulté vint de quelque autre côté que nous ne savons pas. S'il était permis de former une conjecture, on pourrait croire que François Ier avait dès lors en vue pour sa sœur une autre alliance, au moyen de laquelle, si elle réussissait, il aurait pu tirer vengeance du traitement que Charles-Quint lui avait fait subir. François Ier, dans sa prison, avait réclamé l'amitié et les secours d'Henri VIII. Le roi d'Angleterre, ne fût-ce que par politique, devait soutenir François Ier contre Charles V, dont la puissance, déjà bien assez formidable, menaçait de devenir irrésistible s'il accomplissait à son profit la ruine de la France. La ligue politique se cachait donc sous les couleurs d'une sympathie généreuse et d'une amitié désintéressée. A son retour d'Espagne, Marguerite écrit au chancelier d'Alençon (14 janvier 1526) : — « Le Roy entend bien que l'amitié et parfaite « alliance du Roy son bon frère et de luy, est la « plus grant grace que Dieu, en sa tribulacion,

« luy ait donnée, et sur quoy il fonde le seur « moyen de sa liberté. Et croy que sy le roy « d'Angleterre entendoit quelle amour et obliga- « cion il a engendrée au cueur du Roy, la sienne « encores croistroit, car il dit (*François Ier*) que « sy son corps est prisonnier de l'Empereur, que « son cueur et tout ce qu'il a l'est du roy d'An- « gleterre. » Ce fut apparemment pour resserrer et consolider cette amitié que François Ier, à peine rentré dans sa famille, s'occupa de marier la belle veuve du duc d'Alençon au roi d'Angleterre. Il est certain que l'évêque de Tarbes, Gabriel de Grammont, qui passait pour un habile négociateur, fut envoyé à Londres avec des instructions secrètes, d'après lesquelles il devait exploiter l'éloignement d'Henri VIII pour Catherine d'Aragon, amener ce prince au divorce et l'engager à jeter les yeux sur la sœur du roi de France. L'évêque ne réussit qu'à moitié : Henri divorça, mais ce fut pour épouser Anne de Boulen, naguères attachée au service de la duchesse d'Alençon. *Sic vos non vobis*. A quoi tiennent les destinées des royaumes ! Si Henri VIII eût épousé Marguerite, qui sait ce qui serait résulté pour la France et pour l'Angleterre de cette ligue contre Charles-Quint ? Henri aurait subi peut-être l'ascendant de sa femme ; il est probable du moins

qu'il n'eût osé la faire monter sur l'échafaud ni la répudier. Il se fût épargné les assassinats juridiques qui ensanglantent sa mémoire. L'Angleterre serait peut-être encore catholique, et la religion n'aurait jamais suscité ces tristes querelles entre l'Irlande et ses oppresseurs.

Le désastre de Pavie avait livré à Charles-Quint encore un autre roi que le roi de France; mais celui-là n'était que roi honoraire. C'était Henri d'Albret, souverain de la Navarre, sinon de fait, au moins de droit et de nom. Il était fils de Jean d'Albret et de Catherine de Foix, célèbres l'un et l'autre, Jean, par la débonnaireté, la faiblesse de son caractère, qui lui fit perdre la Navarre; Catherine, par la virilité de son cœur, qui ne parvint pas à sauver son royaume des mains de Ferdinand le Catholique[1]. Henri, jeune et vaillant, s'était distingué à Pavie, avait été pris et conduit avec le roi de France dans la forteresse de Pizzighitone, où le vainqueur, de Lannoy, vice-roi de Naples, les traitait avec toute sorte d'égards. Des rapports de caractère et surtout la commu-

[1] « Don Juan, disait-elle à son mari, si nous fussions nés, vous Catherine, et moi don Juan, nous n'eussions jamais perdu la Navarre. » — La Navarre fut réunie à la couronne de Castille le 25 juillet 1512, quatre cent quatre-vingt-six ans après qu'elle en avait été séparée.

nauté d'infortune firent naître l'amitié entre François et Henri. Le matin du jour de Pâques (16 avril 1525), les domestiques du vice-roi se présentant à la porte du roi de Navarre, un page du prince vient à eux sur la pointe du pied, le doigt sur les lèvres, et leur montre le lit où repose son maître malade. Une voix affaiblie sort de dessous les rideaux; le roi de Navarre demande qu'on le laisse encore dormir, et les envoyés se retirent, fort éloignés de soupçonner que, pendant ce temps, le véritable Henri fuyait, couvert des habits de celui qui jouait son rôle [1]. La ruse fut découverte trop tard. Lannoy, appréciant le généreux dévouement du page [2], ne voulut point le punir, mais la crainte que François Ier ne lui échappât aussi par quelque stratagème le résolut à transporter son royal captif en Espagne.

Des qualités héroïques, des aventures romanesques, sont une puissante recommandation auprès d'une femme. Henri d'Albret et Marguerite s'aimèrent; François consentit à leur mariage qui fut célébré à Paris, le 24 janvier 1527. La duchesse d'Alençon est désignée dans le contrat

[1] Voyez une lettre du roi de Navarre; Pièces justificatives, n° III.

[2] L'histoire a conservé le nom de ce jeune homme; il s'appelait Vivès.

sous le nom de Marguerite de France [1], titre qu'elle n'avait pas pris lors de son premier mariage, en 1509, parce qu'alors son frère n'était pas encore monté sur le trône. Marguerite avait trente-cinq ans, et Henri d'Albret vingt-quatre.

Ce mariage fut chanté par tous les poètes du temps, qui regardaient la sœur du Roi comme leur protectrice d'abord, et ensuite comme leur parente en Apollon. Nous avons encore la pièce de vers latins de Jean Dorat, alors précepteur des pages [2], un des ancêtres de l'auteur de *la Feinte par amour,* et de tant de petits vers musqués. L'esprit de galanterie mythologique était dans cette famille. Jean Dorat faisant allusion au nom de la princesse, raconte comment la perle (*Margaris*) naquit autrefois dans la coquille même d'où sortit Vénus. C'était une goutte superflue de la rosée divine dont fut créée la déesse. Un jour, pendant sa grossesse, Louise de Savoie,

[1] Voyez les Pièces justificatives, n° IV.

[2] Il ne fut professeur de grec au collége de France qu'en 1560. On écrit quelquefois *Daurat,* parce que Dorat avait latinisé ce nom d'adoption en *Auratus*. Son nom véritable était *Dinemandy*. Quant à la descendance de Dorat (Claude-Joseph), je la rapporte sur la foi de Sautereau de Marsy. (*OEuvres choisies de Dorat,* t. Ier, p. 9.)

L'élégie de J. Dorat sur le mariage d'Henri d'Albret et de Marguerite de Navarre se trouve dans les *Deliciæ poetarum Gallorum*, pars 1a, p. 312.

mangeant des huîtres avec avidité, avala cette perle par mégarde, et la fille qu'elle mit au jour, fut une véritable perle ; aussi la nomme-t-on *Marguerite :*

Qualis et esca fuit, talem quoque ventre puellam
Edidit, et nomen Margaris inde manet.

On voit que Jean Dorat était digne d'être le bisaïeul de Claude-Joseph Dorat, poëte et mousquetaire.

L'hommage de Joachim du Bellay, moins prétentieux, n'est pas moins flatteur. Quels vers, dit-il, devraient inspirer les Muses, si la vertu en personne se mariait? Ce sont ceux qu'il faut chanter aujourd'hui, car Marguerite est la vertu personnifiée. La forme du distique relève cette pensée assez commune :

Qualia virtuti, virtus si nuberet ipsa
Carmina Pieriis voce sonanda forent,
Talia Margaridi, virtus nam Margaris ipsa est,
Carmina Pieriis sunt modulanda sonis [1].

François Ier combla les nouveaux mariés de présents et de promesses ; il renonça en leur faveur à toute espèce de prétentions sur le comté d'Armagnac [2], et s'engageait à faire restituer à son beau-frère son royaume de Navarre. Mais,

[1] *Deliciæ poetarum Gallorum*, pars 1a, p. 432.

[2] Cette renonciation avait eu lieu en faveur du mariage de Mar-

quant au dernier point, François Ier fit céder ses bonnes intentions devant des nécessités politiques qu'il se résigna, trop facilement peut-être, à trouver inflexibles. Marguerite cependant n'était pas femme à négliger cet article. Elle y revient continuellement par des allusions fort claires, et dans ses lettres à Montmorency, il n'y en a guères où elle ne réclame pour cet objet les bons offices du grand maître. Ses persévérantes sollicitations n'aboutirent à rien. François ne fit jamais la moindre tentative pour remplir ses engagements. Il y a plus : on lit dans une pièce diplomatique intitulée *Les offres faites à l'Empereur pour la délivrance des enfants de France* [1] : « *Item*, promet ledict Sei-« gneur Roy, non assister, ne favoriser le roy de « Navarre, combien qu'il ait espousé sa très-« aymée et unique seur, à reconquérir son « royaulme. »

guerite avec le duc d'Alençon. François Ier ne fit ici que la confirmer.

Louis XI, après avoir confisqué les terres du duc d'Armagnac, y avait établi un sénéchal et des officiers à lui, chargés particulièrement de percevoir les deniers domaniaux. François Ier, en 1516, supprima ces officiers, et renvoya la connaissance des cas royaux au sénéchal de Toulouse. (Voyez Olhagaray, *Hist. de Foix et de Béarn*, p. 501.)

[1] Ms. de Béthune 8546, fol. 107.

Si ces offres furent secrètes, comme tout paraît l'indiquer, cet article révélerait dans François Ier un égoïsme et une déloyauté bien opposée au caractère dont il aimait à faire parade. Ce ne serait pas au reste le seul trait de sa vie qui pût autoriser de pareils soupçons. Il est certain qu'il abusa jusqu'à la tyrannie de l'affection dévouée de Marguerite et d'Henri, par exemple, quand il leur ôta leur fille unique, Jeanne, pour la faire élever au Plessis-lez-Tours, selon les convenances de sa politique. Qu'eût fait de pis Louis XI ?

Avant d'aller plus loin, il importe de dire un mot de la famille du roi de Navarre, afin de rendre claires les relations de parenté dont Marguerite parle souvent dans sa correspondance.

Jean d'Albret avait eu de Catherine de Foix six enfants. L'aîné, Charles, périt en Italie dans l'expédition de 1528, où fut tué Lautrec.

Henri était le second, né en 1503.

Des quatre filles, Anne fut mariée au comte d'Estrac, fils du comte de Candale.

Isabeau épousa monsieur de Rohan.

Catherine ou, suivant la forme espagnole, Quitterie, se fit religieuse à Prouille, en Languedoc. Elle passa ensuite à Fontevrault, et mourut à Caen, abbesse de la Trinité.

Marie, la dernière fut aussi religieuse, mais je

n'ai pu découvrir en quel lieu. Olhagaray dit simplement : Quitterie et Marie furent nonnains.

Henri était marié depuis à peine un an, lorsqu'il trouva l'occasion de rendre à son beau-frère un assez important service. Quand François voulut rassembler les douze cent mille écus d'or de sa rançon, le pape lui accorda quatre décimes sur les biens ecclésiastiques, c'est-à-dire le droit de prélever comme impôt les quatre dixièmes du revenu de ces biens. Cela ne suffisant pas, et le Roi ne voulant pas se priver du produit de la taille ni des domaines, on était fort embarrassé. Le chancelier Duprat écrit au grand maître, M. de Montmorency : « Touchant le fait de l'argent dont « le Roy et vous m'escrivés, j'ay serché tous les « moyens du monde pour le pouvoir trover, et « aux banques et ailleurs....., il n'y a homme « qui ne baisse les oreilles. Je verray encores de- « main tout le matin pour essayer d'en recouvrer.» (Ms. Béthune 8573, fol. 81.)

Cette lettre est du 27 décembre 1527; deux jours auparavant, le cardinal de Tournon, archevêque de Bourges, n'avait pas envoyé à Montmorency de meilleures nouvelles : « Monsieur de « Bryenne dit qu'il n'y a pas ung blanc, et que « si le Roy ou Madame ne pourvoient à leur affère, « *ils donneront du muzeau en terre*, comme vous

« le luy avez ouy dire souvent. » (Ms. Béth. 8608, fol. 13.)

Le conseil du Roi, pour lui éviter le désagrément dont parle M. de Brienne, ne vit d'autre expédient que d'exiger de la noblesse un don gratuit. On ne s'arrêta pas à la contradiction des termes; on n'en avait pas le loisir. Que si cette ressource nous paraît singulièrement trouvée, elle ne le parut pas moins à la noblesse, qui étant rassemblée par diocèses, refusa de subir la surtaxe déguisée en cadeau volontaire. Elle essaya même d'établir légalement une prétention qui fait peu d'honneur à sa fidélité et à sa générosité; on peut en juger par le titre seul de la pièce suivante : « *Consultation de quelques avocats de Paris sur la question de savoir si les nobles sont contribuables à la rançon du Roy* [1]. » Cette consultation est signée de six avocats : Pierre Lizet, si impitoyablement raillé par Théodore de Bèze; N. Chartier; de Montholon; Aillegret; Poyet, qui, devenu chancelier en 1538, se fit exécrer par toute la France, et destituer par le Roi (1545); enfin N. Charmolue.

On parvint cependant à vaincre cette mauvaise

[1] Je n'ai vu cette consultation que dans la copie de Fontanieu (à la date de fin décembre 1527, t. 205-206), qui oublie, contre son ordinaire, d'indiquer où il a trouvé l'original.

volonté et à obtenir le don gratuit, mais ce ne fut pas sans peine. La noblesse limousine et celle du Berry se montra particulièrement récalcitrante. Le roi de Navarre fut envoyé pour la convertir; il y réussit. Les gentilshommes assemblés à Bourges accordèrent la décime de tous leurs fiefs et arrière-fiefs, payable au mois de mars suivant. Henri d'Albret écrivant à François Ier cette bonne nouvelle, lui vante *l'honnêteté* avec laquelle ces messieurs en ont usé, et attribue leur première réponse à *l'inadvertance*, plutôt qu'au manque de bon vouloir et d'affection [1]. Quoi qu'il en dise, l'affection de la noblesse française pour son roi paraît en cette circonstance un peu suspecte, et comme de son côté le Roi refusait de toucher à ses revenus, s'obstinant à puiser sa rançon dans la bourse de ses sujets, on en peut conclure que de part et d'autre l'amour de l'argent passait le premier, et les protestations n'étaient que grimace. Ce n'est pas ainsi qu'avait été payée la rançon de Duguesclin.

Vers la fin de l'année 1518, Marot était entré au service de la duchesse d'Alençon, en qualité de valet de chambre. Marguerite avait à cette époque vingt-six ans, et Marot en avait vingt-trois. Le poète fut présenté à la duchesse, de la

[1] Pièces justificatives, n° V.

part du Roi, par le seigneur de Pothon, et ne voulant point paraître devant elle les mains vides, il lui offrit dans cette première entrevue la pièce qui débute par ce vers :

Si j'ay empris en ma simple jeunesse, etc.

Entre le poëte et la princesse, il y eut un échange de vers très-actif. On s'est plu à dire que Marot avait soupiré pour Marguerite, et les méchants ont ajouté qu'il n'avait pas soupiré inutilement. Qu'il lui ait parlé d'amour, cela n'est pas douteux, les œuvres de Marot sont là pour l'attester; mais des déclarations d'amour, surtout aussi publiques, n'étaient alors ni compromettantes ni incompatibles avec les idées de respect et d'infériorité. C'était un reste des mœurs de la chevalerie. Cet amour de Marot pour Marguerite a-t-il été, comme on l'a prétendu, quelque chose de plus qu'une fiction poétique? cette question est assez difficile à résoudre. Si je dis qu'en tous cas la vertu de Marguerite n'en a souffert aucune atteinte, on ne manquera pas de reconnaître dans cette assertion la partialité ordinaire aux commentateurs[1]. Je me bornerai donc à observer

[1] M. Auguis, éditeur et commentateur de Marot, n'a pas manqué d'adopter comme authentiques les amours adultères de la Reine et du poëte. Il se complaît à en présenter le roman détaillé d'après

généralement qu'être amoureux de toutes les femmes, princesses ou bergères, était jadis le droit et presque le devoir de quiconque, à tort ou à raison, s'attribuait la qualité de poëte; que ni Marot ni Marguerite ne se cachèrent de ces prétendues amours; enfin qu'Henri d'Albret ni personne n'eut la pensée d'en être offensé ou scandalisé. Il est bon de remarquer que, pendant

les vers de Marot ou d'après ses propres conjectures, mais jamais sous la forme dubitative. M. Auguis a trop aveuglément accepté une tradition qu'il jugeait honorable pour son auteur, et cela le conduit à des erreurs assez graves. Par exemple, voulant quelque part expliquer une prétendue imprudence de la reine de Navarre : « Marguerite, dit-il, était jeune et elle aimait. » (T. Ier, p. xxxv.) La phrase a bien la couleur du genre; par malheur Marguerite avait trente-cinq ans lorsqu'elle épousa en secondes noces le roi de Navarre, et à l'époque dont parle M. Auguis, elle approchait fort de la quarantaine. Ce n'est pas, surtout à la cour, l'âge des pupilles inexpérimentées. Mais qui s'arrête à ces considérations-là? On répétera toujours, sur l'autorité de La Harpe, que Marot a été l'amant heureux de la reine de Navarre : la prescription y est.

L'abbé Goujet, scrupuleux inquisiteur des choses littéraires ou relatives aux gens de lettres, ne croit point à ces amours de Marot et de Marguerite. Un éditeur de son temps en avait fait l'historiette, comme M. Auguis : « Mais quelques conjectures que cet « éditeur entasse les unes sur les autres, quelque tournure qu'il « leur donne pour faire croire que ce sont autant de vérités fon- « dées sur les poésies mêmes de Marot, *je n'y vois rien qu'une* « *pure fiction*, à peu près semblable à celles qui ont été employées « par les écrivains romanesques des amours de Tibulle, de Catulle, « d'Horace et de Properce. » (*Biblioth. française*, XI, p. 40.)

la vie de Marguerite, il ne s'éleva pas l'ombre d'un soupçon sur la pureté de ses mœurs. La licence qu'on se donnait pour l'attaquer sur l'article bien plus grave de la foi religieuse, montre assez que ni la crainte ni le respect n'étaient pour rien dans ce silence. Rappelons-nous toujours que la réputation de galanterie a été faite à Marguerite à propos de ses contes, par des gens qui ne les avaient pas lus, et qui ne connaissaient ni le langage ni les habitudes du XVIe siècle. Pour ces gens-là, Molière est choquant d'indécence, et Molière ne choquait ni madame de Sévigné, ni madame de Lafayette, ni personne de cette cour de Louis XIV, si élégante et si amie des bienséances. Brantôme est le premier qui ait osé ternir la réputation de la reine de Navarre. En fait de galanterie, dit-il, cette princesse *en savait plus que son pain quotidien*, et cette phrase, vu l'humeur de Brantôme, peut encore passer pour réservée. Notez que Brantôme n'était pas à proprement parler contemporain de Marguerite. Il appartenait déjà à la génération suivante, et sa conscience comme témoin ne pouvait gêner son imagination libertine. Probablement encore les aventures scandaleuses de la femme d'Henri IV, qui était aussi une Marguerite de Valois, reine de Navarre, auront rejailli sur la sœur de Fran-

çois Ier; où l'on a vu identité de nom et de titre, on a supposé identité de mœurs. Cette confusion est assez naturelle [1].

La passion vraie ou feinte de Marot lui inspira quelques-unes de ses plus jolies pièces. Le dixain suivant n'est pas précisément de ce nombre, mais il est inédit :

En vous aymant vous me verrez haïr
De ceulx qui ont puissance de me nuire;

[1] Dans un roman intitulé *Jean Ango*, où l'auteur affiche de grandes prétentions d'historien, Marguerite est représentée comme une véritable Messaline, *friande du picotin amoureux*, qui lit pendant la messe les *Baisers* de Jean Second *, et qui, non contente de se livrer à tous les seigneurs de la cour et à ses valets de chambre, vit dans l'inceste avec le Roi son frère. Si ces horreurs étaient mises sur le compte d'une bourgeoise morte l'an dernier, il n'y aurait qu'un cri pour les flétrir; mais le premier venu barbouilleur de papier peut souiller impunément la mémoire d'une princesse morte il y a trois siècles.

Dans ce même ouvrage, dont l'action est en 1532, Anne de Montmorency est toujours appelé le connétable, dignité dont il ne fut revêtu qu'en 1538 **. Marot est *l'Anacréon français, le traducteur burlesque des psaumes de David* (qu'il ne traduisit que onze ans plus tard, en 1543); madame d'Étampes se nomme *Anne de Poisselin* pour *Anne de Pisseleu*. Le style est au niveau des pensées et de l'érudition. Ces déplorables compositions, la honte de notre littérature, circulent parmi le peuple, qui va puiser là ses notions d'histoire nationale.

* *Nota bene* que l'action de ce livre se passe en 1532, et que les *Baisers* de Jean Second parurent pour la première fois en 1541, à Utrecht.

** Les lettres de provision, datées de Moulins, 10 février 153$\frac{7}{8}$, sont dans Dupuy, n° 847.

Beaucoup de gens se pourroient esbahir
Que je ne veux ailleurs mon cœur conduire.
Las! je ne puis autrement le réduire,
Et aime mieux en vous aimant avoir
Le mal qu'on peut pour tel cas recevoir
Que tout le bien dont ils ont la puissance,
Et me suffit que mon mal puissiez voir,
Mais que [1] pitié suive la connoissance.

(Ms. de Saint-Germain, n° 1556.)

Ce qui prouve combien l'on attachait peu d'importance à ces badinages poétiques, c'est que Marot n'en avait pas seul le privilége. Tout le monde pouvait adresser à la reine de Navarre des déclarations d'amour, pourvu qu'elles fussent rimées. Marguerite loin de s'en fâcher, y répondait par d'autres vers. En voici qu'elle envoya à un M. de Lavaux, qui, certes, n'aurait pas mérité l'indulgence par l'illustration de sa renommée. Ce M. de Lavaux écrivait à la Reine qu'il allait mourir, si elle n'avait pitié de son martyre :

Huictain de la royne de Navarre respondant à M. de Lavaux [2].

Vous estes loin, quoique vostre escrit die,
De ceste mort par trop d'affection,

[1] *Mais que, ma che, pourvu que,* italianisme fréquent dans les lettres de la reine de Navarre, et qui s'est conservé dans quelques provinces.

[2] Inédit. Saint-Germain, 1556, fol. 27.

Car, Dieu mercy ! vous n'avez maladie,
Monstrant ennuy, douleur ne passion.
Mais si la mort souffrez par fiction,
Quand vous serez par amour trespassé,
Je vous en doy la lamentation,
Et en la fin *requiescant in pace.*

Évidemment, toutes ces passions en vers n'étaient qu'un jeu de société, comme plus tard, du temps de mademoiselle de Scudéry et du grand *Cyrus,* on s'amusa des passions en prose, mises en forme d'histoire romaine et de cartes géographiques. Marguerite délassait par ces bagatelles son esprit fatigué d'études sévères, car cette femme qui n'a laissé après elle qu'un recueil de contes frivoles, avait soif de la science universelle. En 1524, lorsqu'elle n'était encore que duchesse d'Alençon, l'évêque de Meaux, Guillaume Briçonnet, lui écrit : « Madame, s'il y avoit au bout du royaume « ung docteur, qui, par un seul verbe abrégé, « peust apprendre toute la grammarie, autant « qu'il est possible d'en sçavoir ; et ung aultre de « la rhétorique; et ung aultre de la philosophie, « et aussy des sept arts libéraux, chacun d'eux « par ung verbe abrégé, vous y courriez comme « au feu. » Et en parlant ainsi, le bon évêque ne la flattait pas. Assez de témoignages nous attestent le goût et le zèle de Marguerite pour les études sérieuses. « Elle entretenait, dit Sleidan, plusieurs

aux écoles, non-seulement en France, mais aussi en Allemagne, » et non contente de stimuler les hommes d'étude par ces sacrifices d'argent, elle les encourageait par son propre exemple. A trente-deux ans, elle lisait Érasme dans l'original; elle entendait Sophocle, et voulant approfondir le vrai sens de la Bible, le grec ne lui suffisant pas, elle prit des leçons d'hébreu de Paul Paradis, surnommé le Canosse, qu'elle fit plus tard nommer professeur au Collége de France. Et qu'on veuille bien songer que cela se passait presque à la même époque où cet axiome avait cours dans les écoles de droit : *Græcum est, non legitur;* où les moines disaient au peuple dans leurs sermons : « On a trouvé depuis peu une nouvelle langue qu'on appelle grecque. Il faut s'en garantir avec soin : Cette langue enfante toutes les hérésies [1]. » Et le célèbre théologien Claude d'Espence dit positivement qu'il suffisait de savoir épeler en grec ou en hébreu pour être déclaré hérétique. Voilà au sein de quelle barbarie une femme jeune et belle encore, une princesse du sang, une reine, donnait l'exemple d'une infatigable ardeur pour l'étude, d'un respect et d'une faveur illimitée pour les érudits et les poëtes. Son esprit était assez fort,

[1] Goujet, *Histoire du Collége de France*, t. Ier.

son imagination assez vive et fleurie pour se plaire avec les uns et avec les autres. Il faut lui en savoir gré, et convenir que cela seul, sans parler des autres preuves, déposerait en faveur de la reine de Navarre contre ses accusateurs, car les études sérieuses moralisent l'âme. Quelques écrivains trop hardis, comme Marot et Bonaventure Desperriers, elles les recueillit et les mit à couvert sous le titre de ses valets de chambre. Elle étendit cette protection sur beaucoup d'hommes illustres poursuivis comme sectateurs des nouvelles opinions religieuses [1]; elle leur ouvrit un asile dans son royaume de Béarn. Là vinrent se réfugier Lefebvre d'Étaples, Gérard Roussel, Calvin lui-même, et beaucoup d'autres que frappait de terreur le supplice de Louis Berquin.

Ce Berquin était un gentilhomme du pays d'Artois, propagateur imprudent et obstiné des idées de Luther. Deux fois Marguerite le tira de prison; mais à force de récidiver, il s'attira une sentence de mort. Berquin, après avoir été mis au pilori et marqué au front d'un fer rouge, fut

[1] « Elle secourut avec un soin admirable les réfugiés et les bannis de Paris et de Meaux, à Strasbourg, à Zurich, à Genève. C'est là qu'elle envoya en une seule fois 4,000 francs d'aumônes. C'étaient les effets de sa bonté et piété, et des témoignages de sa bonne et royale nature. » (Sleidan.)

mené sur le parvis Notre-Dame, où il fit amende honorable, la corde au cou, la torche au poing; de là on le conduisit en place de Grève, où il fut brûlé vif avec ses écrits, le 17 avril 1529, en présence de vingt mille personnes. Voilà de quel châtiment on punissait l'hérésie, et il ne tint pas à quelques fanatiques docteurs de Sorbonne que la compatissante Marguerite n'en fît l'épreuve. Noël Béda, syndic de la faculté de théologie, essaya contre elle le système d'inquisition qui lui avait réussi contre Érasme et contre Lefebvre d'Étaples. Il déféra à la faculté un poëme de la reine de Navarre intitulé : *le Miroir de l'âme pécheresse.* Marguerite n'y avait parlé ni des saints ni du purgatoire: preuve manifeste qu'elle n'y croyait pas! Mais cette fois la malice du vieux docteur échoua contre le bon sens et l'éloquence de Guillaume Petit, évêque de Senlis, qui se fit devant la Sorbonne l'avocat du livre et de l'auteur. Marguerite fut acquittée avec son Miroir. Il arriva même quelque temps après que, sous un prétexte quelconque, on prit Noël Béda, et on l'enferma au mont Saint-Michel, où il mourut, pour lui apprendre à calomnier les poésies des reines et princesses du sang royal.

Mais cette reine, cette princesse n'en avait pas moins été réduite à se défendre devant la Sor-

bonne. Quelle différence avec ce qui eut lieu deux cents ans plus tard! La Sorbonne entreprit de censurer un livre où l'auteur prêchait la tolérance, l'excellence de toutes les religions, et flétrissait le fanatisme. La voix des docteurs fut étouffée par des huées, par des sifflets universels. L'autorité ecclésiastique, qui, au XVIe siècle, forçait la sœur du roi de France à se courber devant elle, est, au XVIIIe, obligée de lutter contre un simple homme de lettres, et se retire du champ de bataille officiellement vaincue. Marmontel fut plus puissant que la reine de Navarre, et les témérités dogmatiques de *Bélisaire* triomphèrent, en dépit de ce tribunal déterminé à punir les fautes d'omission de l'âme pécheresse, si cette âme se fût trouvée d'une condition moins haute.

Non, Marguerite ne cessa jamais d'être une bonne catholique. Sa longue liaison avec l'évêque de Meaux suffirait à le prouver, indépendamment de ce que tous ses écrits respirent une piété ardente et pure [1]. Mais Marguerite était tolérante; elle ne partageait pas cette opinion défendue encore par la Sorbonne au milieu du XVIIIe siècle, que la lu-

[1] Il n'est question que des écrits destinés par elle à être publiés, et dont une partie le fut de son vivant même, par Jacques Sylvius ou Delabaye, un de ses valets de chambre. Au reste, il y a dans les *Nouvelles* mêmes autant de dévotion que de badinage.

mière des bûchers soit la meilleure pour éclairer les âmes égarées. La reine de Navarre ne voyait dans les réformateurs que des savants persécutés. Or, elle s'était faite « le port et le refuge de tous « les désolés. Tu les eusses vus à ce port, les uns « lever la teste hors de mendicité; les autres, « comme après le naufrage, embrasser la tran- « quillité tant désirée ; les autres, se couvrir de sa « faveur, comme d'ung bouclier d'Ajax, contre « ceux qui les persécutoient. Somme, les voyant à « l'entour de ceste bonne dame, tu eusses dit d'elle « que c'estoit une poulle, qui soigneusement ap- « pelle et assemble ses petits poulets et les couvre « de ses aisles. [1] » Cette humanité répandue sur tous sans distinction compromet encore aujourd'hui la mémoire de Marguerite : en la voyant accueillir les poëtes on l'accuse de libertinage, et quand elle protége des théologiens on dit qu'elle est hérétique. Il est malaisé de faire le bien impunément.

Avouons aussi que sa bonne foi dut être souvent surprise par les novateurs intéressés à compter la sœur du Roi parmi leurs prosélytes. Et comment en effet résister aux apparences, lorsque Calvin la loue d'être l'instrument dont Dieu

[1] Sainte-Marthe, *Oraison funèbre*, p. 84.

s'était servi pour faire arriver son règne : *Quod Deus illa usus fuerit ad regnum suum promovendum* [1]. M. l'abbé Tabaraud, dans la *Biographie universelle,* a jugé Marguerite sans esprit de parti. Il ne doute pas qu'elle n'ait été inébranlable sur les principes de l'Église catholique; mais, ajoute-t-il, sa complaisance et son affection pour les savants l'engagèrent plus loin qu'elle n'aurait dû. C'est voir sainement et équitablement.

François Ier étant parvenu, comme nous l'avons dit, à se procurer l'argent de sa rançon, il fut question du retour des enfants de France donnés en otages à Charles-Quint. La sœur de l'Empereur, la princesse Éléonore, devenue leur belle-mère, et qui pendant quatre années avait veillé sur eux avec une sollicitude toute maternelle, devait les accompagner. Le 10 juin 1530, les commissaires des deux Rois se rendirent sur la rivière d'Andaye, près de Fontarabie, le maréchal de Montmorency pour François Ier, le connétable de Castille pour Charles-Quint, chacun avec une suite de seize gentilshommes. On fit l'essai de l'échange, « *qui se trouva bien aysé et de seureté bien esgale* [2]. » Le transport s'effectua

[1] Calvini *Epistol. ad ann.* 1545.

[2] *Instructions à Iscrnay.* (Pièces justificatives, n° VI.)

dans les derniers jours de juin, et, le 2 juillet, Éléonore et les enfants arrivèrent à Bayonne. Le Roi et la Reine mère s'étaient avancés jusque-là à leur rencontre. Entre autres fêtes par lesquelles on célébra leur présence, on remarque la représentation d'*une Bergerie*. Un acquit signé du grand maître [1] nous apprend que les acteurs étaient vêtus de taffetas, et que leurs habits avaient coûté, d'achat et de façon, cinquante livres tournois. Ce sont apparemment les premiers bergers d'opéra dont on puisse découvrir la trace dans notre histoire littéraire.

Dans cette heureuse et brillante compagnie la reine de Navarre manquait bien malgré elle. Mais elle était retenue à Blois par sa seconde grossesse dont le terme approchait. Le 7 janvier 1528, elle avait donné le jour à une princesse, à Jeanne d'Albret; environ le 15 juillet 1530, elle accoucha d'un prince, qui reçut au baptême le nom de Jean; c'était celui de son aïeul maternel [2].

François Ier, à l'occasion de la naissance de son

[1] Pièces justificatives, n° VII.

[2] Le P. Anselme, le seul à peu près qui parle de ce prince, n'indique pas même l'année de sa naissance. Un heureux hasard m'a fait découvrir une lettre de la sage-femme de Marguerite et un édit de François Ier qui ne laissent aucun doute à cet égard. (Pièces justificatives, n° VIII.)

neveu, rendit un édit portant création d'une place gratuite de maître dans chaque métier [1]. Mais cette joie fut de courte durée : le petit prince ne vécut que deux mois. Marguerite était dans son duché d'Alençon lorsqu'elle apprit la mort de son fils. La pieuse résignation de la Reine se manifesta publiquement d'une façon assez singulière : Elle fit chanter un *Te Deum*, et afficher en différents endroits de la ville ces paroles tirées du livre de Job : *Le Seigneur l'avoit donné, le Seigneur l'a osté* [2].

C'est précisément à cette époque que, sans égard pour la douleur du roi et de la reine de Navarre, François Ier s'empara de leur fille unique, la princesse Jeanne d'Albret, âgée de deux ans, pour la faire élever au Plessis-lez-Tours [3]. Il voulait se réserver le droit exclusif de disposer d'elle, et craignait, dit-on, par-dessus tout que ses

[1] Voyez Pièces justificatives, n° VIII.

[2] Sainte-Marthe, *Oraison funèbre*, p. 35.

[3] J'ignore sur quoi se fonde mademoiselle Vauvilliers, lorsqu'elle assure, dans son *Histoire de Jeanne d'Albret*, que Marguerite fit élever sa fille dans la religion protestante. D'abord François Ier ne l'eût point permis ; ensuite il est notoire que Marguerite donna pour précepteur à sa fille le poëte Nicolas de Bourbon, très-bon catholique ; enfin la chanson que chanta Jeanne à la naissance d'Henri IV, est en l'honneur de la Vierge, et c'était un souvenir d'enfance de Jeanne. Cette dernière remarque a été faite par Leclerc et Joly, cités dans Bayle.

parents ne la donnassent au fils de Charles-Quint. Ce mariage entre Philippe II et l'héritière d'Albret aurait détaché légitimement la Navarre de la couronne de France, et l'eût pour jamais réunie à l'Espagne. En toute occasion l'on voit François Ier être roi avant d'être frère. Le mécontentement de cette conduite tyrannique dut entrer pour beaucoup dans la détermination que prirent alors Henri et Marguerite, de se retirer chez eux, en Béarn (1530). Ils s'appliquèrent au bonheur de leurs sujets, à faire prospérer le commerce et fleurir l'agriculture; ils changèrent bientôt la face du pays, en appelant des laboureurs du Berry, du Saintonge et de la Sologne [1]. Tandis que son mari fortifiait Navarreins, Marguerite bâtissait le palais de Pau et l'entourait de jardins magnifiques. Elle avait pris le titre et l'office de ministre des pauvres [2], et il ne paraît pas qu'elle en ait fait une sinécure; elle visitait les malades indigents, leur envoyait ses médecins, et distribuait quantité d'aumônes secrètes. Elle dotait les hôpitaux d'Alençon et de Mortagne; fondait un hospice à Pau et un autre à Paris, celui des orphelins appelés, à cause de leur uniforme, les *Enfants rouges*.

[1] Favyn, p. 756.

[2] Sainte-Marthe, *Oraison funèbre*.

Mais elle accueillait des docteurs sentant l'hérésie; elle permettait à Gérard Roussel de prêcher à sa cour en habit laïque; elle le faisait nommer par son crédit évêque d'Oloron. La rage de ses ennemis s'augmentait de leur impuissance et du froid mépris que Marguerite opposait à leurs tentatives. Leur audace s'enhardissait de sa patience. Un jour, un moine fanatique, dans une conférence sur les mesures à prendre contre la reine de Navarre, proposa de la mettre dans un sac et de la jeter à la Seine. Le principal du collége de Navarre, voulant sans doute réhabiliter le nom de sa maison qui lui paraissait compromis, osa faire représenter par ses professeurs et ses écoliers une misérable farce, dans laquelle Marguerite était figurée en furie d'enfer : n'ayant pu la noyer, on la damnait. Le Roi, indigné de cette insolence, voulut faire saisir les coupables; le principal en robe, à la tête de sa séquelle, reçut les envoyés du roi à coups de pierre. Toute cette belle comédie allait finir d'une manière très-mal plaisante pour les acteurs. La reine de Navarre, en ce moment à Paris, s'alla jeter aux pieds de son frère, et obtint la grâce de ces pédants. Une autre fois c'étaient des prédicateurs zélés, qui, dans leurs sermons, la désignaient à la haine des dévots. Elle-même parle dans une de ses lettres d'un

jacobin, qui avait débité contre elle *quelques sottises*. Tout cela ne ralentit point son ardeur pour la science, ni son intérêt pour les savants. Amyot dut à la reine de Navarre le premier emploi qu'il occupa dans l'Université, la place de professeur de grec au collége de Bourges. François Ier, en fondant le Collége de France, n'avait créé que trois chaires pour les langues anciennes; ce fut par les conseils de sa sœur que plus tard il agrandit et compléta l'enseignement, et porta le nombre des professeurs de quatre à douze. La reine de Navarre dirigea son frère dans le choix des hommes les plus habiles pour remplir ces nouveaux postes. C'est ainsi qu'elle se vengeait des outrages de l'ignorance, en les méritant de plus en plus. Certes, pour peu qu'elle eût voulu se venger autrement, rien ne lui était plus facile que de *saccager un tas d'ivroignes et téméraires*, comme les appelle le bon Sainte-Marthe, dans sa vertueuse indignation. Il affirme qu'il s'en est trouvé *d'une ingratitude scythique*, qui, reçus dans la maison de la reine de Navarre, élevés par elle aux honneurs et aux dignités, ont fait secrètement tout leur possible *pour luy faire encourir la male grâce du Roy, son frère, et de l'autre Roy, son mary*[1]. L'orateur dans ce passage a

[1] *Oraison funèbre*, p. 45.

manifestement en vue le connétable de Montmorency, dont la prudente ingratitude attendit pour perdre sa bienfaitrice, qu'il n'eût plus besoin de ses bienfaits. Montmorency déclara un jour au Roi que, s'il voulait extirper l'hérésie en sévissant contre les hérétiques, il devait commencer par sa sœur. — « Oh! pour celle-là, répondit François, n'en parlons point; elle m'aime trop. Elle ne croira jamais que ce que je voudrai, et ne prendra jamais de religion qui préjudicie à mon Estat. » Réponse où l'orgueil du politique se montre autant ou plus que la tendresse du frère. Marguerite, ajoute Brantôme, sut la tentative du connétable, *dont oncques puis ne l'aima jamais.*

Montmorency paraît avoir obtenu plus de succès du côté du roi de Navarre. Il sema le trouble entre les deux époux au point qu'Henri se serait porté jusqu'à maltraiter Marguerite, et que l'intervention menaçante du Roi serait devenue nécessaire pour faire respecter sa sœur et rétablir la paix dans le ménage. Je rapporte ce dernier fait d'après Brantôme, dont les caquets ne doivent être écoutés qu'avec une défiance extrême.

M. de Montmorency peut avoir été un habile capitaine, un grand homme d'État, mais c'était un fort vilain caractère; le proverbe *Dieu nous*

garde des patrenôtres de M. le connétable, et le sobriquet de *capitaine Brûle-bancs*, rapportés par Brantôme, suffisent pour donner une idée de sa piété farouche; toutefois cette piété ne l'empêcha pas de s'accommoder avec les Coligni, quand il y trouva son compte[1]. On a vu tout à l'heure un exemple de son ingratitude; il joignait à ce vice une cupidité sans bornes. En 1549, M. de Montmorency, rentré en faveur, possédait onze emplois, valant ensemble quatre-vingt-dix mille livres, et le roi et la reine de Navarre ne touchaient qu'une pension de vingt-quatre mille livres chacun[2]. Le cumul, comme on voit, n'est pas d'invention moderne.

Dans l'automne de 1531, une épidémie terrible ravagea l'Ile-de-France. Louise de Savoie, qui était malade à Fontainebleau, voulut se faire transporter à Romorantin, mais elle ne put aller jusque-là: elle mourut à Grez, village du Gâtinais, à cinquante-quatre ans. Princesse, sa fermeté politique avait sauvé le royaume; femme, sa coquetterie surannée l'avait mise à deux doigts de sa perte. Elle fut ambitieuse, habile et dissimulée; au demeurant, la meilleure des mères.

[1] Longueruana, I, 201.

[2] Voyez, Pièces justificatives, n° IX, l'état des pensions et gages de 1549.

En cette qualité, elle exerça sur ses enfants un empire sans bornes et souvent funeste. Ainsi s'en allait cette trinité dont parle Bibiéna, formée de Louise, de François et de Marguerite[1]. Quelque temps après, Saint-Gelais composa une épître de Louise de Savoie à son fils. On y trouve le portrait et l'éloge de Marguerite. La défunte reine est censée écrire du ciel, où elle ne méritait pourtant guère d'être admise qu'après un bon terme de purgatoire; mais la poésie vit de fictions. Louise s'est donc fait montrer le livre où sont écrites les destinées humaines :

Bien voulus voir l'endroit et le passage
De Marguerite humaine, douce et sage,
Auquel j'ai lu les grâces et promesses
Dont heureuse est entre toutes princesses.
Pallas me dit qu'elle fut sa nourrice
Et que Dieu l'a eslue sa tutrice.
En ceste cour elle est tant désirée,
Qu'on la voudroit jà du corps séparée.
Je te supply vers elle entretenir
Ta bonne amour, et près toy la tenir,
Et que luy sois bon frère et elle sœur.
Bien t'en prendra, de ce je te fais seur[2].

[1] *Che scrivere a Luisa di Savoia, era come scrivere a la stessa Trinità.* (Molini, *Docum. inéd.*, I, p. 75.)

[2] Ms. de Saint-Germain 1556. Cette pièce est inédite, au moins n'est elle pas imprimée dans les œuvres de Saint-Gelais, à qui je l'attribue, 1°. parce que je l'ai retrouvée au milieu d'autres pièces qui sont certainement de Saint-Gelais ; 2°. à cause de la conclu-

En effet cette mort resserra les liens qui unissaient le frère et la sœur. François reporta sur Marguerite la part de crédit qu'il avait accordée à sa mère. Marguerite ne quitta point son domicile du Béarn, mais elle et son mari faisaient de fréquents voyages à la cour, ou dans diverses parties de la France, selon que l'intérêt du Roi l'exigeait. Henri d'Albret fut nommé gouverneur de la Guyenne. Cette nomination était à la fois une preuve d'estime et un trait de prudence : François Ier savait bien que la frontière de l'Espagne ne pouvait être gardée par un homme plus brave ni plus dévoué. Toujours bonne et modeste, la reine de Navarre ne faisait point parade de sa puissance, mais on la connaissait assez, et de tous côtés on s'adressait à elle pour réclamer des grâces. La Reine répondait elle-même ou dictait à son secrétaire Jehan Frotté. Par le nombre des lettres de recommandation dont l'analyse ter-

sion où l'auteur se fait recommander par Louise de Savoie, comme étant *de biens assez mince :*

Il ne requiert grant somme de deniers,
Pourveu qu'il soit l'ung de tes aulmosniers,
Et pour te mieulx servir en cest office,
En attendant quelque bon bénéfice,
Ordonneras de libérale grace
Qu'en ton estat soit mis en bonne place.

Et Saint-Gelais, comme on sait, a été l'un des aumôniers de François Ier.

mine ce recueil, on peut juger combien elle était sollicitée.

Vers la fin de 1534, l'esprit religionnaire, mal contenu par la volonté du Roi et les rigueurs de la Sorbonne, fit tout à coup explosion. Des placards injurieux à la religion catholique furent affichés la même nuit en divers endroits de la capitale et dans les principales villes de province. Il s'en trouva jusque sur les murs du palais habité par le Roi. François Ier, justement irrité, fit rechercher les coupables. On arrêta préventivement un grand nombre de personnes, et dans le nombre Gérard Roussel, un des protégés de Marguerite. Gérard Roussel prouva son innocence; d'autres, moins heureux et, il faut le croire, plus coupables, furent brûlés à l'Estrapade avec des tortures inouïes, et un appareil plus digne d'une horde de sauvages que d'une nation civilisée. Une procession expiatoire fut faite dans les rues de Paris, après quoi le Roi voulut bien condescendre à des mesures moins atroces. Il alla même si loin dans le sens opposé, qu'il consentit à appeler Mélancthon, pour le faire disputer avec les docteurs de Sorbonne, sur les matières de la foi. Cette inconséquence semble prouver que François Ier, dans l'affaire des placards, sous prétexte de venger la religion, ne vengeait réellement que son orgueil

offensé. Le Roi et, ce qui est plus étrange, l'évêque de Paris, que du reste l'on a aussi accusé d'hérésie, écrivirent de leur main au disciple chéri de Luther. Mélancthon voulait partir, l'électeur Palatin lui en refusa la permission [1]. Quelques historiens, entre autres Maimbourg, le Père Daniel et Varillas, ont avancé que cet appel de Mélancthon

[1] Je ne dy pas que Mélancthon
Ne desclare au Roy son advis;
Mais de disputer vis à vis,
Nos maistres n'y veulent entendre.
(*Ép. du Coq à l'Asne.*)

Marot, qui avait ses raisons pour ne pas aimer la Sorbonne, se trompe volontairement ou involontairement, et égare son commentateur trop confiant : « Les docteurs de Sorbonne, dit M. Auguis, qui n'avaient lu que leur saint Thomas, craignaient de s'exposer avec des gens qui avaient lu l'Écriture sainte. »

Il est certain que l'obstacle qui empêcha ce débat théologique ne vint pas de la Sorbonne, mais bien de l'électeur Palatin qui refusa aux prières de Mélancthon et à celles de Luther la permission d'exécuter ce voyage. Ce refus même était conçu en termes durs qui affligèrent Mélancthon : *gallicum iter omisi libenter, ac facile passus sum mihi non dari commeatum, sed poterat princeps negare sine contumelia.* (*Epist.*, lib. v.)

Sur quoi Varillas ne manque pas de prendre, selon sa coutume, le contre-pied de la vérité : « L'électeur de Saxe s'imagina qu'il ne tenoit plus qu'à cela que toute la France ne devînt « luthérienne. *Il ne délibéra pas un instant sur la demande qu'on « lui faisoit :* il ne se contenta pas de céder un homme dont il « croyoit avoir encore beaucoup affaire ; *il l'exhorta de plus à se « mettre promptement en chemin.* » De pareils historiens sont une calamité publique.

et l'idée de mettre aux prises le schisme et l'orthodoxie, venaient de la reine de Navarre. Je ne sais sur quel fondement ils appuient cette assertion; mais dans les lettres de Mélancthon, dans celles du Roi, dans celles de l'évêque de Paris, Du Bellay, je n'ai pas trouvé un mot qui la justifie ou l'autorise. Rien n'indique la part que Marguerite peut avoir prise dans cette affaire; si elle s'en mêla, ce fut sans doute pour intercéder en faveur des coupables. C'était son rôle accoutumé, et celui qu'elle remplit encore en 1537, lorsque Bâle, Berne et Strasbourg envoyèrent des députés solliciter la clémence royale pour les protestants emprisonnés. La reine de Navarre leur servit d'intermédiaire; mais Anne de Montmorency contre-balança l'effet de cette protection [1].

Les lettres de Marguerite pendant les années 1536 et 1537 confirment ce que tous les historiens ont raconté de son influence et de son intervention dans la politique du Roi, son frère. On la voit rejoindre François Ier à Valence, où il faisait des préparatifs de guerre contre l'Empereur; de là, se rendre près de Montmorency, au camp d'Avignon dont elle fait de grands éloges à son

[1] *Usi fuerunt opera reginæ Navarræ legati, quæ soror erat germana regis, lectissima mulier et veræ doctrinæ perquam studiosa.* (Sleidan, *Comment.*, lib. x.)

frère. Ensuite, elle court en Picardie, où les troupes flamandes avaient pénétré. Elle écrit d'Amiens; elle parle de Thérouenne et de Boulogne, qu'elle trouve bien fortifiées. Enfin dans toutes ses lettres, la politique tient sa place. La maladie de sa fille, puis celle de son mari, vinrent mêler à ces préoccupations de graves inquiétudes.

La petite princesse Jeanne d'Albret avait alors neuf ans; elle était toujours renfermée au Plessis-lez-Tours, où elle dépérissait d'ennui. Tout à coup, au mois de décembre 1537, la cour étant à Paris, on reçoit la nouvelle que mademoiselle d'Albret se meurt. Sa maladie était une fièvre accompagnée de dyssenterie. Il était quatre heures du soir; on était aux jours les plus courts de l'année; il pleuvait horriblement, et les officiers, les domestiques de la Reine étaient écartés dans Paris ou aux environs [1]. La reine de Navarre emprunte la litière de madame Marguerite sa nièce, troisième fille du Roi, et sans autres apprêts, la voilà partie. Arrivée au Bourg-la-Reine, où elle devait coucher, en descendant de litière elle s'en alla droit à l'église. A la porte, elle dit aux personnes qui l'entouraient : « Mon cœur m'annonce je ne sais quoi de la mort de mon enfant », et pria

[1] Tous les détails de cette histoire sont pris dans Sainte-Marthe.

qu'on la laissât seule avec sa fidèle dame d'honneur, la sénéchale de Poitou [1]. Marguerite se jette à genoux devant le crucifix, pleure, supplie, s'accuse d'être, par ses péchés, la cause de la maladie de sa fille. En sortant, elle parla encore à ceux qui l'entouraient : « Maintenant, dit-elle, le Saint-Esprit m'a promis que ma fille recouvrera la santé. » Elle rentre ; le souper l'attendait. Tant qu'il dura, elle ne tint d'autre discours que de la miséricorde et de la bonté de Dieu. La table étant levée, elle renvoya tout le monde et se remit en oraison ; en ouvrant sa Bible, elle tomba sur le cantique d'Ezéchias, roi de Juda. Cela lui parut d'heureux présage. Aussitôt retentit le cornet d'un postillon, et l'intensité croissante du son montrait avec quelle hâte il courait. On se rassemble sur la porte ; Marguerite s'élance à la fenêtre et demande quelles nouvelles ? Personne ne lui répond ; elle retourne à ses prières. Au bout de quelques minutes, la porte de la chambre s'ouvre et donne entrée à Nicolas d'Anguye, évêque de Séez, qui depuis le fut de Mende. La Reine était agenouillée sur le plancher, appuyée contre un petit banc et la face prosternée contre terre : « Ah, monsieur de Séez ! venez-vous ici annoncer à une

[1] Louise de Daillan, mariée à André de Vivonne, sieur de la Châtaigneraye, grand'mère de Brantôme.

dolente mère la mort de sa fille unique? J'entends bien qu'elle est maintenant avec Dieu. » Le sage évêque prit quelques précautions pour ne l'émouvoir pas trop en lui apprenant que sa fille était hors de péril. C'était mal connaître la fermeté de la Reine. Elle ne s'abandonna pas à une joie impétueuse, mais levant les mains au ciel, elle glorifia la bonté de Dieu, et lui rendit d'humbles actions de grâces. C'est ainsi qu'elle fut récompensée de sa foi.

Peu de temps après, son cœur maternel éprouva un autre chagrin, d'autant plus amer qu'il lui fut suscité par son frère. On a vu comment François Ier, ne s'assurant pas sur le dévouement pourtant bien éprouvé d'Henri et de Marguerite, leur avait ôté leur unique enfant pour la faire élever à sa fantaisie : c'était un pur égoïsme. Craignant toujours que les père et mère ne donnassent leur fille au fils de Charles-Quint, il se hâta de disposer de la main de Jeanne d'Albret. La princesse n'avait pas douze ans quand son oncle, ou plutôt son geôlier, la maria au duc de Clèves, Guillaume III, *sans consentement de père ni de mère,* dit Olhagaray. La cérémonie se fit à Châtellerault, le 15 juillet 1540. Jeanne protesta, ou fit protester contre cette violence devant Jean d'Arbères, François Navarre, médecin, Gensane

ou Gaston de Bourbon, vicomte de Lavedan, Aymée de La Fayette[1], et Boilline de Cars. Ce mariage forcé, ajoute le naïf historien du Béarn, « n'eut d'autre fruit que les cérémonies, desquelles le duc de Clèves se contentera, s'il lui plaist, *pour tout.* » Le Ferron s'exprime sur ce sujet en ces termes : « La reine de Navarre donna tel exemple « à tout le reste des princesses par la lumière de « ses vertus, qu'elle leur servira facilement de « modèle pour régler leurs saintes mœurs. Le « bruit est que la fille consentit à ces nopces mal- « gré elle, et que pour son trop jeune et peu sain « aage, la mère impétra du duc de Clèves qu'il « s'assist seulement quelques heures sur le lict « nuptial, et n'attentast toutesfois en rien à sa pu- « dicité. Ce qui fut cause que l'alliance estant de- « puis rompue avecques luy, le mariage demeura « nul, etc.... [2] »

[1] Veuve de François de Silly, bailli de Caen, gouvernante de Jeanne d'Albret. Elle avait accompagné Marguerite en Espagne, et resta toujours son amie.

[2] Le Ferron dans Duhaillan, p. 1466. M. Auguis, dans une note sur la trente-cinquième épître de Marot, dit qu'il fut réellement question de marier Jeanne d'Albret à Philippe, fils de Charles-Quint ; que le roi et la reine de Navarre conduisaient cette négociation à l'insu du roi de France ; mais que tout fut découvert et trahi par Charles de Gramont, archevêque de Bordeaux, lequel subit la vengeance d'Henri d'Albret, et de ce fait perdit la lieu-

La tyrannie de François Ier devenait insupportable; le roi de Navarre fit casser le mariage de sa fille par l'autorité du Pape, en sorte que, peu après la célébration, il fut déclaré nul dans la cathédrale de Tours, et les parties mises en liberté de s'unir à qui bon leur semblerait.

Le roi et la reine de Navarre, de plus en plus dégoûtés du monde et de la cour par cette triste et inévitable expérience qu'apportent les années, vivaient paisiblement dans leur intérieur. Marguerite s'efforçait de donner à sa maison l'exemple de toutes les vertus. Elle s'appliquait à des ouvrages d'esprit et de piété, et dérobait le temps même des repas. Vêtue comme une simple demoiselle, et n'ayant de royal au dehors que la majesté de sa figure et de son maintien, elle faisait ranger autour de sa table, Gérard Roussel, évêque d'Oloron, abbé de Nérac, et son aumônier; ses maîtres des requêtes, ses médecins. On discutait

tenance générale de Guyenne; et M. Auguis cite Le Ferron, au livre VIII de son *Histoire latine*. M. Auguis n'a pas pris garde que Le Ferron, avant de rapporter ces bruits populaires, les appelle *un conte absurde, delira fabula*, et ajoute : *Abhorret hoc a fide regis Navarræ in regem, pietate sororis in fratrem, benevolentia eorum in Grandimontanum.* La version de Duhaillan intercale ici cette réflexion : « Quel Roi, pour innocent qu'il soit, n'est sub-« ject aux mesdisances et détractions de tels ignares et malveil-« lants. » (P. 1466.)

quelque texte de l'Écriture; par exemple, ces paroles de Jésus-Christ : « Si vous ne ressemblez aux petits enfants, vous n'entrerez jamais au royaume des cieux. » L'un appuyait son avis du sentiment de saint Augustin; l'autre citait saint Jérôme. Sainte-Marthe, interpellé à son tour, alléguait Théophylacte, saint Chrysostôme et saint Hilaire. Parfois, des étrangers, qui venaient saluer la Reine, étaient admis à entendre ces discussions, et se retiraient émerveillés du savoir et de la bonne grâce de Marguerite. La théologie qu'elle avait toujours aimée, occupait surtout son âge mûr. Elle faisait de fréquentes retraites au monastère de Tusson, qu'elle avait fondé dans l'Angoumois, et, tranquille au milieu de ses bonnes religieuses, elle pouvait, sans être interrompue, satisfaire son goût pour la méditation et les choses de piété.

Aussi Rabelais, en publiant le troisième livre de son roman, s'adresse-t-il en ces termes à la reine de Navarre :

Esprit abstrait, ravy et estatic
Qui fréquentant les cieux, ton origine,
As délaissé ton hoste et domestic, . . .
. . . . . .
. . . . . .
Voudrois-tu point faire quelque sortie
De ton manoir divin perpétuel,

Et ça bas voir une tierce partie
Des faits joyeux du bon Pantagruel? [1]

Néanmoins, ce détachement des choses de la terre n'était pas encore parvenu au point où le fit monter depuis la mort du Roi. Marguerite hors de l'enceinte du couvent de Tusson, se retrouvant en famille, dans sa petite cour de Nérac ou de Pau, se livrait à des amusements moins austères. « Nous passons notre temps, écrit-elle, à faire momeries et farces. » Elle veut parler sans doute de la représentation des drames et dialogues satiriques qu'on trouve dans ses œuvres. Elle n'avait pas abandonné la poésie; une des principales pièces de son recueil, *la Coche,* doit avoir été composée vers cette époque. Marguerite s'y met en scène elle-même. Trois dames veulent soumettre à son jugement un débat sur l'amour; elle s'était d'abord récusée, alléguant son âge et l'affaiblissement de ses facultés :

« Mes cinquante ans, ma vertu affoiblie,
« Le temps passé, commandent que j'oublie,

[1] Ce dixain, dont j'ai supprimé quelques vers qui sont un galimatias mystique, porte pour suscription : *A l'esprit de la reine de Navarre;* c'est-à-dire à son esprit contemplatif, dégagé des passions et des intérêts de ce monde. Mais Leduchat, par inadvertance, a cru que ces vers s'adressaient à Marguerite défunte, et en a conclu que le IIIe livre de Pantagruel était postérieur à 1549, tandis qu'il en existe deux éditions de 1546. (Voyez le *Ménagiana*, t. III, p. 249.)

« Pour mieux penser à la prochaine mort,
« Sans plus avoir mémoire ni remord,
« Si en amour a douleur ou plaisir. »

C'est ainsi que la bonne reine de Navarre charmait ses dernières années par les travaux de l'intelligence et les occupations d'une philosophie mêlée de dévotion et de littérature.

Le trait saillant du caractère de Marguerite, c'est d'avoir allié toute sa vie les idées religieuses et les idées d'amour mondain. Ce mélange se retrouve dans tout ce qu'elle a écrit, comme dans sa conduite. En voici un exemple qui appartient à l'époque où nous sommes parvenus.

Le capitaine Jean de Bourdeille, frère puîné de Brantôme, avait été dans sa jeunesse destiné à l'état ecclésiastique, et envoyé à l'université de Ferrare pour y faire ses études. Là, il s'éprit vivement d'une dame française, veuve, nommée madame de La Roche. Voyant qu'il refusait d'entrer dans les desseins de sa famille, son père finit par le rappeler. Jean de Bourdeille revint donc, et ramena avec lui madame de La Roche, laquelle ayant été autrefois fille d'honneur de la reine de Navarre, souhaita de rentrer auprès de son ancienne maîtresse, d'autant qu'elle était soupçonnée de pencher au luthéranisme, et que la cour de Nérac était le refuge inviolable des gens d'or-

thodoxie suspecte. Madame de La Roche obtint aisément ce qu'elle désirait, et Jean de Bourdeille s'en alla de son côté guerroyer en Piémont.

Cinq ou six mois après, le capitaine Bourdeille, beau gentilhomme de vingt-quatre ans, revient de l'armée et ne manque pas d'aller, à Pau, voir sa mère et faire la révérence à la reine de Navarre. Il trouva la Reine qui sortait de vêpres. Elle, *qui était la meilleure princesse du monde,* rentre avec lui dans l'église déserte, et s'y promène, l'interrogeant des nouvelles d'Italie et de ses aventures particulières; de ses défuntes amours pas un mot. Tout à coup Marguerite arrête le jeune capitaine, et lui prenant la main : « Mon cousin, dit-elle en changeant de ton et « de propos, ne sentez-vous point rien mouvoir « soubs vos pieds? — Non, madame, répondit-il. « — Mais songez y bien, mon cousin, lui répli- « qua-t-elle. — Madame, j'y ay bien songé, mais « je ne sens rien mouvoir, car je marche sur une « pierre bien ferme. — Or je vous advise, dit « alors la Reyne, que vous estes sur la tombe et « le corps de la pauvre madamoiselle de La Ro- « che, qui est icy dessoubs vous enterrée, que « vous avez tant aymée. Et puisque les âmes ont « du sentiment après nostre mort, il ne faut pas « doubter que ceste honneste créature, morte de

« frais, ne se soit esmeuë aussitost que vous avez « esté sur elle. Et si vous ne l'avez senty à cause « de l'espaisseur de la tombe, ne faut doubter « qu'en soy ne se soit esmeuë et ressentie. Et d'au- « tant que c'est ung pieux office d'avoir souve- « nance des trespassés, et même de ceulx que l'on a « aimés, je vous prie luy donner ung *Pater noster*, « ung *Ave Maria* et ung *De profundis*, et l'ar- « rousez d'eau béniste; et vous acquerrez le renom « de très fidèle amant et d'un bon chrestien. Je « vous lairray donc pour cela, et pars [1]. »

Il y a bien de l'imagination dans cette scène, qui se passe, sans témoins, au fond d'une église, entre un jeune et brillant capitaine et une reine détrompée du monde et de ses illusions fugitives, celle-ci réclamant de l'autre un *De profundis* pour une maîtresse oubliée, si oubliée qu'elle avait pu mourir à l'insu de son amant. La simplicité des paroles en rehausse la solennité. Quelle vive poésie dans ces mots : *Si vous ne l'avez senty à cause de l'espaisseur de la tombe!....* Quoi! une pierre sépulcrale suffit pour intercepter toute communication entre deux âmes naguères si étroitement unies! ô misère et imperfection de la nature humaine, qu'un si grand avantage ait été donné à la matière sur l'intelligence!

[1] Brantôme, *Dames galantes*, cinquième discours.

Certes si la reine de Navarre fut un moment séduite par les apparences d'une réforme qui s'annonçait comme fille de la raison et promettait une observation plus stricte et mieux entendue des préceptes divins, en voyant Marguerite proclamer l'efficacité de la prière pour les morts et recommander l'usage de l'eau bénite, on peut juger qu'elle était bien revenue de cet ancien penchant. Cependant les haines religieuses grondaient autour d'elle et venaient la menacer jusque dans sa paisible retraite. Elle eut avec l'évêque de Condom une querelle dont le sujet n'est pas suffisamment éclairci dans sa correspondance. Il paraît que l'évêque, abusant de la chaire évangélique, comme il arrivait trop souvent alors, avait dans ses sermons attaqué le Roi. Marguerite, toujours fidèle sujette, poussa cette affaire avec plus de vigueur que son frère n'en avait mis à la venger elle-même dans une occasion pareille. L'évêque fut puni ; mais il avait beaucoup de partisans, soit laïques, soit ecclésiastiques. Marguerite fut avertie de se tenir sur ses gardes : *que l'on usoit fort de poysons de ce costé là.* On donna des ordres pour que nul étranger ne pût pénétrer dans les cuisines, et comme le bruit courait que les moines avaient trouvé le secret d'empoisonner par le moyen de la fumée d'en-

cens, la reine de Navarre s'abstint d'aller à l'église de peur d'être encensée. Le jour de Noël, on célébra l'office dans la grande salle du château.

Marguerite était alors souffrante, mais la cause de ses douleurs était connue : elle se trouvait enceinte, et elle en était confuse, vu son âge. On n'apprend pas dans ses lettres quelle fut l'issue de cette grossesse tardive, mais Olhagaray compte parmi les enfants de la reine de Navarre, « deux filles qui, prévenues de la mort, furent privées de batesme [1]. » Il est probable que c'étaient deux jumelles, et que leur naissance doit être rapportée à l'année 1540, ou environ [2].

Sur ces entrefaites, François Ier, abattu par la terrible maladie qui devait l'emporter peu après, écrivit une lettre fort pressante à Marguerite, pour l'engager à revenir à Paris, afin de goûter encore, avant de mourir, quelques moments de cette douce et tendre union qui avait fait le charme de leur jeunesse.

Depuis dix ans le malheur semblait s'être at-

[1] *Hist. de Foix et de Béarn*, p. 488.

[2] Le Ferron dit que cette année-là la reine de Navarre « accoucha d'une môle. » S'il dit vrai, je ne sais à quelle date placer la naissance des deux petites filles ; on n'en trouve point d'indication.

taché à François Ier, et vouloir lui faire expier l'éclatante prospérité du commencement de son règne. A partir de 1536, année où le dauphin périt d'une mort prématurée, dont le temps n'a fait qu'épaissir le mystère, François Ier se vit sans relâche en butte aux coups de la fortune, et sa santé perdue à jamais les lui rendait d'autant plus sensibles. Ses armes ne furent plus heureuses qu'une fois, à Cerisoles; encore la ligue de l'Empereur avec le roi d'Angleterre lui fit-elle perdre le fruit de cette victoire. L'envahissement simultané de la Champagne et de la Picardie fut pour lui et pour son royaume une humiliation et un danger pires que la défaite de Pavie et la captivité en Espagne. Outre le jeune comte d'Enghien, le vainqueur de Cerisoles, enseveli, pour ainsi dire, dans son triomphe, François Ier, aussi malheureux que le fut depuis Louis XIV, perdait ses enfants l'un après l'autre. Sa fille Madeleine mourut quelques mois après son heureux mariage avec le roi d'Écosse (1537[1]), et le duc d'Orléans, le plus chéri des fils du Roi, et le plus semblable à son père, fut emporté en trois jours par la peste (7 septembre 1545). La mort d'Henri VIII avec lequel François

[1] Voyez aux Pièces justificatives, n° X, l'épître (inédite) que Marguerite composa à l'occasion de ce mariage.

avait été si étroitement lié, l'avertissait de songer à la sienne. Pour que rien ne manque à la tristesse de ce tableau, il faut le voir éclairé par l'incendie de Mérindol et de Cabrières. Ce furent les dragonnades de François Ier. Le passé était un rêve évanoui; le présent était sombre, et l'avenir menaçant.

Pour comble d'amertume, François, malade de corps et d'esprit, arrivait isolé à la fin de sa carrière. Il avait disgracié l'amiral de Brion pour plaire à Montmorency; bientôt, il s'était vu forcé d'éloigner Montmorency lui-même, le connaissant mieux. Le roi et la reine de Navarre vivaient retirés à l'extrémité de la France, heureux du bonheur de leurs sujets. Restait la duchesse d'Étampes, qui trahissait au profit de l'Espagne le monarque dont elle dominait tristement la vieillesse anticipée. Son intrigue avec le comte Bossut de Longueval n'était ignorée de personne, non pas même du Roi; ses démêlés avec Diane de Poitiers, maîtresse déclarée du fils après l'avoir été du père; tous ces vices, ces scandales, ces tracasseries, suggéraient sans doute de pénibles réflexions au prince désabusé. Il dut regretter bien des fois d'avoir sacrifié à des chimères d'ambition le seul bien qui ait ici-bas une valeur réelle, qui puisse consoler de tous les revers, l'amitié sin-

cère et dévouée. Dans sa détresse, il jeta un douloureux appel vers cette Marguerite envers qui sa conscience lui reprochait plus d'un tort grave. Marguerite s'empressa d'accourir.

Elle trouva son frère en assez bon état; aucune douleur. Les médecins assuraient que l'évacuation d'un ancien apostume lui promettait une longue santé ; le dauphin et la dauphine (Henri II et Catherine de Médicis), toute la cour se livraient à l'espoir. François eut encore un moment d'illusion avant de mourir. La présence de Marguerite eut le même pouvoir qu'autrefois à Madrid ; elle éclaircit les nuages qui pesaient sur l'âme du Roi. Plus que jamais il demandait des distractions aux beaux-arts : il avait fait bâtir les palais de Fontainebleau, Saint-Germain, Folembray, Villers-Cotterets, et ce château de Madrid, monument d'un péril et d'un malheur passés. Le Roi, accompagné de sa sœur et de ses enfants, visitait les travaux du Primatice et l'atelier de Benvenuto Cellini [1]. L'artiste florentin a consacré dans ses Mémoires le souvenir de la protection que lui accorda la reine de Navarre contre madame d'Étampes [2], dévouée aux intérêts du rival de Benvenuto. Quelquefois aussi elle allait avec le

[1] *Mém. de Benvenuto,* t. II, p. 46, trad. de M. Farjasse.

[2] *Ibid.,* p. 71.

Roi visiter l'atelier d'un autre grand artiste, l'imprimerie du savant Robert Estienne [1]. D'autres fois c'étaient des conversations spirituelles, où le frère et la sœur se plaisaient à controverser des questions d'art, de morale ou de littérature. On raconte que dans un de ces entretiens, Marguerite soutenait vivement contre son frère le parti de son sexe. Tandis qu'elle discourait, le Roi écrivit avec le diamant de sa bague sur une des vitres de la fenêtre :

Souvent femme varie ;
Mal habil qui s'y fie !

Cette plaisanterie un peu mélancolique fut

[1] « Dans une rue étroite, obscure et montante, dit M. Crapelet, « on voyoit quelquefois venir un cavalier de grand air et de noble « figure, suivi de pages, d'écuyers et de quelques plus graves per- « sonnages montés sur des mules. Une autre fois, c'étoit une belle « et élégante dame, montée sur un destrier, également accompa- « gnée d'une escorte plus brillante que nombreuse. Ces cavalcades « cheminoient lentement par la rue Saint-Jean de Beauvais, s'ar- « rêtoient devant l'enseigne de l'Olivier, mettoient pied à terre au « montoir, et entroient dans la maison de Robert Estienne. Le « noble cavalier, c'étoit François Ier ; la belle dame, c'étoit Mar- « guerite de Valois, sa sœur, la reine de Navarre, aimable, spiri- « tuelle et savante, autant que belle. » — « Dans ces visites du « Roi ou de la reine de Navarre, la conversation générale, à part « quelques explications relatives au mécanisme de la typographie, « s'engageoit en latin, entre l'imprimeur, ses nobles interlocuteurs, « et les doctes personnages qui les accompagnoient. » (Notice *sur Robert Estienne et le roi François Ier*, pages 5 et 8.)

faite à Chambord, un de ces châteaux dont la construction servit d'amusement au déclin de François Ier.

Le Roi eût bien désiré garder Marguerite auprès de lui, mais la chose n'était pas possible. Après avoir rempli son devoir de sœur, la reine de Navarre se rendit à son devoir d'épouse, et retourna en Béarn un peu tranquillisée.

Vers la fin d'avril, étant en son monastère de Tusson, elle songea une nuit que son frère lui apparaissait, le visage pâle, abattu, et l'appelait d'une voix plaintive : « Ma sœur, ma sœur ! » On a pu remarquer déjà que Marguerite, comme toutes les âmes tendres, croyait aux pressentiments, aux présages, aux songes : celui-ci lui parut digne d'attention. Elle expédia sur-le-champ plusieurs courriers à Paris. Dans sa vive inquiétude, elle disait aux personnes de son entourage : « Quicon-« que viendra à ma porte m'annoncer la guérison « du Roi, tel courrier, fût-il las, harrassé, fan-« geux et malpropre, je l'irai baiser et accoler « comme le plus propre gentilhomme de France ; « et s'il auroit faute de lit, et n'en pourroit trou-« ver pour se délasser, je lui donnerois le mien, « et coucherois plustôt sur la dure, pour telles « nouvelles qu'il m'apporteroit. » Mais il ne venait toujours personne. Au bout de quelque temps,

la même apparition affligea encore son sommeil. Cette fois elle presse, elle insiste. On lui répond que le Roi va bien. Il y avait quinze jours qu'il était mort [1] ; on reculait de l'en instruire : ses alarmes ne furent point dissipées. Elle voulut aller à l'église ; c'était dans ses chagrins sa ressource accoutumée. Auparavant elle appelle Thomas Coustelier, son secrétaire ; tandis qu'elle lui parle d'une lettre à écrire à quelqu'un de la cour pour avoir des nouvelles, elle entend pleurer et se lamenter à l'autre bout du cloître ; elle y court. C'était une pauvre religieuse privée de raison, qu'on laissait errer en liberté, parce que sa folie était sans méchanceté : « Qu'avez-vous à gémir, ma sœur ? — Hélas ! madame, c'est votre fortune que je déplore. » Aussitôt Marguerite se tournant vers ceux qui la suivaient : « Vous me céliez, dit-elle, la mort du Roy ; mais l'esprit de Dieu par cette folle me l'a révélée. » « Cela dict, remonte en « sa chambre, et sans faire aucun acte de femme, « se mit à genoils, et très-humblement remercia « le Seigneur de tous les biens qu'il luy plaisoit « faire [2]. » Mais le coup était porté au cœur, et malgré cette résignation chrétienne, la nature ne

[1] Sainte-Marthe, *Oraison funèbre*, p. 103 et suiv.

[2] Sainte-Marthe, page 104.

tarda pas à reprendre ses droits. « Elle en fist, « dit Brantôme, des lamentations si grandes, des « regrets si cuisans, qu'oncques puis ne s'en re- « mist, et ne fist jamais plus son profit. »

Elle passa les quarante premiers jours de son deuil dans ce monastère. Durant ce temps, elle composa plusieurs pièces sur la mort de son frère. Ce furent ses adieux à la poésie et aux lettres qu'elle avait tant aimées ; c'était le dernier soupir exhalé d'un cœur prêt à se fermer aux choses d'ici-bas. Les citations suivantes feront connaître les sentiments de douleur et de piété dont Marguerite était pénétrée.

CHANSON FAICTE PAR LA ROYNE DE NAVARRE, UNG MOIS APRES LA MORT DU ROY.

Sur le chant : *Jouissance vous donneray* [1].

Las ! tant malheureuse je suis,
Que mon malheur dire ne puis,
Sinon qu'il est sans espérance....
. . . . . .
. . . . . .

Tant de larmes jettent mes yeux
Qu'ils ne voyent terre ni cieux,
Telle est de leur pleur abondance ;

[1] Dans *les Marguerites de la Marguerite des princesses*. L'original est dans le vol. 8561, fol. 35, Béthune.

Ma bouche se plaint en tous lieux,
De mon cœur ne peut saillir mieux
Que soupirs sans nulle allégeance.

Mort qui m'a fait ce mauvais tour
D'abattre ma force et ma tour,
Tout mon refuge et ma défence
N'a sçu ruiner mon amour
Que je sens croistre nuit et jour,
Que ma douleur croist et avance.

O mort, qui le frère as dompté,
Viens doncques par ta grand' bonté
Transpercer la sœur de ta lance.
Mon deuil par toy soit surmonté,
Car quand j'ay bien le tout compté,
Combattre te veulx à outrance.

Viens doncques, ne retarde pas,
Mais cours la poste à bien grans pas,
Je t'envoye ma deffiance.
Puisque mon frère est en tes lacs,
Prends-moy, afin qu'un seul soulas
Donne à tous deux esjouissance.

Dans une seconde chanson sur le même sujet, son isolement lui inspire ces paroles simples et touchantes :

Je n'ay plus ny père, ny mère,
Ny sœur, ny frère,
Sinon Dieu seul auquel j'espère,
Qui sur le ciel et terre impère.

J'ay mis du tout en oubliance
Le monde et parens et amis;
Biens et honneurs en abondance,
Je les tiens pour mes ennemis, etc.

Lorsqu'on en vint à régler les intérêts de famille, il se trouva que, en l'année 1522, le duc et la duchesse d'Alençon avaient secouru le Roi dans un besoin d'argent. Le prêt consistait en une quantité de vaisselle plate, estimée quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze livres tournois, qui n'avaient jamais été remboursées ni réclamées. La reine de Navarre abandonna sa créance au profit des sœurs de son premier mari, la duchesse de Vendôme et la marquise de Montferrat [1].

Marguerite cependant n'était pas riche : loin de là. Elle, naguères si puissante à la cour, il lui fallut employer les instances et même les protections (il dut lui en coûter de recourir à celle de Montmorency) pour obtenir de son neveu, devenu roi, le maintien de sa pension de vingt-quatre mille livres, et cela, dans le temps où, comme je l'ai dit plus haut, Montmorency touchait quatre-vingt-dix mille livres de traitement annuel. La reine de Navarre écrit à Isernay, son ancien homme d'affaires et celui de Jeanne d'Albret, et le prie d'agir pour sa pension : « Vous savez qu'il me seroit impossible sans cela « d'entretenir ma maison, et n'ay de bien que ce « qu'il m'en fault pour passer mon année, et peut-

[1] Ce désistement se trouve à la date du 22 décembre 1548, dans Fontanieu, qui n'indique pas où est l'original.

« on bien croire que, *sans nécessité, ma coutume* « *n'est point de demander.* » A quel langage était réduite la reine de Navarre!

A partir de ce moment, la vie de Marguerite ne fut plus qu'amertume et tristesse. Au spectacle de ces contrastes de fortune, Brantôme lui-même, cet écrivain tout sensuel, se laisse gagner à la mélancolie, et le passage suivant, écrit pour la seconde Marguerite, s'applique avec une égale justesse à notre reine de Navarre[1]. « Il ne luy « manque qu'une chose : qu'elle n'est aultant heu- « reuse en ce monde comme ses mérites le requiè- « rent, et que ses plus affectionnés serviteurs sou-

[1] Je saisis cette occasion de signaler quelques-uns des points de ressemblance par lesquels le sort semble s'être amusé à rapprocher la sœur de François Ier et la femme d'Henri IV. Toutes deux avaient même prénom, même nom, même titre : Marguerite de Valois, reine de Navarre; toutes deux vivaient dans le même siècle; toutes deux belles, savantes et spirituelles, protégeant les lettres et les lettrés; toutes deux également accusées, au moins par les historiens modernes, d'avoir eu l'humeur trop galante. Il n'est pas jusqu'aux noms des lieux habités par elles, qui ne tendent à se confondre : la reine de Navarre, sœur de François Ier, s'était retirée à *Tusson;* la reine de Navarre, femme d'Henri IV, habitait *Usson.* Ce jeu du hasard, si singulier qu'il semble le résultat d'une combinaison, explique et excuse jusqu'à un certain point les méprises dont ces deux princesses ont été l'objet. Les écrivains contemporains eux-mêmes, Brantôme, par exemple, ne prenant pas toujours le soin de les distinguer nettement, il est assez difficile de se garantir de toute surprise.

« haitent. Je n'en puis conjecturer aultre raison, « sinon que le ciel qui l'a faicte ne veult, comme « jaloux, qu'elle dépende d'aultre que de luy[1]. »

A l'avénement d'Henri II au trône, la reine de Navarre lui avait écrit une lettre de félicitations officielles triste et courte, pour s'excuser sur sa mauvaise santé de ne pas aller en personne l'assurer de son dévouement et assister aux fêtes du sacre. Elle était devenue indifférente au monde par la perte de ce qu'elle y avait chéri le plus, sa mère et son frère. Elle ne sortait presque plus de son monastère de Tusson. « Souvent, dit Bran- « tôme, on l'y a vue faire l'office de l'abesse, et « chanter avec les religieuses en leurs messes et « vespres[2]. »

C'eût été trop de peines pour toute autre que la reine de Navarre; mais le ciel, qui connaissait le courage de Marguerite, lui envoya le surcroît d'une peine nouvelle et non moins profonde : ce fut le mariage de sa fille. « Jeanne, dit « M. Daunou, épousa sous d'assez tristes auspices « Antoine de Bourbon. Cette union déplaisait à « Marguerite, et fut un des chagrins qui la con- « duisirent au tombeau[3]. » Il était écrit que la

[1] *Traité des Rodomontades espagnoles.*

[2] *Dames illustres*, Vie de Marguerite, reine de Navarre.

[3] *Journal des Savants*, 1819, p. 721. Le principal motif de

pauvre mère ne pourrait à aucune époque disposer librement de sa fille.

Ce mariage se fit à Moulins, au mois d'octobre 1548. Un an après, les sombres pressentiments, avant-coureurs de la mort de François Ier, revinrent à Marguerite, mais cette fois pour elle-même. Une très-belle femme, vêtue de blanc, lui apparut en rêve. Cette figure tenait à la main une couronne de toute sorte de fleurs, et la montrait à Marguerite en murmurant : *Bientôt!* [1] La Reine comprit que cette couronne était un symbole de la vie éternelle, et se prépara à quitter celle-ci. Elle abandonna à son mari l'administration de tous ses biens, cessa de vaquer à ses occupations et à ses délassements ordinaires. Elle prit toutes choses en dégoût, et ne voulut plus entendre parler ni de littérature, ni des affaires des autres. Elle écrivit à différentes personnes pour prévenir certains embarras qu'elle prévoyait devoir suivre sa mort. Enfin elle tomba malade au château d'Odos, en Bigorre. Sa maladie dura vingt jours, pendant lesquels elle souffrit avec constance. Trois jours avant sa fin, elle perdit la

cette répugnance de Marguerite, c'était la religion d'Ant. de Bourbon. Ce motif n'arrêtait pas Henri d'Albret, si fervent catholique, au dire de Brantôme.

[1] Sainte-Marthe, *Oraison funèbre.*

parole, et ne la recouvra qu'au moment suprême. Elle s'écria : *Jésus! Jésus! Jésus!* et rendit le dernier soupir, le 21 décembre 1549, dans la cinquante-huitième année de son âge[1].

Je laisserai parler, sur cette mort, Olhagaray, témoin oculaire et historien exact. Après avoir rapporté le mariage de Jeanne d'Albret : « O « quelle joie, s'écrie-t-il, quelle joie aux peuples « de Béarn et de Foix, qui avoient eu jusqu'alors « leur princesse prisonnière.... de laquelle on ne « pouvoit rien moins espérer que de Marguerite, « qui avoit esté l'œillet précieux dans le parterre « de ceste maison, et de qui l'odeur avoit attiré « en Béarn, comme le thym les mousches à miel, « les meilleurs esprits de l'Europe.... Hélas! qui « pourroit escrire le dueil que le Béarn et le Foix « en a! Il me semble que le soleil se cache, que le « jour devienne nuit, que les Muses s'en aillent avec « elle, que les doctes ennuyés de vivre défaillent « par ce seul coup. Que dirons-nous du Roy privé « de sa Marguerite? Il n'avoit plus ceste ferme « façon de vivre qu'il avoit, et alloit variant à « tout propos, faisant le mescontent; et comme « ceux qui n'ont accoustumé la mer, vont de vais- « seau en aultre, cuidant esviter la marine; ainsi

[1] Ch. de Sainte-Marthe, *Oraison funèbre*.

« ce pauvre prince fuyoit partout ; mais plus « avant il alloit, le mal le suivoit et luy faisoit « la guerre [1]. »

Les obsèques de Marguerite furent célébrées dans l'église de Lescar avec de grandes cérémonies [2]. L'usage était, pour les personnes royales, d'exposer dans une chapelle ardente leur effigie, couchée sur une estrade et revêtue d'habits de deuil, comme si le défunt eût assisté endormi à ses propres funérailles. A cet effet, l'on avait soin, aussitôt après la mort, de modeler en cire le visage du trépassé [3]. Aux pieds de l'effigie de Marguerite se tenaient trois seigneurs, l'un avec la couronne, l'autre avec le sceptre, et le troisième avec la main de justice, qu'ils devaient porter jusqu'à la sépulture ; les insignes du pouvoir terrestre accompagnaient la Reine jusqu'au bord de sa fosse ; elle ne s'en séparait qu'en en-

[1] *Hist. de Foix et de Béarn,* p. 506 et seq.

[2] J'en ai retrouvé le programme signé du roi de Navarre. Voyez aux Pièces justificatives, n° XI.

[3] « Après le trespas, auroit esté soudain prins son portraict en « cire, pour dresser l'effigie après le vif et naturel. » (*Particularités de la mort du Roy* (*François Ier*), *par M. de Mascon.* Ms. Béth. 8617, fol. 73.) Le détail des obsèques de François Ier se trouve dans Dupuy, 324. Ce volume est un recueil des Cérémonies observées aux funérailles des rois et grands seigneurs français ou étrangers.

trant dans la terre. Tout ce que le royaume avait de grand et d'illustre était présent, au moins par procureur : le Roi, les ducs de Montpensier, de Nevers, d'Aumale, d'Estampes, et le duc de Vendôme, Antoine de Bourbon, gendre de la défunte; sa mère, la duchesse de Beaumont; la duchesse d'Estouteville, déjà veuve de ce M. de Saint-Paul dont le mariage avait donné tant de peine à la reine de Navarre; M. de Rohan, secouru jadis par Marguerite avec une générosité si tendre et si active, lors du naufrage de sa fortune. Mais parmi les noms de ceux que la reconnaissance assemblait autour du cercueil de Marguerite, on cherche vainement le nom de Montmorency.

Tous les beaux esprits du temps se firent un devoir d'acquitter envers leur ancienne protectrice la dette de la littérature. On ferait un gros volume des éloges de Marguerite publiés après son décès. Je distinguerai pourtant dans la foule cent distiques grecs, à l'honneur de la reine de Navarre, composés par trois jeunes dames anglaises de l'illustre nom de Seymour. Ces vers, avec les traductions latines et italiennes, ont été insérés dans le Recueil intitulé *le Tombeau de la royne de Navarre*, dont Nicolas Denisot fut l'éditeur [1].

[1] *Le Tombeau de Marguerite de Valois, royne de Navarre.* A Paris, 1551.

Denisot y a joint diverses pièces sur le même sujet, par Ronsard, Antoine Baïf, Robert de la Haye, Pierre des Mireurs et Jean Dorat. Ce dernier, qui avait écrit l'épithalame de Marguerite, vécut assez pour lui consacrer un hymne funèbre.

Le roi de Navarre, de onze ans plus jeune que sa femme, ne lui survécut que six ans. Il mourut au mois de mai 1555. Henri IV avait deux ans.

Les *Nouvelles* de la reine de Navarre, toutes défigurées qu'elles soient par les éditeurs, font connaître la femme d'esprit; en lisant sa correspondance, malheureusement fort incomplète, on pourra juger de son excellent cœur. Sur ce point plus essentiel que l'autre, j'invoquerai encore le témoignage de Charles de Sainte-Marthe; sa longue oraison funèbre de Marguerite peut se résumer en deux passages, par lesquels je terminerai cette notice : « Combien y a-t-il de veuves, « combien d'orphelins, combien d'affligés, com- « bien de vieilles gens, à qui elle donnoit pension « tous les ans, qui aujourd'huy comme les brebis, « mort leur pasteur, sont çà et là escartés, cher- « chent à qui se retirer, crient aux aureilles des « gents de bien, pleurent leur misérable for- « tune ?.....[1]. Marguerite de Valois, sœur unique

[1] Pag. 109.

« du roy François, estoit le soutien et appuy des « bonnes lettres, et la défense, refuge et réconfort « des personnes désolées[1]. »

DES OUVRAGES DE MARGUERITE.

Le plus célèbre, sinon le mieux connu, de ces ouvrages, c'est le Recueil des *Contes de la reine de Navarre.* A la manière dont tout le monde en parle, il semble que personne ne l'ait jamais lu. En effet, ce livre est loin de mériter la réputation détestable qu'on lui a faite par rapport aux mœurs, ni celle de chef-d'œuvre dont il jouit par rapport au style; au reste que ce style soit bon ou mauvais, la reine de Navarre n'a guère à y voir, puisque le véritable texte de ses Nouvelles n'a jamais été publié. Quant à l'autre point, Voltaire est un de ceux qui ont contribué le plus à accréditer cette opinion mal fondée. Toujours préoccupé du soin de déprécier La Fontaine : « Ses contes, dit-il, ne sont que ceux du Pogge, de l'Arioste et de la reine de Navarre. » Qui ne croirait à une assertion si positive? Sur la foi de Voltaire, on a mis les deux écrivains sur la même ligne de moralité. Or, La Fontaine n'a emprunté au Recueil de la reine de Navarre qu'un seul conte,

[1] Pag. 119.

celui de *la Servante justifiée*, dont il a changé et modifié les détails à sa manière, en y mettant cent fois plus d'esprit et de malice qu'il n'y en a dans l'original.

Voltaire lui-même, en indiquant les *Nouvelles* de Marguerite comme un livre licencieux avant tout, était l'écho, peut-être sans le savoir, du janséniste abbé Goujet, lequel dit dans sa *Bibliothèque françoise :* « Je ne vous parlerai pas ici des contes qu'on lui attribue (*à Marguerite*)....., qui ont paru indignes de la suite de la vie de cette reine et de la majesté du trône. » (T. XI, 408.) Au contraire, il fallait en parler pour détruire une erreur trop répandue. Mais pour en parler dans ce sens, il aurait fallu les lire, et l'abbé Goujet était trop dévot à *saint Pâris*, pour courir les risques de cette lecture. Avec un peu plus de courage, il se fût assuré que les contes de la reine de Navarre n'étaient indignes ni de la vie de cette princesse ni de la majesté du trône, comme il le dit pompeusement et un peu ridiculement. Au lieu de contes obscènes dont la pensée effrayait sa pieuse austérité, il eût trouvé des *contes moraux*, ou qui du moins s'appelleraient ainsi à bien meilleur titre que ceux de Marmontel. On s'aperçoit en les lisant que l'imagination de l'auteur ne s'est guère mise en frais. Elle se

contentait de recueillir à droite, à gauche, le plus souvent dans ses propres souvenirs, des aventures piquantes, ou de simples bons mots, dont elle s'appliquait à faire des récits en style coulant, d'une élégance peu ornée, cherchant tant qu'elle pouvait à imiter Boccace, car en ce temps-là le *Décaméron*, nouvellement traduit, obtenait à la cour de François Ier un succès de vogue.

Mais ce que n'ont fait Boccace, ni Marmontel, ni leurs nombreux imitateurs, ce à quoi la reine de Navarre ne manque jamais, c'est de tirer de ses contes une moralité qui en est la glose et souvent dégénère en véritable sermon, en sorte que chaque histoire n'est, à vrai dire, que la préface d'une homélie. Marguerite a un talent admirable pour parler de piété à propos d'une aventure amoureuse. Les infidélités des femmes et des maris, les fautes ou les crimes suggérés par la passion, tout cela lui sert de texte à des réflexions graves, parfois sévères. Elle tire de la fragilité humaine la preuve qu'il faut se défier toujours de ses forces, et par conséquent implorer sans cesse le secours d'en haut, sans lequel notre sagesse d'ici-bas n'est que folie. « Il n'y a, dit-elle, de force qu'en Dieu. »

Cette habitude de ramener tout à la piété forme le caractère essentiel du livre; chaque page,

chaque ligne en porte l'empreinte; l'on pourrait s'étonner de le voir méconnu, si l'on ignorait combien, en fait de critique, les traditions sont vivaces et routinières, et quelle est parfois la légèreté des juges les plus respectables aux yeux du public.

Parmi ces Nouvelles, il y en a beaucoup qui concernent les moines; ce ne sont pas les plus édifiantes. Mais aussi le but de Marguerite n'était pas de faire aimer le monachisme. Il n'était même pas besoin de l'influence de Luther pour que tous les bons esprits fussent frappés des inconvénients de la vie cénobitique, et scandalisés de la conduite irrégulière et des discours effrontés de certains religieux de ce temps. On en fit justice par le ridicule; on en avait le droit. Et si vous doutez que ce fût justice, ouvrez, non pas Rabelais, Marot ou Henri Estienne, ce sont des mécréants; mais les sermons du cordelier Menot. Vous y constaterez les dissolutions du clergé régulier, et en même temps le cynisme du langage qui osait se produire dans la chaire évangélique, sous le nom et avec les priviléges de la parole de Dieu. Marguerite, en bonne chrétienne, regarde de tels moines comme une zizanie venue dans le champ du Seigneur. Elle poursuit donc sans pitié leur débauche, leur orgueil, tous

leurs vices, auxquels le costume qu'ils déshonorent assure l'impunité; et elle n'a garde, dans cette revue, d'oublier les faux miracles des imposteurs. Après en avoir raconté un par lequel un moine incestueux s'était efforcé d'éblouir la justice du comte d'Angoulême, père de la conteuse: « Mesdames, ajoute-t-elle, la foi du bon comte d'Angoulême fut à l'épreuve de ces signes et miracles extérieurs. Il savoit que nous n'avons qu'un Sauveur, qui en disant *consummatum est,* a fait voir qu'il ne falloit pas attendre un successeur pour notre salut. » (Nouv. 33e.)

Marguerite, dans cette Nouvelle, a mis en scène le comte d'Angoulême, son père; une autre fois elle y mettra son premier mari, le duc d'Alençon, ou bien son frère, le roi François Ier, ou bien encore des personnes de la cour, Bonnivet, par exemple, ou l'amiral Brion. Elle s'y met elle-même très-volontiers, ainsi que Louise de Savoie, sa mère; souvent encore elle prend ses personnages parmi ses domestiques. Quand elle ne nomme pas les acteurs, elle les désigne en termes plus ou moins détournés; elle précise minutieusement les lieux et les époques: *du temps que Madame étoit régente.... du vivant du duc Charles, il y avoit à Alençon,* etc., et mille petites circonstances inutiles au récit, insignifiantes, mais que la con-

teuse rapporte sans y songer, uniquement parce que sa mémoire les lui fournit.

Cette exactitude dont chacun peut s'assurer par un examen un peu attentif de l'ouvrage, me persuade de la vérité de tous ces récits. Et cette opinion est confirmée par un passage du prologue :

« Je crois qu'il n'y a personne de vous qui n'ait « lu les Nouvelles de Boccace nouvellement tra- « duites en françois [1]. Le roi très-chrestien, « François Ier du nom, monseigneur le Dauphin, « madame la Dauphine et madame Marguerite « en ont fait tant de cas que si Boccace eût pu les « entendre, les louanges que ces illustres per- « sonnes luy donnoient auroient deu le ressus- « citer. Je suis tesmoing que les deux dames que « je viens de nommer, et plusieurs aultres per- « sonnes de la cour, résolurent d'imiter Boccace, « *si ce n'est en une chose, qui est de n'escrire rien* « *qui ne soit véritable.* »

Il y aurait donc à faire sur ces Nouvelles un travail curieux, qui ne serait pas sans importance pour l'histoire anecdotique du règne de François Ier. Ce serait de lever le voile transparent en

[1] En 1521, par Laurent de Premier-fait. (In-fol. gothique.) Antoine Lemaçon publia en 1543 une traduction meilleure, qu'il dédia à la reine de Navarre, dont il était sécretaire.

quelques endroits, plus épais en d'autres, qui nous dérobe l'intelligence complète des Contes de la reine de Navarre. Il faudrait éclaircir ces allusions, deviner ces indications imparfaites, et qui deviennent plus obscures à mesure que nous nous éloignons davantage de l'époque où l'auteur écrivait. Mais ce soin exigerait une main circonspecte et délicate. Les boutades de l'érudition aventureuse et paradoxale, si fort à la mode aujourd'hui, n'y seraient nullement de mise. Il faudrait, pour ne point laisser de doute dans l'esprit du lecteur, que le doute se fût présenté souvent à l'esprit du commentateur. Il faudrait enfin pour cette besogne, un homme assez habile pour pas ne craindre d'avouer qu'il ignore quelque chose. A cette condition, un intérêt véritable pourrait s'attacher à ses recherches et à ses découvertes.

Brantôme élevé à la cour de la reine de Navarre, et petit-fils de la sénéchale de Poitou, dame d'honneur et confidente de cette princesse, dit quelque part que sa grand'mère *savoit tous les secrets des Nouvelles* de Marguerite, et que *elle en estoit l'une des devisantes.*

Il paraît d'après ce passage, que la société de conteurs et de conteuses introduite par Marguerite dans son livre, n'est pas tout à fait une fic-

tion. De même les conteurs des *cent Nouvelles* rédigées par Louis XI, alors dauphin et fugitif, sont des seigneurs de la cour du duc de Bourgogne; les *conteurs du Décaméron* ont peut-être existé aussi réellement. Boccace avait pris pour point de départ la grande peste de Florence; Marguerite prend pour occasion de ses contes une aventure moins sinistre, le débordement des eaux du gave béarnais, qui l'oblige à se réfugier au monastère de Notre-Dame de Serrance, où l'inondation des chemins et la rupture des ponts lui envoient bientôt compagnie d'hôtes joyeux et spirituels : « Une veuve de longue expérience, nom-« mée Oysille, résolut de bannir de son esprit la « crainte des mauvais chemins, et se rendit à « Nostre-Dame de Serrance, persuadée que s'il y « avoit moyen d'échapper d'un danger, les moines « debvoient le trouver. » La causticité de ce dernier trait révèle assez la personne qui se cache sous la figure de cette Oysille. Et de fait, c'est Oysille qui dirige tout dans l'ordre des récits, qui distribue la louange et le blâme, qui discute et décide les difficultés d'amour et de morale, qui dégage l'affabulation de chaque nouvelle, qui fait les homélies les plus longues et les plus éloquentes; c'est encore elle qui chaque jour lit et commente l'Écriture sainte à ses compagnons de

clôture. « Madame Oysille ne manqua pas le ma-
« tin de leur administrer la salutaire pasture
« qu'elle tira de la lecture de Actes des saincts et
« glorieux apostres de Jésus-Christ. Elle leur dit
« que ces *nouvelles* (les *Actes des Apôtres,* un re-
« cueil de *nouvelles!*) suffiroient pour faire sou-
« haiter d'avoir veu le temps des apostres, et
« pour obliger à desplorer la misère du temps
« présent. Après avoir leu et expliqué le com-
« mencement de ce digne livre, elle les pria d'al-
« ler à l'église, dans l'union avec laquelle les
« apostres faisoient leurs oraisons, et deman-
« der à Dieu sa grâce qu'il ne refuse jamais à
« ceux qui la demandent avec foi. » (*Septième journée.*)

Comment M. Nodier peut-t-il attribuer à Bonaventure Desperriers, qu'il proclame avec tout le monde un athée décidé, la rédaction d'un livre écrit d'un bout à l'autre sur ce ton et dans cet esprit?

Marguerite, comme l'on voit, s'est donné le beau rôle dans son livre. Rien de plus de naturel; mais une fois muni de cette indication, il devient assez piquant de suivre et de recueillir les opinions et les maximes de cette *veuve pleine d'expérience.* Par exemple, à la suite de la vingt-cinquième nouvelle, Oysille fait sur l'amour une

profession de foi motivée avec soin, et dont la conclusion est que « *L'amour est bon en soy, et ne devient mauvais que par l'usage qu'on en fait.* »

Si l'on savait qui sont Émarsuite, Hircan, Nomerfide, Longarine, Guébron et les autres, nul doute que cette connaissance n'ajoutât beaucoup à l'intérêt du livre et au plaisir de la lecture.

La reine de Navarre est-elle bien l'auteur des Contes qui portent son nom? M. Ch. Nodier, dans un article consacré à Bonaventure Desperriers, se prononce pour la négative[1]. On ne sait rien ou presque rien sur ce Desperriers, sinon qu'il était valet de chambre de la reine de Navarre. On ignore la date et le lieu de sa naissance; on croit, d'après Henri Estienne, qu'il se perça de son épée, jeune encore, dans un accès de fièvre chaude, ou de désespoir. Henri Estienne n'indique ni le motif de ce désespoir, ni l'année de cette catastrophe. Lamonnoye a démontré que les *Contes* mis sous le nom de Desperriers ne peuvent être de lui, car il y est fait mention de circonstances très-certainement postérieures à la mort de cet écrivain. Desperriers passe pour

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1839.

l'auteur du *Cymbalum mundi,* dont le titre énigmatique, étranger au sujet de l'ouvrage, exprimerait par une image assez juste le bruit inutile dont ce logogryphe a rempli le monde littéraire; les uns ont prétendu voir dans le *Cymbalum* un effroyable traité d'athéisme dissimulé sous les formes d'un badinage exquis; les autres ont trouvé que cet opuscule trop vanté n'avait ni sel ni sauge, ni pieds ni tête. Voltaire était de la seconde opinion, c'est pourquoi peut-être M. Nodier est de la première? M. Nodier s'est déclaré l'admirateur enthousiaste de Desperriers; Desperriers, selon lui, est « un « des trois grands esprits qui ont dominé la pre- « mière moitié du XVIe siècle, et auxquels les âges « anciens et modernes de la littérature n'ont *pres-* « *que* rien à opposer. » Homère, Sophocle et Virgile se sauveront à la faveur de ce *presque* miséricordieux. Desperriers « a fait la langue de Mo- « lière, de La Fontaine et de Voltaire. » Si Voltaire n'a pas goûté le *Cymbalum,* c'est qu'il n'avait pas lu *cet ingénieux chef-d'œuvre du moderne Lucien;* il a soutenu « *le paradoxe d'un étourdi.* » Voilà bien des éloges. Ce serait dommage que Desperriers, comme le veulent certains critiques, ne fût ni l'auteur ni même le traducteur du *Cymbalum mundi.* Je n'ai point à me prononcer sur ces hau-

tes questions, et j'en rends grâce à Dieu, me souvenant que, dans une autre occasion, M. Nodier, le plus passionné des bibliophiles, n'a pas hésité d'accoler au grand nom de Mirabeau l'épithète de *stupide,* parce que Mirabeau n'admirait pas suffisamment *le Pédant joué,* de Cyrano de Bergerac [1].

M. Nodier voulant élever au premier rang des écrivains français un homme dont à peine on est sûr de posséder un ouvrage, commence par poser en principe que, dans les choses douteuses, il est permis de conjecturer : *In re incertâ conjectare licet,* et il use très-largement du bénéfice de cette maxime. Il conjecture donc, ou plutôt il affirme, que les *Contes* de la reine de Navarre sont l'ouvrage de Bonaventure Desperriers. Marguerite, dit M. Nodier, *donnait des soirées.* On y jouait du luth; Desperriers, qui excellait sur cet instrument, s'en accompagnait en chantant les vers qu'il improvisait; puis on contait des *nouvelles.* Desperriers, après en avoir fourni la meilleure part, rédigeait le tout, et ainsi s'est formé le recueil auquel la reine de Navarre a mis son nom, et dont *Bonaventure Desperriers est le véritable auteur.* »

[1] *Revue de Paris,* 1831, t. XXIX.

M. Nodier ne dit pas où il a puisé ces renseignements ; mais n'importe : il aurait assisté aux *soirées* de Marguerite qu'il ne serait pas plus sûr de son fait.

Écoutons maintenant le témoignage de Brantôme :

« Elle (la reine de Navarre) fit en ses gayetés « ung livre qui s'intitule les Nouvelles de la reyne « de Navarre, où l'on y void ung style si doux « et fluant, et plein de si beaux discours et belles « sentences, que j'ay ouy dire que la Reyne-mère « et madame de Savoye estant jeunes, se voulu- « rent mesler d'escrire des nouvelles à part, à « l'imitation de la reyne de Navarre. Mais quand « elles eurent veu les siennes, elles eurent si grand « despit des leurs qui n'approchoient nullement « des aultres, qu'elles les jettèrent dans le feu, et « ne les voulurent mettre en lumière. » (*Dames illustres.*)

Voici qui est encore plus positif :

« Elle composa toutes ces nouvelles, la plupart « dans sa lictière, en allant par pays, car elle avoit « de plus graves occupations estant retirée. *Je l'ay « ouy ainsi conter à ma grand' mère, qui alloit « toujours avecques elle dans sa lictière comme sa « dame d'honneur, et lui tenoit l'escritoire dont « elle escripvoit ;* et les mettoit par escrit aussy

« habilement ou plus que si on luy eust dicté. » (*Dames illustres.*)

A ce témoignage formel d'un contemporain M. Nodier oppose celui de sa sagacité, qui lui a fait distinguer le style de l'un et l'autre écrivain. « Marguerite, dit-il, écrivait mal : rien ne diffère « davantage du style abondant, facile, énergique, « pittoresque et original de Desperriers..... Les « contes *nombreux* de *l'Heptaméron* qui portent « ce caractère sont donc l'ouvrage de Desperriers, « *et la propriété ne lui en serait pas plus assurée* « *s'il les avait signés un à un*[1]. »

Je ne prétends, certes, pas nier cette sagacité de goût dont M. Nodier a fourni des preuves multipliées, mais dont aucune, il faut le dire, n'est plus admirable que celle-ci. En effet, c'est une chose constante que nous n'avons pas le texte original des Contes de la reine de Navarre. La première édition authentique, donnée par Gruget, en 1559, dix ans après la mort de l'auteur, s'annonce déjà comme retouchée. Or, ces retouches s'étendant sur toutes les parties du livre, doivent avoir fait disparaître sous une couleur uniforme les inégalités, les nuances caractéristiques de l'un et de l'autre style. M. Nodier en a d'autant plus de

[1] *Revue des Deux-Mondes*, p. 349.

mérite à les distinguer encore d'une manière si infaillible; seulement, en faveur des yeux moins clairvoyants, il aurait dû signaler les différences essentielles, ou du moins les morceaux qui les renferment.

Mais comment expliquer cet esprit de dévotion chrétienne empreint dans *toutes* les nouvelles, sans exception? L'éditeur apparemment aura substitué cette couleur religieuse au *scepticisme effréné* de Desperriers?

Sérieusement, la nécessité de composer à son Desperriers une pacotille littéraire (car il est de lui-même fort dégarni) paraît avoir emporté M. Nodier un peu loin. Il proclame en plusieurs endroits *l'Heptaméron* un livre délicieux; je crains bien qu'en y regardant de plus près, il ne soit obligé d'en laisser le mérite, comme on avait fait jusqu'ici, à la seule Marguerite[1].

[1] M. Nodier, dans cet article sur Bonaventure Desperriers, ne fait autre chose que développer deux ou trois phrases échappées à l'abbé Goujet. M. Nodier attribue à Desperriers la pièce intitulée : *Le valet de Marot contre Sagon*, que tout le monde donnait jusqu'ici à Marot lui-même. « Ce petit chef-d'œuvre de verve satirique et bouffonne ne peut être que de Desperriers, *puisque* « les bienséances de la modestie ne permettaient pas à Marot de « le composer » (p. 334). L'alternative ne paraît pas concluante, puisqu'il suffisait à Marot, d'ailleurs assez peu modeste, de s'être caché sous le nom de son valet; et puisque Bonaventure Desper-

Ce titre d'*Heptaméron* dont se sert toujours M. Nodier, n'est pas celui du livre, et est impro-

riers est loué dans cette pièce aussi bien que Marot. Au reste, quel qu'en soit l'auteur, cette épître est digne en tout du valet Fripelipes au nom de qui elle est écrite, et pour y voir *un petit chef-d'œuvre* il fallait que M. Nodier fût terriblement préoccupé de l'idée que B. Desperriers en était l'auteur. Or, où a-t-il puisé cette croyance? Dans l'abbé Goujet :

« C'est Desperriers qui est l'auteur de la pièce de vers intitulée : *pour Marot absent contre Sagon.* » (*Biblioth. française,* XII, p. 88.)

En cet endroit l'abbé Goujet ne se souvenait plus ou ne s'embarrassait pas de ce qu'il avait écrit un peu plus haut :

« Marot, ayant reçu un exemplaire de ces satires, *y répondit* « sur le même ton, mais avec plus de finesse, d'agrément et de « légèreté, sous le nom de Fripelipes, son secrétaire et son valet.» (Tom. XI, p. 88.)

La part donnée à Desperriers dans les œuvres de Marguerite est encore une contradiction de l'abbé Goujet. A l'article de Marguerite (T. XI, p. 408), il signale la différence de ton entre les *poésies* de la reine de Navarre et ses *nouvelles,* qu'il paraît du reste n'avoir jamais lues; mais il ne doute pas que les unes et les autres ne soient de la même main.

Au contraire, à l'article de Desperriers (t. XII, p. 90) on lit : Desperriers *a beaucoup contribué à la Marguerite des Marguerites** *et à l'Eptameron* (*sic*) de la reine de Navarre. »

M. Nodier a senti qu'il serait trop inconséquent d'attribuer à Desperriers, l'athée, des poésies mystiques. Il a laissé tomber la moitié de l'assertion étourdie de l'abbé Goujet, et s'est emparé du reste, qu'il s'est efforcé de fortifier. M. Nodier avait besoin ce jour-là de soutenir un paradoxe; il l'a soutenu avec beaucoup d'esprit,

* L'abbé Goujet, dans un livre de bibliographie, aurait dû citer plus exactement le titre, qui est *les Marguerites de la Marguerite des princesses.*

pre. Ce recueil, calqué sur la forme de celui de Boccace, devait comprendre cent nouvelles réparties en dix journées : aussi lit-on dans quelques manuscrits *le Décaméron de la reine de Navarre.* Mais tous s'arrêtent après la soixante-douzième nouvelle, qui est la seconde de la huitième journée. Les éditeurs d'Amsterdam [1] disent que le reste a malheureusement été perdu; ils le présument. Usant à mon tour du droit de conjecturer, je pense que le reste n'a jamais existé. L'accord d'une quinzaine de manuscrits se terminant tous au même endroit et par les mêmes mots, est déjà suffisant pour autoriser cette opinion ; mais voici ce qui me paraît la confirmer. La soixante-sixième nouvelle contient le récit d'une aventure arrivée dans les premiers temps du mariage de Jeanne

d'agrément et de vivacité, comme à son ordinaire. Ce n'en est pas moins une erreur, et plus M. Nodier est fait pour obtenir du crédit en ces matières, plus il importe de signaler les jeux de son imagination.

Au reste, ni l'érudition, ni la bonne foi de M. Nodier ne peuvent être un seul instant mises en doute ; tout ce qu'il dit de Bonaventure Desperriers, il le croit ; mais M. Nodier ressemble au père Tournemine, pour le portrait de qui les jésuites avaient composé ce distique :

C'est notre Père Tournemine,
Qui croit tout ce qu'il imagine.

[1] Chez Georges Gallet, 1708, 2 vol. in-8°.

d'Albret avec Antoine de Bourbon. Or, ce mariage fut célébré, à Moulins, en juillet 1548, et Marguerite mourut en octobre 1549. On sait que la dernière année de sa vie, elle fut prise d'un dégoût profond de toutes choses, sans en excepter les lettres et les arts. Elle a donc travaillé à ses Nouvelles depuis 1521, époque où parut cette première traduction de Boccace dont elle parle en son prologue, jusqu'à la fin de 1548; et la mort l'a empêchée de conduire plus loin l'ouvrage dont elle remplissait le plan à ses moments perdus.

Il résulte de tout cela que, à proprement parler, les Contes de la reine de Navarre sont encore inédits. Ceux qui s'extasient sur le style délicieux de ce livre sont les échos du XVIe siècle, qui connaissait le texte original; ceux qui l'accusent d'immoralité licencieuse sont les échos de Voltaire, qui se trompait.

Le Décaméron de Marguerite n'étant point achevé, elle ne pouvait songer à le publier. Peut-être aussi n'eût-elle pas consenti à imprimer un livre composé sans prétention d'auteur, écrit avec une négligence *intime*, comme l'on dit aujourd'hui, et enfin d'un caractère si opposé à celui de ses productions avouées.

Les Marguerites de la Marguerite des prin-

cesses, très-illustre royne de Navarre, parurent à Lyon, chez Jean de Tournes, en deux volumes. (1547 et 1548.) L'éditeur fut un valet de chambre de Marguerite, Simon Sylvius, autrement Simon Dubois, dit de la Haye.

C'est un recueil de pièces de vers, toutes sérieuses, la plupart mystiques. On pourrait les diviser en trois classes : les poëmes, les drames et les pièces fugitives : épîtres, chansons, ballades, etc.

Le plus important de ces poëmes est ce *Miroir de l'âme pécheresse,* qui valut à l'auteur les censures de la Sorbonne. Noël Béda, syndic de la Faculté de théologie, s'en rendit l'organe, et il ne tint pas à lui que ces tracasseries ne devinssent de véritables persécutions; pour peu qu'on l'eût laissé faire, il eût trouvé dans la cendre des bûchers de Louis Berquin et d'Etienne Dolet, encore assez de feu pour allumer celui de Marguerite de Navarre, sœur du Roi très-chrétien. Chose étrange! On bâtissait le procès de Marguerite, non pas sur ce qu'elle avait dit, mais sur ce qu'elle n'avait pas dit et aurait dû dire, selon les sorbonnistes. On n'incriminait pas ses paroles, mais on la convainquait d'hérésie par son silence. Elle n'avait parlé ni des saints ni du purgatoire; donc elle ne croyait ni au purgatoire

ni aux saints. L'évêque de Senlis plaida pour la Reine et gagna sa cause. Les pédants du collége de Navarre, bons catholiques, en furent réduits à jouer Marguerite dans une farce indécente, où ils lui donnaient le rôle et la figure d'une furie; les jacobins firent prêcher en chaire contre elle. On renversa les tréteaux des pédants; on fit descendre le jacobin de la chaire évangélique, et l'on ordonna à ses pareils de se taire. A quelque temps de là, Noël Béda, le premier auteur de tout ce bruit, fut enfermé au mont Saint-Michel, je ne sais sous quel prétexte: il y mourut.

Le Miroir de l'âme pécheresse est un ouvrage excessivement ennuyeux. C'est un centon prolixe de passages traduits de l'Écriture; quelque chose d'analogue, quant au plan, aux *Maximes des Saints,* de l'archevêque de Cambray. C'est peut-être une composition fort édifiante, mais on y chercherait en vain une lueur de talent poétique.

Il n'y en a guère davantage dans l'*Histoire des Satyres et des Nymphes de Diane,* poëme dans la manière d'Ovide. *La Coche,* c'est-à-dire *le Carrosse,* est un peu plus intéressant. C'est un de ces débats de psychologie amoureuse, qui s'agitaient jadis dans les cours d'amour, et qui reparurent au dix-septième siècle, allongés et raffinés,

dans les conversations de l'hôtel de Rambouillet, dans *le Grand Cyrus* et dans *Clélie*. Marguerite, on le voit surtout dans ses Nouvelles, avait un goût décidé pour ces arguties sentimentales, ces subtiles analyses du cœur, qui font briller la délicatesse de l'esprit, et ne sont autre chose que du marivaudage anticipé. La reine de Navarre, bonne femme du reste et sans façons, aurait sur ce point soutenu thèse contre la *précieuse* la plus renforcée, contre mademoiselle de Scudéry elle-même.

Elle suppose donc que se promenant par un beau soir d'été, elle rencontre dans une verte prairie trois dames affligées qui se disputent le prix *du mieux aimer*. C'est le sujet des *Trois Plaids d'or* de la fausse Clotilde de Surville, c'est celui des *Trois Manières* de Voltaire, après lequel personne ne s'avisera d'y toucher. Chacune de ces dames prend la parole à son tour et expose longuement sa méthode.

La première affligée change d'amant jusqu'à ce qu'elle en rencontre un parfait. Si celle-là n'aime le mieux, elle aime assurément le plus.

La seconde a été délaissée par son amant, qui apparemment appliquait à son profit les principes de la dame précédente.

La troisième a quitté l'homme qu'elle chérit

pour ne pas se séparer de ses deux amies; à la rigueur, cette dernière ne devrait concourir que pour le prix d'amitié.

On propose le cas à la reine de Navarre, qui le trouve merveilleusement ardu :

> Pensay en moy que c'estoit un subjet
> Digne d'avoir un Alain Charretier.

Effectivement Alain Chartier a écrit en prose un *Débat des trois dames* qui est de la même nature que celui-ci. Après des plaidoyers et des raisonnements infinis, Marguerite se récuse, et l'on propose de s'en rapporter à la décision de l'homme de France le plus sage et le plus éclairé en toutes matières; on ne le nomme pas, mais on le dépeint au moral et au physique : c'est le Roi. Ici, un portrait de François Ier, pour lequel la tendresse de Marguerite ne trouve pas de couleurs trop flatteuses ni d'éloges assez forts; mais, comme venant d'elle il pourrait sembler suspect, par une ingénieuse délicatesse elle le met dans la bouche des belles plaideuses :

> C'est luy que ciel et terre et mer contemple;
> La terre a joye le voyant revestu
> D'une beauté qui n'a point de semblable,
> Au prix duquel tout beaux sont ung festu.
> La mer devant son pouvoir redoutable
> Doulce se rend, congnoissant sa bonté,
> Et est pour lui contre tous secourable.

Le ciel s'abbaisse, et par amour dompté
Vient admirer et voir le personnage
Dont on luy a tant de vertu compté.
C'est luy, lequel tout le divin lignage
Des Dieux très haults ont jugé qu'il doibt estre
Monarche, ou plus, si se peult davantage.
C'est luy qui a grace et parler de maistre
Digne d'avoir sur tous grace et puissance
Qui, sans nommer se peult assez congnoistre.
C'est luy qui a de tout la congnoissance,
Et ung savoir qui n'a point de pareil,
Et n'y a rien dont il ait ignorance.

De sa beauté, il est blanc et vermeil,
Les cheveux bruns, de grande et belle taille;
En terre il est comme au ciel le soleil;
Hardy, vaillant, sage et preux en bataille,
Fort et puissant, qui ne peut avoir peur
Que prince nul, tant soit puissant, l'assaille.
Il est benin, doux, humble en sa grandeur;
Fort et puissant, et plein de patience
Soit en prison, en tristesse et malheur.

Il a de Dieu la parfaite science
Que doit avoir ung Roy tout plein de foy
Bon jugement et bonne conscience;
De son Dieu garde l'honneur et la loy;
A ses subjets doux, support et justice;
Bref luy tout seul est digne d'estre Roy.

On voit par cet échantillon, que, dans les vers de la reine de Navarre, il y a peu de poésie, à proprement parler. On confondait alors, et cette confusion a duré jusqu'à la fin du XVIe siècle, la

poésie et la versification. Marot lui-même, toutes les fois qu'il n'est pas spirituel, n'est qu'un versificateur. Le style en vers de la reine de Navarre est en général froid, gêné par les inversions et dénué du naturel qui brille dans sa prose. Il ne faut guère y chercher d'autre mérite que celui de la rime. Cependant, en général, les idées y sont arrangées avec un certain soin; ainsi, dans l'éloge de François Ier, on peut remarquer avec quel art Marguerite a rassemblé les traits saillants de la vie et du caractère de son frère : sa bravoure chevaleresque, son amour pour la science, son esprit brillant, sa bonté. Et comme elle n'a pas oublié la gloire de ce règne, elle n'omet pas non plus la défaite de Pavie, ni la prison de Madrid; elle en prend sujet de louer la piété et la résignation du roi de France.

Mais elle se dit honteuse de lui exposer sa mauvaise écriture (qui en effet est détestable). Elle détourne les trois dames de leur résolution, et défère l'arbitrage du procès à sa cousine, la duchesse Rénée de Ferrare. Elles y consentent : on attend encore la décision de la duchesse.

On demandera peut-être pourquoi ce conte ou ce poëme est intitulé *la Coche*[1] ? l'occasion en est

[1] Le mot *coche*, qui nous a laissé *cocher*, était d'abord féminin, comme chez les Espagnols, d'où nous l'avons tiré.

assez mince : la reine de Navarre avait quitté sa voiture pour se promener à pied, lorsqu'elle rencontra les trois dames. La nuit venue, elle y remonte avec les belles affligées dans le dessein d'aller trouver le Roi. Une gravure sur bois vous représente cette *coche,* très-ressemblante à un énorme chariot de roulier chargé de coton, et recouvert d'une bâche. Au milieu d'un des côtés s'ouvre une espèce de porte basse avec un marchepied. C'était là l'équipage de la sœur du monarque le plus fastueux de son temps.

L'édition des *Marguerites* donne ce morceau tout de suite et sans divisions; mais dans le manuscrit 2286 (Suppl. franç.), il est partagé en onze récits, séparés par des paragraphes en prose, qui indiquent, en quelque sorte, la mise en scène de ces histoires. Le dernier de ces paragraphes décrit le costume habituel de la duchesse d'Étampes et celui de la reine de Navarre. « Cy endroict « est la unzieme et derniere histoire qui contient « comment la royne de Navarre baille à madame « la duchesse d'Estampes, toutes deux estant en « une chambre fort bien tapissée et pavée; la- « dicte dame d'Estampes ayant une robe de drap « d'or frisé, fourrée d'hermynes mouchetées, une « cotte de toile d'or incarnat esgorgettée et do- « rée, avec force pierreries. La royne de Navarre,

« tant en ceste histoire que les aultres, est ha-
« billée à sa façon accoustumée, ayant ung man-
« teau de veloux noir, couppé ung peu soubs
« le bras; sa cotte noire, assez à hault collet,
« fourrée de marthes, attachée d'espingles par
« devant; sa cornette assez basse sur la teste,
« et apparroist ung peu sa chemise, froncée au
« collet. »

Les plus importantes parmi les autres pièces sont *le Triomphe de l'Agneau;* une longue *Oraison à N. S. Jésus-Christ;* une *Complainte pour un prisonnier.* Ce dernier poëme paraît avoir été composé pour François Ier, dans le temps de la captivité de Madrid. Quatre épîtres *au Roy, son frère,* avec la réponse du Roi à l'une des quatre. François avait reçu de Marguerite une figure de David pour ses étrennes; à son tour il lui envoie une sainte Catherine. Une cinquième épître s'adresse au roi de Navarre; elle respire l'amour le plus vrai et le plus tendre. Henri d'Albret était malade; Marguerite est désolée d'être loin de son mari; elle part sur-le-champ pour aller le soigner.

Le reste est peu de chose : des *chansons spirituelles,* des *rondeaux,* etc. Mais parmi toutes ces pièces, on n'en trouve pas une seule galante, ni même enjouée. Ceux qui feuilleteraient les poé-

sies de Marguerite pour jouir de cet esprit licencieux qu'on se plaît à lui attribuer, seraient bien surpris d'y rencontrer à chaque page la pensée de la mort, l'amour de Dieu, et la nécessité de songer au salut.

Ces poésies dévotes ne sont pas le résultat d'une conversion tardive ni d'un zèle repentant, qui cherche à expier par des vers mystiques le scandale de compositions d'un autre genre. Elles sont de toutes les époques de la vie de Marguerite, et tout à l'heure, quand nous parlerons de la correspondance avec l'évêque de Meaux, l'on verra mieux encore combien la tournure d'esprit, les habitudes religieuses de la reine de Navarre dans son âge mûr, étaient conformes à celles de la duchesse d'Alençon.

On a parlé souvent des *Comédies* de la reine de Navarre. Bayle affirme, et l'on a mille fois répété sur sa parole, que cette princesse s'amusait à composer et à faire jouer des comédies pleines de sarcasmes amers contre les cardinaux et le Pape. Je demanderai toujours où est la preuve? Bayle avait-il vu ces comédies? Serait-ce par hasard celles qui sont imprimées dans le *Recueil des Marguerites* de la Reine? Il est incroyable à quel point s'accréditent les opinions les plus fausses sur des choses qui sont entre les mains de tout

le monde, et qu'il suffirait de regarder pour en prendre une idée exacte.

C'est d'abord la *Comédie de la Nativité;* puis la *Comédie de l'Adoration des trois Rois;* celle des *Innocents,* enfin celle du *Désert,* dont le sujet est la fuite en Égypte. Les personnages sont Dieu, le diable, des anges, des tyrans, des docteurs, des capitaines, des bergers, etc. Dans l'*Adoration des Mages,* Dieu ouvre la scène en ces termes solennels :

Je suis celui qui suis ; je contiens dans mon estre
Tout ce qui est, qui fut et qui sera ;
Ce qui n'est point, j'appelle et le fais naistre ;
Cuyder [1] par moi bientôt trespassera.

Afin de rompre un peu le sérieux de ces compositions, Marguerite y place des intermèdes intitulés *Bergeries.* Le goût des *Pastorales* était fort répandu sous François Ier. Quand la reine Éléonore, ramenant les enfants de France, passa par Bayonne (2 juillet 1530), on représenta devant elle une *bergerie,* dont les frais montèrent à cinquante livres tournois [2].

On trouve aussi dans ces *Comédies* des chœurs d'anges *sur le chant* (sur l'air) *des Bouffons,* ou bien *sur le chant : Pour tant que je suis un bon-*

[1] *Faux cuyder,* erreur.

[2] Voyez ci-dessus, p. 53.

homme, ou bien encore *sur le chant : Jouissance vous donneray.* Ce sont, comme l'on voit, des espèces de vaudevilles chrétiens, et nullement des satires aristophaniques contre l'Église romaine. On serait aussi bien avisé de chercher le mot pour rire dans *le Petit Paroissien* que dans ces *Comédies* de la reine de Navarre.

Les railleries indécentes qu'on veut lui prêter seraient d'ailleurs directement opposées à son caractère. Elle avait un sentiment trop délicat des convenances pour se les permettre. Ceux qui les lui ont attribuées ne connaissaient ni elle ni ses ouvrages.

Remarquez que Bayle était calviniste, et qu'il copie Florimond de Rémond, historien sans autorité, fanatique, poursuivant avec un zèle aveugle, partout où il croit la voir, l'hérésie qu'il avait professée, puis abjurée. Il faut se tenir en garde contre l'esprit de parti, et surtout contre l'esprit religionnaire, soit qu'il vienne de Genève ou de Rome.

Si vous joignez à ces quatre *Mystères,* une *Farce de trop, prou, peu, moins;* une autre farce où l'on plaide le pour et le contre du mariage, vous aurez tout ce qui compose le Théâtre de la reine de Navarre.

Les poésies de Marguerite n'ont pas été toutes

imprimées. La Bibliothèque du Roi en possède d'inédites. Elles font partie d'un très-beau volume, écrit par l'ordre de Marguerite elle-même, de la main d'un de ses secrétaires, Jehan Frotté[1]; elles sont absolument du ton et du style de celles qu'on connaît déjà. Dans le nombre se trouvent deux *farces*, l'une à six personnages, l'autre à quatre. Les acteurs de celle-ci sont un malade, sa femme, sa servante et son médecin. Ni l'une ni l'autre ne confirme les assertions de Bayle et de Florimond de Rémond.

M. Nodier a écrit que Marguerite, livrée vers la fin de sa vie à un mysticisme exalté, avait adopté dans sa jeunesse des opinions sceptiques. Il prétend même expliquer par là la faveur accordée par la reine de Navarre à Bonaventure Desperriers, qui était, dit-on, plus que sceptique. J'ignore sur quoi se fonde M. Nodier, mais il aurait peut-être hésité dans son assertion s'il eût connu la correspondance de la duchesse d'Alençon avec l'évêque de Meaux.

Guillaume Briçonnet était fils de ce cardinal Briçonnet, qu'on appelait aussi le cardinal de Saint-Malo, et qui fut tour à tour excommunié par Jules II et réhabilité par Léon X. Guillaume

[1] N° 2286, Suppl. franç.

Briçonnet avait porté d'abord le nom de *comte de Montbrun;* puis, quand il avait eu assez de la vie du siècle, il s'était fait prêtre, à l'exemple de son père. Il obtint la confiance de Louis XII et celle de François Ier; fut deux fois ambassadeur extraordinaire à Rome; prononça devant le sacré collége l'apologie de Louis XII, dans laquelle il osait attaquer l'empereur Maximilien. Il représenta la France aux conciles de Pise et de Latran. Pourvu de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il réforma les abus qui s'y étaient glissés et fit des augmentations considérables à la bibliothèque, car il aimait, cultivait et protégeait les lettres. On a de lui quelques ouvrages de théologie; Vatable lui dédia la traduction de la *Physique* d'Aristote, et Lefebvre celle de la *Politique.* Lorsque la réforme éclata en France, Guillaume Briçonnet, alors évêque de Meaux, attira dans son diocèse les hommes les plus célèbres de ce parti : Farel, Vatable, Gérard Roussel, Lefebvre d'Étaples, Calvin lui-même. Il voulait les contenir, les réconcilier à l'Église. Il n'en put venir à bout, et on l'accusa d'hérésie. Il se justifia, renvoya les schismatiques, et condamna Luther dans un synode tenu tout exprès, en 1523. Ce fut précisément cette même année qu'il entra en commerce de lettres avec madame d'Alençon; ils s'é-

crivirent pendant deux ans à peu près. L'évêque de Meaux était, comme on voit, un personnage éminent en dignités, en science et en vertus. Il mourut en 1533, laissant la réputation de père des pauvres et de protecteur des savants.

Il fallait rappeler les titres glorieux de l'évêque de Meaux, avant de parler de cette étrange correspondance avec Marguerite. Tout ce que le mysticisme a de plus incroyable, de plus inintelligible, se trouve entassé dans ces lettres, dont la plupart ont cinquante, quatre-vingts, et jusqu'à cent pages. C'est un débordement de métaphores dont la vulgarité tombe à chaque instant dans le burlesque; c'est un galimatias perpétuel, absurde, qui parfois touche à la folie.

Louise de Savoie vient-elle à guérir d'une longue maladie, voici en quels termes Briçonnet félicite la duchesse d'Alençon du retour de la santé de sa mère : « Madame, voulant la plume tirer en « la mer de consolation qui ne peut estre distillée « (combien que par force de foi en patience dul- « cifiée), est présentement survenu le poste [1] ap- « portant nouvelles certaines de la guérison de « Madame; et ce m'a faict baisser la voyle, reti- « rer mes avirons, convertir mes pleurs et deuil en

[1] Le courrier.

« joye. » Et après un pompeux éloge de Madame, une peinture de l'amour qu'elle inspire à ses enfants, et de leur chagrin en la voyant malade : « Sa compassion doubleroit vostre navrure, et la « vostre en elle tripleroit, *dont tourneroit le mou-* « *lin de douleur continuelle par l'impétueux cours* « *d'eau de compassion.* »

Il ne faut au bon évêque qu'un mot figuré, un seul, pour bâtir dessus une lettre énorme. Un jour, la duchesse lui faisant part de ses peines, se sert de cette expression : *Je vous dépars de mon gasteau.* « Madame, répond l'évêque, entendez « qu'il y ait en ce monde gasteau de tribulacions « que devez distribuer à vostre inutile fils [1]. Ung « seul en connois qui y a regné, venu de zizanie « sursemée; moulu au moulin d'ennuy; pestry « d'eau froide en la huche d'infidèle et inobé- « diente présumption; cuit au four de propre « amour; dont le manger a esté une figue empoy- « sonnant les architectes et leur postérité, jusqu'à « ce que la farine sans levain a esté mise au pot « de nature humaine, etc. »

Assurément, voilà la figure la plus bouffonne

[1] C'est lui-même qu'il désigne toujours par cette appellation, et Marguerite signe aussi : *Vostre inutile mère.* Or, Briçonnet était l'aîné de vingt-quatre ans; il en avait à cette époque cinquante-cinq, et Marguerite trente et un.

dont on se soit jamais avisé pour désigner le mystère de l'incarnation. Si Marguerite avait été dans les dispositions qu'on lui suppose, ce pot et cette farine auraient bien dû la faire rire. Mais non; rien n'était plus sérieux, ni plus éloigné de l'idée de travestissement. C'était la belle rhétorique de ce temps-là, et Briçonnet passait parmi ses contemporains pour un foudre d'éloquence. Souvenons-nous que, même au XVIIe siècle, Omer Talon, le Démosthène du Parlement, haranguant le petit roi Louis XIV, lui conseillait encore de réfléchir « *sur la diversion naturelle des* « *maisons célestes, sur l'opposition des astres et* « *des aspects contraires, qui composent la beauté* « *de la milice supérieure.* » Tout cela à l'occasion des édits bursaux de Mazarin; et cette harangue fut trouvée très-belle. Qu'est-ce que le goût? qu'est-ce que les réputations, considérés à deux ou trois siècles de distance? Il y a de quoi rendre modestes les gens qui ont des réputations et la prétention d'avoir du goût.

Revenons à l'évêque de Meaux. Voici un autre échantillon de l'imagination et du style de ce singulier prédécesseur de Bossuet. Il s'agit toujours du mystère de l'incarnation : « O que bienheu- « reuse est l'âme fidèle, qui, par union *au boulet* « *du double canon fondu en la fournaise virginale,*

« plein et chargé de pouldre d'amorce, est par « charité enflambé pour forcer le royaulme des « cieux auparavant imprenable! O abisme sonore « et mine infinie de pouldre anéantie, et four- « naise d'amour inextinguible, tout attirant, « partout tirant, etc.! »

Toute cette éloquence ne serait pas conforme au goût et aux habitudes d'alors, si elle ne s'appuyait sur des citations latines. Le prélat les tire ordinairement de l'Écriture; mais il fait un singulier usage des textes que lui suggère sa formidable érudition. Par exemple, le pot de la nature humaine et la farine sans levain, il a trouvé cela dans le quatrième livre des *Rois*. Voici un trait qui n'est pas moins beau. Marguerite s'étant servie d'une image tirée de la flamme, l'évêque riposte par trente-six pages, où il n'est question que du feu, de la chaleur, des soufflets et des torrents. « L'étendue de vostre royaulme, biens « et honneurs, doibvent estre voix excitative et « gros soufflet pour *allumer ung torrent de feu* « *d'amour de Dieu*. Hélas, madame, j'ay paour « qu'il ne soit à malaise, car, *comme dit Jérémie*, « le soufflet qui doibt allumer le feu y est failly : « *defecit sufflatorium in igne*[1]. »

[1] Il y a dans Jérémie, c. vi, vers. 29 : *Defecit sufflatorium;*

Jusqu'ici du moins on a pu deviner la pensée défigurée, étouffée sous les langes de cette rhétorique inqualifiable; il restait une lueur de raison pour nous guider dans les détours obscurs du labyrinthe. Mais tout à coup cette lueur s'éteint, et le lecteur trébuche au milieu des ténèbres les plus profondes. Que dire de ce début?

« Madame, qui est désert, en désert est abymé; « cherchant désert et ne le peult trouver; et « quand le treuve, est pardessus empesché, est « mauvais guide pour guider aultruy hors de dé- « sert et le conduyre au désert désiré. Désert l'af- « fame de faim mortifère, combien qu'il soit plein « jusqu'aux yeux, appétant désir pour l'assouvir « et l'appauvrir en pauvreté. » (P. 118 du manuscrit.)

Si Briçonnet argumenta en pareil style aux conciles de Pise et de Latran, il dut embarrasser beaucoup ses adversaires.

Cela paraît le résultat d'une gageure. Ces passages sont très-fréquents, et j'ai choisi encore un des plus courts. Le galimatias des romans de chevalerie qui tournait la tête à don Quichotte n'approche pas des pieux logogryphes de l'évêque de Meaux. Quelquefois, à la vérité, Briçonnet

in igne consumptum est plumbum. Briçonnet a supprimé le point et la virgule.

semble pris de remords, et après une tirade comme celle que je viens de citer, il fait un retour sur lui-même, et demande naïvement : « *Ma-* « *dame, qu'est-ce que je dy?* » ou bien : « *Madame,* « *je ne sçay que je dy;* » et l'on ne peut s'empêcher d'être cette fois de son avis.

Et Marguerite? quel rôle fait-elle dans tout ceci? Un assez triste rôle. La contagion opère sur son esprit jusqu'à un certain point, c'est-à-dire que, pleine de respect pour le prélat, elle voudrait l'imiter, suivre sa trace dans les voies de la littérature comme dans celles de la piété, mais elle fait de laborieux et vains efforts pour s'élever au ton de l'évêque; elle signe « *vostre* « *gelée, altérée et affamée fille;* » ailleurs « *la pis* « *que morte,* » ou « *la vivante en mort, Margue-* « *rite.* » Elle ne saisit pas bien les finesses mystiques de son directeur; elle s'en plaint, et le prie de se mettre à sa portée, de se *démétaphoriser :*

« La pauvre errante ne peult entendre le bien « qui est au désert, par faulte de connoistre qu'elle « est déserte. Vous priant qu'en ce désert, par affec- « tion, ne courriez si fort que l'on ne vous puisse « suivre..... afin que l'abysme par l'abysme invo- « qué puisse abysmer la pauvre errante.

« MARGUERITE. »

Mais Briçonnet, loin de ralentir sa course *par affection,* prend le mors aux dents : « L'abysme qui « tout abysme prévient, pour en le désabysmant « l'abysmer en l'abysme (sans l'abysmer); auquel « abysme est fond sans fond, voie des errants, « sans chemin ny sentier, etc..... »

Voici bien du haut style, s'écrierait ici le Gorgibus de Molière. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que le prélat fournit ainsi une carrière de quatre-vingts pages, au bout desquelles l'épuisement le saisit enfin; sa chaleur le trahit; il tombe, il roule dans l'abîme du désert : *defecit sufflatorium in igne.*

Cette volumineuse correspondance n'offre d'ailleurs que des traces d'intérêt bien rares et bien faibles. On y chercherait en vain des renseignements ou des allusions relatives aux personnages ou aux affaires de l'époque, excepté trois ou quatre lettres de madame d'Alençon, où elle parle de sa famille [1]. Il n'y est pas même question de la réforme de Luther, qui alors occupait tous les esprits. Ce recueil est rempli presque exclusivement par le fatras mystique de l'évêque de Meaux. Marguerite n'y est que pour un très-petit nombre de lettres fort courtes, et c'est dommage, car elle

[1] On les trouvera à leur date dans la correspondance.

laisserait nécessairement échapper quelques révélations curieuses et piquantes sur le monde réel au milieu duquel elle vivait.

La Bibliothèque du Roi ne possède qu'un seul manuscrit de ces lettres [1]. Il est d'une magnifique écriture, mais le malheureux scribe condamné à copier cette correspondance, qui ne remplit pas moins de huit cents pages, n'y a rien compris du tout. Cela fait l'éloge de son bon sens. Un reviseur inconnu, qui apparemment s'édifiait à la lecture de ces lettres, et qui paraît en avoir eu sous les yeux le texte original, a pris soin de rétablir en marge les mots altérés, substitués, transposés; les phrases disloquées ou omises. Il vous avertit, par exemple, qu'au lieu de *âmes manchettes,* il faut lire *âmes manchottes.* Auriez-vous deviné cette correction?

Les mystiques ont de tout temps affecté un langage à part, intelligible pour eux seuls. Dans ce jargon Jésus-Christ s'appellera *le seul nécessaire;* l'Écriture sainte sera *la viande restaurante et fortifiante;* c'est comme à l'hôtel de Rambouillet où l'on ne disait pas *le soleil,* mais *l'aimable éclairant,* et pour des fauteuils, *les commodités de la conversation.* Le mysticisme est le bel esprit

[1] N° 337, Suppl. franç.

appliqué à la religion. Les uns traitent l'amour de Dieu comme les autres la galanterie ; les entretiens de Fénelon et de madame Guyon ne devaient pas être moins sophistiqués, que ceux du duc de Guiche et de madame de Brissac : passion pour le Créateur, passion pour la créature, voilà toute la différence; mettez une soutane à Voiture, vous aurez Guillaume Briçonnet; du reste, même ridicule et souvent même langage; mêmes métaphores spirituelles, ou sensuelles, qui pis est. « Faites en sorte, dit Marguerite à « son directeur, que vostre vieille mère envieillie « en sa première peau, puisse par ceste douce et « ravissante parole de vie *renouveller sa vieille* « *peau, et estre tellement repolie, arrondie et* « *blanchie, qu'elle puisse estre au seul nécessaire.*» Peut-on s'inquiéter de son salut en termes plus galants ?

Cela est d'un goût détestable, j'en demeure d'accord, mais cela prouve au moins que la duchesse d'Alençon n'était pas sceptique, et qu'elle ne raillait point sur les matières religieuses. Avec du penchant à l'ironie philosophique, une femme d'esprit comme elle aurait vu tout de suite le côté plaisant de ce style, et s'en fût préservée. Sa bonne foi nous répond de sa foi.

Il fallait que Marguerite eût reçu de la nature

une grande solidité de jugement, un bon sens exquis, pour n'avoir pas été gâtée à jamais par cette longue fréquentation d'un rhéteur de la force de Guillaume Briçonnet. La sage indépendance qui faisait la base de son caractère et de son esprit, la préserva des suites de cette imitation à laquelle elle s'était efforcée de se plier pendant deux ans. On ne trouve aucun vestige de cette manière ni dans ses *Nouvelles*, qu'elle avait déjà commencé d'écrire, ni dans ses autres lettres, dont le Recueil, publié aujourd'hui pour la première fois, offre enfin un monument authentique du style en prose de la reine de Navarre. Si la piété d'éditeur ne m'abuse, ce style ne sera pas trouvé au-dessous de la réputation traditionnelle de l'auteur; à condition toutefois qu'on n'y cherchera pas les qualités des bons écrivains modernes. Il faut se souvenir que la reine de Navarre écrivait dans la première moitié du XVIe siècle, et que, même du XVIIe à la fin du XVIIIe, il s'est opéré dans le style une révolution complète, dont Voltaire a été le principal auteur. Pascal, Bossuet, Fénelon ne se font point faute de déployer leur phrase à l'aide des *qui*, des *que*, jusqu'à ce que cette phrase enveloppe et contienne la pensée tout entière. Voltaire s'est appliqué à dégager le style de ces

embarras réels ou prétendus; ses phrases sont courtes, ont peu d'incises, sont limpides et rapides; la pensée ne s'y renferme plus; qu'importe? Voltaire brise la pensée, et la loge ainsi divisée dans deux ou trois phrases, que le point ne borne plus strictement comme il faisait jadis. Cette école de style a prévalu. On rirait aujourd'hui d'un écrivain qui se permettrait certaines phrases qu'on rencontre à chaque pas dans les *Provinciales* ou dans le *Discours sur l'histoire universelle*. Le procédé de Voltaire est plus favorable au mouvement, à la légèreté, à l'élégance; il est plus original, plus séduisant. Mais n'est-ce pas aux dépens de la majesté et du nombre? J.-J. Rousseau semble l'avoir pensé, lui, dont la phrase savante et périodique est évidemment étudiée sur les modèles du XVIIe siècle.

Ce n'est ici qu'une observation de fait, et point un jugement. Au surplus, on sait bien que c'est la convenance entre le fond et la forme qui fait le mérite de l'application de tel ou tel système. Je n'en parle que par rapport à la reine de Navarre, et parce que elle aussi emploie ce style qui, suivant une métaphore à la mode, habille richement la pensée, et la drape à grands plis.

Au XVIe siècle la langue n'était nullement constituée. C'était une matière molle, diverse, incer-

taine, se laissant complaisamment pétrir au génie de chaque écrivain, reproduisant dans ses moindres détails et conservant à une grande profondeur l'empreinte de chaque originalité. Brantôme, Rabelais et Montaigne parlent chacun une langue merveilleuse; mais ces trois langues n'ont pour ainsi dire rien de commun entre elles. Chacun d'eux a composé la sienne en s'appropriant, en assimilant à sa nature ce qui lui convenait, soit dans les langues mortes de l'antiquité, soit dans les langues vivantes contemporaines; et ces éléments, après la fusion générale, ne peuvent se reconnaître, pas plus qu'on ne peut démêler dans le miel les poussières des différentes fleurs dont il se forme. La facilité des inversions, dont Marguerite fait un emploi si fréquent, était encore une ressource aujourd'hui perdue. Au XVIe siècle enfin, la langue se faisait avec le secours de la logique; au XIXe, il n'est plus question que de la conserver par l'usage, c'est-à-dire par le bon usage.

J'ai cru que ces réflexions ne sembleraient pas déplacées ici, et que peut-être elles aideraient à faire apprécier équitablement le style de la reine de Navarre. Et lorsqu'on en aura bien observé les allures et les caractères, qu'on relise les *contes* de Marguerite, fût-ce dans l'édition d'Amsterdam,

la plus défigurée de toutes, on n'hésitera pas à dire qui en est l'auteur. Il y reste encore assez de la reine de Navarre pour qu'il soit impossible de la méconnaître.

Presque toutes les lettres du présent Recueil sont adressées à M. de Montmorency, d'abord maréchal de France, puis grand maître, après la bataille de Pavie, par la mort de M. de Boisy, et enfin connétable. On y verra dans quelle haute faveur Montmorency était placé auprès du Roi, et combien l'affection dévouée de Marguerite contribua à sa fortune. Cette affection, Montmorency la paya de la plus noire ingratitude, en essayant d'exciter la sévérité de François Ier contre la reine de Navarre. On sait comment, en éveillant les scrupules religieux du Roi, il tâchait d'attirer la persécution sur la tête de sa bienfaitrice. Il n'est pas surprenant qu'un homme capable d'une telle lâcheté ait forcé son maître à le disgracier malgré ses services militaires et à le bannir de sa cour. La reine de Navarre, sans s'abaisser à la plainte ni aux reproches, rompit avec lui par le silence. Sept ou huit ans plus tard, Henri II monta sur le trône, et, au mépris des recommandations de son père mourant, fit revenir Montmorency, et le mit plus haut qu'il n'avait jamais été. Marguerite au contraire, en perdant

son frère perdait tout, et pour conserver sa pension de princesse du sang elle fut réduite à solliciter la protection du connétable. Sa lettre est courte, pleine de dignité et même assez affectueuse. Elle lui rappelle leur ancienne liaison qui remonte à l'enfance de Montmorency : « Je vous « prie, dit-elle, vouloir continuer jusques à la fin « de vostre vieille mère, et luy estre son baston « de vieillesse, comme elle a esté les verges de « vostre jeunesse. Car vous avez eu beaucoup « d'amis ; mais souvenez-vous que vous n'avez eu « qu'une mère, qui jamais ne perdra ce nom ni « l'effect en tout ce qu'elle pourra faire ou désirer « pour vous ou les vostres. »

On pourra, d'après cette correspondance, porter un jugement complet et certain sur la reine de Navarre. Ses contes ne développent qu'un côté de son esprit, ses lettres découvrent pleinement son esprit et son cœur. Je ne veux faire ici l'éloge ni de l'un ni de l'autre ; cet éloge serait suspect. Il vaut mieux abandonner le lecteur à ses impressions naïves ; elles serviront Marguerite plus efficacement que des louanges sincères, mais arrangées. Si cette correspondance est lue du public, je n'ai point de peur que désormais on répète sur la reine de Navarre les jugements faux et calomnieux dont ses mœurs et sa

religion ont été l'objet. Elle-même combattra victorieusement dans sa propre cause; il me suffira d'avoir obtenu pour elle un peu de place et de lumière où elle pût se produire.

Le vif intérêt, la protection efficace dont Marguerite favorisa toute sa vie les littérateurs, se révèle en plusieurs endroits de ses lettres, mais point assez encore pour faire apprécier l'influence de cette bonne princesse sur les progrès de l'intelligence au XVIe siècle. Ce qu'on appela son protestantisme serait appelé aujourd'hui, d'un terme plus juste, esprit philosophique, sympathie pour les recherches des libres penseurs. Et si Marguerite leur eût manqué, qui donc en France eût osé appuyer Lefebvre, Roussel, Marot, Desperriers, Berquin, Dolet, Du Moulin, Postel, et tant d'autres? Et plût à Dieu qu'en les défendant à ses propres périls, elle eût réussi à les sauver tous du bûcher! Cette protection, remarquez-le bien, ne se démentit jamais; dans un temps où la ferme adhésion de la reine de Navarre aux doctrines de l'Église catholique n'était plus suspecte, vers la fin de sa vie, ce zèle pour les protestants illustres et persécutés ne s'attiédit point. C'était de la tolérance, dans le sens le plus noble et le plus étendu. Cette tolérance, qui était le mot du guet, le *shibboleth* des philo-

sophes du XVIIIe siècle, Marguerite ne paraît pas en avoir su le nom; mais si elle en parla moins, elle la pratiqua mieux que Voltaire lui-même.

Aussi tout ce qu'il y avait de gens de lettres en France, poëtes, historiens, philosophes, tous s'élançaient vers la reine de Navarre; et non-seulement en France, mais encore à l'étranger. Érasme et Mélanchton lui adressaient des lettres en latin; le premier la remercie au nom d'un pauvre étudiant allemand qu'elle défrayait à l'Université, et, d'après le témoignage de Sleidan, beaucoup d'autres étaient dans le même cas. Postel revenant de Turquie était reçu en audience publique par François Ier et la reine de Navarre, et Marguerite, non contente de l'avoir fait nommer au Collége de France, lui faisait une pension particulière. François Ier n'était que l'instrument, la reine de Navarre était la pensée qui le dirigeait. François Ier était incapable d'apprécier la valeur de Postel en tant que linguiste versé dans la connaissance des idiomes de l'Orient; mais la reine de Navarre pouvait le faire, elle qui avait pris des leçons d'hébreu de Paul Paradis. C'est par l'entremise de la reine de Navarre qu'Amyot obtint la chaire de professeur en grec et en latin au collége de Bourges. Il l'occupa dix années, et dans ses Mémoires écrits par lui-même, il compte

ces dix années parmi les plus précieuses de sa vie.

Il est donc tout naturel de voir Dolet adressant une épître à la reine de Navarre, écrire en tête *A la seule Minerve de France.* Il n'était que l'écho de tous les savants contemporains. François Habert, protégé de Marguerite, lui fait décerner l'immortalité par Apollon lui-même, au sommet du Parnasse. Antoine Dumoulin lui dédiait son édition de Desperriers (Lyon 1544); Vatable, ses *Commentaires sur la Bible;* Jean Bouchet, son *Labyrinthe de fortune;* Jean Brèche, ami de Bouchet, son *Manuel royal de la doctrine et condition du Prince,* traduit de Plutarque et d'Isocrate; Nicolas Mauroy, de Troyes, sa *Traduction en vers des hymnes de l'Église;* Antoine Lemasson, sa *Version de Boccace.* Je ne parle pas de Marot, ni de Victor Brodeau, ni de Saint-Gelais, dont les vers et la reconnaissance sont assez célèbres.

A la mort de Marguerite, les regrets des littérateurs éclatèrent de toutes parts. Scévole de Sainte-Marthe et de Thou furent les principaux interprètes des historiens et des philosophes; des voix innombrables s'élevèrent au nom des poëtes. On remarqua surtout trois jeunes Anglaises, trois sœurs, doublement illustres par l'éclat de la naissance et par celui de l'esprit, Anne, Marguerite

et Jeanne Seymour. Elles composèrent en latin cent distiques à la gloire de la reine de Navarre, lesquels furent tournés en français, en grec et en italien par les plus beaux esprits du temps, Dorat, Baïf, du Bellay, Denisot, etc. Rabelais avait fait un dixain pour Marguerite, en lui envoyant le troisième livre de *Pantagruel;* Ronsard, au début de sa carrière, adresse à la feue reine de Navarre une ode pastorale en vingt strophes, où toute sa verve et son génie poétique sont employés à exalter

La royne Marguerite
La plus belle fleur d'élite
Qu'onques la terre enfanta.

Dans une autre pièce, il l'invoque sérieusement comme une sainte, et termine par cette prière naïve, qui est bien d'un poëte chatouilleux à la critique :

Écarte loin de mon chef
Tout malheur et tout méchef,
Préserve-moi d'infamie,
De toute langue ennemie
Et de tout acte malin ;
Et fais que devant mon prince
Désormais plus ne me pince
La tenaille de Mellin.

Les théologiens, les philologues, les médecins, les jurisconsultes même, ne furent ni moins em-

pressés ni moins éloquents à peindre leur douleur en prose, en vers de toutes mesures, en latin et en grec. Laissons de côté Claude d'Espence, Mathieu Pacius, Jacques Goupil et Salomon Macrin ; mais je pense qu'on ne sera point fâché d'entendre ici quelques hommes dont le nom a conservé plus de célébrité et le témoignage plus d'importance.

ODE DE DOLET

A LA REINE DE NAVARRE[1].

« Minerve craignait pour ses enfants ; elle était inquiète de la peur que le stupide vulgaire et les hommes étrangers aux arts libéraux ne traitassent rudement, ne fissent pâtir les esprits élégants, polis et ennoblis par la littérature, que de l'antre des Muses elle enverrait en France.

« Elle t'offrit aux gens de lettres, toi, dont la protection et l'autorité les couvrirait d'un bouclier salutaire contre la violence d'une aveugle populace et les menaces d'ennemis furieux.

« Faut-il donc s'étonner si ayant, à la prière de Pallas,

[1] AD MARGARITAM VALESIAM, REGINAM NAVARRÆ.

Proli suæ Pallas timens, et anxie
Affecta, ne artium rudes
Vulgusque inèrs tractaret illos aspere,
Injuriaque lædcret
Quos ingenio elegantiori nobiles
Et perpolitos litteris
Hic mitteret doctarum ab antris Virginum,
Te litteratis obtulit,
Cujus potenti auctoritate et gratia
Tegantur atque commode
Et vim imperitæ plebis et diras minas
Vitent furentium hostium.
Nil ergo mirum si receptos in tuam
Fidem rogatu Palladis
Doctos colas, ames, tuearis, et libens
Quibus potes rebus juves.
Ira jam iniqui frendeant, ira crepent
Laudi id tibi atque gloriæ

mis les savants sous ton égide, tu les honores, les aimes, les défends, et emploies ta puissance à les secourir.

« Qu'ils frémissent, qu'ils crèvent de courroux, ces méchants importunés de la gloire qui t'en revient, et attachés à souiller l'éclat de ton nom célèbre;

« Mais tu seras recommandée à la postérité par les louanges de cette troupe illustre des fils de Minerve, qui se sont abrités sous ta protection au loin répandue. »

Dari moleste qui ferunt et detrahunt
Quo clara flores nomini.
Mirabitur te et laude multa posteris
Mandabit illustris cohors,
Cohors alumnorum Minervæ, cui hactenus
Præsto fuisti omni loco.

(Steph. Doleti, *Carmina*, lib. ii, Lugdun. 1538.)

SCÉVOLE DE SAINTE-MARTHE.

« Ce fut un heureux présage pour la France qu'entre tant de bons esprits qui s'appliquèrent à polir et à illustrer notre langue, à donner de l'élan aux beaux-arts, se soit rencontrée une princesse, sœur d'un grand monarque, reine elle-même, Marguerite de Valois. Elle jugea qu'elle pouvoit ajouter encore à l'éclat de sa haute naissance et de sa fortune par des monumens littéraires qui transmettroient son nom à la postérité la plus reculée. Elle écrivit en conséquence beaucoup et de très-beaux ouvrages. Également ennemie des vanités des cours et du libertinage accoutumé des poëtes, elle porta dans le commerce sacré des Muses la modestie, l'esprit chaste et religieux convenables à une telle princesse, et qu'on voyoit paroître dans toutes ses actions. Aussi donna-t-elle la préférence aux sujets capables de former les hommes aux bonnes mœurs et à la piété. D'ailleurs, elle s'en acquittoit par l'exemple de sa vie, et toutes les vertus s'accordoient en elle par un concert si parfait, qu'il seroit difficile de décider laquelle s'élevoit au-dessus des autres dans l'âme de cette merveilleuse et sainte héroïne. Elle avoit au plus haut point cette qualité, que tous les affligés de pauvreté, ou battus de la fortune, étoient secourus par elle avec une bonté toute pieuse et vraiment chrétienne. Les gens de lettres, tous ceux qui étoient connus par leur mérite, elle les soutenoit soit de ses libéralités ou de celles du Roi, son frère, leur procurant l'augmentation de leurs biens et l'accès aux honneurs.

« Elle épousa, étant à peine nubile, Charles duc d'Alençon, de l'illustre sang des Valois, lequel l'ayant laissée veuve sans enfans, elle eut de son second mari, Henri

d'Albret, roi de Navarre, une fille, nommée Jeanne, réservée par le ciel à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, afin que de leur mariage naquît cet heureux dompteur des rebelles, Henri IV; et les mânes de l'auguste reine de Navarre auront dans ce glorieux petit-fils un sujet d'orgueil le plus juste et le plus grand que l'on puisse avoir ici-bas.

« Elle vécut cinquante-neuf ans, et mourut à Odos, au pays de Tarbes, l'an 1549. »

ÉPITAPHE

DE LA REINE DE NAVARRE,

PAR CHARLES DE SAINTE-MARTHE [1].

« La maladie avoit ôté la parole à Marguerite, et durant trois jours d'agonie la Reine ne prononça pas un seul mot.

« Mais à l'heure suprême, elle s'écria trois fois : *Jésus!* et puis rendit son âme au Créateur souverain.

« Les trois Grâces pleurèrent; et pleurèrent les doctes Sœurs, qui sont au nombre de trois fois trois. Enfin la tierce partie de l'univers gémit et se lamenta.

« Or, ce nombre *trois*, le plus parfait de tous, signifioit que la perfection même succomboit dans la personne de Marguerite. »

(Sammarth. *Elogia.*)

[1] Oncle de Scévole et de Louis de Sainte-Marthe, maître des requêtes de la duchesse d'Alençon.

FIN DE LA NOTICE.

LETTRES INÉDITES

DE LA

REINE DE NAVARRE,

SŒUR DE FRANÇOIS Ier.

Les six premières lettres sont adressées à M. de Montmorency le père, Guillaume, seigneur de Montmorency, d'Ecouen, de Chantilly, etc., gentilhomme de la chambre de Louise de Savoie, bailli d'Orléans;

Marié (1484) à Anne Pot [1], dont il eut Anne de Montmorency (1492), et François de Montmorency, seigneur de La Rochepot;

Mort en 1531, la même année que Louise de Savoie, après avoir loyalement servi quatre rois de France, Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier.

[1] C'est à l'occasion de ce mariage que fut faite, à ce que l'on a dit, la chanson devenue populaire dont le refrain est :

Mon père étoit broc,
Ma mère étoit pot,
Ma grand' mère étoit pinte.

1. — A MON COUSIN, M. DE MONTMORENCY.

(Meaux, 1521.)

Mon cousin, je ne vous ay plus toust ousé escripre de nouvelles, doubtant que ne sceussiés le siége de Mézières; mais puisque l'entendés, vous veux bien asseurer que votre filz est en aussy bonne santé que je pense estre, et s'en vont les ennemis à la file, comme vous dira vostre évesque de Beauvais, lequel a charge de Madame de vous amener à Meaux; et de ma part, tant pour vostre aise que pour la nostre, vous en prie autant que luy est possible.

Vostre bonne cousine et amye, MARGUERITE.

[Fonds de Béthune, n° 8550, fol. 85. *Autographe.*]

2. — AU MÊME.

(De Blois, le 30 aoust.)

Mon cousin, je sens vostre aise tel pour avoir madame la Mareschale avecques vous, qu'il ne vous souvient de vos amys, et me réputant de ce nombre, ne veulx faillir à vous dire que avons icy le séneschal de Poitou [1], lequel faict bonne diligence de vous supplanter, parquoy ferez bien de y remédier par présence qui n'aviendra sans assez y estre demandée; et combien que la compaignie en laquelle je sçay que désirez estre

[1] André de Vivonne, sieur de La Chastaigneraye, qui fut un des gouverneurs du dauphin François. Il avait épousé Louise de Daillon, fille de Jean, sieur de Ludre, et de Marie de Laval. La sénéchale de Poitou était dame d'honneur de Marguerite. C'était la grand' mère de Brantôme, qui la cite très souvent, ayant été élevé près d'elle.

Le sénéchal de Poitou mourut en 1532, âgé de quatre-vingts ans.

se porte bien, si vous asseureray-je que icy en trouveriez une petite tant plaisante, que n'auriez regret d'avoir entreprins ce voyaige. Je ne vous en diray plus pour ceste heure, sinon que je prie Nostre Seigneur vous donner l'aise que vous désire, de Bloys, ce pénultième jour d'aoust,

Vostre bonne cousine et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8514, fol. 71. *Dictée.*]

3. — AU MÊME.

Mon cousin, je voy bien que le séneschal de Pouitou ne vous donnera point le tort pour ceste heure, puisque prenés la paine à m'escripre, dont me faictes ung merveilleux plaisir, et congnois que l'aise de veoir vostre fils ne vous a point ousté la souvenance de moy; sy ne suis-je pas marrie de sa venue, car le maistre n'est guères bien accompagné. Je ne fais doubte que madame et vous luy avés bien dict sa lesson. Je treuve fort estrange que le seigneur de Chasteaubriant use de main mise [1]; mais c'est pour dire gare à ceux quy luy voudroient faire ung mauvais tour. Au regart de la dame, l'on dict voulontiers : Tel se mire qui n'est pas beau, et tel se baigne qui n'est pas nest. Il y en

[1] *Use de main mise.* Il paraît par ce passage que M. de Châteaubriant, dont au reste la jalousie éclata assez d'autre manière, battait sa femme, Françoise de Foix, alors maîtresse déclarée de François Ier.

Je suis si saoul des femmes!
Et je suis si ravi quand quelques bonnes âmes
Se servent de main mise un peu de temps en temps!
(REGNARD, *Folies amoureuses.*)

a icy quy ne font pas tant de mines, mais sy a-il assés de beauté, de grace et de parole pour donner trente à l'aultre, et le premier des deux [avecques [1]] [2].

Je aurois grant regret sy ne venés icy avant la grant compaignie, car croyés que sy ce n'estoit le service que je sçay bien que vous faictes à Madame, je ne cesserois de tant vous en prier, que auriés honte de me refuser; mais il n'est pas heure de l'eslongner [3]. Encores me desplaist-il bien dont elle a sy peu de compaignie, craignant qu'elle s'ennuye, vous priant que, en attendant vostre venue, ne vous ennuyiés de souvent faire sçavoir comme il vous va à celle que tousjours trouverés

Vostre bonne cousine et amye, MARGUERITE.

P. S. Sans oblier, sy vous escripvez à la grant seneschalle, luy faire mes recommandacions, et je loue Dieu de sa guérison.

[F. Béth., n° 8550, fol. 117. *Auto.*]

4. — AU MÊME.

(Argentan, .)

Mon cousin, j'ay reçeu vostre lettre par où j'ay sceu de vostre santé, que, je vous asseure, m'a esté ung

[1] Le papier coupé empêche de lire ce mot.

[2] Pour lui rendre trente points et la main.

[3] Ce n'est pas le moment de la quitter, de la laisser seule. Ces lettres présentent plusieurs exemples d'*éloigner*, verbe actif, dans ce sens :

Je n'ai vu qu'à regret la clarté du soleil,
Depuis qu'en soupirant *j'éloignai* ce bel œil.
(BERTAUT.)

C'est-à-dire depuis que je me séparai de lui.

merveilleux plaisir, pour autant que j'en estois en peyne. Vous me louez vostre Escouen, toutesfois que cela ne me gardera de vous souhaiter à Argentan, pour autant qu'il y faict tant beau et que je y treuve l'air si bon, qu'il me semble que vous en trouverez beaucoup mieulx. Je ne vous dis point comme je fais bien le mesnaige, et vous laisse à penser que[1], en lieu et avecques la compaignie qui y est, peult faire ou dire

(Marguerite, au lieu de signer, ajoute de sa main :)

J'ay monstré vostre lettre à la damoyselle Marguerite de Lorraine, qui n'a laissé pour son gris habit à avoir souvenance du temps passé, et vous asseure qu'elle s'acquitte sy bien à prier Dieu pour vous, que sy toutes les dames quy vous ont donné la tous en faisoyent aultant[2], vous ne deveriés point avoir regret au temps passé, car leurs oraisons vous metteroient en paradis, où, après longue et bonne vie, désire vous voir

Vostre bonne cousine et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8514, fol. 75. *Dictée.*]

5. — AU MÊME.

Mon cousin, j'ay receu vostre lettre, par laquelle ay veu comme vous deslibérez de faire vostre voyage de Nostre-Dame de Lieuse, où j'ay bien espérance que

[1] Ce que.

[2] Sur l'humeur galante de M. de Montmorency, voyez les *Contes de la reine de Navarre*, t. II, nouvelle 57e, p. 167 et 168. Amsterd., G. Gallet.

me rendrez les bonnes prières que j'ay icy faictes pour vous, et si vous voulez pour tousjours me demourer obligé, elles redoubleront. Je vous prie penser que ce m'est ung merveilleux plaisir, après avoir sceu vostre grant maladie, de vous veoir en si bonne santé que puissiez voyaiger, et je supplie de bon cueur la bonne dame en l'honneur de qui vous faictes celle entreprinse vous en donner la joye selon le désir de

Votre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8514. fol. 69. *Dictée.*]

6. — AU MÊME.

De Saint-Germain-en-Laye.

Mon cousin, je vous feray la response en lieu de madamoiselle de Foix, afin que par ma lettre mieulx que par la sienne soyiés seur de ma santé, quy se porte sy bien, que sy pis ne vient, ce ne me sera pas grant pénitence de passer ce caresme. Mais Madame, ceste nuict, s'est ung peu trouvée mal de sa colique; j'espère que ce ne sera rien. La Roine, plus saine que jamais! Je croy qu'elle ira jusqu'au bout du terme. Sy les prières des pouvres ermites de Saint-Germain vous pouvoient servir, soyés seur que en auriés bonne part de celle que tousjours trouverés

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8550, fol. 145. *Auto.*]

Ici commencent les lettres à M. de Montmorency le fils, celui qui fut depuis connétable.

Anne de Montmorency était de quelques mois plus âgé que Marguerite : il était du mois d'avril, et elle du mois de septembre 1492. Cela n'empêche pas la reine de Navarre de se dire souvent *sa mère;* elle en usait de même avec l'évêque de Meaux, qui avait quinze ans de plus qu'elle. Ces titres se calculaient d'après la distance, non de l'âge, mais du rang.

---

7. — A MON COUSIN, M. LE MARESCHAL DE MONTMORENCY [1].

Saint-Germain-en-Laye, 31 mars (15..).

Mon cousin, pour ce que je suis seure que Babou vous advertit amplement de la maladie de Madame, qui luy survint hier à l'issue du sermon, par un grant desvoiement d'estomac et de gouttes, ne vous en feray longue lettre, espérant que Nostre Seigneur luy donnera ce qu'il sçait luy estre nécessaire pour sa santé; mais vous veuil bien advertir que M. d'Alençon vous a escript une lettre, pensant que feussiez encore

[1] M. de Montmorency fut fait maréchal de France en avril 1522, « par la mort de monsieur de Chastillon, son beau-frère, » dit Brantôme.

icy, laquelle j'ay pensé ne estre besoing vous envoyer, pour ce que estes au chemin pour aller donner ordre aux maux exécrables dont il vous escripvoit, que font les adventuriers [1]. Je lui ai fait responce qu'il chasse si bien ceulx qui sont au païs là où il est, qu'il les vous envoye au païs d'Anjou et du Mayne, pour les chastier en la manière que desjà avez bien commencé, ainsy que Madame a eu nouvelles, dont elle vous sçait merveilleusement bon gré; vous priant de ma part, mon cousin, que en faictes telle et si bonne exécution qu'il en soit mémoire pour l'advenir. En quoy faisant, ferez ung œuvre fort plaisant et agréable à Nostre Seigneur, auquel je prie, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde; à Saint-Germain-en-Laye, le dernier jour de mars.

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

P. S. Madame m'a dist que je vous asseure qu'elle est guérye, et que demain ira au sermon où M. de Troyes [2] commence la Passion. Croyés que le Roy et elle sont si contens de vous, que je ne vous veux escripre les prepous qu'ils en ont tenus, de peur de vous mettre en gloire; mais je supplie celuy pour l'honneur duquel seul, je croy, avez si bien commencé, vous donner sa grace de parachever, en sorte

[1] Compagnies de volontaires qui n'avaient point de solde et commettaient des désordres excessifs. On fut obligé de les réduire à main armée.

[2] Guillaume Petit, qui ne tarda pas à être nommé au siége de Senlis.

(que?) son yre soit appaisée, regardant la bonne justice que ferés.

[F. Béth., n° 8567, fol. 17. *Dictée. P. S. auto.*]

8. — A M. DE MEAUX [1].

(1521.)

M. de Meaux, congnoissant que ung seul est nécessaire, m'adresse à vous pour vous prier envers luy vouloir estre par oraison moyen qu'il luy plaise conduire selon sa saincte volonté, M. d'Alençon, qui, par le commandement du Roy, s'en va son lieutenant général en son armée, que, je doubte, ne se départira sans guerre. Et pour ce que la paix et la victoire est en sa main, pensant que, oultre le bien publicq du royaulme, avez bon désir de ce qui touche son salut et le mien, vous employe en mes affaires, et vous demande le service spirituel; car il me fault mesler de beaucoup de choses qui me doibvent bien donner crainte. Et encores demain s'en va ma tante de Nemours en Savoye. Par quoy vous faisant les recommandacions d'elle et de moy, et vous priant que, si congnoissez que le temps feust propre, que maistre Michel peust faire ung voyage, ce me seroit consolacion, que je ne quiers que pour l'honneur de Dieu, le remettant à vostre bonne discrétion et à la sienne.

La toute vostre, MARGUERITE.

[Supplément français, n° 337, fol. 1. Ce sont des copies et fort mauvaises.]

[1] Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux. J'ai parlé de lui longuement dans la vie de Marguerite.

9. — A MON COUSIN, M. LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

De Saint-Germain-en-Laye, 28 septembre (15. .).

Mon cousin, j'ay veu ce que m'avez escript pour le fait de l'élection de Senlis[1], en quoy, par le rapport de messieurs de Sens et président de Rouen, avez si bien commencé vostre voyage, que, oultre le contentement que le Roy et Madame en ont de vous, j'ay ceste fiance que pour le service qu'avez fait au grant Roy, d'avoir esté cause de luy bailler ung tel serviteur[2], il vous donnera la grace de continuer à tel heur que aurez de plus en plus occasion de le louer. Vous me ferez au surplus plaisir de me faire souvent savoir de vos nouvelles; je feray revanche de vous despartir de celles d'icy, qui jusques à maintenant sont très bien, et en la mesme sorte que à vostre partement les avez laissées; qui sera la fin pour ceste fois, priant Nostre Seigneur vous donner ce que plus désirez. De Sainct-Germain-en-Laye, xxviij^e jour de septembre.

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

P. S. Mais la femme grosse ne l'est plus[3].

[F. Béth., n° 8514, fol. 53. *Dictée. P. S. auto.*]

[1] L'élection de l'évêque de Senlis.

[2] Guillaume Petit, d'abord évêque de Troyes. Plus tard il défendit Marguerite, accusée d'hérésie par Noël Béda, au sujet du *Miroir de l'âme pécheresse.*

[3] Je ne sais de qui Marguerite veut ici parler. Il y a apparence que c'est d'elle-même. Elle n'eut point d'enfant du duc d'Alençon, mais peut-être y eut-il un commencement de grossesse.

10. — AU MÊME.

De Sainct-Germain en Laye, le 11e jour d'octobre.

Mon cousin, j'ay receu vos deux lettres, et par la dernière me reprochez que je ne suis femme de promesse et que ne vous ay point escript, ce que toustesfois vous promis à votre partement. En quoy fault que je vous die que vous errez, car je vous feis responce à ce que me mandastes de l'élection de Senlis et du contentement que le Roy et Madame en avoient de vous, et de l'espérance que j'avois que feriez heureux voyage, puisque le commencement y estoit sy bon; et davantaige vous faisois sçavoir, sy l'avez oblié, que la femme grosse ne l'estoit plus. Despuis n'y a eu nul changement, et est la compaignie au mesme estat que la laissastes, parquoy et que je voy que bien tost y serez de retour, ne vous en tiendray plus long propos, et feray fin en cest endroit, priant Nostre Seigneur, mon cousin, vous avoir en sa très saincte garde.

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

P. S. Vostre père n'oublie rien icy. Je vous prie que ne dormés pas avecques Mézières [1], car l'on a belle envie de sçavoir sy vous avés riens faict.

[F. Béth., n° 8551, fol. 30. *Dictée. P. S. auto.*]

[1] Mézières était un secrétaire ou un courrier. Marguerite écrit à M. de La Rochepot : « Vous ferez bien de lui faire écrire par « Mézières. »

11. — AU MÊME.

Sainct-Germain-en-Laye, dernier jour de février (15..).

Mon cousin, pour vous faire sçavoir des nouvelles de Madame, je vous advertis qu'elle a esté merveilleusement malade d'une forte colicque, accompaignée de beaucoup de foiblesses. Vous povez penser la paine et l'ennuy que ce nous a esté! Elle fist hier une pierre grosse comme ung pois; depuis, elle s'est tousjours portée de mieulx en mieulx, mais elle se treuve toutesfois fort foible encores. Madicte dame m'a dict qu'elle désire merveilleusement à vous voir en ce lieu, et que j'eusse à le vous mander.

M. de Villene [1] m'a advertie que vous aviez quelque mal d'estomac; parquoy, mon cousin, vous en ferez ainsi que vostre santé le pourra porter, que je désire estre telle et si bonne qu'elle permette vostre venue en ceste compaignie. Cependant qu'il plaira à Nostre Seigneur la vous envoyer, je vous prie me souhaiter pour ouïr les bons sermons de vostre Evesque [2], desquels je pense bien que ferez provision pour m'en faire part une fois.

Mon cousin, je prierai Nostre Seigneur en cest endroit vous donner l'heur et le bien que vous désire (de

[1] Jean de Brinon, seigneur de Villaines, chancelier d'Alençon.

[2] De Senlis, Guillaume Petit. Voyez ci-dessus, pages 154 et 156.

Sainct-Germain-en-Laye, ce dernier de fébvrier) celle qui est

Vostre bonne cousine et amye, MARGUERITE.

P. S. Je vous prie sus tout, gardés vostre santé et me mandés comme elle se porte, car vous savés bien que je l'estime comme la mienne propre.

Je seray, s'il vous plaist, recommandée à M. de Sanlis.

[F. Béth., n° 8514, fol. 57. *Dictée. P. S. auto.*]

12. — A M. DE LA ROCHE [1].

Vileroy vous dira la doubte que j'ay eue sur luy pour vos lettres, car il semble que vous devinés ce que je vous mande avant que l'avoir veu, dont Madame a esté fort contente, et pour ce continués. Et plus n'en puis dire, car la poste part et Madame m'appelle. Sur ce, que vous ferés fort bien, et à moy plaisir, d'escripre à M. de Jonvelles, ou luy faire escripre par Mézières qu'il ne tarde plus à amener sa fille, car nous allons cheux M. Deschenais [2], où elle pourroit bien se rendre. De ma part le luy ferés entendre, car vous savez que quoy quy vous puisse

[1] François de Montmorency, second fils de Guillaume de Montmorency, frère d'Anne, seigneur de La Roche-Nolay, et nommé du nom de sa mère *Pot*. Joignant l'un à l'autre, il s'appela M. de La Roche-pot. Il avait aussi la seigneurie de la Prune-au-Pot.

Il fut gouverneur de la Picardie, en 1536.

[2] D'Inteville.

toucher, ne faudra d'y faire son devoir comme plus que jamais s'y sent obligée

La toute vostre, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8535, fol. 22. *Auto.*]

13. — A MON COUSIN, M. DE MONTMORENCY (*le père*).

Mon cousin, j'ay receu la lettre que m'avez escripte par la main de M. l'admiral[1], de laquelle ay faict le rapport à Madame, qui au commencement a esté difficile à vous donner congié; mais regardant à vostre santé et à l'aise qu'il vous sera de veoir un peu vostre fille et les petiz enfans, et aussy que nous ne arrestons en nul lieu, m'a dict qu'elle le treuve bon, non sans regret dont aultrement il ne peult estre; vous priant faire si bonne chère et tant vous renforcer, que puissiez bien toust retourner vers elle quant elle sera en quelque lieu arrestée.

J'escrips à M. de Jonvelle afin de luy ramentevoir la promesse qu'il vous a faicte de me amener sa fille, laquelle je vous asseure, mon cousin, sera la bien venue, et mettray paine de la traicter mieulx que moymesmes. Qui sera pour fin de lettre, vous asseurant que toute ceste compaignie se porte si bien, qu'il est impossible de mieulx, selon le temps et les lieux. Et si vous y mandez souvent de vos nouvelles, croyez qu'elles y seront bien venues,

[1] Bonnivet, tué à Pavie, en 1525.

principalement de celle qui à jamais veult demeurer

Vostre bonne cousine et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8550, fol. 121. *Dictée.*]

14. — A MON COUSIN, M. LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

Il y a sy long temps que nous n'avons eu que malades icy, que je n'eusse sceu escripre que mauvaises nouvelles, car M. d'Angoulesme[1] a sy bien fait veiller Madame, que en sauvant son enfant, a cuidé perdre sa santé pour long temps; dont, bien que guérie, n'est encores fortifiée. Et puis, pour n'estre désadvouée de la maison, les ay voulu suivre; mais voyant que je n'ay point de grace à faire la malade, ne m'en sens plus. Celuy quy donne les tribulacions pour nostre salut, n'a voulu longuement voir mon impacience, car c'est aux bons et vertueux que les paines sont données. C'est assés pour moy de servir les malades, sans donner la paine de moy à tant quy valent mieulx. Ce porteur, oultre ma lettre, vous en donnera seureté, et de tous les affaires de dessa, vous asseurant que voustre maistre met bonne paine à vous secourir, et s'il luy estoit possible luy mesmes y estre en personne, c'est le plus grant désir que pour ceste

[1] Charles, duc d'Angoulême, troisième fils du Roi, né à Saint-Germain, le 22 janvier 1522; mort aux environs d'Abbeville, le 9 septembre 1545.

heure il faict. Je supplie le Dieu des batailles tellement y mettre sa main, que, à son honneur, celuy de ses servicteurs et leurs vies soient gardées. Vous ferés plaisir à Madame de souvent luy escripre, et plus que vous ne pensés, et croiés

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 9127, fol. 11. *Auto.*]

15. — AU MÊME.

Mon cousin, pourceque depuis le partement d'Esgvilly Madame a esté si tourmentée de sa goutte que jamais ne luy ay veue pareille de longueur et de peu de repos, elle n'a peu veoir vostre lettre, car jusques à ceste heure qu'elle commence à reposer, elle a esté vingt-quatre heures en estremité de douleurs du pié gauche, après avoir enduré six jours celle du pié droit. Mais elle m'a commandé vous dire que vous luy faictes fort grant plaisir de souvent luy escripre, et qu'elle vous prie ne vous ennuyer de solliciter le Roy comme avez si bien commencé qu'il n'est possible de mieulx, pour le soulagement des gentilshommes et du peuple; en quoy, oultre le service du maistre et vostre debvoir, faictes chose dont le très grant maistre se contente. J'espère, veu le temps, que n'y ferez long séjour, à quoy elle taschera. Qui me fera finer ceste lettre, vous priant n'oblier ce que vous ay escript par deux aultres, ne sçay si les avez veues? Mais c'est pour ne dormir à ce que vostre bon père a bien commencé [1], car

[1] Voyez lettre 15.

j'ay eu des lettres de M. de Jonvelle qui désire que vous alliez là huit jours pour espouser sa fille[1]. Je croy son vouloir bon, mais pour si long marché le terme d'amys est bien court. Priant Dieu qu'il vous doint tel conseil et vouloir qu'il sçait vous estre bon; et plus n'en aurez, sinon que j'espère puisque Madame dort, que son mal ira tousjours en amendant, s'il plaist à celuy auquel vous recommande

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 9127, fol. 29. *Dictée.*]

16. — A M. DE MEAUX.

(Janvier 1523.)

Non pour vous ramentevoir ce que, je croy, ne vous sera par la charité infinie permis d'oublier, ne pour advancer la promesse[2] dont je ne doubte l'accomplissement au temps que la bonté seule[3] congnoistra la nécessité, mais afin que par ma faulte, négligeant ce que je dois, comme affamé le pain, désirer, ne retarde l'effect de la grace procédant du libéral distributeur, par vous à nous distribuée, j'ay bien voulu commencer par ceste mon mestier de mendiante.

[1] Ce mariage, dont il a été question dans deux lettres de Marguerite, ne se fit point. Anne de Montmorency épousa, le 10 janvier 1526, Madelaine de Tende Savoie, fille du bâtard de Savoie, tué à Pavie, et cousine germaine de Marguerite.

[2] On voit, par la réponse de l'évêque, qu'il s'agit de l'envoi des Épîtres de saint Paul.

[3] *La bonté seule*, Dieu.

Vous me priastes que si de quelque endroit de la très saincte Escripture doubtois ou désirois quelque chose, le vous escripre; à quoy vous feis promesse présumptueuse de le faire. Je vous prie excuser l'aveugle qui juge des couleurs; car je confesse que la moindre parole qui y soit est trop pour moy, et la plus clere m'est obscure. Hélas! quel choix puis-je faire où la différence m'est incongneue? Ny comme pourray-je demander viande doulce ou saulce, quant je n'ay nul goust? Parquoy je ne vous demande riens, car je ne sçay que je vous demande. Mais à vous, ministre de tels biens, qui sçavez les gousts des viandes restaurantes et fortifiantes, je vous prie que en vérité, sans fainte, du demeurant de celles qui vous sont par le donneur données, en vueillez envoyer les miettes, en sorte que vostre vielle mère, enviellie en sa première peau, puisse par ceste doulce et ravissante parolle de vie renouveller sa vielle peau, et estre tellement repolie, arrondie et blanchie, qu'elle puisse estre au seul nécessaire [1]. MARGUERITE.

[Supplém. franç., n° 337, fol. 220, verso. *Copie.*]

17. — AU MÊME.

4 mai 1524.

La dépesche qu'il a fallu faire selon vostre bon conseil, me contraindra, par faulte de temps, à faire du

[1] *Le seul necessaire*, Dieu.

porteur lettre, qui m'ennuye, que ma propre main ne peult escrire. Il vous dira l'estat où il a laissé ceste compagnie, en laquelle j'espère bientost avoir une heure de loysir à plorer, non celle qui a son désir accomply[1], mais celle qui n'a commencé à désirer[2]. La fin est selon la vie! sa fin estoit en sa vie; vous en sçavez plus que moy. Et puis mon imparfaite foiblesse ne peult porter l'indiscrétion d'amour. Parquoy la recommandant à vostre immortelle mère va faire fin sur la fiance du porteur

La vivante en mort, MARGUERITE[3].

[Suppl. fr., n° 337, fol. 307, verso.]

[1] La femme de René, bâtard de Savoie, tante de Marguerite, qui venait de mourir.

[2] Marguerite elle-même, qui n'avait pas encore commencé à désirer la mort.

[3] Voici la réponse de l'évêque de Meaux :

« Aussy peu est recepvable ung larmoyant désollé pour aultres consoller, que ung aveugle pour aultres conduire. Il devoit suffire à envie qu'elle eust par mort fouldroyé la terre, sans empescher le bancquet de larmes préparé par l'affection maternelle, auquel, madame, par vos lettres apportées par M. le Protonotaire, m'avez de vostre grace invité, me promettant une heure pour plorer, non la bonne tante, morte-vivant, ayant désemparé son navire et mis pied en terre des vivans; mais les povres encore fluctuans et voltigeans en la grant mer. L'espoir de recepvoir pasture fortifiante audict bancquet avoit eslevé la voyle de mon navire; mais le vent aquilonaire n'a permis prendre le port désiré, me cuidant persuader que le saige auroit dict mieulx estre aller en la maison de pleurs que en celle du bancquet..... Bancquet préparé par le feu de la charité déssicatteur des eaues pénétrantes jusques à l'ame..... Je suis asseuré, madame, que aultres ne désirez plorer, pour lesquels larmes sont vos pains ordinaires, que vous présentez à la bonté divine. Vous suppliant, madame, très humble-

18. — AU MÊME. (*Fragment.*)

(Herbault [1]), du dernier jour d'aoust 1524.

. . . . . .

Parquoy vous prie en ce temps de tribulacion que mieulx se doibt le contraire sentir, veoiant la fin des labeurs et douleurs importables finis, et le repos de l'ame éternelle de celle que Dieu nous avoit donnée à Royne [2], de qui se peult dire ce que de nulle autre, avoir laissé au royaume les plus beaux dons dont soit mémoire : c'est bonne renommée des vertus, graces et bonté dont Dieu l'avoit douée; figure telle que au souhaict d'ung chacun n'eust sceu estre plus belle, et parfaicte de trois filz et trois [3] filles. Et, pour la fin faire conclusion suivant le cours de sa vie, remettant toutes ordonnances de son testament en la main de son seul très aimé mary, le faict son exécuteur, luy donnant la duché de Bretaigne, et après sa mort, à son fils ainsné, pour perpétuer union en ce royaulme. Confessée et..... en bon sens et parole jusques à la fin, s'en est allée, comme j'estime, en joye, laissant à ses

ment qu'il vous plaise en faire part au povre affamé destitué par envie du bancquet maternel.

« Vostre inutile fils et indigne ministre. » (P. 309, verso.)

(Cinq pages, grand in-4°.)

[1] Bourg dans le Blaisois (département de Cher-et-Loir). La cour y allait souvent en *villegiature*.

[2] La reine Claude mourut le 26 juillet 1524.

[3] *Trois* est une faute du copiste; lisez : *quatre*

amis tristesse telle que j'ay grant paour que la santé de Madame s'en diminue de trop; car faisant grans journées pour retourner la veoir et servir, dont elle estoit partie contre son vouloir, par la seureté que les médecins luy baillèrent qu'elle vivroit encores plus de trois mois; ayant sceu en ce lieu de Herbault la nouvelle, avec le travail du chemin et l'extrémité de l'ennuy qu'elle porte incréable, est venue à faire du sang, comme en sa grant fiebvre, par tous endroits, en telle quantité et esmoution, que s'il duroit ne se pourroit porter. Mais j'espère que se tenant à repos de corps et esprit, Nostre Seigneur la fortifiera.

D'aultre part, le Roy ne faict moings, que nous laissasmes à Bourges attendant la fin; mais veoiant qu'elle approchoit, feit ung merveilleux dueil, disant à Madame : Si je pensois la rachapter pour ma vie, je la luy bailleroys de bon cueur. Et n'eusse jamais pensé que le lyen de mariage conjoinct de Dieu feust si dur et difficile à rompre! Et en larmes nous despartismes, et n'avons eu nouvelles de ce qu'il en a sceu, mais je crains fort qu'il le porte à peine. — Je vous départs de mon gasteau [1].

Vostre inutile mère, MARGUERITE.

[Suppl. fr., n° 337, fol. 359, verso. *Copie.*]

[1] La réponse de l'évêque est excessivement longue, et roule tout entière sur la métaphore du gâteau : « Entendez, madame, qu'il y ait en ce monde gasteau de tribulacions, que debvez distribuer à vostre inutile fils. Ung seul en congnois quy y a regné, venu de zizanie* sursemée, moulu au moulin d'ennuy, pestry d'eau froide en la huche

* *Zizanie*, ivraie.

19. — AU MÊME.

Du 15 septembre 1524.

Vous rendant mal pour bien, où tant suis tenue de mercier Dieu et vous de la consolacion que vostre lettre m'a donnée et donne, (que j'ay leue, et si ne la tiens encore pour veue!) Je vous voys départir de la doulce tribulacion qu'il plaist à N. S. m'envoyer, (forte à porter à ce corps trop foible en Adam!) C'est qu'il a pleu à N. S. donner à madame Charlotte[1] une si griesve maladie de fiebvre et flux après sa rougeole, que je ne sçay s'il luy plaira la tirer à luy, sans plus luy permettre gouster les misères de ce monde. Et pour ce que Madame n'est encores assés forte pour soustenir moindre ennuy que cestuy cy, je le luy fais celer, et au Roy pareillement, qui, vous sçavez, a assez ailleurs à penser. Par quoy, puisqu'il fault que

d'infidèle et inobédiente présomption, cuit au four de propre amour, dont le manger a esté une figue empoisonnant les architectes et leur postérité, jusqu'à ce que la farine sans levain a esté mise au pot de nature humaine* (4° *Regum*), etc., etc.

On ne trouve que peu de lignes sur la Reine, dont la mort a été le prétexte de cette énorme lettre : « Et puisque ainsy est, je treuve bien heureuse nostre bonne dame et Royne, qui tant a prolifié, non seulement pour le royaulme en fruict terrestre, mais au spirituel, par exemplarité et parangon de vie, en excellence de perfection, autant que princesse qui feut de mémoire d'homme. »

[1] Seconde fille du Roi.

* Il veut désigner le mystère de l'incarnation.

sur moy tombe ceste crainte, je demande le secours de vos bonnes prières, ainsy que le tout seul bon et puissant congnoist et veult en estre faict; vous priant que ne vous veuillés ennuyer de donner secours où ma nulle foy en met la nécessité, espérant que avant que ce porteur soit à vous, (elle sera) ou du tout quitte de la mort, ou remise en l'attente que nous devons plus désirer que craindre; ce que ne peult entendre, si par grace ne l'entend (dont en toutes sortes son imperfection a plus de besoing),

Vostre trop inutile mère, MARGUERITE.

[Suppl. fr., n° 337, fol. 387. *Copie.*]

20. — AU MÊME.

Du 18 novembre 1524.

. . . . . .

Où le très fort est venu, il a vaincu le feu armé et a commandé à la mer cesser ses ondes, et a laissé content, joyeux, et congnoissant à jamais ne le pouvoir louer de sa grace mon cueur et mon esprit, jusques, (à vous dire la vérité) avoir guéry et fortifié le corps en vain travaillant en peu de repos l'espace de près d'ung mois, tant que la petite dame[1] estoit malade, qui a esté trente jours tenue de fiebvre et flux, comme le pouvez avoir sceu. Mais après son trespas, j'ay eu l'ennuy du Roy à qui je l'avois faict céler, qui, pour avoir

[1] La princesse Charlotte. (Voyez la lettre précédente.)

songé trois fois, qu'elle luy disoit : *Adieu mon Roy, je voys en paradis*, devina sa mort, qu'il print en grant extresme douleur, (par la bonté de Dieu!) patiemment. Et m'escript qu'il aimeroit mieulx mourir que de la désirer ence monde, contrevenant au vouloir de son Dieu, lequel il en bénissoit. Après avoir esté reconfortée en sa patience, Madame, qui n'en avoit oüy parler, par un capitaine d'adventuriers l'a sceu, qui l'a porté de sorte que depuis au disner jusques au souper, une larme n'attendant l'autre, sans jetter souspirs de despit ou impatience, ne cessa de me prescher et faire envers moy l'office de réconfort que je luy debvois; où je vous souhaicte, car veoiant son corps naturel souffrir douleur, ce sembloit, importable, les yeux levés au ciel, ne cessant jamais de louer Dieu, pensois veoir un esprit ravy en luy. Mais elle a si bien continué, qu'elle a receu la dame tribulacion, non comme hostesse d'ung jour, mais comme sa sœur avec laquelle a esté nourrie et qu'elle désire à jamais avoir pour compagne. Et la doulceur en quoy N. S. la luy faict prendre la garde que sa santé n'en a pis. Je la recommande à vos bonnes prières, sans oublier celle qui n'eust esté à son aise sans vous en avoir escript ce qu'elle en pense, que vous congnoissez, et qui désire, comme pour le mieulx qu'elle peult souhaicter en ce monde, estre

Vostre bonne mère, MARGUERITE [1].

[Suppl. fr., n° 337, fol. 409. *Copie.*]

[1] Les historiens de François Ier, notamment Gaillard (t. V, p. 315), mettent la mort de madame Charlotte à la date du 8 septembre 1524. Il est visible qu'ils se trompent, puisque la lettre de Marguerite, où

21. — A MON COUSIN, M. LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

Lyon, 18 novembre (1524).

Mon cousin, depuis le partement de Sansac[1] n'est survenue aulcune chouse par deçà, qui soit d'escripre,

il n'est encore question que de la maladie de cette princesse, est datée du 15 septembre. La réponse de l'évêque de Meaux, écrite lorsque madame Charlotte était déjà morte, ne porte aucune date; mais la lettre qui vient immédiatement est du 26 septembre. Par conséquent, le Roi perdit sa seconde fille du 15 au 26 septembre 1524. Elle mourut à Blois.

Voici quelques passages de la réponse de l'évêque de Meaux à Marguerite : « Bonne est la mort qui nous donne paix, qui est repos et tout « bien au monde pressuré [de] travail et tourment ! Bien heureux qui « en est dehors (*hors du monde*) et par ce n'est à plaindre, mesme- « ment ayant pour guide innocence, qui jamais ne abandonna madame « Charlotte, par elle conduite jusques au cabinet secret où est le lict « de l'époux, sursemé de innombrables fleurs et odeurs, auquel repose « avec son amy, qui vous commande, madame, ne l'esveiller par pleurs « ne gémissemens..... Je cuide surentendre des glorieux méri- « tans, onéreux consolateurs, qui présumans consoler, regretteront la « mort de la bonne innocente, et diront estre grand dommage « (comme si Dieu estoit ung ignorant !) d'avoir esté sitost surprinse « (390, verso)..... Madame Charlotte n'est à plorer sinon par ceulx « qui n'ont Dieu devant les yeux, ou ne désirent le bien d'elle, aveu- « glez par propre amour en terrestres *. Les absalonites fault plaindre « (hélas ! le monde en est plain !) qui ne veulent pas permettre leur « père régner en et sur eux. etc. » (P. 392, verso.)

[1] (Voyez sa vie dans Brantôme, *Hommes illustres*, LXXXVII.)

* Sans doute il faut lire *tenèbres*, ou peut-être manque-t-il un mot après *terrestres ?*

fors la continuation de la bonne santé de Madame. Elle et la compaignie est ce soir descendue à Saint-Just [1], au logis de Sainct Jehan, pour faire faire les processions et dimanche prouchain recepvoir tous N. S., suivant le jubilé ottroyé par le pape. Je croy que par de là vous n'en ferez pas moins. Je laisse ce propos pour vous prier bien fort, mon cousin, de m'escripre le plus souvent que pourrez de la bonne prospérité du Roy et de son affaire [2], car vous entendez assez que de là dépend tout l'heur, le bien, et le plaisir de ceste compaignie. Je prie N. S. vouloir le tout conduire à telle et si heureuse fin que de très-bon cueur le désire, et qu'il vous doint, mon cousin, ce que bien leur sçavez demander. A Lyon, ce xviiie jour de novembre.

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8514, fol. 63. *Dictée.*]

22. — AU MÊME.

De Sainct-Yon, le 7 décembre (1524).

Mon cousin, pour recepvoir de vous eschangement de quelques bonnes nouvelles espérées en l'affaire de par de là [3], je vous asseure de la bonne santé de Madame et de ceste compaignie, qui, en la souvenance de la continuelle paine où vous estes, continue chacun

[1] Près de Lyon.

[2] L'expédition du Milanez.

[3] La guerre du Milanez.

jour à faire processions et prières. Et se faict dymanche prochain une procession generalle de jeunes et petis enfans, pour la bonne intencion du Roy et prospérité de son affaire. Je supplie celluy qui des enfans a parfaict la louange, vouloir donner tel exsaulcement à leurs innocentes prières que nous tous le désirons. Pendant je vous prieray continuer à souvent me rescripre, et je continueray à pryer Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte grace.

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., fol. 149. *Dictée.*]

23. — AU MÊME.

Mon cousin, depuis le partement de Sansac, j'ay receu les lettres que m'avez escriptes, en quoy m'avez faict très grand plaisir, et vous prie continuer en cela, et aussi souvent mander à Madame des nouvelles du Roy et de son affaire, car je suis seure que ne luy pourriez faire chouze plus agréable. Vous l'entendez assez, et congnoissez que tout le bien et plaisir que pouvons avoir viennent de la part où vous estes [1]. Madame et la compaignie remonte aujourd'huy à son logis de Saint-Just, après avoir faict les processions générales par ceste ville, où la plus part a receu le sainct sacrement. Je croy qu'on n'en fera pas moins par delà. Je supplie celuy qui ensemble est le donné et le donneur, nous

[1] D'Italie.

donner bien toust l'ung des fruicts d'iceluy : C'est bonne paix que le monde ne peult donner, ainsi que de très bon cueur le désire

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8567, fol. 85. *Dictée.*]

24. — A M. DE MEAUX.

(Lyon? 1524.)

Bien que je sçay que ce qu'on estime bonnes nouvelles ne vous ont été célées, si faut il que je vous die que Dieu a faict la grace au Roy de non seulement en son cueur le recongnoistre, mais souvent publiquement à tous dire et monstrer la grande miséricorde de Dieu avoir conduit son affaire, et par toutes les lettres qu'il a escript à Madame, ne fault à l'article d'en sentir tout venir du tout puissant, disant que nul n'en doibt ou peult prendre gloire; car il n'est en la puissance de raison de pouvoir entendre telle armée et artillerie en si peu de temps passer tels chemins, et qui, sans estapes, n'ont eu faulte de pain, mais abondance et à bon marché. Les rivières gaiables; que à tard se voit la ville de Milan forcée (les ennemis fuis dehors) sans estre pillée; leurs gens battus, nuls des nostres morts; la peste par tout le quartier, sans que nul des nostres l'ait prise. Parquoy le Roy faict sa conclusion que c'est œuvre miraculeuse, où seulement a mis la main la bonté divine, qui, sans bataille ny assault, a donné victoire à ceulx qui croyent en luy et qui, sans rien

espérer de leur sens ou force, se confient en sa paternelle bonté; et requiert que Madame le fasse partout prescher et donner à entendre que le grant Dieu des exercites doibt avoir l'honneur, gloire et louange du tout. J'ay bien voulu retenir et vous escripre ces paroles, estant seure que aultant les sentirez comme

Vostre bonne mère, MARGUERITE.

[Suppl. fr., n° 337, fol. 410, verso. *Copie.*]

Ici se place la bataille de Pavie, le 25 février 1525, jour de saint Mathias.

M. de Montmorency fut fait prisonnier avec le Roi, et ils ne furent point séparés.

---

25. — A MON COUSIN, M. LE MARESCHAL DE MONTMORENCY [1].

(1525.)

. . . . . .

Le despit de vous veoir si bon servicteur n'est pas sy grant qu'il me garde de louer Dieu de la grace qu'il vous a faite de servir à heure et besoing celuy qui l'a mérité; car croyés que la joye qu'il [2] en a eue a esté sy bien sentie icy, qu'il n'est plus question d'ennuy ne de foiblesse de maladie, mais seulement se délibérer de faire ce qu'il a mandé. Bien est vray que toute ma vie j'auray envie que je ne puis faire pour luy office pareil au vostre, car où la voulenté passe toute celle que pouriés avoir, la fortune me tient tort, qui, pour estre femme, me rend le moyen difficile. Mais j'espère que Dieu quy voit mon désir, me garde heure où j'auray mon tour; à quoy vie, mort, et tout ce quy se peult craindre ou désirer, sera voulontairement sacrifié pour luy; et j'en supplie le tout puissant, vous

[1] Les premières lignes de cette lettre ont été coupées par le relieur.

[2] *Il*, le Roi.

priant (sy voyés que bon soit) faire mes recommandacions à M. le Vis-Roy [1], car l'honnesteté qu'il garde envers le Roy me rent si affecsionnée à luy, que je ne me puis tenir de vous prier luy en dire ce que vous connoissés que j'en doy penser; et le plus souvent que vous pourrez faire sçavoir à Madame toutes nouvelles de son fils, en la délivrance et santé duquel pend sa vie et consolacion, et sur les deux à la sienne fondée

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., nº 8550, fol. 17. *Auto.*]

26. — AU MÊME.

(1525.)

Mon cousin, il y a quelque recluse fort dévote, qui trois ans a, n'a faict que inviter ung homme que je congnoys à prier Dieu pour le Roy et luy faire service, ce qu'il a faict; et m'a mandé qu'il est asseuré que s'y plaist au Roy par manière d'oraison, tous les jours, quand il sera retiré, lire les épistres de Sainct-Pol, il est asseuré qu'il sera délivré à la gloire de Dieu et l'honneur de luy; car il promet en son évangile que qui

[1] Le vice-roi de Naples, de Lannoy, à la garde duquel François Ier avait été remis. François Ier ne voulut rendre qu'à lui son épée : « Lannoy, un genou en terre, la reçut avec respect; et détachant la sienne propre : Je supplie Votre Majesté, dit-il, d'agréer celle-ci, qui a plus d'une fois épargné le sang françois. Il ne convient pas qu'un officier de l'empereur voie un grand roi désarmé, quoique prisonnier. » (*Biogr. univ.*; Voy. BRANTÔME, *Capit. illustres*, XXIII.)

aime la vérité, la vérité le délivrera. Et pour ce que je pense qu'il n'en a point, vous envoye les miennes, vous priant le supplier de ma part qu'i les veuille lire, et je croy fermement que le Sainct-Esperit, qui est demouré en la lettre, fera par luy chouses ainsy grandes comme il a faict par ceulx qui les ont escriptes; car Dieu n'est pas moins puissant ne bon qu'il a esté, et ses promesses sont toujours véritables. Il nous a humiliez par prison, mais il ne nous a pas abandonnez, nous donnant pacience et espérience en sa bonté, qui est tousjours accompagnée de consolation et plus parfaicte congnoissance de luy, ce que, je suis seure, mieux que jamais le Roy cognoist, n'ayant pour la prison de son corps l'esprit moins en liberté, et plain et remply de la grace de celuy que je supplie parfaire en luy son commandement. En quoy ne peult avoir plus grand ennuy que se sentir pour son service inutile

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8562, fol. 38. *Dictée.*]

27. — AU ROY [1].

(Mai 1525.)

Monseigneur, j'ay par l'escuyer Présilles receu deux lettres de vostre main qu'il vous a pleu m'escripre, et vouldroys bien que Dieu me feist ceste grace d'avoir

[1] Cette lettre, adressée au roi prisonnier, paraît avoir été écrite pour être vue de Charles-Quint.

le pouvoir tel en vostre deslivrance comme vous plaist le m'escripre, car l'une des choses de ce monde que plus j'ay désirée et désire, c'est de veoir une bonne et seure paix d'entre l'Empereur et vous. Monseigneur, vos bons amis et alliés congnoissent que ce seroit le grant bien de toute la chrestienté et le repos de vos deux magestés. Et s'il est possible que ainsy il peust advenir, je ne doubte, Monseigneur, que ne parveniés à vostre désir de liberté, pour laquelle, en ensuyvant ce qu'il vous plaist m'en mander, ay escript à madame la Régente, pour avoir un saufconduit pour le personnaige [1] que doibt envoyer vers l'Empereur. Et pouvés estre seur que à moy ne tiendra vous donner à congnoistre la voulenté que j'ay de vous y faire service. Mais, monseigneur, comme il vous plaist dire que j'ay tout pouvoir en cest affaire, il me semble que vous vous y pouvés trop mieulx ayder que moy, parce que, je suis bien seure, avés affaire à ung prince si vertueux et bon, que en chose que sera raisonnable ne serés refusé. Par quoy en bonne espérance vous y faire quelque bon service, comme celle qui veult tousjours demourer

Vostre très humble, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8471, fol. 137. *Copie.*]

[1] C'est elle-même; mais elle n'a garde de se nommer.

28. — A M. MON BON COUSIN, LE COMTE SIGISMOND DE HAULTE-FLAMME[1],

DOYEN DU GRAND CHAPITRE DE STRASBOURG.

Le 24 juin 1525.

Celuy dont les œuvres nous sont aussy connues que sa puissance, sagesse et volonté nous sont célées, veuille vous faire récompense de sa grace pour celle que vous nous avez faite de si bonne et vraye amour, de visiter la mère et la fille, pauvres veuves, et non sans affliction; par où vous faites voir de quel esprit vous estes animé. Mais nous vous prions de tenir et croire que vostre lettre nous a esté très agréable. Aussy avons nous résolu de suivre vostre conseil, pour autant que le père de tous les hommes nous y sera propice. Car

[1] Sigismond de Hohenlohe (*de haute-flamme*), chanoine d'Augsbourg, et doyen du grand chapitre de Strasbourg, avait embrassé les opinions de Luther, et travaillait à les répandre. Il publia, en 1525, à Strasbourg, le *Livret de la Croix*, en allemand; réimprimé à Leipsig en 1748, avec des notes et des Pièces justificatives d'où j'ai tiré ces lettres.

Le comte de Hohenlohe avait pris la peine de les traduire en allemand au fur et à mesure qu'il les recevait. Les originaux sont perdus, ainsi que les traductions, hormis les quatre lettres que je donne ici. Une note du comte indique que la lettre ci-dessus est la première qu'il reçut de madame d'Alençon.

J'ai essayé, pour éviter les disparates, de retraduire ces lettres en me servant des expressions et des tours familiers à Marguerite, surtout dans sa correspondance mystique avec l'évêque de Meaux. L'allemand paraît avoir été calqué fidèlement sur le français, mais l'édition est si horriblement défigurée par une ponctuation ridicule, que je ne réponds pas d'avoir toujours retrouvé le vrai sens de la phrase.

vostre opinion et jugement est si droit et sainct, que celuy qui y contredict est desjà condamné. Vous monstrez que vous n'estes pas seulement un cousin selon le sang et la chair, mais aussy selon l'esprit, qui exercez tellement vostre sollicitude; car vous nous rendez obligées à vous pour les graces que le père nous a promises par son fils. Certainement, cher cousin, vous nous liez doublement à vous, à cause de vostre affeccionnée charité, car il y a beaucoup d'amis selon le monde et l'apparence, mais peu qui souhaitent à leurs amis le Seigneur Dieu. Or, puisqu'il luy a pleu que vous nous soyez tel, je le prie fortifier en vous ce bon vouloir; aussy que nous fassiez souvent entendre de vos nouvelles.

Pour ce qui est de nous, croyez ce seur porteur de quelque chose touchant nostre souffrance terrestre [1]; et ceste lettre mal dressée et plus mal escripte de ma main, veuillez la prendre et tenir suffisante pour deux lettres, à savoir de la mère et de la fille, que Nostre Seigneur a réunies en luy. Aussy ne doibt il y avoir dans les ames fidèles qu'une volonté, un Dieu et une espérance; qui est la fiance [2] de tous les esleus.

Priez pour moy, comme vostre amour le vous commande, et, de ma part, je m'oblige à le vous rendre.

Vostre bonne cousine inutile, MARGUERITE.

[1] La captivité de François Ier en Espagne. Madame d'Alençon ne partit pour aller trouver son frère qu'au mois d'août 1525.

[2] Il est clair que Marguerite avait écrit : *qui est la fiance*, expression qu'elle emploie souvent. Son correspondant a lu : *qui est le fiancé*, et a traduit, sans s'arrêter au non-sens : *der ist der Gesponsz aller auszerwœlten*.

29. — A MON COUSIN, M. LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

Aigues-Mortes, le 27 août (1525).

Mon cousin, ce porteur vous sçaura bien au long compter de l'empeschement que j'ay eu jusques icy, et comme pour cela ne toutes les difficultés qui ont été mises en avant, (pour n'avoir mon saufconduyct par la mer ne assés ample, ne tel qu'il debvroit estre pour moy[1]; par la terre, par ce que les deux courriers ne sont venus.) Je n'ay laissé de prendre l'adventure, espérant qu'on me laissera voir le Roy; vous asseurant que ce seul désir m'a faict mettre toutes choses arrière, et m'en voys présentement embarquer avecques tel temps que l'ont demandé les mariniers et aultres, qui auparavant n'estoient d'opinion que je deusse entreprendre le voyaige, pour les mauvais temps qu'il a fait ces jours passés. Et plus n'en aurez pour ceste fois, priant Dieu, mon cousin, vous donner le contentement que vous désire, d'Aigues Mortes, le xxvij^e jour d'aoust,

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8551, fol. 36. *Dictée.*]

[1] Le sauf-conduit avait été demandé sans dire pour qui. (Voyez la lettre 27e.)

30. — AU MÊME.

Fargue [1], le 10 septembre (1525).

Mon cousin, vous savez assez la peine en quoy m'a mise ce que vous m'avez escript par Périgort, parquoy je ne vous solliciteray autrement de continuer à m'en faire savoir nouvelles. Toutesfois afin que vous ayiez meilleur moyen de ce faire, je vous ay fait despescher le courrier après lequel va maistre Christofle, en la plus grande diligence que faire se pourra. Au demeurant, je sçay le travail que donneroit à Madame une despesche venue de là où est le Roy, ou de ma part, faisant mention des affaires de la court de l'Empereur, sans qu'il y eust lettres dudict seigneur. Pour ce je vous prie que vous faites, s'il est possible, que ledict seigneur escripve quelque lettre à madicte dame, par le moyen de laquelle je puisse despescher en France, afin qu'il ne demeure riens de ce qui se doibt respondre au contenu de vostre chiffre et d'aultres affaires qui chacun jour occurrent. J'ay faict ce que j'ay peu pour diligenter mon voyaige, et ay assez bon cueur de faire mieulx, car vous savez assez quelle sera ma pacience jusques à ce que je veoye celuy duquel je vouldroys avoir rachapté la santé de ma propre vie, sans offenser celuy que je prie, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde. Escript à Fargue, ce x^e^ jour de septembre.

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8567, fol. 13. *Dictée.*]

[1] Village près de Bordeaux.

31. — ÉRASME A MARGUERITE, DUCHESSE D'ALENÇON [1]. (*En Espagne.*)

(Bâle, le 28 septembre 1525.)

Les admirateurs des vertus de vostre altesse m'ont escript plusieurs fois, m'engageant à vous adresser quelques consolations en ceste tempeste de malheurs. C'est pourquoi, le savant et noble personnage qui vous remettra ceste lettre, s'estant offert à l'imprévu, prest à partir pour l'Espagne, où il ne fera que passer, j'hésitois s'il valoit mieux garder un silence absolu, ou vous envoyer ceste courte lettre et mal ordonnée. Ceste crainte et ceste honte ont cédé à l'affection singulière que je vous porte; car dès long temps j'ay admiré et chéry tant de dons excellens que Dieu a mis en vous : prudence digne d'un philosophe, chasteté, modération, piété, force d'âme invincible, et un merveilleux mépris de toutes les vanités de ce monde. Qui n'admireroit en la sœur d'un grand Roy, ces qualités si rares chez les prestres même et les moines? Je n'en parlerois pas, si je ne savois assurément que vous n'en attribuez le mérite à vos propres forces, mais le reportez tout entier au Seigneur, dispensateur de tout bien. Ainsy avec le désir de vous féliciter plustost que de vous consoler, j'ay faict ceste entreprise. Le malheur est

[1] J'ai conservé l'orthographe du XVIe siècle dans cette traduction, comme dans celle des lettres du comte de Hohenlohe, et par le même motif. L'original latin est aux Pièces justificatives, n° XII.

grand, je l'advoue; mais rien n'est si espouvantable dans les choses humaines, qui puisse abattre un courage vrayment appuyé sur ce roc inébranlable, Jésus-Christ.

Si vous demandez d'où je vous connois, qui ne vous ay jamais veue, beaucoup congnoissent vostre altesse par ses portraits, sans avoir jamais eu le bonheur de la voir en réalité. Et moi, des gens de bien et de science m'ont dépeint vostre esprit en leurs lettres beaucoup plus fidèlement que nul peintre ne feroit vostre personne avec l'illusion de ses couleurs. Vous ne devez point soupçonner ma bonne foy : de mesme que je vous loue parceque je vous congnois, aussy ne flatté je pas vostre puissance, car je n'ambitionne rien de vous qu'une affection réciproque. Dès long tems j'aimois le Roy très chrestien, ou, pour parler plus vray, je luy rendois son amitié, laquelle la première a provoqué la mienne en tant de façons. Une femme, une héroïne telle que vous estes, je ne saurois m'empescher de l'aimer en Nostre Seigneur. Je doy à l'Empereur non seulement de la faveur, mais encore de la piété, et cela, à plus d'un titre. Premièrement je suis né son subject; ensuite voilà desjà quelques années que je suis son conseiller et luy ay presté serment. Pleust à Dieu qu'il eust remporté ceste victoire plus tost sur les Turcs! C'estoit l'objet de nos vœux les plus ardens. Mais les péchés des hommes, sans doute, ont empesché que Dieu nous estimast dignes de ceste grace. Si magnifique que soit la victoire de l'Empereur, je n'ai pu encore l'en féliciter du fond de l'ame.

Mais j'ay bon espoir qu'avant peu, ceste fatale issue de la bataille, quelle qu'en soit la cause, nous deviendra une occasion de féliciter et vous et vostre France autant que l'Empereur luy mesme. Si grand ouvrier est celuy qui dans ses conseils secrets regle les affaires d'ici bas, et souvent quand nos malheurs semblent consommés, subitement les tourne et achemine aux meilleurs succès. Je treuve cest espoir principalement en la clémence exorable de Dieu, que je pense nous estre desjà devenu propice; ensuite, partie dans le génie de l'Empereur, dont la bonté égale ou surpasse la grandeur de sa fortune mesme; partie en l'adresse merveilleuse du Roy très chrestien. Bien plus, j'ay ceste confiance qu'ils ont formé entre eux un lien d'amitié aussy solide qu'une chaisne de diamant. L'espérance que j'en ay, a esté fortifiée par la lettre que, sur le point de son départ pour l'Espagne, vostre altesse a escripte à cest illustre baron polonais, Jean de Lasco. Il demeure avecques moy, et l'amitié a faict entre nous toutes choses communes. En effet, ceste lettre n'annonçoit pas seulement vostre ferme courage à porter le faix des destins iniques, mais encore récréoit nostre sollicitude par quelques mots de fortuné présage. Si ceste espérance se réalise, nous en féliciterons non seulement l'Empereur et vous, mais toute la chrestienté.

J'aurois icy à vous demander pardon à double tiltre; d'abord pour avoir osé de moy mesmes écrire à une si puissante dame, ensuite pour l'avoir faict à l'*in promptu*, ce que à peine se permet un amy plébéien

envers son amy. Mais ce scrupule m'a esté chassé de l'esprit par la confiance que j'ay prise sur le bruit de vostre inouïe bonté.

Le Seigneur Jésus veuille vous garder saine et sauve, et florissante de toutes prospérités en luy. A Basle, la veille de Saint-Michel, l'an M. D. XXV.

32. — A MON COUSIN, M. LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

(1525.)

Mon cousin, ce porteur m'a tant faict de service qu'il faut que je m'en loue à vous, car il s'y est acquitté tant honnestement, qu'il n'est possible de mieulx. Je vous prie qu'il le congnoisse. Il s'en va devant, pour regarder à loger ma compaignie, et vous dira de mes nouvelles et le temps que je pourray estre là, qui, à mon advis, ne sera plus tost que mercredy matin, car je vous asseure que je me treuve bien lasse. Mais le désir d'estre là[1], fera que tout faix sera gracieux à

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

(De la main de la duchesse d'Alençon.)

J'ay receu vostre lettre par le courrier qui est arrivé avecques Figuerol, et sy je me trouvoys où vous dictes, ne faudray à faire ce que me mandés. Mais, à ce que

[1] A Madrid

j'entends, tant de don Hugues [1] que dudict Figuerol, il n'en est nulle question, car l'Empereur s'en va droit à Tolède. Je ne vous-diray point la joye que j'ay d'aprocher le lieu que j'ay tant désiré ; mais croyés que jamais je ne congneus que c'est d'ung frère que maintenant ; et n'eusse jamais pensé l'aimer tant !

[F. Béth., n° 8514, fol. 93. *Dictée.*]

33. — AU ROY, MON SOUVERAIN SEIGNEUR. (*A Madrid.*)

(De Tolède [2], octobre 1525.)

Monseigneur, plus toust ne vous ay je voulu escripre, attendant quelque commencement en vostre affaire, car pour hier que je feus devers l'Empereur, je le trouvay bien froit. Me retira à part en sa chambre avecques une femme, mais ses proupous ne feurent pour faire si grande cérimonie, car il me remit à parler à son conseil, et que aujourd'huy me respondroit. Et me mena voir la Roine sa sœur [3], où je demeuray

[1] Don Hugues de Moncade. Charles V, après la mort de Ch. de Lannoy (1527), le nomma vice-roi de Naples.

Brantôme a écrit sa vie. (*Grands capit.* XXIV.)

[2] « Le 3e jour d'octobre, madame d'Alençon se rendit à Tolède, « et y fut reçue avec beaucoup de politesse par l'Empereur en per- « sonne, qui, suivi de l'archevêque de Tolède et de plusieurs sei- « gneurs, la conduisit à l'hôtel de don Diègue de Mendoza, comte de « Mélito, où on lui avoit préparé un logement. » (Ferreras, t. IX, p. 49.)

[3] Éléonore, veuve du roi de Portugal, qui depuis épousa François Ier.

jusques bien tart; annuyst suis allé devers elle, et elle m'a tenu fort bons proupous. Bien est vray qu'elle s'en va demain à son voyage, et je yray prendre congié d'elle. Je croy qu'elle le faict plus par obéissance que par voulenté, mais ils la tiennent fort subjecte. Et parlant à elle, le Vis-Roy [1] m'est venue quérir, et suis allée au logis de l'Empereur, qui m'a mandée en sa chambre, et m'a dit qu'il désiroit vostre délivrance et parfaite amytié, et, pour la fin, s'est arresté sus le jugement de Bourgongne [2], c'est à savoir qu'il ne veult accepter pour juges vos pairs de France et court de Parlement; mais il désire que la chose se vuide par arbitres, et m'a priée d'en faire jetter demain quelque chose par escript, et que de sa part, il commandera à son conseil pour trouver moyen d'amitié, et que nos gens ensemble en débattront demain et samedy; je retourneray devers luy, et que si ils ne se peuvent accorder, il fera chose dont je seray contente. Parquoy, Monseigneur, suis contrainte d'attendre encores samedy, mais je vous envoye quelqu'un qui bien au long

[1] Le vice-roi de Naples, Charles de Lannoy, qui traita François Ier avec beaucoup d'égards, et lui rendit tous les services en son pouvoir.

[2] « Comme le Roi étoit résolu de ne point céder ce duché, madame d'Alençon entreprit de le tirer déguisé de prison. Elle convint à cet effet avec lui qu'on mettroit dans son lit un nègre qui apportoit du bois pour la cheminée de la chambre du Roi, et que, prenant les habits de ce nègre, et se noircissant le visage, il sortiroit à l'entrée de la nuit. Chapin, valet de chambre du Roi, irrité de ce que M. de La Rochepot, qui servoit aussi le Roi, lui avoit donné un soufflet, découvrit le complot à l'Empereur, qui fit dire promptement au seigneur Alarcon de ne plus laisser entrer ce nègre dans la chambre du Roi. » (Ferreras, t. IX, p. 51.)

vous contera ce que demain et tous ces jours aura esté fait, afin que avant passer plus avant, il vous plaise entendre les bons tours qu'ils nous font, et si sçay bien qu'ils ont grant peur que je m'en ennuye, car je leur donne à entendre que s'ils ne font mieux, que je m'en veux retourner, comme demain vous mandera

Vostre très humble et très obéissante
subjecte et seur, MARGUERITE [1].

[F. Béth., n° 8651, fol. 28. *Auto.*]

34. — A MON COUSIN, M. LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

De Tolède, le viij^e jour d'octobre [1525].

Mon cousin, je ne vous diray point l'aise et contentement que vous me donnez de souvent me faire sçavoir de la disposition [2] du Roy. Au regard de l'affaire pour lequel je suis venue pardeçà, le meilleur commencement que je y voye, c'est des bonnes paroles que m'a dit l'Empereur, m'asseurant tousjours qu'il fera chose dont je m'esmerveilleray, et qui sera pour me mettre en repos. Vous povez estre asseuré que je ne feray faulte à le solliciter et importuner, selon le désir que j'ay de venir à chef d'une emprise qui me touche de si près comme celle dont il est question. Priant celuy qui voulut venir en paix en ce monde la

[1] Cette lettre fut envoyée à M. de Montmorency, avec une lettre pour le Roi.

[2] *Disposition* : santé. Nous avons conservé *indisposition*.

mettre ou lieu où elle faict tant de besoing, [et] vous avoir, mon cousin, en sa saincte garde,

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8769, fol. 33. *Dictée.*]

35. — AU MÊME.

(De Tolède, octobre 1525.)

Mon cousin, quelque mine que l'on me fasse, si sont ils sy estonnés, que ne sçavent que dire! Je ne crains que la longueur; mais dites au Roy en luy présentant ma lettre, que je treuve leur estrangeté sy piteuse, qu'ilz me donnent bonne espérance. J'espère ce soir despescher devers luy pour l'advertir de la conclusion que nous avons prise, et sur cela attendre son bon plaisir; vous asseurant que si j'avois affaire à gens de bien et qui entendissent que c'est que d'honneur, je ne m'en soulcierois; mais c'est le contraire. Chascun me dict qu'il aime le Roy, mais l'expérience en est petite. Le principal est de sa santé, puisque Dieu la luy donne bonne, je vous prie, ne craignés d'ung petit temporiser, car pour retourner à Madril devers luy et pour revenir icy, cela n'est riens, car j'espère que en ces dissimulacions ilz se raviseront. Croyés qu'il y a icy ung chancelier qui est d'étrange sorte[1]. Mais quoy qu'il en soit, leurs menaces et pa-

[1] Gattinara. « L'empereur conclut enfin le traité de Madrid, si onéreux à la France, que Gattinara, son chancelier, refusa généreusement de le sceller. Ce fut l'empereur qui, ayant pris froidement les sceaux, scella lui-même l'acte. » (DREUX DU RADIER, IV, 44.)

roles sont si foibles, qu'ilz me font plus espérer que craindre; et après avoir veu ce que j'ay veu, je treuve s'est empiré pire que je ne le pensois, non tant pour nous que pour eux. Vous lirés au Roy ma lettre que je luy escrips, et ceste-cy, et l'asseurerés que samedy et dimanche que je n'ay rien faict, n'ay bougé des religions [1], car où les hommes faillent, Dieu l'à-point oblie.

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8507, fol. 87. *Auto.*]

36. — A M. LE CHANCELIER [2].

Madrid, le 26 octobre (1525).

M. le chancelier, la joye que par vostre lettre m'avez donnée de la sheureté de la bonne santé de

[1] Des couvents.

[2] Le chancelier d'Alençon.

Marguerite lui a adressé plusieurs lettres, où elle lui témoigne une grande confiance. Il se nommait *Jean de Brinon*, et était premier président au parlement de Rouen. En cette qualité il signa le traité de 1525, entre Louise de Savoie, régente, et Henri VIII. « Nos Jo-« hannes de Brinon et de Antolio, senatus rhotomagensis praesidens « *primus cancellarius Alenconii*, ac consiliorum illustrissimae domi-« nae Ludovicae in Francia regentis praeses, etc.... » (RYMER *Acta*, t. XIV, p. 118.)

François Ier, allant à Lyon (juillet 1523), laissa le chancelier Duprat près de la Régente ;« et d'autant qu'il avoit besoin près de sa personne « d'un sceau en l'absence du grand, il commit pour l'administration « de ce petit scel maistre Jean Brinon, premier président au parlement « de Rouen, comme il appert par une commission baillée par ledict « seigneur Roy audict Brinon pour interroger l'évêque du Puy, et

Madame, est telle que je ne veulx faillir de vous en mercier, et en rescompense vous rendre semblable plaisir de celle du Roy, qui, Dieu mercy, commence très bien à se fortifier; et vous asseure que je n'ay failly de luy faire entendre l'affection que vous luy portez et le soing que vous avez au bien de ses affaires, car je serois ingrate de celer un si grant bien; et, de luy, croyez qu'il n'en veult aultre témoignage que l'expérience qu'il en a de longue main, et que, à l'ouyr parler, se connoist assez quelle estime il a des gens, qui est telle de vous comme de la personne que j'aye jamais veue qui autant mérite la bonne grace de son maistre; et je vous puis asseurer que aussy l'avez-vous, et que le congnoistrez tousjours en toutes choses.

M. le chancelier, le pouvre baron de Saint-Blancard [1] feist quelques frais extraordinaires pour mon

« autres complices de la conjuration du connétable de Bourbon qui « estoit au bourg de Tarare. Elle est datée de Lyon, 6 septembre 1523.» (Labbe, *Éloges des rois de France*, t. II, p. 314.)

La Croix du Maine attribue à Jean Brinon un poëme, intitulé : *Les Amours de Sydire*, imprimé à Paris.

Brinon mourut avant Marguerite. « Si Brinon vivoit, il en porteroit « tesmoignage, qui fut homme grave, prudent, rare exemplaire de « justice; et quand il mourut chancelier de ce pays, François Oli- « vier fut mis en sa place. » (Charles de Sainte-Marthe, *Oraison funèbre*, p. 75.)

[1] C'est probablement Jacques d'Ornezan, baron de Saint-Blancard, dont la fille porta la baronnie de Saint-Blancard dans la maison de Gontaut. Les terres du baron de Saint-Blancard touchaient à la frontière d'Espagne; il paraît que madame d'Alençon s'y reposa avec sa suite, et peut-être emprunta de son hôte quelque somme d'argent.

J'avais pensé d'abord que ce nom de Saint-Blancard pouvait désigner Semblançay, le surintendant des finances, qui aida souvent de

voyaige, dont, à ce que j'ay entendu, il n'a esté remboursé. Je vous prie l'avoir pour recommandé, et qu'il congnoisse que je ne suis ingrate du bon service qu'il m'a fait, car il s'y est acquité de sorte que j'ay occasion de m'en louer. Et à tant je prie Dieu, monsieur le chancelier, vous avoir en sa très saincte garde. Escript à Madril le xxvie jour d'octobre.

La toute vostre, MARGUERITE.

P. S. Le Roy desire fort que la rançon du mareschal de Montmorency soit payée. Je le vous recommande, car en ce faisant ferés service agréable audict seigneur[1].

[F. Dupuy, n° 486. *Dictée. P. S. auto.*]

sa fortune particulière le Roi et les membres de la famille royale, et dont le nom se rencontre orthographié de plusieurs manières *. Dans cette idée, j'avais recueilli, pour la rattacher à ce passage, la dernière lettre de Semblançay à François Ier. Après y avoir mieux réfléchi, je ne crois plus à l'identité de Semblançay et de Saint-Blancard, mais je conserve la lettre de Semblançay aux Pièces justificatives, comme un renseignement curieux et inédit dans ce procès célèbre. (Voyez Pièces justificatives, n° XIII.)

[1] La rançon de Montmorency était de dix mille écus, pour lesquels le Roi s'était rendu caution. (Voyez Pièces justificatives, n° XV.)

Madame de Chateau-Regnault, dans un éloge couronné par l'Académie de La Rochelle, dit que *Montmorency supplia le Roi de lui laisser payer sa rançon;* elle a pris cela dans Désormeaux (*Hist. de la maison de Montmorency*, t. II, p. 69), et Désormeaux s'appuie sur les *Hommes illustres* de Dauvigny, où on lit seulement : « Le Roi, connoissant l'attachement et la capacité de Montmorency, *résolut de payer sa rançon.* » (T. XI, p. 274.) On voit par la lettre 50, p. 213, que ces dix mille écus furent payés par le Roi, *sur la demande de M. de Montmorency.*

* Saint-Blancays, San-Blançai.

37. — A M. LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

Alcala, le 20e de novembre [1] (1525).

Mon cousin, j'ay à mon lever receu vostre lettre, et vous laisse à penser sy ce m'a esté plaisir d'avoir seeu des nouvelles du Roy. Au regard des miennes, le corps n'est que trop bien, mais de l'esprit, je ne vous puis nier qu'il ne luy souviegne de ce qu'il a laissé; et entendez que toute la nuict j'ay tenu le Roy par la main, et ne me voulois esveiller pour avoir plus longuement cest aise. Je me délibère de prendre ce département le mieulx que je pourray, mais que vous me secourez de ses nouvelles le plus souvent qu'il vous sera possible, et de quelque chose de bon, sy vous l'entendez. J'euz hersoir en ce frais logis un gentilhomme du duc de l'Infantade [2], lequel n'est en sa maison de Goadela-

[1] Cette lettre est la première que Marguerite écrivit après avoir quitté son frère pour revenir en France. Ainsi Ferreras se trompe quand il dit (t. IX, p. 51) : « Madame d'Alençon prit de Madrid la route de France, le 28 novembre. »

[2] Don Diégo de Mendoza (voyez ci-dessus la lettre 33). Le duché de l'Infantado, situé dans la Castille, comprenait trois villes : Alcozer, Salmeron et Val-de-Clivas. Son nom lui vient de ce qu'il fut jadis l'apanage de plusieurs infants; on l'appelait l'état de l'Infantado. Henri IV de Castille le donna, en 1469, à don Diégo Hurtado de Mendoza, célèbre comme écrivain et comme guerrier, pour qui cet *état* fut érigé en *duché* en 1475. Il passa, par suite d'alliance, de la famille de Mendoza dans celle de Sandoval.

Le duc de l'Infantado était très-disposé en faveur de François Ier. M. de Lesparre écrit à la Régente : « Que le Roy est arrivé a Madrit,

fara [1], mais sa sœur et ses enfans m'attendent aujourd'huy au soir, quy est ce que je vous puis mander pour ceste heure, fors que je prie Nostre Seigneur vous donner le contentement que vous désire

(Marguerite, au lieu de signer, ajoute de sa main :)

Je vous prie, bien que je sçay que en aultre chose ne pensés, que, le plus que l'on pourra, l'on luy fasse passer le tems, le divertissant de paines, et me mander comme il se portera de sa médecine. Je suis bien aise de ses grans selles : j'espère que ce sera sa parfaite guérison [2], dont je prie Dieu. Je maine le courrier jusques au Goadelafara, pour vous mander des nouvelles, et n'en partiray que demain, à deux heures, car il est jeusne, et y a bonne compaignie, par quoy ne feray que trois ou quatre lieues. Vous priant tant que vous pourrez tenir compaignie à ce bon maistre. D'Alcala, ce xxe jour de novembre.

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 9127, fol. 35. *Dictée.*]

« a douze lieues de Toulettes (Tolède), faisant fort bonne chère, et « que les seigneurs d'Espaigne l'accompaignent fort volentiers, et « entre les aultres, *le duc de l'Infantasguo*, qui est ung des plus « grans du pays.... ..» (Ms. 8612, Béth., f. 12.)

[1] Guadalaxara, à vingt lieues de Madrid.

[2] Il paraît que M. de Montmorency recevait, de temps à autre, des confidences pareilles sur la santé de son maître. Breton, secrétaire du Roi, lui écrit à une autre époque : « Je vous advise, monseigneur, qu'il y a dix ans qu'il ne se porta mieux qu'il faict, Dieu mercy, et croy que le vomissement qu'il a eu et les selles qu'il a faictes lui ont faict ung corps tout neuf. » (Ms. 8543, fol. 82.)

38. — AU MÊME.

Guadalaxara (21 ? novembre 1525).

Mon cousin, je suis arrivée en ce lieu de Goadelafara [1], où j'ay trouvé une compaignie fort affectionnée et ennuyée de veoir le Roy là où il est, quy ne m'a esté peu de plaisir de rencontrer de mes semblables. Vostre lettre y est venue bien à propos, car la bonne comtesse a esté très aise de veoir que le Roy se porte bien. Je n'ay encores vu la fille ne la niepce. Au regard des hommes, ils ne sont pas icy; toutesfois cela n'a empesché que je n'y aye esté bien receue. Au demourant, pensant qu'il seroit bien d'avoir quelques blancs [2] du Roy pour les emplir selon que l'on aura affaire, à ceste cause, vous le supplierez de m'en envoyer une douzaine, dont je luy tiendray bon compte; quy sera la fin de ma lettre, espérant bien tost vous veoir. Priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que désire

(Marguerite, au lieu de signer, continue de sa main :)

S'il est bon, vous dirés au Roy que le duc [3] a esté adverti de la court, que, sus tout ce qu'il désire complaire à l'Empereur, qu'il ne parle à moy, ny son fils. Mais les dames ne me sont défendues, à quy je parleray au double. Je n'eusse jamais pensé veoir compaignie sy affecsionnée, quy m'a esté grande consolacion! Je

[1] A Guadalaxara, chez le duc de l'Infantado.

[2] Blancs seings.

[3] De l'Infantado.

digneray demain icy et m'en voys coucher à quatre lieues. S'il y a riens de bien, je vous prie, mandés le moy, car vous sçavés que plus grant plaisir en ce monde ne peult avoir, de Goadelafara, ce mardy au soir,

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 9127, fol. 31. *Dictée.*]

39. — AU MÊME.

(30 novembre 1525.)

[1] . . . . . .

Espérant que vous estes encores avecques vostre maistre, vous veulx bien pryer que je puisse souvent entendre comme il se porte, car vous savés qu'ung jour m'est bien long sans ouyr quelque nouvelle. Je n'ay faict aujourd'huy que trois lieues, et demain yray digner et coucher à cinq, qui est Sigouynce[2], attendant si mon aller sera sans retour, et voudroys bien sçavoir si je ne pourrois passer par plus court chemin que Roussillon? Mais de tout j'en tiens peu de compte au regard de laisser le Roy, car plus je voys avant, et moins me contente de congnoistre que je ne suis digne de servir celuy qui tant mérite de l'estre. Je luy ranvoye tout ce que j'ay eu de Madame, par quoy il

[1] Le commencement de cette lettre manque.

[2] Siguença, dans la Castille vieille, à dix ou onze lieues de Guadalaxara.

pourra estre seur de sa très bonne santé; et avant que Babou luy porte ces fascheuses nouvelles [1], le frère de ce courrier le trouvera, qui luy baillera les dernières que vous avés escriptes. Il m'a dict que dans deux jours je trouveray Brion [2] qui court la poste, comme il vous dira. Pleust à Dieu que ce feust à moy à faire pour retourner, car la diligence ne seroit Brionnyeque! Mais mon infortune m'en fera taire et supplier Nostre Seigneur faire sans moy ce que sans moy par contentement ne se peult faire [3]; vous priant, quoy qu'il y ait, ne retarder à en advertir

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

P. S. Vous verrés toutes les lettres que j'ay eues de France, vous priant d'asseurer le Roy de la bonne santé de Madame.

(*En marge.*) Depuis ceste lettre, en m'allant coucher, est arrivé ce porteur, par lequel je vous envoye le pacquet que j'avois baillé à l'aultre, et ranvoye l'aultre à Madame avecques ce que m'escripvés et les lettres du Roy, dont en ma part vous prie la mercier très humblement, et veu les propous que l'on luy [4]

[1] A Madame.

[2] Philippe de Chabot, sieur de Brion, qui remplaça Bonnivet dans la charge d'amiral.

Brion, Montmorency et Monchenu étaient tous trois camarades d'enfance de François Ier; ils devinrent ses favoris; le dernier fut le seul qui n'abusa point de sa faveur.

[3] Cette phrase obscure est copiée textuellement. Marguerite écrivait vite et mal.

[4] *Luy,.... il....* François Ier. — *on.... les....* l'empereur et les siens.

tient, j'espère que s'il tient bon, qu'il les fera venir à son poinct, dont je prie Dieu!

[F. Béth., n° 8514, fol. 35. *Auto.*]

40. — AU MÊME.

Siguenza, le 1er décembre (1525).

Mon cousin, j'ay ce soir, par l'homme de madame de Givry, receu les cinq blancs signés que vous m'avez envoyés [1], avecques les lettres de passaige [2], et entendu ce que vous me mandez, qui ne sont que bonnes nouvelles; et attendant quelle en sera l'issue, m'en voys tousjours à petites journées, espérant que Dieu nous donnera quelque chose de bon.

J'escry au Vis-Roy pour Guygnegast qui est arresté à Pampelonne, et vous prie, que l'on treuve moyen de le mettre hors, s'il est possible, car il se consume, et ne peult de rien servir. Vous entendez de quoy cela importe, par quoy ne vous en diray plus, priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que désire, à Cygouence, le 1er jour de décembre,

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 9127, fol. 37. *Dictée.*]

[1] Voyez lettre 36.

[2] Ce que Marguerite appelle ici des *lettres de passage*, est apparemment ce qu'elle appelle, dans sa lettre au chancelier d'Alençon (14 janvier 1526), *un allongement de sauf-conduit* qu'elle avait obtenu, et à l'aide duquel on espérait la tromper et la mettre en défaut.

41. — AU MÊME.

(2 décembre 1525.)

Mon cousin, ce porteur vous dira des nouvelles de mon diligent voyage, suivant ce que, par le commandement du Roy, m'avés escript; à quoy, sy je puis, ne fauldray, en sorte que je pourray faire Nouël à Narbonne. Que ce soit sans desplaisir de l'eslongner[1] sy hastifvement et de sçavoir sy peu comme il se porte, je ne le dis pas, car vous pouvés bien penser que sans luy faire service, l'ennuy de l'avoir laissé et la paine des longues journées ne me sont de peu de travail. Toutesfois voyant que vous m'escripviés que je feisse toute diligence possible, et que bien toust me manderiés pourquoy[2], en ay faict ce que la compaignie que je mène en a peu porter, comme plus au long vous dira ce porteur, qui porte au Roy ce que à ce soir Chasteauvieux m'a apporté de Madame, où j'espère qu'il voira chouse qui luy plaira. Elle a esté malade, mais vous pouvés asseurer le Roy qu'elle est du tout en très bonne santé, et vous asseure que à mon arrivée en ce lieu, n'estois sans paine, tant du

[1] De le quitter. Cette locution est familière à Marguerite.

[2] Charles V, averti qu'elle emportait l'abdication du Roi en faveur du Dauphin, méditait de la faire arrêter si, trop confiante, elle laissait expirer le terme du sauf-conduit avant d'avoir franchi la frontière. On voit par cette lettre que l'avis de cette trahison fut donné, non pas directement à Marguerite, mais à François Ier, qui le lui fit transmettre par Montmorency. J'ai dit, dans la vie de Marguerite, qu'on attribue ce bon office au connétable de Bourbon.

Roy (dont depuis la venue du Vis-Roy, don Hugues et Lalemant n'ay eu nouvelles) que de Madame, pensant mal des deux coustés. Mais Dieu m'en a soulagée de l'ung, le suppliant ainsy faire de l'aultre, car sans sçavoir qu'ilz soient tous deux en bonne santé, la mienne ne pourroit aller loing sans tumber; par quoy, mon cousin, je vous prie que de vostre cousté je saiche comment vostre maistre se porte et les affaires, afin de, tout incontinent que j'en auray faict l'essay[1], envoyer le tout à Madame. Priant Nostre Seigneur qu'il soit comme le désire

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., nº 8507, fol. 83. *Auto.*]

42. — AU MÊME.

Medina Celi[2], le 3 décembre (1525).

Mon cousin, j'ay veu ce que vous m'avez escript, et par vostre lettre entendu la bonne santé du Roy, que vous pouvez penser ne m'estre peu de plaisir, mesmes d'avoir entendu ce qui est venu de Madame, par où il semble que Dieu nous favorise grandement, et croy que les gens à qui vous avez à besongner entendent bien cela, et que ce leur sera occasion de condescendre à quelque bonne chose, que Dieu vueille par sa saincte grace. Je vous prie que j'en sois advertie le plus tost que pourrez, afin de le faire incontinent

[1] C'est-à-dire dès que j'en aurai pris connaissance.

[2] Médina-Céli est à six lieues de Siguença.

sçavoir à Madame, car vous pouvez croire que depuis l'arrivée de Babou, elle ne sera sans ung merveilleux ennuy, doubtant que le Roy en soit pis de sa santé, qui, à ce que vous m'escripvez, est très bien. Nostre Seigneur luy doint continuer, et à vous, l'aise et le contentement que vous désire, de Medina Celi, le IIIe jour de décembre,

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

(Marguerite ajoute de sa main :)

J'attens aujourd'huy Brion et de vos nouvelles pour escripre à Madame, car je commence mes journées un peu plus longues, pour la nécessité des logis.

[F. Béth., nº 9127, fol. 41. *Dictée.*]

43. — AU MÊME.

Mont-Réal en Arragon, le 3 de décembre (1525).

Mon cousin, par ce que le Goujast[1] m'a apporté je vous vois si aise, que mes lettres ne seront pour rien comptées. Et pour ce que je vous ay aujourd'huy escript, ne vous feray longue lettre par ce porteur, remettant le surplus à monsieur de Brion, lequel j'ay pour ce soir retenu, et désirerois fort qu'il ne se conclust aucune chose jusques à son arrivée par delà, pour les raisons que vous entendrez de luy. Je dépesche Be-

[1] Le véritable nom de cet homme était Gabriel Parant : « A Gabriel Parant, dict *le goujat*, chevaulcheur d'escurye, pour un voyage en poste en Angleterre, 205 liv. tournois. » Acquit signé *Montmorency*. (Béth. 8614. f. 53.)

rangier devers Madame, qui fera bonne diligence, et suivant l'intencion du Roy, j'avanceray mes journées le plus qu'il me sera possible, combien que je ne puis faire grant nombre de lieues, car j'ay aujourd'huy demouré depuis midy jusques à sept heures à cheval pour faire cinq lieues. Mais cela, à ce que l'on me promet, n'empeschera que je ne soye à Noël à Nerbonne; qui sera tout pour cette fois; priant Dieu vous donner le parfait contentement que vous désire, de Montréal en Arragon, ce IIIe jour de décembre,

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., nº 9127, fol. 39. *Dictée.*]

44. — AU MÊME.

Bovierque, le 5 décembre (1525).

Mon cousin, pourceque je ne sçay si ce porteur vous trouvera encores à Madrit, je vous escrips ceste lettre à l'aventure. Je l'envoye là pour savoir des nouvelles du Roy et m'en rapporter; et en attendant son retour, ne laisseray de m'advancer pour me mettre hors de ce pays dedens le temps de la tresve, dedens lequel espérant vous veoir ne vous fera pour ceste heure longue lettre, priant Dieu vous avoir en sa très sainte garde

(Marguerite, au lieu de signer ici, continue de sa main :)

Vous avés entendu tout ce que Brion a apporté; vous priant, sy encores vous estes là, attendre une bonne conclusion, afin que la pouvre mère, qui tant

en porte d'ennuy, en puisse estre consolée. J'escrips à madame Elvire [1], comme m'avés mandé, car vous sçavés que je ne doy ny ne veux penser que à ce quy touche le Roy et Madame. Mais j'entends bien (dont il me desplaist) que je ne suis digne de faire ny à l'ung ny à l'autre service, sinon d'obéir à leur commandement selon lequel s'en va, à Bovierque, le ve jour de décembre,

Vostre bonne cousine MARGUERITE.

[F. Béth., n° 9127, fol. 33. *Dictée.*]

45. — AU MÊME.

Cervera [2], 10 décembre (1525).

Mon cousin, je vous escrips ceste lettre à l'adventure [3], toutesfois je serois très aise que vous veissiez avant votre partement de Madrit ce quy est venu de France, et pour bonnes causes. Toutesfois sy vous ne l'entendez de là, à votre venue je le vous diray. Tant y a que les affaires vont à souhait, et avons bien occasion de croire que Dieu nous veult aultant consoler, comme il nous a donné de tribulacion. Je m'en voys tousjours continuant mes journées et ma santé, espérant d'estre

[1] C'est peut-être une dame de la famille du duc de l'Infantado, qui s'intéressait au sort de François Ier.

[2] Cervera, petite ville d'Espagne, sur la frontière de France, non loin de Perpignan. De là Marguerite put en un jour gagner Salses, où elle était hors d'atteinte.

[3] Voyez la lettre précédente. Marguerite eut bientôt la certitude que Montmorency était encore à Madrid, auprès du Roi.

bien tost où je désire. Qui est ce que vous en aurez pour ceste heure de celle qui supplie le Tout-Puissant vous donner le bien que vous désire, de Servyères, ce x^e jour de décembre,

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 9127, fol. 45. *Dictée.*]

46. — AU MÊME.

(Décembre 1525.)

Mon cousin, puisque je voy [que] la disymulacion de ceux à qui le Roy a affaire, sur la conclusion desquels est fondé vostre partement, continue tousjours, je ne puis faillir à vous escrire comme estant[1] auprès du maistre, lequel je vous prie asseurer que Madame fait fort bonne chère, et que puisqu'il luy plaist, je feray si bonne diligence, que samedy j'espère estre à Narbonne, pour y faire séjour du jour de Nouël seulement, afin de trouver Madame incontinent quy m'a mandé se trouver jusques où le Roy vouloit qu'elle vinst. Je croy que de ce temps vous y pourrés bien estre, sy les choses pregnent fin comme il est à penser qu'elles feront, par quoy bien lasse va faire fin

Vostre bonne cousine, MARGUERITE[2].

[F. Béth., n° 8549, fol. 69. *Auto.*]

[1] Comme à celui qui est.

[2] Sur la manière dont François Ier fut traité en Espagne après le départ de Marguerite, voyez une lettre de Delabarre, prévôt de Paris, à la duchesse d'Alençon. (Pièces justificatives, n° II.) Voyez une réponse de Montmorency à Marguerite : Pièces justificatives, n° XIV.

47. — A M. LE CHANCELIER D'ALENÇON [1].

De Roussillon [2], 14 janvier (1526).

M. le chancelier, j'ay esté bien aise d'avoir à mon retour d'Espaigne trouvé si seur porteur, pour par luy vous faire part de mes nouvelles, et comme je suis jusques à quatre ou cinq journées auprès de Madame cuydé demourer pour une cheuste que je feiz, où je m'esclatay la peau dessus le genoul de près d'ung empan. Mais cela s'en va gary; ce n'est le pis de mondict voyaige, puisque Dieu ne m'a donné la grace de l'exécuter selon mon désir; toutesfois je ne suis hors d'espérance qu'il fera mieulx que nous ne sçaurions penser. Je vous puis dire que j'ay eu affaire aux plus grans dissimuleurs et gens où il se treuve aussy peu d'honneur qu'il est possible. Quelquefois bonne parole, mais incontinent après cela estoit changé; j'ay mis peyne par tous les moyens qu'il m'a esté possible (comme assez, à mon advis, vous l'entendez) de sercher la paix, amitié et alliance de l'Empereur pour venir à la délivrance du Roy, et n'ay espargné chose qui se peust ou deust; et pour toutes les gravités dont l'on m'a usé, a esté de me refuser de demourer en sa

[1] Jean de Brinon. (Voyez la lettre 36e.)

[2] Bourg du département de l'Isère. Marguerite, dans une lettre précédente, a annoncé qu'elle séjournerait à Narbonne le jour de Noël seulement, et se rendrait tout de suite auprès de la Régente. On voit, par le *post-scriptum*, que Louise de Savoie était à Roussillon; elle était venue jusque-là au devant de sa fille.

compaignie avecques troys femmes; et au temps que j'ay esté contraincte retourner, n'ay pu avoir allongement de mon saufconduit, sinon ung qui estoit seulement pour trouver occasion de me retenir en leur pays, jusques à la fin de la trefve, et après ne me laisser aller. Cela me contraignit de faire telle diligence, que j'estois tous les jours, ung mois durant, à cheval le plus du temps à six heures du matin, et arrivoys à la nuict au logis. Dieu m'a si bien aydée, que contre leur intention je suis retournée sans aulcun destourbier.

Incontinent après mon partement, ils commencèrent de rentrer en praticque, comme avez peu entendre. Nous espérons tous les jours la conclusion qui se debvoit apporter par le mareschal de Montmorency, dont il y aura tantost ung moys que nous n'ouysmes nouvelles, quy met toute ceste compaignie en grant paine. Le tout est que je laissay le Roy faisant, Dieu mercy, très bonne chère[1], et commençant bien à se fortifier, ayant délibéracion de prendre toutes choses selon qu'il plairoit à Dieu les luy envoyer. Je vous promets que je l'ay veu en telle extrémité de maladie et si bas, que je vous puis dire que tout le monde, fors moy seulement, estoit désespéré de sa vie. Nostre Seigneur luy a rendu sa santé et j'espère que aussy fera-il la liberté, dont de tout son cueur le supplie, et vous avoir en sa très saincte garde, de Rossillon, le xiiij^e jour de janvier,

Vostre bonne mestraisse, MARGUERITE.

[1] Très-bien portant, ayant bonne mine.

(De la main de la duchesse.)

Je vous ouze bien asseurer que j'ay trouvé icy Madame sy contente et satisfaite du bon service que vous faites, qu'il n'est possible de plus. Et croyés que le Roy ne l'est moins, car il entend bien que l'amitié et parfaite alliance du Roy son bon frère[1] et de luy, est la plus grant grace que Dieu en sa tribulacion luy ait donnée, et sus quoy il fonde le seur moyen de sa liberté; et croy que si le roy d'Angleterre entendoit quelle amour et obligacion il a engendrée au cueur du Roy, la sienne encores croistroit, car il dit que sy son corps est prisonnier de l'Empereur, que son cueur et tout ce qu'il a, l'est du roy d'Angleterre. Dieu veuille que je les puisse bien toust voir ensemble, et vous doint ce que vous mérités comme vray et bon serviteur que je vous tiens.

[Archives du royaume, Suppl. au Trésor des Chartes, J. 961. *Dictée.*]

[1] Marguerite fait allusion au traité d'alliance entre Louise de Savoie et Henri VIII, roi d'Angleterre, qui fut ménagé par Jean de Brinon. (Voyez Rymer *Act.*, t. XIV, p. 118.)

François Ier rentra dans Paris dans le courant de mars 1526, laissant en Espagne sa fiancée, Éléonore, douairière de Portugal, sœur de Charles-Quint, et ses deux fils, François, dauphin, et Henri, duc d'Orléans, qui servirent d'otages à l'Empereur.

Le 23 mars 1526[1], Anne de Montmorency fut nommé grand-maître de France et gouverneur du Languedoc; il venait d'épouser (le 10 janvier 1526) Madelaine de Tende Savoie, fille de René, bâtard de Savoie et oncle de Marguerite, tué à la bataille de Pavie. Madame de Montmorency était donc cousine-germaine de madame d'Alençon. Mais on ne s'arrêtait point à la parenté réelle; Marguerite, avant ce mariage, appelait déjà Montmorency *mon cousin;* devenue reine de Navarre en 1527, elle l'appelle *mon neveu,* et madame de Montmorency *ma nièce.*

[1] Duchesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, p. 384.

---

48. — A M. MON BON COUSIN, LE COMTE SIGISMOND DE HAULTE-FLAMME[1].

Paris, le 9 mars 1526.

J'ay reçeu en Espaigne l'une de vos lettres, et l'autre quand j'ay de nouveau prié avec ma mère, qui ne m'ont donné peu de consolation, et me sont une grande cause de suivre le chemin de la vérité, auquel vous me croyez plus advancée que je ne le suis. Mais j'espère que celuy qui, malgré tous mes démérites, vous inspire de moy cette opinion, daignera en moy aussy accomplir son œuvre. A quoi vous ne refuserez pas d'aider par vos bonnes prières.

Sur ce que vous me demandez et témoignez de vostre désir de venir en France, le porteur de ceste lettre vous dira les heureuses nouvelles qu'aujourd'huy j'ay receues. Et puisque vous voulez voir le pauvre prisonnier que le Seigneur tout puissant après l'avoir abbattu a voulu délivrer, je vous conseille de venir à la fin de mars, ou au milieu d'apvril, qui en sera la véritable saison, car nous espérons que trouverez alors tous vos amis rassemblés.

Je ne vous remercierai pas du secours que vous faites, et Dieu par vostre moyen, à tous ses serviteurs, car il vous en réserve la récompense bien plus précieuse que ne seroient mon remerciement ou mes louanges. Et de cela suis-je asseurée, veu l'esprit qui

[1] Cette lettre, la 49e et la 51e, sont traduites de l'allemand. (Voyez la note sur la lettre 28, p. 180.)

par la vive foy vous unit à vostre seul chef, et vous faict diligemment départir de votre assistance à tous ceux qui en ont besoin, principalement à ceux qui sont unis en l'esprit et en la foy. Mais dès que le Roy sera revenu en France, il enverra vers vous, et vous recherchera à son tour.

J'espère aussy de l'infinie miséricorde de Dieu, que pas vostre secours la parole de vérité sera entendue. Au commencement, comme vous pouvez penser, il y aura quelque travail. Mais Dieu est Dieu, il est ce qu'il est, non moins invisible qu'incompréhensible, dont la gloire et la victoire sont si spirituelles, qu'il est le vainqueur lorsque le monde le croit vaincu. Je suis seure que l'entendez assez, par quoy feray mieux de m'en taire que d'en parler. Je désire vous voir pour l'apprendre de vous.

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

---

49. — AU MÊME.

(Paris), le 11 may 1526.

La paix du Seigneur, qui surpasse toute volupté et que le monde ignore, soit donnée à vostre cueur si abondamment que nulle contrariété ne le puisse affliger.

Je remercie celuy qui de son propre mouvement et sans s'arrester à nos démérites donne la paix où il veult, pour les nouvelles que j'ay receues de vous, pour vostre vertu, et la persistance de la grace divine en

vous. Le désir que j'ay de vous voir s'est encore accru par ce que j'en entends. Mais, mon cher cousin, tous vos amis ont deslibéré que, pour quelque raison, il n'est pas temps encore que vous veniez icy. Mais dès que nous y aurons faict quelque chose, avec la grace de Dieu, je mettray peine à le vous communiquer. Et si tost que le tout puissant nous aura faict la grace d'accomplir ce qu'il nous a faict la grace de commencer, vous serez consolé en ceste compaignie, en laquelle vous estes présent, quoique absent de corps. Et en attendant le plaisir espéré de nous voir l'un l'aultre où vous souhaitez, s'il y avoit chose en quoy je peusse vous tesmoigner mon amitié et dileccion, avec la fiance en celuy par qui tout est possible, je m'y employeray comme pour moy mesmes.

Je me recommande à vos bonnes prières.

Vostre bonne cousine, très inutile, en celuy
qui est toutes choses, MARGUERITE.

50. — A MON COUSIN, M. LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

Saint-Germain-en-Laye, le 16 juin (1526).

Mon cousin, j'ay reçeu les lettres que m'avez escriptes, et croy que avant que recepvez ceste response, vous aurez du Roy ce que avés demandé, car j'ay entendue qu'on a icy donné ordre pour les dix mille (*sic*) (écus)[1]. Vous ne pourriez penser l'aise et le

[1] Prix de la rançon du maréchal. Apparemment Montmorency en

contentement que ledict seigneur et Madame ont de la bonne diligence que vous avez faicte; mesmes, ma dicte dame des lettres que luy avez escriptes, dont elle se tient tellement satisfaicte, qu'il est impossible de plus. Je vous prie, pour souvent lui renouveller ce plaisir, continuer à luy escrire tousjours et bien au long de toutes choses. Et sur ce, je fineray ma lettre pour la haste que j'ay d'aller vers madicte dame, qui s'en part pour aller au Landit, n'oubliant pour ce à prier Nostre Seigneur de vous donner, mon cousin, l'heur et le bien que plus désirez. A Sainct Germain en Laye, ce XVIe de juing.

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

P. S. Je vous asseure que ceste compaignie faict bonne chère, quy s'en part pour aler au Landit, et m'a dist Madame qu'elle est fort contente des lettres que luy avés escriptes.

[F. Béth., 8549, fol. 105. *Dictée. P. S. auto.*]

51. — A MON BON COUSIN, LE COMTE SIGISMOND DE HAULTE-FLAMME [1].

Paris, le 5 juillet 1526.

Que le seul donneur de tout bien vous remplisse de son sainct esprit.

Mon amy, je ne vous puis dire tout le chagrin que

avait fait l'avance au Roi, et il voulait en être remboursé. (Voyez aux Pièces justificatives, n° XV, et la lettre 36e, p. 194.)

[1] Traduite de l'allemand. (Voyez p. 180.)

j'ay, car je voy clairement la circonstance telle, que vostre venue parmy nous ne vous peult consoler, comme vous le désirez. le Roy ne vous verroit pas voulontiers. Mais la cause qui fait qu'on ne s'y accorde, c'est la délivrance des enfans du Roy, laquelle le Roy estime aultant que celle de sa propre personne, comme bien au long je l'ai expliqué à ce messager, lequel vous en peult dire toute la vérité, car je m'en suis confiée à luy. Mais dès que je verray l'occasion propice, j'espère à Dieu que je ne vous feray point attendre, lequel Dieu, mon cousin, est tout mon désir. Priez le de me donner la cognoissance de luy, comme j'y aspire, et de croire fermement qu'il est tout. Et où vous trouverez que je vous peulx faire service, je vous prie comptez y, car Dieu m'a donné volonté d'appaiser l'envie ou de l'abattre. Aussy que je suis d'aussy bon couraige envers vous, comme il m'est possible d'estre pour l'ung des miens, et plustost encore à cause de l'affeccion fraternelle, que pour les lyens d'une chair et d'un sang périssables. Car ceste aultre naissance et second enfantement, c'est la véritable et parfaite union, en laquelle désire vous estre unie

Vostre bonne cousine, MARGUERITE [1].

[1] Il paraît que le comte de Hohenlohe ne vint pas en France. Cependant son biographe allemand reste dans le doute sur ce point. Ce qu'il y a de sûr, c'est que François Ier écrivit de sa main à ce prélat; mais la commission était donnée de vive voix au porteur de ce billet, qui n'est qu'une lettre de créance. On ne peut donc savoir en quoi elle consistait.

Le Roi écrivit encore au comte de Hohenlohe en 1528, pour lui

52. — A MON COUSIN, M. LE GRANT-MAISTRE.

(1526 [1].)

Je ne vous diray point, mon cousin, le plaisir que vous m'avés fait de m'escripre des nouvelles du Roy, car vous savés bien que de nul lieu n'en puis avoir le semblable; vous priant luy présenter mes plus que très humbles recommandacions, et luy dire que la peine qu'il luy a pleu prendre de m'escripre, m'en a ousté la plus grande que j'eus de long temps, dont entièrement suis dehors, car son commandement a plus de puissance que ma crainte. Et pour vous rendre le mieulx que je puis de ceste compaignie, je vous advertis que Madame s'est bien portée jusques à ceste nuit qu'elle a eu peur d'avoir sa goutte; mais tout ce jour a fait bonne chère, se repousant sur son petit lict, elle passe le temps à ces ouvraiges dont jour et nuit nous ne bougeons.

Je vous prie, mon cousin, reprendre la paine pour

demander un secours de trois mille fantassins qui furent levés et envoyés par le doyen de Strasbourg. (Voyez aux Pièces justificatives, n° XVI.)

Sigismond de Hohenlohe mourut en 1538, âgé de quarante-neuf ans. Son épitaphe le qualifie *vir elegantissimus gravitate, honesti, æqui ac veritatis amantissimus.*

Voyez sur ce personnage Henninges, *in Theatro general. monarch.*, IV, p. 392, et l'ouvrage cité : *Merckwürdige Lebens-Geschichte des Grafen Sigism. von Hohenlohe*, par Christian Wibel. (*Francfurt und Leipsig*, 1748, in-4°.)

[1] Cette date est de Fontanieu.

moy de me mander comme nostre maistre se porte de sa chasse [1], et l'asseurer que Madame n'a mal dont elle laisse à faire bonne chère, telle qu'elle peut en l'absence du Roy, comme vous la connoissés. Qui sera pour vous donner le bonsoir, suppliant celuy qui le peult le vous otroyer pour commencement de perpétuel repous, aultant que en ce monde l'on en peult avoir. Vous priant que en ceste lettre M. le Prévost [2] treuve mes recommandacions et le merciement des siennes. Sy je vous empesche pour moy, j'espère de le vous rendre à sy bon jour, que, le conte bien rendu, trouvera ne vous devoir rien

Vostre bonne cousine, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8504, fol. 5. *Auto.*]

53. — A MON COUSIN, M. LE GRANT-MAISTRE [3].

(1526.)

Mon cousin, aultresfois vous ay-je adverti comme j'avois parlé au Roy touchant la provision de l'office de grenetier de Dieppe, par luy réservée, en cas qu'elle vacast, en faveur de M. de Bures, conseil-

[1] François Ier rend compte lui-même à Montmorency d'une de ses parties de chasse, peut-être celle dont il est ici question. Cette lettre fait voir avec quelle familiarité le Roi traitait Montmorency. (Pièces justificatives, n° XVII.)

[2] Jean Delabarre, comte d'Estampes, bailli ou prévôt de Paris.

[3] Cette suscription fixe la date de la lettre. Montmorency ne fut grand-maître qu'en 1526, et à partir de janvier 1527 Marguerite l'appelle toujours *mon neveu*.

ler à Rouen, pour l'ung de ses plus prouchains parens, en considération des très bons services que ledict de Bures a faicts au Roy et à moy, et semblablement le feu grenetier de Dieppe, son père, en la compaignie de Jean Ango, vicomte de Dieppe, beau père dudict de Bures; lesquels grenetier et vicomte (ainsy que le Roy a bien seure congnoissance,) luy ont merveilleusement fort servy sur le faict de marine et guerre de la mer, le tout à leurs propres cousts et despens. A ceste cause, je vous prie, mon cousin, bien affectueusement, suivant ce que m'en accordastes, en parler de vostre part et de la mienne au Roy, et le supplier que la chouse puisse sortir son effect maintenant que l'occasion se y offre; et que, par son bon plaisir, commandement en soit faict, afin que par aultre moyen il n'y puisse avoir surprise. Ledict de Bures, ce porteur, vous dira aultres chouses, lesquelles où il seroit besoing bien remonstrées, pourroient servir à l'accomplissement de cest affaire, lequel de rechef je vous recommande de mon possible, priant Dieu, mon cousin, vous donner le bien que vous désire celle quy est

Vostre bonne cousine, MARGUERITE [1].

[F. Béth., n° 8551, fol. 16. *Dictée.*]

[1] M. Vitet, dans son *Histoire de Dieppe*, dit que Ango avait acheté la charge de contrôleur du grenier à sel avant 1520.

On voit ici que c'est seulement en 1526 que M. de Bures, gendre d'Ango, fit avoir à son beau-père cette charge occupée précédemment par un de Bures. (Sur Ango, voyez plus bas, lettre 80, p. 252.)

54. — AU MÊME.

(1526.)

Mon fils, depuis la lettre de vous par ce porteur, j'ay receu celle du baillif d'Orléans, vous merciant du plaisir que m'avés fait pour le pouvre Berquin, que j'estime aultant que si c'estoit moy mesmes, et par cela pouvés vous dire que vous m'avés tirée de prison, puisque j'estime le plaisir fait à moy[1].

[1] Berquin (Louis), gentilhomme artésien, était conseiller de François Ier. Badius l'appelle le plus savant de la noblesse. Dénoncé au parlement en 1523, comme fauteur du luthéranisme, il refusa de se soumettre à l'abjuration à laquelle il fut condamné; sa qualité d'homme de lettres le sauva pour cette fois. Retiré à Amiens, il se remit à imprimer, à dogmatiser et à scandaliser. Nouvelle censure de la faculté de théologie, nouvel arrêt du parlement (1526). La reine de Navarre vint à son secours par le moyen du grand-maître A. de Montmorency. Érasme conseillait à Berquin, ou de se taire, ou de sortir de France; l'obstiné prêcheur ne voulut ni l'un ni l'autre. En 1529 il fut repris et condamné au feu. (M. Tabaraud a consacré à Louis Berquin un bon article dans la *Biographie universelle.*)

« De Loys Berquin,

« Le vendredy xvie jour d'apvril, mil vcxxix, après Pasques, un « nommé Loys Berquin, escuier, seigneur dudict lieu, lequel pour « son hérésie avoit esté condampné à faire amende honorable devant « l'église Nostre-Dame de Paris, une torche en sa main, et illec crier « mercy à Dieu, à la glorieuse vierge Marie, pour aulcuns livres qu'il « avoit faicts et desquels il vouloit user contre nostre foy, et d'illec « mené en la place de Grève, et monté sur ung eschaffault pour « monstrer ledict Berquin, afin que chascun le vist, et devant luy faire « ung grand feu pour brusler tous lesdicts livres en sa présence, afin « de n'en avoir jamais nulle congnoissance ne mémoire; et puis mené « dedans ung tombereau au pillory et illec tourné, et avoir la langue

Ce porteur est demeuré ce jour pour vous rendre compte de ma médecine, qui hier ne me fist riens, et aujourd'huy encores mains. Maistre Jean Goinret[1] est venu, qui la me baillera demain plus forte, afin que je soye en estat que je n'aye plus besoing de garder la chambre. Ce porteur vous dira sy je laisse à ouir et

« percée et la fleur de lys au front et puis envoyé ès prisons de mon-« sieur de Paris pour achever le demourant de sa vie. Et pour veoir « ladicte exécution, à la sortie dudict Berquin qui estoit au pallays, « estoient plus de xx mil personnes. Et luy ainsy condampné en appela « en cour de Rome et au grand conseil; parquoy par arrest de la « court de parlement, le lendemain, qui estoit samedy xvii dudict « apvril, fut condampné à estre mis en ung tumbereau, et mené en « Grève, et à estre bruslé. Ce qui fut faict l'an et jour dessus dict. » (Ms. de Saint-Germain, n° 1556, fol. vij^{xx}xiiii, *sic.*)

« Contre Berquin, luthérien bruslé à Paris le samedy xxiiie jour de « apvril, mil v^{c}xxix. (1529.)

« Du faux Berquin et de ses documens
« Dieu s'est vengé par les quatre élémens :
« Terre luy a desnié sépulture;
« Feu l'a destruit et sa fausse escripture;
« Tisons par eau pluviale arrosez
« Se sont plus fort esmeus et embrasez.
« Dont (pour la fin du malheureux comprendre)
« L'air par les vents en a receu la cendre. »
(*Ibid.*, fol. vi^{xx}xi, *sic.*)

Guillaume Budé fut un des douze juges de Berquin. Pendant trois jours il s'était efforcé vainement d'amener l'accusé à un désaveu de ses doctrines.

[1] Maître Jean Goinret, ou Goinrot, est souvent cité dans ces lettres. Ce médecin, attaché à la maison de Marguerite, était assez avant dans la confiance de sa maîtresse : « Il est, dit la reine de Navarre à Montmorency, il est de mauvaise montre (*d'un extérieur peu prévenant*), mais il m'est seur et loyal. » Il paraît avoir fait quelquefois l'office de courrier.

parler à tout le monde, où, je vous proumets, je treuve assez d'affaires; mais le principal est l'obéyssance que doy à Madame et au Roy, quy me fera partir lundy pour vous mercier de tant de paine que vous prenés pour riens. Mais c'est vostre bonté qui reconnoist à pouvre vieille[1]. Dieu le vous veuille rendre! Et quant à moy, j'espère sy bien faire mon devoir, que je ne vous en devray rien, car vous sçavés que je suis gentille-femme, et m'ennuiroit d'estre obligée à vous. Je vous prie, croiés Madame, et ne prenés la paine de venir monstrer le chemin à celle quy saura bien s'en retourner par où elle est venue. Mais comme Montmorency, je vous ay souhaité icy, pour vous monstrer ma soulcye; mais comme M. le grant maistre, je n'ouze ce que je soulcye. Ce m'est assés de vous avoir aydé à saillir du feu et de l'eau[2]; ne reste plus que toute ma vie prier Dieu vous donner grace de n'y retomber point, lequel je supplie vous donner aussy bonne santé que pour Madame le peult désirer

Vostre bonne cousine et mauvaise mère,

MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8551, fol. 11. *Auto.*]

[1] Elle n'avait que trente-quatre ans; mais elle aime à prendre le titre et les airs de vieille femme.

[2] Je n'ai pu découvrir l'allusion cachée sous ces paroles. Marguerite y revient encore ailleurs.

55. — A MA COUSINE, MADAME DE LA ROCHEFOUCAULT.

(Décembre 1526.)

Ma cousine, hier le roy de Navarre[1] arresta que je partirois vendredy prochain et seray samedy à Tarbe, où je demeure le jour de la feste[2] et de là prendré mon chemin droit à Proille[3], où je feray quelque séjour, espérant que je vous y voiray, dont je vous prie bien fort. Et sy toutes choses passoient par ma parole, vous n'avés enfans que je ne menasse avecques moy; mais nostre mariage n'est encores si certain que je y ouze convier mes parans, comme je vous diray; vous priant, ma cousine, ne vous ennuyer du voyage où le bon cœur conduit. . . . . mener vos enfans, car l'amour de la vie doit estre oubliée pour la bonne renommée, et je croy que vous ne doubtés pas que mille occasions ne nous oustent de ce monde, suivant la voulenté de celuy qui nous y mit, qui, près et loing, en guerre et en paix, à cheval ou dormant au lict, prend et laisse ce qu'il lui plaist, selon que éternellement il est ordonné par sa puissance et inestimable affecsion, où gist la seureté de nostre salut. Saichant très bien que celuy

[1] Il n'était encore que fiancé à Marguerite.

[2] De Noël, sans doute.

[3] Proille (Saint-Preuil), en Languedoc, bourg de l'arrondissement de Cognac. Il y avait un couvent où était religieuse Quitterie d'Albret, qui allait devenir belle-sœur de Marguerite.

qui a pouvoir d'eslire est le tout bon et saige, et en ceste bonté, nous, qui avons les ancres de nostre salut par la congnoissance qu'il nous donne de luy, pouvons estre asseurés qu'il parfera son œuvre en nous. Et en ceste foy je vous prie vous resjouir, afin que l'esprit, repouzé au vouloir du Seigneur, puisse revoir le corps en santé.

A l'esprit de vostre esprit, à nostre fame et tous vos enfans, sans oublier le bon saint Amant, se recommande [1]

Vostre bonne cousine et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8606, fol. 2. *Auto.*]

[1] Cette dernière phrase paraît s'adresser à M. de La Rochefoucault, et non plus à sa femme. Cette lettre semble avoir été écrite dans un moment de trouble et de forte préoccupation. L'original est presque indéchiffrable, surtout vers le milieu. Je ne sais à quelle circonstance de la vie de madame de La Rochefoucault Marguerite y fait allusion.

Marguerite et Henri d'Albret furent mariés le 24 janvier 1527. Leur contrat de mariage, daté du 3 janvier, est déposé aux archives de la préfecture de Pau. (Voyez aux Pièces justificatives, n° IV.)

A partir d'ici, la reine de Navarre n'appelle jamais Montmorency autrement que *mon neveu*.

---

56. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

Gabarre [1], le 17 octobre (1527).

Mon nepveu, je renvoye Adrian [2] avecques Madame, suivant le commandement qu'elle m'en fist au partir, et n'ay voulu que ce fust sans par luy vous faire savoir des nouvelles de mon mesnaige, où jusques icy je me trouve si bien que j'ay occasion de m'en louer. Et pourceque nous n'arriverons jusques à demain au lieu où le roy de Navarre a deslibéré de faire son séjour, je ne vous en diray aultre chose pour ceste fois, vous priant que quant vous serez de retour de vostre voyaige, vous m'en vueilliez faire savoir, et de la santé du Roy et de Madame. Au demorant pourceque en passant dernièrement à Blays [3], madame

[1] Gabarret, petite ville du département des Landes.

[2] Henri d'Albret à M. de Montmorency..... « Je charge *le viconte Adrian, mon secrétaire*, vous dire plus au long ce que j'ay faict et trouvé par delà. »

[3] Blois.

de Monthereul et M. Le Bailly de Troye en me parlant du fait de monsieur et de mesdames me prièrent d'escrire à madicte dame de quelques propos, ce que j'ay differé jusques à ce que fussiez de retour, non pour ne le vouloir point, car je le désire de bon cueur, comme vous entendrez par ce porteur, et ce que Madame, à qui je luy commande d'en dire quelque chose, luy en aura respondu; et vous priant avoir cela pour recommandé, suppliray le Créateur vous donner le bien que vouldroyt, à Gabarre, le xxvij^e jour d'octobre,

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8567, fol. 15. *Dictée.*]

57. — AU MÊME.

(Pau ou Nérac? Avril 1527.)

Mon nepveu, jamais femme ne fut en la paine en quoy je suis, saichant la maladie de Madame avoir esté plus grande que l'on ne m'avoit escript, et de ce que vous m'advertissés de son amendement je loue Nostre Seigneur, vous merciant de la paine que vous prenés à me donner la consolacion que plus je désire, qui est de savoir souvent nouvelles.

Mais, mon nepveu, je suis en merveilleux ennuy de ce que j'ay sceu qu'elle s'esbahit que je ne luy escrips point, et du tardement de mon retour, par quoy je vous prie prendre ce travail pour moy que de parler au Roy, et luy dire que despuis la venue de M. de

Bayonne[1], jamais je n'ay eu santé; mais cuidant de jour en jour me trouver mieulx, je l'ay prié demourer icy, jusques à ce que je feusse en pouvoir de partir. Mais, à vous en parler privéement, je passe mon terme de plus de huit jours oultre mon mois, ce que je n'ay point accoustumé. Je n'en ouse faire bruit, de peur que ce ne soit riens; aussy je crains à me mettre en chemin, afin que à ce commencement[2] ne me viegne inconvénient. Toutesfois quoiqu'il y ait, s'il plaist au Roy me commander partir, je le feray, car je ne désire que luy obéir; mais en attendant, s'il luy plaist faire céler à Madame ce qui est de son petit-fils[3], je l'en voudrois bien supplier, espérant moy mesmes luy dire en riant, et afin que Madame ne treuve estrange ma demourée, luy dire que j'ay ung reume sy grant, que j'en ay esté comme enfremée, et de vray je n'en ouse saillir de la chambre, et sus le tout je vous prie m'en mander vostre advis pour se conduire selon vostre bon conseil

Vostre bonne cousine et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8550, fol. 65. *Auto.*]

38. — AU MÊME.

(Blois? septembre? 1527.)

Mon nepveu, ce porteur s'en va devers vous pour vous parler d'ung affaire, comme à celuy où il a son

[1] Jean Du Bellay, qui fut depuis cardinal.

[2] De grossesse.

[3] Ce qui en est de ma grossesse, qui doit lui donner un petit-fils.

espérance. Il m'a priée le vous recommander, ce que je ne puis refuser, veu le long temps qu'il a servy M. d'Alençon et moy. Mais quelque chose qu'il y eust, si n'en voudrois je point parler, si je ne le pensois homme pour bien servir le Roy en la charge qu'il demande. Vous le congnoissés aussy bien que moy, je remets l'affaire en vos mains, vous priant faire mes très humbles recommandacions à la bonne grace du Roy, et luy dire que despuis son partement, je me trouvay si mal, que je feus contrainte garder le lit; mais maintenant que je suis fort bien, et ay senty bouger mon enfant. J'attens d'heure en aultre ce que il luy a pleu me proumettre, et combien qu'il luy pleust ne me commander que j'attendisse que jusques à dimanche, si ne suis je point voulu passer oultre jusques à ceste heure que l'affaire du roy de Navarre le presse d'aller demain à Paris, afin que le plus toust qu'il pourra s'en retourne devers ledict seigneur.

Mon nepveu, l'asseurance que j'ay de vous me faict entièrement repouser sus vostre promesse, qui est de bien toust mettre à effect la bonne voulonté que je suis seure que le Roy me porte[1]; vous asseurant que vous ne pouviés en endroit vous employer pour moy qui tant me rende obligée à vous que cettuy-cy, qui a trop jusques icy touché mon honneur. Mais se repousant sur vous n'en parlera plus

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8550, fol. 129.]

[1] Il s'agit du royaume de Navarre. François Ier leurrait toujours sa sœur et son beau-frère de l'espoir de le leur faire restituer.

59. — AU MÊME.

Saint-Germain-en-Laye, 2 avril (F. 1527).

Mon nepveu, je suis constraincte de vous prier de parler au Roy d'ung affaire dont m'a priée l'ambassadeur de ma sœur madame la marquise[1]. C'est que Françoys, M. de Saluces (ainsi qu'il[2] a entendu), s'en retourne par de là, ayant la confiscation des terres que tenoit le chancelier de l'empereur. Vous entendez bien que ce faisant, le bien de ma pouvre sœur sera en dangier d'estre confisqué, et congnoissez les services qu'elle a faicts et tousjours désire faire au Roy. Et d'aultre part, ledict ambassadeur m'asseure qu'elle n'a jamais entendu et qu'elle est innocente des propos que l'on a tenus au Roy d'elle. S'il plaisoist au Roy entendre de M. de Lautrec[3] comme les chouses vont, sans du tout croire ceulx qui de long temps ont désiré ruiner la maison de Montferrat, il ferait grant

[1] La marquise de Montferrat. Elle était, de son nom, mademoiselle d'Alençon, l'une des deux sœurs du feu duc Charles d'Alençon, premier mari de la reine de Navarre; l'autre était madame de Vendôme. La marquise de Montferrat était donc, non pas sœur, à proprement parler, mais belle-sœur de Marguerite.

Le marquis de Saluces réclamait le marquisat de Montferrat, comme devant lui revenir faute d'hoirs mâles. Cette affaire est au long déduite dans les Mémoires de Du Bellay.

[2] *Il*, l'ambassadeur de la marquise de Montferrat.

[3] Odet de Foix, maréchal de France, frère de madame de Châteaubriant (Françoise de Foix). Il mourut l'année suivante, à Naples (juillet 1528).

honneur et bien à ceste pouvre femme. Je luy en escrips ung mot, mais pour ce que le propos est long je le remets du tout sur vous, aussy que vous sçavez que le temps est brief à escripre. Et encores madame la grant maistresse m'est venu avancer[1], disant que Madame me demande, laquelle, Dieu mercy, se commence à amender, mais est en une sy grand foiblesse, que jamais vous ne la vistes tant. Toutesfois j'espère, mais que[2] il soit question d'aller voir le Roy, que sa santé redoublera et qu'elle pourra faire le voyage, car vous entendez bien que c'est son souleil qui la fait revivre.

Sur ce, me recommandant bien fort à vos bonnes prières feray fin priant Dieu, mon nepveu, qu'il vous doint le bien que vous désire, à Saint-Germain-en-Laye, le IIe apvril,

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8550, fol. 97. *Dictée.*]

---

60. — ÉRASME A LA REINE DE NAVARRE, SALUT[3].

(Bâle, le 13 aoust 1527.)

Reine encore plus illustre par la piété de vos mœurs que par l'éclat de vostre race et de vostre couronne,

[1] Hâter, presser de partir.

[2] *Mais que*, pourvu que. Cet italianisme, *ma che*, revient très-souvent dans le style de Marguerite.

[3] L'original latin est aux Pièces justificatives, n° XVIII.

on me rebat de sollicitations de vous escrire, ou plus tost l'on me tance parceque mes lettres ne vont pas déranger Vostre Majesté. Outre que je suis un homme escrasé d'affaires, je n'ay nul subject de vous escrire, et aussy je sçay bien que vos occupations ne vous laissent le loisir de lire des lettres inutiles. Car celle que à la persuasion de ces mesmes personnes je vous ay naguères envoyée, je n'y ai receu aucune autre response que d'un simple bonjour. On dict que vous m'avez escript depuis peu par un certain Polonois que la mort a surpris en chemin; s'il est vray, je ne sçay.

Je souhaiterois que la prospérité des gens respondist à leur piété; mais celuy qui dirige toutes choses au profit de ceux qu'il aime, sçait ce qu'il nous faut, et quand il lui paroistra bon, tournera subitement les affaires à une heureuse fin; et quand la prudence humaine sera le plus désespérée, alors surtout se revelera l'impénétrable sagesse de Dieu. Celuy qui de cœur a planté en lui l'ancre de son espérance, il ne luy peut survenir accident qu'en la vue de son bien. Il faut donc nous remettre de tout à Dieu.

En ce qui vous touche, il convient plus tost vous rendre des actions de graces de ce que vous faictes que d'employer l'éperon des conseils pour vous inciter à toujours protéger contre la malice des meschans les bonnes lettres et les sincères amis du Christ, lesquels vous doivent déjà beaucoup ainsy qu'à vostre frère, le Roy très chrestien, et à madame vostre très pieuse et très sage mère. Je souhaite que le Seigneur Jésus envoye à tous une entière félicité. Si vous avez quelque

ordre à me donner, je suis prest à en prendre la peine.

A Basle, aux ides d'aoust M. D. XXVII.

61. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

Fontainebleau, le 27 septembre (1527).

Mon nepveu, j'ay veu ce que vous m'avez escript, qui m'a esté très grand plaisir, tant pour la seureté que vous me donnez de la bonne santé du Roy, que pour avoir sceu des nouvelles de Messieurs[1]. Et quant vous aurez l'opportunité de continuer et vous le vouldrez faire, vous sçavez l'aise que ce me sera, estant seule en ce lieu; qui me gardera vous en faire prière, congnoissant combien vous désirez faire pour moy. Et pourceque je ne vous puis parler que de mon grant ventre, lequel toutesfois ne m'empesche de visiter deux fois de jour ces jardins, où je me treuve merveilleusement à mon aise, je ne vous en tiendray plus long propos, et supplieray en cest endroit le Créateur vous donner, mon nepveu, le bien que pour soy vouldroit, à Fontainebleau, le XXVIIe jour de septembre,

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

P. S. Je ne vous recommanderay point le roy de

[1] Les fils du Roi, François et Henri, captifs en Espagne en place de leur père.

Voyez aux Pièces justificatives, n° XIX, des nouvelles de leur arrivée à Pédraze, dans une lettre de L. Ronsard, leur maître d'hôtel, père du poëte.

Navarre, car je sçay bien que vous ne l'oublierés; mais je vous prie croire que luy et moy nous fions en vous plus que en nous mesmes.

[F. Béth., nº 8550, fol. 89. *Dictée. P. S. auto.*]

62. — AU MÊME.

Fontainebleau, le 2 octobre (1527).

Mon nepveu, Madame m'a icy laissée avecques la garde de partie de ses meubles, qui 'est son perroquet et ses folles[1], que j'aime pourceque cela luy donne plaisir.

Et pourceque leur gouvernante m'a advertie qu'il est icy mort ung enfant de cuisine du Roy, et que son mary l'a longuement servi, de quoy il luy peult encores estre deu quelque chose (à ce qu'elle dict) de ses gaiges du temps passé, je vous ay bien voulu escripre et prier avoir son fils pour recommandé, et le pourveoir au lieu de celluy qui est trespassé; qui me fera plaisir, pour celuy que celles qu'elle a en charge donnent au Roy et à Madame.

Et à tant, je prie Dieu, mon nepveu, vous donner le bien que pour soy voudroit, à Fontainebleau, le IIe jour d'octobre,

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., nº 9127, fol. 161. *Dictée.*]

[1] Comme les Rois et les Princes avaient des *fous*, les Reines et les Princesses avaient des *folles* en titre d'office. La reine de Navarre avait une *folle*, appelée mademoiselle Sévin, de qui Brantôme rapporte un mot sur les vieilles veuves voulant « *fringuer sur les lauriers.* » (*Dames galantes*, disc. 4.)

63. — AU ROY.

(Fontainebleau? 1527.)

Monseigneur, le désir que j'ay continuellement de savoir de vos bonnes nouvelles et de me ramentevoir en vostre bonne grace ne me peult souffrir passer nulle occasion sans prendre le bien de vous escripre. Et pour ce, monseigneur, que le mestier de ce porteur[1] est de se connoistre en femmes grosses, il a veu l'estat où je suis, et je luy ay dit comme je me treuve, afin que s'il vous plaist en sçavoir, il vous en puisse rendre compte. Mais que[2] il plaise à Nostre Seigneur vous garder en bonne santé, je ne crains riens en les maulx qui me sauroient advenir, desquels vous estes après Dieu ma vraye délivrance, et vous me pardonnerez, Monseigneur, si l'espérience que je foys tous les jours de l'eau de maistre Nouel[3] me contraint de vous supplier le vouloir oïr parler, car je m'en treuve sy bien, que je ferois tort à l'affecsion que je vous

[1] Son médecin Jean Goinret.

[2] *Ma che*, pourvu que.

[3] Il se nommait Noël Ramard, médecin de François Ier et de la reine de Navarre. Wiérus, qui a publié un livre curieux et philosophique *de Præstigiis dæmonum*, était précepteur des fils de Noël Ramard. Sur le point de raconter la fameuse histoire de la femme du prévôt d'Orléans, j'en ai su, dit-il, tous les détails : *Nam eo ferè tempore Lutetia Aureliam veni, ubi cognomine meo latino, nimirum piscinario, notior*, natalis Ramardi, medici regis Francisci et reginæ Navarræ, *filios duos..... instituendos suscepi.* (*De Præstigiis dæmonum*, lib. v, cap. XXIII.)

porte et à la longueur de vostre vie en santé, que je désire plus que la mienne, sy je ne vous importunois de ce que je pense en estre le plus seur moyen que j'aye jamais congneu. Vous suppliant, regardant à la voulenté quy ne pense avoir en ce monde sa pareille, escuzer la paine que vous donne à lire tant de fascheuses lettres

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur, MARGUERITE.

[F. Béth., nº 8557, fol. 19. *Auto.*]

Le 7 janvier 1528, après un an de mariage, la reine de Navarre accouche d'une fille, qui fut Jeanne d'Albret.

---

64. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

(Pau ou Nérac? Fin de janvier 1528.)

Mon nefveu, je ne vous saurois assés mercier de ce que m'asseurés de la bonne santé du Roy et de Madame, car vous savés que c'est le plus grant plaisir que je puis avoir maintenant, et aussy que j'ay seu que vous estes bien guéry, dont je loue Nostre Seigneur, vous priant, mon nepveu, vouloir garder vostre santé, car vous savés combien vostre paine est nécessaire aux affaires dont vous portés le faix, et où vos amis vous treuvent bien à dire[1]; et encores que vous en ayés de tous coustés, sy ne me puis-je garder de vous en donner, et vous prier de présenter au Roy les lettres du roy de Navarre et de moy[2], et nous mander ce qu'il luy plaira

[1] Sentent vivement votre absence.

[2] Aux Pièces justificatives, n° V.

La noblesse du royaume avait refusé de contribuer par un *don volontaire* à la rançon du Roi. Elle fit même une consultation de six avocats, pour établir qu'elle n'y était point obligée. Le roi de Navarre fut envoyé pour faire fléchir les gentilshommes du Limousin et du Berry. Il réussit; d'autres réussirent également d'un autre côté, et le *don volontaire* fut payé. (Voyez la Notice sur la reine de Navarre, p. 38 et 39.)

quy soit fait pour son service, car nous n'avons désir que d'obéir. Il a desjà passé Limousin, mais encores n'ay-je eu nouvelles que de ce qu'il a fait en Berry, où les gentilshommes ayant mieux entendu le bon-vouloir du Roy que l'on ne leur avoit dit, ont esté bien marrys de ce qu'ils ont fait par ignorance, et ont accordé tout ce qu'il plaist au Roy; vous priant, mon nefveu, luy en parler, afin qu'il luy plaise pour l'amour du roi de Navarre et de moy, en leur pardonnant leur faulte, leur faire bailler une lettre que cecy ne parjudicie à leurs droits, comme il luy a pleu faire aux aultres pays, et de plus en plus vous obligerés à vous (vous priant que la grosse seur treuve icy ses recommandacions),

Vostre bonne tante, mère et vraye amye,

MARGUERITE.

[F. Béth., nº 8562, fol. 32. *Auto.*]

65. — AU MÊME.

Barbezieux, le dimanche au soir, 12 janvier (1528).

Mon neveu, vous aurez veu ce que je vous ay dernièrement escript de Liborne depuis la venue de Adrien, et par là entendu la diligence que je suis délibérée faire, qui, avecques les mauvais chemins, me sera excuse de ne vous escrire de ma main, vous merciant de bien bon cueur du plaisir que m'avez faict de m'asseurer par la poste qui a esté dépeschée depuis son partement[1], de la bonne santé du Roi et de Ma-

[1] Depuis le départ d'Adrien.

dame. Ce m'est renfort si bon contre nos longues traictes, que continuant, comme vous le m'escrivez, je ne saurois rien trouver difficile, ne faire journées qui me sceussent travailler. J'espère estre en dix jours à Blois, car ayant passé la disnée de demain, qui est de ce lieu de Barbezieux à Chasteauneuf, l'on m'a asseuré d'estre hors des mauvais chemins, et que je pourray encores croistre mes journées. Et croyez que j'ay ici affaire à ung homme qu'il ne fault point solliciter, car il n'a débat à ses gens, sinon quand il arrive de trop bonne heure au logis, et gagneroit volontiers le devant qui le vouldroit laisser faire, afin que Madame cogneust son obéissance et le désir qu'il a de luy faire service. S'il vous plaist, attendant nostre arrivée, nous secourir de leurs nouvelles, vous ferez merveilleusement grant plaisir à celle qui de très bon cueur vous vouldroit faire, et qui supplie le Créateur vous donner le bien que pour soy vouldroit, de Barbezieux, le dimanche au soir XIIe jour de janvier [1],

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8551, fol 26. *Dictée.*]

[1] Le 12 janvier est tombé un dimanche en 1523, en 1528 et en 1534. Le titre de grand-maître donné à Montmorency exclut la première de ces trois dates; la mention faite de Madame, qui mourut en 1531, exclut la dernière; reste celle du milieu, 1528, quoiqu'il puisse sembler étrange que Marguerite, accouchée le 7, se trouvât le 12 en chemin pour un long voyage.

66. — AU MÊME.

Saint-Germain-en-Laye, le 25 mars (1529?).

Mon nepveu, avant mon partement de Compiègne pour aller en Béarn, je vous priay de ne vouloir oblier Marot aux prouchains estats; et pourceque la souvenance depuis ce temps vous en pourroit estre passée, vous l'ay bien voulu ramentevoir, vous priant de rechef, mon nepveu, le mettre hors de paine d'estre plus payé par acquits, et, suivant l'intencion du Roy, le mettre en l'estat de ceste présente année. Ce faisant, me ferés bien grant plaisir, estimant que l'aurez traicté comme l'ung des miens. Priant Dieu, mon nepveu, vous donner et continuer sa grace; de Saint-Germain-en-Laye, ce xxve jour de mars,

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE [1].

[F. Béth., n° 8551, fol. 18. *Dictée.*]

[1] Marot sollicita longtemps la grâce de succéder à la pension de son père. Voyez l'épître au chancelier Duprat et celle au Roi; l'épigramme suivante est sur le même sujet. M. Auguis la date de 1529; j'ai suivi M. Auguis.

ÉPIGRAMME.

A M. LE GRANT-MAISTRE ANNE DE MONTMORENCY, POUR ESTRE MIS EN L'ESTAT DE LA MAISON DU ROY.

Quant par acquitz les gages on assigne *,
On est d'ennuy tout malade et fasché :

* On prononçait *assine*. La Fontaine a dit encore :

L'auberge enfin de l'hyménée
Lui fut pour demeure *assinée*.

Il a fait rimer de même *maligne* et *assassine*; ce sont des archaïsmes et non des licences arbitraires.

67. — AU MÊME.

Longray [1], (1529 ?)

Mon nepveu, je ne cesseray de vous donner peine, vous priant présenter mes lettres au Roy, où je luy rends compte de mon long voyage, en sorte que hyer je arrivay en ce lieu de Longray, où est ma fille, et m'en revoys à ce soir à Alençon pour regarder aux affaires de la duché, afin que le Roy congnoisse comme je suis bonne mesnagière pour luy [2]; vous asseurant que quelques petites journées que j'ay faictes, je me suis trouvée tant lasse et foible pour la douleur d'espaule qui m'a tenue par les chemins, que j'ay bon besoing de repous, ce que je voys prendre hors d'avecques ma fille, car elle est si endemenée, que je ne sauroys repouzer auprès d'elle; mais si vous avés envie

Mais à ce mal ne fault grant médecine,
Tant seulement fault estre bien couché,
Non pas en lict, n'en linge bien séché,
Mais en l'estat du noble Roy chrestien.
Long temps y a que debout je me tien!
Noble seigneur, prenés doncques envie
De me coucher à ce coup si très bien,
Que relever n'en puisse de ma vie.

[1] Lonray est un petit village du département de l'Orne, à une lieue d'Alençon. La terre et le château de Longray, situés auprès du village, appartenaient à la famille de Montmorency, et sont aujourd'hui la propriété de M. le baron Mercier, député de l'Orne.

[2] *Pour luy*, parce que le duché d'Alençon devait, après la mort de Marguerite, retourner à la couronne. Elle n'en était qu'usufruitière. Voyez un acte de 1525, dans le P. Anselme, *Histoire génér. de France*, t. III, p. 281.

que je vive (ce que, je suis seure, vous voulés), je vous prie, mon nepveu, que je saiche de vos nouvelles, m'asseurant de la bonne santé du Roy. Et s'il estoit en ma puissance de vous rendre la pareille, vous sçavés bien (et me tenés tort si vous ne le croiés) que pour vous faire plaisir, n'y a chose en sa puissance que ne voulsist entreprendre

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., 8549, fol. 61. *Auto.*]

68. — AU MÊME.

Saint-Germain-en-Laye, le 12 juin (1529?).

Mon nepveu, j'ay receu par ce porteur les lettres que m'avez escriptes, et vous asseure qu'elles m'ont donné beaucoup de plaisir de m'avoir donné seureté de la bonne santé du Roy, dont sans elles j'eusse esté en doubte. Madame a esté très aise d'avoir sceu qu'il a prins des pilulles, car il luy sembloit que au partir de ce lieu, il avoit besoing de purgation. Pour vous advertir de l'estat de Madame, elle se porte bien, Dieu mercy. Elle feut hyer disner aux Loges, dont elle s'est bien trouvée, et a fort bien reposé ceste nuit. Je continueray à vous escripre de sa disposition [1]. Je vous prie en récompence ne vous ennuyer de souvent nous asseurer de celle du Roy, et d'avoir le roy de Navarre et sa suite pour bien recommendée. Vous sçavez qu'il est en une compaignie qui ne l'espargnera au

[1] Santé.

jeu, sans le remède de vostre bon conseil. Sur ce, mon nepveu, je m'en voys ouïr messe, et prier Dieu qu'il vous doint le bien et l'heur que vous désire, à Saint-Germain-en-Laye, le XIIe jour de juing,

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8620, fol. 14. *Dictée.*]

69. — AU MÊME.

Saint-Germain-en-Laye, le 4 juillet (1529 ?).

Mon nepveu, j'ay receu la lettre que vous m'avez escripte, et ne vous sçaurois dire le plaisir que vous avez faict à Madame de luy mander des nouvelles du Roy et comme il commence à se bien porter, car croyez qu'elle n'a autre bien que de regarder souvent devers la porte pour entendre s'il en viendra quelque chose, et si vous voyiez ce lieu, vous le trouveriez tout estrange, et semble bien qu'il ne désire moins vostre retour que ceulx qui y sont. Madame a esté merveilleusement aise de ses nouvelles d'Italie, pensant que cela pourra donner quelque plaisir au Roy et le resjouir. Je ne vous prierai point de continuer, saichant bien vostre bonne coustume et que vous congnoissez le bien que vous nous faictes, qui sera mis avecques tous les autres passés et espérés à venir; vous recommandant mon mary, en asseurance que je le rendray par deçà à vostre femme et à vous, en prières à celui qui tout peult; lequel je supplie, mon nepveu, vous

donner l'aise que vous désire, à Saint-Germain-en-Laye, ce IIIIe jour de juillet,

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 9127, fol. 55. *Dictée.*]

70. — A M. LE CHANCELIER D'ALENÇON[1].

Fontainebleau, le 21 juillet (1529?).

Monsieur le chancelier, le roy de Navarre et moy avons délibéré prendre le peintre frère de Jannet, peintre du Roy, à nostre service, et luy baille ledict seigneur cent livres sur son estat, et moy cent. Et pourceque nous avons nécessairement affaire de luy pour quelque chose que nous voulons faire, je vous prie incontinent le nous envoyer, et qu'il soit icy lundy pour le plus tart; et vous prie luy faire délivrer quelque argent pour commencer, pour luy donner couraige de bien besongner. Priant Dieu, monsieur le chancelier, vous avoir en sa saincte garde. A Fontainebleau, le XXIe jour de juillet.

Vostre bonne maistresse, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8516, fol. 3. *Dictée.*]

71. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

(Octobre 1529.)

Mon nepveu, Robinet m'a dit comme il avoit porté par delà une nouvelle dont je ne l'ose advouer du

[1] Jean de Brinon. (Voyez lettre 56.)

tout[1]; toutesfois les signes en sont sy apparents, que je la puis, ce me semble, espérer, et quant j'en eusse la sheureté qu'il a dite, dont je n'atends l'heur, ce n'eust esté sans vous en advertir.

Le povre Lange[2] m'a escript comme il ne peult partir de Paris pour aller devers le Roy, par ce que tout son bien se pert et s'en va pour son service. Il a remonstré son affaire à M. le chancelier[3], quy luy a faict une responce sy désespérée, que sans l'aide de ses amys, il ne voit moyen de sortir de son affaire. Je vous prie le vouloir remonstrer au Roy, et faire qu'il luy plaise commander à M. le Chancelier que ce qu'il a dépendu pour le service dudict seigneur luy soit alloué. Et croyez que vous ferez fort bon œuvre oultre le plaisir que ce sera à

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

P. S. En me recommandant à ma niepce, je vous prie luy donner la maladie que je pense avoir.

[F. Béth., n° 8549, fol. 125. *Dictée. P. S. auto.*]

72. — AU MÊME.

Fontainebleau, 4 febvrier (1530?).

Mon nepveu, j'ay esté merveilleusement ayse d'entendre que le Roy a donné l'évesché de Sarlat à M. de

[1] La nouvelle qu'elle était enceinte pour la seconde fois.

[2] Peut-être Langey, Guillaume Du Bellay, mort en 1543, qui consacra si utilement sa fortune et sa vie au service de François Ier.

[3] Duprat, mort en 1535. Il était archevêque de Sens, et fut inhumé dans la cathédrale de cette ville. Il y entrait pour la première fois, dit-on.

Hermault, dont j'ay adverty le roy de Navarre, afin qu'il tienne main que ledict sieur de Hermault soit esleu ou postullé en évesque dudict Sarlat; en quoy je suis seure qu'il s'emploiera d'aussy grande affection que si c'estoit pour frere, pour l'amour que je sçay qu'il vous porte, et l'envye qu'il a de vous faire plaisir et à vos amis. J'ay escript à mon cousin l'évesque de Rodez [1] qu'il y voise, et qu'il s'y employe de tout son pouvoir, et qu'il soit asseuré que le bien qu'il a vient de vous. Je me attends bien qu'il y fera son devoir, et qu'il n'y obmettra rien. J'ay aussy escript à M. de Fors [2] y aller, et qu'il y fasse comme pour moy. Je voys envoyer une douzaine de lettres pour faire adresser là où l'on advisera, qui sont suivant le mémoire que le chancelier d'Alençon en a baillé....[3]. Je vouldroys qu'il venist

[1] Georges d'Armagnac, évêque de Rhodez, fut successivement ambassadeur à Venise, puis à Rome; archevêque de Toulouse, co-légat du cardinal de Bourbon, légat d'Avignon, et enfin cardinal lui-même en 1544. Ce fut Paul III qui lui donna le chapeau. M. l'abbé Tabaraud dit que Georges d'Armagnac protégea les gens de lettres, les fit connaître à François Ier, et en avait plusieurs chez lui. (*Biogr. univers.*, t. II, p. 477.) Il mourut en 1585, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

[2] M. de Fors est qualifié bailli de Berry, dans le contrat de mariage de la reine de Navarre, et pannetier ordinaire du Roi, dans un acquit signé Montmorency (Ms. 8614). Le nom de famille est en blanc. Ce doit être *Ponsart*. Je trouve, dans une chronique de Dieppe (inédite), que l'amiral Coligny ôta la capitainerie de cette ville à M. de Vieux-Pont, pour la donner *à Charles de Ponsard, sieur de Fors*, lequel s'en acquitta fort mal.

M. de Fors est nommé dans la 34e *nouvelle* de la reine de Navarre. Il y est dit que le village de Grip lui appartenait.

[3] Un mot illisible.

chose à propos, où j'eusse povoir de vous monstrer par effect le désir que j'ay de me revencher de tant de plaisirs que chacun jour me faictes, vous priant, mon nepveu, bien affectueusement que veuilliez continuer aussy à me escripre souvent de la santé du Roy et de Madame, qui me donnera occasion de vous faire part des nouvelles de la compaignie demourée au désert[1], et mesmement de la femme grosse que trouverez pour jamais...

(De la main de Marguerite.)

Vous escuzerés la main qui ne vous escript plus au long, car il est bien tart! et aussy que pour répondre au Roy, j'ay bon besoing de faire long temps repouzer l'esprit, l'œil et tous les sens. Je croy que ma niepce[2] a senty bouger le petit, car elle n'est plus desgoutée. Je vous prie que j'en saiche la vérité, comme celle qui aultant en aura d'ayze.

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., nº 8549, fol. 73. *Dictée.*]

73. — AU MÊME.

(Blois, 1530?)

Mon nepveu, ce porteur m'a fait ce plaisir de venir jusques icy me faire part des bonnes nouvelles[3] dont vous avez tant de peine et de travail porté qu'elles sont telles que nous les désirons; dont je loue Nostre

[1] A Fontainebleau. La femme grosse est la reine de Navarre elle-même.

[2] Madame de Montmorency.

[3] Relativement à la délivrance des enfants de France.

Seigneur; vous priant que quand le roy de Navarre sera auprès de vous, comme il espère bien toust, que vous le conseillés en tout ce qu'il aura à faire, comme luy et moy avons en vous nostre vraye fiance; et puisque vous y estes, je n'ay point de peur que tout n'aille bien, sinon que vous ne le puissiés garder d'aimer les dames espaignoles; mais de quoy que ce soit je me fie à vous, vous asseurant que ne ferés jamais plaisir à personne quy de meilleur cueur le vous veuille rendre que celle que à jamais trouverés

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth, nº 8549, fol. 85. *Auto.*]

74. — AU MÊME.

(Blois, 1530.)

Mon neveu, maistre Jehan Goinret[1] m'a fait entendre comme ce porteur s'en alloit devers vous et je n'ay voulu que ce fust sans par luy vous faire sçavoir de mes nouvelles qui sont du plus grant ventre que l'on sçauroit veoir. Je ne vous puis rien mander de celuy de ma niepce, car il y a huit jours que j'envoyai ung paige devers elle, que j'atens d'heure à aultre; et ne failliray de vous advertir de ce que j'en entendray. Mademoiselle d'Auvigny a sceu qu'elle faisoit grant chère. Je ne puis ren (*sic*) mander de la court, car depuys vostre partement je n'en ay eu une seule lettre; toutesfois il est bruit que Madame sera icy demain, et

[1] Médecin de la reine de Navarre.

incontinent je le vous feray sçavoir, vous priant faire le semblable du lieu où vous serez à celle que tousjours trouverez

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., nº 8549, fol. 153. *Dictée.*]

75. — DE LOUISE DE SAVOYE A M. DE MONTMORENCY.

Blois, le 8 mars (1530).

Mon nepveu, arrivant en ce lieu de Bloys, j'ay trouvé ma fille si grosse qu'il seroit difficile sans dangier la mener plus avant. Pour ceste cause, le Roy et moy avons conclud de la laisser icy faire ses couches. Parquoy me semble, mon nepveu, je vous en prie, que vous devez mander à ma niepce, vostre femme, qu'elle s'en viengne icy pour fere ses couches, qui sera chose à propos pour vous et pour elle, car en ce faisant vous la verriez ung moys plus tost que ne feriez, demeurerez plus longuement avecques elle, sans habandonner les afferes du Roy, lesquels ne se peuvent passer de vostre présence. Par quoy de rechief je vous prie, mon nepveu, que vous veuilliez incontinent despescher devers madicte niepce, luy mander que incontinent elle s'en viengne avecques ma fille..... etc. Escript à Bloys ce viij^e jour de mars. LOYSE [1].

[F. Béth., nº 8544, fol. 15.]

[1] Madame de Montmorency ne vint pas rejoindre Marguerite a

76. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

(Blois, 9 mars 1530.)

Mon nepveu, j'ay receu les lettres que m'avez escriptes, par lesquelles j'ay congneu que vous estes trop meilleur parent que le roy de Navarre n'est bon mary[1], car vous seul m'avez faict sçavoir des nouvelles du Roy et de luy, sans qu'il ait voulu donner le plaisir à une pouvre femme grosse de luy escripre ung seul mot. Je remets à vostre bon jugement s'il a faict le debvoir qui apartient en cest endroit.

Pour vous faire la récompense des nouvelles de ce lieu, Madame y arriva hyer[2], et s'est fort bien trouvée du changement de l'air, de sorte que je ne la vy long tems a mieulx qu'elle est, et croy qu'elle ne partira plus toust que lundy. J'ay cest après disner sceu que madame la mareschale de Chastillon[3] est bien amandée, et qu'elle prendra demain

Blois, comme le prouve ce *post-scriptum* de la reine de Navarre au grand-maître (la lettre est du roi de Navarre) :

« Je ne lesseray pour ce mary de vous fere mes recommandacions et « vous dire que Madame a bien pris que ma niepce face ses couches « à Chantilly, où je ne fauldray incontinent luy envoyer ma saige « femme....., etc.

« De Bloys, ce XXVIIIe jour de mars (1530). »

[F. Béth., n° 8567, fol. 11.]

(Voyez les Lettres analysées.)

[1] Henri d'Albret était avec le grand-maître en Espagne, où ils négociaient la rentrée en France des fils du Roi.

[2] Voyez la lettre précédente de Louise de Savoie.

[3] Dame d'honneur de la reine de Navarre. Ce fut elle qui conseilla

Madame pour venir jeudy trouver ceste compaignie, qui espère et désire bien toust le retour de la vostre. Cependant je vous recommande le Roy de Navarre, selon la vraye et entière fiance que j'ay en vous. Celle qui sera tousjours

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

P. S. La Royne et Madame ont conclud ce soir de partir lundy pour aller à Sainct-Germain-en-Laye attendre le Roy.

[F. Béth., n° 8549, fol. 33. *Dictée.*]

77. — AU MÊME.

(De Blois, mars 1530.)

Mon nepveu, ce porteur vous dira le gros estat où il m'a laissée, quy est tel, que le Roy et Madame ont bien veu qu'il me pouvoit mener loing, car je me doubte d'estre au septiesme mois, quy est, après l'huitiesme, le plus dangereux; vous asseurant qu'ils font beaucoup pour moy de me laisser en ung si beau lieu, car je croy qu'il n'en est point de plus sain et aisé à femmes grosses, quy me contraint vous dire qu'il me semble que sy vous y faisiez venir ma niepce, qu'elle s'y trouveroit fort bien. Et quant elle prendroit le

le silence à Marguerite, insultée par Bonnivet, du temps qu'elle était duchesse d'Alençon. Brantôme dit qu'elle fut secrètement mariée au cardinal Du Bellay. Elle fut, avec la baillive de Caen et madame de Châteaubriant, la victime d'une plaisanterie, plus que grivoise, que se permit M. d'Albanie à la venue du pape à Marseille. (Voyez BRANTÔME, *Dam. gal.*, disc. 4e et 6e.)

chemin que j'ay faict, dont la plus grande part est par eaue, je suis seure que au terme en quoy elle est, ne se sçauroit trouver mal. Et pourceque je l'ay essayé (et sy avois-je des raisons de subjourner qu'elle n'a pas, pour ce qui m'estoit venu au commencement, et toutesfois je m'en suis fort bien trouvée), je ne crains à vous conseiller de la faire venir jusques icy, où plus aisément et longuement vous la pourrez veoir, et en vostre absence je mettray paine de la vous gouverner de sorte que vous en serés content, et la trouverés en bon point : vous asseurant que je ne voudrois mains faire pour elle que pour moy mesmes; vous priant y penser, et sy vous le trouvés bon, me le faire sçavoir, et j'envoierai mon basteau jusques à Gyan au devant, que j'ay faict faire propre et aisé. Ce porteur vous dira le surplus, et comme Madame se porte bien de sa goutte. Par quoy, en remettant le tout à luy, vous recommandant le roy de Navarre et toute nostre maison quy est vostre, fera fin pour ceste heure

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8550, fol. 13. *Auto.*]

78. — AU MÊME.

Blois (1530).

Mon neveu, il me semble que vous avez tant de joye de veoir les choses en l'estat qu'elles sont, que l'on ne vous sauroit donner plaisir qui peust approcher de cela. Toutesfois je ne laisseray de vous dire

l'aise que vous faites à Madame de souvent luy départir du vostre, et combien que, saichant ce que vous luy mandez, elle ne sauroit estre que bien saine, si vous asseuré-je que jusques à ce qu'elle revoira vostre compaignie elle ne sera point parfaitement bien. J'entends bien que si vous voulez croire le roy de Navarre, qu'il vous fera faire tant de désordre qu'il vous gastera; toutesfois il est bon quelquefois de forcer sa complexion pour le plaisir de ses amis, et vous advise que si madame la grant maistresse estoit icy, que je le ferois, pour luy rendre ce que vous faites par delà à mon mary, dont vous n'aurez, pour son absence, aultre récompense que d'ung grant mercy de celle que tousjours trouverez

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8567, fol. 19. *Dictée.*]

79. — AU MÊME.

(Blois, 1530.)

Mon nepveu, je sçay bien que vous serés tant empesché à demander nouvelles de la femme grosse quy est à Chantilly [1], que vous ne parleriés point de celle de Blois [2], sy par ma lettre je ne m'y ramentevois. Mais je vous accorde que c'est la raison, et sy M. Douharty ne vous en parloit comme celuy qui l'a veuë, je vous en eusse escript, car il n'y a guères que par sa lettre je

[1] Madame de Montmorency.

[2] Marguerite.

suis seure de sa bonne santé, et voudrois qu'elle feust icy, afin que nous deux ensemble nous puissions réconforter de l'absence de nos maris. Toutesfois sy le mien donnoit quelque souspesson aux Espaignols d'estre sy près de la frontière, il me semble que vous le pourriés bien envoyer jusques à Madoz [1]. Je proteste que je n'y prétens que le service du Roy, et m'en remets à vostre jugement, vous priant sans moquerie luy en vouloir conseiller ce qu'il en doit faire, sans regarder affeccion particulier, comme et en toutes choses a sa fiance en vous (remettant le surplus au sieur Douharty)

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8550, fol. 57. *Auto.*]

80 — A MON COUSIN, M. LE LÉGAT.

Bloys, ce 10 juin (1530) [2].

Mon cousin, le vicomte de Dieppe [3], ce porteur, s'en va maintenant en court, pour faire entendre au

[1] Madoz, dans la province de Navarre, vallée de Laraun, évêché de Pampelune. (MIÑANO, *Diccion. geogr.*)

[2] La date de cette lettre est très-importante. On ne peut la mettre au delà de 1530, puisqu'il y est question de Madame, qui mourut en 1531.

[3] Marguerite donne déjà à Ango le titre de vicomte de Dieppe. M. Vitet se trompe donc en disant que Ango fut nommé vicomte de Dieppe au retour d'une promenade en mer qu'il fit faire à François Ier lors du voyage de ce prince en Normandie. « C'est, je crois, « en 1532, d'autres disent en 1534, que François faisait ce voyage. » (*Hist. de Dieppe*, II.)

Une chronique manuscrite de Dieppe, que M. Olivier a eu la bonté de me communiquer, s'explique nettement sur ce voyage de Fran-

Roy, à Madame et à vous à la verité comment il va de l'affaire qu'il a en Portugal, et du peu d'estime que le roy dudict Portugal a faict des lettres que le Roy luy a escriptes pour ladicte affaire[1]; de quoy j'ay esté

çois Ier : « La première entrée qu'on ait connoissance avoir esté faite « à Dieppe, est celle de François Ier en 1535, lorsqu'il vint en Nor- « mandie voir la monstre des légionnaires. Jean Ango, gouverneur de « Dieppe, le reçeut avec pompe et magnificence, et le logea en sa « maison, où demeurent à présent les Pères de l'Oratoire*. Et ce fut « lors que ledit Ango entra fort en crédit, fit faire des petites barques « peintes pour porter le Roy jusques à la rade, et aultres choses qu'il « fit pour son divertissement. »

[1] Le roi de Portugal dont il est ici question, ne peut être que Jean III, beau-frère de Charles-Quint, qui régna de 1521 à 1557. « François premier luy ayant donné la charge de capitaine (à Ango), « la fortune luy fut si prospère sur la mer, que luy seul mettoit sur « mer une flotte de douze à treize navires, à ses propres cousts et des- « pens, de sorte qu'il remporta de grandes victoires sur les Anglois, « Flamans, Espagnols et Portugais. Il prist mesme une isle sur les « Anglois. Sa valeur le rendit recommandable dans tous les pays voi- « sins; mesme un ambassadeur portugais estant venu prier le Roy de « ne leur faire plus la guerre, il luy respondit qu'il allast traicter avec « son vicomte Jean Ango, et c'estoit luy seul qui la faisoit.» (*Chron. inste de Dieppe.*)

Cette anecdote, la seule qui ait fait surnager le nom d'Ango, a été révoquée en doute, probablement parce que nul historien portugais n'en fait mention, non pas même Francisco d'Andrada**, ni Emmanuel

* « Le premier qui y célébra la messe, ce fut le R. P. Bauquemare, duquel « Jean Ango estoit bisayeul. » (*Chron. inéd. de Dieppe.*)

** Cependant ce fait paraît être indiqué vaguement dans la *Chronique* d'Andrada, au chap. 56 de la IVe partie : *El Rey se manda queixar a el rey de França dos roubos que os Franceses fazem a os seus vasalos.* Mais Ango n'y est point nommé. Voyez aussi plusieurs lettres relatives à cette affaire dans les *papiers d'état du cardinal Granvelle*, t. I, p. 540 et suiv. (*Collection des Documents inédits de l'Histoire de France.*)

fort esbahie, et combien que la congnoissance que vous avez des merites dudict viconte et des bons,

de Continho, les biographes particuliers de Jean III. Le témoignage irrécusable de la reine de Navarre en est d'autant plus précieux*.

Il est bien étrange que cet Ango, le Médicis Dieppois, ce négociant qui traitait avec les monarques de puissance à puissance et les éclipsait par son faste, soit tombé dans une obscurité si profonde, que son nom ait été omis dans toutes les histoires et dans toutes les biographies : Bayle, Moreri, Iselin, la *Biographie universelle*, etc., etc. M. Vitet est le premier qui, dans son *Histoire de Dieppe*, ait essayé de réparer cette injustice envers un homme réellement extraordinaire. Mais après un si long oubli, il devient bien difficile de recouvrer des indications certaines et suffisantes. Voici ce que dit la chronique manuscrite déjà citée au chapitre des capitaines, gouverneurs et lieutenants :

« Celuy qui s'est rendu le plus illustre depuis Desmarets, ce feut « un nommé Jean Ango, dont la fortune est une des belles qui se « soyent leuës. Celuy-ci estoit enfant de Dieppe, d'assez basse extrac- « tion. Son père ayant faict fortune sur mer luy laissa des biens, à la « faveur desquels et de son grand esprit il se rendit recommandable; « de sorte que, prenant toutes les grandes fermes**, il estoit bien « voulu des plus grans..... Mais sa fortune, lasse de luy faire du « bien, l'abandonna comme les aultres, ayant embrassé les vices pour « les vertus. Il mourrut en très maulvais estat, et feut enterré en la « chapelle qu'il avoit faicte bastir à St Jacques, qui est St Yves. »

On ignore la date précise de la mort d'Ango. On croit qu'il était né en 1480.

* On lit dans Le Ferron (ap. Duhaillan, II, 1461) : « Le mois d'apvril en- « suyvant, le comte de Dieppe, Normand, surprint quelques navires impériales « qui retournoient de la navigation des Indes, remplies de marchandises très ex- « quises et précieuses. »

Mais ce fait, placé par Duhaillan en 1538, est évidemment antérieur à 1531, époque de la mort de Louise de Savoie. A moins qu'il ne s'agisse d'une autre affaire que de celle du roi de Portugal.

** Les recettes du duché de Longueville, des abbayes de Fécamp et de Saint-Wandrille; la charge de contrôleur du grenier à sel de Dieppe, etc.

grans et continuels services qu'il a faicts au Roy, suffise en vostre endroict pour sa recommandacion, si ne me suis je peu garder, pour la bonne et affecsionée voulenté que je luy porte, de vous en faire en sa faveur une particulière et non commune, vous priant bien affectueusement, mon cousin, luy donner en son dict affaire le meilleur ayde, port et expédition que vous pourrez, vous asseurant qu'en le faisant me ferez plaisir aussy agréable que vous sçauriez penser. Et pour ce qu'il vous dira de mes nouvelles et de ceste compaignie qu'il a veue, ne vous feray plus longue lettre, que de prier Dieu, mon cousin, qu'il vous doint le bien que de bon cœur vous désire, à Bloys, le xe jour de juing,

La toute vostre bonne cousine et amye,

MARGUERITE.

P. S. Je vous prie, mon cousin, avoir son affaire pour recommandé, car je le congnoys bon serviteur du Roy.

[F. Dupuy, n° 473. *Dictée.*]

81. — A MA COUSINE, MADAME LA MARESCHALE DE CHASTILLON [1].

Blois, 10 juin (1530).

Ma cousine, je vouldroys bien qu'il pleust à Dieu me donner occasion de vous advertir d'aussi bonnes nouvelles de ce costé, comme chacun jour vous m'en

[1] Dame d'honneur de la reine de Navarre. (Voyez lettre 76, p. 247.)

faictes sçavoir du vostre, lesquelles de bien en mieulx vont en amendant par la bonne et briefve délivrance de Messieurs[1], laquelle, ainsi que je voy, ne peut plus estre différée. Quant à moy, ma cousine, je suis tousjours en ung estat, ignorant mon terme lequel ne peult passer. En attendant l'heure que Dieu y a constituée, je vous prierai continuer à me rescripre, et d'avoir pour recommandée en vos bonnes prières celle qui va requérir Nostre Seigneur qu'il vous doint, ma cousine, autant de parfaite consolation qu'il congnoist vous estre nécessaire. De Bloys, ce x^e^ jour de juing.

(De la main de la Reine.)

Je vous prie que je sois recommandée à M. de Bayonne[2], et que je l'ay prié et à vous ne vous ennuyer de m'escripre, et s'il retourne devers M. le grant maistre, l'asseurer qu'il n'y a personne en ce monde quy loue Dieu de meilleur cueur que moy de ce que son entreprise[3] prent fin tant à son honneur qu'il oblige maistre et maistresse, et touche la race jusques à la quarte généracion, à luy et aux siens. Je vous prie surtout relier bien l'amitié de luy et du roy de Navarre, lequel recommande à vostre bonne grace

Vostre bonne cousine et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8549, fol. 57. *Dictée.*]

[1] Les fils du Roi, otages de Charles V, à la délivrance desquels s'employaient Montmorency et le roi de Navarre.

[2] Jean Du Bellay, qui fut évêque de Paris et cardinal.

[3] Le traité pour la délivrance de Messieurs.

82. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

(Blois, juin 1530.)

Mon nepveu, je ne vous puis dire l'aise que j'ay eue d'avoir veu par vostre lettre la seureté de la délivrance de Messieurs, car elle[1] est sy très grande, que mère et enfans n'eussent peu sentir une plus grande consolacion; je supplie Nostre Seigneur qu'il le vous rende par bien toust vous envoyer telle et sy bonne délivrance de ma niepce que nous tous vos amys le désirons. J'attends demain icy ma tante, quy s'en va au secours comme bonne mère; mais, à ce que je pense, elle[2] ne pourroit aller sy toust d'ung mois que moy, et sy, croy que je pourroy aller jusques à la fin de ce mois; par quoy j'espère que vous serés encores à son accouchement, que, je croy, ne sera sans passer par icy, au moins je m'y attends bien! vous priant, mon nepveu, en attendant, quant les affaires vous pourront donner loisir, me vouloir escripre seulement comme il vous va; et soyés seur que sy toust que je seray à bout de ma grosseur, ne faudray vous en advertir, estant asseurée qu'il y en aura peu de plus ayses que vous sy j'en eschappe en santé, comme tant le m'avés donné à congnoistre. Pour ma revanche, je me souhaite à l'accouchement de nostre femme, pour

[1] L'aise.

[2] *Elle*, madame de Montmorency, ne devait accoucher qu'un mois après la reine de Navarre.

luy pouvoir rendre partie de l'obligacion que vous doibt

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Beth., n° 8562, fol. 36. *Auto.*]

83. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

(Blois, juin 1530.)

Mon nepveu, encore suis je sus bout! quy m'ennuye plus que le mal que j'ay à passer ne me donne de crainte, pour le désir que j'ay d'estre relevée à heure que je peusse aller au devant de la bien venue compaignie [1]. Mais j'ay peur que Nostre Seigneur me voit trop indigne de tant de bien, parquoy il me fauldra convertir mon désir en paciance, dont ma niepce et moy nous ayderons, attendant ce qu'il plaira à Dieu nous envoyer. Vous priant, mon nepveu, me faire ce plaisir de croire ce que ce porteur vous dira de ma part, auquel vous sçavés que je parle franchement, et m'adresse à vous comme à celuy en quy le roy de Navarre et moy avons entière fiance; vous priant prendre ceste maison en telle affecsion que j'ay tousjours eue et ay la vostre, et donner au mary le conseil et secours que j'ay chargé Fors [2] de vous dire; quy est vous donner paine, mais j'ay ceste seureté de vous que vous la vou-

[1] Les enfants de France, qui arrivaient d'Espagne avec la reine Éléonore, leur belle-mère, Montmorency, le roi de Navarre, etc. François Ier, avec une partie de la cour, était allé les recevoir à Bayonne.

[2] Voyez la note, page 243.

lés bien, et que je vous feroys tort de vous céler affaire que j'eusse. Remettant le surplus à sa créance [1], mercyant Nostre Seigneur que, après tant d'empeschemens et fascheries, il vous a donné la grace de parvenir à vostre fin, avecques tel honneur et gloire que père, grant mère et tous ceulx qui les ayment, seroient bien ingnorans sy ne se sentoient obligés à vous plus que à homme vivant; dont je loue Dieu et le supplie vous donner aussy longuement continuer par vivre le service du maistre, que pour luy mesmes le désire

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8549, fol. 25. *Auto.*]

84. — AU MÊME [2].

(Blois, juillet 1530.)

Mon nepveu, si jamais femme se sentit tenue à vous croyés que je recongnois mon obligacion plus grande que nulle autre, de ce que vostre lettre et Goujast [3] m'ont donné la joye de ferme seureté de la venue de Messieurs, qui m'est telle que je ne la puis dire ni penser, mais je la sens si très grande, que je ne pense jamais en pouvoir avoir de pareille, louant Nostre Seigneur dont il vous a faict si heureux que d'estre le moyen d'ung si bon et digne effect, dont Roy et

[1] De M. de Fors.

[2] Le feuillet 49, qui portait l'original de cette lettre, a disparu du volume. Je la donne d'après une copie écrite en regard sur le verso de la feuille de garde.

[3] Gabriel Parant, dit *le Goujat, chevaulcheur d'escuyrie* (courrier).

royaume vous sont et seront à jamais obligés, vous priant, mon nepveu, faire mes très humbles recommandacions à la bonne grace de la Royne [1] et de Messieurs, et de les asseurer que j'ay ung merveilleux regret d'avoir perdu le bien de les voir si tost que je le désirois. Ce porteur vous dira combien de larmes de joye il a veu verser à ceste compaignie, où ma sœur de Vandosme [2] ne m'abandonne jusques à mes couches, qui seront quant il plaira à Dieu; mais si tost ne sera-ce que je n'envoye incontinent ma sage femme à ma niepce; et luy ay incontinent envoyé vos lettres vous asseurant qu'elle se porte si bien, que chascun espère qu'elle fera le fils [3], ce que je désire d'aussy bon cueur, avec tout le bien que l'on vous peult souhaiter, que pour soy mesmes le vouldroit

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

P. S. Je vous recommande le père de Brodeau [4], dont je vous ay escript par Ysernay [5].

[F. Béth., n° 8546, fol. 48, au verso.]

[1] Éléonore.

[2] Madame de Vendôme, belle-sœur de Marguerite, étant sœur du feu duc Charles d'Alençon.

[3] François de Montmorency, fils aîné d'Anne de Montmorency, naquit en juillet 1530.

[4] Victor Brodeau était de Tours, secrétaire et valet de chambre de François Ier et de la reine de Navarre; ami de Marot, qui lui a souvent adressé des vers. Brodeau en faisait aussi, et Lammonoye regrette que ses poésies légères n'aient pas été publiées. On a imprimé de lui les *Louanges de Jésus-Christ*, poëme en vers de dix syllabes. Lyon, 1540. Il mourut la même année.

[5] Ysernay, valet de chambre de la reine de Navarre, gentilhomme de la chambre du Roi, avait toute la confiance de Marguerite, qui le

85. — LETTRE DE LOUISE DE TOIRVIRON,

SAGE-FEMME DE LA REINE DE NAVARRE,

A MADAME [1].

Blois, vendredi (juillet 1530).

Madame, ceste lettre sera pour vous advertir que la Royne, vostre fille, eut hier tout du long du jour plusieurs tranchées, pour lesquelles elle ne laissa d'aller à la messe et à vespres à Saint-Calays, et après de se pourmener au jardin, et souppa très bien et se coucha environ neuf heures, et a esté sans grant mal jusques environ une heure après mynuict, que ses tranchées l'ont reprinse et luy ont duré jusques à trois heures, que Nostre Seigneur luy a faict la grace qu'elle est accouchée d'ung beau fils [2]; et vous asseure, Ma-

mit plus tard à la tête de la maison de sa fille. Il sera souvent question de lui dans cette correspondance.

M. d'Ysernay fut employé par Montmorency pour la délivrance des enfants de France et le paiement de la rançon du Roi. (Voyez les *Instructions à M. d'Ysernay*, Pièces justificatives, n° VI.)

[1] Louise de Savoie était allée avec le Roi à Bayonne, au-devant des enfants de France et de la reine Éléonore.

[2] Ce fils, le second enfant de la reine de Navarre, fut baptisé sous le nom de Jean, qui était celui de son grand-père du côté paternel.

Le père Anselme ne donne pas la date de la naissance de ce prince; il faut la placer vers le 15 juillet 1530. Cela est prouvé par un édit de François Ier, rendu à cette occasion :

« François, par la grace de Dieu, etc....., voulant que nostre cher « et très amé beau frère le roy de Navarre et nostre dicte sœur, son « espouse, cognoissent la grande joye que nous avons de la naissance

dame, que la mère et le petit fils se portent, Dieu mercy, fort bien. Et n'y aura faulte que de chascun jour, vous, Madame, ne soyez advertie de leurs nouvelles. Et pourceque M. le prothonotaire[1]. . . . . ., ce porteur, lequel est exprès party en diligence pour vous en dire ce qu'il en est, ne vous ennuyray de plus longue lettre, mais me recommanderay tant et si humblement que faire puis à vostre bonne grace, suppliant Nostre Seigneur qu'il vous doint, Madame, bonne et longue vie, à Bloys, ce vendredy, à trois heures après mynuyt,

Vostre très humble et très obéissante subjecte et servante, L. DE TOIRVIRON.

[F. Béth., n° 8595, fol. 103. *Dictée.*]

86. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

Blois, le 29 juillet (1530).

Mon neveu, j'ay esté advertye que l'abbaye d'Issouldun, en Berry, est de présent vacante ou preste à

« de nostre cher et très amé nepveu *Jehan*, prince de Navarre, du-« quel nostre dicte sœur est naguères accouchée en nostre chastel de « Bloys, etc.....

« Donné à Angoulesme, le 24e jour de juillet de l'an de grace 1530, « et de notre règne le 16e. » (*Ordonn.* de François Ier, t. II, coté L., fol. 274. Dépôt des Archives judiciaires.)

Cet édit porte qu'il sera nommé gratuitement un maître de plus par chaque corps de métier.

Le prince Jean d'Albret ne vécut que quelques mois.

[1] Un nom illisible.

vacquer par la mort de l'abbé dudict lieu [1]; et pourceque ladicte abbaye est tellement désolée, ruynée, que si elle ne tumbe entre les mains de quelque homme de bien qui la répare de bons religieulx et d'édifices qui y font besoing, tant pour la nécessité, que pour mieulx vivre en bon estat régulier, elle est pour venir tousjours de mal en pis; à ceste cause, et que je désire ladicte abbaye estre remise en bon et deu estat, entendu qu'elle est au pays dont il a pleu au Roy me donner la charge [2], et que j'ay par deçà un bon et suffisant personnage [3], qui le sçaura très bien faire, je vous prie, mon nepveu, supplier très humblement le Roy de ma part de n'en disposer point, et de me donner pour ledict personnage ladicte abbaye, laquelle ne peult valoir par chacun an que de vi à vij m. l. [4]. Et ne scay encores si les moynes ont previlège d'eslire; toutesfois quant je sçauray par vostre responce le bon plaisir du Roy, je y feray donner tel ordre qui y sera

[1] Elle se trompait et le reconnut, car elle dit, dans la lettre suivante : « J'entends que ledict abbé d'Issouldun est plein de vie et de santé. »

[2] Deux ans après son avénement au trône, c'est-à-dire en 1517, François Ier avait donné à sa sœur le duché de Berry en apanage.

[3] Il s'appelait Christophe Garrault. Dès le mois d'avril, la reine de Navarre l'avait recommandé au grand-maître par un billet de dix lignes : « Mon nepveu, je vous envoye le bailly d'Orleans pour vous desclairer de ma part l'affecsion et désir que j'ay que maistre Christophle Garrault soit pourveu d'une petite abbaye qu'il vous dira. » — Le titulaire est déjà représenté comme un homme « fort ancien et maladif. »—« Il est tombé fort malade; » il s'agit de faire intervenir le Roi dans cette nomination. (Voyez aux analyses.) (Béthune, 8549, fol. 133.)

[4] Six à sept mille livres.

requis, afin que ledict personnage puisse estre pourveu selon mon désir pour le bien et utilité d'icelle abbaye. Et sur ce, mon nepveu, je pry Dieu qu'il vous doint le bien que vous désire, à Bloys, le XXIXe jour de juillet,

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8551, fol. 32. *Dictée.*]

87. — AU MÊME.

(Blois, août 1530.)

Mon nepveu, j'ay receu par Rabodanges les lettres que vous m'avés escriptes et vous asseure que m'a esté très grand plaisir d'entendre par lui la santé, la joye et l'aise dont est plaine la bonne compaignie où vous estes[1] et les bonnes chères qui se y font, où je me souhaite bien souvent pour avoir le bien de voir le Roy, la Roine, Madame et Messieurs, en si bon estat, et aussy pour dire mon opinion de tant de bonnes et nouvelles graces qu'on dict estre maintenant par delà.

J'ay entendu le bon plaisir du Roy touchant l'abbaye d'Yssouldun[2], et le bien et honneur qu'il luy plaist toujours continuer de faire en mon endroit. Je vous prye l'en mercyer très humblement de ma part, et luy présenter mes très humbles recommandacions à sa bonne grace. J'entens que ledit abbé d'Yssouldun

[1] Il était allé avec le Roi, la Reine mère et la cour, à la rencontre des enfants de France et de la reine Éléonore.

[2] Voyez la lettre précédente.

est plein de vie et de santé. Après que je vous auray asseuré de la mienne et du surplus de cette compaignie, feray fin, pryant Dieu, mon nepveu, qu'il vous doint autant d'heur et de bien que vous en désire

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8549, fol. 117. *Auto.*]

88. — AU MÊME.

(Blois, août? 1530.)

Mon nepveu, j'ay esté très aise d'avoir entendu de vos bonnes nouvelles par le gentilhomme qui s'en retourne devers ma niepce, vostre femme, et sceu par luy que vous la mandiez pour se trouver le plus toust qu'elle pourrait par deçà, estimant que ce vous seroit une forte corde pour vous y tirer, et que la vraie et affectionnée amour feroit ce que le dangier évident de mort qui est par delà ne peult maintenant faire. En attendant, je vous veulx bien adviser, mon nepveu, que je commence bien à me fortifier [1]; mais sans point de doubte, je ne vous puis celer que pour faire un peu plus l'honneste que le temps ne le requéroit à entretenir la marquise de Genetz [2], je me suis trouvée fort

[1] A se remettre de ses couches.

[2] Femme du comte de Nassau, un des meilleurs capitaines de Charles-Quint. Marguerite aurait dû écrire *Genette* ou *Zenette*, et non pas *Genets*. L'Empereur, dans la diatribe qu'il prononça en plein consistoire, rappelle qu'il envoya « le comte de Nassau, marquis de Zenette, vers ledict Roy, pour traicter alliance et confédération avecques luy. » (LE FERRON.) La marquise paraît avoir été de la suite de

affoiblie. Toutesfois cela ne me retardera de me mettre le plus toust que je pourray par pays pour aller au devant de la bonne et désirée compaignie[1], vous priant, quant vostre loisir le pourra permettre, en départir des nouvelles, et singulièrement des vostres, à celle qui les souhaite aussy bonnes et heureuses que de soy mesmes les vouldroit escripre

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

P. S. Mon nepveu, pource que je ay congneu Yzernay[2] estre bon et loyal serviteur du Roy, et qui mérite qu'on s'emploie pour luy, j'ay bien voulu emplir de ma recommandation en vostre endroit le surplus de ceste lettre, vous priant luy estre tousjours aidant en ce que vous pourrez.

[F. Béth., n° 8550, fol. 115. *Dictée.*]

Marguerite, reine de Hongrie, sœur de Charles V, et être venue en France avec elle lors du traité de Cambray (1529). Au moins voici ce que je trouve dans une lettre de Brion (Philippe Chabot, depuis amiral), datée de Saint-Quentin, le 20 août 1529 :

« Sire,.... vous avez merveilleusement bien fait d'envoyer La Ferté « en ceste compaignie, car sans luy nous n'eussions jamais sceu en- « tendre le hongre.... Il me semble que je ferois très mal si je ne vous « advertissois que la plus belle et la mieux en point compaignie que je « veis jamais est celle de nos dames, et croy, quelque munition de « porfilleure qu'eust faicte *la marquise de Zenette*, qu'il y a trop de « différence des nostres.... » (F. Béth., n° 8507, fol. 58.)

Madame d'Alençon avait accompagné Louise de Savoie pour négocier le traité de Cambray, appelé pour cette raison *le traité des dames*; c'est apparemment dans cette circonstance qu'elle connut la marquise de Genets ou de Zenette.

[1] Voyez la lettre 83.

[2] Sur Ysernay, voyez lettre 84

89. — AU MÊME.

(Nérac, 1530?)

Mon nepveu, je vous envoye ce porteur pour entendre s'il est rien venu du légat d'Avignon, et vous prie l'avoir pour recommandé[1], comme j'ay ma fiance en vous. Aussy pourceque le compéditeur de maistre Gérard[2] en l'abbaye que vous luy avés faict donner

[1] Ce porteur.

[2] Gérard Roussel (ou le Roux), savant célèbre et théologien; un des protégés de la reine de Navarre qui ont le plus contribué à la faire accuser d'hérésie. C'était un moine dominicain, qui, ayant déposé l'habit de son ordre, se mit à voyager en Allemagne, où il paraît s'être imbu des doctrines de Luther. D'autres ont soutenu qu'il n'avait aucunement adopté ni celles de Luther, ni celles de Calvin. A son retour, il fut persécuté par les Sorbonistes; Marguerite le tira de prison, lui offrit un asile en Béarn, et lui fit donner l'abbaye de Clairac, dont il est ici question, et l'on voit que ce fut par l'entremise du grand-maître de Montmorency. Plus tard, en 1540, la Reine fit nommer G. Roussel à l'évêché d'Oloron. Il ne survécut guère à sa bienfaitrice. Sponde, qui accuse Roussel d'avoir corrompu la religion du pays basque, nous apprend les circonstances de sa mort :

Gérard Roussel était allé prêcher à Mauléon, en 1550. Il s'élevait surtout contre le chômage des fêtes des saints et en demandait l'abolition. Un fanatique, nommé Arnauld de Maytie, s'approche de la chaire, et en coupe les supports avec une hache qu'il avait apportée sous ses habits. La chaire tombe, l'évêque est relevé à demi mort et reporté dans le Béarn. On lui ordonna les eaux; il partit pour les aller prendre, et mourut en chemin.

Arnauld, traduit devant le parlement de Bordeaux, fut acquitté.

Peu après le ciel le récompensa dignement de sa pieuse et belle action, *ut de pio et eximio facinore convenientissime remuneraretur*. son fils fut nommé évêque d'Oloron en place de Gérard Roussel, as-

empescha entièrement l'obéissance du Roy et la jouissance de luy, je désirerois bien qu'il pleust au Roy le faire venir [1] par deçà, afin qu'il remonstrat ses droits, pour luy estre gardés, s'il en a; aussy, s'il n'y a rien, pour l'apprendre à obéir audict seigneur [2]. Je vous prie, mon nepveu, faire despescher une bonne lettre à ceste fin, comme vous dira ce porteur, par lequel s'il vous plaist me mander des nouvelles du Roy et des vostres, c'est le plus grant plaisir que pour ceste heure peult avoir

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8550, fol. 53. *Auto.*]

sassiné en pleine église par Arnauld, le père, *zelo fidei incensus,* dit Sponde.

Cet écrivain reconnaît que Gérard Roussel menait une vie irréprochable, prêchait souvent, nourrissait *des bataillons de pauvres* et instruisait des troupes de petits enfants; mais il n'en était que plus dangereux. Il était parfaitement catholique à l'extérieur, *semper se catholicum exterius profitebatur;* il reniait hautement Luther et Calvin; ce dernier composa même un livre contre Gérard Roussel sous ce titre : *Adversus Nicodemitas,* mais Sponde n'en est pas la dupe, et sa pénétration découvre facilement sous ce jeu concerté l'hypocrisie hérétique.

Gérard Roussel avait le tort de prêcher à la cour de Nérac en habit de laïc; on dit aussi qu'il donnait la communion sous les deux espèces.

Gérard Roussel n'a point d'article dans les dictionnaires biographiques; on a tâché de l'indemniser de cet oubli par cette note un peu longue.

[1] Le compétiteur.

[2] Au Roi.

90. — AU ROY.

(Alençon? octobre 1530.)

Monseigneur, puisqu'il a pleu à Dieu tirer à luy celuy qu'il vous a pleu advouer pour vostre petit fils[1], et que vous luy aviés fait tant d'honneur que de vous esjouir de sa naissance en ce monde, craignant que vous et Madame sentés l'ennuy de l'issue, vous ay bien voulu advertir du tout pour vous supplier à tous deux très humblement vous esjouir de sa gloire sans en prendre nulle tristesse; car, mais qu'il plaise à nostre Seigneur vous donner à tous deux bonne santé, le demeurant des tribulacions sera doucement porté; vous asseurant, Monseigneur, que le père et la mère se contentent de la voulenté de celuy qui en peult donner d'aultres pour servir MM. vos enfans, mais que nous soyions tousjours en vos bonnes graces, auxquelles plus que très humblement nous recommandons. Vous suppliant, Monseigneur, me pardonner si plus toust et plus au long ne vous ay escript[2].

Vostre très humble et très obéissante seur
et subjecte, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8624. *D'après une copie.*]

[1] Jean d'Albret, né le 15 juillet environ, 1530. Voyez la lettre 85.

[2] Charles de Sainte-Marthe (*Oraison funèbre de Marguerite*) nous apprend que la reine de Navarre fit chanter un *Te Deum* dans l'église d'Alençon, à l'occasion de la mort du petit prince, et afficher dans la ville des placards où on lisait ces paroles de l'Écriture : *Dieu l'avoit donné, Dieu l'a osté.* C'est la conduite d'une mère exaltée dans sa résignation, mais non pas d'une hérétique.

91. — RÉPONSE DE FRANÇOIS Ier A SA SOEUR.

(1530.)

« Si la fortune, ma mignonne, n'avoit expérimenté « par longues années nostre résolue patience, je [la] « dirois avoir raison de faire nouvelle preuve de son « authorité; mais ayant congneu par seure expérience « les choses miennes estre vostres, elle a deu penser « aussy ce qui est vostre estre mien : par quoy si « avez porté la douleur des miens vostres premiers en- « fans morts, vous cuidant faire injure, c'est à moy de « porter la vostre comme chose mienne. Doncques, « comme celuy rebelle à ses commandemens, ne deb- « vez laisser le combat contre l'ennemy si accoustumé, « et en vous mesmes pensez que cest le troisième des « vostres[1] et le dernier des miens que Dieu a appelé « en son heureuse compaignie, acquise d'eulx avec « peu de labeur, et tant désirée de nous avecques si « grant travail; en oubliant vos tristes lermes pour « obéir à Dieu et pour rendre preuve de vostre accous- « tumée vertu; en prenant de vous le clair et pur « conseil qu'en semblable advertissement aultresfois « m'avez persuadé; en ce faisant, rendrez au lieu d'une « triste mort, le demeurant [de] vostre vie agréable « à nous et à nostre mère[2], laquelle avecques sa goutte

[1] François Ier avait à cette époque déjà perdu deux enfants; Louise morte en 1517, et Charlotte, en 1524.

[2] Cette phrase est inintelligible dans le texte, où on lit : « En ce

« et colicque accompagnée de sa douleur d'estomach,
« semble, sans qu'elle le sache, qu'elle célèbre les
« funérailles de sa seconde chair[1]; dont vous resjouis-
« sant pour satisfaire à vos amys donnerez vous voyant
« contente en sa présence le confort avecques l'ennuy
« et à vostre frere ce que suis seur que sentez. »

[F. Béth., n° 8624.][2]

92. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

(Octobre? 1530.)

Mon nepveu, vous avés sceu comme il a pleu à Nostre Seigneur nous visiter[3], et despuis j'ay entendu

faisant rendre au lieu d'une triste mort a tout le demeurant de vostre agréable vie. » Il y a une transposition de mots évidente; j'ai tâché de la corriger. La dernière phrase est un galimatias auquel je n'ai pu trouver remède.

[1] *Sa seconde chair....* ses petits-enfants; ses enfants François et Marguerite étaient *sa première chair.*

[2] On lit sur la première page de ce volume, *Œuvres de Françoys premier, roy de France.* — 1541.

Ce sont des copies exécutées avec beaucoup de soin quant à la beauté du caractère, mais avec une ignorance incroyable de la langue et de la mesure des vers. La prose même est souvent transcrite de manière à n'offrir aucun sens. Ce copiste était une pure et simple machine. La date de 1541 que porte son œuvre, doit être celle d'un manuscrit original, car l'écriture de celui-ci est d'une époque beaucoup plus récente. On ne peut donc se fier que très-médiocrement au texte de ce volume, mais je n'ai pu trouver ailleurs les lettres de Marguerite et de son frère qui y sont contenues.

[3] Expression du style protestant; elle veut parler de la mort de son fils.

l'estat en quoy est mon cousin de Rohan[1], dont je crains l'issue; parquoy j'envoye ce porteur, auquel jay donné charge, si vous estes retourné à la court, de s'adresser du tout à vous pour les afaires de leur maison, laquelle je vous prye avoir pour recommandée. Et espérant par M. de Bayonne[2] vous escripre plus au long, fera fin, pryant Nostre Seigneur donner à vous, au père, à la fame et au petit filz aussy bonne et longue vie que la vous désire comme pour soy mesme

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8549, fol. 89. *Auto.*]

95. — AU MÊME.

(1530.)

Mon nepveu, je vous promets que vostre lettre m'a aultant donné de consolation que chose que j'eusse peu avoir, car il me semble que vous m'aidés à sous-

[1] Il paraît, par les lettres suivantes, qu'il était ruiné. Madame de Rohan était de son nom Isabelle d'Albret, sœur d'Henri, roi de Navarre, mariée à René Ier de Rohan. Saint-Simon, qui passe la noblesse des Rohan à l'étamine dans le chap. XI du tome second de ses *Mémoires* (p. 157, édit. Sautelet), place le mariage de M. de Rohan et d'Isabelle d'Albret en 1534. Il doit se tromper : 1°. la première phrase se rapporte à la mort récente de Jean d'Albret, et il mourut en 1530; 2°. à la date où Marguerite écrivait ceci, M. de Montmorency avait encore son père, puisqu'elle lui fait des compliments; et Guillaume de Montmorency mourut certainement en mai ou juillet 1531; enfin, M. de Montmorency n'avait encore qu'un enfant, et son second fils naquit en 1533.

[2] Jean Du Bellay.

tenir le fais[1] que, sans l'ayde de Nostre Seigneur, m'eust esté plus dur à porter que je ne pensoys ; et vous n'avés pas tort d'en avoir eu regret, car vous pouvés tenir vostre ce qui vient du père et de la mère, qui sont tant à vous qu'il n'est possible de plus.

J'ay esté fort aise d'entendre vostre retour à la court, car je vous prie croire que vous n'en sauriés estre si peu loing que vous n'y fassiez faulte; vous asseurant que selon vostre bon conseil nous partirons le plus toust que nous pourrons, car despuis que nous sommes icy et que le roy de Navarre s'est trouvé assés bien, je me suis trouvée si foible, que à grant paine puis-je aller, comme j'ay prié ce porteur[2], et croiés que je suis en merveilleuse peine d'estre loing de Madame et la sçavoir si mal; et jamais je n'auray repous que je ne soye près d'elle. Je vous prie qu'elle ne sache riens de mon ennuy jusques à ce que je y soye. Bien luy pouvés vous dire que je me suis trouvée icy fort mal, mais que je m'en iray incontinent.

Je retiens encore M. de Bayonne, vous priant faire son escuze au Roy avecques mes plus que très humbles recommandacions, sans oublier les vostres et celles de nostre femme; priant Dieu qu'il vous doint à tous deux et au petit poupon aussy bonne et longue vie que la vous désire

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8549, fol. 5. *Auto.*]

[1] La mort du petit prince de Navarre. On la cachait à Louise de Savoie.

[2] *De vous dire*, sans doute. Marguerite, quand elle écrit de sa main, est sujette à ces omissions.

94. — AU MÊME[1].

(1530.)

Mon nepveu, je n'ay failly de parler à Madame des propous que m'a tenus M. de Bayonne[2], vous asseurant qu'elle prent l'affaire aussy à cueur que pour elle propre, car elle connoist bien que tout ne vient que d'une occasion digne d'estre destruite pour donner example à ceulx qui veullent faire honte et injustice sous ombre de bon zèle; et aux paroles que le Roy a tenues à Madame, il commence bien à connoistre et croire tout le contraire de ce que l'on luy avoit dist, et croy que à vostre retour, trouverés que nonobstant beaucoup de fascheries qu'ils ont faictes, leur malice

[1] Il s'agit dans cette lettre de la rivalité entre Montmorency et l'amiral Brion (Philippe de Chabot), qui tâchaient mutuellement de s'exclure de la faveur du Roi. Cette jalousie et ces intrigues redoublèrent à la mort du dauphin François (août 1536). La cour fut alors divisée en deux factions. Montmorency, la reine de Navarre et Diane de Poitiers tenaient pour le nouveau Dauphin, Henri; l'amiral Brion et madame d'Étampes étaient les chefs du parti de Charles, naguère duc d'Angoulême, et qui succédait à son frère dans le titre de duc d'Orléans.

La reine de Navarre fait souvent allusion à ces inimitiés sourdes, qui paraissent avoir été fort vives.

L'issue fut conforme aux souhaits des deux rivaux. Brion tomba le premier, en 1540, condamné pour crime de péculat. Ce fut un procès tout à fait semblable à celui de Fouquet. Mais le triomphe du connétable ne fut pas de longue durée : lui-même fut disgracié en 1541, et ne reparut à la cour qu'après la mort de François Ier, à l'avénement de Henri II (mai 1547).

[2] Jean Du Bellay, créé cardinal par Paul III

a esté plus impuissante que leur cuider. Et pour cette cause et tant d'aultres que je ne le vous puis dire, je vous prie, mon nepveu, vous haster le plus que vous pourrés, et vous trouverés une compaignie où je croy que vous serés consolé, voyant qu'ils ont porté leur part de vostre ennuy. Par quoy espérant que vous viendrés bien tost, va faire fin, priant Dieu vous donner aultant de bien que vous en désire

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8514, fol. 27. *Auto.*]

95. — AU MÊME.

Saint-Clou, le 20 may (1531).

Mon nepveu, j'ay esté si ennuyée de la fascherie en quoy vous estes party de ceste compaignie, que je ne me suis peu garder d'envoyer ce porteur que congnoissez pour sçavoir de vos nouvelles et de la disposition de nostre bon pere M. de Monmorency [1], vous priant par luy prendre la paine de m'en escripre et croire que si mes prières avoient lieu, que nostre bon père s'en apercepvroit, car je ne luy désire moindre santé que à Madame. Je vous prie qu'il trouve icy mes meilleures recommandations, et pareillement ma niepce, vostre femme, et vos deux sœurs; vous asseurant que s'il m'estoit possible de me pouvoir trouver en ceste bonne compaignie, que je le feroys de bon cœur. Ledict por-

[1] Mort le 24 juillet 1531, deux mois avant Louise de Savoie.

teur vous dira des nouvelles de ceste cy, et de la continuation de la bonne santé de Madame, qui me fera finer ma lettre, priant Dieu, mon nepveu, qu'il vous doint le bien et la joie que plus vous désire, de Saint-Clou, le xxe jour de may,

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8549, fol. 121. *Dictée.*]

96. — AU MÊME.

(Fontainebleau, commencement de septembre 1531.)

Mon nepveu, j'ay monstré à Madame vostre lettre, quy a esté fort aise d'entendre la bonne santé du Roy, de la Raine (*sic*) et de Messieurs, et aussy de ce que vous l'asseurés que le Roy n'oubliera point M. de Saint-Jean [1]; et m'a commandé espressément vous escripre et prier, si l'Evesché vaque [2], estre moyen que la chose pregne bonne fin. Je vous proumets qu'elle a grant envie de le voir bien pourveu, et m'a souvent demandé si j'en avois nulles nouvelles. Vous estes celuy quy connoissés quel servicteur le Roy a en luy, et je suis seure que tous ceulx de sa sorte vous sont pour recommandés.

Quant à la santé de madite dame, elle est si variable, que si hier je vous eusse escript la foiblesse où je la

[1] Probablement Jean Du Bellay, alors évêque de Bayonne, et qui voulait le devenir de Paris.

[2] L'évêché de Paris. Le siége de Paris ne fut érigé en archevêché qu'en 1622, pour Paul de Gondy, oncle du coadjuteur, depuis cardinal de Retz.

vys et les propous qu'elle nous tint, il eust fallu aujourd'hui me desdire, car elle a eu assés bonne nuict, et dit que si elle se treuve demain ainsin, elle partira [1], ce de quoy sont d'opinion tous nos médecins et ceux de Paris, car le danger est icy sy grant, que je n'ouse escripre au Roy ny à la Raine (*sic*), ny à vous, de peur que ma lettre se sente de l'air. Vous priant luy faire mes plus que très humbles recommandacions et escuses.

Madamoiselle d'Auvigny partira incontinent, car vous estes seur que en chose qui touche vous ou les vostres, ne voudroit espargner ce qui seroit en sa puissance

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

P. S. Les pouvres prisonnières de la peste se recommandent aux prières de madame la mareschale.

[F. Béth., n° 9127, fol. 9. *Auto.*]

97. — AU MÊME.

(Fontainebleau, automne de 1531.)

Mon nepveu, ce dimanche au soir j'ay receu vostre lettre par laquelle me mandés qu'il plaist au Roy et à Madame que Messieurs partent ce jour mesmes pour aller coucher à Amboise, ce qui est impossible non seulement aujourd'huy, mais demain aussy peu, car madame de Montreul [2] m'a dit qu'ils ont faulte des

[1] Pour Romorantin, où elle croyait se mettre à l'abri de l'épidémie régnante.

[2] Gouvernante des fils du Roi.

choses dont elle vous a escript. Mais quant à moy, je suis preste, et ne feust pour les attendre, je feusse desjà à chemin. J'attends à ce soir madame de Villars et ma niepce[1]; j'espère que nous en irons toutes ensemble, quy me fera fort grand plaisir.

Mon nepveu, je ne sçay si nous ouserons passer par Amboise, car l'on dit qu'il y a dangier[2]. Si a-il en tant de villaiges, que tout ce que l'on peult faire est de garder ceste ville, car tout à l'entour n'y faict point seur. Mais nous irons par les lieux les plus seurs et nous séparerons, afin que par nostre faulte ou de nos gens, Messieurs ne puissent avoir inconvénient, et espère que vous les trouverez beaux et sains. Je suis seure que mais que nous soyions en vostre bonne compaignie, nous ne saurons plus avoir de mal, qui ne sera jamais si toust que je le désire, dont je suis seure que vous me croyés sans jurer. Croyés, mon nepveu, que je m'en voys faire telle diligence de nostre partement, que je mettray payne que n'y trouverés point de retardement; quy me fera finer ma lettre, vous priant faire mes tres humbles recommandacions à la bonne grace de ceulx où vous sçavés que plus désire estre recommandée

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8550, fol. 37.]

[1] M. de Villars, fils du bâtard de Savoie, était cousin germain de Marguerite, et frère de madame de Montmorency (Madelaine de Tende Savoie), que Marguerite appelle toujours sa nièce, comme elle appelait M. de Montmorency son neveu.

[2] A cause d'une maladie épidémique qui sévit cruellement dans l'automne de 1531

98. — AU MÊME.

(Fontainebleau, automne de 1531.)

Mon nepveu, nous sommes tousjours en ce lieu, où Madame se trouva hier bien foible, jusques à presque esvanouir. Toutesfois je n'y estoye, et n'en sceus rien que par elle mesmes, qui m'en fit après le compte. Aujourd'hui elle se porte assez bien, mais ne se peult encores proumener. Vous ne luy sçauriez faire plus grand plaisir que de luy faire souvent sçavoir de la bonne santé du Roy, vous priant vouloir continuer.

Le bon homme Fabry[1] m'a escript qu'il s'est trouvé

[1] Jacques Fabry, ou Lefebvre, surnommé d'*Étaples* parce qu'il était né dans ce village du diocèse d'Amiens, en 1455. (Cette date est incertaine.)

Après avoir visité l'Asie et l'Afrique, il revint à Paris, et professa la philosophie au collége du cardinal Lemoine. Guillaume Briçonnet, transféré du siége de Lodève à celui de Meaux (1518), s'attacha Lefebvre d'Étaples en qualité de grand vicaire, et l'emmena dans sa ville épiscopale. Lefebvre publia alors les dissertations théologiques qui lui valurent les censures et les persécutions de la Sorbonne. Il excusa comme il put la témérité de ses opinions particulières sur sainte Anne et sur Marie Madelaine; mais il avait, de plus, traduit et commenté le Nouveau Testament, crime irrémissible aux yeux du fougueux Noël Béda; preuve d'hérésie non équivoque. On avait voulu profiter de l'absence du Roi, prisonnier en Espagne, pour perdre Lefebvre d'Étaples, mais la duchesse d'Alençon obtint de son frère d'écrire au parlement, et sauva le coupable. (Sainte-Marthe, *Éloge*.)

Cependant les tracasseries des sorbonistes se reproduisaient sans fin. Lefebvre d'Étaples, qui, après avoir terminé l'éducation du prince Charles, duc d'Angoulême, s'était réfugié dans la modeste place de bibliothécaire à Blois, loin des dignités ecclésiastiques que le Roi lui

ung peu mal à Bloys, avecques ce qu'on l'a voulu fascher par delà. Et pour changer d'air, iroit voulentiers veoir ung amy sien pour ung temps, si le plaisir du Roy estoit luy vouloir donner congié. Il a mis ordre en sa librairie, cotté les livres, et mis tout par inventaire, lequel il baillera à qui il plaira au Roy. Je vous prie demander son congié au Roy, et me faire sçavoir de sa bonne santé et de vos bonnes nouvelles, et ferez singulier plaisir à celle qui est

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8514, fol. 79. *Dictée.*]

99. — AU ROY, MON SOUVERAIN SEIGNEUR.

(Grez-en-Gâtinois, septembre 1531.)

Monseigneur, voyant la maladie de Madame si variable que une heure il semble qu'elle doive mourir, et l'autre, retourner en santé, je ne vous ay ouzé escripre, ne vous pouvant riens asseurer, espérant que le changement de l'air [1], veu l'opinion qu'elle y avoit,

avait offertes, sollicita son congé, comme on le voit ici, par l'entremise de sa protectrice. La visite *à un amy sien* n'est qu'un prétexte; il s'en alla à Nérac, où il acheva tranquillement sa vie à l'âge de quatre-vingt-onze ans, en 1536. La reine de Navarre lui fit l'honneur de suivre son convoi : *Solemnem funeris pompam mœrens præsentia sua honoravit.* (SCÆ. SAMMARTH., *Éloq.*)

En cette même année 1536, Érasme mourut à Bâle, et une comète avait paru dans le ciel. Dolet rapprocha ces trois événements dans une jolie pièce de vers latins. (CARM., *lib.* IV, p. 156. *Lugd.* 1538.)

[1] Elles étaient parties de Fontainebleau pour aller à Romorantin. Louise de Savoie fut forcée de s'arrêter à Grez, près de Nemours,

luy serviroit; et pour vous en dire la vérité, comme je say qu'il vous plaist vous en fier en moy, je n'y treuve nul amendemant. Vray est que samedy qu'elle arriva icy elle endura très bien la litière sans se plaindre, et si estoit mal assise; mais elle n'eut envie de vomir ny ne prist riens pour sa foiblesse comme elle avoit de coustume, et se trouva très bien à son arrivée, et hier assés passablement tousjours avecques ses douleurs de ventre et de colicque. Cejourd'huy je l'ay trouvée fort foible, plus qu'elle n'a esté; sa voix, débile; son halaine, pressée; avecques des paroles si tristes, qu'il n'y a nul qui les puisse porter. Il est des jours qu'elle tient ces propos; les aultres, non. Toutesfois, Monseigneur, je la vois sans cesse affoiblir, en sorte que si je le vous célois, je ne vous serois telle que je suis, vous suppliant croire que si par vostre bon moyen elle ne s'esforce à manger et se resjouir, je ne voy nul de qui elle se pregne en gré. De ce qui surviendra incessamment, vous en advertira, (se recommandant tant et si très humblement qu'il luy est possible à vostre bonne grace)

Vostre très humble et très obéissante
subjecte et seur, MARGUERITE[1].

[F. Béth., n° 8595, fol. 14. *Auto.*]

où elle succomba, le 29 septembre 1531, âgée de cinquante-quatre ans.

[1] .....« Mourut Louise de Savoye d'une maladie qui l'avoit affligée « plusieurs ans durant. Elle estoit pleine d'espérance de pouvoir re- « couvrer sa santé, suivant l'asseurance que luy en donnoit Braillon, « médecin de grande estime. C'est pourquoi, bien qu'agitée d'une « griefve fiebvre, elle ne laissoit pas pourtant d'avoir l'œil aux affaires

100. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

(Paris, 1532.)

Mon nepveu, ce porteur vous dira des nouvelles de Paris, où je me treuve fort bien quant à la santé. Mais sy se maine l'affaire dont tant vous m'avez asseurée[1], d'une sorte que, sans avoir[2] la parole du Roy et vostre promesse, j'aurois bien occasion de m'ennuyer. Je l'ay prié vous en parler bien au long, aussy de quelques folies que ung jacobin[3] a dictes en la faculté de théologie, comme si vous estiés mon mortel ennemy. Mais je leur ay faict telle responce qu'ils ont bien congneu l'amitié que je vous porte et la seureté que j'ay de la vostre, en sorte qu'il a esté désadvoué de tous

« d'importance. Mais enfin, Marguerite de Valois, sa fille, l'ayant « admonestée de mettre son espérance ailleurs, après avoir souvent « demandé Braillon et les autres qui avoient emmené le Roy d'auprès « d'elle, elle détourna son esprit de toutes autres pensées pour l'ap- « pliquer à se rendre Dieu propice. » (Le Ferron, dans Duhaillan, t. II, pp. 1429 et 1430, éd. 1615.)

[1] La restitution de la Navarre.

[2] Si je n'avais la parole, etc.....

[3] Noël Béda, syndic de la faculté. C'est à l'occasion du *Miroir de l'âme pécheresse*, qui parut cette année-là. Apparemment, en accusant Marguerite d'hérésie, Béda s'autorisait des paroles du grand maître. « Marguerite se plaignit, et obtint du recteur, Nicolas Cop, une sorte de désaveu. » (Petitot, *Introd. aux Mémoires de Du Bellay*, p. 115.)

Peut-être s'agit-il de cette autre conférence dans laquelle un moine proposa de mettre la reine de Navarre, appui des hérétiques, dans un sac, et de la jeter à la Seine.

les théologiens qui le tiennent pour ung fol. Je vous prie penser que maintenant que je suis loing du Roy, il est besoing que vous m'aidés en cest affaire. Je me fie en vous, et sur cette fiance que je ne puis penser jamais me faillir se va repouzer [1]

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8514, fol. 25. *Auto.*]

101. — AU MÊME.

(1532.)

Mon nepveu, j'ay veu ce que vous m'avés escript et aussy une lettre de Pot [2], ou bien au long il m'escript la charge que vous luy aviés donnée à me dire, vous merciant de la bonne amour et affecsion que vous avés au roy de Navarre et à moy, que vous nous demonstrés tant, que nous serions bien ingrats sy nous ne nous en sentions pas plus que jamais obligés à vous.

[1] Mademoiselle Vauvilliers, qui cite dans une note les dernières lignes de cette lettre (*Histoire de Jeanne d'Albret*, t. I, p. 16), dit, en parlant du grand-maître : « La reine de Navarre le croyait-elle « déjà son ennemi, et, toujours généreuse, cherchait-elle à enchaîner « le connétable* par l'honneur ou par la crainte, etc.?..... Il est cer- « tain, du moins, que, dans la suite, la haine de Montmorency con- « tre les deux princes de Navarre (Henri II et Antoine de Vendôme, « son gendre), ne fut plus un mystère. Elle ne tarda pas même à « éclater. » — Il est très-probable que Marguerite était de bonne foi.

[2] François de Montmorency, seigneur de La Rochepot, frère puîné du grand-maître.

* Anne de Montmorency n'était pas encore connétable à l'époque où cette lettre fut écrite.

Et aussy je vous prie me faire ce plaisir de croire que toutes les paroles du monde ne sauroient servir que de soufflets à une forge, qui allume le feu tant plus fort, tant plus le cuide estaindre[1]. Car dès le commencement de vostre voyaige, vous m'en avés escript si honnestement que jamais je n'en ay faict une seule doubte, et n'en eusse jamais parlé, n'eust esté pour me moquer de ceux quy me pensoient mains seure de vous que je ne suis, comme j'ay prié la grosse seur de vous dire; car je luy ay tout dict ce quy en est, et plust à Dieu que tous ceux quy parlent feussent d'aussy bons effects que vous estes, dont je croy que vous n'estes ingrat envers Dieu, car il vous donne des graces dont vous luy estes bien tenu, et tout ce royaulme à vous, ce que chacun entent très bien. Vous priant, mon nepveu, conseiller et advertir le roy de Navarre en tous ses affaires, et vous trouverés qu'il se conduira du tout par vous comme pour[2] son propre frère, et ainsin le vous asseure

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8551, fol. 1. *Auto.*]

102. — AU ROY.

(De Normandie, mars ou avril 1534.)

Monseigneur, incontinent que j'ay receu vos lettres et entendu par le sieur Lyves vostre vouloir, j'ay en-

[1] Sans doute, en répondant à la lettre précédente, Montmorency avait désavoué les propos que le jacobin lui prêtait.

[2] Peut-être faut-il lire *par* ?

voyé celles qu'il vous a pleu escripre à madame de Touteville, et si toust que j'auray sa responce, le vous escripray[1]. Mais j'espère, Monseigneur, que l'honneur que vous lui faictes rompra son obstinacion, et ne fauldra à venir icy avecques bon vouloir de vous obéir. Mais j'ay grant peur que sans vostre bonne aide et celle de Dieu, nous aurons bien affaire à sa fille, qui a pris si forte opinion au contraire, que si M. de Saint-Pol luy mesmes ne la luy ouste, sans[2] vostre esprès commandement, je ne pense de rien y servir. Toutesfois, Monseigneur, puisque j'entends ce qu'il vous plaist y estre faict, je ne me défie pas que je n'en pregne toute la peine que je pourray, mais ouy bien

[1] Cette affaire, qui donna beaucoup de peine à la reine de Navarre, et qui fait le sujet des cinq ou six lettres suivantes, est assez obscure. Voici ce que j'en ai pu démêler, par les lettres mêmes de Marguerite et par d'autres secours :

Madame d'Estouteville, veuve, avait une fille unique, Adrienne d'Estouteville, que le Roi voulait marier à François de Bourbon, comte de Saint-Paul, frère cadet de Charles de Bourbon, duc de Vendôme.

La mère et la fille résistaient à cette alliance. La mère, par des motifs de fortune et d'ambition ; la fille, parce que M. de Saint-Paul avait eu une intrigue avec une demoiselle de la cour, appelée Bonneval. Cette passion n'était même pas éteinte chez M. de Saint-Paul, mais M. de Montmorency travaillait efficacement à l'en détacher.

Il y avait eu, à la fin du siècle précédent, un mariage entre un sieur d'Estouteville et une demoiselle Louise d'Albret. Cela établissait entre madame d'Estouteville et la reine de Navarre une sorte de demi-parenté ; c'est pourquoi le Roi et Montmorency, qui protégeait François de Bourbon, chargèrent Marguerite de vaincre la mère et la fille.

[2] Marguerite emploie *sans*, pour signifier *à moins de* ; à moins d'un commandement exprès du Roi, elle ne s'en mêlerait pas.

que j'aye la teste assés forte pour résister à la leur ; car ayant le bien de la nourriture avecques vous, je ne sçay comme l'on doit user de rigueur. Par quoy, Monseigneur, quant je sçauray qu'elle devra arriver, je vous demanderay secours pour respondre à ces questions de gens plus suffisans que moy. J'ay icy le chancelier d'Alençon[1] qui vous y servira. En attendant, et s'y vous plaisoit, pour trop plus me donner de contentement que par elle je ne sçaurois porter de fascherie, me faire cet honneur que je soye souvent advertie de vostre bonne santé, ce sera une force pour résister à tous les ennuys que sçauroit de nul cousté avoir

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8546, fol. 60. *Auto.*]

103. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

(Argentan? 1534.)

Mon nepveu[2], je voy bien par ce que vous m'avés escript et mandé par le sieur Lyves, que vous ne vous contentés pas seulement du travail que continuellement vous avés à la cour, mais vous voulés que je m'en sente, et semble que vous avés envie sur ma

[1] François Olivier, qui avait succédé à Jean de Brinon, et qui devint chancelier de France en 1546, soit, dit Scévole de Sainte-Marthe, par l'effet de son mérite, ou par la recommandation de la reine de Navarre. (*Éloq.*, p. 53. Iéna, 1969.)

[2] Voyez la lettre précédente.

pais et le repous que j'espérois prendre en ce lieu, veu la commission que vous me donnés de parler à madame de Touteville. Vous connoissez ma condicion et la sienne sy différentes que ce n'est pas jeu bien party[1]; car de défaire l'opinion d'une femme que personne n'a sceu gaaigner par une que vous sçavés qui s'est tousjours laissée gaaigner à tout le monde, si Dieu n'y faict miracle, je n'y voy nulle bonne issue, sinon comme elle a accoustumé de user envers moy. Je ne le vous dis pas pour prendre escuze sur ma sotte douleeur de ne faire ce qu'il plaist au Roy me commander et à vous me conseiller, car quant aultre que vous n'en parleroit, vous sçavés bien que ce me seroit plaisir d'en prendre paine; mais je le vous dis afin que, si vous désirés que la chose sorte son effet[2], que vous regardiés m'envoyer une teste mieulx ferrée que la mienne pour m'aider à respondre à ce que vous connoissés qu'elle[3] sçait dire, ou aultrement nous nous despartirons, elle, Normande[4] sentant la mer, et moy, Engoulmoyse, l'eau doulce de Charante. Je sauray dimanche si elle voudra venir, et incontinent le vous feray sçavoir pour me

[1] *Partir, partager;* habit *mi-parti,* c'est-à-dire de deux couleurs. Les *jeux partis* étaient un divertissement du moyen âge, qui avait laissé pour vestige l'expression employée ici par Marguerite.

Maille à partir, chose impossible, cause de querelles; la *maille* étant la plus petite monnaie.

[2] *Réussisse.*

[3] Madame d'Estouteville, qui était, à ce qu'il paraît, très-entêtée.

[4] Estouteville est un bourg de la Seine-Inférieure, non loin de Caudebec. Marguerite était née à Angoulême.

secourir; vous priant, pour me soulaiger de sa parole, que j'aye souvant de vos lettres.

J'ay escript au roy de Navarre le brief retour du Roy; je suis seure qu'il fera bonne diligence de s'y trouver; vous priant l'avoir aultant pour recommandé que toute sa vie a désiré et désire vostre bien selon vostre désir,

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 9127, fol. 23. *Auto.*]

104. — AU MÊME.

(Du même lieu et la même semaine que la précédente.)

Mon nepveu, puis que vous ramentevés le temps passé, il me semble que si vous pensés bien en tout ce que vous m'avés veu faire, vous jugerés que je voudroys plus toust mettre paine de vous retirer du feu si vous y estiez, que de souffrir vous voir en dangier de brusler[1]. Mais il m'a semblé que estant en l'estat où vous êtes, ne devés craindre le feu d'ung aultre[2], veu que le vostre mesmes, en lieu de vous nuire, ne vous a servy que d'augmentation ou de preuve de vertus; parquoy devés avoir pitié de ceux à qui le feu ne peult donner que dimynucion de louenge. Mais, comme dernièrement vous ay escript, si plainte doit

[1] Marguerite reproduit en plusieurs endroits, et presque dans les mêmes termes, cette allusion à un fait que je n'ai pu découvrir.

[2] La passion de M. de Saint-Paul pour mademoiselle de Bonneval, fille d'honneur de la cour.

estre, c'est de moy, à qui vous mettés ung affaire en main où j'ay tousjours espérimenté n'avoir nul pouvoir. Mais si j'entendoys aussy bien comme l'on peult vaincre par rigueur et audace ung cueur obstiné que vous faictes la passion de M. de Saint-Pol, je me feroys forte que le Roy seroit obéy, vous priant, si vous voulés y voir quelque fin, et aussy pour me ayder, m'envoyer quelque homme qui puisse respondre à ung cerveau plein de conclusions d'avocas, car mon esprit n'entend ne procès ne contrainte.

Je vous donneray cette paine de faire mes plus que très humbles recommandacions à la bonne grace du Roy, et luy dire que, selon ce que vous m'avés mandé, j'ai escript au roy de Navarre ne faillir à son obligacion. Il aura dans quatre jours ma lettre, et suis seure qu'il n'y faudra, si Dieu luy donne faute de moy.

J'attends à dimanche madame de Touteville, envers qui je feray ce que le Roy commande, vous priant (pensant au passetemps que je y auray) avoir pour recommandée à vos bonnes prières

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8549, fol. 37. *Auto.*]

---

105. — AU MÊME.

(Du même lieu et la même semaine que la précédente.)

Mon nepveu, j'ay veu ce qu'il a pleu au Roy m'escripre et mander par Beaulnoys; aussy la vostre, par

laquelle je congnois que vous voulez que je m'en aille, ce que je eusse fait samedy; mais pour vous parler en femme de mesnaige, j'ay trouvé icy à mon retour madame Katerine, ma sœur[1], que je menay icy pour la guérir, en assez bonne santé, me pressant de retourner en son monastère, ce que je luy accorde, et est partie avecques ma litière et cheval, en sorte que je suis contrainte d'attendre leur retour, qui ne peult estre plus toust que lundy ou mardy. Or, comme je vous ai escript, madame de Touteville se doibt icy trouver dimanche; si vous trouviés bon que ce mesme jour sa fille[2] y peust estre, je les emmeneroys toutes deux devers le Roy, ayant parlé ensemble avant que le voir, espérant que mais qu'elles se seront veues, leur voulonté d'ouy ou de non sera bien toust congnue, et vous proumets ma foy que, oultre l'aize de voir le Roy, la Royne et ceulx que j'ayme, l'aise que vous me donnés de m'ouster d'icy, m'est si grande, qu'elle se peult nombrer entre tant d'aultres à quoy je me sens tenue à vous, qu'il n'est possible de plus. Vous priant, mon nepveu, penser que si Nostre Seigneur me donnoit l'effet selon la bonne voulenté, vous connoistriés l'affecsion que vous a toujours porté, porte et portera à jamais

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

P. S. Remetant le surplus à ce porteur, nepveu de

[1] Catherine, ou Quitterie, sœur de Henri d'Albret, abbesse de la Trinité, à Caen.

[2] Adrienne, héritière du nom et des grands biens d'Estouteville.

Vanbergier, quy a veu quelle vie j'ay menée en son mesnaige, où aultre foys avés esté.

[F. Béth., n° 8549, fol. 53. *Auto.*]

106. — AU MÊME.

(Caen, avril 1534.)

Mon nepveu, pensant vous voir à ces Pasques à Saint-Germain, ay attendu à vous escripre, désirant m'advancer après le partement de la Roine pour n'y faillir, selon ce que j'avois délibéré quant vous partites (*sic*) de Rouen. Mais, comme vous avez sceu, nous avons fait beaucoup de chemin despuis, sans pouvoir sçavoir nulle conclusion[1]. Par quoy m'en estois venue à Caen, voir madame Katerine[2], espérant encores faire Pasques audict Saint-Germain. Mais le Roy s'est sy bien trouvé en vostre maison d'Argentan, qu'il m'a mandé qu'il y fera Pasques flories, et que je m'y en aille, ce que je foys, pensant y estre mercredy, vous asseurant, mon nepveu, que je vous y trouveray à dire pour beaucoup du propous que je desiroys bien vous donner à entendre avant ceste longue despartie. Par quoy je vous prie me mander quant vous y pourrez estre, et si je ne vous y puis voir, au moins je vous donneray la peine de lire ce qui me touche, pour la fiance que j'ay en vous que vous ne prendrés ennuy de faire plaisir à celle qui à vous et à ma niepce se va bien fort recommandant. Priant Nostre

[1] Sur l'affaire de madame d'Estouteville, voyez les lettres 102-104.

[2] Sœur du roi de Navarre.

Seigneur vous donner aultant de bien que de bon cœur vous en désire

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8514, fol. 45. *Auto.*]

107. — MÉLANCHTON A LA REINE DE NAVARRE, SALUT.

(*Traduite*[1].)

(Le 13 juin 1534.)

Bien qu'il paroisse hardi pour un homme obscur et de bas lieu d'oser recommander quelqu'un à vostre altesse, cependant le bruit de vostre grande piété répandu par tout l'univers, fait que je ne crois pas devoir refuser ce service à un homme docte et vertueux. Car il ne fault point douter que vostre altesse, veu ceste admirable piété, ne prenne en bien ce que je fais, puisque la charité chrestienne, surtout en ce haut rang, ne saurait mieux s'exercer qu'en estant pitoyable aux misères des studieux, les considérant et les soulageant; surtout quand les bonnes estudes ne peuvent durer, sinon par l'appui et libéralité des grands personnages.

Or, ce jeune Claude Baduel[2], natif de Nismes, en la

[1] L'original est aux Pièces justificatives, n° XX.

[2] Claude Baduel, que Mélanchton qualifie *Juvenis*, avait au moins alors trente-quatre ans, puisque, selon la *Biographie universelle*, il était né à la fin du xve siècle.

On lit dans le même ouvrage: « Il dut son éducation aux bienfaits

Narbonnaise, m'a mis devant les yeux le cours de ses estudes et l'iniquité de la fortune, par laquelle il se plaint, si vostre altesse ne le secourt, d'estre arraché aux arts libéraux, et par force destourné vers d'autres arts auxquels par nature et par voulenté il respugne fort. Car il désire uniquement parachever l'estude de l'éloquence et des sainctes lettres, en laquelle il est entré avec bon espoir de succès; mais pauvreté le saisit au collet, pour ainsi dire, et l'entraisne hors de ceste noble carrière. Mais il a résolu de souffrir toutes les extremités avant que d'y renoncer.

Or, il estime que tous les gens d'estude ayant le titre de François ont leur naturelle espérance en vostre altesse, comme en quelque divinité. Aussy a-t-il résolu de se réfugier à vostre altesse, et la supplie de venir libéralement au secours de ses estudes. Vostre altesse treuve icy l'occasion qu'elle désire.

Je ne pense pas que vostre piété ait besoin de plus de paroles, et aussy trop de paroles ne me siéent point. Je crois debvoir ajouter seulement que ce génie me sem-

de la reine de Navarre, *ainsi que l'atteste une lettre de cette princesse.*» C'est probablement une erreur; l'auteur de l'article aura voulu parler de la lettre de Mélanchton?

Baduel fut professeur à l'Université de Paris, puis recteur du collége des Arts, que François Ier établit à Nîmes (1539).

Six ans après la mort de la reine de Navarre, en 1555, Baduel embrassa le calvinisme et se retira à Genève, où il fut ministre. La liste de ses ouvrages, tous écrits en latin et vantés pour le mérite du style, se trouve dans l'Histoire littéraire de Genève, par Sennebier. L'Éloge funèbre de Florette de Sarra (*Oratio funebris in funere Florettæ Sarrasiæ habita*, 1542), est dédié à la reine de Navarre, qui avait particulièrement aimé cette Florette.

ble digne surtout d'estre entretenu, non seulement pour sa véhémente amour de l'estude, mais encore parce que ayant desjà faict tant de progrès, il seroit dommage qu'il feust retiré de ceste carrière. Son style en latin non seulement est pur et singulièrement élégant, mais il s'y trouve aussy une certaine abondance très agréable. Et ses mœurs sont très pures.

Ce sera une aumosne vrayment royale au profit de l'église chrestienne que d'entretenir et nourrir tels esprits.

Le très sainct prophète Isaïe louant ceste sorte d'aumosnes, dict que les roynes seront les nourrices des studieux de l'Évangile, au nombre desquelles l'Église vous met depuis long temps par tout l'univers, et vous citera jusques à la dernière postérité, car entre toutes les vertus que la véritable Église cultive avec un grand zèle, la reconnaissance est au premier rang.

Enfin je supplie vostre altesse de prendre ma lettre en bien et m'avoir esgallement pour recommandé parmy les studieux des arts libéraux.

Je souhaite à vostre altesse santé et prosperité.

Aux ides de juin, l'an de Jésus-Christ M. D. XXXIV.

---

108. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

(Été de 1534.)

Mon nepveu, ce porteur vous fera mon escuze de ce que ne vous ay escript par le roy de Navarre qui est party maintenant d'icy, et a pris les deux lettres

que j'escripvois au Roy; et le vous voulois adresser, mais il n'a pas voulu, de peur que je vous mandasse sa vie au vray, par laquelle pouriés voir que ce n'est point moy qui l'ay retenu si longuement. Je m'en voys maintenant par eau à Cléry, où, comme vous savés, la Roine est demeurée pour ung grant reume, qui l'a contrainte prendre aujourd'huy médecine. Si vous m'en demandés la cause, c'est l'envye qu'elle a de voir son mary qui l'empesche qu'elle n'a voulu confesser son mal, jusques à ce que n'en peust plus porter. Vous entendrés aussy l'estat où est l'affaire du mariaige de monsieur de Saint-Pol [1]; encores que le sieur Lyvye me prie de le vous recommander, je ne vous en diray aultre chose sinon que vous veuilliés suivre vostre bonne coustume, qui est ne faillir jamais à vos amys [2], et mettre à bonne fin les choses qui par vous sont commencées, dont ceste-cy en est une telle que vous la congnoissés. Vous priant, mon nepveu, que les triomphes ne triomphent sur la souvenance de ceste compaignie, et quelquefois prendre le loisir de mander de vos nouvelles, dont jamais n'aura petit contentement

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8562, fol. 34. *Auto.*]

[1] Voyez les lettres précédentes.

[2] Montmorency, par intérêt pour M. de Saint-Paul, s'efforçait de le porter à ce mariage, et de vaincre son amour pour une autre que mademoiselle d'Estouteville.

109. — AU MÊME.

(1534.)

Mon nepveu, pour avoir mené le roy de Navarre auprès de Nantes, et pour esviter les dangiers de peste, j'ay esté contraincte prendre ung si long tour, que jusques à vendredy ne seray à Alençon; vous priant me tenir la promesse que vous m'avez faicte, de me mander des nouvelles du Roy, pour le plus grant bien que je puis avoir en son absence, et en attendant, luy présenter mes très humbles recommandacions et l'escuze dont je ne luy ay ousé escripre, qui est pour n'avoir veu chose digne de luy, sinon une lettre que m'a envoyée monsieur du Boys d'Illier de madame de Touteville [1], laquelle, s'il vous semble bon, vous luy monstrerés, afin qu'il luy plaise voir que j'ay fait ce que j'ay peu, selon son commandement et vostre conseil. Mais quoy qu'il en soit, j'ay sceu par aultre voye que tant que Bonneval [2] sera à la court, jamais sa fille ne s'y accordera, car elle [a] ceste opinion de

[1] Voyez les lettres 102, 103, 104 et suivantes.

[2] Fille d'honneur de la reine Éléonore, dont M. de Saint-Paul avait été fort épris, et dont Adrienne d'Estouteville craignait la rivalité.

Marot a fait pour mademoiselle Bonneval les vers suivants :

A BONNEVAL.

ESTRENNE.

Sa fleur durer ne pourra,
Et mourra;
Mais ceste grace, laquelle
La faict toujours trouver belle,
Demourra.

jamais n'estre bien traictée que l'aultre ne soit maryée. Je suis seure que la mère désire que sa fille le veuille, pour la paine et la crainte en quoy elle est d'estre hors de la bonne grace du Roy. Quant à moy, j'en ay faict mon devoir, parquoy je m'en descharge et vous en charge, pourceque je ne me veulx point mesler de séparer l'amitié de monsieur de Saint-Pol, car entre nous, pouvres femmes de mesnaige, n'entendons riens à rompre si honneste amour, car nous ne[1] savons comment elle se peult prendre. Par quoy remettant le tout à vous, m'en voys prier Dieu en mon désert, vous priant croire sans mocquerie que si Dieu me faisoit digne d'estre ouye, vous aparceveriés de l'affecsion que porte à vostre bien, salut, honneur et consolacion

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE[2].

[F. Béth., n° 8514, fol. 31. *Auto.*]

[1] Peut-être faut-il lire *car nous savons*.

[2] Marguerite ne reparle plus de l'affaire de madame d'Estouteville, dont la conclusion fut celle-ci :

Au mois d'août 1534, le Roi, par lettres patentes données à Fontainebleau, érigea la baronnie d'Estouteville en duché, en faveur d'Adrienne d'Estouteville et de François de Bourbon, comte de Saint-Paul, son futur mari*;

Et le 9 février 1535, fut passé, à Paris, le contrat de mariage d'Adrienne d'Estouteville et de François de Bourbon.

M. de Saint-Paul mourut en 1545. — Brantôme lui a consacré quel-

* Les pièces relatives à l'érection du duché sont dans le P. Anselme, V, 249. Le contrat de mariage, dans le même volume, p. 555. — Il se termine par ces mots : « Donné à Paris, le 9 février 1534. » Mais il faut observer que c'est avant Pâques. Les lettres patentes, qui sont du mois d'août 1534, disent : « M. de Saint-Pol, *son futur mari*. » Le mois de février suivant est donc pour nous en 1535.

110. — AU MÊME [1].

(Hiver de 1534.)

Mon nepveu, j'ay plus que jamais occasion de vous mercier de la bonne despeche que par vostre moyen

ques pages (*Hommes illustres et grands capitaines*, LXIII), où il loue sa valeur, sa sagesse, et le représente comme un des plus intimes favoris du Roi.

Sa femme mourut en 1560. Parmi les personnes qui vinrent, en 1549, en Béarn, assister aux obsèques de la reine de Navarre, on lit, avant les noms des ducs de Montpensier, de Nevers, d'Aumale, d'Étampes, etc., celui de « *Madame la duchesse d'Estouteville, vefve de feu monseigneur de Sainct Pol.* »

[1] Dans la nuit du 18 au 19 octobre 1534, on afficha à tous les coins de Paris de longs et terribles placards contre la foi catholique. On y attaquait la messe, la prière pour les morts, etc., etc.; on y disait, de l'eucharistie : *Il ne se peut faire qu'un homme de vingt ou trente ans soit caché en un morceau de paste comme leur oublie.*[*] » La province en fut également infestée, et il s'en trouva jusque sur la porte du château de Blois, où la cour était en ce moment.

La colère du Roi fut extrême. Il ordonna dans Paris une procession publique expiatoire, dont le curieux détail est rapporté par Strobel (*Beytraege*, etc., V, p. 29). On fit, en outre, des recherches actives pour saisir les coupables. On commença par arrêter tous les Allemands, comme soupçonnés d'hérésie; quelques-uns furent suppliciés par le feu, sur la place de l'Estrapade. Gérard Roussel, abbé de Clérac, qui avait eu la permission de prêcher à Paris, fut aussi arrêté comme suspect; on lui fit son procès, dont l'issue lui fut favorable. (*Actiones et monimenta martyrum*, cité dans Strobel : *Neue Beytraege*, etc., t. V, p. 7.)

[*] Ce placard est inséré en entier dans les *Neue Beytraege zur Litteratur* de Strobel, t. V, 1re part. On l'attribue à Guillaume Farel, et ces imprimés étaient venus de Suisse. (*Lettre de Sturm à Melanchton*, ibid.)

m'a aporté Moutoze, laquelle a esté très bien exécutée, comme par eux mesmes pourés entendre; et croy que jamais le Roy ne feit chose quy estonnast tant ceux quy n'ont mestier que de mal parler, que ce quy a esté faict[1]. L'on est à ceste heure à parfaire le procès de maistre Gérard, où j'espère que, la fin bien congneue, le Roy trouvera qu'il est digne de mieulx que du feu, et qu'il n'a jamais tenu opinion pour le mériter, ny quy sente nulle chose hérétique. Il y a cinq ans que je le congnois[2], et croyés que sy je y eusse veu une chose doubteuse, je n'eusse point voulu souffrir sy longuement une telle poison, ny y employer mes amis. Je vous prie ne craigniés à porter ceste parole pour moy,

[1] Le Roi, après les premiers mouvements de son indignation, mieux conseillé, peut-être par sa sœur, ordonna que les Allemands prisonniers seraient renvoyés avec les pièces de leur procès, pour être jugés par leurs souverains respectifs. (*Lettre de Sturm à Mélanchton*, dans Strobel, V, p. 47.)

Ceux qui n'ont mestier que de mal parler. Ces mots semblent désigner les sorbonistes. Noël Béda, le fougueux syndic de la Faculté de théologie, s'était déchaîné contre les sermons de Gérard Roussel, avec une telle fureur, qu'on avait été obligé de le chasser de Paris, lui et quelques-uns de ses partisans. « *Natalis Beda urbe pulsus est cum aliis quibusdam sycophantis, qui adversus quemdam Gerardum furiose vociferati sunt, ac seditiosè quidem. Nunc Gerardus liberè docet evangelium in Lutetia. Hæc certa sunt, et mihi ex Parisiis ab optimis viris diligenter perscripta.* » (*Lettres de Mélanchton*, p. 351. *Lugd.*)

Celui qui tenait Mélanchton au courant de ces affaires, était probablement Jacques Sturm, recteur de l'Université de Strasbourg, lequel, en ce temps-là, professait à Paris.

[2] Ainsi, les rapports de Marguerite avec Gérard Roussel commencèrent en 1529 ou 1530. Sur Gérard Roussel, voyez p. 267.

car j'espère que la chose sera sy bien prouvée, que vous et moy serons trouvés véritaibles [1].

Je vous prie, mon nepveu, pour le plus grant bien

[1] Comme il ne sera plus question dans ces lettres de Gérard Roussel, je mettrai ici l'analyse d'une pièce inédite qui le concerne, et qui émane de la cour de la reine de Navarre:

« Mémoire et advertissement à Jehan Doulcet pour l'affaire de « l'évesché d'Oloron, vacant à présent par le trespas de messire « Pierre d'Allebret, en son vivant évesque dudict Oloron. »—(Quatre pages.)

Le messager fera diligence pour être à Rome en sept jours, en partant de Fontaine-Française, « pour poursuivre et solliciter la provi- « sion dudict évesché en faveur de messire Gérard Roussel, docteur « en théologie, abbé de Clairac, confesseur et aumosnier ordinaire « desdicts seigneur et dame. »

Pierre d'Albret, évêque d'Oloron, comme il paraît par ce document, avait été empoisonné à son retour de Rome, et mourut « *le lundi* 6 *du présent mois de septembre*, » n'ayant joui que six mois de son évêché;

On insiste sur ce que Oloron est frontière, et que l'on est sûr de la fidélité de Gérard Roussel;

Le pape ne voudrait pas pourvoir ce siége d'un étranger, à qui, d'ailleurs, les diocésains seraient peu disposés à obéir; au contraire, ils aiment et estiment Gérard Roussel, connu d'eux comme prédicateur;

Le cardinal Salviati, qui avait la réserve de l'évêché d'Oloron, s'en était désisté en faveur de Pierre d'Albret, moyennant une pension de deux cents ducats; actuellement il s'oppose à la nomination de Gérard Roussel : « Il ne le doibt, attendu qu'on luy continuera sa pension, et « de ce luy donne-t-on assurance.

« Et surtout celuy qui fera ce voyaige soit secret et modeste en pa- « roles, fors de celles qui sont nécessaires à la matière. » — « Il adres- « sera ses lettres à M. de Rhodez (Georges d'Armagnac), ou, en son « absence, à M. le chancelier Victor Brodeau, secrétaire du roy et de « la royne de Navarre.

« *Signé* Henry. »

Cette pièce doit être de 1540

que je puis avoir, vouloir prendre la paine de me mander souvent des nouvelles du Roy et des siens; et pour récompense, je vous asseure que vos petits enfans font bonne chère, comme le m'a dict mademoiselle de Rufiat, quy vint icy ung jour me veoir, et dit qu'il n'est possible d'estre plus saige. Croyés que j'auray tel soing d'eux que des miens propres, car à jamais vous et tout ce quy vous touchera me trouvera

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8550, fol. 21. *Auto.*]

111. — AU MÊME.

(1536?)

Mon nepveu, quant Montpezat[1] partit pour aller en Italie, il me pria de vouloir prendre avecques moy la fille de madamoyselle de Pryvoystat, qui est sœur de feu M. d'Aubijou, et demy seur de M. de Rodez[2], et eut lettres du Roy, par lesquelles luy estoit commandé la me amener, ce que ladicte damoyselle voulentiers accorda, et me la vouloit amener à Lyon. Mais pour ce que, comme vous sçavés, j'estois sur mon aller en Gascoigne, je luy escripvis qu'elle la me gardast jusques à ce que je feusse au pays, ce

[1] Jean de Montpesat, surnommé Carbon, lieutenant du roi de Navarre. « Monstre faicte à Lymoges, le 11 mars 1526 (1527), de la com« pagnie du roy de Navarre.... Jehan de Montpezac, dict le capitaine « Carbon, lieutenant. » (F. Béth., n° 8498, fol. 25.)

[2] Georges d'Armagnac, évêque de Rhodez, et plus tard cardinal.

qu'elle a faict si honnestement que j'ay occasion de m'en contenter, veu l'obéyssance qu'elle a portée au Roy. Vous savés, mon nepveu, les affaires qui ont esté depuis, en sorte que le peu de loysir que nous avons eu m'a gardée de l'envoyer quérir, la tenant toutesfois mienne, puisqu'il avoit pleu au Roy me commander la prendre. Mais à ce qu'elle m'escrit et à vous aussy, vous voirés le tort que Montpezat luy a faict et à moy aussy, veu qu'elle estoit mienne. Vous savés que c'est que d'ung rapt contre la voulenté de mère et de fille. Si Montpezat n'a plus de faveur qu'il n'a eu de raison, l'on sait bien ce qu'il mérite; et quant à moy, qui pour l'amour de luy seulement l'avois acceptée, il m'a gardé si peu d'honnesteté que s'il ne me remet la fille entre mes mains, il ne sera pas à fin de procès. Par quoy, mon nepveu, je m'adresse à vous, vous priant avoir pitié d'une pauvre vefve ayant perdu deux fils au service du Roy, qui en luy obéyssant, ne sans donner aucune occasion, a esté spoliée de sa fille par force. Je laisse qu'elle est de bonne maison et bien apparentée, car si c'estoit la moindre femme du monde, si est le cas digne de recommandacion, comme ce porteur et son homme vous diront; priant Dieu, mon nepveu, vous donner aultant de bien que pour soy en sauroit désirer

Vostre bonne tante et vraye amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8514, fol. 33. *Auto.*]

112. — A MA COUSINE, MADAME LA MARESCHALE DE CHASTILLON [1].

(1536.)

Ma cousine, j'ay donné charge à ce porteur de passer par vous pour vous dire bien au long toutes nouvelles, et par là pouvés voir que ce monde n'est plain que de mutacions et nouveaultés cruelles, quy me fait plus que jamais connoistre que bienheureux sont ceulx qui ont mise leur fin et leur espérance en Dieu qui n'est point muable.

Il vous dira comme le roy de Navarre s'en va en Guyenne, faire ses légionnaires [2], et en doit ramener quatre mille au Roy. Je demeure icy; je l'accompagneray jusques à Tournon, où nous espérons faire nostre Pantecoste. Il faut bien que je vous die, ma cousine, que luy et moy nous sommes tant tenus à M. le grant maistre, qu'il n'est possible de plus, car en toutes choses qu'il nous peult faire plaisir, il s'y employe comme pour luy mesmes; et si vous puis je asseurer que jamais le Roy ne luy porta tant d'affec-

[1] Elle avait élevé Marguerite, puis avait été sa dame d'honneur, et s'était retirée, cédant sa place à la sénéchale de Poitou, grand' mère de Brantôme. Celui-ci assure que madame de Châtillon et le cardinal Du Bellay étaient mariés secrètement.

[2] « Le Roy estoit dedans Vienne.... trouvant l'avis bon et salutaire de ceux qui disoient qu'il falloit attendre les Suisses et l'infanterie gasconne, pour laquelle lever et emmener il avoit dès longtemps envoyé Henry, roi de Navarre. » (Duhaillan, t. II, p. 1447; voyez aussi Du Bellay.)

sion ne si neïfve qu'il fait, car il congnoist la différence de ceulx qui le servent par amour ou pour profit[1], et voit bien maintenant la paix qu'il a au prix du tourment continuel que l'on luy donnoit, car la diligence de M. le grant maistre, qui honore ses affaires, luy fait voir clerement la paresse des aultres qui s'en sont meslés, et dans peu de jours nous voirons que Dieu est juste, qui fait enfin congnoistre la vérité. Qui sera ma fin, vous priant à vous et à ma commère croire que je ne perdray heure où je vous puisse donner à congnoistre que je suis

Vostre bonne cousine et parfaicte amye,

MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8489, fol. 74. *Auto.*]

113. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE[2].

(Été de 1536.)

Mon nepveu, il me semble que Nostre Seigneur faict tant de graces au Roy et à ses serviteurs, que

[1] Ceci paraît dirigé contre l'amiral de Brion, chef de la coterie politique opposée à celle de Montmorency.

[2] Le poëte porteur de cette lettre de recommandation pourrait bien être Marot; en voici les raisons :

Marot rentra de son exil de Ferrare en France, au milieu de l'année 1536;

Marguerite dit que *le porteur a peu de semblables pour honorer par ses écritures les louables faicts des vertueux;* cela convient au talent et à la réputation de Marot;

Marot travaillait à une histoire en prose du règne de François Ier. Ce fait, qui n'a pas été remarqué, n'est pas douteux; le poëte le dit

jamais ne feut plus de besoing de favoriser aux pouhetes que maintenant, afin que tant de choses dignes de mémoire faictes en ce temps, ne soient mises en oubly par faulte de ceux qui sont dignes d'escripre si heureuses et vertueuses croniques; et pource que vous congnoissés que ce porteur a peu de semblables pour honorer par ses escriptures les louables faicts des vertueux, je luy ay voulentiers baillé ceste lettre pour vous prier de luy ayder aultant à avoir de quoy achepter les parchemins pour escripre, comme vous avés faict aux choses qui méritent de les remplir, car le bien qu'il a ne suffiroit à en trouver aultant que vous luy donnés

lui-même en plusieurs endroits de ses ouvrages, notamment dans une épître à M. de Montmorency, en lui envoyant un recueil de ses poésies (1530) :

Il m'est pris le couraige
De mettre à part reposer un ouvraige
Qui pour le Roy sera tost mis à fin;
Puis *ay choisy une autre plume*, afin
De vous escrire *en ryme* la présente.

(T. II, p. 80, éd. Auguis.)

Lorsque Marot partit pour Ferrare (1534), la reine de Navarre, à la cour de laquelle il s'était retiré depuis trois ans, avait payé son voyage :

La Royne de Navarre
Me donna le bon arrhe
Qu'en passant tu me vy,
Pour me faire monter
Et soudain dévaler
Les monts jusques ici.

(*Épit. écrite d'Italie*, t. II, p. 198, éd. Auguis.)

Il était naturel qu'à son retour, cette bonne princesse remédiât encore au *défaut de pécune* de son protégé.

incessamment matière d'escripre; et si vous luy faictes avoir ce bien, je suis seure que la paine de sa main merciera celle de vostre parole tant que livres pourront durer; et sy ferés grant cherité envers celuy que je voys supplier vous donner, mon nepveu, en bonne santé longue et bonne vie.

Il [1] vous dira comme M. de Chasteaubryant et moy sommes icy prests à aller où vous voudrés, vous asseurant que vous ne faictes peu pour sa santé et pour ma consolation de le laisser icy avecques moy. Et si toust que nous saurons vostre partement, nous gaignerons les devans, mais que nul des troys ne demeure malade. Vous pryant vous diligenter en sorte que vous ne demeurés après le Roy pour ces Souyces [2], car plus que jamais désire vous voir à sa compaignie

Vostre bonne tante, mère et vraye amye,

MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8514, fol. 37. *Auto.*]

114. — AU MÊME.

(1536.)

Mon nepveu, le comte de Carman, mon cousin, s'en va devers vous [3], lequel, à ce que j'ay entendu,

[1] Le poëte porteur de cette lettre.

[2] Le Roi était à Vienne, où il attendait la venue des Suisses et de l'infanterie gasconne. (DUHAILLAN, t. II, p. 1447.)

[3] En Provence, où Montmorency se préparait à soutenir les attaques de Charles-Quint.

Sur le comte de Carmain et ses mille Gascons. Voy. DU BELLAY, ann. 1536, p. 117. (Éd. Petitot.)

vous maine une bande de bons hommes et bien espérimentés. Il a sy bonne envye de faire son debvoir, que, pour la congnoissance que j'ay de luy et de sa bonne voulenté, je vous ay bien voulu par ceste lettre prier l'avoir pour recommandé. Il n'y a que luy de la maison de Foix dont je vous ouse proumettre que le Roy tirera bon service; quy m'a faict vous prier, pour l'amour du chef de la maison, l'avoir en vostre bonne protecsion, et je m'en voys voir sa bande à Nismes, où je voudrois aussy bien trouver les Basques et en tel ordre et de tels hommes. Je suis sy courroucée contre eux, que en lieu de les excuser, j'ay envye vous prier les pugnir, car il n'y a nulle raison en leur affaire. J'espère les trouver bien toust; je croy que leur diray leurs vérités. Le roy de Navarre qui estoit près de Toulouse, s'en est retourné à Grenade[1], les faire partir. Il en a tant d'ennuy, qu'il voudroit n'avoir jamais veu les capitaines, veu les faultes qu'ils ont faict, qui sera pour fin de ce fascheux propous; priant Nostre Seigneur, mon nepveu, vous donner aussy bonne et longue vie et santé que de bon cueur la vous désire

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., nº 8550, fol. 5. *Auto.*]

[1] Grenade, village de la Haute-Garonne. Le roi de Navarre était gouverneur de Guyenne. Il faisait une levée de quatre mille fantassins. « Le Roy ordonna qu'on fît une levée de quatre mille hommes de pied, qui seroient prêts à tout évènement, et y envoya le roy de Navarre, son lieutenant-général et gouverneur audict pays de Guyenne. » (DU BELLAY, Ann. 1536, p. 433. Éd. Petitot.)

115. — AU MÊME.

(De la Provence, 1536.)

Mon nepveu, à mon arriver en ce lieu, j'ay trouvé Carbon[1] et sa compaignie, quy sont venus tous en armes sur le bort de l'eau, comme vous dira le sieur d'Assier[2], qui entent si bien ce mestier, que je le laisse à luy à vous dire comme ilz sont bien en ordre et bien montés. Mais, à ce que je puis entendre de leurs bonnes voulentés, vous en serés bien servy et obéy, car ilz ne demandent que d'estre emploiés. Je suis contrainte demeurer ce jour icy pour ma pouvre sénéchale[3] qui s'est trouvée un peu mal; mais ce n'est que lasseté. Cette demeure ne me desplaist pas, pour estre tousjours plus près de vous, ayant moyen de sçavoir de vos nouvelles, desquelles je vous prie me

[1] Jean de Montpezat, dit le CAPITAINE CARBON, à cause de son teint basané. (Voy. la lettre 111, p. 301.)

[2] François Galiot de Genouillac, fils de Galiot de Genouillac, grand écuyer. Homme savant et brave capitaine; il était élève de Guillaume Budé, et quand il alla prendre possession de la place de sénéchal de Querci, qui fut son début aux affaires, il prononça une harangue latine très-applaudie. François Ier, pour récompenser ses services militaires au siége de Luxembourg, à Landrecies, etc., le nomma grand-maître de l'artillerie de France. Son vieux père l'envoyant à Cérisoles (1544), lui dit : « Allez, mon fils, allez quérir la mort en poste. » Il s'y fit tuer.

[3] Louise de Daillon, mariée à André de Vivonne, sénéchal de Poitou, avait succédé à madame de Châtillon dans la place de dame d'honneur de la reine de Navarre. Elle fut grand'mère de Brantôme qui parle souvent d'elle.

faire part, comme à la personne de ce monde qui plus désire qu'elles soient bonnes.

Je vous envoye des lettres pour le Roy, et d'aultres que vous voirés. Je vous prie les leur faire tenir et ne vous soulcier point de la rivière du cousté de deçà[1], car nous ferons bon guet, et croy si l'empereur avoit veu les beaux visaiges de cette compaignie, tous du taint de Carbon, ilz luy feroient si grant peur qu'il n'en ouzeroit approcher. Sy les Basques estoient aussy bonnes gens, je suis seure que vous vous en contenteriés. Quy sera pour fin de celle qui ne finira jamais de prier Nostre Seigneur vous donner bonne vie et longue, et grace qu'en parfaict contentement vous puissiés bientoust revoïr vostre bonne tante, mère et amye,

MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8549, fol. 17. *Auto.*]

116. — AU MÊME.

(Près de Nismes, été de 1536.)

Mon nepveu, encore suis-je demeurée le dimanche en ce lieu, comme vous dira Benaytaye[2], lequel j'envoie savoir de vos nouvelles. Il demeure demain pour

[1] Le Rhône. Montmorency avait résolu de l'interdire aux ennemis. Voy. Gaillard. (T. III, p. 200. Éd. en 5 vol. in-8°.)

[2] M. de la Benestaye est souvent nommé dans les dernières lettres de Marguerite.

voir ce que ce sera du petit frère de monsieur de Rohan[1], et puis m'en viendra dire des nouvelles à Nismes, où j'espère estre demain à digner; et s'il vous plaist me mander par luy quelque chose, vous le pouvés faire seurement, car je m'y fie. Il vous dira comme Carbon[2] et moy avons interrogué ung espie[3], qui estoit venu demander quel nombre d'hommes d'armes estoient dessà la rivière[4], et s'il y avoit point d'artillerie. Il confesse que l'on luy a voulu donner argent et poysons pour gaster les puits; mais qu'il ne les a voulu prendre, et fait du simple bien fort. Mais il m'a priée luy donner loisir d'une heure, et que si je luy veulx proumettre qu'il n'aura point de mal, il dira vérité, ce que je luy ay proumis, estant seure que

[1] La famille de Rohan se trouvait dans une détresse de fortune. Marguerite s'en explique avec assez de détail dans la lettre 92. « En- « tendant l'estresme nécessité où ma sœur, madame de Rohan, estoit, « et que sans moy, son mari, ses enfans et elle estoient en dangier « d'estre les plus pouvres gentilshommes de France, non par leur « faulte, mais de très maulvais serviteurs; l'obligacion que j'y ai « quant à la nature et quant à l'honneur...., etc. » Marguerite fit à cette occasion un voyage en Bretagne, se chargea de mademoiselle de Rohan, qu'elle fit élever comme sa propre fille (voy. lettre 118), et n'eut point de repos qu'elle n'eût assuré, par le moyen du Roi et de Montmorency, le sort *des petits Rouhan*. Il sera souvent question d'eux dans ces lettres.

Madame de Rohan était de son nom Isabeau d'Albret, sœur du roi de Navarre.

Par ces mots *monsieur de Rohan*, Marguerite entend le fils aîné; *le petit frère*, ou le fils cadet, s'appelait Claude.

[2] Jean de Montpezat.

[3] Un espion.

[4] De ce côté-ci du Rhône; Montmorency gardait l'autre rive.

vous m'en advouerés. Je croy qu'il se laissera plus toust mourir que de la dire. Il vous sera incontinent envoyé; vous priant, mon nepveu, vouloir estre père de monsieur de Rohan et de son frère, comme a en vous et de toutes aultres choses sa parfaicte fiance

Vostre bonne tante, mère et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8514, fol. 19. *Auto.*]

117. — AU MÊME.

(Nismes? 1536.)

Mon nepveu, ce porteur m'a ramené le petit Claude, M. de Rohan [1], lequel par le bon traitement que vous luy avés fait faire est revenu en bonne santé. J'espère que une foys en tirerés du service, vous pryant, mon nepveu, avoir toujours son frere et luy pour recommandés, comme je say que vous avés, car j'expérimente tant la bonne voulenté que vous portés à tout ce qui me touche, que je me fays tort quant je les vous recommande. Et pource mon nepveu que je n'ay chose digne de vous mander, et que ce porteur vous dira de mes nouvelles, ne vous feray longue lettre. Mais, par Saint-Porqué, vous donneray quelques informacions qui m'ont esté données de Montpellier, qu'il me semble estre nécessaire que vous voyiez, combien que je n'y trouve riens d'importance. Et croyez mon nepveu, que, voyant que je ne vous puys donner l'aide que je voudroys, estant fame, je ne cesseray d'assembler une

[1] Voy. la lettre précédente.

bataille de prians devant Dieu, afin que maintenant que, je crois, ce sera la fin de ceste guerre, Dieu nous veuille estre si favorable que nous ayons paix ou victoire, dont la gloire en sera sienne, et vous en rapporterés le plus grant honneur que fist oncques lieutenant de Roy, ce que de tout son cueur desire

Vostre bonne tante, mère et vraye amye,

MARGUERITE.

[F. Béth., 8550, fol. 49. *Auto.*]

118. — A MA COUSINE, MADAME DE RIEULX.

(Nismes? été de 1536.)

Ma cousine, je désire grandement tenir avec (*sic*) moy ma petite niepce, fille de mon frère, M. de Rohan; mais pource que le Roy faist peu de sebjour en ung lieu, et qu'elle ne sçauroit endurer la lecture, à cause de sa grant jeunesse, (durant laquelle toutesfois je veulx luy faire accoustumer et apprendre toutes choses duysables à une fille de telle maison pour estre en ceste compaignie), et que je sçay qu'en meilleur lieu que avec vous elle ne pourroit estre, je vous prie, ma cousine, la vouloir prendre et tenir jusques à ce que je l'envoye quérir, et je vous promets que me ferez ung très grant plaisir, car je ne l'estime seulement pas ma niepce, mais comme ma propre fille, et comme telle je la vous recommande et baille, comme à celle à qui j'ay aultant d'envoye qu'elle ressemble de complessions que à femme du monde; et supplie le

Créateur de luy en faire la grace, et à vous, ma cousine, donner le bien que désirés. Je la vous recommanderay encore ung coup, comme la propre personne de

Vostre bonne cousine et amye, MARGUERITE.

[Coll. Gaignières, v. 398 au dos, fol. 12. *Dictée.*]

119. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

(1536.)

Mon nepveu, les petits fils de Rouhan sont venus icy, qui ont esté bien recueuillis de Monsieur[1], et croy à les veoir qu'y seront une fois gens de bien et de service, moyennant l'honneur qu'ils ont d'estre nourris en ceste compaignie, et afin qu'ils aient occasion de se rendre plus subjects à monseigneur[2] et de oublier leurs honneurs de Bretaigne, vous ferez beaucoup pour eux de mander à madame de Montereul[3] de les faire manger avecques le prince et les maistres d'hostel. Ce ne sera pas grand cas davantage pour eux deux et ung homme à les servir, et vous serés cause de les faire plus vertueux. M. de Vanberger m'a bien dit que vous l'entendés ainsin, mais je ne l'ay voulu souffrir que vous n'en escripvés à madame de Monstereul. Vous asseurant que ceste compaignie se porte très

[1] Henri, duc d'Orléans, second fils du Roi, qui bientôt, par la mort de son frère aîné (12 août 1536), fut Dauphin, et plus tard Roi, sous le nom d'Henri II.

[2] Au dauphin François.

[3] Gouvernante des enfants de France.

bien, et aussy fait ma niepce, à ce que j'ay oüy dire. Vous priant, mon nepveu, ne vous ennuyer de me mander de vos nouvelles, et me faire le plaisir de faire mes très humbles recommandacions à la bonne grace du Roy. Je ne crains à vous donner de la peine, pourceque pour vous en voudroit de bon cueur porter

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., nº 8468, fol. 17. *Auto.*]

120. — AU MÊME.

(Nismes, été de 1536.)

Mon nepveu, M. de la Bourdaizière m'a dist qu'il vous avoit parlé pour le lieutenant d'Arles, afin que vous l'eussiés pour recommandé envers le Roy, pour ung office du grant conseil; et pource, mon nepveu, que je suis sitoienne de Nismes, dont il est, et que je puis estre tesmoing des services qu'il a fait au Roy en Arles, par ce que m'en a escript le prince de Melphe, je ne crains vous recommander ung si homme de bien; et pourceque ce porteur, qui est à M. le cardinal, en fait la poursuite, j'ai bien voulu adjouter à la prière de luy et de tous ses amis ceste lettre, que je ne finiray sans vous prier croire qu'il n'y a créature en ce monde qui passe en l'amour et affecsion envers vous

Vostre bonne tante, mère et vraye amye,

MARGUERITE.

[F. Béth., nº 8514, fol. 39. *Auto.*]

121. — AU MÊME.

(Valence, 1536.)

Mon nepveu, suivant vostre bon conseil, je vins icy hier trouver le Roy, quy estoit sur les rampars qu'il faict faire [1], et me fit sy bon visaige et dit tant de bonnes paroles, que j'ay congneu que ma veuë ne luy a point augmenté son ennuy; mais m'a dict qu'il n'avoit riens jusques à maintenant; qu'il faict tout son pouvoir de se divertir et faire bonne chère, et est en très bonne santé; et sy vous puis dire que jamais maistre n'eut tant de contentement de servicteur qu'il a de vous, et a dict que vous estes venu au trot de M. de Mauléon : c'est de mettre la main à l'espée et à la bourse, quy n'a encores esté offert de nul servicteur, combien qu'il y en ait à quy il ne default que le bon vouloir [2]. Il ne parle à nul quy viengne du camp [3] qu'il ne vous loue, tant que jamais lieutenant du Roy n'eut l'estime que vous avés. Il m'a commandé demeurer icy jusques à son partement, quy est ce que vous voulés, et n'avés pas tort, car je vous promets ma foy que vous n'y aurés jamais personne quy vous aime tant que moy.

Mon nepveu, ce porteur m'est seur et loal [4], et

[1] Du Bellay, t. II, p. 75. (Éd. Petitot.)

[2] L'amiral Brion?

[3] Du camp d'Avignon.

[4] C'est son médecin, Jean Goinret. Cette lettre et la suivante paraissent avoir été envoyées ensemble et écrites le même jour.

combien qu'il ne soit de grant monstre, il est affecsionné servicteur. Je luy ay dict plusieurs propous pour vous dire : je vous prie le croire. Vous merciant de ce que m'avés mandé. Je pense bien que c'est; mais que je vous aye pour tel amy que vous m'estes, aydant Dieu, ne craint rien

Vostre bonne tante et vraye amye,

MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8550, fol. 61.]

122. — AU MÊME.

(Valence, 1536).

Mon nepveu, despuis que vous estes party[1], le Roy a si bien commencé à regarder à ses affaires, que s'il continue, il ne devra rien à vostre bonne diligence. A ce matin, il a commandé à Villendry[2] vous escripre tout ce que luy a dict Ambres et M. de Grignan, l'ung de l'empereur, l'aultre du légat; quy me gardera de vous en faire redicte. Il m'a dict qu'il vouloit escripre unes bonnes lettres à madame la mareschale[3] pour l'asseurer entièrement de sa bonne grace, attendant son retour. Je vous asseure que sy feust demeuré plus longuement, elle mesmes feust venue quérir ce bonne asseurance; mais puis qu'il s'en va et moy bien tost, il me semble qu'il est mieulx ainsin.

[1] Pour Avignon où il forma son camp. Le Roi resta à Valence.

[2] Secrétaire des commandements du Roi.

[3] A madame de Montmorency, qu'elle appelle aussi *madame la grand' maistresse*.

Celuy qui ressemble à l'Evesque de Maillezais[1] estoit hier tout davant moy quant je vous dis adieu. Le Roy l'advisa bien, qui me dict après souper qu'il pensoit bien qu'il escripvroit vostre adieu en Bourgoigne[2], dont il estoit bien aise, afin que ceux qui vous ont cuidé nuire voyent leur labeur effacé. Mais il [le] m'a dict d'un visaige tant bon, et avecques tant de louanges, qu'il feust une heure après son souper, qu'il me vint chercher seule, pour me parler du contentement et de la seureté qu'il a de vous, et vous treuve tant à dire, que vous diriés qu'il est tout seul. Il preste l'oreille à tout le monde, et prent tant de paine que en peu de temps il connoistra celle que vous avés eue continuellement. Il me semble que vous ferés bien de le louer par vos lettres du travail qu'il prent pour ses affaires, et le prier ne s'en ennuyer pour ung mois, car il commence fort bien!

Je vous prie aussy, mon nepveu, sitoust que vous sçaurés que les bandes de Guyenne[3] viendront en Avignon, le me mander, ou à Monsieur, si je suis partie; car si je (y) suis, je solliciteray bien son partement[4], et il ne fault pas de le me dire à toute heure.

Or, mon nepveu, estant seure que tant que Dieu

[1] Geoffroy d'Estissac, protecteur de Rabelais. Celui qui lui ressemblait était un homme de la coterie de l'amiral de Brion; mais qui?

[2] A Brion qui était gouverneur de la Bourgogne.

[3] Les quatre mille fantassins levés par le roi de Navarre.

[4] Le départ d'Henri, duc d'Orléans, qui voulait aller rejoindre Montmorency à Avignon. Le Roi eut de la peine à le lui permettre. (Gaillard. T. III, p. 207.)

vous donnera bonne santé, vostre honneur et celuy de vostre maistre triompheront, je ne puis pour ceste heure mieulx satisfaire à mon désir que vous envoyer mon médecin [1], vous asseurant que si ma santé vous servoit, je vous en envoyroys bonne partie. Ne vous arrestés pas à ce que vous voirés de luy, mais à son sçavoir et espérience que j'ay esprouvé bonnes. Je vous envoye par luy ung saultier en françoys, afin que les paroles que le Roy faict mettre sur les Bardes soient imprimées au cueur où je sçay que vous avés l'honneur de Dieu. Il me desplaist qu'il n'est en parchemin, mais je n'en ay sceu trouver. Je supplie celuy par l'esperit duquel tous les psalmes sont composés, vous donner le vostre de Josué, pour délivrer son peuple, comme le désire et espère fermement

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8530, fol. 17. *Auto.*]

125. — AU MÊME.

(Valence, 1536.)

Je ne vous feray longue lettre, car je lairay à ce seur messaige [2] à vous faire des contes des saiges et foulx de ce monde, et aussy comme j'ay eu nouvelles de vostre soudart, le roy de Navarre, lequel je pense

[1] Jean Goinret.

[2] Messager. *Les saiges et foulx de ce monde* paraissent désigner les deux partis qui divisaient la cour, celui du Dauphin, et celui de l'amiral Brion.

estre à chemin, puisqu'il estoit délibéré partir sans aller à Bayonne; car il a maintenant les lettres où je luy mande que l'empereur vient, et que vous l'attendés au camp[1]. Je suis seure qu'il n'y faillira, vous priant, mon filz, que vous le tenés comme vostre frère, car je suis seure que vous le trouverés de si ferme et bonne amour, que vous ne vous repentirez d'avoir prisé son amitié.

Je m'en voys au lever du Roy demander mon congié et le supplier pourvoir au mémoire que vous avés veu, en quoy m'aidera bien la lettre que vous en escripvez audict seigneur, dont je vous mercie. Et va prier Nostre Seigneur vous donner le bon jour

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

P. S. M. de Soissons est parti, qui a porté à madame la mareschalle une bonne lettre du Roy, que luy mesmes a devisée[2].

[F. Béth., n° 8514, fol. 77. *Auto.*]

124. — AU MÊME.

(Valence, 1536.)

Mon nepveu, j'ay dict au Roy le contentement que vous avés eu d'avoir entendu l'honneste lettre qu'il a escripte à madame la mareschale, et que l'estime que vous en faictes n'est tant pour la consolacion de la mère et de la fille (combien que c'est une chose quy

[1] Au camp d'Avignon.

[2] A dictée. Elle a déjà parlé de cette lettre plus haut. (Voy. p. 316.)

vous touche de près) que de veoir en vostre absence qu'il luy plaist, non seulement vous rendre obligé par l'honneur qu'il vous faict et la fiance qu'il a en vous, mais encores ne veult il que riens de vous demeure sans la seureté de sa bonne grace, et que d'aultant que vous n'en avés jamais voulu parler à nul amy que vous ayiés pour le luy faire entendre, d'aultant trouvés vous meilleur ce qu'il a faict de sa naïfve voulenté. Je vous proumets, mon nepveu, qu'il m'a dict qu'il a tant de fiance à vous, et sy seure congnoissance combien vous luy estes nécessaire, qu'il n'y a chose qu'il pense estre pour vous et les vostres, qu'il ne fasse. Sur cela, il s'est fort courroucé de vostre pouvoir[1], et a dict que l'on le dispose vistement le plus ample que l'on pourra, car vous ne ferés rien qu'il n'advoue, et que sy ce n'estoit pour les aultres[2] à quy vous avés à commander, il ne vous en bailleroit point, pourceque vous seul congnoissés sa voulenté, et sçavés bien que tout ce que vous ferés, il le tiendra pour faict. Je vous proumets que plus il va en avant, et plus il congnoit le soulaigement qu'il a quant vous y estes; mais espérant vous veoir bien toust, il porte tout le faix.

Or, mon nepveu, j'ay mon congié pour partir vendredy. Sy vous estes encores en Avignon, je vous iray veoir, sinon je partiray du Pont-Saint-Esprit pour aller à Toulouse. Vous priant sy vous m'escripvés, mettre ma lettre avecques celle de Villendry, et celles

[1] « Pouvoir du grand-maistre de Montmorency en l'armée de Provence. » (Dupuy, vol. 500, fol. 8, daté du 14 juillet 1536.)

[2] *Les aultres*, Brion et ses partisans.

que je vous escripray, je les vous feray tenir par luy; et croyés que où que je soye, vous n'aurés jamais une plus fidèle amye que celle que vous trouverés tant qu'elle vivra

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8550, fol. 1. *Auto.*]

125. — AU MÊME.

(Valence, 1536.)

Mon nepveu, despuis vostre partement de la court, j'ay veu des choses qu'il m'a semblé que je ne les debvois celer à monsieur de Chasteaubriant et de Villendry, comme à ceulx que je congnois estre vous-mesmes. Et combien qu'il n'y ait chose digne d'en faire cas, ny qui sceut avoir puissance de vous nuire, par leur advis nous avons prié ce porteur aller devers vous, et vous porter nostre confession générale despuis que je ne vous ay veu, afin que vous congnoissiés le cueur d'ung chascun et la seureté de vostre maistre sur qui l'on n'a riens gaigné en vostre absence [1], mais plus il va en avant, et mains il s'ennuye de faire vostre office, et mains le veult laisser faire à nuluy, et pour ce que de tous costés ce porteur vous rendra bon compte, ne vous en feray redicte, sinon que je n'ay jamais veu le Roy si confirmé à l'amour et fiance qu'il a en vous qu'il est maintenant. Je n'ay point pris congié de luy,

[1] L'amiral de Brion cherchait à supplanter Montmorency.

mais je n'ay pas laissé de pleurer. Toutesfois je le laisse en sy bonne santé et ses affaires en sy bon train, que je ne puis espérer que ung heureux revoir, et sy vous eussiés esté en Avignon, je vous feusse allé voir [1], mais puisqu'il ne m'est possible, vous va encores une fois dire adieu

Vostre bonne tante et vraye amye, MARGUERITE.

[F. Béth., 8507, fol. 81. *Auto.*]

126. — AU MÊME [2].

(Valence, 1536.)

Mon nepveu, vous m'apprenés le langaige que je vous doy tenir, qui est que plus je voys en avant, et plus je congnois l'affection que vous me portés, et combien je suis obligée à vous. Mais quant je pense le long temps qu'il y a qu'elle est commencée, je tiens pour chose seure qu'elle durera toutes nos vies, vous priant croire qu'elle est de ma part sy bien rendue, que sy Dieu me donnoit le moyen de le vous donner à congnoistre, je suis seure que vous en contenteriés; car je ne puis nier que toute ma jeunesse elle

[1] Elle y allait, comme on verra plus bas, mais elle voulait surprendre Montmorency.

[2] Je ne sais par quel service M. de Montmorency avait provoqué les effusions de tendresse et de reconnaissance dont cette lettre est remplie. Selon toute apparence, il est encore question du recouvrement de la Navarre; c'était l'idée fixe de Marguerite, et l'appât dont le Roi et le grand-maître amusaient elle et son mari.

n'ait esté aussy grande qu'il m'estoit possible, mais sy puis-je bien confesser que celle de maintenant la passe, pourceque ma congnoissance est meilleure, et vostre mérite plus grant. Et je vous pric, mon nepveu, penser que les louanges que chascun me dict de vous me donnent telle satisfacsion que sy c'estoit de mon propre fils, et loue Dieu de tout mon cueur d'entendre la façon en quoy sont les affaires du Roy par vostre saige conduite, tant pour le service dudict seigneur qui avoit besoing d'ung tel servicteur, que pour l'honneur que vous en rappourterés. L'on ne dict plus que le lieutenant du Roy a peur, qu'il ne veult ouïr personne, ny tenir conseil, ny se faire craindre; mais au contraire, tant de bien de vostre doulceur, de vostre audace, justice et miséricorde où il est besoing, que je ferois mal de le vous céler, saichant très bien que vous en donnés la gloire à celuy dont elle vient. Mais je ferois tort au bruist que vous donnent tous les gens de bien, si je le vous célois. Je supplie Nostre Seigneur vous donner la santé et continuacion de cest affaire, pour parachever ce que je sçay que vous désirés [1].

Il est vray, mon nepveu, que non contente d'ouïr seulement parler de vous, j'avois grant envie d'aller en Avignon, seulement pour vous dire adieu; mais après avoir entendu par ce seur messaigier l'occasion qui vous contraint à partir, je ne passeray point demain le pont Sainct-Esperit, et feray la meilleure diligence que

[1] L'épée de connétable, sans doute.

je pourray d'aller trouver vostre souldart [1] pour le vous envoyer. J'eus hier lettres de luy, qu'il m'asseure estre la disiesme de ce mois à Montpelier, où je mettray paine d'estre, car puisque vous n'estes en Avignon, il n'y a personne qui me sceut arrester. Ce que je me haste, est afin d'estre plus toust preste du retour. En attendant, je vous requiers me mander souvent de vos nouvelles, mais non plus de vostre main, car vous sçavés que je sçay assés les affaires que vous avés, où vous n'avés besoing de perdre une heure de temps, et aussy que vous me tenés tant vostre, que vous me feriés tort sy vous n'usiez envers moy comme envers vostre mère. Par quoy, je vous reprie, ne m'escripvés plus que par lettre d'aultre main; mais donnés ordre que j'en saiche souvent, pour la plus grant grace que je vous demande après celle que vous m'avés promise, d'avoir mon mary pour recommandé. Je suis seure que vous le trouverés tel que vous vouldrés, et que son amitié sera de longue durée, et, en la fiance que j'en ay à vous, je ne me donneray paine de luy, puisqu'il sera entre vos mains. Et si Dieu me faict cest heur de vous pouvoir une fois rendre tant d'obligacions que luy et moy avons à vous, vous congnoistrés que riens n'y sera espargné, car vous pouvés dispouser de nostre maison comme de la vostre; quy sera pour la fin, priant celuy en la main de quy sont les victoires conduire vostre esperit et vostre bras à sa gloire et le salut de ce royaulme. De quoy incessamment, ne vous pou-

[1] Le roi de Navarre, son mari, qui amenait quatre mille hommes levés en Guyenne.

vant pour ceste heure faire millieure aide, le priera continuellement et fera partout prier

Vostre bonne tante et vraye amye,

MARGUERITE [1].

[F. Béth., nº 8507, fol. 95. *Auto.*]

127. — AU ROY.

(Montfrin [2], 1536.)

Monseigneur, encores que ce ne soit à moy à louer une chose où mon estat me rent ignorante, si ne me puis-je garder de vous escripre que tous les capitaines m'ont asseurée n'avoir jamais veu camp si fort et si à propous que cestuy-cy. Une chose ne puis je ignorer, que c'est la plus nette place, fust-ce ung cabinet, que je vis oncques, remplie des plus beaux hommes, en très grant nombre; les millieurs visaiges, les millieurs propous monstrant l'envie qu'ils ont de vous faire service que l'on sçauroit souhaiter. Il est vray, monseigneur, que vous leur avés baillé ung chef [3] qui est tant digne d'estre vostre lieutenant, que je croy que en tout le monde n'en eussiés sceu trouver ung qui en toutes choses approche tant de vous que luy; car parlant à luy, l'on oït vos propous, qui sont pour asseurer toutes les craintes dont ceulx qui contrefont les saiges veulent user; vous asseurant, monseigneur, que en pa-

[1] Marguerite alla visiter le camp d'Avignon. Dans la lettre suivante, elle rend compte au Roi de cette visite.

[2] Bourg du département du Gard, non loin de Nîmes.

[3] Montmorency.

roles et en effects, en estresme diligence et vigilance, en doulceur envers ung chascun, en prompte justice, en ordre, en pacience à escouter chascun, en prudence de conseil, il monstre bien qu'il est faict de vostre main et appris de vous seul, car de nul aultre ne peut il estre disciple; car de toutes les vertus que Dieu vous a données, il en a pris si bonne part, que vous trouverés en toute chose vostre voulenté suivie. Ce que je vous dis n'est point de moy seule, mais après avoir parlé à tous les capitaines l'ung après l'autre, de toutes les sortes et nacions que vous avés au camp, ils m'ont dit tout ce que je vous mande, et mille fois davantaige, luy portant une amour et une obéissance si grande, que encores entre eux n'y a eu nul débat, et sont ceulx qui de natures estoient contraires comme frères unis ensemble. Le comte Guillaume[1] m'a dict que je vous escripve qu'il y a bien différence du purgatoire honteux d'Italie au paradis glorieux de ce camp, et m'a dict des faultes passées que j'ayme mieulx qu'il vous compte que moy, car ils sont importables, principalement voyant, Dieu mercy, tout le contraire en cette armée, qui est telle que je ne voudroys pour tous les biens de ce monde ne l'avoir veue, car je l'estime tant, que je vous proumets ma foy, monseigneur, que sy l'Empereur feust venu quant je y estois, je n'en eusse point bougé, estant toute seure qu'il ne peult nuire à une telle compaignie. Au pis aller, je serois trop heureuse de mourir avecques tant de vertueuses personnes.

[1] Guillaume de Fustemberg.

Je ne vous diray point l'honneur que m'a faict M. le grant maistre, lequel ne savoit riens de ma venue, ne nul de mes gens. Il m'a monstré tout vostre camp, avecques ces deux vieux pères, et ces jeunes princes, et si grant nombre de gens de bien, que jamais Pantasilée [1] ne feut receue en tel honneur, lequel procède de vous à qui je le retourne. Sy suis-je seure que l'Empereur en tiendra deux jours conseil davantaige, pour deviner la cause qui m'y a fait aller, et si en feray là où je voys [2] bien mon prouffit et son dommaige.

Monseigneur, je vins arsoir [3] en ce lieu de Monfrin, où est la compaignie du roy de Navarre, que j'aye veue toute en bataille. Je ne vous diray rien des hommes d'armes, mais il y a peu de gens mieulx montés que les chevaux légiers. Vous vous contenterés des Gascons; et pleust à Dieu que l'Empereur s'essayast de passer le Rosne quant je suis icy! car avecques le secours que vous m'envoyriés (et sy n'en fault pas beaucoup!) j'entreprendrois bien sus ma vie, toute femme que je suis, de le garder de passer, et n'y a nul que vous quy me peust garder d'y estre, mais je croy qu'il ne l'entreprendra pas, ny aussy d'assaillir le

[1] Reine des Amazones, qui alla au siége de Troie. Pentasilée était fort à la mode au XVIe siècle :

> Arrière donc, royne Pantasilée,
> Maintenant est ta gloire annihilée.
>
> (MAROT.)

[2] Là où je vais.

[3] *Arsoir*, hier soir.

camp, ny encores moins d'aller de vostre cousté, car vostre demeure luy donne une merveilleuse crainte et grant faveur à vostre camp. Ce ne vous est petit honneur que ung de vos servicteurs arreste l'Empereur et le fait mourir de faim, en sorte que si Dieu vous preste, comme il fait, sa main, je tiens la victoire ou la paix comme vous la sçauriés demander; et pensés, monseigneur, voyant vostre santé et vos affaires aller sy bien, en quel contentement et louange de Dieu s'en va priant continuellement pour vostre prospérité

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8546, fol. 55. *Auto.*]

128. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

(1536.)

Mon nepveu, je ne vous puis assés mercier de ce que par ce porteur nous avés envoyé visiter, et sy nous eussions pensé que le Roy feust encores tant en Avignon et vous aussy, nous n'en feussions point partis, ny ne ferons d'icy pour demain, vous priant, mon nepveu, me faire sçavoir s'il seroit pas bon que nous allassions attendre le Roy à Lyon, ce que je désire bien, mais je n'en feray que ce que vous nous en manderés.

Je sçay bien la paine où vous estes, dont je ne seray à mon aise que je ne saiche que vos gens soient

despartis. Mais quoy qu'il y ait, je vous requiers garder vostre santé, et ne vous donnés tant de travail, et vous gardés d'aller veoir les malades, car ces flux de ventre se pregnent comme peste, et vous pouvez estre seur que sy vous estes malade, je retourneray à vous.

Je suis merveilleusement aise du bon tour que a faict le roy d'Escosse [1], et me semble qu'il est maintenant fort à propous pour monstrer à son oncle [2] son ingratitude. Il mérite bien d'estre le bien venu en ce royaulme, comme le Roy et vous le sçaurés bien faire, quy sera exemple à tous.

Mon nepveu, j'ay prié ce porteur passer par Sainct-Pol [3], et vous faire tenir des lettres que ce jourd'huy vous y ay escriptes en passant, afin que son rapport adjousté à ma lettre, vous congnoissés la vérité et donnés l'ordre à l'advenir. Et de peur de vous ennuyer de ce fascheux propous, je y feray fin, priant Dieu, mon nepveu, vous donner aussy

[1] Jacques V. « Sur le bruit qui courait que l'empereur allait engloutir la France, Jacques V, se souvenant des anciennes alliances de sa nation avec nos Rois, embarqua seize mille hommes pour venir au secours de François Ier, sans en être prié. Le vent le rejeta trois fois sur les côtes de son pays; il aborda enfin avec quelques vaisseaux à Dieppe, d'où il prit la poste pour aller trouver le Roi. Mais il le rencontra sur la route de Lyon à Paris. En reconnaissance d'un secours donné de si bonne grâce, le Roi ne put lui refuser Madelaine, sa fille aînée, quoique ce prince fût déjà fiancé à une fille du duc de Vendôme. » (Note de M. Auguis, *Œuvres de Marot*, t. II, p. 549.)

[2] Henri VIII.

[3] Ce doit être Saint-Paul en Languedoc, près d'Usez.

bonne vie et longue que la vous désire, comme mère à enfant,

Vostre bonne tante, mère et vraye amye,

MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8550, fol. 45. *Auto.*]

129. — AU MÊME[1].

(Amboise, fin d'août 1536.)

En ce lieu d'Amboise m'a aporté vostre lettre le général de Normandie [2]; en ce lieu je vous en foys responce, et vous envoye une ensaigne [3] aussy mal faite que je craingnois qu'elle le fust. Mais la suffisance de ce porteur est telle qu'elle en fera l'office que je ne puis faire, car je confesse qu'elle est très mal de l'intelligence. Il vous en rendra meilleur compte que moy mesmes, car il y peult mieulx. Adjoustez que je ne saurois penser. Aussy, mon nep-

[1] Le commencement de cette lettre paraît manquer. Peut-être aussi, dans le désordre de sa douleur, la reine de Navarre a-t-elle omis la formule de début à laquelle d'ordinaire elle ne manque jamais.

On lit, dans le texte original : *en ce lieu de ce poupitre d'Amboise*, ce qui n'offre aucun sens. On a pu remarquer combien Marguerite était étourdie quand elle écrivait elle-même ; sans doute elle aura oublié d'effacer *de ce poupitre*, qui se rapportait à une autre pensée.

Il s'agit dans cette lettre de la mort du dauphin François, arrivée à Tournon, le 10 août 1536, et attribuée à un empoisonnement dont Montécuculli fut jugé l'auteur.

[2] Le lieutenant-général de Normandie, Thomas Boyer.

[3] Une peinture de notre état. La reine Éléonore se trouvait à Amboise avec Marguerite, quand la nouvelle de cette catastrophe y parvint.

veu, il vous dira l'estat où est la Roine [1], et l'ennuy que nous en avons eu, dont j'ay cuidé estre malade, tant pour la voir en paine que pour le lieu [2],

[1] Éléonore avait servi de mère au Dauphin et au duc d'Orléans, lors de leur captivité en Espagne.

[2] Le Dauphin était né à Amboise, en 1517. François Ier et Marguerite y avaient passé leur enfance. Voici les vers de Marot sur la mort du Dauphin :

Cy gist François, dauphin de grand renom,
Fils de François le premier de ce nom,
Duquel il tint la prison en Espaigne.
Cy gist François, qui la lice en campaigne,
Glaives tranchans et harnois bien fourbis,
Aima trop plus que sumptueux habits.

Formé de corps ce qu'est possible d'estre
Le fit nature; encore plus adextre.
Et en ce corps hault et droict composé,
Le ciel transmit un esprit bien posé,
Puis le reprint, quand, par grave achoison,
Ung Ferrarois * luy donna la poison
Au vœu d'autruy **, qui par crainte régnoit
Voyant François qui Cæsar devenoit.

Ce Daulphin, dy, qui, par terre et par mer,
Flustes et gens eust prins plaisir d'armer,
Et la grandeur de terre dominée
Si vaincre eust peu sa dure destinée.
Mais ses vertus luy causèrent envye,
Dont il perdit sur les vingt ans la vie
Avec l'attente, hélas, de la couronne,
Qui le cler chief de son père environne.
Qu'as-tu, passant? complaindre on ne s'en doibt :
Il a trop mieulx que ce qu'il attendoit.

(*Cimetières*, XXIV.)

* Sébastien de Montécuculli. Il avoua et fut supplicié.

** De Charles V. On a nié que François Ier ait soupçonné l'Empereur; la politique a pu lui dicter un désaveu; on verra plus loin ce qu'il en pensait dans son âme.

car je ne puis plus entendre qu'Amboyse soit Amboyse, mais une source d'infignye mémoire de douleur. Et sur ce propous, va supplier Nostre Seigneur vous donner et à vostre mesnie aultant de consolacion que despuis que nous sommes issy a receu le contraire

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., nº 8549, fol. 49. *Auto.*]

130. — AU ROY, MON SOUVERAIN SEIGNEUR.

(Automne de 1536.)

Monseigneur, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu par Fors me faire, dont très humblement vous mercye, et ay baillé au roy de Navarre l'article, quy en a fait selon vostre commandement, et n'a failly de dire au gentilhomme dont il vous a parlé chouse par laquelle l'Empereur pourra entendre qu'il ne fault point qu'il s'adresse à luy[1] pour vous cuider entretenir de paroles, mais que à l'effect il pourra faire congnoistre s'il a envie d'estre vostre amy, comme il dit; car il sçait ce que vous demandés, et les offres que vous luy avés faictes, qui sont sy raisonnaibles, que s'il a envie de la paix, qu'il vous en fasse parler ouvertement, et vous baille ce qui vous appartient, ou qu'il ne s'attende jamais à l'avoir.

Monseigneur, sy je estois aussy suffisante pour en dire mon opinion comme je désire qu'elle vous peust

[1] Au roi de Navarre.

servir, je dirois qu'il n'est possible de faire meilleure response que la vostre [1], et me semble, monseigneur, que vous me tenés tort de me ramentevoir les mauvais tours que l'Empereur vous fist, quant vous luy envoyastes M. le cardinal [2]; car je les ay tant devant les yeux, que saichant l'honnesteté dont vous usastes envers luy et les folles et oultrecuidées responses qu'il

[1] Charles-Quint feignait toujours de vouloir la paix, et d'y chercher des acheminements. Sous ce prétexte, il convoqua à Rome le sacré consistoire (7 avril 1536, Gaill.), et là, à la grande surprise du pape et des cardinaux, prononça contre François Ier une longue diatribe concertée à loisir. Il refusa d'en donner ou d'en laisser prendre copie aux envoyés du roi de France; mais le cardinal Du Bellay, qui était l'un d'eux, partit en poste, et, par un surprenant effort de mémoire, rendit mot à mot à François Ier la harangue de Charles V. François Ier y répondit article par article, et envoya sa réponse écrite. C'est celle dont parle ici la reine de Navarre.

Voyez ces deux discours dans Du Bellay ou dans Le Ferron (Duhaillan, t. II, p. 1433, éd. 1615); et aussi un passage curieux de Brantôme, où il condamne la modération des ministres du roi de France, et imagine une scène fanfaronne très-plaisante.

Les *réponses folles et outrecuidées* dont parle Marguerite quelques lignes plus bas, c'est la proposition que fit l'empereur d'un duel entre le roi de France et lui; duel en chemise, et à coups de poignard. François Ier avait autrefois défié Charles-Quint, mais d'une façon moins ridicule et que l'âge des deux monarques rendait alors plus excusable.

[2] « Le cardinal de Lorraine alla trouver l'empereur à Sienne pour « négocier la paix, et fit les ouvertures les plus conciliatrices. Fran- « çois Ier, entre autres choses, offrait d'envoyer son fils, le duc d'Or- « léans, avec une suite digne de son nom, aider Charles-Quint dans la « conquête d'Alger. L'empereur répondit par une longue déduction « des mêmes griefs exposés dans sa protestation, qui, selon lui, de- « mandaient qu'il s'armât de défiance s'il ne voulait s'exposer à être « trompé. » (Du Bellay, t. III, p. 139; édit. de l'abbé Lambert.)

fist, cuidant se faire le contraire de ce que Dieu l'a faict; cela suffit seulement pour faire désirer à toutes femmes estre hommes, pour vous servir à rabaisser son orgueil, sans ouser repenser la dernière cruaulté[1], quy est sy grande, que celuy seul qui la congnoist en fera la vengeance, comme vous l'avés remise en luy, en luy sacrifiant vostre voulenté; dont tout soudain commença à vous remunérer de sy bon effect, que l'espérance certaine d'une heureuse fin doit estre la consolacion de vous et de ceulx qui ne congnoissent aultre voulenté que la vostre; et comme celle qui, après vous, a plus porté que son fais de l'ennuy commun à toute créature bien née, j'estimerois la fin de ma vie ung paradis, sy elle estoit mise pour vous y faire quelque service. Mais congnoissant que je n'ay mérité tant de bien que d'avoir occasion de vous monstrer ce que vous sentés comme ce quy est vous mesmes; attendant vos commandements; ne pouvant donner pour vous aultre exercice à mon désir; le va continuellement présenter à celuy qui peult, ou par amitié ou par destruction, rendre vostre ennemy tel que vous le désirés; luy suppliant en bonne santé vous donner longue et contente vie, et en vostre bonne grace à jamais pour recommandée retenir

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8507, fol. 3. *Auto.*]

[1] L'empoisonnement du dauphin François, par Sébastien Montécuculli. On voit que François Ier et sa famille n'hésitaient pas à en accuser Charles V.

131. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

(Brest ou Châteaubriant? Hiver de 1536.)

Mon nepveu, le désir que j'ay de sçavoir de vos nouvelles me faict estre importune d'escripture, estant asseurée que vous escuserés tousjours les faultes venant par affeccion.

J'escrips à M. de Jully quelques propous que Lartigues a aportés de La Rochelle. Je vous prie, voyés l'audace ou folie du seigneur dont il est question! Je ne m'en puis tenir de m'en plaindre à vous, comme à celuy quy est moy mesmes.

Aussy, mon nepveu, il fault que je vous die que M. de Chasteaubriant[1] et moy ne faisons icy, à nostre repous, que incessamment penser aux affaires où vous estes, quy sont en train d'estre ou les pires ou les meilleures quy feurent oncques; car vous sçavés que l'honneste tour que a faict le roi d'Escosse[2] de venir en ce royaulme en telle amour et seureté qu'il démonstre avoir au Roy, engendrera une grant envie et soupessons à l'Anglois; d'aultre part, la perte de l'Empereur, dont il en sent despit, luy fera chercher tous moyens, jusques à aimer ses enne-

[1] Jean de Montmorency-Laval, seigneur de Châteaubriant, mari de la célèbre Françoise de Foix, laquelle vivait encore à l'époque où la reine de Navarre écrivait cette lettre. M. de Châteaubriant était gouverneur de la Bretagne.

[2] Voyez la lettre 128, et la note p. 329.

mis[1], pour vous nuire. Et sy ces deux s'accordent, France peult bien pour long temps prendre les armes. Par quoy, mon nepveu, il me semble que sy jamais une bonne pais fut requise, elle l'est maintenant, et sy seroit plus à l'honneur du Roy qu'elle ne feut oncques; par quoy nous vous prions que vous cherchés tout ce qu'il vous sera possible pour y venir. Et pleust à Dieu qu'il ne tint qu'à y mettere (*sic*) de ma santé bien avant; car sy nous ne l'avons, nous voirons la guerre rendre ce royaulme en grant nécessité, comme voiés qu'il commence. Nostre Seigneur veuille favoriser le bon vouloir que connoist que vous y avés

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 9127, fol. 27. *Auto.*]

132. — AU MÊME.

(Mars 1537.)

Mon nepveu, je vous prie croire que vous m'avés fait ung merveilleux plaisir de m'avoir envoyé ce porteur et m'asseurer de la bonne santé du Roy dont je n'estois en petite paine, car j'avois entendu par ung que j'avois envoyé à madamoiselle de Bresvier que Burgencis[2] s'en estoit allé en diligence et que vous l'aviés envoyé quérir; et sy ne pus sçavoir pour quy c'estoit, mais j'estois seure que c'estoit pour chose

[1] Charles V, irrité de sa défaite en Provence, se ligua avec Henri VIII.

[2] Médecin du Roi.

quy me touchoit de près, dont je loue Dieu de la guérison, et le supplie très longuement conserver sa santé.

Quant est de moy, mon nepveu, je m'en pars demain pour aller où je sçauray que sera la compaignie, et passeray par Boisgency, où la pouvre dame a perdu son second fils, qui m'a encores priée l'aller veoir. Quant je voy l'ennuy que l'on a de les perdre, je me contente de n'en avoir point. Encores j'ay seeu que la mienne a esté malade d'ung grant desvoyement d'estomach, mais elle est guérie, comme m'a asseuré maistre Jean Goinret [1]. J'eusse passé par Alençon, mais je n'eusse esté d'heure où je doy et veux faire service [2], par quoy m'en voys mon droit chemin à vous [3] que j'ay plus d'envie de veoir que je n'eus oncques ; vous priant dire au roy de Navarre que s'il continue, je n'auray pas grant paine de respondre à ses lettres. Mais que je vous voye, je me plaindray à vous, comme à la personne de ce monde à quy plus a d'amour et de fiance

Vostre bonne tante et vraye amye,

MARGUERITE.

[F. Béth., nº 8550, fol. 73. *Auto.*]

[1] Son médecin.

[2] Chez madame de Rohan (Isabeau d'Albret).

[3] Montmorency était en Picardie, où les Impériaux s'étaient jetés.

153. — AU MÊME.

(Piquigny, mars 1537.)

Mon nepveu, je vous mercye aultant qu'il m'est possible de ce que par ce porteur m'avez advertie de ce que je doy faire, vous asseurant que, quoy que ce soit, je ne passeray jamais oultre ce que vous me manderés. Il vous dira comme il m'a trouvée en ce lieu de Picquigny, et pensoys aller digner à Amiens, mais me doubtant que j'y trouverois une pouvre maison bien désolée [1], je digneray icy pour m'en aller tout droit à ma pouvre sœur, qui faict un si très grant deul et l'a continué tant de jours, que je crains bien sa santé. La pouvre femme a bien besoing de la bonne grace du Roy et que vous luy soyiés bon amy. Je m'en voys mettre paine de la consoler en ce qu'il me sera possible; et quant à la demeure que j'ay faict à Saint-Riquier [2], les dames qui sont à Amiens m'en ont bien mercyée, car si Dieu ne m'eust amené M. d'Hely, je crois qu'il s'en feust allé après Unchy [3], pour la grosse

[1] Celle de madame de Rohan, sa belle-sœur, qui était ruinée.

[2] Saint-Riquier, assiégé par les Impériaux, s'était vaillamment défendu. « Les femmes, montant elles mesmes sur les murailles avec-« ques leurs maris, exercèrent si virilement l'office d'hommes, qu'à « force de poix résine et d'eaux chaudes et bouillantes elles contrai-« gnirent enfin les impériaux de se retirer. Voire, dict on, que quel-« ques unes de ces femmes habillées en hommes leur ostèrent deux de « leurs enseignes. » (Duhaillan, t. II, p. 1451; édit. de 1615.)

[3] Le Roi avait pris Auxi-le-Château et Hesdin. « Il est vrai que le « seigneur de Dunchy mourut à l'assaut, et que Hély y fut griefve-

fieuvre qu'il avoit. Mais si toust que je l'ay veu en seureté, m'en suis partie, comme par Nançay je vous escripvis.

Mon nepveu, j'ay escript à M. de Chasteaubryant touchant le gouvernement de Picardie pour M. de La Roche[1], et ay prié M. le cardinal du Bellay vous en parler. Je laisse à part qu'il est vostre frère, mais je vous dis que pour le service du Roy, si vous ne l'y mettez, vous ferez chose dont vous aurez regret. Tous les gens de bien et servicteurs du Roy le désirent et ont une merveilleuse peur de tumber aux mains qu'il vous dira. Je vous prie, pensés y; et ne vous pouvant d'aultre chose servir, dont il me déplaist, je m'en voys avecques les dames solliciter les prières envers celuy que de tout mon cueur je supplie vous donner aussy bonne vie et longue, et aultant d'heur que vous en désire plus que pour soy mesme (vous recommandant le roy de Navarre)

Vostre bonne tante et vraye amye,

MARGUERITE.

[F. Béth., nº 8557, fol. 1. *Auto.*]

« ment blessé; tous deux hommes belliqueux et d'une grande magna-« nimité. » (DUHAILLAN, t. II, p. 1452; édit. de 1615.)

[1] M. de La Rochepot, François de Montmorency. Il fut nommé, cette année-là, gouverneur de la Picardie.

134. — A M. D'IZERNAY.

Amiens, 21 avril (1537).

M. d'Izernay, j'ay receu les lettres que m'avez escriptes, et vous asseure que vous m'avez faict très grand plaisir de m'advertir bien au long des nouvelles du lieu où vous estes. Je vous prie prendre la paine d'y continuer le plus souvent que vous pourrez.

J'escrips à présent à M. le grand maistre et à M. de Chasteaubryant [1], et à M. Desnedy, et vous prie leur bailler mes lettres ; et quand ilz m'en feront responses, les me faire tenir seurement. Nous sommes icy demeurés encores pour cejourd'huy et pour demain, qui est dimanche, et lundy matin nous en partirons. Il me desplaist qu'il y a si long chemin entre icy et Béarn ; je vouldrois bien qu'il n'y eust que dix lieues, pour plus toust faire au Roy le service que nous désirons.

Je vous prie, M. d'Izernay, faire tousjours envers M. le grand maistre le bon office que vous avez commencé pour le roy de Navarre et pour moy, et l'asseurer que toute notre fiance est en luy [2] ; et si je ne luy escrips souvent, qu'il m'en tienne pour excusée, car la congnoissance des grans et continuels empeschemens qu'il a me garde de l'occuper à lire mes lettres. Et n'oubliez de luy remonstrer ce que je luy escrips

[1] Gouverneur de la Bretagne.

[2] Pour recouvrer le royaume de Navarre.

en mes lettres que vous voirez touchant les morte-payes de Brest, qui n'ont eu argent depuis neuf mois. Vous sçavez quels gens ce sont, et qu'il ne fault que ung mauvais garson pour faire une meschanceté qui pourroit tourner à grand dommaige; quy sera fin du commencement de mes lettres, car vous en aurez bien souvent de plus longues. Priant Dieu, M. d'Izernay, qu'il vous ait en sa saincte et très digne garde, à Amiens, le XXIe jour d'apvril,

La bien vostre, MARGUERITE.

[F. Béth., nº 8550, fol. 149. *Dictée.*]

135. — A M. DE MONTMORENCY.

(Amiens? 21 avril 1537?)

Mon nepveu, je commenceray par louer Nostre Seigneur des graces qu'il vous faict, qui sont sy grandes et contynuelles, que tout le royaulme a grant occasion de se resjouir comme il fait.

Or, mon nepveu, combien que vos affaires ne vous doivent laisser lire ceste lettre, sy fault il que je vous die deux choses : l'une, que j'ay veu à Chasteaubryant le seigneur de la maison, ayant encores un peu de fièvre, dont il a esté guéry à ma venue, et m'a fait telle chose que vous pouvez penser. Il est en une grant paine pour la peur qu'il a de Brest, veu les mains entre quy est une telle pièce et de si grant importance, car le lieutenant et les morte-payes ne sont point

poyées, en sorte que luy et tous les bons servicteurs du Roy sont en grant peur, veu le malcontentement de celuy quy en a la principale charge [1]. A la prière de M. de Chasteaubryant j'en escrips au Roy. C'est une chose de telle importance que le gouverneur du pays [2], pour le plus seur, en devroit avoir la charge, car il ne peult estre en trop seure main.

L'autre point est de mademoiselle de Laval [3], quy est fort ennuyée despuis la mort de sa tante [4], et sy fait une grande despérence. J'en ay parlé à la Pom-

[1] Brion, en sa qualité d'amiral.

[2] C'est-à-dire M. de Châteaubriant.

[3] Fille de Nicolas de Montmorency-Laval, nièce de M. de Châteaubriant (Jean de Montmorency-Laval), orpheline de père et de mère. Anne de Montmorency refusa d'être son tuteur : « Je suis bien con- « tent de prendre seulement la garde et éducation de la personne de « ladicte demoiselle Charlotte de Laval, *et ses biens qu'elle a aportez* « *avec elle*..... Mais quant à la tutelle, je ne la pourrois et ne « suis desliberé de l'accepter. » (8620, f. 150.)

M. de Montmorency, qui n'avait accepté d'abord que la garde des biens de Charlotte de Laval, paraît s'être décidé à accepter aussi le titre de tuteur, car dans une lettre à La Pommeraye, on lit : «..... J'envoie ung tiercelet à M. de Chasteaubryant.... . J'ay reçeu « vostre lettre du dernier jour du moys passé, ensemble la minute que « m'avez envoyée *pour imposer silence au procureur de M. le Daul-* « *phin, touchant le faict de la tutelle de madamoiselle Charlotte de* « *Laval*..... » (Gaignière, t. I, fol. 118.)

[4] Françoise de Foix, madame de Châteaubriant, jadis maîtresse de François Ier, au sujet de laquelle les romanciers, sans compter certains historiens, ont donné carrière à leur imagination. Varillas et Sauval disent que, forcée de retourner auprès de son mari après la défaite de Pavie et la prise du Roi, M. de Châteaubriant, dont la jalousie est historique, la tint six mois captive dans une chambre tendue de noir, et qu'au bout de ce temps, il lui fit ouvrir les veines et

meraye [1]; mais nous n'y voyons ordre sy vous ne la retirés, luy rompant son train, et sy ne luy ferés peu de bien pour sa santé de luy oster ceulx qui ne cessent de la faire ennuyer et luy mettent en la teste tout plain de fascheries, à quoy par vostre commandement saura bien donner ordre ledict de Pommeraye, quy vous est tel servicteur que vous cognoissés. Sy vous voulés que, en attendant vostre retour, elle viengne là où est ma fille, vous sçavés que tout ce que j'ay est à vous comme vostre maison mesmes.

Or, mon nepveu, vous sçavés que je n'ay jamais cessé de vous donner paine; encores fault il que à ceste heure, quy est l'estrémité de l'affaire du roy de Navarre, vous veuilliés vous monstrer tel amy que nous espérons vous trouver. C'est que sy Dieu nous donne la pais par vostre moyen, vous veuilliés avoir

l'assassina. Il paraît démontré que Françoise de Foix mourut seulement en 1537.

Cependant, même à cette époque, M. de Châteaubriant n'échappa point au soupçon d'avoir hâté la fin de sa femme. Il y eut des poursuites commencées, qu'il étouffa par la protection de M. de Montmorency, et cette protection, M. de Châteaubriant l'acheta au prix de toute sa fortune. Les Mémoires de Vieilleville, livre 1, chapitres 21 et 22, font connaître par quels moyens Montmorency s'appropria la terre de Châteaubriant. Voyez aux Pièces justificatives, n° IX.

[1] « A M. de La Pommeraye, conseiller et maistre d'hostel ordinaire du Roi. » — Adresse d'une lettre de M. de Montmorency. (Gaignière, t. I, f. 118.)

Ce La Pommeraye paraît avoir été l'homme de confiance, le factotum du connétable. Montmorency lui écrit, au sujet de la donation dont il a été parlé dans la note précédente, que « *M. de Chasteaubryant est disposé à mieux faire encore.* » (Ms. Béth., 8620, fol. 195.) Voyez les Pièces justificatives, n° IX.

le royaulme de Navarre pour recommandé, et aider à le remettre entre les mains dont il a esté ousté pour s'estre desclaré françoys [1]. Vous sçavés quel honneur ce sera au Roy de remettre son beau frère en son héritaige, et quel esemple à tous les princes gardant leur neutralité, voyant que le Roy n'oublie les services passés. Vous sçavés que M. le grand maistre de Boisy [2] avoit pris cest affaire en main et y avoit desjà mis bon commencement. Je croy, mon nepveu, que le roy de Navarre ne trouvera moins de faveur en vous, en quy de sy long temps il a fiance et amitié, qu'il faisoit audict feu grant maistre, quy n'avoit cognoissance de luy que par la pitié qu'il avoit du tort que l'on luy tenoit. Je me tiens sy seure de vous, que je ne me mettray à vous en persuader, sinon de vous dire que en faisant pour nous, vous faites pour vous, car vous pouvez estimer vostre ce que aura jamais le mary et la femme, quy remettent en vous leurs affaires, comme en la personne de ce monde de qui plus a de seureté

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8550, fol. 9. *Auto.*]

[1] En 1512, Ferdinand-le-Catholique s'empara de la Navarre.

[2] Artus de Gouffier, seigneur de Boisy, frère de Bonnivet, mort en 1519 (*Biogr. univ.*), grand-maître de la maison du Roi.

136. — AU MÊME.

(Saint-Cloud, juin 1537.)

Mon nepveu, de peur de vous empescher, j'ay escript par deux fois à Yzarnay l'estat de la maladie du roy de Navarre, dont je n'ay eu nulle response; mais ayant entendu, par lettres escriptes à quelques ungs de ceste ville, que le Roy s'est trouvé mal trois ou quatre jours, et que, Dieu mercy, il est guéry et party du lieu où il estoit, je ne me puis garder de me plaindre à vous de vous mesmes de ce que vous n'avés commandé à quelqu'un de le m'escripre. Je m'attendois tousjours à Yzarnay, mais craingnant que vous l'ayiés occupé en aultre chose, je vous prie bien fort, mon nepveu, ordonner à Bertereau ou à Estienne que, par tous ceulx quy viendront en ceste ville, ilz me mandent de la bonne santé du Roy et de la vostre. Car sy Dieu ne donne mieulx au roy de Navarre, j'ay peur que de quinze jours il ne soit prest à partir d'icy, pour ce que sa fiebvre, qui jusques au cinquiesme a esté continue, et que à ce matin je pensois du tout dehors, après digner luy est un peu reprise, avecques douleur de teste, quy me faict craindre la tierce, de quoy encores j'ay cause de me contenter le voyant hors du dangier où je l'ay veu pour quatre jours. Croyés, mon nepveu, qu'il a sy grant regret de ne pouvoir estre en lieu où il fasse service au Roy, que je ne luy ay ousé monstrer ce que ce porteur apporte de M. de Bourdeaux, dont j'escrips bien au long à M. de Sainct An-

dré, pour vous prier penser que M. de Bourdeaux se plaint de demeurer seul, et luy semble qu'il ne tient qu'au roy de Navarre qu'il n'ait ce qu'il demande, dont le roy de Navarre ayant faict son debvoir de supplier le Roy, ou d'y envoyer quelqu'un ou d'y aller luy mesmes, voyant le peu d'ordre qu'il y a eu jusques icy, en a eu tant d'ennuy que je ne luy en ouse parler, veu qu'il n'est pas en estat de rien servir. Par quoy je vous prie, mon nepveu, vouloir satisfaire à M. de Bourdeaux, et envoyer celuy qu'il plaist au Roy quy y aille, car le temps vous presse, et l'empereur n'a désir que de faire une surprise. Je vous ai dict souvent que le roy de Navarre n'a lieu quy vaille ung coup de poing, et sy n'a mis nul ordre en ces pays, car en son absence, il estoit difficile, sans faire un grant bruit de guerre, que le Roy n'a voulu estre faict, que les estats d'Espaigne ne feussent tenus. Par quoy il me semble que sy vous ne pourvoyez à Bayonne et Dax, ce cousté là est bien foible, quelque petite armée que ce soit. Je vous prie, mon nepveu, y vouloir penser, car je m'adresse à vous congnoissant combien vous avés à cœur ce quy touche le bien du Roy et du royaulme, de quy vous estes tel servicteur et sy suffisant, que l'on vous peult dire sans compaignon, et me pardonnerés sy je vous tiens tant à lire, mais vous sçavés que la matière le requiert, et aussy que à vous seul s'adresse de tous ses affaires

Vostre bonne tante et vraye amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 9127, fol. 3.]

137. — AU ROY.

(1537?)

Monseigneur, si toust que j'eus receu la lettre qu'il vous pleust m'escripre de Tours, m'en (partis) sans aller devers la Royne, pour n'allonger mon chemin ; car après vostre commandement, je n'ay regard à nul aultre, et n'ay voulu mener personne, combien que assés eussent voulu faire le voyaige, pour ce que vous me commandés seulement m'en aller devers vous, ce que auparavant le roy de Navarre m'avoit escript, pour luy aller aider à solliciter ung affere ; ce que je n'eusse jamais faict sans vostre exprès commandement, combien que ce soit l'affere (après vostre service) qui plus luy touche le bien et l'honneur. Mais, Monseigneur, estant arrivée à Limoges, le lendemain Longueval[1] me bailla unes lettres de vous qui ne portoit aultre créance, sinon qu'en s'en allant chez luy, il me diroit des nouvelles de vostre bonne santé. Tou-

[1] Nicolas le Bossut, comte de Longueval, qui fut toute sa vie un traître. Voyez, dans Du Bellay, à la date de 1523, comment il avait fait marché avec les Impériaux pour leur livrer le château de Guise, par l'intermédiaire d'un de ses gens.

Lorsque Charles-Quint vint à Paris (1539), il gagna la duchesse d'Étampes, qui depuis entretint des rapports d'espionnage avec l'empereur. « L'agent dont elle se servait pour cette dangereuse corres- « pondance, était le comte Bossut de Longueval, homme sur le « dévouement duquel elle pouvait compter, et qui passait pour être « plus que son ami. » (Petitot, *Introd. aux Mémoires de Du Bellay*, ann. 1544.)

tesfois, Monseigneur, il me dit qu'il vous plaisoit que j'attendisse madame d'Estampes, et que je n'allasse point sans elle devers vous, et d'aultres propos qui ne sont point fascheux; et me dit que le roy de Navarre avoit charge de l'amener, et qu'il me diroit plus au long vostre voulenté. Qui feut l'occasion que je demeuray le jeudy et le vendredy, ce que je n'eusse faict.

Le roy de Navarre vint au matin, et madame d'Estampes au soir, qui me dit que vous luy aviez escript qu'elle me vinst trouver, pour aller ensemble. Je demanday au roy de Navarre si vous luy en aviez rien commandé; il me dist qu'il n'en avoit jamais ouy parler. Croyez, Monseigneur, que je ne suis sans grant peine, car vous sçavez les propos qu'il vous pleut me dire au partir, tant d'elle que de celuy qui par vous le me commandoit[1]. Et puis le roy de Navarre me dit n'en avoir nulle messaige, et de moy, je n'en ay nulle lettre de vous ne de nul des vostres, et je sçay que jamais vous ne voulustes que je menasse nulle compaignie, ny en Bretaigne, ny ailleurs, qu'il ne vous ait pleu le m'escripre.

Craignant en vous cuydant obéyr vous offenser, je dis à elle, à Longueval, que vous m'aviez permis aller pour l'affaire du roy de Navarre, et que je n'avois nul commandement de vous aller en aultre compaignie, et que d'entreprendre une telle chose de mon authorité sur celles qui sont à la Royne[2], j'aurois peur qu'elle le

[1] Il paraît que François Ier avait communiqué à sa sœur ses soupçons sur madame d'Étampes et le comte de Longueval.

[2] Madame d'Étampes était *dame d'honneur* de la Reine. Cette in

trouvast mauvais et que cela nuysit à l'affere pour lequel j'allois. Mais que je vous en escriprois, et que après avoir receu vostre commandement, je ne craindroys personne de ce monde; ce qu'elle me dit estre bon. Et nous en allons droict à Boulogne, où elle viendra après moy. Et si c'est vostre vouloir que je fasse ce que me dit Longueval, je l'attendray là où j'auray vos nouvelles; vous suppliant, Monseigneur, de toutes choses en quoy il vous plaira que je vous serve, me faire l'honneur que je l'entende de vous, ou de ceulx que vous estimez; car quoy que ce soit, sans regarder la qualité du commandement, je vous obéyrai : mais il ne vous desplaira point si en toutes choses et pour qui que ce soit, je demande lettres de vous; car jamais je n'ay peur de faillir mais que je sois seure de vostre voulenté; et si, j'ay tant veu de mensonges, que je ne croiray qu'en vostre escripture, à laquelle obéira jusques à la mort vostre tres humble et tres obeissante subjecte et mignonne[1].

[F. Béth., n° 8546, fol 102. *Dictée.*]

digne favorite gouverna le Roi pendant plus de vingt ans. Elle donna à ses trois frères des évêchés, à ses deux sœurs de riches abbayes. Elle vendit à Charles-Quint le secret des opérations de l'armée française. L'invasion de la Champagne par les Impériaux, qui faillirent menacer Paris; le honteux traité de Crépy, furent l'ouvrage de cette belle duchesse. — Après la mort de François Ier elle fut exilée par les intrigues de Diane de Poitiers. Celle-là, du moins, ne trahissait que son amant. Madame d'Étampes languit dans une obscurité si méprisée, qu'on ne sait pas l'année précise de sa mort.

[1] Cette lettre n'a aucune signature. On lit au dos, de la même main que le corps de la lettre : Double d'une lettre escripte au Roy par la royne de Navarre.

138. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

Vanves, 27 juing (1537).

Mon nepveu, j'ay esté merveilleusement aise d'avoir entendu par ce que l'on m'a escript de la court et par les lettres d'Estienne, l'ung des vostres, la disposition de M. le Daulphin et la vostre, et le bon ordre que vous donnez aux affaires de par delà, dont ung chascun vous loue et estime. J'ay sceu aussy le chemin que prennent les ennemis, et m'a semblé qu'ils ne sçauroient pis faire pour eux que de se adresser à Thérouenne ou à Boulongne, estant lesdictes villes si bien garnies et munies de toutes choses comme elles sont. Je vous prie, mon nepveu, commander audict Estienne ou aultres tel que vous adviserez, que je puisse estre souvent advertie des nouvelles de M. le Daulphin et des vostres, sans prendre la paine de m'en escripre, pour les continuelles et nécessaires occupations que je sçay que vous avez ailleurs.

Pour vous faire sçavoir de la disposition du roy de Navarre, il changea hier l'air du pont Sainct-Cloud en celui de Vanves, où il s'est assez bien trouvé, et commence à se pourmener par la chambre. Mais il est encores si foible qu'il ne peult pas faire grant chemin sans se reposer. J'espère, aidant Nostre Seigneur, qu'il sera bien toust guéry et en estat de faire service au Roy, selon le désir qu'il en a.

Je croy, mon nepveu, que vous avez bien sceu

comme le Roy s'est trouvé mal, de quoy j'ay esté en très grant paine. On a envoyé quérir M. Burgencis, qui estoit icy avecques le roy de Navarre, pour aller devers luy. Il est parti ce matin. J'entends que ce ne sera rien, car si sa maladie continuoit, le roy de Navarre m'a dict qu'il me donneroit congé pour aller devers luy, luy faire service pour nous deux.

Au surplus, mon nepveu, l'homme qui poursuit l'affaire de Daulphiné, que vous entendez, est encores à la court pour entériner unes lettres du Roy addressées au président Bertrandy, pour exécuter la commission qui luy est addressée par le Roy, et n'a peu encores entériner les lettres, à cause des menées que l'on faict au contraire; et une raison qu'on allègue, c'est que Gadaigne veult avoir la ferme du sel, et prester une grosse somme d'argent au Roy, ce qu'il ne vouldra pas faire s'il congnoist que l'on veuille icy maltraitter son prédécesseur. Congnoissant les menées et ceulx qui les font, le roy de Navarre et moy avons envoyé M. de Juilly devers le Roy en diligence, pour luy offrir de vostre part et de la nostre tout ce qui pourra venir de ceste confiscation, et le supplier qu'il s'en aide au besoing pour son service, ayant bien le pouvoir cy après de nous en récompenser. Je vous prie, mon nepveu, en escripre encores unes bonnes lettres à M. le chancelier, car il me semble qu'il en est besoing. De nostre costé, nous y ferons pour vous comme pour nous mesmes.

Il est temps, mon nepveu, que je fasse fin de lettres, suppliant Nostre Seigneur vous donner aussy bonne

et heureuse issue de la charge que vous avez, que continuellement le requiert celle qui sera à jamais, de Vanves, ce XXVIIe jour de juing,

Vostre bonne tante et vraye amye, MARGUERITE.

P. S. Je vous prie faire les très humbles recommandacions du malade et de moy à la bonne grace de Monsieur.

[F. Béth., n° 8507, fol. 85. *Dictée. P. S. auto.*]

139. — AU CHANCELIER D'ALENÇON.

(Vanves, 27 juin 1537.)

M. le chancelier, ce porteur s'en va pardelà, lequel vous dira des nouvelles du roy de Navarre et de moy, et comme nous avons changé l'air pour venir de Sainct Cloud en ce lieu de Vanves, où j'espère que ledict roy de Navarre recouvrera son entière guérison. Cedict porteur vous parlera d'ung affaire qui concerne grandement le profit et utilité du Roy, et le bien qu'il luy plaist faire audict roy de Navarre et à M. le grand maistre; sur quoy je vous prie le vouloir ouïr et croire. Je suis seure que vous estes si bon serviteur du Roy et tant amy de ces deux personnaiges (qui sont les vostres bien affectionnez), que ceulx qui veulent donner empeschement à l'exécution dudict affaire, ne seront point ouïs ne soubstenus de vous, de quoy je vous prie de très bon cueur, remettant le surplus sur la parole et suffisance dudict porteur, je supplie Nostre Seigneur, M. le chancelier, qu'il vous ait en sa

très saincte garde. Escript à Vanves, ce XXVIIe jour de juing,

La plus que toute vostre bonne amye,

MARGUERITE.

P. S. Despuis la présente escripte, j'ay avisé envoyer par delà l'abbé de Juilly, présent porteur, tant pour vous donner à entendre l'affaire susdict, que pour vous fere foy de la disposition dudict seigneur roy de Navarre.

[Archives du royaume, Suppl. au Trésor des Chartes, J. 920.]

140. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

(Août 1537.)

Mon nepveu, l'attente de vostre venue m'a gardée de plus souvent vous escripre; toutesfois, à l'adventure j'ay prié M. de La Roche[1], ce porteur, que j'ay tousjours congneu vostre, de vous aller trouver où que vous soyés, pour vous rendre par le menu compte de tout ce que j'ay veu, faict et ouy despuis que je suis icy, et que je vous escrivis par la Terrasse. Car despuis le matin jusques au soir que le Roy va veoir les dames, je ne le pers pas de veue. Il me faict tousjours la chère que vous m'aviés promise, dont je sçay de plus en plus l'obligacion que j'ay à vous. Dieu me doint grace d'avoir moyen de la vous rendre ainsin que je le désire. Mais en attendant, la voulenté y sera sy parfaite qu'elle ne le

[1] François de Montmorency, seigneur de La Rochepot, frère puîné du grand-maître, gouverneur de la Picardie

pourroit estre plus. Je ne vous en feray long propous, car je suis seure que vous le croyés et sentés ainsin.

Au demeurant, après que l'on a attendu pour voir sy le Roy me feroit bonne chère, chescun commence à me venir rechercher, pour avoir vostre amitié. L'on regardoit bien quel visaige le Roy feroit à la venue du président Poyet [1]; mais il l'a montré aussy joyeux et content de vous que s'il eust eu la pais [2], et je croy

[1] Guillaume Poyet. Il avait soutenu comme avocat les prétentions de Louise de Savoie, dans son procès contre le connétable de Bourbon. Ce fut l'origine de sa fortune. Il fut avocat-général, puis président à mortier, enfin il succéda à Ant. Dubourg dans la place de chancelier de France (1538). C'était une âme basse et vénale. Il se fit l'instrument de la haine de Montmorency contre Chabot, et, par une indigne perfidie, feignit d'embrasser les intérêts de l'amiral afin de le perdre plus sûrement. Il alla jusqu'à falsifier les dispositions de l'arrêt pour les aggraver. La disgrâce du connétable, qui suivit de près, entraîna celle du chancelier. Poyet, convaincu de malversations nombreuses, fut déposé de sa charge (1545). Il ne lui servit de rien d'implorer la pitié de Brion rentré en faveur. Lorsqu'il mourut, haï et méprisé, en 1548, il jouissait encore de dix mille livres de rente et de deux abbayes.

On lui a l'obligation de la célèbre ordonnance de Villers-Cotterets (1539), qui prescrit dans tous les actes publics l'emploi de la langue française au lieu de la latine.

On lui a reproché d'avoir retardé, autant qu'il lui fut possible, la fondation du collége de France.

En 1537, on fit un poëme latin *De Improbis Guillelmi Poyeti moribus*. Je ne sais s'il est imprimé; on le trouve dans les manuscrits de Dupuy, 736.

[2] Charles V, après avoir échoué devant Thérouenne, Péronne, etc., commença à désirer la paix. Sa sœur, la reine de Hongrie, proposa des conférences; elles se tinrent à Bomy, village à deux lieues de Thérouenne. On y conclut, non pas une paix définitive, mais une trêve de dix mois. Ce traité est du 30 juillet 1537. Les députés fran-

que en son cœur après s'estre mis à toute raison et l'ayant faict entendre à toute la cristienté, puisque la faulte vient de l'obstinacion de l'Empereur, il ne voudroit point qu'il feust autrement; mais quoy qu'il en soit, il est bien satisfaict de vous, dont je loue Dieu. Et remettant le surplus sur ce porteur lequel je vous recommande, va vous donner le bon jour

Vostre bonne tante et vraye amye,

MARGUERITE.

P. S. Le roy de Navarre dit que je vous mette icy ses recommandacions du plus parfaict amy que vous ayiés.

[F. Béth., n° 8551, fol. 29. *Auto.*]

141. — A M. LE CHANCELIER D'ALENÇON.

Montfrin, 24 aoust (1537 ?)

M. le chancelier, j'ay entendu par ung mien serviteur venant de Thoulouse, comme l'office d'inquisiteur dudict lieu, de laquelle j'ay esté circonvenue et trompée par ung nommé Becanis, n'est despeschée; lequel Becanis m'a faict entendre par Binety que c'estoit luy au nom duquel Badeto[1] l'a résignée, et toutesfois j'ay bien sceu le contraire, car celluy au nom duquel Badeto l'a résignée, qui est celuy que je

çais étaient Jean d'Albon, maréchal de Saint-Andre, le président Poyet et Nic. Bertereau, secrétaire d'État. (GAILLARD, *Histoire de François Ier*, t. III, p. 259; édit. in-8°.)

[1] Badeto, ou Badet, comme l'appelle Théodore de Bèze, qui rési-

désire en estre pourveu, se nomme Rocheto[1], et est homme pour bien faire ledict office; aussy est ce luy au nom duquel le Roy l'a m'a octroyée, et me seroit, je vous asseure, M. le chancelier, une chose tant mal aisée à supporter que d'estre ainsy circonvenue, que je ne me pourrois tenir [de] faire recongnoistre aux circonveneurs que ce n'est à moy à qui l'on doibt user telles bourdes. Et pour éviter aux inconvéniens, je vous prie, M. le chancelier, sans avoir respect d'oyr parler ledict Binety, veuillez faire le vouloir du Roy,

gnait sa charge d'inquisiteur de Toulouse vers 1537, devint conseiller au parlement de Provence, en 1544. Il fut un de ceux qui, avec d'Oppède, Lafont et de Tributiis, firent les massacres de Mérindol. Conformément aux injonctions de François Ier au lit de la mort, Henri II leur fit faire leur procès (1549), comme ayant dans cette épouvantable exécution surpris la bonne foi de son père. Ils furent renvoyés absous par des juges, dit Bèze, aussi sanguinaires et criminels qu'eux-mêmes. (*Histoire ecclés.*, t. I, liv. II, p. 78.)

[1] « Un inquisiteur de la foi, nommé Rochet, jacopin, avoit esté envoyé audit Agen pour connoistre du fait d'hérésie en dernier ressort, avec Geoffroy de La Chassaigne, conseiller au parlement de Bordeaux. » Bèze ajoute qu'ils inquiétèrent Scaliger, et que Rochet fut brûlé la même année, pour crime de sodomie.

Mais l'esprit de parti dont Bèze ne sait jamais se défendre, l'a induit en erreur. Frère Louis Rochette, inquisiteur de la foi, fut effectivement brûlé vif à Toulouse, sur la place du Salin, le 10 septembre 1538; mais c'était comme convaincu d'être tombé lui-même dans l'hérésie qu'il devait poursuivre. « Rien n'est plus faux, dit Lafaille, « que cette imputation de sodomie; les Annales du Parlement et de « l'Hôtel-de-Ville font foi qu'il s'agissait uniquement d'hérésie. Si « Bèze revenait au monde, il serait sans doute bien fâché d'avoir ca- « lomnié si vilainement un homme dont il pouvait faire un de ses plus « glorieux martyrs. » (*Annales de Toulouse*, t. II, p. 109.)

Je n'ai pu rien découvrir sur Bécanis ni sur Binety.

qu'est que ledict Rocheto, au nom duquel il m'a octroyé ledict office, en soit pourveu, sans que les choses en viennent plus avant. Car aussy bien nonobstant tous les empeschemens quy y pourroient survenir, si le Roy ne m'en veult du tout esconduire, je feray en sorte que son vouloir et le mien sortiront leur effect en chose tant raisonnable comme celle cy; à laquelle suis asseurée, après l'avoir bien entendue, tiendrez la main, et non pour aultre chose que pour la raison; car je m'asseure que ne vouldriez permettre que telles traffiques eussent lieu envers le Roy, et à moi seroit chose tant desplaisante, que ne le pourriez penser. Qui me fera de rechef vous prier pour l'affaire que j'ay de luy par deça, le vueillez despescher, pour s'en venir à Thoulouze vers moy, où je le présenteray au Parlement. Qui sera fin, suppliant le Créateur, M. le chancelier, vous tenir en sa saincte grace. A Montfrain, ce XXIII d'aoust.

La toute vostre bonne amye, MARGUERITE.

[Archives du royaume, Suppl. au Trésor des Chartes, J. 920. *Dictée.*]

142. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

(Fontainebleau, septembre 1537?)

Mon nepveu, après avoir receu vostre lettre, j'ay parlé à Burgencis[1] et aux médecins de la Royne, pour sçavoir leur opinion sur son deslogement de ce lieu; sur quoy ils vous font bien au long response, et oultre

[1] Louis de Burgency, médecin du Roi.

ce qu'ils vous escripvent, je vous asseure qu'il n'y a villaige à quatre lieues d'icy où il n'y ait encores plus de malades, et tous de pareilles maladies, quy sont longues et aspres au commencement, mais nul n'en meurt. Madame Marguerite[1] et moy feusmes hyer voir le pressouer du Roy, pour ung peu prendre de l'air; mais la femme de Janot me conta que tous les serviteurs de son mary sont malades de fiebvres continues, quotidiennes et tierces; et, combien qu'ils sont traictés d'aulx, d'oignons, d'eau pure et de toutes mauvaises viandes, ils guérissent tous. Après six ou sept révérences, elle me conta qu'elle n'ousoit aller à sa paroisse de Moret, pour ce qu'il y a encores plus de malades, et par tous les villaiges; quy a faict prendre conclusion aux médecins qu'il vault mieulx que dans ce bon logis la Royne se guérisse, que retomber malade en ung mauvais; et quant bien elle le voudroit, elle ne sauroit endurer la litière. Mais sy toust qu'elle n'aura plus de fiebvre, elle a deslibéré se faire porter jusques à Montargis et Chastillon pour là se fortifier.

Nous avons ung example quy donne crainte aux malades de partir : c'est que M. de Monchenu[2], sans le conseil des médecins, voyant que sa femme estoit amendée d'une fiebvre tierce qu'elle avoit, luy fit changer l'air à une lieue de Sainct-Maturin; dont elle a pris une grosse fiebvre continue. Je y ay encores mon médecin, et luy ay prié qu'il voulust que je luy

[1] Fille de François Ier, nièce et filleule de la reine de Navarre.

[2] Maître d'hôtel du Roi, et de ses trois favoris le plus discret et le moins coûteux.

envoyasse sa fille et de mes femmes; ce qu'il n'a voulu. Mais je y en envoirai, car la diligence et la despense qu'il a faicte pour la retirer de prison, m'a faict doubter qu'elle n'a pas tout ce qu'il luy seroit mestier.

Je ne veux oublier de vous dire que sy je me congnoissois aussy bien au mesnaige comme j'ay trouvé beau l'ouvraige du Roy, tant en son pressouer que en sa vigne, j'en ferois une bien longue lettre, car il me semble qu'il n'est possible de veoir édifice pour l'occasion plus magnifique et plaisant. Sy nous sommes encores icy, nous irons faire ces vendanges quy seront bonnes, car les raisins sont bien bons.

Sy vous assuré-je bien que pour nous ayder à guérir la Royne et madame la Daulphine[1], quy à ce matin a pris son quart accès de sa quarte, y fera tout ce quy sera en sa puissance

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8550, fol. 33. *Auto.*]

143. — AU MÊME.

(Fontainebleau, septembre 1537.)

Mon nepveu, à ce matin que madame la Daulphine debvoit avoir sa fiebvre, je la suis venu veoir, et l'ay trouvée sans nul mal, faisant aussy bonne chère qu'il est possible. Quelque aultre mal luy est pris, quy est sa parfaicte guérison.

La Royne a tousjours un peu de fiebvre et continuelles sueurs, tant en sa fiebvre que sans l'avoir; que

[1] Catherine de Médicis, mariée à Henri, duc d'Orléans (1533).

nous espérons estre la fin de son mal. Vous pouvés penser combien la longueur luy ennuie, principalement ayant entendu la délibéracion du Roy, pour le désir qu'elle a de le pouvoir veoir avant son partement de Lyon; à quoy nous mettrons tous la millieure paine que pourrons. Qui sera ce que pour ceste heure vous saurois mander, vous priant asseurer Monsieur[1] que sa femme est saine et en bon point, et que nous le souhaitons bien à veoir les joustes des cerfs, où nous allons souvent. Madame Marguerite[2] qui, despuis le trespas de la Royne sa sœur[3], avoit commencement de tumber aux pasles couleurs, se porte fort bien, et prend couleur et graisse de bonne sorte; et pour cest effect, je la presse souvent d'aller le matin à l'esbat, où je luy tiens compaignie. Je vous prie, mon nepveu, si je m'avance trop, pour le désir que j'ay de les veoir bien saines, que vous le me mandés, car je ne me puis garder de vivre avecque ce quy touche le Roy comme il luy plaist me donner la hardiesse de faire avecques luy : c'est me soulcier de leur santé, car au demeurant, c'est la plus honneste et gracieuse compaignie que je veis oncques. Je me fie en vous, mon nepveu, que vous ne laisserés point faillir par faulte d'avertissement

Vostre bonne tante et vraye amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8551, fol. 7. *Auto.*]

[1] Henri, dauphin.

[2] Seconde fille du Roi, nièce de la reine de Navarre.

[3] Madelaine, mariée à Jacques V, roi d'Écosse, le 1er janvier 1537, et morte le 2 juillet de la même année.

144. — AU MÊME.

(Fontainebleau, septembre 1537.)

Mon nepveu, j'ay laissé la Royne guérie de sa fiebvre et aussy madame la Daulphine, et m'en voys veoir ma fille, qui commence fort à s'amender; où je n'espère demeurer que bien peu, car je ne fauldray à me retrouver à Chastillon, comme j'ay promis à la Royne et à la dame de la maison [1]. Il est vray que pour le reume que j'ay encores, j'avois délibéré me mettre par eau à Orléans; mais madame Davaugourt [2], quy ne faict que escouter, l'avoit sy bien mandé, que l'on me debvoit venir trouver audict Orléans, quy m'a gardée d'y passer, et m'en voys droit à Boisgency, où, sy je puis, j'emmeneray la dame avecques moy jusques à Blois, et ne retournerons que les aultres ne soient passées jusques à Nevers, où elles se doibvent trouver. La compaignie que j'ay laissée en a belle peur, car despuis qu'elle en est loing, nous avons esté comme en paradis. Leur espérance est en Monsieur [3] et en vous, que vous les soustiendrés tousjours devant le Roy, et encores qu'elles prient bien Dieu pour vostre

[1] Madame de Châtillon avait été gouvernante, puis dame d'honneur de Marguerite.

[2] Dame de la suite de la reine de Navarre. Marot lui a adressé des vers.

[3] Henri, dauphin.

retour. Aussy faict de tout son cœur, avecques sa douleur de dents qui me contraint finer

Vostre bonne tante et vraye amye, MARGUERITE.

[F. Béth., nº 8551, fol. 3. *Auto.*

145. — AU MÊME.

(Fontainebleau, automne de 1537.)

Mon nepveu, de toutes les obligacions que j'ay à vous, je puis bien compter ceste cy du plaisir que vous m'avés faict de m'avoir asseurée de la bonne santé du Roy, dont je loue Dieu de tout mon cueur. J'avoys bien sceu par le prevoust de Paris qu'il avoit eu quelque mal à l'espaule, dont j'estois en grant paine, et m'avoit esté célée jusques à la venue dudict prevoust. Je ne pouvoys estre sans grant peur qu'il y eust pis, car ledict prevoust le me dist ainsy que j'estoys à disner, qu'il arriva; et me dist qu'il avoit tant d'affaires de par le Roy, qu'il ne me donna loysir de bien m'en enquéryr; ny despuis ne l'ay veu, car il est allé dehors. Mais je demouray en grant doubte dont votre lettre m'a du tout délivrée. Dieu me doint grace de vous pouvoir rendre ung plaisir pareil, que j'estyme le plus grant que je sauroys avoir. Je luy escrips une lettre que je vous prie luy vouloir présanter et luy dire que puis [que] ma fille est bien guérie, je la meneray lundi à Seuraine ou Saint-Clou pour changer l'air, et aussy pour me reposer du festoyement que j'ay faict aux Anglois, que je remectz à M. de Humyeres à vous

conter, quy s'aquite de sorte envers eux, que je ne vis jamais gens plus contens et du Roy et de ses serviteurs.

S'il y avoit riens par dessà où je vous pensse faire ung bon service, vous feriés grant tort à l'espérience que vous avés de long temps sy vous n'y vouliés emploier

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., nº 8550, fol. 77. *Auto.*]

146. — AU MÊME.

(Du Bourg-la-Reine, décembre 1537 [1].)

Mon nepveu, à ceste heure qui sont deux heures après mynuyt, j'ay sceu que ma fille est, Dieu mercy, bien amendée, et a perdu sa fiesvre et fort dyminué son flutz de ventre. Elle m'escript, comme vous voirez, ce que incontinent vous ay envoyé, car il me semble que vous avez tant participé en mon ennuy, que je vous ferois tort sy je ne vous departois de ma consolation, vous pryant dire au Roy que Nostre Seigneur n'a voulu priver ma fille de l'heur et du bien qu'il luy a préparé en sa pensée; car si elle n'eust eu nom que de mienne, la mort en eust voulu faire comme des

[1] Jeanne d'Albret fut très-malade au Plessis-lez-Tours, où François Ier la faisait élever loin de ses parents. (Voyez la Notice biographique, p. 65.)

Ch. de Sainte-Marthe (*Or. fun.*) dit expressément que lorsque la nouvelle de cette maladie arriva à Paris, on était aux jours les plus courts de l'année.

aultres[1]; mais la voyant esleue pour luy, elle n'a ouzé toucher à ce qu'il luy plaist nommer ses enfants.

Il fault que je vous confesse que j'ay mené une vie despuis que je partis, qui me contraindra garder pour aujourd'hui la chambre, car la douleur que j'ay eue, m'a gardé de sentir mon mal et ma lasseté; ce que je sens maintenant à bon escient. Vous priant que je saiche des nouvelles de la bonne santé du Roy, de la Royne et de Messieurs et Mesdames, et des vostres, car mais que tout soit bien, à cause de louer incessament Nostre Seigneur

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., nº 8549, fol. 29. *Auto.*]

147. — AU MÊME.

(Tours, janvier 1538.)

Mon nepveu, plus je voys en avant, et plus je connois la vraye amytié que me vous portés, car aux affaires sy grans et sy contraints où vous estes, vous avez mémoire de la personne de ce monde qui plus vous est tenue, me congnoissant tant obligée à vous du bon advertissement que vous me faites, que si le pouvoir et le moyen estoit de faire aultant pour vous comme je le désire, vous seriez le plus heureux homme du monde; ce que, Dieu mercy, je vous tiens, veu les graces qu'il vous fait, et au Roy et à son royaulme, par

[1] Comme du prince Jean d'Albret, mort en bas âge, et des enfants que le Roi avait perdus et que Marguerite appelait les siens.

vostre prudence, hardiesse et diligence, dont je reçoy une sy grant joye que je n'en eus jamais de pareille. Je suis seure que vous n'oubliés d'en donner la gloire à celuy dont tel heur vous vient, lequel j'en loue sans cesse de tout mon cueur.

Or, mon nepveu, pour le lieu là où vous estes, je ne vous ay voulu fascher de propous indignes d'aller si loin; mais afin que sy l'on trouve mauvais mon voyaige de Bretaigne, que vous veuilliés uzer de l'amour que je suis seure que vous me portés et en dire la vérité, je vous veux bien ramentevoir que quand le Roy partit de Fontainebleau, je luy demanday, voyant l'estat ou estoit la Royne, s'il luy plaisoit que je demeurasse pour luy faire service tant qu'elle seroit malade. Il me dit qu'il le me commandoit. J'ay fait son commandement, et combien que ma fille par deux fois feust malade, je ne voulus demander mon congié, jusques à ce que la Royne feust toute necte de sa fiebvre, et, par le commandement du Roy, m'en vins voir ma fille, espérant y demeurer jusques à recevoir aultre commandement. Mais entendant l'estresme nécessité où ma sœur, madame de Rohan[1], estoit, et que sans moy, son mary, ses enfants et elle estoient en dangier d'estre les plus pouvres gentilshommes de France, (non par leur faulte, mais de très-mauvais serviteurs) l'obligation que j'ay, quant à la nacture et quant à l'honneur, m'a contrainte laisser ma fille qui estoit guérie, pour aller guérir ma pou-

[1] Isabeau d'Albret, belle-sœur de Marguerite.

vre sœur, laquelle j'ay amenée avecques deux femmes pour la nourrir avecques ma fille, jusques à ce que leur maison soit désendebtée, (qui doibt sessante mille francs, et plusieurs terres engaigées!) et sans moy le demourant s'en alloit, où ils n'eussent sceu vivre. Mais quoy qu'il en soit, je n'ay demouré à aller et venir que le temps que j'eusse séjourné à Blais, auquel lieu je m'en voys ramener ma fille, que j'avois amenée par eau en ceste ville de Tours, afin en allant et venant la voir huit ou dix jours en tout. Je vous prie, mon nepveu, le vouloir faire entendre au Roy, et l'asseurer que sy j'eusse entendu qu'il luy eust pleu que je feusse demourée avecques la Royne, il sait bien que je n'ay affaire sy contraint que je n'eusse laissé, combien qu'il fault que je vous die que quant ils sont en bonne santé, je foys sy peu de service au Roy en la compaignie des dames, que luy ny nul ne se doibt appercevoir de mon absence. Je vous prie encores bien fort, afin que je ne faille par faulte de l'entendre, me mander sy l'intention du Roy est que je ne bouge d'avecques la Royne, car où il luy plaira, il congnoistra qu'il sera obéy de bon cueur.

Mon nepveu, j'espère que le bon effet que vous avés mis à fin[1] nous appportera une bonne paix et la fera plus facile; par quoy je ne me puis garder de vous prier avoir le Roy de Navarre pour recommandé, car vous savez que tout l'espoir qu'il peult avoir de jamais recouvrer son royaulme est la faveur du Roy, soit

[1] La trève de Leucate.

par paix ou par guerre avecques l'Empereur. Je sçay bien que ce n'est la raison que son affaire soit traitté avecques celluy du Roy; mais vous sçavés que le Roy voulut bien que le chancelier d'Alençon y allast de la part du roy de Navarre. Seulement je croy que puisque vous en avés la charge, il ne l'accordera pas mains voulentiers, et si, me tiens seure que après avoir fait l'affaire du Roy, vous n'oublierés de faire toute la faveur que vous pourrés à celuy que vous congnoissés aussy bien que moy quel amy y vous est, et sy par vostre moyen le pouvoir luy augmente de monstrer quelle afecsion il vous porte, vous ne vous repentirés d'avoir prochassé de l'honneur à ceulx desquels vous pouvés conter la maison la vostre mesmes; vous priant estre l'ayde, le conseil et l'appuy de celuy qui a en vous sa parfaite fiance et avecques luy

Vostre bonne cousine et vraye amye, MARGUERITE.

P. S. Je vous prie voir ce que j'escrips au Roy, et, s'il vous semble bon, la luy bailler ou faire bailler, ou la brusler. Je remets tout à vous.

[F. Béth., n° 8562, fol. 42. *Auto.*]

148. — A M. LE CHANCELIER D'ALENÇON.

Lyon, 8 juillet (1538).

M. le chancelier, depuis vostre partement, est arrivé icy Pommeraye, lequel a laissé le Roy à Valence, dont estoient partis le Vis-Roy et Montmorency, pour

aller devers l'Empereur[1]. Ils ont si grande espérance en la paix qu'il n'est possible de plus. Nostre Seigneur nous en donne de tous costés sy bonnes nouvelles, que nous avons bien cause de le louer et mercier. Je luy supplie conduire le tout à bonne fin, et vous donner le bien que vous désire, de Lyon, le viij^e jour de juillet,

Vostre bonne maistresse, MARGUERITE.

[Archives du royaume, Suppl. au Trésor des Chartes, J. 920. *Dictée.*]

[1] Au congrès de Nice. François Ier et Charles V avaient accepté la médiation du pape. Ils signèrent une trêve de dix ans. Le Roi et l'Empereur se rendirent ensuite à Aigues-Mortes; leur cour les y suivit; « et dans cette entrevue qui dura trois jours, du 14 au 17 juillet, les « deux monarques eurent plusieurs entretiens, où, perdant en appa- « rence le souvenir du passé, ils se traitèrent avec une confiance et « une cordialité qui firent concevoir à la Reine les plus flatteuses « espérances. » (PETITOT, *Intr. à Du Bellay*, p. 142.)

Il y a apparence que Marguerite écrivit ce billet étant en chemin pour Aigues-Mortes.

Il y a ici une lacune de deux ans dans la correspondance de la reine de Navarre. Nous avons laissé Marguerite s'occupant activement de politique, parcourant la Provence, la Bretagne et la Picardie pour les intérêts de son frère; nous la retrouvons établie paisiblement en Béarn, avec son mari.

Dans cet intervalle se placent deux événements importants qu'il faut mentionner :

Montmorency, fait connétable à Moulins, le 10 février 1538, ne tarda pas à se brouiller avec la reine de Navarre. Le connétable, parvenu au dernier degré où son ambition pouvait aspirer, ne ménagea plus sa bienfaitrice. « J'ay ouy conter « à personne de foy que M. le connestable de « Montmorency, en sa plus grande faveur, dis- « courant de ce faict un jour avec le Roy, ne fit « difficulté ny scrupule de luy dire que s'il vouloit « bien exterminer les hérétiques de son royaulme, « qu'il falloit commancer à sa cour et à ses plus « proches, luy nommant la Royne sa sœur. A « quoy le Roy respondit : Ne parlons point de « celle-là, elle m'ayme trop; elle ne croira jamais « que ce que je croiray, et ne prendra jamais de

« religion qui préjudicie à mon Estat. Dont onc-
« ques puis elle n'ayma jamais M. le connestable,
« l'ayant sceu, et luy aida bien à sa desfaveur et
« bannissement de la cour. » (*Dames illustres;* Marguerite, royne de Navarre. Édit. *Panth.*, t. II, p. 184.)

Le second fait à signaler est le mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves, mariage conclu sans l'aveu des parents de la petite princesse, âgée alors de onze ans et demi. Les cérémonies se firent à Châtellerault, le 15 juillet 1540. En cette occasion éclata la disgrâce du connétable.

« Si bien que le jour que madame la princesse
« de Navarre, sa fille, feut mariée avec le duc de
« Clèves, à Chastelleraud, ainsy qu'il la fallut por-
« ter à l'église, d'autant qu'elle estoit sy chargée
« de pierrerie et de robe d'or et d'argent, et pour
« ce que par la foiblesse de son corps n'eust sceu
« marcher, le Roy commanda à M. le connestable
« de prendre sa petite niepce au col et la porter à
« l'église; dont toute la cour s'en estonna fort,
« pour estre une telle charge peu convenable et
« honorable en telle cérémonie pour un connes-
« table, et qu'elle se pouvoit bien donner à un
« aultre. De quoy la royne de Navarre n'en feut
« nullement desplaisante et dict : Voylà celuy qui

« me vouloit ruyner autour du Roy mon frère,
« qui sert maintenant à porter ma fille à l'église.

« .... M. le connestable feut fort desplaisant de « ceste charge et en eut ung grand despit, pour « servir d'ung tel spectacle à tous, et commença « à dire : C'est faict désormais de ma faveur ; adieu « luy dis. Comme il arriva, car après le festin et « disner des nopces, il eut son congé et partit « aussitost. Je le tiens de mon frère aussy, qui « estoit lors paige à la cour, qui veit le mystère et « s'en souvenoit très bien, car il avoit la mémoire « très heureuse. » (Brantôme, *Dames illustres.*)

---

149. — A M. D'IZERNAY [1].

Nérac, 29 décembre (1541).

M. d'Izernay, sy le Roy a eu contentement d'entendre par vous l'estat où je suis, croiez que j'en ay encores plus d'entendre la continuation de sa santé et les propos que par vos lettres me mandez qu'il vous a tenus ; quy me faict vous estimer très heureux messagier pour moy, et moy encores plus heureuse de vous avoir tel, car je n'eusse ouzé demander ce que vous avez obtenu pour moy, en quoy vous avez merveilleusement bien faict de prendre le conseil de M. le chancelier d'Alençon [2], lequel ne

[1] Il était devenu chef ou intendant de la maison de Jeanne d'Albret.
[2] François Olivier.

peult jamais estre que à mon advantaige, vu le sçavoir qu'il a, et l'affection qu'il me porte. Et fault que je vous die que je n'estime pas moins la grace que le Roy me faict d'envoyer icy les commissaires que me nommez, que d'envoyer M. de Condom à Bloys[1], car je n'ay pas tant de hayne à luy que j'ay de désir que le Roy soit aymé et obéy en ce pays, comme la raison le veult, et congneu aultre prince que l'évesque ne l'a fait prescher. Ce sont propos de quoy vous sçavez que je n'ay jamais voulu fascher le Roy; mais si est-ce que depuis qu'il[2] eut congé de retourner chez luy, vous n'avez jamais veu la braverie qu'ont faict ses parens! Et par quelques advertissemens que j'ay eus que l'on use fort de poisons de ce costé là, j'ay prié le roy de Navarre, tant que je aurois à demourer icy, que l'on eslongnast de ceste ville ceulx qui estoient audict évesque, ce qu'il a faict doulcement, en leur remonstrant l'opinion que j'en avois, et a on donné ordre que personne n'entre à nos offices. L'invention que l'on dit que les moynes ont d'empoisonner en ce pays, c'est dedans l'encens, duquel je

[1] Érard de Grossoles, de la maison de Flamarens. C'était un fougueux catholique; François Bellemare lui dédia sa défense du Saint-Siége contre Luther. Du Bellay dit que plusieurs évêques de France firent répéter en chaire les odieuses calomnies qu'on semait en Allemagne contre François Ier (livre VI, p. 437, éd. Petitot). Érard de Grossoles était apparemment un de ces prélats. Il eut pour successeur au siége de Condom Charles de Pisseleu, frère de madame d'Étampes. (1544.) Voyez la *Gallia christiana*, t. II, p. 968, et le P. Anselme, t. VIII, p. 476. Le P. Anselme met la nomination de Ch. de Pisseleu en 1545.

[2] L'évêque de Condom.

ne doy point avoir de peur, car depuis que vous estes party, me suis trouvée plus mal que je n'ay point encores faict; mais ce n'est que de vomissemens[1], par quoy ceste feste de Noël a esté chantée en nostre grant salle, et de mon lict j'ay ouy matines et la grant messe, car nous sommes venus loger en la chambre de Madame.

Vous me mandez que le Roy ne veult point que je parte encores d'icy : mais je vous promets que ce me seroit chose bien difficile. Je me suis trouvée cinq ou six jours si forte et si bien, qu'il n'estoit possible de mieulx, et avois du tout laissé le Creneche[2]; mais j'ay esté contrainte de le reprendre quant c'est venu sur le terme des trois mois, lequel j'auray passé le quatriesme de janvier, car je suis grosse du jour de Sainct Firmoys[3], ou je ne le suis point.

Je n'escrips point pour ceste heure au Roy, pourcequ'il n'est point de besoing; mais si vous le trouvez bon, vous luy direz le contenu en une petite ame[4] escripte de ma main, que vous trouverez en ceste lettre, ou la luy monstrerez. Vous luy direz aussy l'aise que j'ay d'entendre que ses affaires se portent si bien de tous costés, et le pouvez asseurer que le roy de Navarre le faict bien semer partout, et principalement pour battre contre les mensonges que ses voy-

[1] La reine de Navarre commençait une nouvelle grossesse.

[2] Elle avait cessé l'usage du vin de Grenache.

[3] Saint-Firmin, le 25 septembre.

[4] Un billet inclus dans une lettre. Cette singulière expression appartient au langage précieux du XVIe siècle.

sins font courir. Au demeurant, après avoir faict ce qu'il luy semble nécessaire pour le service du Roy, nous ne faisons que passer nostre temps. Mademoiselle de Caulmont et la séneschale de Caulx doibvent revenir à ces Rois. Mademoiselle de Clermont arriva samedy dernier, qui n'a point apporté de mélencolie. Elle se loue fort de madame de Clermont sa belle mère ; vous le pouvez dire au comte et à la comtesse de Vertus [1] que vous irez visiter de ma part, et direz à la comtesse qu'il me desplaist bien de quoy elle a ceste vilaine maladie [2] ; toutesfois que je l'ay eue la plus grosse qui fut jamais, et s'il est ainsi qu'elle l'ait prinse, que l'on m'a dict, je vouldrois estre près d'elle pour luy garder son tainct, et luy faire que j'ay faict ; toutesfois que j'escrips à maistre Jehan Goinret.

Je pense que avant que vous aiez ma lettre, que madame d'Estampes sera retournée, à laquelle je suis seure que vous ne fauldrez de dire les propos que je vous ay tenus. Je vous prie que vous la hantez le plus que vous pouvez, car vous sçavez bien qu'elle a vostre compaignie à gré, et en cela vous ferez pour vous et pour moy. N'obliez à luy dire que j'entends très bien qu'elle est occasion de toute la consolation que j'ay, et contez luy comme vous avez trouvé le Roy si bien disposé pour mes affaires qu'il n'est possible de mieulx, à quoy vous estimez que les propos qu'elle a tenus de moy ont merveilleusement servy, et l'asseurez

[1] François de Bretagne, comte de Vertus, avait épousé Charlotte de Pisseleu, sœur de la duchesse d'Étampes.

[2] La petite-vérole.

bien de l'amitié que mary et femme luy portent. Et nonobstant que vous ne me voulez escripre ceulx que vous avez eu à combattre pour l'affaire de Condom, si vous veulx je bien prier d'entretenir tousjours M. le général Bayard [1], et l'asseurez que le roy de Navarre et moy nous fions bien fort en luy. Vous n'oublierez aussy Bouchetel, car vous sçavez l'amour que je luy porte. Pareillement à M. de Tulle [2], et à ceux que congnoissez qui me portent affection. Il me semble que pour ceste heure vous en avez assez, vous priant continuer vostre heureux et bon commencement en doulceur, sans nulle importunité, et je vous promets ma foy que vous me trouverez tant que je vivray

Vostre bonne maistresse, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8560, fol. 82. *Dictée.*]

150. — AU MÊME.

Nérac, le 30 décembre (1541).

M. d'Izernay, avant hier je receus vos lettres du 18e de ce mois, auxquelles hier je vous feis responce; et aujourd'huy ay receu celle que m'escripvez du

[1] Bayard, secrétaire-général; Bouchetel ou Bochetel, secrétaire ordinaire du Roi.

[2] Pierre du Castel ou Du Chatel, évêque de Tulle, puis de Mâcon, puis cardinal, lecteur du Roi, un des plus illustres savants de ce siècle, protecteur des gens de lettres auprès de François Ier. Il contribua avec Budé et Du Bellay à la fondation du collége de France.

On a de Pierre du Castel une relation curieuse des obsèques de François Ier. On la trouve à la fin de la vie de du Castel, écrite en latin par Baluze; l'abbé Lambert l'a insérée dans son édition de Du Bellay (t. VI, p. 126). L'original est dans le volume 8517 de Béthune.

21e, sur lesquelles avant que passer plus oultre vous diray (comme craignant que ne soyez plus à la court, veu que me mandez vouloir aller en vostre maison), j'ay changé propos de l'ame[1] que je vous escripvis vouloir mettre en madicte lettre d'hier, pour le contenu en icelle faire entendre au Roy, auquel seigneur il m'a semblé meilleur escripre et envoyer au prothonotaire d'Hourte ma lettre pour luy présenter; ce que je fais. Et à celle fin que vous saichez ce que vous eussiez veu en ladicte ame, je vous diray que toute la substance estoit des remerciements que je vous priois faire au Roy sur les bons propos qu'il vous a tenus, lesquels, si vous estes encores près de luy, vous pourrez bien faire ainsy que vostre discrétion le sçaura aussy bien adviser que je le vous pourrois escripre. Et vous diray seulement, veu aussy que à vostredicte première lettre j'ay faict ample responce par la mienne d'hyer, que celle d'aujourd'huy m'a aultant satisfaicte que lettres que je aye de long temps receues, et voy bien que vostre diligence m'a merveilleusement servie, et que sans elle et le bon conseil que vous donna M. le chancelier d'Alençon, à grant peine que les choses eussent si tost sorty effect, duquel je ne me resjouis en façon quelconque que pour faire congnoistre à ce pauvre peuple comme leur Roy n'est pas aussy cruel que on leur a presché[2]; et n'estoit l'asseurance que j'ay que le Roy sçait bien que je n'ayme la vindication, je crain-

[1] Au sujet du billet, etc. (Voyez la lettre précédente, p. 375.)

[2] C'est l'affaire de l'évêque de Condom, dont elle a parlé dans la lettre 149e.

drois que l'on pensast qu'elle feust cause d'avoir ainsy prins cest affaire à cueur; mais il me congnoit et sçait si bien que je n'ay affection sinon en ce qui luy touche, que je ne crains point que l'on pense que je le fais pour aultre respect que le sien. Et sy à la fin congnoistra que je n'ay point parlé sans grande (*sic*) occasion, et que ceulx qui luy ont voulu dissimuler, ne l'ont pas si bien entendu que moy. Je ne doubte point que leurs défenses n'ayent esté cause de vous faire aussy tirer au chevrottin, comme vous me dites avoir faict; mais à la fin vostre victoire ne sera moins louable pour vous que leurs défenses à leur confusion.

J'ay receu la lettre du Roy, qui m'a esté telle joye que vous pouvez penser; et encores que vostre grant affection vous gardast de la trouver assez bonne, sy n'ay je laissé de la trouver de si bonne substance et vertus, qu'elle m'a nettoyée de tous mes maulx, et sy vous asseure que, depuis dix ou douze jours, j'ay eu aultant de mal de cueur, foiblesse et vomissement que j'eus oncques; qu'est une maladie que j'ay tousjours accoustumé d'avoir sur la fin du troisième mois que je suis grosse. Et croy que mon mal eust continué jusques à la fin desdits trois mois, qui sera mercredy, n'eust esté la réception desdictes lettres qui m'ont apporté ce bonheur, et espère qu'elles porteront encores, car je ne les abandonneray point et ne bougeront de dessus moy, et si vous asseure que je les baiseray pour le moins une fois le jour d'aussy bon cueur que je feis jamais baiser, et les porteray comme relicques, dont

elles ont aussy bien servy au roy de Navarre comme à moy, car il a esté environ vingt-quatre heures aussy malade d'une colique que je le veis oncques, et a fait de l'eau aussy noire que encre. Mais il a prins si grant joye de ouïr la lecture desdictes lettres que je luy ay faicte durant sa maladie, qu'il en est guary.

Incontinent que verrez madame d'Estampes, je vous prie ne faillir à bien au long luy compter ce que à vostre partement je vous donnay charge, et surtout asseurez la bien de l'affection que vous sçavez et avez congneu que le roy de Navarre et moy luy portons. S'il estoit possible de luy en dire aultant qu'il y en a, elle en trouveroit autant que jamais créature feist à aultre. Je vous rescriprois lesdicts proupos que vous luy debvez tenir, mais par vostre dernière lettre m'asseurez de ne les avoir oubliés, ne aussy ceulx que debvez tenir à la baillifve de Caen [1], à laquelle j'escrips une lettre de créance que je vous envoye en ce pacquet, que Ferté faict tenir au conterolleur de postes

[1] La baillive de Caen était de son nom Aymée de La Fayette, mariée à François de Silly, seigneur de Lonray et de Fay, gentilhomme de la chambre du Roi, son premier valet tranchant, bailly, capitaine de Caen, lieutenant dans la compagnie du duc d'Alençon, etc., etc., mort en 1524.

Madame de Silly, restée veuve, accompagna Marguerite en Espagne. Elle agit si utilement pour les intérêts du Roi prisonnier, que ce prince lui donna la baronnie de l'Aigle, confisquée sur un complice du connétable de Bourbon.

Marguerite, devenue reine de Navarre, nomma la baillive de Caen gouvernante de la princesse Jeanne d'Albret. Il est à noter que madame de Silly était très-bonne catholique; elle fit élever à son mari un magnifique tombeau dans l'église de Lonray, près d'Alençon. Elle-

pour le vous envoyer à Blois, se n'estes plus à la court.

Voylà tout ce que pour le présent vous aurez de moy, sinon de vous dire que m'avez fait grant plaisir de ainsy au long m'avoir escript des nouvelles particulières, et de supplier le Créateur, M. d'Izernay, de vous donner parfaict contentement.

De Nérac, le xxxe jour de décembre.

Vostre bonne maistresse, MARGUERITE.

P. S. J'ay bruslé vostre lettre.

[F. Béth., n° 9127, fol. 83. *Dictée. P. S. auto.*]

151. — AU MÊME.

Nérac, le 12 janvier (1542).

Monsieur d'Izernay, je vous ay cy devant faict bien ample responce à toutes vos lettres, et pource que par vostre dernière me mandiez aller en vostre mesnaige,

même fut inhumée dans l'église de Sainte-Claire d'Alençon, à laquelle elle avait fait de grandes libéralités.

(Voyez une lettre de M. Odolant Desnos, docteur-médecin à Alençon, du 13 janvier 1766; — et Dreux du Radier, *Mém. et Anecd.*, t. IV, p. 140; édit. de 1808.)

Brantôme rapporte une plaisanterie un peu forte du duc d'Albanie, lors de la venue du pape à Marseille. Les trois dames pour qui le duc sollicitait (en italien) une dispense équivoque en les présentant à Sa Sainteté, étaient mesdames de Châtillon, d'Étampes et la baillive de Caen. (*Dames gal.*)

Le nom d'Aymée de La Fayette figure sur la liste des personnes qui assistèrent Jeanne d'Albret dans sa protestation contre son mariage avec le duc de Clèves (juillet 1540).

je pense que maintenant ne soyiez à la court, qui est cause que j'escrips au prothonotaire d'Hourte[1] que s'il est ainsi que vous n'y soyiez, qu'il tienne un propos au Roy que je vouldrois bien (pource que desjà eu avez faict le commencement) estre tenu par vous, et à celle fin, si d'adventure vous estes de retour, que vous le mettez à exécution. J'escrips audict prothonotaire le vous dire, et encores le mettray je icy. Vous sçavez comme le Roy a ordonné que MM. de Bayf et Bagie viendroient par deçà avec commission d'informer sur le faict de M. de Condom[2] et autres choses concernant le proufict du Roy; et pource que, nonobstant son ordonnance, je n'entends point parler de la despesche de ladicte commission et encores moins de leur partement, qui me faict craindre qu'il y ait quelque empeschement, car souvent telles dépesches ne se font pas selon l'entière intencion du Roy, ne si promptement qu'il entend, par quoy vous luy direz (au moins si desjà ledict prothonotaire ne luy a dict) que je vous ay mandé que je n'entends point parler de la venue desdicts commissaires, et que je le supplie commander qu'ils viennent, et leur dire de bouche qu'ils informent les témoings que je leur produiray, tant sur le faict dudict sieur de Condom que en aultre chose qui concerne sa justice et proufict; et que j'espère qu'il congnoistra que les propos que je luy ay cy devant tenus sont véritables, et qu'il n'a pas en ce pays de deçà esté de tous servy aussy fidellement qu'il

[1] D'Orthez.

[2] Voyez ci-dessus, lettres 149 et 150.

le mérite. Mais si vous n'estes à la court, et que ledict prothonotaire luy ait desjà tenu lesdicts propos, il ne sera jà besoing que vous luy en parlez, car il ne luy en fault tant rompre la teste.

Quant aux nouvelles deçà, je n'ay point encores bougé de ce lieu, où je suis au mesme estat que vous me laissastes. Nous y passons nostre temps à faire mommeries et farces. Si vostre bonne partie [1] veoit la fin de ceste lettre, elle y trouvera mes recommandacions, et vous, la supplication que je fais au Seigneur, M. d'Izernay, vous donner sa très saincte grace.

De Nérac, le XIIe jour de janvier.

Vostre bonne maistresse, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 9127, fol. 86. *Dictée.*]

152. — AU ROY, MON SOUVERAIN SEIGNEUR.

(Nérac, 1542.)

Monseigneur, pource que j'ay failly à obéir à vostre commandement et ne me suis trouvée grosse [2], je n'ay ousé prendre la hardiesse de vous escripre; car il me semble que vostre désir estoit assés puissant pour donner enfant à ma viellesse, si Nostre Seigneur eust voulu oublier mes démérites pour satisfaire à la bonne

[1] Votre *moitié*, sa femme.

[2] « 1542. Le Roy s'achemina premièrement à Montpellier, delà à « Toulouse, et de Toulouse il alla veoir Marguerite, royne de Navarre, « sa sœur, qui sejournoit à Nérac, et disoit-on qu'elle estoit grosse « et desja preste d'accoucher. Mais il advint depuis qu'elle n'enfanta « seulement ce que l'on appelle une mole. » (LE FERRON, dans DUHAILLAN, t. II, p. 1477; édit. de 1615.)

voulenté qu'il vous a pleu y avoir. Mais, Monseigneur, si en cest estat ne vous puis faire service, je m'en voys devers vous pour obéir à tous les commandemens qu'il vous plaira me faire, et feusse plus toust partie, n'eust esté la grant envie que j'avois de veoir Chambort, que j'ay trouvé tel que nul n'est digne de le louer que celuy qui l'a faict, qui, par ses œuvres parfaictes, faict admirer sa perfection. Vous merciant très humblement, Monseigneur, de ce qu'il vous plaist, que j'aye ma part [en] la veue de Fontainebleau, ce que j'avois bien deslibéré, encores que vous eussiés faict vostre Nouël à Paris. Mais je loue Dieu dont vous y demeurés jusques là, car voir vos édifices sans vous, c'est ung corps mort, et regarder vos bastiments sans ouïr sur cela vostre intencion, c'est lire en esbryeu [1]. Mais puisque j'auray ce bien de vous y veoir, je fortifieray mes yeux, mon cueur et mon entendement, pour voir, sentir et entendre de vous seul le seul contentement que sauroit ny pourroit espérer de toutes créatures

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8507, fol. 93. *Auto.*]

[1] C'est lire de l'hébreu.

François Ier meurt le 31 mars 1547, entre une heure et deux heures après midi. (*Relation de l'évêque de Mâcon.*) [1]

La reine de Navarre était en Béarn ou au monastère de Tusson, en Anjou.

Le premier soin d'Henri II fut de replacer au faîte de la faveur et du pouvoir le connétable A. de Montmorency, malgré la recommandation expresse de son père au lit de la mort.

---

153. — A M. D'IZERNAY.

Pau, le 13 juin (1547).

M. d'Izernay, j'ay receu toutes les lettres que vous m'avez escriptes avecques celle de madame la duchesse de Valentinois [2], à laquelle je fais responce, comme vous verrez, vous priant de la luy présenter, et l'asseurer que je me tiens tant contente des bons propos qu'elle m'a escripts et que vous m'avez mandés, que quant mes services [3] n'auroient aultre récompense que de sa bonne volonté, si veulx-je entièrement satis-

[1] Sur la santé du Roi pendant la dernière année de sa vie, voyez un fragment de lettre du cardinal d'Armagnac. (Pièces justific., n° XXI.)

[2] Diane de Poitiers, qu'on appelait la grande sénéchale, toute-puissante par l'avénement d'Henri II au trône.

[3] Il y a dans le texte *serviteurs*, mais il faut évidemment lire *services*.

faire à M. de Charliez [1] pour l'amour d'elle, à qui toute nostre maison est plus tenue que à femme du monde, comme plus au long elle sçaura par le roy de Navarre, qui feust desjà parti, n'eust esté les affaires de madame de Laval qui l'empeschent ung peu icy pour en prendre une résolution. Mais il partira vendredy, après la Saint Jean, et emmène sa fille avecques luy. Je demeureray au Mont-de-Marsan, où je feray si bon mesnaige, que l'on s'en esbahira. Par quoy il n'est point de besoing que vous prenez la peine de venir encores, pour les raisons que je vous manderay mais que je sois là, et aussy que me faictes beaucoup plus de service à solliciter mes affaires par delà, dont la plus grande, c'est la seureté de mes xxv mille liv.[2],

[1] Pour la place de capitaine de la grosse tour de Bourges, dont Marguerite disposait comme duchesse de Berry. M. de Charliez est effectivement porté sur l'*état* de 1548, en cette qualité, aux appointements de 1,200 *livres*.

[2] Elle obtint bientôt cette certitude. Voici quelle était la fortune du roi et de la reine de Navarre, au commencement du nouveau règne. On lit dans « l'estat des pensions, gaiges et aultres entretenemens que le Roy (Henri II) a ordonné estre payés sur les deniers de son espargne, pour l'année commençant le 1er de janvier « 1548, et finissant le dernier jour de décembre 1549 (Béth. 8651, « fol. 31) :

« Au roy de Navarre, pour pension..... 24,000 liv.
« Pour l'estat de gouverneur de Guyenne, 6,000 liv., et « pour l'amiraulté de Guyenne, 4,000 liv..... 10,000

Princesse.

« La royne de Navarre..... 25,000

« Ce qui donnait un total de..... 59,000 liv.»

car sans cela vous sçavez qu'il me seroit impossible d'entretenir mon estat, et n'ay de bien que ce qu'il m'en fault pour passer mon année, et peult l'on bien croire que, sans grande nécessité, ma coustume n'est point de demander. Et si j'avois père, mère, frère, oncle ou parent, je les prierois d'estre mes advocats. Mais puis qu'il a pleu au Roy[1] me promettre de me servir de tout, il ne luy desplaira point si je luy demande son ayde, car sans sa grace et bonté je ne puis vivre, n'ayant en ce monde aultre bien que celuy que le Roy[2] et luy m'ont donné, et de cela je me suis tousjours aultant contentée que si j'eusse eu grant partaige de ma maison. Il me suffist que sur ma vieillesse il plaist au Roy me continuer le bien qu'il m'a confirmé, et j'employerai mes vieulx jours à prier Dieu pour luy, car je croy très bien que plus grant service n'est pas en ma puissance; mais mes enfans satisferont pour moy.

Vous m'escripvez la bonne volonté que me porte M. le président Bertrandy[3], et le désir qu'il a de s'employer en mes affaires; vous luy baillerez ce que je luy escrips, et l'asseurerez que en tout ce que je congnoistray qui le touchera, je y feray comme pour mes affaires propres, lesquels je luy recommande, car je suis seure qu'il m'y peult bien ayder, mesmes de me faire bailler assignation de ma pension.

[1] Henri II.

[2] Le roi de Navarre ou le feu Roi? — *et luy*, et Henri II.

[3] Jean Bertrandy, de Toulouse, où il fut capitoul (1519), puis président du parlement. Il fut troisième président du parlement de Pa-

Je vous envoye les lettres de M. de Caulx[1] pour son gendre, lesquelles aussy vous luy baillerez, vous priant pendant que serez par delà, me faire sçavoir des nouvelles le plus souvent que vous pourrez, et de faire mes recommandations à M. le chancelier, auquel je n'escrips pour ceste heure, craignant de luy donner peine à me faire response. Vous me ferez sçavoir l'estat de sa disposition, et vous me ferez plaisir. Et sur ce feray fin en suppliant nostre Créateur, M. d'Izernay, vous donner sa très saincte grace.

Vostre bonne maistresse, MARGUERITE.

P. S. J'escrips une lettre à Margat que je vous prie luy faire tenir, et luy mander de vostre part qu'il ne le treuve mauvais, et me semble que vous en devez advertir M. de Longpont et M. de la Benestaye.

[F. Béth., n° 8560, fol. 80. *Dictée.*]

154. — AU CONNÉTABLE ANNE DE MONTMORENCY[2].

(1547.)

Mon nepveu, vous ne trouverés estrange sy incessamment je vous mercie, comme incessamment vous

ris (1538), à la sollicitation de Montmorency, récemment nommé connétable. Sous Henri II, Diane de Poitiers le fit nommer garde des sceaux. Il est souvent loué dans les vers d'Olivier de Magny. (Voyez GOUJET, *Bibl. fr.*, t. XII, p. 35, 36, 24.)

Dans l'état de 1548 : « Conseillers du conseil et maistres des requestes extraordinaires..... M. le président Bertrandy, 2,800 liv. »

« Le Bailly de Caulx, Arthus d'Escosse, 1,000 liv. » (État de 1548.)

[2] C'est la première lettre que je retrouve adressée à M. de Mont-

m'en donnés occasion, car par les propous que m'a tenus ce porteur, je voy bien que le temps n'a point eu victoire sur vostre mémoire, d'en pouvoir effacer l'amour que dès vostre enfance je vous ay portée; laquelle je vous prie vouloir continuer jusques à la fin de vostre vieille mère, et luy estre son baston de vieillesse, comme elle a esté les verges de vostre jeunesse. Car vous avés eu beaucoup d'amys, mais souvegnés vous que vous n'avés eu que une mère, quy jamais ne perdra ce nom ny l'effect, en tout ce qu'elle pourra faire ou désirer pour vous ou les voisins.

Et le surplus des propous que vous m'avez mandés, remettra la responce au seur messaigier, pour ne vous ennuyer,

Vostre bonne tante, mère et vraye amye,

MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8507, fol. 79. *Auto.*]

---

155. — AU ROY[1], MON SOUVERAIN SEIGNEUR.

(*Fragment.*)

(Après juillet 1547.)

(Après lui avoir recommandé le porteur, qu'elle ne nomme point :)

Et pour ce, Monseigneur, qu'il vous pourra dire l'estat où je suis et l'espérance que j'ay que Dieu me

morency depuis que Marguerite et lui s'étaient brouillés (1540). Montmorency s'était employé à faire confirmer la pension de la reine de Navarre.

[1] Henri II.

redonnera bientost la santé que quatre moys il m'a oustée, avecques laquelle ne faudray de vous aller faire la révérence, ne vous ennuyray de ma mauvaise escripture, suppliant celuy duquel avez receu la sainte oncsion[1] la vous accompagner de toutes les graces et félicités qu'il a données a tous vos prédécesseurs avecques bonne et longue vie, pour laquelle prie incessamment

Vostre très humble et obéissante subjecte et tante,

MARGUERITE.

[F. Dupuy, n° 569. *Auto.*]

156. — AU CONNÉTABLE DE MONTMORENCY.

(1547.)

Mon nepveu, par ce que m'a escript le viscomte de Lavedan, je voy bien que je n'ay pas tort de me confier en vous, et que l'amitié que de tout temps vous m'avés portée ne diminue point pour la longueur du temps que je suis sans vous voir, que, j'espère, ne durera plus longuement; car puis que Dieu m'a redonné ma santé, je vous asseure qu'elle ne sera espargnée d'aller faire la révérence au Roy, et le mercier de toutes ses graces, que plus j'estime grandes, veu qu'elles viengnent de sa bonté, sans l'avoir aultrement mérité que d'amour et de désir de luy faire service; et là je vous voiray au lieu où toute ma vie vous

[1] Henri II fut sacré à Reims le 25 juillet 1547, par le cardinal de Lorraine. Le nouveau Roi avait vingt-sept ans, Catherine de Médicis vingt-huit, la reine de Navarre quarante-cinq, et Diane de Poitiers quarante-sept

ay désiré, qui est une des choses de ce monde dont j'ay aultant d'envye, comme j'ay prié le sieur de Arambure vous dire. Pour ce que je sçay qu'il est entièrement vostre, ay parlé à luy tant privéement, que je suis seure qu'il vous saura mieulx dire mon afection que mon escripture, de laquelle, pour donner lieu à sa parole que je vous prie de tenir pour la mienne, ne vous en dira plus, mais va prier Nostre Seigneur, mon nepveu et bon fils, vous donner aultant de parfaict contentement que, comme mère pour enfant, vous en peult désirer

Vostre bonne tante et vraye amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8549, fol. 21. *Auto.*]

137. — AU ROY, MON SOUVERAIN SEIGNEUR.

(1547.)

Monseigneur, la lettre qu'il vous a pleu m'escripre et les bons propous que vous avés daigné tenir de moy au vis-comte de Lavedan me donnent tant de contentement, que je ne sçay comment assés très humblement je vous en puisse mercyer, ne prier le tout puissant le vous rendre par une longue et très heureuse vie; mais je vous confesse, Monseigneur, que je suis la plus obligée servante que vous ayés à vous aymer, honorer et obéir; car, oultre ce que je y suis tenue par nacture avant vostre naissance et par l'amour qu'il vous a pleu tousjours me monstrer, encores plus maintenant que je tiens de Dieu par vous, Mon-

seigneur, la vie, la santé et le repous de mon esperit, dont vostre bonté se daignant soulcier de moy en est l'occasion. Par quoy, Monseigneur, je serois bien ingrate sy ce que par vous j'ay recouvert [1] n'estoit de bon cueur employé pour vostre service, et ne me puis pardonner, ny au temps, qui m'a gardée de recevoir le bien que j'estimois trop grant honneur. Mais puisqu'il vous plaist que celle qui est moy mesmes [2] fasse cet office, je vous en rends graces les plus humbles que je puis, espérant, Monseigneur, que vous multiplierés tant cette belle lignée, que avant mourir j'auray le bien d'en élever quelque une, vous suppliant m'en garder la place. Et en attendant que moy mesmes vous en fasse la très humble prière, je vous supplie, Monseigneur, avoir, avecques le mary et la fille, pour très humblement recommandée en vostre bonne grace

Vostre très humble et très obeissante subjecte
et tante, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8651, fol. 20. *Auto.*]

158. — A M. D'IZERNAY [3].

Pau, le 20 janvier (1548).

Monsieur d'Izernay, j'ay receu la lettre que de Fontainebleau le xe de ce mois m'avés escripte, par la-

[1] Sa pension de princesse du sang qu'elle avait craint de perdre.

[2] Sa fille, Jeanne d'Albret, qui vivait à la cour, d'où Marguerite s'était depuis longtemps éloignée.

[3] Il dirigeait la maison de Jeanne d'Albret.

quelle j'ay veu ce qui a esté regardé pour la despence de ma fille, que me faictes entendre ne pouvoir estre plus petite qu'elle est, et que estant madicte fille à la suite de la Cour, ne sçauroit avoir moins d'officiers qu'elle a; ce que le roy de Navarre et moy avons trouvé (comme nous avions cy devant faict, par le rapport de mon cousin M. le Viscomte[1], et ce que m'en a apporté par escript l'escuyer Pierre Gaultier) estre insupportable, et qu'il seroit impossible de la continuer longuement, pour n'avoir moyen de y satisfaire. Je sçay bien, M. d'Izernay, que vous vous y estes acquité (comme encore faictes) de sorte qu'il n'y a riens d'excessif; sy est-ce que sy l'on n'y a esgard et que on ne la veuille de quelque partie modérer, j'ay peur qu'il y ait confusion. Il n'y a personne qui m'ait faict trouver ceste despense estrange, pour ce que nul par deçà ne m'en a jamais parlé, ny ne m'en a esté escript de lieu du monde, sinon ce quy en a esté dict au roy de Navarre par mondict cousin, et ce que en apporté ledict escuyer; aussy que ledict seigneur m'a dict que estant par delà, il l'avoit trouvée merveilleusement grande, de quoy j'avois bien voulu vous advertir, comme encores je fais, vous priant, M. d'Izernay, y tenir la main, car je ne pourrois avoir la puissance de (avecques la charge que j'ay) la supporter. J'espère que M. de Longpont, que j'ay entendu estre par les chemins pour venir, me fera certaine de ce quy en est. Et pour ce que par M. de Gennes qui est icy vous en-

[1] Le vicomte de Lavedan, Gensane ou Gaston de Bourbon, ami fidèle du roi et de la reine de Navarre.

tendrés bien au long de mes nouvelles, ne vous feray ceste lettre plus longue, que supplier le Créateur, M. d'Izernay, vous donner sa très saincte grace.

Vostre bonne maîtresse, MARGUERITE[1].

[F. Béth., n° 9127, fol. 67. *Dictée.*]

159. — A MON NEPVEU, M. LE COMTE DE VILLARS.

Pau, 2 mai (1548).

Mon nepveu, les sieurs Boisserolles pere et fils, contre mon vouloir et sceu, se sont faicts fermiers du balliage de Vallerangue, en ma baronie de Marelières, lesquels ne cessent journellement vexer mes subjects de infinis ranssonnemens, pilleries, concussions, et ont contrainct les pouvres gens en porter et faire la plaincte à justice pardevant le seneschal de Beaucaire, et l'instance encommencée, cuydant par ce moyen faire que leurs délits et forfaits ne viennissent en lumière, se sont portez ou faict porter pour appellans leurs complices et ministres, en la court de parlement, à Tholoze, et voyant qu'il n'y peult faire bon pour eulx, se sont retirez à vous comme

[1] Marguerite revient dans plusieurs lettres sur ces recommandations d'économie. Il paraît que Jeanne d'Albret était portée à la dépense. « A M. d'Isernay..... Je suis très ayse de quoy vous aurez vos- « tre quartier en la maison de ma fille ; je vous prie de tenir la main « pour le bon mesnaige et conduite. » (Billet analysé. Béth., 9127, fol. 77.) — « Au même..... Vous pryant de donner tousjours en la « maison de ma fille le meilleur ordre quy sera possible. » (Billet analysé. Béth., 9127, fol. 79.)

gouverneur et lieutenant du Roy[1], espérant par ce moyen couvrir leurs mauvaises versacions et ouster le moyen aux bonnes gens de les poursuivre. Toutesfois je scay et ay congneu de long temps à vous ung désir au soulagement des subjects du Roy si bon et grant, que, j'espère, n'oublierez poinct en l'endroict de ceulx qui sont miens, estans indeuement molestez, comme ce porteur vous dira de par moy, et monstrera par informacions.

A ceste cause, je vous prie bien affectueusement vouloir remectre le tout à justice, veu qu'elle a commencé en prendre congnoissance, et que les cas par eulx commis et perpétrez y sont subgects. Et oultre ce que vous ferez chose digne du lieu et maison dont estes isseu, vous me ferez plaisir très agréable, que je n'oublieray jamais de recongnoistre à son lieu. Je vous prie aussy tenir main que à mesdicts subgects ne soit faicte force et violence en hayne de ce qu'ils se pourveoient par justice; et où vous trouverez difficulté de les renvoyer, sursoyez du tout jusques à ma venue par delà, que, j'espère sera dans quinze ou vingt jours, à l'aide de Nostre Seigneur que je supplie, mon nepveu, vous donner le bien et parfaict contentement que, à Pau, le second jour de may, pour soy vouldroyt désirer

Vostre bonne tante, mère et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8575, fol. 57. *Dictée.*]

[1] Henri II avait ôté la lieutenance du Languedoc au comte de Burie, et l'avait donnée à Honorat de Savoie, comte de Villars (le 5 août 1547), sous les ordres du connétable. (*Hist. de Languedoc des Bénédictins*, t. V, p. 161.)

160. — A MA COUSINE, MADAME DE LA ROCHEFOUCAULT.

Pau, 22 avril (1548).

Ma cousine, estant sur le poinct de vous envoyer Brodeau [1] pour traiter du mariaige de la fille de M. de Guymenay [2], Péron, mon sécretaire, est arrivé de la court en ce lieu, quy m'a dict que le Roy luy a accordé et permis que M. de Gié l'esponsast, et que les choses estoient desjà si advancées qu'il n'y avoit plus d'ordre de parler d'aultre party; et encores que M. le connestable tenist bien fort pour le comte de Villars, que le Roy n'y a vouleu entendre, pour une lettre que M. de Guymenay luy avoit escripte, où, entre aultres raisons, il remonstroit comme son fils [3] estant aveugle, délicat et de petite complexion, il n'avoit pas grande espérance de sa vie, ne qu'il peust avoir lignée, et que pour entretenir son nom, sa

[1] Victor Brodeau, de l'emploi de valet de chambre s'était élevé à celui de chancelier et de secrétaire du roi et de la reine de Navarre, comme il se voit par le *Mémoire* concernant la nomination de Gérard Roussel à l'évêché d'Oloron (1540) :

« Il (le négociateur) adressera ses lettres à M. de Rhodez, ou, en « son absence, à M. le chancelier Victor Brodeau, secrétaire du roy « et de la royne de Navarre. » *Signé* Henry. (*Ms. Dupuy*, 153.)

[2] La famille de Gyé et celle de Guémené étaient deux branches de la maison de Rohan. Leurs origines et leurs alliances sont exposées par Saint-Simon. (T. II, chap. 11 ; édit. de Sautelet.)

Marguerite écrit *Guymenay*. C'est comme l'on prononçait. Ménage en fait la remarque. (*Observations sur la langue françoise*, p. 245.)

[3] M. de Guémené le fils.

race, ses armes et l'antiquité de sa maison, à l'imitation de ceulx de Rohan, il ne vécoit personne (encores que le proche parentaige qui est entre eulx semblast l'empescher) où il peust marier sa fille, que à M. de Gié. Pour tenter ces occasions, et afin de ne faire ouverture de choses dont nous puissions avoir regret, j'ay retins ledict Brodeau qui estoit sur son partement et que j'avois desjà despesché. Toutesfois, afin que vous congnoissiez les moyens comme j'avois pensé que nous y debvions procéder, je vous envoye les lettres que j'escripvois par luy à mademoiselle de Poncaller et à M. de Guimenay. Je vouldrois bien pour l'aise que ce me seroit de vostre contentement, que vostre désir et le mien eust sorty effect; mais quand vous penserez que Dieu diffère bien souvent d'accomplir nos voluntés pour quelques bonnes occasions qui nous sont incongnues, afin de nous mieulx faire puis après, nous conformerons à la sienne, non seulement en cest endroict, mais en tous aultres. Et sur ce, je finiray ma lettre le suppliant de bien bon cueur, ma cousine, qu'y nous en fasse la grace. Escript à Pau, le XXXIIe jour d'apvril.

(Marguerite ajoute de sa main :)

Encores, ma cousine, qu'il me desplaist fort dont je voy la chose impossible; mais si mon cousin, vostre fils, y feust allé dès l'heure que nous despartismes d'ensemble, je pense que nous y eusmes faict quelque chose de bon; mais à cette heure M. de Guéménée a pris telle amour à M. de Gié, que l'on tient le tout

parfaict. Je prie à Nostre Seigneur qu'il nous doint grace de trouver aussy bon party, à quoy n'espargnera pour mère et enfans chose que Dieu ait mise en sa puissance, dont j'apelle à tesmoing le prescheur qui a faict une passion triomphante et une résurrecsion semblable qu'il continuera toute ceste semaine,

Vostre bonne cousine et vraye amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 5606, fol. 31. *Dictée.*]

---

161. — AU ROY, MON SOUVERAIN SEIGNEUR.

(Mont-de-Marsan, 1549.)

Monseigneur, estant arrivés en ce lieu du Mont de Marsan, où nous eusmes premièrement les nouvelles de la nactivité de M. le Daulphin [1], avons receu par M. de Bonnivet celle de la felicité que Dieu pour la seconde fois vous a donnée de celle de M. d'Orléans [2], dont, Monseigneur, ne saurions assés louer et mercyer ce bon Dieu, qui vous départ tant de ses graces, que par quatre [3] beaux enfans il ressuscite la perte que le feu Roy avoit faicte des siens, dont je croy, Monseigneur, que son esperit se resjouit au ciel,

[1] François, né en 1543, devenu dauphin par l'avénement de son père à la couronne, et qui lui succéda sous le nom de François II.

[2] Louis, second enfant de Henri II, mort en bas-âge.

[3] Ce passage est difficile à comprendre. Henri II n'eut son troisième enfant, Henri, qu'en 1550, un an après la mort de Marguerite. Elle-même vient de dire *pour la seconde fois*; il faut supposer que, par une erreur de sa plume très-étourdie, elle a écrit quatre au lieu de deux

comme en cette terre tous vos bons subjets et léaux serviteurs, entre lesquels je puis bien dire que je sens ce que doit et peult celle qui est la plus vielle branche de ceste glorieuse souche, en laquelle gist ma force et mon repous, comme j'en ay pris vie et fortune bonne. Je suis seure, Monseigneur, que vous ne faillés pas en vostre cueur incessamment louer Dieu, en ramentevant les grans biens qu'il vous a despartis de vous faire Roy du plus grant et noble réaulme de la christienté, et vous a donné femme vous apportant la plus belle lignée que l'on pouvoit veoir, et en vostre jeunesse et santé aymé et honoré de tout le monde. Je vous suplie, Monseigneur, n'oublier jamais ces bienfaits, afin que en luy en rendant graces, il les vous multiplie; ce que de tout son cueur le supplie, et vous donner bonne et longue vie,

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et tante, MARGUERITE[1].

[F. Béth., n° 8651, fol. 15. *Auto.*]

[1] Ces félicitations à Henri II sur l'accroissement de sa famille, étaient d'autant plus sincères, que la naissance de ces enfants ruinait l'espoir, longtemps entretenu par Diane de Poitiers, de faire répudier Catherine de Médicis comme stérile. En 1542, par conséquent un an avant la naissance du premier enfant d'Henri, la coterie de madame de Valentinois tint un conciliabule à Roussillon : « Dont la connoissance vint à la feue royne de Navarre qui vous aimoit singulièrement, laquelle me dit : voylà de meschans gens, car je sçay qu'ils « désirent la mort du Roy mon seigneur et frère, lequel ne permettroit jamais la répudiacion qu'ils prétendent. » (Lettre à Catherine de Médicis par un ancien officier de la reine de Navarre, dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 624; édit. in-4°.)

162. — A MA NIEPCE, MADAME DE NEVERS.

(Octobre 1549.)

Ma niepce, ayant seu le trespas de nostre cousine madame de Nevers[1], vostre mère, le roy de Navarre et moy vous avons envoyé ce porteur, non pour essayer à consoler mon nepveu et vous, car l'espérience que j'ay faite de la perte d'une bonne mère me fait congnoistre que aultre que le vray consolateur n'y peult donner ordre; mais bien pour vous prier, ma fille, m'amye, que l'amour si grande que vous portés au mary vous fortifie à supporter et diminuer son ennuy, duquel, je vous asseure, nous avons eu nostre part, tant pour estre proche parente[2] de nous deux, que pour la longue amitié que nous luy avons portée; car elle le méritoit, pour estre dame dont la vertu a tant esté esprouvée en tribulacions, que la louange en sera immortelle. Mais outre la bienheureté où je croy qu'elle est maintenant, elle est doublement heureuse de laisser ung tel fils que mon nepveu, auquel elle demeure vivante avecques vous et vostre belle lignée, où je voy les vertus de la mère revivre et augmenter, dont je me console en celuy qui vous remplit de ces graces, comme sy vous estiés mes propres enfans, car je ne vous porte moindre affec-

[1] Morte le 27 octobre, selon le père Anselme.

[2] C'est une politesse de Marguerite; elles n'étaient que cousines au sixième degré, selon le père Anselme.

sion. Vous priant tous deux garder vostre santé et vous consoler avecques Dieu, et me tenir et réputer comme à jamais je veulx estre,

Vostre bonne tante, mère et vraye amye,

MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8516, fol. 10. *Auto.*]

La reine de Navarre mourut deux mois après avoir écrit cette lettre, le 21 décembre 1549, à cinquante-huit ans.

Les neuf lettres suivantes n'ont pu être classées avec assez de certitude.

---

165. — A MON COUSIN, M. LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

(Avant 1526.)

Mon cousin, j'ay receu votre lettre et vous puis asseurer qu'il n'est possible à ceste compaignie avoir nouvelles quy plus soit cause de joye que d'entendre le devoir que vous faictes, et comme vous exécutez la commission dont vous avez la charge. Et croyez que le Roy et Madame en ont tel contentement de vous, voyant la dilligence que vous faictes, que le vous déclarer vous seroit cause de trop grant gloire; par quoy n'en aurez davantaige pour ceste foys, fors l'asseurance de leur bonne santé, qui me semble assez d'occasion pour devoir redoubler votre aise avecques l'heur de ce voyage, qui tant a satisfaict vos amys, que myeulx ne se peult demander à celluy duquel tout procède, que pour vous donner grace de longuement contynuer,

Vostre bonne cousine, Marguerite.

[F. Béth., n° 8549, fol. 5. *Dictée.*]

164. — AU MÊME.

Mon nepveu, j'ay failly par trois fois à trouver le Roy encores à ce matin, car je vous suis de sy près, que j'arrive tousjours de là où vous partés demye heure après; par quoy j'espère estre mardy où vous serés, et vous asseure qu'il ne m'ennuira jamais tant d'avoir failly à ce que je desvoys dire au Roy[1]. Mais j'espère y retourner, quy sera cause de me faire haster, car sans cest affaire, que j'ay plus à cueur que pour moy mesmes, je m'en feusse allée à Loches l'attendre. Mais croiés, mon nepveu, que en chose quy puisse toucher vous ou les vostres ne fauldray jamais, tant que la vie et tout ce que Dieu a mis en ma puissance pourra durer, car je vous proumets ma foy que je n'auray contentement que je ne voye ce que je désire, quy est vous et les vostres ensembles en tel honneur que je suis seure que vous mérités plus que jamais fit servicteur du Roy. Et sur ce propous, vous recommandant mon mary, s'en va vous trouver le plus toust qu'il luy sera possible

Vostre bonne tante et vraye amye,

MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8549, fol. 41. *Auto.*]

[1] C'est-à-dire de le solliciter en faveur de M. de Montmorency, comme la suite le fait assez voir.

165. — AU MÊME.

Mon nepveu, pour ce que ce porteur vous sçaura bien dire la cause pour laquelle le roy de Navarre l'envoye devers vous, ne vous en feray longue lettre, mais bien vous veux-je prier de penser que le roy de Navarre vous porte telle affecsion, que vous ne luy pourriez faire plus grant plaisir que de luy donner moyen de la desclairer, afin que chacun entende que ce qui vous touche lui touche, et ceux quy sont contre vous, sont contre luy. Et combien, mon nepveu, que ce ne soit riens ny chose digne d'en parler, veu que, Dieu mercy, vous estes en l'estat où ils ne vous pourroient nuire, sy me semble-il qu'il est nécessaire de sçavoir dont le tout est venu; car je vous jurerois bien pour M. de Rodetz [1], qu'il aimeroit mieulx mourir que d'avoir souffert telle lettre en son paquet. Ceux qui ont faict ce bon tour et l'envoyer au roy de Navarre, en sauroient bien faire ung pire; par quoy est besoing les desclairer tout hault meschans, car je ne puis penser que ce ne soit invencion d'amiral [2], quy a tant de gens désespérés, qu'ils ne font que chercher quant ils ne pourroient nyer, au moins à brousler. Mais ils ont mal choisy de ce cousté, car je suis seure que vous ne doubterés point que M. de Rodez ne vous soit parfaict servicteur, et le roy de Navarre le meilleur amy que vous aurés

[1] Georges d'Armagnac, évêque de Rhodez.

[2] De Brion, rival de Montmorency dans la faveur du Roi.

jamais, et s'il estoit aultrement, ne le vous voudrois asseurer; vous priant, mon nepveu, en user comme de vostre propre frère, et vous rendrés la plus contente que pour celle heure sauroit estre

Vostre bonne tante, mère et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 9127, fol. 7. *Auto.*]

166. — AU ROY, MON SOUVERAIN SEIGNEUR.

Monseigneur, il vous a pleu me faire tant de bien et d'honneur de m'avoir escript par Beaufils, qu'il n'est en ma puissance de vous en savoir assés très humblement mercyer; mais je prie Nostre Seigneur vous rendre le contentement que vous m'avés donné en ce que plus vous désirés.

Monseigneur, nous attendons d'heure à aultre à savoir la conclusion que prendra celuy que nous vous advons mandé par l'Estang, pour ce que je pense que ce sera le millieur service que nous vous avons fait icy. Je serois bien heureuse si Dieu me faisoit la grace, pour la peine que ce m'a esté de perdre si longuement vostre vue, que à mon retour vous puissiés trouver agréable ce que nous avons fait par dessà, car nostre fin n'est que de vostre service. Et pource, Monseigneur, que ce porteur, médecin de M. le cardinal de Tournon, par lequel il a envoyé visiter sa seur, a veu tout ce quy est digne d'escripre de ce pays, et est plus suffisant pour vous en rendre compte que ma lettre, (car il y a des choses où il se congnoist mieux que moy, que je luy ay dictes et monstrées,) s'il vous

plaist, après l'avoir ouy parler, commander quelque chouse, vous serés bien toust obéy; et encores sans commandement foys chercher ce que je treuve estrange par les montaignes pour vous en porter, car vous savés, Monseigneur, que le désir de faire chose qui vous soit agréable est le plus grant que puisse avoir

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8557, fol. 9. *Auto.*]

167. — AU ROY.

Monseigneur, le bon visaige que j'ay trouvé à M. le Daulphin, la santé, la grace et les propous me contraignent ne laisser pour le rapport que vous en fera ce porteur, de vous asseurer que je ne le veis oncques en millieur estat, et me semble en si peu de temps y avoir trouvé si grant amendement, que j'espère et croy fermement que ce sera un segond vous mesme, qui est la perfecsion où tous ceulx qui vous aiment le désirent voir. Il me donna à souper, et ne tint pas à m'offrir son lict que je ne couchasse en sa chambre, et nous fit une chère si bonne, avecques façon et contenance tant honneste, qu'il semble en vostre absence vous vouloir contrefaire d'audace et de gracieuseté. Je pric Nostre Seigneur luy en donner la grace, et à moy, l'heur de pouvoir aultant mériter la vostre que vous m'avés donné de seureté d'y estre, sans nul mérite, sinon celuy que Dieu a le plus agréa-

ble, qui est le sacrifice du cueur, que jamais n'oustera du feu de perpétuelle amour, humilité et obéissance

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur,

MARGUERITE.

P. S. Monseigneur, je serois mauvaise hostesse[1], si je ne vous disois que le bien que vous avés fait à ce mesnaige est aussy bien employé qu'il est possible, tant du désir de vous faire service, que de la reconnoissance de vos bienfaicts, car sa maison n'a nom que la vostre, et m'y festie comme vostre concierge.

[F. Beth., n° 8546, fol. 37. *Auto.*]

168. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

(Avant septembre 1531.)

Mon nepveu, encores que soyés averti, tant par lettres que par ce porteur, de tout ce que je vous pensoys escripre, sy ne craindray je vous ennuyer d'une redicte : c'est de vous asseurer que, sy ne leur vient en chemin aulcune chose, vous trouverés le Roy et Madame en très bonne santé, et qu'ils ont belle envie d'estre bien toust auprès de vous ; vous asseurant que, pour estre loing, je ne veis oncques plus de souvenance, car il n'est jour que Madame ne me parle de vous, se louant dont vous estes là, et regrettant que ne pouvés estre icy, car vous y estes plus à dire que vous ne pensés, et croy qu'elle ne treuve point de second *vous* à quy elle puisse parler plus franchement,

[1] Elle était chez M. de Montmorency. Voyez, p. 412, le billet analysé sous le n° 8546, fol. 22.

comme je sçay qu'elle ne fauldra à vous compter, pour la fiance et seureté que plus que jamais je suis seure qu'elle a en vous ; de quoy j'aurois trop d'ennuy sy je ne l'avoys tousjours ainsin désiré. Vous priant, mon nepveu, croire qu'il n'y aura jamais personne quy tant ait désiré et quy plus se contente de voir toutes choses vous estre données de Dieu à vostre contentement, que moy, lequel supplie persévérer comme pour soy le désire

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8551, fol. 9. *Auto.*]

169. — A M. DE VILLANDRY [1].

(Pau, 17 décembre .)

M. de Villandry, j'ay receu les lettres que m'avez escriptes, esquelles vous me advertissez bien au long des nouvelles de pardelà, et mesmes des affaires d'Italie; dont je vous mercie de bon cueur, ayant ceste seureté que celuy qui soubs le Roy en a la principale charge, s'en acquittera de telle sorte que le maistre et serviteur y auront honneur. Je vous prie ne vous ennuyer de me (donner) le plaisir de vostre continuelle escripture, car estant auprès de ces montagnes et séparée de la bonne compaignie où vous estes, j'ay aprins à vivre plus de papier que d'aultre chouze.

Le roy de Navarre commence, Dieu mercy, à se fortifier, et espérons dedans deux jours partir pour nous

[1] Les mots enfermés entre parenthèses sont déchirés dans le texte, qui est fort mutilé.

en retourner au lieu auquel, quand je y seray, et en tous aultres, povez estre (seur) que de bonne voulenté me trouverez tousjours preste à vous faire tout plaisir que je vous en (estime?) digne, et treuve (. . . . . .) celle qui va prier Dieu vous donner, M. de Villandry, le bien que vous désire, à Pau, le XVIIe jour de décembre,

La bien vostre, MARGUERITE.

P. S. Je ne craindray de vous mettre icy les recommandacions du seigneur de ce lieu.

[F. Béth., n° 8606, fol. 4. *Dictée.*]

170. — A MON COUSIN, M. LE DUC D'ALBANYE.

J'ay veu ce que vous m'avés mandé, qui me rent tant oblygée à vous, que je me tiens malheureuse de n'avoir occasion de le vous rendre selon l'obligacion que je y ay. Mais quant l'occasion s'y donnera, vous connoistrés que vous n'avés point amé personnes ingrates. Je parle pour le mary comme pour moy, car je say qu'il n'y a homme au monde en qui il ait plus de fiance que en vous, et pour cette occasion a chargé ce porteur vous dire ung propos qui luy touche, vous priant le croire et nous y donner conseil et ayde, comme je suis seure que vous ferés, car je n'ay jamais eu peur que vostre amytié me faillist, mais ouy plus toust qu'elle fust trop grande. Si ne le pourroist elle estre tant qu'elle passast celle que à jamais vous veult porter

Vostre bonne cousine et vraye amye, MARGUERITE.

P. S. J'ay entendu que M. le cardinal vostre frère demeure à Romme pour les affaires du Roy; je vous prie, quant vous luy escriprés, luy faire mes recommendacions, et que aultant que je suis aise dont il faict service au Roy, aultant il me desplaist de son eslongnement.

[F. Dupuy, n° 486, fol. 104. *Auto.*]

171. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE.

Mon nepveu, là où va ce porteur, il me samble ma lettre estre inutille, sinon pour vous pryer vouloir prandre ceste paine que je sache comme le Roy ce porte, car je le lessé sy beau en si bonne santé que je ne foys que désirer d'en sçavoir la continuacion. S'il y avoit ysy riens digne de vous faire savoir, je ne fauldroys à vous en rompre la teste; mes ne vous pouvant parler que de mesnage, ne vous ennuyray de long propous, vous aseurant, mon nepveu, que tout ce quy est yssy est sy bien à vostre commandement, que vous en pouvez asseurer comme du vostre, et de ceux quy tant sont obligés à vous. Dieu me doint la grace que par espérience vous puissiés connoystre quelle affecsion monseigneur le mary, qui bien fort ce recomande à vous, vous porte.

Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE.

[F. Béth., n° 8549, fol. 65. *Auto.*]

LETTRES

ET

BILLETS ANALYSÉS.

F. Béthune, n° 9127.

Fol. 13. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE. — Recommandation pressante pour les enfants de « madamoyselle d'Auvigny, » qui « est amye de madame la duchesse. » (21 lignes.)

Fol. 15. — AU MÊME. (*Lettre dictée.*) — Son mari et elle vont partir suivant le désir du Roi, pour aller au devant de M. d'Angoulême. « Et pour ceste occasion, je mets toute la paine que je puis à me fortiffier, et vous asseure qu'il m'ennuyroit bien sy madame la grant-maistresse n'estoit icy de bonne heure pour nous y faire compaignie. »

Fol. 17. — AU MÊME. (*Dictée.*) — Madame a promis à M. de Villene une place pour son petit-fils dans la maison du Dauphin. Marguerite recommande cette famille à son neveu. « A Bloys, le XXIIe jour de juing. »

Fol. 19. — AU MÊME. (*Dictée.*) — Marguerite lui demande une place de commissaire ordinaire de la guerre pour M. de Siderac, « escuyer d'écurie du roy de Navarre. » « A Fontainebleau, le XXIe jour de septembre. »

Fol. 21. — A M. D'YZERNAY. (*Dictée.*) — Elle le remercie

F. Béthune, n° 9127.

de lui avoir écrit la bonne santé du Roi. « De Nérac, le xxve jour d'octobre. »

Fol. 43. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE. (*Dictée.*) — Lettre de recommandation pour M. Desperrots (de Lesparre?), relativement au comté de Montfort. « A Bloys, ce v^e jour d'aoust. »

Fol. 47. — AU MÊME. (*Billet dicté.*) — Elle lui recommande *ce porteur* quelle ne nomme pas. « Messieurs et mesdames font très bonne chère, et vont tous les jours aux champs. De moy, je me porte assez bien, mais je n'ay encores rien senty bouger. » (Elle parle de l'enfant dont elle était enceinte.) « A Fontainebleau, le IIIe jour de janvier. »

Fol. 49. — AU MÊME. (*Dictée.*) — Elle lui envoie des nouvelles du Roi, et lui demande des siennes, ayant su qu'il a été malade. « Je suis icy avecques mon petit mesnaige quy se porte le mieulx du monde. » « A Fontainebleau, le XXIXe jour de décembre. »

Fol. 51. — AU MÊME. — *Billet dicté* (8 lignes) pour recommander Villebon. « De Saint-Germain-en-Laye, le IIIe jour de juillet. »

Fol. 53. — AU MÊME. — « La Pommeraye et M. Douharty vous escrivent au vray le chemin que nous prendrons. » (Sans doute elle et son mari, mais dans quelle circonstance? elle ne le dit pas.) La lettre se termine par des excuses de n'avoir pas écrit elle-même. « A Nérac, le IVe jour de janvier. »

Fol. 57. — AU MÊME. (*Billet dicté.*) — Elle le remercie

F. Béthune, n° 9127.

pour elle et pour Madame de leur avoir envoyé des nouvelles de la santé du Roi, et le prie de continuer.

P. S. (*Autographe.*) « Je vous recommande mon mary, et quant vostre mesnagière sera de retour, je le vous randray. » Sans date.

Fol. 61. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE. — Le porteur de ce billet (*dicté*) lui donnera des nouvelles d'elle et de son mari. « De Pau, le XIXe jour de novembre. »

Fol. 63. — AU MÊME.—Lettre de recommandation (*dictée*) pour *le porteur*. « Je ne vous manderay nulles nouvelles d'icy, pourceque d'ailleurs vous en estes amplement adverty; toutesfoys je ne vous veulx sceller que le Roy et Madame ont eu pitié de mon grant ventre, et me laissent en ce lieu pour y faire mes couches. » Sans date.

Fol. 65. — A M. D'YZERNAY. — (*Billet dicté.*) 9 lignes insignifiantes.

Fol. 71. — AU MÊME. (*Dictée.*) — Elle le charge d'une commission relative à une prébende de Bayeux, que son aumônier Caroli a obtenue du Roi. « Escript à Baslon, ce XVe jour de juillet,

« La bien vostre MARGUERITE. »

Fol. 73. — AU MÊME. — Touchant « la pension de la cappitainerie de la grosse tour de Bourges. » (*Billet dicté.*) « A Pau, le XXe jour de mars. »

Fol. 75. — AU MÊME. — Le porteur du billet (*dicté*) lui dira ce qu'elle veut lui faire savoir. « Escript à Paris, le VIe jour d'aoust. »

F. Béthune, n° 9127.

Fol. 77. — Au même. (*Billet dicté.*) — Dix lignes insignifiantes, sauf le passage suivant : « Je suis tres ayse de quoy vous aurés vostre quartier en la maison de ma fille (Jeanne d'Albret), je vous prie tenir la main pour le bon mesnaige et conduite, etc. »

Fol. 79. — Au même. (*Lettre dictée.*) — Marguerite est fâchée de la maladie de la baillive de Caen; elle prie M. d'Yzernay de lui écrire toujours les nouvelles de la cour, « vous priant aussy de donner tousjours en la maison de ma fille le meilleur ordre qui vous sera possible. »

Fol. 81. — Au même. (*Billet dicté.*) — Insignifiant.

N° 8470.

Fol. 18. — A M. de La Fayette. (7 lignes *dictées.*) — Elle a appris par son aumônier Bourdeilles le plaisir que pour l'amour d'elle M. D. L. F. avait fait aux religieux envoyés par le Roi à Ardres; elle en remercie M. de La Fayette, et le prie de continuer à l'occasion. « Escript à Argentan, le XXIIe jour de septembre. »

N° 8546.

Fol. 22. — A mon neveu M. le grand-maistre. (*Auto.*) — Elle lui fait passer une lettre du roi de Navarre. Le Roi a trouvé bon qu'elle soit allée voir Montmorency pour la prospérité duquel elle ne cessera de prier et de faire prier. (17 lignes.)

Fol. 58. — Au Roi qui la rappelait vers lui, lorsque, venant de le quitter, elle achevait à peine un long voyage, sans doute pour retourner en Béarn? « Vous asseurant, Monseigneur, que je ne sau-

F. Béthune, n° 8546.

roys avoir millieur restaurant de la lasseté que j'ay heue à venir ysy vous laysant, que de retourner vous voir... » Le reste n'est que protestations de dévouement et de tendresse. (28 lignes.) « Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne, MARGUERITE. » (*Auto.*)

N° 8550.

Fol. 9. — AU GRAND-MAÎTRE. (*Auto.*) — Lettre de recommandation pour un fils dont la mère « prent tant de paine autour de Messieurs. » (Sans doute madame de Monthereal, leur gouvernante?) « J'en sçay peu quy aprochent de son sçavoir et vertus. » « Tout son désir est de faire le voyage avecques M. de Brissac. » Le père de M. de Montmorency vivait encore à cette époque, et la femme du grand-maître était enceinte : « Vous asseurant que M. de Monmorancy et la femme grose se portent bien avecques grant mal de cueur, etc. »

Fol. 25. — AU MÊME. (*Auto.*) — Le Roi se porte bien. Elle demande des nouvelles de la maréchale de Montmorency qui est malade.

Fol. 41. — AU MÊME. (*Auto.*) — Elle est en voyage avec sa tante et son mari : ils feront aussi grande diligence que possible.

Fol. 69. — AU MÊME. — Elle laisse au porteur le soin de redire au grand-maître les nouvelles dont elle l'a chargé.

Fol. 81. — AU MÊME. (*Dictée.*) — Lettre de recommandation pour « maistre Jehan Barmonder, frère de M. de la Varce, ambassadeur pour le Roy à Venise. » Il demande « la place de conseiller en la

F. Béthune, n° 8550.

cour de parlement, que tenoit feu maistre Loys Regnier, trespassé. »

Fol. 89. (*Billet dicté.*) — Remercîments pour des nouvelles de la santé du Roi et de Messieurs, avec prière de continuer à en donner. Un *P. S. autographe* recommande le roi de Navarre à son neveu. « A Fontainebleau, ce XXVIIe jour de septembre. »

Fol. 93. — (*Dictée.*) — Nouvelles de la santé de Madame en échange de celles que son neveu lui a données de la santé du Roi. « A Sainct Germain, ce VIIe jour de juillet. »

Fol. 109. (*Dictée.*) — Marguerite recommande « maistre Marc Marchant serviteur de la feue Royne, afin qu'il puisse être continué près de la nouvelle en son office de contrôleur de l'argenterie. A Bloys, le IXe jour d'aoust. »

Fol. 113. — (*Dictée.*) Remercîments pour la protection accordée au fils de « la pouvre damoyselle de Lure, » condamné par contumace ; le Roi veut le sauver : Marguerite prie son cousin le maréchal de s'y employer aussi. Le crime n'est point spécifié. « De Saint Germain en Laye, ce XXIIIe jour de mai. »

Fol. 121. (*Dictée.*) — A MON COUSIN, M. DE MONTMORENCY. — Madame, quoique avec peine, accorde à Montmorency le congé qu'il sollicite. Sans date. Cette lettre paraît être du temps de la régence de Louise de Savoye.

Fol. 125. — A SON NEVEU. Billet (*autographe*) de 10 lignes. — Elle donne des nouvelles de sa santé.

F. Béthune, n° 8550.

Fol. 133. — A mon cousin, M. de Montmorency. (*Billet dicté.*) — « Et m'a esté plaisir d'entendre de vos nouvelles, et ennuy qu'elles ne sont si bonnes que je le désire, et qu'avés esté mallade. Je vous proumects que Madame l'a aussy esté jusques à extrémité : toutesfois de ceste heure, elle est bien, Dieu mercy, etc. » Sans date.

Fol. 137. — A son neveu. — Billet (*dicté*) pour lui recommander une affaire du greffe de Riom. « De Sainct Germain, le xxiie jour d'aoust. »

Fol. 141. — Au même. — Elle demande l'office de pelletier pour Brodeau, dont le père a servi longuement en cet état les feues reines Anne et Claude, à telles enseignes qu'il n'a pas été payé intégralement de ses fournitures. « A Bloys, le iie jour d'aoust. »

Fol. 153. (*Billet dicté.*) — Elle recommande Tristan Langlois pour une charge de valet de chambre. (7 lignes). « A Bloys, le xvie jour de mars. »

Fol. 157. — Au même. (*Billet dicté.*) — Un valet de chambre qui n'a pu suivre Messieurs en Espagne, étant empêché de la fièvre, demande à être réintégré dans son service. « De Bloys, ce xiiie jour de mars (1530.) »

N° 8560.

Fol. 81. (*Dictée.*) — Billet a M. d'Izernay. — Elle le suppose à la cour, et le prie, s'il y est, de lui écrire souvent et « toutes nouvelles. » « Je ne vois pour ceste heure aucun ordre en nos affaires. Il fauldra attendre que le Roy soit de retour du

F. Béthune, n° 8560.

camp. . . . . A Pau, ce xxxe jour d'aoust. » (12 lignes.)

N° 8514.

Fol. 21. (*Auto.*) — A mon cousin, M. de Montmorency. — Le commencement a été coupé. « Je vous mercye de vostre souhait, vous aseurant, mon cousin, que je my accorderoys de bon ceur. . . . . » Cette lettre a été écrite dans le temps que Madame mère du Roi était convalescente : « Quant est de Madame, elle ce porte très bien, et est recouverte sa force, mes encores n'est saillie de la chambre pour le froit et la presse. » On était en carême, car Marguerite ajoute : « Elle (Madame) a peur que soyés sy à vostre ayse que ne teignyés conte d'elle, puis que ne vous pouvés tenir en karesme de vous moquer de vos pouvres voysins. . . . . » « Vous priant n'estre oblyée en vos dévotes complacions et pryères, sans oblier, s'yl vous plaist, nostre bon évesque, quy peu a de semblables. . . . . » C'est peut-être Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, avec qui Marguerite et sa mère étaient en relation suivie. (Une page.)

Fol. 23. (*Auto.*) — Au même. — Elle le prie de croire ce messager comme elle-même. Elle le félicite sur ses succès, et l'assure de son amitié : « vostre bonne tante, mère et vraye amye, Marguerite. » Sans date ni rien qui puisse l'indiquer. (14 lignes.)

Fol. 29. (*Auto.*) — A mon nepveu, M. le grand-maistre. — Elle va rejoindre le Roi, sans dire

F. Béthune, n° 8514.

où ; elle lui recommande son mari, le roi de Navarre, qui était alors avec Montmorency : « Et espère bien toust vous voir, et savoir de vos nouvelles, et vous rendre conte de mon pèlerinaige.... sy feray je la millieure diligence que je pouray par ce bon froit.... » (24 lignes.)

Fol. 41. — Au même. (*Auto.*) — Fragment de 22 lignes dont le commencement et la fin ont été enlevés et coupés bien carrément par le couteau du relieur, si ce n'est par celui du malencontreux bibliothécaire de Béthune. Ces restes ainsi mutilés n'offrent guère de sens ; on voit seulement que la lettre, qui semble avoir été longue, a été écrite du vivant de Madame, par conséquent avant septembre 1531.

N° 8549.

Fol. 77. — A mon cousin, M. le mareschal de Montmorency. (*Dictée.*) — Madame a été malade, ce qui empêche Marguerite d'écrire elle-même. On a appris à la cour avec grand déplaisir que le maréchal avait aussi été indisposé ; on se réjouit de le savoir rétabli.

Post-Scriptum de la main de Marguerite : « A « ce soir, avecques la seuretté de la bonne santé de « Madame, avons seu la vostre, dont le Roy et « elle en hont estés sy ayses, que de peur de vous « refaire prandre la fiebvre de gloire, ne vous re- « diray les propous qu'il en hont tenus. Celuy qui « par sa mort à tel jour que anuist souferte nous « mortifie, et par sa résurrecsion nous glorifie « et réjouist, soit loué des graces qu'il nous fait

F. Béthune, n° 8549.

« et nous doint grace de les reconnoistre, le su-
« pliant vous donner telle et sy parfaite santé que
« la vous désire

« Vostre bonne cousine, MARGUERITE. »

Cette lettre fut, comme on voit, écrite un jour de vendredi saint, avant le second mariage de Marguerite, en 1527.

Fol. 81. — AU GRANT-MAISTRE. (*Dictée.*) — Elle lui recommande *ce porteur,* qu'il connaît d'ailleurs, et qui est bien voulu du maître, afin qu'il soit porté « en l'estat où il a pleu au Roy le mettre lorsqu'il laissa son office d'escuier d'écurie à son beau frère. » « A Saint-Germain-en-Laye, le XXIIe jour de mars. » (14 lignes.)

Fol. 93. — A MON COUSIN, M. LE MARESCHAL DE MONTMORENCY. (*Dictée.*) — Il voudrait que Madame hâtât son voyage ; ses raisons sont bonnes, mais la chose est impossible à cause de la santé de Madame, et de l'ennui que lui cause la mort de la feue Reine, qu'elle ne peut oublier. (Claude mourut en 1524.) Cependant le désir de voir le Roi fera un miracle : on ne perdra pas une heure de temps. « De Charenton, le XXVIIe jour d'aoust. » (10 lignes.)

P. S. de la main de Marguerite.

« Madame Charlotte s'amende fort, mes elle a
« esté en estremité ; Madame n'en sait encores
« ryens. »

Fol. 97. — AU GRAND-MAÎTRE. (*Dictée.*) — On va clore l'état de la maison du Roi ; Marguerite prie Mont-

F. Béthune, n° 8549.

morency, tant en son nom qu'en celui de sa tante de Villars, veuve du bâtard de Savoie, d'y faire porter M. de La Fayne. Suit l'éloge du postulant. « A Saint-Germain-en-Laye, le XXIIe jour de mars. » (Une grande page.)

Fol. 101. — Au même. (*Dictée.*) — Le grand-prévôt est allé à la cour demander des lettres de provision contre le receveur général Sapin, que Marguerite protége pour bonnes et justes considérations. Elle prie le grand-maître que le prévôt ne puisse obtenir ces lettres qu'auparavant Sapin n'ait été entendu.

« A Fontainebleau, le XIIe jour de janvier. » (11 lignes.)

Fol. 109. — Au même. (*Dictée.*) — Recommandation pour *ce porteur,* afin de lui faire donner quelque argent. Il a eu des torts, mais « il a bien délibéré de s'amender pour l'avenir et abiller tout cela. » « De Paris, le XXIIII septembre. » (11 lignes.)

Fol. 113. — Au même. (*Dictée.*) — Elle le prie de parler de ses affaires « au bailly Robertet, pour y faire ce qui est nécessaire.... Madame s'en part samedy pour aller à Vanves, laquelle se porte très bien, et de moy, serviray de saige femme à messeigneurs les enfans attendant son retour, etc.... » « De Saint-Germain-en-Laye, le 1er d'aoust. » (14 lignes.)

Fol. 129. — A mon cousin, M. le mareschal de Montmo-

F. Béthune, n° 8549.

RENCY. (*Dictée.*) — Billet vague : Madame trouve qu'il a raison ; elle est fâchée qu'on ne l'ait cru plutôt, etc., etc. « Vostre bonne cousine, MARGUERITE. » (14 lignes.)

P. S. autographe. « Encore n'est vostre petite maistresse bien guérye : sy nous en avons bonnes nouvelles, vous les saurés. Il est bon que le Roy pance quelle le soit. J'espère que Nostre Seigneur la saulvera. »

Fol. 133. — AU GRAND-MAÎTRE. (*Dictée.*) — « Mon nepveu, je vous envoye le bailly d'Orléans pour vous desclairer de ma part l'affection et désir que j'ay que maistre Christofle Garrault soit pourveu d'une petite abbaye qu'il vous dira.... » Le titulaire est un « homme fort ancien et maladif.... » « Il est tumbé fort malade, » il s'agit de faire intervenir le Roi dans cette nomination. « A Saint-Germain-en-Laye, ce XIXe jour d'apvril. » (10 lignes.)

Fol. 137. — AU MÊME. (*Dictée.*) — Recommandation pour Jehan Brechenier, fils de la nourrice de feu madame Charlotte. Il s'agit de faire passer à J. Brechenier la résignation de l'office d'escuyer de cuisine de bouche de MM. les enfants, que lui veut transmettre Guillaume Renier.

« A Saint-Germain-en-Laye, le VIIIe jour d'apvril. » (Une demi-page.)

Fol. 141. — A MON COUSIN, M. LE MARESCHAL DE MONTMORENCY. (*Dictée.*) — Politesses insignifiantes. Il est

F. Béthune, n° 8549.

fait mention de Madame comme vivant encore. « Vostre bonne cousine, MARGUERITE. » (10 lignes.)

Fol. 145. — AU GRAND-MAÎTRE. (*Dictée.*) — « Mon nepveu, « l'abesse de Monstereuille m'a envoyé hier, par « le sieur de la Benestaye, procuration pour resi- « gner son abbaye à ma sœur madame Quittaire. » Elle prie le grand-maître de hâter la chose auprès du Roi et du légat. « A Saint-Germain-en-Laye, le XIXe jour de juillet. »

P. S. autographe. « Notre fame aryva yer. Je me plains à vous de ce que nous n'avons ysy que ung mary pour toutes deux. Sy vous ne pouvés venir, envoyés le quérir. »

N° 8514.

Fol. 43. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE. (*Dictée.*) — Et le billet débute par ces mots : « Mon cousin. » Signé, « vostre bonne tante, MARGUERITE. » C'est une recommandation pour le fils de madame de Subye, qu'on a oublié de « coucher en l'estat du Roy, et y a bien ung an et plus qu'il est en son service. » « A Paris, XXVe jour de septembre. » (13 lignes.)

Fol. 45. — A MON COUSIN, M. LE MARESCHAL DE MONTMORENCY. (*Dictée.*) — Elle le félicite de ce qu'il va revenir à la cour, où tout le monde s'apprête à lui faire bon accueil et se porte très-bien, « fors Madame, que la goute print hier au genouil où jamays n'avoit senty doulleur, toutesfois j'espoire que ce ne sera rien. » (15 lignes.)

F. Béthune, n° 8514.

Fol. 47. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE. (*Dictée.*) — Elle envoie sa lettre par Brodeau, qu'il connaît bien, et qui va *par delà* pour soigner quelques affaires de son père; elle le recommande à la protection du grand-maître. « A Villepreu, ce XXIIe jour de décembre. » (21 lignes.)

Il est question dans cette lettre de la santé de Madame; elle a donc été écrite avant 1531.

Fol. 49. — AU MÊME. (*Dictée.*) — Le roi de Navarre est sur le point de partir; elle en prend excuse de ne pas écrire de sa main. « Je vous prie croire ce porteur que bien congnoissés de quelques propos que je l'ay chargé de vous dire.... » « A Bloys, ce VIe jour d'apvril. » (11 lignes.)

Fol. 51. — AU MÊME. (*Dictée.*) — Elle lui recommande *ce porteur,* qui va *par delà* pour ses affaires, en quoi ses sages amis, parmi lesquels il compte le grand-maître, lui seront bien nécessaires. Le reste n'est que la répétition des phrases ordinaires de Marguerite sur les succès de Montmorency, l'amitié qu'elle lui porte, etc. (19 lignes.)

Fol. 55. — AU MÊME. (*Dictée.*) — « Croyez ce porteur. » Il est question dans ce billet de la santé de Madame.

Fol. 59. — AU MÊME. (*Dictée.*) — Recommandation pour « un pauvre homme » qu'elle ne nomme pas, et qui lui inspire une grande pitié. Elle prie le grand-maître, « s'il y a moyen de le secourir, avoir pitié de sa vieillesse, et je croy que le vray retributeur

F. Béthune, n° 8514.

de toutes bonnes œuvres le vous rendra. » « A Paris, le dernier jour d'octobre. » (12 lignes.)

Madame vivait encore quand ce billet a été écrit; Adrien avait apporté à Marguerite des nouvelles de sa bonne santé.

Fol. 61. — Au même. (*Dictée.*) — « Cette pouvre femme s'en va devers vous pour vous prier avoir pitié de son mary, d'elle et de ses pouvres enfants; et pour ce que j'ay entendu qu'elle est de bonne et honneste vie, et parente d'aulcuns mes meilleurs serviteurs, je vous prie bien fort avoir pitié d'elle et de son affaire...., etc. » « A Saint-Germain-en-Laye, le xxie jour d'apvril. » (10 lignes.)

Fol. 65. — A mon cousin, M. le mareschal de Montmorency. (*Dictée.*) — Elle lui recommande particulièrement *ce porteur,* qui a été au service de la feue Reine. Il est question un peu plus bas de la santé de Madame, ainsi ce billet a été écrit entre 1524, année où mourut la reine Claude, et 1531, époque de la mort de Louise de Savoie. « A Lyon, le xxixe jour de décembre. » (16 lignes.)

Fol. 67. — Au même. (*Dictée.*) — Elle lui parle du désir qu'elle a de le voir guéri, et l'engage à se soigner afin de revenir le plus tôt possible trouver ses amis. « Pour vous dire des nouvelles de Madame, entendez qu'elle a eu merveilleusement sa goutte tant que nous avons demouré à Romorantin, et vous promets qu'elle ne s'est guères bien trouvé

F. Béthune, n° 8514.

depuis le commencement de ce caresme, comme pouvez sçavoir d'ailleurs, mais de ceste heure, elle est, Dieu mercy, très bien, etc. » (12 lignes.)

« De Nansay, le IXe de may. »

Fol. 73. — Au même. (*Auto.*) — Le commencement de cette lettre a été coupé. Dans les 22 lignes qui restent, il est question de la convalescence de Madame, que le retour du Roi achèvera de guérir. (Sans date.)

N° 8551.

Fol. 5. — A mon nepveu, M. le grant-maistre. (*Auto.*) — Marguerite écrit le jour du vendredi saint; elle annonce la bonne santé de toute *ceste compaignie,* et recommande au grand-maître « le fils de Passy, beau-fils de M. de Valence, lequel ne demande point maintenant d'estat, car il est fort bien appointé à la chambre des contes, à Parys, et sy a bien de quoy, et ne désire que estre retenu en estat où l'on puisse voir son bon vouloir et savoir, que l'on estime fort bon.... » (Une page.)

Fol. 13. — Au même. (*Dictée.*) — Elle lui adresse les ambassadeurs des « ducs des Acz et Langravedes [1]. » « Et pour ce que je n'entends pas bien leur langaige, ce porteur m'a servy de truchement, que je vous envoye pour vous desclarer leurs affaires. » (13 lignes, sans date.)

P. S. de la main de Marguerite : « Il (ce porteur) vous parlera de l'afere de la pouvre lieute-

[1] Ce sont les *duc de Saxe et landgrave de Hesse.*

F. Béthune, n° 8551.

nande de Meaux. Je vous pryc l'avoir pour recommandée. »

Fol. 14. — Au même. (*Dictée.*) — « ..... Je vous prie, durant la commune absence qui ne peult estre longue, continuer à me donner ce plaisir (*de recevoir des nouvelles*), prenant pour récompance ce que vous sçaura bien dire cedit porteur de nostre petite court et de nos passe tems. » (11 lignes, sans date.) La petite cour dont parle ici Marguerite doit être celle de Pau ou de Nérac.

Fol. 20. — Au même. (*Dictée.*) — Recommandation pour ce porteur. « Vous priant seulement dire au Roy qu'il me desplaist fort de luy parler de mes affaires; mais la nécessité que en a la justice, me contraint l'en importuner pour la descharge de sa conscience, puisqu'il luy a pleu m'en bailler la charge; parquoy s'il est possible avant de partir de Paris en dire ung mot, mettra fin à tout..... » (11 lignes, sans date.)

Fol. 22. — Au même. (*Dictée.*) — Elle va rejoindre le Roi et Madame; cette pensée est son meilleur secours contre les longs et mauvais chemins qu'elle a passés. Elle s'arrête cependant un jour pour prendre du repos; espérant que sur un tel voyage on lui peut bien passer ce retard. (16 lignes, sans date.) Il est vraisemblable qu'elle se rendait de Béarn à Paris.

Fol. 24. — A mon cousin, M. le maréchal de Montmorency. (*Dictée.*) — Marguerite lui parle de l'espoir qu'on a d'obtenir la paix : « Au regart de l'opi-

F. Béthune, n° 8551.

nion en quoy vous estes du moyen d'y faire condescendre les ennemys, je le tiens tel que meilleur ne se peult penser. » Tout le monde a confiance en Montmorency, et surtout Madame, etc. (14 lignes, sans date.)

Fol. 28. — A MON NEPVEU, M. LE GRANT-MAISTRE. (*Auto.*) — « Mon nefveu, encores que vous soyiés party sans me dire adieu, sy ne lesseray-je à me resjouir de vostre nouvelle joye. » Protestations d'amitié. « Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE. » (13 lignes, sans date.)

Fol. 34. — AU MÊME. (*Dictée.*) — Billet de huit lignes. « J'envoye exprès devers vous pour l'affere de mon frère le prince, à quoy je vous prie vouloir faire une fin, car sans vostre ayde, il est en dangier d'avoir bien affaire!... » « Ce XXIXe jour de may. »

« Vostre bonne tante et amye, MARGUERITE. »

Fol. 38. — AU GRAND-MAÎTRE. (*Dictée.*) — Elle lui recommande Charles Mesnager, argentier de la feue reine (Claude, † 1524), qui voudrait servir en la même qualité la nouvelle reine (Éléonore, 1530). La recommandation est pressante et longuement motivée. « A Bloys, le XXIVe jour d'avril. » (Une page.)

Fol. 83. — AU MÊME. (*Dictée.*) — Recommandation pour Pierre Binet, attaché à la trésorerie des enfants de France avant leur départ pour l'Espagne, et qui désire être remis en son office à présent qu'ils retournent. (Cette circonstance indique assez la date de la lettre.) Pierre Binet est homme de

F. Béthune, n° 8551.

bien ; en l'absence de Messieurs, « il a esté en Italie et au royaume de Naples au service du Roy, avecques le seigneur Rance...., etc., etc.... » « A Fontainebleau, le XIXe jour de février. »

N° 8570.

Fol. — A VILLANDRY. (*Dictée.*) — L'évêque de Séez, au duché d'Alençon, est malade à la mort. Elle a déjà écrit au grand-maître et à l'amiral, et maintenant elle écrit à M. de Villandry pour faire obtenir le siége de Séez à l'évêque de Rodez. Le Roi d'ailleurs a promis sur les premiers bénéfices vacants de récompenser M. de Rodez, qui ne l'a point été de la pension que, par l'ordre du Roi, il servait au cardinal pisan sur son évêché.... « Escript à....., le..... jour de septembre. » (*Sic.*) 19 lignes.

N° 8651.

Fol. 25. — AU ROI. (*Auto.*) — Longue lettre de remerciements dont l'occasion n'est point indiquée. Elle lui fait rendre réponse de vive voix par le porteur de sa lettre, sur le sujet dont le Roi lui a parlé. Marguerite n'aura jamais d'autre volonté que celle de son frère ; elle finit par des protestations de tendresse vivement senties.

Je ne devine ni l'objet ni la date de cette lettre. Il est vrai que Marguerite y parle de ses vieux jours comme d'une époque arrivée, mais elle se sert souvent de cette expression sans tirer à conséquence. (Une grande page.)

N° 8535.

Fol. 18. — A M. D'IZERNAY. (*Billet dicté.*) — « Le por-

F. Béthune, n° 8535.

teur vous dira des nouvelles de ceste compaignie. » (8 lignes insignifiantes.) — « A Baignières, le xe jour d'octobre. »

N° 8769.

Fol. 91. — Billet au grand-maître. (*Dicté.*) — Marguerite est en chemin pour revenir d'Espagne (1525); elle espère arriver avant Noël à Narbonne; elle suit la grande route pour plus facilement avoir des nouvelles du Roi et de Madame.

Ibid.

Fol. 7. — Billet au même (*dicté*) pour procurer le paiement de la pension de mademoiselle de Chirac, qui a été au service de la feue Reine, et est présentement à celui de Marguerite et de sa fille Jeanne d'Albret.

N° 8516.

Fol. 4. — Billet au trésorier Robertet (*dicté*) relativement « à la réformacion des abbesses et religieuses de Sainct Andoche et de Sainct Jehan, d'Ostun. » Marguerite prie le trésorier de faire expédier promptement les lettres de provision nécessaires pour mettre cette affaire à terme. « De Meaulx, le pénultième jour de septembre. »

N° 8562.

Fol. 40. — Au grand-maître. (*Auto.*) — Félicitations sur ses succès, dont sans doute il rapporte, comme elle fait, la gloire à Dieu. « Or, mon nepveu, ne vous pouvant servir que de prières, dimanche tout ce peuple fera ses Pasques pour louer Dieu de ce qu'il a fait jusques icy, et le supplier de parfaire. » Protestations d'amitié. (Une page, sans date.)

F. Béthune, n° 8549.

Fol. 157. — Au grand-maître. (*Dictée.*) — M. et madame de Gonez, qui sont à Blois pour le service de Marguerite, l'ont avertie que la charge de chevalier du guet de la ville de Paris était vacante. M. de Gonez la désire ; Marguerite prie le grand-maître de s'employer à la lui faire avoir. « A Bloys, le xxiie jour de juillet (1530). » (16 lignes.)

Fol. 161. — Au même. (*Dictée.*) — Recommandation pour *ce porteur* qui désire être remis « en son estat de sommelier et pannetier de M. le dauphin et de Messieurs ses frères, et de Mesdames ses sœurs. » « J'ay seeu que Jehanne la Raye, sa femme, estoit lavandière du linge de bouche de la feue royne (Claude) que Dieu absoille, et voudroit bien estre continuée en cest estat en la maison de la royne (Éléonore). » Marguerite recommande aussi cette affaire à son neveu. « A Bloys, le xiiie jour de juing (1530). »

N° 8567.

Fol. 72. A mon cousin, M. de La Roche. (*Billet dicté.*) — Elle prend part à la joie du bien qui lui arrive, et l'engage à en écrire « à ceste compaignie » qui se réjouit avec elle de sa bonne fortune, sans dire en quoi elle consiste. (5 lignes.)

Fol. 87. — A mon cousin, le mareschal de Montmorency. (*Dictée.*) — Elle lui recommande *ce porteur* qui va faire la révérence au Roi. Elle-même ne pourra arriver que mercredi ou jeudi, parce que le chemin est long. Elle demande des nouvelles du Roi. (10 lignes.)

F. Béthune, n° 8561.

Fol. 28. — « A MA NIEPCE, MADAME DU BOUCHAIGE. » — « Ma niepce m'amye, vous ne sçauriés penser le regret que j'ay que je n'ay eu le moyen de vous aller voir et aussy ma petite fille. » Mais sur le point de son départ est arrivé un gentilhomme du roi de Navarre, envoyé par François Ier, pour lui mander d'aller à Limoges, où son mari l'attend. Elle finit par des protestations de dévoûment. (*Lettre dictée*, sans date; une page.)

N° 8560.

Fol. 79. — A M. D'YZERNAI. (*Dictée.*) — « Datée de Bloys, ce VIIIe jour d'apvril. »

Elle lui envoie une lettre avec prière, si son mari n'est plus à la cour, de la lui faire passer par la poste. (16 lignes.)

N° 8568.

Fol. 4. — A MON NEVEU, LE COMTE DE VILLARS. (*Dictée.*) — Marguerite est en route : « Je ne puis partir jusques à lundy de ce lieu, pource qu'il me fault prendre une petite médecine pour me préparer à parachever plus doulcement ce voyaige. . . . . » « De ce lieu, je m'en iray à Carcassonne. » Elle lui demande des nouvelles du Roi, s'il en sait. Cette lettre, sans date, est signée comme la plupart de celles au grand-maître : « Vostre bonne tante, mère et amye, MARGUERITE. »

N° 8521.

Fol. 4. — « A MA NIEPCE, MADAME DU BOUCHAIGE. » (*Auto.*) — Marguerite est obligée d'aller trouver le Roi, et ainsi ne peut aller, comme elle l'avait promis, tenir sur les fonts la petite fille de madame du

F. Béthune, n° 8521.

Bouchage. Elle se fait remplacer par la personne à qui elle confie sa lettre. Au surplus, elle tient, dès cette heure, l'enfant « non-seulement pour fillole, mais pour fille. » (*Lettre dictée.*) 15 lignes.

N° 8430.

Fol. 61. — A M. de La Fayette, gouverneur de Boulogne. (*Billet dicté.*) — Elle lui demande la première place vacante dans le corps des mortes-paies pour le neveu d'une concierge du logis du Roi. (10 lignes.)

N° 8620.

Fol. 26. — A M. de Montmorency. (*Billet dicté.*) — Elle lui envoie une lettre pour le Roi ; il jugera s'il convient ou non qu'elle soit remise. « A Paris, le IIIe jour de novembre à mynuit. »

Fol. 12. — Au grand-maître. (*Billet dicté.*) — Billet daté « d'Yllesques (*Illescas*), le IIIe jour d'octobre. (1525.) » Marguerite prie son cousin de faire en sorte que le porteur de sa lettre soit bien accueilli du Roi. (8 lignes.)

PIÈCES
JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

QUITTANCE RELATIVE A LA DOT DE LA DUCHESSE D'ALENÇON.

« Nous Charles, duc d'Alençon, et Marguerite, duchesse d'Alençon et de Berry, confessons avoir eu et reçu de maistre Jehan Sapin, conseiller de nostre seigneur et frère le Roy, et receveur général de ses finances en la charge et généralité de Languedoil et Guyenne, la somme de sept mil livres tournois, faisant moitié de XIIII mil l. (14,000 livres) à nous ordonnée par nostredict seigneur et frère, pour le reste de nostre mariage, qui estoit de LX m. l. (60,000 livres), dont nous en fut payé au jour du contract VI m. l. (6,000 livres), plus, ès années M. V. XVIII et XIX (1518 et 19), XL m. l. (40,000 livres). Ainsy nous restoit ladicte somme de XIIII m. l. (14,000 livres), qui a esté employée en l'estat général dudict seigneur des années présente et à venir, par moitié et esgale porcion. De laquelle somme de VII m. l. (7,000 livres) pour ceste dicte présente année nous nous tenons pour contents, et en tenons quitte nostre dict seigneur et frère le Roy, ledict receveur général et tous aultres. En tesmoing de ce, nous avons signé ceste présente de nostre main, et faict sceller du scel de nos armes, le quinsiesme jour de may, mil cinq cens vint (1520),

« CHARLES. MARGUERITE. »

[Collection de titres scellés, de la Bibliothèque Royale.]

N° II.

A MADAME LA DUCHESSE.

Madrid, le 15 février (1526).

Madame, despuis la dernière lettre que je vous ay escripte par le maistre d'ostel de M. le Vis-Roy, est retourné M. de Bryon de Toledo, de devers la Royne, où le Roy l'avoit envoyé. Et quand il partit, ledict seigneur n'avoit point escript à la Royne despuis qu'il avoit esté fiancé, pour ce que mon dict seigneur le Vis-Roy luy dist qu'il luy sembloit qu'il ne luy debvoit point escripre qu'il n'eust entendu de l'Empereur premier comme il la debvoit appeler. L'Empereur dist qu'elle estoit sa seur, et qu'il la pouvoit bien appeler sa femme, puisqu'elle l'estoit. Adonc ledict seigneur luy escripvit unes lettres qu'il envoya à M. de Brion, à Toledo, pour luy porter. Je vous en envoye cy le double, aussy celluy de la responce que ladicte dame luy a faicte. Je l'escrips à Madame, que, s'il vous plaist, luy montrerez. Aussy luy escrips de quelque argent que ledict seigneur a affaire, qu'il m'a commandé luy escripre si c'est son bon plaisir de commander luy en estre envoyé.

Madame, Turenne vous dira des nouvelles du Roy et de sa bonne santé, mais c'est si bonne, que, sur mon arme (*sic*), je ne luy saurois souhaiter myllieure. Et quant à luy, il dist que jamais il ne s'est trouvé si parfaitement guéry qu'il est à ceste heure. Lundy dernier, il fut en sa litière à Nostre Dame des Fourches, ouyr vespres et la remercier de sa bonne santé, et revint sur sa mule. Et en s'en retournant, trouva litières et dames dedans, et force peuple aussy aises de sa santé que je saurois estre. Et quand il fut des-

cendu, il me dist qu'il estoit si fort, qu'il courroit bien le cerf.

Le mardy suivant, fut ouir la messe chez la comtesse et disner, et n'en bougea jusques au souper. Et l'après disner, elle le mena dedans le monastère, où il vit toutes les religieuses, et en toucha des escrouelles plus de trente. Je croy, madame, qu'ils cuydoient tenir Dieu par les pyés que de le tenir léans; et ne fut sans vous y souhaiter, comme la personne du monde qu'ils estiment plus en toutes choses. Ledict seigneur leur fist donner M. escus, et à IIII autres convens en ceste ville, à chacun L. escus.

Madame, l'Empereur ne sera icy jusques à mardy, et seront ensemble luy et le Roy jusques au XIIe de ce mois, que ledict seigneur partira pour s'en aller droit à Bayonne, et est bruit qu'il ne verra la Royne que à Burgues (*Burgos*), en s'en allant. Je vous prometz, madame, que vous ferez fort grant plaisir au Roy de solliciter que les otages soyent au jour promys. Vous entendrez par le chifre que porte ce porteur tout le demeurant. Tant y a que je vous supplie estre seure que je vous mande la vraye vérité de la bonne santé et force du Roy, garny de bon apétit, bon dormyr, et vous prometz ma foy, madame, qu'il ne se pert une heure de temps à se prendre garde de tout à sa personne. Je vous laisse, madame, à penser la joye que ledict seigneur a de vous penser, madame, et vous veoir de bref. Vostre petite noyre est tous les matins une heure en son lit, qui luy fet playsir [1].

Madame, je vous supplie tenir en vostre bonne grace et

[1] Apparemment une petite chienne noire qu'en s'en allant la duchesse d'Alençon avait donnée à son frère? Le portrait de la reine de Navarre, qui est à Versailles, la représente tenant un petit bichon noir.

de madame la personne de ce monde qui a plus grant envie de faire service au Roy, à elle et à vous, et qui de mylleur cueur supplie à Nostre Seigneur vous vouloir longuement garder, et à la fin donner son benoist paradis.

Faict à Madrys, le xve jour de février.

Vostre très humble et très obéissant serviteur
et myllieur sujet, DELABARRE.

[F. Béth., n° 8612, fol. 9. *Dictée.*]

N° III.

A NOSTRE AMÉ ET FÉAL MAISTRE HÉLIES ANDRÉ,

NOSTRE CONSEILLER ET JUGE D'APPEAULX EN NOSTRE COMTÉ DE PÉRIGORD,

LE ROY DE NAVARRE, COMTE DE PÉRIGORD.

(Saint-Just, le 27 décembre 1525.)

Notre amé et féal, pour vous donner part de l'ayse qu'avons d'estre eschappé de la prison et captivité où estions détenu, vous voulons bien advertir comme la nuit S^te (sainte) [1], sortismes hors le chasteau de Pavye par une eschelle de cordes, et avons tant faict avec l'ayde de Dieu, que la veille de Noël arrivasmes en ceste ville. Bien povez penser que ce n'a pas esté sans ayde ni grans promesses, lesquelles vous asseure équipollent à la ranson que avyons accordée et qu'en voulions acquiter. Nous vous prions vous employer en tout ce qui vous sera possible à ce que les restan de nostre dicte ranson soient promptement levez et tout incontinent envoyez, et nous ferez fort singulier plaisir et service; qui avec les autres que nous avez faict, sera reco-

[1] La veille de Pâques. Pâques tombait cette année-là le 16 avril.

gneu, à l'ayde Nostre Seigneur, qui vous ayt en sa garde. De Saint-Just sur Lyon, le XXVII de décembre.

Signé HENRY.

Contre-signé DEPEYRAC.

[Archives de la préfecture des Basses-Pyrénées. *Signature auto.*]

N° IV.

CONTRAT DE MARIAGE DU ROY HENRY DE NAVARRE ET DE MADAME MARGUERITE, DUCHESSE D'ALENÇON, DU 3 JANVIER 152$\frac{6}{7}$.

(DÉPOSÉ AUX ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE PAU.)

Ce sont les articles du pourparlé de mariaige d'entre très haulx et très puissans prince et princesse monseigneur Henry, par la grace de Dieu roy de Navarre, seigneur de Béart, et fils de très haulx et très puissans Jehan et Catherine, par la mesme grace roy et royne de Navarre, duc et duchesse de Gandie, de Monblanc et de Peñafiel, comte et comtesse de Foix, seigneur et dame de Béart, de Bigorre, d'une part, et madame Marguerite de France, seur unique du Roy, duchesse d'Alençon et de Berry, comtesse de Roddes, du Perche, de Lisle; vicomtesse de Lomaigne, dame de Baugé, d'autre part; en la présence et du bon plaisir et voulloir du Roy et de madame la duchesse d'Angoulmoys, d'Anjou et de Nemours, mère du Roy et de ma dicte dame la duchesse.

Premièrement, que ledict seigneur roy de Navarre, dispensation appostolicque premièrement obtenue et impétrée, prendra ma dicte dame Marguerite de France à femme et espouse, et ma dicte dame la duchesse aussy prendra ledict seigneur roy de Navarre à mary et espoux.

En faveur et contemplacion duquel mariage, ma dicte

dame la duchesse, dame de soy et usant de ses droits, délaissée de feu prince de bonne mémoire monseigneur le duc d'Alençon, per et enfant de France, constitura et assignera audict seigneur roy de Navarre en dot, tout l'or, l'argent, vescelle d'or et d'argent à elle appartenans. Desquels sera fait inventaire, et mesmement la somme de XLV m. livres à elle deue par mesdames de Vendosme et de Monferrat, seurs et héritières de feu monseigneur le duc d'Alençon, à cause de la restitucion de sa dot avecques les levées et intérests jà deus et qui se debvront cy-après, en deffault ou demeure de ladicte restitucion. De tous lesquels biens meubles constitués en dot, le tiers sortira nature de meuble, et les deux parts seront converties et employées en héritaige sortissant nature de propre à ma dicte dame la duchesse et à ses hoirs de son costé et lignée, si autrement par elle n'en est disposé.

Avecques ce, constitura et assignera ma dicte dame la duchesse en dot audict seigneur roy de Navarre les contez de Roddes, de Fezensac, de Perdriac, de l'Isle; vicontez de Lomaigne, Auvillar et Gismoys, Aysse et Ayen; droits et actions à elle appartenans en la maison d'Armaignac, sans aucunement desroguer ne préjudicier aux droits et actions que ledict roy de Navarre prétend et querelle ès dicts contez, vicontez, et en ladicte maison d'Armaignac et succession d'icelle, de son chief.

Plus, constitura ma dicte dame audict seigneur roy de Navarre en dot, l'usuffruict à elle appartenant, et qui luy a esté donné et délaissé par Madame, mère du Roy, lors régente en France, et depuis confermé par le Roy, les duché d'Alençon, conté du Perche, baronnye de Chasteauneuf et Senonches, appartenances et deppendances, et l'uzuffruict de la seigneurie de Baugé.

Oultre, constitura en dot audict seigneur roy de Navarre dix mille livres tournois de rente, en douaire promis et constitué par ledit feu d'Alençon, et dont assiette luy doit estre faicte ès viconté et ville de Verneuil, Séés et Bernay, viconté de Beaumont, baronnyes de Sonnoys, et la Guierche, et Puies, et autres terres et seigneuries déclarées en la transaction sur ce faicte entre ma dicte dame la duchesse et lesdictes dames héritières.

Et pour biens paraphernaulx, apportera avecques ledict seigneur roy de Navarre ses bagues et joyaulx, les duché de Berry, ville et conté de Bourges, seigneuries d'Issouldun, Mehun sur Yevre, Dun le Roy, Vierzon, leurs appartenances et deppendances, avecques les aides et équivallent et greniers qui en deppendent, qu'il a pleu au Roy, depuis son joyeulx advenement à la couronne, donner à ma dicte dame sa seur. Desquels duché, villes, terres et seigneuries, aides, greniers et équivallent, fruicts, revenus et esmolument, collacion, disposition et narration d'offices et bénéfices, ma dicte dame la duchesse jouyra et possédera en son nom à son plaisir. Fera exercer la justice comme par cy davant elle a fait, et générallement tous autres actes de dame propriétaire et fructuaire, et tout ainsi qu'elle faisoit et soulloit faire du vivant dudict feu duc d'Alençon, et que depuis son trespas elle a fait et accoustumé de faire jusques à présent.

Et ledict roy de Navarre de sa part, en faveur et contenplacion dudict mariaige, douera ladicte dame Marguerite de France, sa future espouse, de la somme de vingt mille livres de rente ou revenu, à icelle prendre et percevoir sur les vicomtés de Limoges, seigneuries de Massere, Nontron, Yssideul, Aulbrouche, Ségur et Pesac; les baronnyes et seigneuries de Chalus, Chalucet, Corbefin, Solonhiac, Puis-

normant et Villefranche, Jansac, Nérac, Casteljaloux, appartenances et deppendances, et dont elle jouyra en tous droits comme douarière et dame usuffructuaire, les places non comprises ne comptées en ladicte assiete. Et si lesdictes viconté, terres et seigneuries ne suffisaient, se parfera et perfournira ladicte assiète de prochain en prochain, en autres terres et seigneuries audict seigneur roy de Navarre appartenant, au royaulme de France et en l'obéissance du Roy.

Sera tenu ledict roy de Navarre engreler [1] ma dicte dame Marguerite de France de bagues et joyaulx à telle dame convenablement appartenans, jusques à la somme de dix mille escus.

Et seront lesdicts mariez ungs et communs en meubles et acquests, fors quant à ceulx que ladicte dame s'est réservé et réserve par ce présent traicté, lesquels demeureront à elle, à ses hoirs préciputs.

Item, que ledict mariaige, dissolu par la mort de l'un desdicts contrahans, si le cas eschet que ma dicte dame décède avant ledict roy de Navarre, et que dudict mariaige n'y ait enfans survivans, les héritiers de ma dicte dame Marguerite de France recouvreront toutes les bagues et joyaulx apportez par elle avecques ledict seigneur roy de Navarre, inventoriez comme dessus est dict, et les deux parts de ladicte somme de XLV m. livres, et aussi les deux parts des autres meubles et créances que ladicte dame aura apportez avec ledict roy de Navarre, inventoriez comme dit est, si autrement par elle n'en est disposé, sans aux cas dessus dicts povoir lesdicts héritiers autre chose demander ne quereller ès meubles et acquets de la communaulté.

[1] *Engresler*; Trévoux explique ce mot couvrir d'ornements délicats : *il avoit fait engresler la bordure de son habit de perles fines*. La racine est *gracilis*. *Engresler* est aussi un terme de blason.

Item, et au cas que dudict mariaige y ait enfans survivans, lesdicts enfans, oultre lesdictes bagues et joyaulx et deux parts de ladicte somme de XLV m. livres et autres meubles et créances apportées par ma dicte dame leur mère, inventoriez comme dit est, auront la moictié des autres biens meubles et acquets immeubles qui se feront durant ce mariaige; de laquelle moictié desdicts biens meubles et acquets immeubles l'administracion et gouvernement appartiendra et demeurera audict seigneur roy de Navarre le cours de sa vie durant.

Item, et si ma dicte dame la duchesse survit ledict roy de Navarre, elle prendra, aura et retiendra toutes les bagues et joyaulx qu'elle aura apportez, et ce qui luy aura esté donné, tant bagues que habillemens quelzconcques précieux et communs, jusques à ladicte somme de dix mille escuz, et lesdictes deux parts de XLV m. livres et autres meubles et créances par elle apportez, et avecques la moictié de tous les biens meubles, créances et acquets immeubles qui faits auront esté durant et constant le mariaige d'entre eulx, et en prenant la moictié desdicts biens meubles et acquetz immeubles, si elle les veult prendre, payera et acquitera la moictié des debtes qui faictes auront esté durant et constant ce présent mariaige. Et en renonçant auxdicts biens meubles et acquets faiz durant leurdict mariaige, aura sesdictes bagues, joyaulx, habillemens, et lesdictes deux parts de biens meubles et créances par elle apportez et autres qu'elle aura fait faire de ses dicts biens paraphernaulx, francs et quictes de toutes debtes et ypothecques.

Item, et si dudit mariaige y a enfans, ma dicte dame demeurera et sera dame usuffructuaire et administraresse de tous et chaleuns les royaulme, principaulté, terres et seigneuries audit seigneur roy de Navarre appartenant, et

aura le gouvernement et administracion desdicts enfans tant qu'elle sera et demeurera en viduité, sans qu'elle soit tenue d'en rendre compte ne payer aucun reliqua en portant les charges de la maison.

Item, et pour la perpétuacion, conservacion et augmentacion de ladite haulte et royalle maison de Navarre, et nobles maisons dont elle est augmentée et composée, a esté convenu et accordé que le premier masle qui sortira dudit mariaige, s'il survyt ledit roi de Navarre et est habille à contracter mariaige, et ne se fait prebstre ou religieux, sera roy de Navarre, seigneur de Beart, et héritier universel dudit roy de Navarre et de madite dame Marguerite de France, à la charge de pourveoir aux puisnés au bon plaisir desdits mariez et selon la coustume de la maison, et de douer les filles en argent convenablement et raisonnablement, et selon l'estat, décence et coustume de ladite maison.

Fait et accordé en présences de MM. Jehan Brinon, chancellier, seigneur de Villaines, de Remy et Authueil, conseiller du Roy et premier président de sa court séant à Rouen, chancellier d'Alençon et de Berry; le seigneur de Fors, bailly de Berry; les seigneurs de Vallemer, de Lestang, de Chasteauvieulx, et de moy, notaire et secrétaire de madite dame duchesse d'Alençon et de Berry, le troysième jour de janvier, l'an mil cinq cens vingt six.

Signé MARGUERITE,

Et contre-signé DARREHERY.

N° V.

A MONSEIGNEUR LE ROY.

Bourges, le 9 janvier (1528).

Monseigneur, en passant par le pays de Berry suivant vostre commandement, j'ay trouvé la pluspart des gentilshommes dudict pays assemblés à Bourges, attendant ma venue selon que je leur avois escript; lesquels, après que je leur ay remonstré, ce qu'il m'a semblé devoir faire, joux[1] la charge qu'il vous avoit pleu me donner, tous d'un commun accord, sans aucune contrainte, vous ont libéralement octroyé par forme de don, sans préjudice de leurs droits de noblesse, la décime de tous leurs fiefs et arrière fiefs, payable dedans le mois de mars prochain venant, et m'ont requis vous supplier très humblement leur vouloir bailler vos lettres de desclaracion conformes à leur octroy, ouquel ils ont uzé de telle et si grande honnesteté, qu'il est facile de juger que leur première responce a plus esté faicte par inadvertance que faulte de bon vouloir et affection à vous obéir et faire service, ce que très humblement je vous supplie daigner croire, et les tenir tousjours en vostre bonne grace pour très humblement recommandés, comme bons et loyaux subjects, qui ne voudroient espergner vie ne biens pour vostre service.

Monseigneur, je m'en vays en la plus grande diligence que je pourray parachever mon voyaige, que j'estimeroys heureux pour moy, si j'avois le moyen de vous y faire congnoistre l'envye que j'ay de vous faire service. Me recom-

[1] Jouxte, suivant.

mandant si très humblement que je puys à vostre bonne grace, monseigneur, je supplie le Créateur vous donner en parfaicte santé très bonne et longue vie.

A Bourges, le IXe jour de janvier.

Vostre très humble et très obéissant subject et frère,

HENRY [1].

[F. Béth., n° 8562, fol. 3. *Dictée.*]

N° VI.

INSTRUCTIONS A M. D'IZERNAY POUR LE PAYEMENT DE LA RANÇON.

Saint-Jean-de-Luz, 10 juin 1530.

Izernay dira au Roy que le payement des douze cens mille escus a esté fourny, et les tares et alloy payées, et pareillement ont esté deslivrées les lestres et tiltres que se devoient fournir, et la ratification sur le serment, où il s'est trouvé à dire [2] deux mots de la minute qui avoit esté dernièrement envoyée. Toutesfois on a tant faict, que les impériauls se sont contentés d'avoir lesdicts mots approuvés en rasure, et ne peult de rien servir de leur oster de leurs minutes paroles qui ne sont préjudiciables au Roy; mais les faict entrer en souspeçon.

Item, que M. le grant-maistre a esté aujourd'hui sur la rivière d'Andaye, en la gabarre où doibvent passer Messieurs, et y a trouvé le connestable de Castille en la gabarre où doibt passer l'argent, accompagnés chacun de seize gentils hommes, et ou lieu où le ponton est assis s'est faict

[1] Henri d'Albret écrivait au grand-maître le même jour une lettre sur le même sujet. Elle est dans le volume de Béthune 8567, p. 1.

[2] Où il manquait.

l'essay de l'eschange, qui s'est trouvé fort aisé et de seureté bien esgalle.

Item, que ledict connestable de Castille a envoyé, deux jours a, devers la Royne et Messieurs, afin que l'on apprestast mulets et aultres choses nécessaires pour leur voyage; et demain y envoye pour les faire partir mardi prochain, et pourront mettre huit jours à venir jusques à Fontarabie. Mais que mondict sieur le grant-maistre n'a voulu arrester jour certain de la délivrance, pour autant qu'il fault qu'il se gouverne selon la marée, et qu'il supplie au Roy ne vouloir venir plus avant jusques à ce qu'il soit certainement adverty du jour de ladicte délivrance, de peur de les mettre en souspeçon, car les gens à qui on a affaire sont craintifs et souspeçonneux.

Plus, dira que le sieur Jehan Jhérosme de Castion est trespassé, qui est grosse perte, car il luy estoit très bon et affectionné serviteur.

Item, n'obliera à parler du faict de Pointievre, de la Preulle et de La Rocheguyon, ainsi que mondict sieur le grant-maistre luy a dict de bouche.

Fait à Sainct-Jehan de Luz, le xe jour de juing an 1530.

MONTMORENCY.

[F. Béth., n° 8560, fol. 1.]

La quittance et décharge des douze cent mille écus d'or au soleil, payés à Bayonne, par Anne de Montmorency, pour la rançon du Roi, est datée du 9 août 1530.

Elle se trouve dans le volume de Béthune 8507.

N° VII.

ACQUIT.

Monsieur le général de Normandie, trésorier de l'Espargne, payez à maistre Françoys Bourot, secrétaire de M. le cardinal de Tournon, la somme de 50 livres tournois, pour son remboursement de l'achapt et façon des habillements de taffetas expressément faicts pour le jeu d'une bergerie jouée hersoir en cette ville, pour la bonne venue de la Royne. En recouvrant les parties desdicts habillements par le moyen de luy, signés en la quittance d'icelle somme, dont en vertu de la présente vous sera expédié acquit.

Fait à Bayonne, le IIIe jour de juillet, l'an mil quinze cens trente.

A. DE MONTMORENCY.

[F. Béth., n° 8614, fol. 58.]

N° VIII.

LETTRE DE LOUISE DE TOIRVIRON,

SAGE-FEMME DE LA ROYNE DE NAVARRE,

A MADAME.

Madame, ceste lettre sera pour vous advertir que la Royne vostre fille eut hier tout le long du jour plusieurs tranchées, pour lesquelles elle ne laissa d'aller à la messe et à vespres à Saint-Calays, et après, se promener au jardin; et souppa très bien, et se coucha environ neuf heures, et a esté sans grant mal jusques environ une heure après mynuict, que ses tranchées l'ont reprinse et luy ont duré jusques à troys heures, que nostre Seigneur luy a faict la

grace qu'elle est accouchée d'ung beau filz. Et vous assure, Madame, que la mère et le petit fils se portent, Dieu mercy, fort bien, et n'y aura faulte que de chacun jour, vous, Madame, ne soyez advertie de leurs nouvelles. Et pour ce que M. le prothonotaire [1].... ce porteur, lequel est après party en diligence pour vous dire ce qu'il en est, ne vous ennuyray de plus longue lettre, mais me recommanderay tant et si humblement que faire puis à vostre bonne grace, suppliant Nostre Seigneur qu'il vous doint, Madame, bonne et longue vie. A Bloys, ce vendredi, à trois heures après mynuict.

Vostre très humble et très obéissante subjecte et servante.

L. DE TOIRVIRON.

[F. Béth., n° 8595, fol. 103. *Dictée.*]

« Françoys, par la grâce de Dieu, etc.... Voulant que nostre cher et très amé beau frère le roi de Navarre et nostre dicte sœur, son espouse, congnoissent la grande joye que nous avons de la naissance de nostre cher et très amé nepveu Jehan, prince de Navarre, duquel nostre dicte seur est naguères accouchée en nostre chastel de Bloys.... etc. (Le reste porte création gratuite d'une place de maître dans chaque métier.)

. . . . . Donné à Angoulesme, le XXIVe jour de juillet de l'an de grace 1530, et de nostre règne le XVIe.

« Enregistré au parlement, *le* 21 *novembre* 1530.

Signé DUTILLET. »

(*Ordonnances de François Ier*, tom. II, coté L, fol. 274. Au dépôt des archives judiciaires.)

[1] Illisible.

On lit dans Dupuy, vol. 132, 4e extrait des registres du parlement :

« 17 *août* 1530. La Cour vérifie des lettres de mestiers pour la joyeuse nativité de Jean, prince de Navarre, son neven (*sic*) fils du roi et reine de Navarre, ses frère et sœur. »

N° IX.

Estat des pensions, gaiges et aultres entretenemens, etc., pour l'année 1548. (F. Béth., 8651, fol. 31 et 35.)

	Livres tournois.
M. le connestable, pour les gaiges dudict office . .	24,000
Pour pension et estat de gouverneur de Languedoc	18,000
Pour récompense des quatre mille ducats de Briançon	8,000
Pour pension qu'il souloit avoir de feue Madame, mère du feu Roy	1,500
M. le connestable, capitaine de la Bastille de Paris	1,200
Pour Christofle Cargory, son lieutenant	200
Mondict sieur, capitaine du boys de Vincennes. .	1,200
Mondict sieur, capitaine du chasteau de Nantes. .	1,500
Mondict sieur, capitaine de Sainct-Malo	400
TOTAL.	56,000[1]

[1] C'est par erreur que, à la page 59, on a dit 90,000.

Dans l'état de l'année suivante, on voit figurer, parmi les valets de garde-robe, aux gages de 200 livres, un Jehan de La Fontaine; ne serait-ce pas un des aïeux du poëte? La Fontaine fut condamné à 2,000 fr. d'amande pour avoir pris le titre d'écuyer. Les journalistes de Trévoux (1759, p. 593) assurent que l'indolence seule de La Fontaine l'empêcha de produire ses titres.

En outre, la fortune particulière de M. de Montmorency était immense; il possédait les beaux domaines d'Écouen, de Chantilly, etc., etc., ce qui ne l'empêchait pas de recevoir des présents des solliciteurs.

Le Roi avait promis l'archevêché de Reims au fils du duc de Guise. M. d'Albanie se porte concurrent, et s'appuie sur la protection de Madame. Le duc de Guise écrit à M. de Montmorency pour lui recommander cette affaire et empêcher la nomination de M. d'Albanie :

« *P. S.* Monseigneur, je suis très aise qu'avez trouvé « vostre tiercelet bon ; aussy mon secrétaire m'a appris « comme il vous plaist prendre à cœur mes affaires..... « Monseigneur, afin que vostre tiercelet ne faille à trouver « la perdrix, je vous envoye ung jeune braque pour l'y « aider. Il n'est pas beau, mais je croy que le trouverés « bon, etc..... » (Béthune, 8546, fol. 56.)

On sait que le comte de Châteaubriant, fortement soupçonné d'avoir fait périr sa femme, ancienne maîtresse de François Ier, parvint à étouffer les poursuites en faisant au connétable une donation authentique de ses domaines. Quelques-uns ont voulu douter de ce fait ; cependant Montmorency parle de cette donation dans une lettre à La Pommeraye, et il ajoute que M. de Châteaubriant *est disposé à faire mieux encore.* (Béthune, 8620, fol. 195.)[1]

On ne peut trafiquer de son crédit plus ouvertement. Au reste, M. de Montmorency n'était pas difficile; il s'ac-

[1] Vieilleville raconte par quels indignes moyens M. de Montmorency s'appropria la terre de Châteaubriant. Lors de la disgrâce du connétable, on voulut revenir sur cette affaire; mais la trame avait été trop habilement ourdie, et la succession, dit Vieilleville, demeura à jamais *sourratée.* (*Mémoires*, liv. Ier, ch. 21 et 22.)

commodait de tout : de l'un il prenait des terres, de l'autre une simple paire de brodequins. Le prévôt de Paris, Delabarre, lui écrit de Madrid :

« Monseigneur, je vous envoye *une paire de brodequins* « *tout neufs,* afin de vous faire encores mieux souvenir de « moy[1]. »

M. de Montmorency s'était chargé de la garde des biens de mademoiselle Charlotte de Laval, orpheline, sa nièce et sa pupille. Comment les administra-t-il? je ne sais. Mais on voit par les lettres mêmes de Marguerite que mademoiselle de Laval était fort à plaindre[2], et je lis dans une lettre autographe de M. de Montmorency à La Pommeraye, son confident et son homme d'affaires :

« J'ai receu vostre lettre du dernier jour du mois passé, « ensemble la minute que m'avez envoyée *pour imposer* « *silence au procureur de monseigneur le Dauphin, tou-* « *chant le fait de la tutelle de mademoiselle Charlotte de* « *Laval*[3]. »

Une autre fois, Montmorency retient un legs fait à Louise de Bourbon, religieuse de Fontevrault, par madame de Nevers, leur commune parente. La pauvre religieuse, après avoir longtemps patienté, pressée par la misère, réclame cet argent avec autant de timidité que si elle implorait un don gratuit :

A MON NEPVEU, M. DE MONTMORENCY.

Monsieur mon nepveu, aultant qu'il m'a esté possible j'ay laissé passer du temps sans vous vouloir importuner,

[1] Béthune 8506, fol. 64.
[2] Voyez lettre 135, p. 342.
[3] Gaignière, t. Ier, p. 118.

et demander l'argent qui nous est deu pour le don et legs que feu madame de Nevers, ma tante, seur Charlotte de Bourbon, religieuse de ce lieu [1], a faict à certaines filles et religieuses de céans, de pension viagère, dont il y a beaucoup de arérayges ; mais estant tombée en grande nécessité pour la ruyne survenue depuis le mois de aougst en ceste maison, tant pitoyable et de grant importance, suis contrainete me retirer à mes seigneurs et dames nos parens pour requérir et demander leur secours. Quant à vous, monseigneur mon nepveu, s'il vous plaist vous acquitter de la debte de quoy nous estes redebvable, je le prendré aussy agréablement comme si le me donyés, et si seray fort aise que ladicte dame defuncte soit obéye en l'exécution de son testament pour son acquit et le vostre. Je vous supplie, mon nepveu, me monstrer à ceste fois [que] la pacience que j'ay eue jusques à maintenant ait servy de vous donner occasion ne soye refuzée de ma demande, de laquelle suis pressée, ainsy que le pourrez mieulx entendre par ce porteur, s'il peult trouver le moyen se présenter vers vous, comme luy ay commandé, afin que recepvant de bons secours, je soye plus obligée et toute nostre compaignie, en prières et oraisons devant le Créateur, auquel je supplie, mon nepveu, après m'estre recommandée à vostre bonne grace, vous donner bonne vie et longue.

A Fontevrault, ce XXVIIIe octobre (1549?).

Vostre bonne tante à vous obéir,

LOYSE DE BOURBON.

[F. Béth., n° 8606, fol. 11.]

L'abbé de Longuerue ne s'est point laissé éblouir par l'éclat du nom de Montmorency. « Anne de Montmorency,

[1] De Fontevrault.

« dit-il, étoit un vrai cacique et capitaine de sauvages, dur, « barbare, prenant plaisir à rabrouer tout le monde; igno- « rant jusqu'à avoir peine à signer son nom; haï de tout « le monde; se croyant grand capitaine et ne l'étant point; « toujours battu et souvent prisonnier. On a voulu lui faire « honneur de l'affaire de Metz, dont tout le mérite, s'il y « en a en supercherie, appartient au cardinal de Lenon- « court, etc. » (LONGUERUANA, t. I, p. 202; 1754.)

« Sa catholicité ne l'avoit pas empêché de s'unir aux « Colignys quand il y avoit trouvé son compte. » (IDEM, *ibidem.*)

N° X.

ÉPISTRE (INÉDITE) DE LA ROYNE DE NAVARRE, A HENRY, DAUPHIN (HENRY II).

(Décembre, 1536.)

Tant plus je voy le temps se resjouir
Auquel s'attend de son désir jouir
Le roy d'Escosse en prenant vostre seur [1],
Et plus je suis, Monsieur, soyés en seur,
En grant ennuy que vous n'estes present
Quant d'elle et luy se fera le present [2];
Tant plus je voy les joyes redoublées,
Comme l'on doibt, en telles assemblées,
Et plus en moy sens redoubler la payne
Dont [3] ceste feste est de vous si loingtaine,

[1] Il l'épousa le 1er janvier 1537.

[2] C'est-à-dire la présentation, les accords. La Fontaine a conservé cette expression :

Nos vieux romans, dans leur style plaisant,
Nomment cela *paroles de présent.*

[3] *Dont, de ce que.*

Ayant grant peur qu'en cest esloignement
Vous ne soyés guéry entierement.
C'est bien assés de ne vous pouvoir veoir
En ce lieu cy, sans vostre mal sçavoir.
Hélas! c'est trop de perdre la présence
Sans seureté de la convalescence!
Mais quoy! Monsieur, quant je cognois que Dieu
N'a ordonné que soyés en ce lieu,
Il me fault donc tous mes ennuys cesser,
Et mes désirs et souhaits abbaysser
Dessoubs sa main, car tout nostre désir
Se doibt unir selon son bon plaisir.
Ung bien y a, et qui me plaist si fort,
Que à mes ennuys peult donner réconfort:
C'est que je sçay que ceulx à qui il donne
Peyne et ennuy, après il les guerdonne
De tant de biens, qu'ils ne voudroyent n'avoir
En tous leurs maux pour tels biens recepvoir
Je voy que ceulx que Dieu a exaulcez,
En grands estats eslevez et haulsez,
Par grand travail long temps les a temptez;
Mais les ayant bien expérimentez
Et confirmez du tout [1] à son vouloir,
Par dessus tous les a tant faict valoir,
Qu'ils ont receu à la fin plus d'honneur
Qu'ils n'eurent oncq de peyne et de douleur.
Or, ceste loy, qui est si très-commune,
Promet pour vous si heureuse fortune,
Que quant je voy ennuy et maladie
Vous tormenter, il fault que je vous die,
(Bien que mon corps souffre avecques le voustre,)
Que mon esprit, qui parfois va plus oultre,

[1] *Du tout, entièrement.*

Voit que le mal que vostre Dieu vous donne,
Incessamment vous forge une couronne,
(Je ne dis pas du ciel tant seulement,
Car ceste là est vostre seurement,
Veu que celuy qui l'a cher acheptée
Gardera bien qu'ell' ne vous soit oustée;
Or vous l'aurés en la vie seconde;)
Mais je veulx dire encores en ce monde
Que Dieu fera si grant chouse de vous,
Que vous serés heureux par dessus tous
Ceulx de ce temps, tant que royaume empire (*sic*)
Vous eslira et desja vous désire.
Paciemment pour Dieu voulés souffrir,
Et il contrainct pour vous les Roys se offrir,
Pour demander vous et voustre allyance.
Vous n'estes donc de Dieu en oubliance,
Car vous aurés santé, royaume, honneur,
Voire et l'amour du souverain donneur.
Quant est de moy, en regardant ce bien.
Tout voustre mal j'estime moins que rien,
Voyant qu'il n'est que préparation
Pour ung tel heur et consolation;
Et Dieu me doint, s'il luy plaist, ceste grace
Que retrouver je me puisse en la place
Où le moyen de vous fere service
Me soit donné; lors je feray l'office
Que vraye amour incessamment commande
A celle que enfin se recommande
Très humblement, pour estre satisfaicte,
A voustre tant bonne grace parfaicte.

Voustre très humble et très obeyssante tante,

MARGUERITE.

[F. Béth., n° 7677, fol. 4, verso.]

N° XI.

L'ordre que le Roy entend estre observé par les maistres des cérémonies *sur l'enterrement de la royne Marguerite, sa femme* [1].

Premièrement, se trouvera le coumis du Roy et ceulx des aultres princes dans l'église de Lascar, l'heure que le convoy y arrivera, aux lieux et places qui s'ensuivent, c'est assavoir :

Celuy du Roy sera mis en la chaire de l'Évesque, qui est à la main droicte entrant au cueur ; après lequel demeureront quatre sièges vuydes, et dans le cinquiesme sera le coumis de madame la duchesse de Beaumont, mère de M. le duc de Vendosmois [2] ; et aux aultres après, tenant l'ung à l'autre, sans entre deux :

Celuy de madame la duchesse d'Estouteville, vefve de feu monseigneur de Sainct Pol [3] ;

Celuy de M. le duc de Montpensier ;

Celuy de M. le prince ;

Celuy de M. le duc de Nevers ;

Celuy de M. le duc d'Aumale ;

Celuy de M. le duc d'Estampes ;

Celuy de M. le marquis du Mayne ;

Celuy de M. de Roan.

De l'autre cousté du cueur seront mis les quatre grans deuilz, comme s'ensuit :

[1] Les mots soulignés ont été ajoutés par une autre main.

[2] Antoine de Bourbon, gendre de Marguerite, qui fut père de Henri IV.

[3] La reine de Navarre avait pris beaucoup de peine pour la marier à François de Bourbon, comte de Saint-Paul, pour qui le comté d'Estouteville avait été érigé en duché. (Voyez les lettres 102, 103, 104 et 109.)

En la première chaire sera M. le duc de Vendosmois, après lequel demeureront trois sièges vuides;

Au quatriesme siège sera mis M. de Candale, captal de Buch;

Après luy au prochain siège sera M. le prothonotaire de Foix, abbé de Borbonne[1];

Après luy sera au prochain siège M. le comte de Créance.

Devant le pieds de l'effigie et chapelle ardant, sera dressé ung bang, où seront assis MM. les comte de Carmaing, le sieur de Caucon et le sieur de Bussac, lesquels, à la fin de la messe, porteront à la sépulture des trophées, c'est assavoir :

Le comte de Carmaing, la coronne;

Le sieur de Caucon, le sceptre;

Le sieur de Bussac, la main de justice.

Et quant au convoy, ilz marcheront immédiatement devant les Évesques, tous troys de front, c'est à sçavoir, ledict sieur comte de Carmaing à la droicte, ledict seigneur de Caucon au milieu, ledict seigneur de Bussac à senestre.

Dans le fond du cueur seront ordonnés les gens du conseil, tant de Navarre que Béarn, dans les haultes chaires; et aux basses, devant eux, les juges du .....[2] de Béarn.

Les femmes seront rangées derrière la teste de l'effigie, laissant quelque espace raysonnable entre deux, et tiendront l'ordre qu'elles ont encommencé à Morlane.

Pour faire l'office de grant-maistre et conducteur du convoy, a esté ordonné M. le viscomte de Lavedan.

[1] « Au comté de Foix il y a trois abbayes qui ont de beaux et notables revenus : 1°. l'abbaye de Foix; 2°. de Mazères ou Bolbonne; 3°. du mas d'Asyls. » (Olhagaray, *Histoire de Foix et de Béarn.*)

[2] Illisible.

Pour pourter la queue des grans deuils, seront ordonnés trois pour le premier, et ung pour chacun des aultres.

Les cierges et aultres choses où sera besoing seront baissées au grant deuil, encores que le coumis du Roy soit présent.

M. d'Andoine pour M. d'Aumale;

Le vischancelier de Navarre et le plus ancien conseiller dudict pays porteront les deux coings du derrière du drap mortuaire;

Et deux des plus anciens et principaux du conseil de Béarn, le devant dudict mortuaire;

Et le reste desdicts conseillers seront alentour de ladicte effigie.

Les grands dueilz mangeront en la chambre de mondict sieur le duc de Vendosmois, avecques luy :

M. de Burye et les autres coumis, à la salle préparée pour ledict seigneur;

Les sieurs de Montanfer, de Pangres, de Perrouze et Sainct Arnoul serviront d'escuyers.

Rang des Estats :

Navarre, Foix, Béarn, Bigorre et Nevezan;

M. de .....[1] ira avecques les barons.

Faict à Sesignac, le vi^e jour de février, l'an mil v c. quarante neuf.

Ainsy signé, HENRY.

Et plus bas, Par le Roy, FRANCOYS.

M. de Foix, présent.

Maury.

[F. Dupuy, n° 324, *circa med.*, fol. 81.]

[1] Illisible.

N° XII.

ERASMUS ROTER. MARGARITÆ REGINÆ NAVARRÆ[1] S.

Non semel adhortati sunt me litteris suis tuarum virtutum admiratores ut in hac malorum procella consolandi gratia nonnihil scriberem celsitudini tuæ. Itaque, cum hic qui has præfert, vir doctus et nobilis, præter omnem spem esset oblatus, qui recta peteret Hispanias, sed mox hinc avolaturus, apud me dubitavi utrum satius esset silere prorsus, aut brevem et inconditam epistolam mittere. Vicit hunc pudorem et trepidationem singularis quidem meus in te affectus. Jampridem enim et admiratus sum et amavi tot præclara Dei dona in te, prudentiam vel philosopho dignam, castimoniam, temperantiam, pietatem, infractum animi robur et mirum quemdam rerum omnium fluxarum contemptum. Quis enim hæc non suspiciat in tanti Regis sorore, quæ vix reperias in sacerdotibus ac monachis? Hæc nequaquam commemorarem, nisi certum scirem te nihil horum tuis viribus tribuere, sed laudem omnem transcribere Domino, bonorum omnium largitori. Proinde magis gratulandi studio quam consolandi sumpsimus hanc operam. Ingentem esse calamitatem fateor, sed nihil est tam atrox in rebus humanis quod dejiciat animum vere innitentem saxo illi immobili quod est Jesus Christus. Si roges unde te norim, qui nunquam viderim, ex depicta tuæ celsitudinis imagine compluribus es nota, quibus nunquam contigit videre te : ac mihi tuum animum viri probi et eru-

[1] Cette suscription, du fait des éditeurs, est évidemment erronée : Marguerite, en 1525, était duchesse d'Alençon, et ne devint reine de Navarre qu'en 1527.

diti multo expressius suis litteris depinxerunt, quam ullus pictor colorum fucis corporis effigiem possit exprimere. De fide vero mea nihil est quod dubites; ut laudo proboque notam, ita non assentior potenti, nihil enim ambio præter amorem mutuum. Regem christianissimum jampridem redamabam verius quam amabam, quem ille ultro tot modis ad amandum provocavit. Talem virginem, talem heroinam non possum non amare in domino. Cæsari non modo studium, verum etiam pietatem debeo, nec id uno nomine: primum quod sub illius ditione natus; deinde quod illi jam annis aliquot sim juratus consiliarius; verum utinam istam victoriam potius de Turcis retulisset! Quanta fuisset orbis felicitas si duo primarii orbis monarchæ concordibus animis junxissent arma sua in perduelliones ditionis christianæ! Ardentissimis votis id optabamus; sed obstiterunt, opinor, hominum peccata, quominus Deus nos eo favore dignaretur. Hactenus non potui toto pectore Cæsari meo gratulari victoriam, quantumvis magnificam; sed bona spes est brevi futurum ut hunc fatalem tumultum, undecumque accidit, non minus vobis vestræque Galliæ gratulemur quam Cæsari. Talis artifex est ille qui res hominum arcanis quibusdam consiliis moderatur, neque raro mortalium mala, jam rebus deploratis, subito vertit in lætissimos exitus. Hanc mihi spem præbet imprimis exorabilis Dei clementia, quem jam arbitror nobis factum esse propitium; deinde, partim Cæsaris ingenium, cujus mansuetudo vel æquat vel superat ipsam fortunæ magnitudinem; partim, christianissimis Regis mira dexteritas. Imo, confido jam inter eos solidam et adamantinam concordiam initam esse. Confirmarunt hanc spem meam litteræ celsitudinis tuæ, quas ad illustrem Poloniæ baronem, Joannem a Lasco, miseras in Hispaniam adornans profectionem. Nam is mecum in unis ædibus vivit, quicum

mihi jure amicitiæ communia omnia. Declarabant enim te non solum infracto animo ferre fatorum iniquitatem, verumetiam verbis quibusdam bene ominantibus recreabant sollicitudinem nostram. Ea spes si nos non fefellerit, tum non modo Cæsari et vobis, sed universo orbi christiano gratulabimur. Hic erat mihi duplici nomine petenda venia : primum, quod ultro scribere sim ausus tam potenti dominæ ; deinde, quod ex tempore, quod vix sibi permittit plebeius amicus erga amicum. Verum hunc omnem scrupum excussit animo concepta de tui pectoris inaudita humanitate fiducia.

Servet te dominus Jesus et incolumem, et omnibus vere bonis florentem in ipso.

Datum Basileæ, pridie Michaelis, anno MDXXV.

[Lib. XX, Ep. II, p. 970. ed. Londini, 1642.]

N° XIII.

LETTRE DE SEMBLANÇAY ÉCRITE DE LA BASTILLE,

AU ROY, MON SOUVERAIN SEIGNEUR.

(1527.)

Sire, à la fin de ma vie j'ay esté enquis si des deniers de vos tailles et des crues qui ont esté levées de mon temps, estant en vostre service, combien j'en ay receu. Sire, je vous advertis que jamais je n'ay receu ni mangé deniers de vos traites, et ont esté vos receveurs généraulx qui en tiennent compte, et n'ay eu congnoissance ni maniement que des III mil escus de Naples, qui ont esté baillés par vostre commandement, et de Madame, pour vos affaires de vos guerres, et tout ce que j'ay fait de secourir à vos officiers a esté pour leur prester, et n'ay point faict leurs offices.

Sire, j'ay esté enquis de l'argent comptant que je puis

avoir receu. Répondu, et pour vérité, que depuis l'année 1523, je ne me suis point veu deux mil escus ensamble, après avoir forny les cent mil escus de mons^r. d'Albanye, et 70 mille pour Bayonne. Et à present je ne saiche or et argent la valeur de trois à quatre cens pièces d'or de toute sorte. Je vous supplie, Sire, ayez ceste créance que vous avoir veu en tant d'affaires que vous avés esté depuis, j'en eusse esté si malheureux, que je ne vous eusse secourru et de tout ce que j'eusse faict, (*sic*) et vous supplie, Sire, entendre que despuis deux ans souvent j'ai esté aux emprunts pour vivre [1].

Sire, j'ai dict le surplus pour vous dire au curé de Saint-Nicolas-des-Champs, mon père spirituel, et à Madame. Je vous supplie le croire, et qu'il vous plaise, en l'honneur de la Sainte Passion de Nostre Seigneur, me pardonner si je ne vous ay si bien servy comme je suis tenu, et qu'y vous plaise avoir la femme et les enfans en vostre bonne grace et avoir pityé d'eux, et que y vous plaise me faire acquiter pour ce que j'ay empruncté pour vostre service, et prie à Nostre Seigneur vous donner très bonne santé.

De vostre Bastille, ce vendredy.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

J. De Beaune.

[F. Béth., n° 8506, fol. 68. *A collat.*]

[1] Cela se trouve confirmé dans une longue lettre de Louise de Savoie, où elle rend une justice éclatante à la probité de Semblançay et à son dévouement pour le Roi. (Voyez Béth. 8503, fol. 18.)

N° XIV.

On a un certain nombre des réponses de Montmorency à Marguerite; ce ne sont que des billets dépourvus d'intérêt, parce que Montmorency chargeait ordinairement son messager des confidences importantes; les lettres n'étaient que de compliments. Cependant, si l'on est curieux de connaître le style et l'orthographe du correspondant de Marguerite, la pièce ci-jointe, qui est encore une des moins insignifiantes, suffira pour en donner une idée.

A MADAME LA DUCHESSE D'ALENÇON.

Ma dame, le Roy c'est seujourné deux jours an ceste ville, la ou Pommeroye l'est venu trouvé, quy l'a aceuré de vostre bonne santé et luy a aporté les lestres que vous avés fait prendre; de quoy il a esté ausy aise et contant que je le vis honques de chose. Il s'an par à cete heure pour aler à Taracon, et là, après avoire reponce de l'Anpereur, le vyceroy s'an partyra pour aller vers luy et me menera quant et luy, et j'ay bonne esperance, Madame, que j'an aportere nouvelles quy vous plairont. Et ne vous povant, Ma dame, mander mieux que vous aceurere de la parfaite santé du Roy, feré la fin, me recommandant à vostre bien bonne grace, Ma dame, tant et sy très humblement comme je puis; suplyant Nostre Seigneur, Ma dame, vous donner an santé tout ce que vous desire

Vostre très humble et très hobéyssant subjet et serviteur,

MONTMORENCY.

[F. Béth., n° 8612, fol. 32. *Auto.*]

N° XV.

A M. D'ALUYE ET DE BURY,

TRÉSORIER DE FRANCE.

En mer, le 10 juin (1525).

Monsieur, encores que entendez assez de la très bonne santé du Roy par Pommeraye présent porteur, si la veul-je bien asseurer telle que meilleure ne se pourroit souhaiter. Ledict seigneur advertit Madame de son acheminement en Espaigne, où nous espérons estre dedans cinq ou six jours. Vous aurez advis de là de tout ce qui s'y fera, qui sera, à mon jugement, selon l'intention du maistre. Il vous plaira, monsieur, faire cependant entendre à Madame que le Roy est répondant au capitaine Hairere de la rançon de monsieur le mareschal de Montmorency, et en a faict à Gennes la promesse, qui est de bailler à Lion, dedans la fin de ce mois, ung banquier ou autre, qui s'oblige de payer dedans six mois après, à Mylan, la somme de X mil escus, à quoy est besoing que l'on satisface, selon l'intention dudict seigneur.

Monsieur, je prie à Nostre Seigneur vous donner très bonne vye et longue.

Des Galleres, près Monègue, x^e^ juing.

Vostre entièrement prest à vous faire service,

DELABARRE.

[F. Béth., n° 8612, fol. 14.]

N° XVI.

LETTRE DE FRANÇOIS Ier AU COMTE SIGISMOND DE HOHENLOHE,

DOYEN DU CHAPITRE DE STRASBOURG.

Le 21 mars 1528.

Françoys, par la grace de Dieu, roi de France, à nostre très cher et amé cousin Sigismonde, comte de Haute-Flamme, salut et parfaicte dileccion.

Comme pour tenir en seureté nous et nostre royaulme, terres, seigneuries et subjets, et obvier aux entreprises et invasions qui se deslibèrent sur nous et nostre royaulme d'aucuns de nos ennemis et adversaires, nous avons advisé et deslibéré de dresser et mettre sus par dessa une forte et puissante armée, et pour ce faire, convoquer non seulement nos subjets, mais aussy nos bons amis, alliés et confédérés, et vous entre aultres, comme l'ung d'iceux nos bons parens, amis, alliés et confédérés; scavoir vous faisons que nous, ce duëment considéré, informés de vos sens, suffisance, loyaulté et vaillance, proximité de lignage, amour et dileccion que portez envers nous et nostre royaulme, vous prions bien affectueusement qu'avez à lever et mettre sous le nombre de trois mille hommes de pied combattans et suffisans; et d'iceux prendre la charge pour, par vous ou vostre lieutenant en cest affaire, mener et conduire aux lieux qui seront de par nous ordonnés. Desquels gens qui seront ainsy levés par vous ou vostre lieutenant, nous ferons faire la monture, et iceux payer au prix de six livres pour chacun homme prenant simple paye pour mois. Lesquels toutesfois entendons qu'ils payent raisonnablement

les vivres qu'ils prendront par les lieux et passages où ils passeront et sejourneront. A quoi vous prions et vostre lieutenant, avoir l'œil soigneusement, tellement qu'il ne fassent oppressions queleonques. Mandons aussy et commandons à tous nos subjets qu'ils leurs subviennent pour leurs deniers, et les traictent comme bons amis de nous et de nostre royaulme, car tel est nostre plaisir.

Donné à Saint-Germain-en-Laye, le 21e jour de mars, l'an de grace mil cinq cens vint sept [1], et de nostre règne le quatorzième.

FRANCOYS.

Par le Roy : BRETON.

[*Merckwürdige Lebensgeschichte des Grafens* SIGISM. VON HOHENLOE, p. 62.]

N° XVII.

LETTRE DE FRANÇOIS Ier A M. DE MONTMORENCY.

A M. LE GRANT-MAISTRE.

En bas ou en hault, Pierre Rouault [2], je vous advise que le cerf nous a mené jusques au tartre de Dumigny, là où il est allé veoir vostre cousin de Normanville, et suys avecques très grandes difficultés venu gagner ce dévost et bien basty monastère d'Ermyères, et fault que je vous die que j'ay trouvé une maison qui est à Lagnete, que je croy qui rend ses comptes extraordinaires devant la tour carrée, car n'y avons trouvé ny vin, ny saulce, et nous a fallu partir à la frescheur de la lune, où les estryers nous tenoient aux

[1] 1528, selon notre manière de compter. Pâques fut cette année-là le 12 avril.

[2] C'est apparemment un dicton du temps.

pieds ; et Dieu sçait la pacience de ce secrétaire, car il avoit froit, faim et soif et bien las! Toutesfois, avec l'aide de Dieu, nous avons gagné ce logis, là où nous avons conclud pour demain de ne courre point, parquoy vous ferez bien d'amener demain mes oyseaulx au disner et les vostres, car j'avons espérance qu'y fera demain beau temps, veu ce que disent les estoilles que j'avons eu très bon loysir de veoir; priant Dieu qu'ainsy soit il de vous. Je m'oblie de vous dire que nous avons failly le cerf, et Perot [1] s'en est fouy, qui ne s'est ouzé trouver devant moy, car en lieu d'ung cerf, je croy qu'il a laissé courre un des gardes de Maulconnant [2].

FRANCOYS.

[F. Béth., n° 8546, fol 112. *Dictée.*]

N° XVIII.

LETTRE D'ÉRASME A LA REINE DE NAVARRE.

ERASMUS, MARGARETÆ REGINÆ NAVARRÆ S.

(Août 1527.)

Obtundor quorumdam objurgationibus verius quam exhortationibus, regina pietate morum quam generis stemmatibus ac diademate clarior, quod homo plusquam obrutus negotiis, non appellem meis litteris majestatem tuam, præsertim quum nulla scribendi detur occasio, nec arbitror tibi per occupationes dari otium ut legas supervacaneas epistolas. Nam ad epistolam quam eorumdem impulsu nuper misi, præter unam salutationem nullum omnino responsum accepi. Narrant te nuper scripsisse per quemdam Polonum

[1] Un chien?

[2] Ou *Maulcomiant;* cette lettre est griffonnée comme si le secrétaire avait encore eu l'onglée en l'écrivant.

quem in itinere mors intercepit. Quod an verum sit nescio. Optarim rerum prosperitatem quorumdam pietati respondere ; sed novit ille qui moderatur omnia in bonum eorum quos diligit, quid expediat nobis, et quum illi visum fuerit, omnia repente vertet in lætum exitum, quumque maxime desperabit humanum consilium, tum maxime sese aperiet inscrutabilis Dei sapientia. In quo qui fixerit ex animo spei anchoram, huic nihil accidere potest quod non sit vere prospere. Hæc igitur Deo committamus oportet. Tibi vero magis convenit gratias agere quam exhortationis admovere stimulos, ut, quod facis, bonas litteras ac viros sincere Christum amantes adversus quorumdam malitiosam improbitatem tueri pergas, qui jam nunc profecto plurimum debent et vere christianissimo regi fratri tuo, et religiosissimæ pariter et prudentissimæ dominæ hujus matri, quibus omnibus precor multam a Domino Jesu felicitatem. Si quid erit quod per me fieri velis, equidem nullum defugiam laborem.

Datum Basileæ, idus Augusti, anno M. D. XXVII.

[Lib. XX, Ep. XII. Ed. Londini, p. 971.]

N° XIX.

A MONSEIGNEUR, M. LE GRANT-MAISTRE.

Pédraze [1], 18 janvier 1526.

Monsieur, la suffisance de M. le trésorier Babou, présent porteur, me gardera de vous faire longue lettre, mais bien vous advertiray de la bonne santé et disposition en quoy sont Messeigneurs, qui ne pourroit estre meilleure,

[1] Pedraja della Sierra, bourg de la Vieille-Castille, à quelques lieues de Madrid.

comme amplement serez informé par mondit sieur le trésorier, et pareillement de leur traictement et estat de vivre.

Monsieur, madamoiselle de Chavigny et les aultres serviteurs et servantes de mesdicts seigneurs sont arrivés en ceste ville, deslibérez chacun en leur endroict de bien soigneusement servir mesdicts seigneurs, en attendant que autrement le Roy et Madame y aient pourveu. Et cependant, Monseigneur, je feray servir pour la bouche de mesdits seigneurs les officiers les plus capables et souffisans qui soient de par deçà. Et pourceque du demourant du faict et conduicte de la maison, mondict sieur le trésorier et moy en avons tenu propos ensemble, et aussy que je luy ay baillé ung mémoire des officiers qui furent menés à Barcelonne, estant ès galères et ailleurs, je ne vous en diray davantaige, sinon que je vous supplie, Monseigneur, très humblement me tenir en vostre bonne grace pour humblement recommandé, et comme l'ung des anciens servicteurs de vostre maison, et qui s'est employé au service des Roys par l'espace de quarante ans et davantaige.

Monseigneur, qu'il vous plaise faire entendre ausdicts seigneur et dame la peine et travail que j'ay soufferte par delà pour le service de mesdits seigneurs, en manière que par vostre moyen elle puisse estre recongneue par cy après, et ce faisant je vous en seray très bien obligé. Et sera la fin de ma lettre, priant Nostre Seigneur, Monseigneur, qu'il vous doint bonne et longue vie.

De Pedraze, ce xviij^e janvier.

D'ung de vos très humbles et obéissant (*sic*) serviteur, c'est RONSART [1].

[F. Béth., n° 8562, fol. 96. *Dictée. Signature auto.*]

[1] J. Bouchet a adressé une épître curieuse à ce Ronsard, qu'il ap-

N° XX.

MELANCTHO REGINÆ NAVARRÆ S.

(Juin 1534.)

Etsi video impudenter facere quod, homo infimæ sortis et ignotus, celsitudini tuæ quemdam ausim commendare, tamen fama eximiæ tuæ pietatis, quæ totum terrarum orbem pervagata est, facit ut hoc officium homini bono ac docto petenti duxerim non esse denegandum. Non enim dubitabam quin celsitudo tua, tanta prædita pietate, meum hoc officium boni consultura esset, cum christianæ charitati, præsertim in isto summo loco, nihil magis conveniat quàm affici studiosorum miseriis, eosque respicere ac sublevare, præsertim quum recta studia non possint sine summorum ordinum ope ac liberalitate conservari.

Exposuit autem mihi hic juvenis, Claudius Baduellus, Narbonensis, e Nemauso, cum universum cursum suorum studiorum, tum iniquitatem fortunæ, qua, nisi celsitudo tua opem ei tulerit, ab optimis artibus ad alias quasdam operas, a quibus et natura et voluntate abhorret, abstrahi se queritur. Etenim cum unice cupiat eloquentiæ et sacrarum litterarum studio, quæ quadam cum spe ingressus est, absolvere, paupertas ei quasi manus injicit, eumque a pulcherrimo instituto avocat. Sed prius experire omnia decrevit quàm hæc studia abjiciat.

pelle encore Loys *Roussart*. (Voyez Goujet, *Bibl. française*, XI, 288.)

C'est donc le père de Ronsard, et non Ronsard lui-même, qui avait altéré le vrai nom de sa famille.

L'identité n'est pas douteuse, car Bouchet dit en termes précis que son Loys *Roussart* accompagna les deux fils du Roi en Espagne, en qualité de leur maître d'hôtel.

Existimat autem studiosis universis gallici nominis in tua celsitudine velut in quodam numine plurimum spei esse repositum. Ideo ad tuam celsitudinem confugere decrevit, et orat ut sua studia liberalitate tua juventur. Habet tua celsitudo quod petit [1].

Nec vero existimo pluribus verbis in hac tanta tua pietate opus esse, nec me decet garrulitas. Hoc tantum ascribendum duxi, hoc ingenium videri mihi imprimis dignum quod foveatur; non solum quia virtutis studia tam vehementer amat, sed etiam quia jam tantos fecit progressus, ut sit indignum eum quasi novi operis nuntiatione ab hoc instituto abduci. In oratione ejus latina non solum munditiés est, et elegantia singularis, sed etiam quædam non insuavis copia. Et mores sunt modestissimi.

Hæc autem fuerit eleemosyna vere regia ad christianæ Ecclesiæ utilitatem, talia ingenia fovere atque alere.

Sanctissimus propheta Esaias, laudans hoc genus eleemosynarum, inquit reginas futuras nutrices studiosorum Evangelii. In quo numero te jamdudum per totum orbem terrarum Ecclesia collocat, et recensebit ad posteros universa Ecclesia. Etenim cum cæteras virtutes vera ecclesia summo semper studio colit, tum præcipue gratitudinem.

Postremo peto ut has meas litteras boni consulat celsitudo tua, ac me quoque inter studiosos bonarum artium commendatum habeat. Bene ac feliciter valeat celsitudo tua. Anno Christi, idibus Junii, M. D. XXXIV.

[Lib. III, Ep. IX. Ed Bretschneider, t. II, p. 731.]

[1] *Quid petat*, selon d'autres éditions. Alors le sens sera celui-ci : « Votre altesse trouve un digne objet à sa bienfaisance. »

N° XXI.

Le cardinal d'Armagnac écrit à la duchesse de Ferrare. Il s'excuse d'abord de ne lui avoir pas encore remboursé six cents écus par elle prêtés au maître d'hôtel dudit cardinal. Cette lettre est datée de Tours, 31 janvier 154$\frac{5}{6}$; voici le *post-scriptum*.

« Madame, pourceque vous avez peu entendre la maladie du « Roy, qui luy est advenue ces jours passés d'ung apostume au « lieu mesmes qu'il l'eust il y a tantost cinq ans, je ne veulx « faillir à vous donner advis de sa santé, qui m'est asseurée « de plusieurs de la court, mesmes de la royne de Navarre, « qui y arriva le XVII de ce mois, et m'escript comme Sa Ma- « jesté se trouvoit bien, et ne luy estoit aucun mal ny dou- « leur, ains seulement l'évacuation dudict apostume qui se « purgeoit encores, qui estoit signe d'une bien longue santé « de Sadicte Majesté, selon mesmes que le promettoient et « asseuroient les médecins.

« Vostre très humble et oubéissant serviteur,

« Geor^c^. Car^al^. Darmaniac (*sic*). »

[F. Béth., n° 8516, fol. 59.]

Cette lettre paraît s'accorder assez mal avec l'opinion universellement admise sur la nature du mal qui emporta François Ier. On place l'aventure de la belle Féronnière en 1539, et l'on dit que le Roi traîna huit ans l'affreuse maladie qui se termina par sa mort, en 1547. Comment donc la reine de Navarre écrivait-elle au cardinal d'Armagnac, en 1546, que le Roi n'avait *aucune douleur* ni *aucun mal*? Remarquez ces deux mots.

Qu'est-ce que cet apostume qui s'était déjà montré cinq

ans auparavant? Un mal syphilitique peut-il disparaître pendant cinq ans, et, lorsqu'il revient, des médecins, quels qu'ils soient, peuvent-ils le prendre pour le signe d'une longue santé? Apparemment les médecins de la cour n'étaient pas plus ignorants que ceux de la ville, qui guérirent, dit-on, le mari de cette belle Féronnière. On a prétendu que les médecins de la cour n'avaient pas osé traiter le Roi comme il aurait dû l'être; cette discrétion et ce respect seraient trop absurdes. L'histoire de la Féronnière aura peut-être le sort de son portrait, qui fut longtemps regardé comme authentique, et qui est aujourd'hui reconnu apocryphe. Il représente une femme inconnue, peut-être Anne de Boulen, dans le temps qu'elle était attachée au service de la duchesse d'Alençon? Et pourtant qu'y a-t-il de mieux établi dans l'histoire que la tradition sur la maladie de François Ier? Il faut répéter avec les Espagnols : *De las cosas mas seguras, la mas segura es dudar.*

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

INDEX.

A.

Adrian (le vicomte), pages 224, 236.

Aigues-Mortes; Marguerite s'y embarque, 182; 368.

Albanie (le duc d'), 249, 407, 451.

Albret (Henri d'), roi de Navarre, 32, 33, 40, 61, 248.

Albret (Catherine d'), sœur du roi de Navarre, 290, 291.

Albret (Isabeau d'), sœur du roi de Navarre, mariée à M. de Rohan, 37, 310 (en note); 337.

Albret (Jeanne d'), 37, 65; son premier mariage cassé par le pape, 69; épouse Antoine de Bourbon, 87; citée dans les contes de sa mère, 109; sa maladie, 363; épouse le duc de Clèves, 370; avait l'humeur dépensière, 392.

Albret (Jean d'), second enfant de la reine de Navarre, 261; sa mort, 269, 364; 449.

Albret (Pierre d'), évêque d'Oloron, 300 (en note).

Alcala, 22, 195.

Alençon (le duché d'), fait retour à la couronne après la mort de Marguerite, 239.

Alençon (le duc d'), épouse Marguerite d'Angoulême, 5; sa mort, 13, 155; donne quittance de la dot de sa femme, 435.

Alençon (la duchesse d'), 249; quittance relative à sa dot, 435; lettre que lui écrit le prévôt Delabarre, 436; son contrat de mariage avec le roi de Navarre, 439.

Alençon (le chancelier d'), 242. *Voy.* Brinon, et Olivier (François), 367, 376.

Amboise, 277, 278, 330.

Ambres (M. d'), 316.

Amiens, 338, 340, 341.

Amyot, 57, 139.

Andaye (la rivière d'), 446.

Andrada (sa chronique), citée, 252.

André (maître Hélies), conseiller et juge d'appel du roi de Navarre, 438.

Ango (Jean), vicomte de Dieppe, 218, 252, 253, 254.

Jean Ango, roman, 44.

Angoulême. *Voyez* Marguerite d'Angoulême.

Angoulême (duc d'), 161.

Anguye (Nicolas d'), évêque de Séez, 66.

Anselme (le père), 53, 239, 261, 297 (en note).

Arles (le lieutenant d'), 314.

Armagnac (George d'), archevêque d'Embrun, depuis cardinal, 19, 20, 244, 301; fragment d'une lettre à la duchesse de Ferrare, 478.

Assier (Galiot de Genouillac, sieur d'), 308.

Aubijou (M. d'), 301.

Auguis (M.), assigne quatre dates au même fait, 8; réfuté, 69; cité, 238; cité, 329.

Auvigny (mademoiselle d'), 246, 277.

Avaugour (madame d'), 361.

Avignon, 317 *et suiv.*, 323; le camp d'Avignon loué, 325, 328.

B.

Badeto, 355.
Badius, 219.
Baduel (Claude), 292 et 293.
Bâle, 229.
Barbezieux, 237.
Bauquemare (le père), jésuite descendant d'Ango, 253.
Bayle, cité, 27; réfuté, 119, 121, 254.
Bayonne (M. de). *Voyez* Bellay (Jean du).
Bayonne, 346, 437; on y donne la comédie à la reine Éléonore, 448.
Béarn, 48, 238; la reine de Navarre s'y retire, 369.
Beaugency ou *Boisgency*, 337, 361.
Beaulnoys, 289.
Beaufils, 403.
Becanis, 355.
Béda (Noël), syndic de la Faculté de théologie, 49, 111; persécute Lefebvre d'Etaples, 279 (en note); 282 (en note); 299 (en note).
Bellay (Joachim du), 35.
Bellay (Jean du), 64, 226, 249, 256, 272, 273, 274, 276; cité (en note) 307; 333 (en note).
Bellemare (François), auteur de la *Défense du Saint-Siége*, 372 (en note).
Benestaye (M. de la), 309, 386.
Berquin (Louis), 48, 111, 219.
Berry (gentilshommes du), 236.
Bertrandy (le président), 351, 385.
Bèze, cité et réfuté à l'occasion de frère Louis Rochette, 356 (en note).
Binety ou Vinety, 355.
Blois, 226, 237, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 255, 256, 257, 258, 259; Jean d'Albret y est né, 261.
Blais (*sic*), 366.
Boccace, 95, 98, 100.
Boisy (Artus de Gouffier, sieur de), 344.
Boisserolles (messieurs de), 392.
Bonneval (mademoiselle de), 288 (en note); 296.
Bonnivet, 10, 11, 12, 160, 249, 396.
Bordeaux (M. de), 346.
Bouhours (le père), critique la devise de Marguerite, 9.
Bourbon (le connétable de), 5, 10, 23, 25, 26, 29.
Bourbon (Louise de), religieuse de Fontevrault; sa lettre à M. de Montmorency, 452, 453.
Bourbon (Antoine de), gendre de la reine de Navarre, 457.
Bourbon (le poëte Nicolas), 54.
Bourdaizière (Babou de la), 21 (en note); 153, 199, 314, 203.
Bourdeille (le capitaine Jean de), frère cadet de Brantôme, 72.
Bourg-la-Reine, 65, 363.
Bourot (François), secrétaire du cardinal de Tournon, 448.
Bovierque, 204.
Boyer (Thomas), lieutenant-général de Normandie, 330.
Braillon, médecin, 281 (en note).
Brantôme, 1, 2 (en note), 3, 11, 14, 22, 43, 58, 135, 232; (en note) 249; 333 (en note); cité, 369, 370.
Brest. Les mortes payes de Brest, 341.
Bresvier (Mlle de), 336.
Briçonnet (Guillaume), évêque de Meaux, 5, 6, 46, 122; correspondant de Marguerite, 124 *et suiv.*
Brinon (Jean de), chancelier d'Alençon, 30, 158, 192, 193, 209; signe le contrat de mariage de la reine de Navarre, 444.
Brion (Philippe Chabot), 78; rival de Montmorency, 274, 317 (en note); 318; (*id*) 321; 199, 204, 402 (en note); 436.
Bryenne (M. de), 38.
Brodeau (Victor), secrétaire et valet de chambre de François Ier, et de la reine de Navarre, 260; qualifié chancelier, 300 (en note); 394.
Budé (Guillaume), 220.

Bures (de), 218.
Burgency (Louis de), médecin du Roi, 336, 351, 357.
Burgos. François Ier y passe pour rentrer en France, et y voit sa seconde femme, Eléonore, 437.
Burie (le comte de), 393 (en note).

C.

Caen. La baillive de Caen, 249, 378. *Voyez* Silly.
Calvin, 48, 51.
Carbon (le capitaine), 308 (*voyez* Montpezat); 309, 310.
Carman (le comte de), 306.
Castel (Pierre du), évêque de Tulle, puis de Mâcon, 375.
Castille (le connétable de), 52, 446 et 447.
Castillon (Jean-Jérôme), 447.
Caumont (Mlle de), 374.
Caux (Arthus d'Ecosse, bailli de), 386.
Caux (la sénéchale de), 374.
Cellini (Benvenuto). La reine de Navarre le protége contre madame d'Etampes, 79.
Cervera, 205.
Chopin, valet de chambre du Roi, l'empêche de s'échapper de prison, 189 (en note).
Chambord, 382.
Chantilly, 248, 251.
Charles V, 4, 18, 21, 23, 29; soupçonné d'avoir fait empoisonner le Dauphin, 331 (en note) et 334; attaque François Ier en plein consistoire, 330 (en note); se ligue avec Henri VIII, 336; veut faire arrêter Marguerite, 200 et 201.
Charles (duc d'Alençon), 5, 12, 13.
Charliez (M. de), 384.
Charlotte (Madame), seconde fille du Roi, 168, 169.
Chartier (Alain), 114.
Chateaubriand (M. de), 149, 306, 321, 335, 339; gouverneur de la Bretagne, 340; donne ses domaines à M. de Montmorency, 451.
Chateaubriand (madame de), 249, 335, 342 (en note).
Châteauneuf, 237.
Chateau-Regnault (Madame de), auteur d'un éloge de Montmorency, 194 (en note).
Chateauvieux (M. de), 201; signe le contrat de mariage de la reine de Navarre, 444.
Chatillon (Madame de), 2, 11, 248, 255, 303, 361.
Chenets (d'Inteville, seigneur des), 159.
Claude (la reine), femme de François Ier, 166.
Clermont (Mlle de), 374.
Compiègne, 238.
Condom (M. de), 75, 372. (*Voyez* Grossoles.) 375, 380.
Cop (Nicolas), recteur de l'Université de Paris, 282 (en note).
Coustelier (Thomas), secrétaire de la reine de Navarre, 82.
Coutinho (Emmanuel de), historien portugais, 254.

D.

Daillon (Louise de), 66, 148, 308.
Darrehery, notaire de madame d'Alençon, 444.
Daunou (M.), cité, 87.
Dauvigny, 194 (en note).
Dax, 346.
Delabarre (Jean), prévôt ou bailli de Paris, 28, 29, 217; lettre de lui à madame d'Alençon, 436; cadeau qu'il fait à M. de Montmorency, 452; lettre concernant la rançon de Montmorency, 465.
Delahaye (Jacques), ou Sylvius, valet de chambre de la reine de

Navarre, et éditeur de ses poésies, 50.
Denisot (Nicolas), publie *le Tombeau de la reine de Navarre*, 91.
Desmarets, gouverneur de Dieppe, 254.
Desnos (M. Odolant), 379.
Désormeaux, 194 (en note).
Desperriers (Bonaventure), 48; est-il l'auteur des contes de la reine de Navarre, 102 *et suiv.*; n'est pas l'auteur des contes mis sous son nom, 102.
Dolet (Etienne), 140, 143; 280 (en note).
Diane de Poitiers, 274; 349 (en note); 386 (en note); 397 (en note).
Dieppe, 244.
Dieppe (le vicomte de). *Voyez* Ango.
Dieppe (*Chronique inédite de*), citée, 244, 252, 253.
Dorat ou d'Aurat (Jean), 34, 35.
Douarthy. *Voyez* Ouarthy (d').
Dreux du Radier, cité, 27.
Duhaillan, 254; cité, 303, 306; cité, 338.
Duprat (Antoine), chancelier, 38, 238, 243.

E.

Écosse (Jacques V, roi d'), 329, 335; épître de Marguerite à l'occasion de son mariage, 454.
Éléonore, sœur de Charles V, veuve du roi de Portugal, seconde femme de François Ier, 22, 52, 188, 258, 331, 436; on lui donne la comédie à Bayonne, 448.
Elvire (madame), 205.
Erasme, 47, 49, 139, 184, 460, 468.
Espence (Claude d'), 47.
Etampes (la duchesse d'), 117, 274, 348, 374, 378.
Estang (M. de l'), 403; signe le contrat de mariage de la reine de Navarre, 444.
Estienne, homme attaché au service de M. de Montmorency (son secrétaire?), 345, 350.
Estienne (Henry), 102.
Estienne (Robert), visité par la reine de Navarre, 80.
Estissac (Geoffroy d'), évêque de Maillezais, 317.
Estouteville (madame d'), 285 *et suiv.*; conclusion de cette affaire, 297 (en note).
Estouteville (Adrienne, Mlle d'), 285 *et suiv.*; duchesse de Saint-Paul, 457.
Estouteville, bourg près de Caudebec, 287 (en note); érigé en duché, 297 (en note).

F.

Fabry. *Voyez* Lefebvre d'Étaples.
Farel, 6.
Ferdinand-le-Catholique, usurpateur de la Navarre, 344.
Ferreras, cité, 189 (en note), 195.
Ferron (le), cité, 68, 254, 281 et 282; cité, 381.
Féronnière (la belle), 478, 479.
Foix (Odet de), maréchal de France, 228.
Fontainebleau, 231, 232, 233, 242, 245, 357 à 362, 382.
Fontanieu. Ses jugements contradictoires sur Marguerite (*préf.*), pag. xi et xii.
Fontarabie, 447.
Fors (Charles Ponsard? sieur de), 243, 244, 258, 259, 332; signe le contrat de mariage de la reine de Navarre, en qualité de bailli de Berry, 444.
François Ier, 2, 7, 15, 18, 20, 23, 24, 25, 28, 30, 35, 52, 53, 54, 62; ses dernières années tristes et malheureuses, 76 *et suiv.*; bâtit Fon-

tainebleau, Chambord, etc., 79; loué dans un poëme de Marguerite; portrait en vers de ce prince, 114, 210; écrit au comte de Hohenlohe, 215; en quelle année il alla à Dieppe, 252, 258; rend un édit à la naissance de Jean d'Albret, 261; donne à sa sœur le duché de Berry, 263; lettre de ce prince, 270; fonde le collége des Arts à Nismes, 293 (en note); répond à la diatribe de Charles-Quint, 333; attribue à Charles V l'empoisonnement du Dauphin, 334; comment il était traité à Madrid, 436; sa mort, 383; lettre familière à M. de Montmorency, 467; doutes sur la nature de sa dernière maladie, 478, 479.

FRANÇOIS, Dauphin, empoisonné à Tournon, 330 (en note).

FROTTÉ (Jehan), secrétaire de la reine de Navarre.

FUSTEMBERG (le comte Guillaume de), 326.

G.

Gabarre, 224.

GADAIGNE, qui veut avoir la ferme du sel, 351.

GARRAULT (Christophe), 263.

GATTINARA, 191.

GAULTIER (l'écuyer Pierre), 391.

GENETS (la marquise de), 265.

GENNES (M. de), 391.

GIÉ (M. de), 394, 395.

Gien, 250.

GIVRY (madame de), 200.

GOINRET (Jean), médecin de Marguerite, 220, 233, 246, 315, 337, 374.

GONDY (Paul de), premier archevêque de Paris, 276 (en note).

GOUJAT (Gabriel Parant, dit le), courrier, 203, 259.

GOUJET (l'abbé), a mal jugé les contes de la reine de Navarre, qu'il ne connaissait pas, 94; ne croit pas aux amours de Marot et de la reine de Navarre, 42, 47.

GRAMMONT (Gabriel de), évêque de Tarbes, 19, 31.

Grenade, village de la Haute-Garonne, 307.

GRIGNAN (M. de), 316.

GROSSOLES (Érard de), évêque de Condom, 372.

GRUGET, premier éditeur des contes de Marguerite; en a altéré le style, 106.

Guadalaxara, 22, 196, 197.

GUÉMENÉ (M. de), 394, 395.

GUILLAUME (le comte de Fustemberg), 326.

GUILLAUME III, duc de Clèves, 67.

GUISE (le duc de), 451.

GUYNEGAST, qui est arresté à Pampelonne, 200.

H.

HAIRERE (de Herrera), capitaine espagnol à qui fut payée la rançon de Montmorency, 465.

HARAMBURE ou ARAMBURE, 389.

HAUTE-FLAMME (le comte de). *V.* HOHENLOHE.

HÉLY (M. d'), 338.

HENRI VIII, 31, 53, 58, 209, 329.

HENRI, second fils du roi. Son parti à la cour, 274; 313 (en note); devient roi, 383; 388 (en note); épître que lui adresse la reine de Navarre, 454.

HERMAULT (M. d'), évêque de Sarlat, 244.

HOHENLOHE (le comte Sigismond de), doyen du chapitre de Strasbourg, 15, 16, 17, 180, 211, 212, 214, 215, 216; lettre que lui écrit François Ier, 466.

HUMIÈRES (M. de), 362.

I.

Illier (M. Du Bois d'), 296.
Infantado (le duc de l'), 22, 195, 197.
Infantado (duché de l'), 195 (en note).
Issoudun (l'abbaye d'), 262, 264.

J.

Jacques V, roi d'Écosse, 329.
Jannet, peintre du Roi, 242.
Janot (la femme de), 358.
Jean III, roi de Portugal, 253.
Jonvelle (M. de), dont on voulait faire épouser la fille à M. de Montmorency, 160, 163.
Jully ou Juilly (M. de), 335, 351, 353.

K.

Katerine (madame). *Voyez* Albret (Catherine d').

L.

Labbe (le père), cité, 192 (en note).
Lafaille, cité à l'occasion de frère L. Rochette, 356 (en note).
Lafontaine, cité, 238, 451 (en note); 454 (en note).
Laharpe, 42.
Lammonnoye, 102, 260.
Lange ou Langey, 243.
Lannoy (Charles de), vice-roi de Naples, 29, 32, 177.
Lartigues, 335.
La Terrasse (courrier?), 353.
Laval (madame de), 384.
Laval (Mlle Charlotte de), 342, 343, 452.
Lavaux (M. de), adresse des vers à la reine de Navarre, 45.
Lavedan (Gensane de Bourbon, vicomte de), 389; 391 (en note); 459.
Leduchat, 71.
Lefebvre (d'Étaples), 6, 48, 279.
Lescar. Les obsèques de la reine de Navarre y furent célébrées, 90, 457.
Liborne ou *Libourne*, 236.
Loches, 401.
Loges (les), près de Saint-Germain-en-Laye, 240.
Longpont (M. de), 386, 391.
Longray ou *Louray*, 239; 378 (en note).
Longueval (le comte le Bossut de), 78, 347, 348.
Longuerue (l'abbé de), cité, 454.
Lorraine (le cardinal de), 333.
Louise de Savoie, 2, 10, 59, 247, 248; sa maladie, sa mort, 280; 463 (en note).
Luther, 15, 17, 18.
Lyon, 367, 368.
Lyves, 284, 286.
Lyvye, le même que Lyves, 295.

M.

Madelaine, fille aînée du Roi, mariée à Jacques V, 329, 360.
Maillezais (l'évêque de), 317.
Marguerite d'Angoulême, 2, 3; ses études, 4; demandée en mariage par Charles V, *ibid.*; ma-

riée à Charles, duc d'Alençon, 5; correspond avec l'évêque de Meaux, 6; aide la Régente, 14; correspond avec Sigismond de Hohenloë, 16 et 17; va en Espagne, 19; à Madrid, 20; à Tolède, 21; marie son frère à la sœur de Charles V, 22; quitte l'Espagne, 24; à qui elle doit sa réputation de galanterie, 26, 27; on veut la marier à Henri VIII, 31; épouse Henri II d'Albret, roi de Navarre, 33; accouche d'un fils, 53; elle se retire en Béarn, 55; bâtit le palais de Pau, *ibid.*; va à Valence, 64; son départ pour le Plessis-lez-Tours, 65; proteste contre le mariage de sa fille, 67; se retire au monastère de Tasson, 70; vient consoler François Ier, 79; a des pressentiments de la mort du Roi, 81 *et suiv.*; sa vieillesse pieuse et affligée, 86 *et suiv.*; avertie de sa mort par un songe, 88; meurt, *ibid.*; ses ouvrages, 93 *et suiv.*; ses contes, *ibid.*; *les Marguerites de la Marguerite des princesses*, 110 *et suiv.*; Marguerite censurée par la Sorbonne, 111; son costume habituel, 117; ses comédies, 119 *et suiv.*; correspond avec Montmorency, 136; services qu'elle a rendus aux lettrés, 138 *et suiv.*; elle tente de délivrer le roi prisonnier, 189; sa grossesse, 226; le recueil de ses lettres au Roi ne peut se retrouver, préf., pag. xj; va habiter le Béarn, 369; se brouille avec Montmorency, *ib.*; sa grossesse tardive, 373; sa pension, comme princesse du sang, 384 (en note); épître qu'elle adresse au dauphin (Henry), 454; programme de ses obsèques, 457.

Marguerite (madame), fille de François Ier, nièce de la reine de Navarre, 358, 360.

Marguerite de Valois, femme de Henri IV, 43; rapports entre elle et la sœur de François Ier, 86; Brantôme plaint ses malheurs, *ibid.*

Marmontel, 50.

Marot, 8, 40, 44, 48, 107, 108, 304 (en note); 238, 304, 305; cité, 327; ses vers sur la mort du Dauphin, 331; épître inédite à madame d'Alençon, xiij.

Marrelières, baronnie, 392.

Mauléon. Le trot de M. de Mauléon, 315.

Maytie (Arnauld de), 267, 268.

Médicis (Catherine de), 359, 361; Diane de Poitiers voulait la faire répudier, 397 (en note).

Médina-Céli, 202.

Mélancthon, 62, 139; lettre de Mélancthon, 292; cité, 299, 471.

Melfe (le prince de), 14.

Mendoza (Don Diégo Hurtado de), créé duc de l'Infantado par Henri IV, de Castille, 195 (en note).

Messieurs, les fils du Roi, 256, 257, 260, 277, 278.

Mézières, 157.

Mirabeau, admirait peu Cyrano de Bergerac, 104.

Molière, 43.

Moncade (Hugues de), 188, 202.

Montaigne, 135.

Montchenu (M. de), 199 (en note); 358.

Mont-de-Marsan, 384, 396.

Montécuculli, 331 (en note); 334 (en note).

Montferrat (la marquise de), sœur de Charles, duc d'Alençon, 5, 228.

Montfoin, bourg, 325, 355.

Montereul (madame de), gouvernante des enfants du Roi, 277, 313.

Montmorency (Guillaume de), père d'Anne, 147; sa mort, 275.

Montmorency (Anne de), maréchal, grand-maître, puis connétable, 22, 28, 36, 38, 52, 58, 59; disgracié, 78; accusateur de la reine de Navarre, 136, 210; sa rançon de dix mille écus, 213, 258; ses inimitiés avec l'amiral de Brion, 274; le Roi paye sa rançon, 194 (et en note); travaille à délivrer François Ier, 208; Marguerite loge chez lui, 405; ses

instructions à M. d'Ysernay, 446; paye à Bayonne douze cents écus d'or, pour la rançon du Roi, 447; fait connétable, se brouille avec Marguerite, 369; rentre en faveur à la mort du Roi, 383; détails sur sa cupidité, 450 *et suiv.*; une de ses lettres à Marguerite, 464; le Roi a payé dix mille écus pour sa rançon, 465.
MONTMORENCY (Madelaine de Tende Savoie, madame de), 210, 245, 247, 251.
MONTMORENCY (François de), frère d'Anne de Montmorency, seigneur de la Rochepot, 283 (en note).
MONTMORENCY-LAVAL (Jean de), 335 (en note). *Voyez* CHATEAUBRIANT, 342.
Montpellier, 311, 324.
MONTPEZAT (Jean de), surnommé Carbon, lieutenant du roi de Navarre, 301, 302.
Mont-Réal, 203.
MORERI, 254.
Moulins, 88.
MOUTOZE, 299. Peut-être faut-il lire MONTOZE.

N.

Narbonne, 24, 201, 204.
NASSAU (le comte de), 265.
Navarre (le royaume de), 344.
Navarre (recouvrement de la), 322 (en note), 344.
NAVARRE (le roi de), lève quatre mille hommes en Guyenne, 324; sa maladie, 345, 352, 366, 402; convalescent, 406; lettre qu'il écrit après son évasion de Pavie, 438; son contrat de mariage avec Marguerite, 439; sa lettre à François Ier sur l'affaire du Berry, 445; combat les bruits semés contre le roi, 373; ce qu'il recevait comme prince du sang et comme gouverneur de Guyenne, 384 (en note).
NAVARRE (la reine de), sa mort, 399. *Voyez* MARGUERITE D'ANGOULÊME.
NEMOURS (madame de), 155.
NEVERS (madame de), 398, 452.
Nismes, 307, 310, 314.
NODIER (M. Charles), réfuté au sujet des contes de la reine de Navarre, 102 *et suiv.*; 122.
NOEL RAMARD, médecin, 233.

O.

Odos (le château d'), en Bigorre, Marguerite y mourut, 88, 146.
OLHAGARAY, cité sur la mort de Marguerite, 89, 67.
OLIVIER (François), chancelier d'Alençon, 286.
OLIVIER (M.), 252.
Orléans, 361.
OUARTHY (M. d'), 251, 252.

P.

PANTASILÉE, reine des Amazones, 327.
PARADIS (Paul, surnommé le Canosse), 139, 47.
PARANT (Gabriel). *Voyez* GOUJAT.
PARIS (M. PAULIN), préf., XII.
PASCAL, 133, 134.
Pau, 406.
PAUL III (pape), 244.
Pavie, 5, 12, 32, 438.

Pédraze, bourg de la vieille Castille. Les fils du Roi y demeuraient pendant leur captivité, 469.
Petit (Guillaume) ou Parvi, évêque de Senlis, 49, 154, 156.
Péron, secrétaire de la reine de Navarre, 394.
Péquigny, 338.
Poitou (la sénéchale de), 12, 14.
Pommeraye (M. de la), 342, 343, 367; fragment d'une lettre que lui écrit M. de Montmorency, 452.
Poncaller (Mlle de), 395.
Portugal (affaire d'Ango, de Dieppe, avec le roi de), 253.
Postel, 138, 139.
Pot, 283.
Poyet, 354.
Présilles, écuyer, 178.
Pryvoystat (madame de la), 301.

R.

Rabelais, cité, 70, 96, 135.
Rabodanges, 264.
Rieux (madame de), la reine de Navarre lui confie Mlle de Rohan, 312.
Rémond (Florimond de), 121.
Rhodez (M. de), 402. *Voyez* Armagnac (Georges d').
Rhône (le), 327.
Robinet, 242.
Roche (madame de la), ancienne dame d'honneur de la reine de Navarre, 72.
Rochefoucault (madame de la), 394.
Rochelle (la), 335.
Rochepot (François de Montmorency, seigneur de la), 159; nommé gouverneur de Picardie, 339, 353.
Rocheto, 356; erreur de Bèze à son égard, *ibid.* (en note).
Rohan, 272, 310, 311, 312, 313, 337, 395, 457.
Rohan (madame de), 365.
Ronsard, père du poète, 231; lettre de lui au grand-maître, 469.
Ronsard, 141.
Rousseau (J.-J.), 134.
Roussel (Gérard) ou Ruffi, abbé de Clérac, confesseur et aumônier du roi et de la reine de Navarre, 6, 56, 62, 69, 267, 298, 299; succède à Pierre d'Albret dans l'évêché d'Oloron, 48, 300 (en note).
Roussillon, 207; conciliabule qui s'y tient, 397 (en note).
Rufiat (Mlle de), 301.

S.

Saint-Blancart (le baron de), 193.
Saint-Calais, 261, 448.
Saint-Gelais, 60.
Saint-Germain-en-Laye, 228, 238, 240, 241, 249.
Saint-Jean (M. de), 276.
Saint-Michel (le mont), Noël Béda y meurt, 49.
Saint-Pol ou Saint-Paul (François de Bourbon, comte de), 285 *et suiv.*; son mariage, 297; créé duc d'Estouteville, *ibid.* (en note).
Saint-Porqué, 311.
Saint-Riquier, 338.
Saint-Simon, 272 (en note).
Sainte-Marthe (Charles de), maître des requêtes de la duchesse d'Alençon, 70; cité, 2, 3, 92, 269.
Sainte-Marthe (Scévole), 145, 286 (en note).
Saluces (marquis de), 228.
Salviati (le cardinal), 300 (en note).
Sansac, 173.
Sapin (Jean), conseiller du Roi,

receveur des finances en Languedoc et en Guyenne, 435.
Sarlat (l'évêché de), donné à M. de Hermault, 243.
SARRA (Florette de), 293 (en note).
SCUDÉRY (Mlle de), 46.
SELVES (le président Jean de), 19.
SEMBLANÇAY (Jacques de Beaune, seigneur de), 193; lettre qu'il écrit à François Ier avant d'aller à l'échafaud, 462, 463 (en note).
Serranee (Notre-Dame de), 100.
Sésignac, 459.
SÉVIN (Mlle), folle de la reine de Navarre, 232.
SEYMOUR (les demoiselles de), composent cent distiques à l'honneur de la reine de Navarre, 91, 141.
Sigouynce (*Siguença*), 198, 200.
SILLY (madame de), baillive de Caen, 378 (en note), 68.
SLEIDAN, cité, 46, 48 (en note), 139.
SPONDE, 267, 268.
STURM (Jacques), 299 (en note).
Suresne, 362.
SYLVIUS (Jacques), valet de chambre de la reine de Navarre, 50. *Voyez* DELAHAYE.

T.

TABARAUD (M. l'abbé), 52, 219, 244.
TALON (Omer), 126.
TOIRVIRON (Louise de), sage-femme de la reine de Navarre, 261, 448.
Tolède, 21.
TOURNON (le cardinal de), 38.
Tours, 364, 366.
TOUTEVILLE (madame de). *Voyez* ESTOUTEVILLE.
TULLE (M. de), 375. *Voy.* CASTEL (Pierre du).
TURENNE, 436.
Tusson, monastère bâti par la reine de Navarre dans l'Angoumois, 70, 81, 86, 87, 383.

U.

UNCHY (M. d'), 338.
Usson, lieu habité par la seconde reine de Navarre, 86.

V.

Valence, 319 *et suiv.*
VALENTINOIS (Diane de Poitiers, duchesse de), 383, 384.
VALLEMER (M. de), signe le contrat de mariage de la reine de Navarre, 444.
Vallerangue, bailliage, 392.
VAMBERGER (M. de), 313.
Vanves, 350, 352.
VARILLAS, 26, 342 (en note).
VATABLE, 6.
VAUVILLIERS (Mlle), 54; citée, 283 (en note).
VENDÔME (madame de), sœur de Charles, duc d'Alençon, 5, 85, 260.
VERTUS (le comte et la comtesse de), 374.
VIEILLEVILLE, 451 (en note).
VILLANDRY, 316, 320, 321, 406.
VILLARS (madame de), 278.
VILLARS (M. de), 278, 392, 393 (en note), 394.
VITET (M.), 218, 252, 254.
VIVONNE (André de), 148.
VOLTAIRE. S'est mépris sur les contes de la reine de Navarre, 93, 133; goûtait peu le *Cimbalum mundi*, 103.

W.

Wier ou Wierns, cité, 233.

Y.

Ysernay, gentilhomme de la chambre du Roi, 85, 260, 266; ses instructions pour le paiement de la rançon du Roi, 446; chef de la maison de Jeanne d'Albret, 371, 375, 390, 391, 392 (en note).

Z.

Zenette (la marquise de). *Voyez* Genets.

FIN.

ERRATA.

Page 19, ligne 9, Georges d'Armagnac, *alors* archevêque d'Embrun, depuis cardinal de Tournon, *lisez :* Georges d'Armagnac ; *l'archevêque* d'Embrun, depuis cardinal de Tournon.

59 (note 2), 1549, *lisez :* 1548.

66 (à la note), Louise de *Daillan*, lisez : de *Daillon*.

117, l. 23, *pavée*, lisez : *parée*.

254, l. 3, Emmanuel de *Continho*, lisez : *Coutinho*.

NOUVELLES LETTRES

DE LA

REINE DE NAVARRE

ADRESSÉES

AU ROI FRANÇOIS Ier,

SON FRÈRE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

M. DCCC. XLII.

NOUVELLES LETTRES

DE LA

REINE DE NAVARRE

ADRESSÉES

AU ROI FRANÇOIS Ier,

SON FRÈRE.

PUBLIÉES

d'après le Manuscrit de la Bibliothèque du Roi

PAR F. GÉNIN,

PROFESSEUR DE LITTÉRATURE FRANÇAISE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE STRASBOURG.

A PARIS,

CHEZ JULES RENOUARD ET Cie,

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DE TOURNON, No 6.

M. DCCC. XLII.

AVERTISSEMENT.

Dans la préface des lettres publiées de Marguerite d'Angoulême, on lit, page XI :

« Je ne sais s'il existe encore d'autres lettres de la reine de Navarre ; je le crois d'après une indication que j'ai trouvée dans Fontanieu, mais de laquelle je n'ai pu tirer aucun fruit. D'autres seront peut-être plus heureux ; c'est dans cet espoir que je reproduis ici textuellement la note suivante : — « 1525 et depuis, pendant tout le règne de « François Ier. Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de « M. l'abbé de Rothelin, égaré de ceux de M. Dupuy, et « remis à la Bibliothèque du Roi par M. l'abbé Boudot. » (Fontanieu, tome 197-198.)

Je continuais : — « Cent trente-quatre lettres à Fran- « çois Ier, quel trésor ! Peut-être est-il enfoui dans quel- « que recoin de la Bibliothèque royale ; mais où ? Messieurs « les conservateurs, dont la complaisance et l'érudition « m'ont tant de fois secouru, *n'ont pu me donner de ce « manuscrit aucune nouvelle.* » — Et après avoir défendu ces lettres contre les appréciations malveillantes de Fontanieu : — « Belle générosité du hasard s'il nous les rendait ! »

M. E. Littré, rendant compte dans la *Revue des deux Mondes* de la publication des lettres de Marguerite, dit à

propos de ce passage : « Le hasard a eu cette générosité : le manuscrit vient d'être retrouvé », etc....

Sur quoi un Journal fit paraître la note suivante :

« M. Génin, dans le *Recueil des lettres de Marguerite d'Angoulême*, qu'il a publié, signale une note bibliographique de Fontanieu ainsi conçue : (Voir la note citée plus haut.) Les conservateurs, *à ce qu'il assure*, ne pouvaient donner jusqu'ici aucune nouvelle de ce manuscrit; la *Revue des deux Mondes* annonce qu'il vient d'être retrouvé... Il paraît au surplus qu'*on prétend à la Bibliothèque que ce manuscrit n'a jamais été égaré*, etc. »

D'après cela, il semble évident que je suis coupable de mensonge envers messieurs les conservateurs des manuscrits, ou tout au moins coupable de négligence envers le public et de tromperie envers la société savante qui, se fiant à mes assertions, croyait publier tout ce que l'on possédait de la correspondance de Marguerite. Le manuscrit de l'abbé de Rothelin existait, était parfaitement connu des conservateurs, et je n'aurais eu qu'à le demander pour l'obtenir. Voilà ce qu'*on prétendrait* à la Bibliothèque du Roi.

Le soin de ma défense personnelle m'oblige d'entrer dans le détail de faits que sans ce motif j'aurais préféré passer sous silence. Mais je ne consentirai pas à être deux fois victime. Si cette révélation est fâcheuse pour quelqu'un, ce n'est pas ma faute. D'ailleurs, il est certaines choses dont il est bon que le public soit instruit.

Dès que mes recherches m'eurent fait rencontrer la note

de Fontanieu, je m'empressai de la communiquer à deux de messieurs les conservateurs adjoints, à qui j'avais déjà beaucoup d'obligations. Les catalogues étaient muets; ces messieurs ne connaissaient pas le volume (tout à l'heure on verra pourquoi ils ne pouvaient le connaître); ils me conseillèrent de m'adresser à M. Champollion-Figeac, qui pouvait, en sa qualité d'administrateur, avoir recueilli des renseignements particuliers.

M. Champollion voulut voir dans Fontanieu même le texte de la note dont je lui remettais une copie. Il le vit, il y réfléchit et me promit de faire des recherches.

Au bout de quelques jours, il m'annonça avec chagrin qu'il n'avait rien découvert. Mais, ajouta-t-il, je verrai, je chercherai encore.

Il cherchait, il ne trouvait pas. Il ne perdait pas courage. Toutes les fois qu'il me voyait à la Bibliothèque : Eh bien! me disait-il, rien de nouveau! cependant il faut encore voir, il faut chercher. Il faut du temps! — cela dura plusieurs mois, j'étais touché de sa persévérance et confus de la peine que je lui donnais.

Enfin il m'annonça qu'il désespérait. Ses propres paroles furent : *Personne à la Bibliothèque n'a jamais entendu parler de ce manuscrit. La note est inexacte; il y en a bien d'autres!* — Vous pensez donc qu'il faut y renoncer? — Positivement.

J'y renonçai, et je travaillai encore deux ans avant d'imprimer; deux ans, pendant lesquels je vis souvent M. Champollion. Il s'informait avec intérêt de l'état de

mes travaux, mais il ne me dit jamais qu'il eût rien retrouvé.

Le livre parut. Naturellement je fis hommage d'un exemplaire à M. Champollion. C'était bien le moins, après tant de fatigue que je lui avais occasionnée. Apparemment il n'en lut pas même la préface, car il ne me parla jamais du passage relatif au manuscrit égaré.

Mais quelqu'un la lut, qui, par le plus grand hasard du monde, avait aperçu le manuscrit et me l'indiqua. Ce jour-là, M. Champollion n'était pas de service : le manuscrit me fut montré. Le lendemain, qui était précisément le jour de M. Champollion, je ne pus revenir à la Bibliothèque; le lendemain, le précieux volume était redevenu invisible; le lendemain j'obtins un ordre exprès de M. le ministre de l'instruction publique, et après tous ces lendemains, moins plaisants pour moi que ceux de Dufresny, le volume sortit enfin du fond de l'armoire particulière où M. Champollion-Figeac serre ses papiers.

On remarquera que le recueil des lettres de Marguerite devait alors entrer dans une collection publiée à grands frais par le Gouvernement : je travaillais pour le premier comité historique, et j'étais accrédité par le ministre. C'est dans ces circonstances que le conservateur en chef des manuscrits, de propos délibéré, rendait mon édition mauvaise, incomplète, et mon travail inutile.

Je ne m'arrêterai pas à relever tout ce qu'il y a d'excessif dans cet abus d'autorité; chacun le voit assez. Je me bornerai à une seule réflexion d'un intérêt général :

Quel pouvait être le but de M. Champollion-Figeac en me dérobant la connaissance du manuscrit que je lui demandais? On ne peut lui en supposer qu'un raisonnable : c'était de se réserver pour lui-même la publication de ces lettres [1]. Assurément, les conservateurs de la Bibliothèque ne doivent pas être exclus du droit de publier qui appartient à tout le monde; mais il est certain que le public doit avoir un privilége sur eux et passer le premier. Sans cela, voyez quels inconvénients : un conservateur qui, par position et par devoir, connaît mieux que personne les richesses du dépôt commis à sa garde, pourra accaparer les plus précieux manuscrits et les mettre en séquestre, sous prétexte qu'il a l'intention de les publier un jour, à une époque incertaine et indéterminée. Ce délai peut durer dix ou quinze ans; en attendant, le public est privé des manuscrits, et ceux qui auraient eu le dessein de faire sur ces textes quelques recherches ou quelque travail, s'en voient enlever les matériaux par les gardiens chargés précisément de les lui communiquer. D'une autre part, la concurrence deviendra impossible contre un conservateur : lui seul pourra traiter avec les libraires, parce qu'il offrira le plus de garanties pour son édition; et vous, qui aurez longuement élaboré la vôtre, vous n'en pourrez pas même affirmer la valeur, puisque vous ne serez pas sûr d'avoir connu tout ce qu'il aurait fallu connaître. Si cet état de choses est au-

[1] M. Champollion publie, dans la *Collection des Documents inédits*, un recueil des *Lettres des Rois, Reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre.*

torisé, la position d'un conservateur peut devenir une mine inépuisable d'entreprises industrielles qui paralyseront les travaux sérieux, et le dépôt de la Bibliothèque nationale se transforme par le fait en une propriété privée, en une sorte de patrimoine mis en exploitation régulière par un ou plusieurs individus. Cette magnifique Bibliothèque, une des gloires de la métropole, finirait par n'être plus qu'une espèce de comptoir ou de magasin, où des marchands sans patente vendraient des éditions ou des promesses d'éditions, des facilités pour l'étude, des copies, etc.; et qui sait où cela s'arrêterait?

A Dieu ne plaise que je veuille faire entendre qu'un pareil trafic existe au département des manuscrits! Je montre seulement quelques-unes des conséquences d'un mauvais système et d'une incertitude de droits qu'il est urgent de régler, car les conséquences du *statu quo* pourraient être fort dangereuses si l'on avait affaire à des gens moins probes et moins délicats. Il y a plus : la probité, la délicatesse ne mettent point les volumes à l'abri d'accidents irréparables. Supposez, par exemple, que le manuscrit de Marguerite eût été, dans sa retraite, endommagé, rongé, englouti par les rats; quel remède? aucun. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, pour le cas dont il s'agit, les regrets auraient été nuls, parce que la perte eût été ignorée. *On ne peut regretter ce qu'on ne connaît pas.* Mais, ou je me trompe fort, ou cet argument n'est pas en faveur des priviléges du conservateur en chef des manuscrits.

Il importe donc d'établir que les conservateurs n'ont

droit qu'après le public sur les manuscrits qu'ils conservent ; que c'est là une des charges de leur titre. La consécration de ce principe est le seul moyen de prévenir un conflit d'intérêts entre le public et tel ou tel conservateur, conflit dans lequel il serait trop facile à l'individu d'avoir l'avantage sur tout le monde. Il appartient à M. le ministre de l'instruction publique, qui a déjà réformé plusieurs autres abus, de supprimer encore celui-là. Un des plus grands et un des plus invétérés permettait au conservateur en chef de cacher au public l'existence de certains manuscrits. Il paraît qu'autrefois, les Gardes de ce cabinet, ne voulant pas être mis dans la nécessité de communiquer les richesses quelquefois très-fragiles du dépôt qu'ils administraient, ne portaient pas toujours au catalogue régulier tout ce qu'ils avaient de plus précieux. L'existence de ces pièces n'était constatée que par des bulletins particuliers, indiquant le titre du volume, le vendeur, l'acquéreur au nom du Roi, l'époque et le prix de l'acquisition. Or ces bulletins se trouvant depuis longtemps rassemblés entre les mains de M. Champollion-Figeac, personne, non pas même les autres conservateurs, n'en connaissait le contenu. M. le ministre de l'instruction publique, informé de cet abus, a sur-le-champ donné des ordres pour le faire cesser et pour que tous les bulletins ou catalogues partiels fussent insérés au catalogue général et reçussent une existence officielle. En sorte qu'aujourd'hui il ne doit plus y avoir de notes secrètes à la Bibliothèque royale.

J'ai cru devoir au public cet éclaircissement sur la publication tardive de ces lettres.

Si je les eusse connues à temps, elles m'auraient fourni les moyens d'améliorer mon premier travail et de le mieux diviser. On rencontre en effet dans la correspondance de Marguerite avec Montmorency une douzaine de lettres adressées au Roi, dont la place naturelle eût été dans ce second volume. Mais en imprimant le premier, j'étais loin de m'attendre qu'il serait suivi d'un autre. Pour éviter tout ensemble une lacune et un double emploi, j'ai rappelé ces douze lettres et j'en ai mis l'indication à leur date.

On ne retrouvera pas dans ce volume l'indication *autographe* ou bien *dictée*. Il suffit d'avertir ici le lecteur que toutes ces lettres sont copiées sur le texte écrit de la main de Marguerite.

Elles n'étaient pas non plus, comme les premières, éparses dans quatre-vingts ou cent volumes. Elles sont rassemblées confusément et sans pagination, mais avec un numéro d'ordre, dans un volume unique qui vient d'être inscrit au catalogue sous le n° 2722 du fonds du *Supplément français*. Il suffisait donc, pour faciliter les vérifications et les recherches, de marquer à la fin de chaque lettre le numéro qu'elle porte dans le manuscrit.

Paris, 1er novembre 1842.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le travail de M. F. Génin *sur les* Nouvelles Lettres de la Reine de Navarre *lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 1er *septembre* 1842.

Signé P. PARIS.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

SUPPLÉMENT A LA NOTICE

SUR

MARGUERITE D'ANGOULÊME,

SOEUR DE FRANÇOIS Ier,

REINE DE NAVARRE.

Lorsque j'entrepris des recherches sur la vie et le caractère de Marguerite, je savais que les mœurs de cette princesse devraient être l'objet d'une enquête particulière, et l'ayant faite avec rigueur et impartialité, il se trouva que tous les écrivains graves, comme Bayle, De Thou, Sainte-Marthe, le cardinal du Bellay, avaient honoré les mœurs de la reine de Navarre, si souvent diffamées par les romanciers modernes; le témoignage même de Brantôme, l'historien le plus suspect et le plus consulté en ces matières, pour en faire une arme offensive, il avait fallu l'interpréter et l'étendre. Les œuvres de Marguerite, soit en vers, soit en prose, n'autorisent contre elle aucun soupçon : toutes ses poésies respirent une piété ardente et sincère, dont on suit la trace dans sa correspondance et jusque dans son *Décaméron*, un des livres les plus mal jugés et qui vaut en vérité beaucoup

mieux que sa réputation. Il n'a donc pas été difficile, en ce qui concerne les prétendues amours de Marguerite avec Bourbon, avec Bonnivet, surtout avec Marot, de rétablir les faits sous leur jour véritable.

Mais il existait un point plus délicat. Une rumeur vague, sortie l'on ne sait d'où, probablement des profondeurs les plus ignorées du seizième siècle, flétrit d'une imputation terrible la mémoire de cette femme illustre et généreuse. Ce n'est, puisqu'il faut le dire, ce n'est rien moins qu'une accusation d'inceste! Certains esprits, honnêtes d'ailleurs, toujours prêts à croire aux crimes, surtout aux crimes des grands, surtout aux crimes mystérieux, veulent que la tendresse de Marguerite pour son frère ait été criminelle; et ce dévouement absolu qui la poussa en Espagne et dont elle ne cessa jusqu'à la fin de sa vie de donner des preuves au Roi, au lieu d'exciter notre sympathie et notre admiration, devrait, si l'on veut leur prêter foi, nous révolter. Je n'ignorais pas ce bruit, et cependant je n'en ai fait aucune mention dans la notice sur Marguerite d'Angoulême. C'est qu'une accusation quelconque n'a pas le droit, par cela seul qu'elle existe, d'être recueillie ni même combattue: il faut qu'elle se produise sous l'au-

torité et la garantie de quelqu'un. Or, je n'ai rencontré, malgré mes perquisitions assidues, personne qui ait pris la responsabilité de cette révélation. J'ai feuilleté, j'ai interrogé : les livres se taisaient; les savants consultés avaient bien connaissance de l'accusation, mais comment cette connaissance leur était-elle venue? c'est ce qu'ils ne pouvaient dire; il était impossible de remonter à la source. Dès-lors je pris le parti de passer la chose sous silence, et de regarder cette rumeur comme une de ces calomnies tout à la fois effrontées et timides, nées dans la fange, en des temps de haines religieuses, et qui se propagent de siècle en siècle par l'écho de la tradition.

Tout à coup le hasard m'apporte un document inattendu; document unique, incomplet peut-être, mais irrécusable : c'est une lettre de la main même de Marguerite, remplie d'allusions voilées, d'expressions obscures à dessein, et dont la première moitié serait impénétrable si la fin n'aidait à comprendre le commencement. Celle qui écrivait oublie peu à peu la prudence calculée dont elle s'était fait une loi, et comptant sur l'accomplissement de sa recommandation finale, nous laisse voir clair dans son cœur bien plus sans doute que la réflexion ne lui eût permis d'y con-

sentir. Examinons en détail cette pièce singulière :

AU ROY, MON SOUVERAIN SEIGNEUR.

« Sire, ce qu'il vous plut m'escripre que en con-
« tinuant vous me feriez connoistre, m'a fait con-
« tinuer et davantage espérer que vous ne vou-
« driez laisser vostre droit chemin pour fuir ceulx
« qui, pour le principal de leur heur, desirent
« vous voir, encores que de mal en pis. Mon in-
« tention soit prescripte, si ne vous faudra jamais
« l'honneste et ancienne servitude que j'ai porté
« et porte à vostre heureuse bonne grace. Et si
« l'imparfection parfaicte de cent mille faultes
« vous fait desdaigner mon obéissance, au moins,
« Sire, faictes moi tant d'honneur et de bien que
« de n'augmenter ma lamentable misère en de-
« mandant expérience pour défaite, là où vous con-
« noissez sans vostre aide l'impuissance; comme
« vous témoignera une enseigne que je vous en-
« voye ; ne vous requérant pour fin de mes mal-
« heurs et commencement de bonne année, sinon
« qu'il vous plaise que je vous sois quelque petit
« de ce que infiniment vous m'estes et serez sans
« cesse en la pensée. En attendant cet heur de
« vous pouvoir voir et parler à vous, Sire, le
« désir que j'en ay me presse de très humblement

« vous supplier que, si ce ne vous est ennuy, le « me faire dire par ce porteur, et incontinent je « partiray feignant aultre occasion. Et n'y a fas- « cheux temps ni pénible chemin qui ne me soit « converty en très plaisant et agréable repos, et « si m'obligerez tant et trop à vous, et encore « davantage, s'il vous plaist ensevelir mes lettres « au feu et la parole en silence. Autrement vous « rendriez

« Pis que morte ma douloureuse vie
« Vivant en vous de la seule espérance
« Dont le savoir me cause l'assurance
« Sans que jamais de vous je me défie.

« Et si ma main trop foiblement supplie
« Vostre bonté excusera l'ignorance
« Pis que morte.

« Par quoy à vous seul je desdie
« Ma voulenté et ma toute puissance
« Recevez la, car la persévérance
« Sera sans fin, ou tost sera finie,
« Pis que morte,
« Vostre très humble et très obéissante
« plus que subjette et servante. » [1]

Par une fatalité bizarre, cette lettre est la seule sur cent trente-huit dont le couteau du relieur ait retranché la signature. Il semble qu'un hasard compatissant ait voulu protéger autant qu'il

[1] Voyez p. 23 cette même lettre avec l'orthographe de l'original

le pouvait Marguerite contre elle-même, et réparer par le bienfait d'un tardif anonyme l'imprudence de François Ier, qui négligea de détruire ce fragile monument de la faiblesse de sa sœur. Mais par malheur le doute n'est pas possible une minute : l'écriture de Marguerite est trop nette et trop caractérisée pour qu'il soit permis d'hésiter : la signature, si elle y était, n'ajouterait rien à l'autorité de l'autographe ; elle manque, et cette absence n'en diminue pas l'authenticité.

François et Marguerite avaient été nourris ensemble au château d'Amboise, sous les yeux d'une mère très-tendre, mais dont les mœurs furent toujours plus habiles que sévères. Peut-être la surveillance de Louise de Savoie ne fut pas tout ce qu'elle aurait dû être ; peut-être dans l'abandon des jeux de l'enfance, dans la liberté du séjour de la campagne, Marguerite, qui était l'aînée de deux ans, laissa s'allumer et se développer à son insu cette tendresse fatale qui trois siècles plus tard dévorait la sœur de René. On ne peut dans tout ceci former que des conjectures ; François, non plus que René, ne partagea la passion qu'il inspirait ; on voit qu'ayant à passer par le lieu qu'habitait sa sœur, il se détournait afin d'éviter une rencontre dangereuse pour elle, pénible pour

tous deux. Mais Marguerite est avertie de sa résolution, elle la combat, elle le supplie de venir, elle veut le voir *encore que de mal en pis;* le voir, c'est là *le principal de son heur!* François alléguait les effets du temps et de l'absence; il y comptait comme sur un remède infaillible; il invoquait l'*expérience;* c'était là un vain prétexte, *une défaite;* Marguerite le lui sait bien dire: Sire, (n'osant l'appeler *mon frère*), Sire, n'augmentez pas *ma lamentable misère;* le temps ne peut rien pour ma guérison si vous ne me secourez vous-même, et vous le savez bien! Mais quelle est cette *enseigne* qu'elle joint à sa lettre douloureuse? Une pièce de vers où elle exposait l'état de son âme? Quelque figurine d'un personnage de l'Écriture-Sainte ou de la mythologie, comme le frère et la sœur ont gardé longtemps l'habitude de s'en envoyer aux étrennes? car la lettre est écrite à un renouvellement d'année, et cette circonstance pourra nous aider à en retrouver la date. On lit dans *Les Marguerites de la Marguerite des Princesses,* une épître envoyée avec un David; le Roi répondait par l'envoi d'une sainte Catherine accompagnée d'une ballade. Une autre fois c'était un Hercule; une autre fois un crucifix. La Bible et les poëtes offrent tant de figures dont on peut

faire des symboles ! Si Marguerite a voulu mettre sous les regards du Roi l'image d'une passion funeste entre frère et sœur, elle pouvait choisir soit la *Biblis* d'Ovide, soit la *Thamar* du second livre des *Rois*.

Un auteur que je suis sûr d'avoir lu autrefois (mais lequel ?) représente François Ier et Marguerite comme vivant ensemble dans un inceste sans remords. On voit par cette lettre quelle disposition y avait le Roi ; quant à Marguerite, sa passion n'aurait pas eu besoin du crime pour être satisfaite; elle se fût contentée à moins : « Ne re-« quierant, dit-elle, pour fin de mes malheurs et « commencement de bonne année, sinon qu'il « vous plaise *que je vous sois quelque petit de ce « que infiniment vous m'estes et serez toujours en « la pensée.* »

Cette phrase et la recommandation de brûler ses lettres dévoilent le secret de l'infortunée. Dans le temps où Marguerite écrivait ces paroles, elle était mariée au duc Charles d'Alençon et n'avait pas pour aller et venir une entière liberté. Si vous consentez, dit-elle, que j'aille à votre rencontre, faites-le-moi dire par ce porteur, « et incontinent je partiray, *feignant aultre occasion.* » Le duc d'Alençon s'était-il donc aperçu

de quelque chose ? Était-il jaloux du frère de sa femme ? Quoi qu'il en soit, la circonstance du mariage donnait une nouvelle force à la prière d'*ensevelir ses lettres au feu et sa parole en silence.* François n'y eut pas assez d'égard, et aujourd'hui cette feuille de papier échappée à travers les siècles vient attester l'insouciance du Roi et la *lamentable misère* de la duchesse. Madame d'Alençon suppliait cependant son frère, dans des termes assez forts, et comme si la prose y était insuffisante, elle recourt à la poésie : « Si vous n'étiez discret, lui dit-elle, vous rendriez

Pis que morte ma douloureuse vie, etc.

Pis que morte ! c'est par ces mots justement que Marguerite termine une lettre à l'évêque de Meaux, elle signe :

La pis que morte
MARGUERITE.

Cette expression originale, très-fréquente chez les poëtes espagnols du XVIe siècle, à qui Marguerite pouvait l'avoir empruntée, ne rapprocherait-elle pas la lettre à l'évêque de la lettre au Roi ? n'auraient-elles pas été écrites l'une et l'autre à la même date, ou environ ? La réponse de Briçonnet est datée *de vostre hermitaige, le* 17 *février* 1521 [1].

[1] Briçonnet gronde doucement sa pénitente sur cette qualifica-

Cela s'accorde bien avec ce commencement d'année dont parle Marguerite à son frère. L'ermitage doit être le château de Baslon, situé à une lieue du Mans, et qui servait aux ducs d'Alençon de maison de plaisance. D'ailleurs, peu importe.

On ne saurait assigner à cette lettre une date plus rapprochée que 1521. Marguerite ne l'écrivit pas étant reine de Navarre, car son mariage avec Henri d'Albret fut un mariage d'inclination plus encore que de convenance; elle ne l'écrivit pas durant son veuvage, car alors le Roi était prisonnier en Espagne; ni dans l'intervalle de 1521 à la bataille de Pavie, car cet intervalle est précisément rempli par sa correspondance religieuse avec l'évêque de Meaux. Cette correspondance, dont jusqu'à présent on ne pouvait que s'étonner, s'explique aujourd'hui parfaitement : il fallait procurer des consolations à une âme profondément blessée, lui désigner un nouveau but capable de rappeler et de fixer la direction de sa pensée longtemps égarée dans une voie criminelle. Voilà pourquoi Marguerite se plongea dans le

tion qu'elle se donne; il lui démontre qu'elle n'est pas *pis que morte*, puisqu'il lui reste Jésus-Christ. Marguerite, à ce qu'il paraît, fut convaincue, car dans une des lettres suivantes elle se contente de signer *la pis que malade*. (Voyez *Supplément français*, Ms. 337, fol. 155-159 et 218.)

mysticisme sous la conduite de Guillaume Briçonnet. A ce point de vue, il était difficile de choisir un meilleur guide, comme, au point de vue d'une religion simple et sensée, il l'eût été d'en rencontrer un plus mauvais.

Cette lettre éclaire d'une nouvelle lumière toute la vie de Marguerite. On sait qu'elle n'aima jamais son premier mari, le duc d'Alençon, et tous les écrivains qui ont signalé ce fait en ont cherché la cause dans les défauts du duc. C'était, dit Voltaire, un prince sans esprit, sans figure, indigne de la femme la plus belle et la plus spirituelle de son temps. Quelques-uns même sont allés jusqu'à supposer une disproportion d'âge qui l'aurait fait haïr. Charles, duc d'Alençon, était né le 27 septembre 1489; il n'avait donc que trois ans de plus que sa femme. En 1509, lors de son mariage, il avait vingt ans; Marguerite en avait dix-sept, et François Ier quinze. Il ne put guère s'apercevoir qu'il ne possédait pas l'affection de sa femme, sans reconnaître en même temps celui qui la lui enlevait : nulle découverte ne pouvait lui être plus affreuse : la plainte, l'éclat, la vengeance, ces consolations ou ces dédommagements vulgaires étaient ici impossibles; et la fortune ne devait point borner là son injuste ri-

gueur contre le duc Charles. On a fait peser durement sur le beau-frère du Roi la défaite de Pavie; le fait cependant est controversable, car dans le nombre des témoignages, il s'en élève quelques-uns en faveur du duc d'Alençon. Mais l'histoire, pour régler son jugement, paraît avoir pris surtout en considération les reproches amers dont Louise de Savoye et Marguerite accablèrent le malheureux duc à son retour à Lyon, et à la suite desquels il mourut de désespoir. Or, ces deux femmes, d'après ce que nous savons maintenant, étaient-elles dans des conditions d'impartialité qui garantissent l'autorité de leur parole? J'ai moi-même, je l'avoue, suivi à cet égard l'opinion reçue. Je m'en repens, et commence à soupçonner qu'il pourrait bien y avoir dans la vie du duc d'Alençon quelqu'une de ces grandes infortunes, qui apparaissent de loin à l'œil trompé de la postérité comme des fautes ou des crimes. là où il n'y a en réalité que des souffrances et des malheurs.

En 1521, Marguerite avait vingt-neuf ans. La lettre qui nous occupe est le plus ancien écrit que nous ayons d'elle. L'espèce de rondeau élégiaque qui la termine, atteste une grande inexpérience dans l'art de la versification. Marguerite s'y rendit par la suite l'égale des plus habiles;

mais elle n'avait alors que le goût sans la pratique des choses littéraires. C'est en 1521 qu'elle commença à se vouer sérieusement à l'étude, à rechercher et à protéger les savants, à répandre son zèle sur tout ce qui rentrait dans le domaine du savoir.

C'est alors qu'elle s'entoure de théologiens, étudie la Bible, se pénètre de saint Paul, se lance dans l'examen des questions religieuses dont le bruit s'élevait du côté de la Saxe et allait bientôt remplir l'Europe. Que propose-t-on? de réformer les abus du clergé romain, de serrer de plus près l'Évangile? Marguerite n'hésite pas : son âme tendre, pieuse et affligée est séduite par l'idée de la pénitence et des austérités à subir. Elle ira donc de ce côté. En 1521, il n'y avait encore ni catholiques, ni protestants : il n'y avait que des chrétiens plus ou moins sincères, plus ou moins fidèles à leurs devoirs religieux. Un peu plus tard, la division va devenir plus nette; la secte va se dessiner et la séparation s'effectuer. Alors la reine de Navarre restera au giron de l'Église catholique; mais elle ne se croira pas obligée pour cela de révérer le lendemain les abus qui la choquaient la veille, ni de retirer sa bienveillance et son appui aux hommes de qui elle avait expérimenté la science et dont elle connaissait la

bonne foi égale à la sienne. Mais les partis veulent des gages, des démonstrations, de l'éclat : toutes choses qu'évitait avec soin la reine de Navarre. Plus on s'obstinait à les lui arracher à cause de sa position, plus elle s'affermissait dans son impassibilité. Elle se contente d'écrire à son frère au sujet de l'affaire des placards (1534) et des accusations auxquelles elle-même était exposée avec ses protégés : « Sire, nuls de nous n'ont été trouvés sacramentaires. » (*Lettres nouvelles.*) Voilà tout son désaveu, et il était renfermé dans le secret d'une correspondance. Aussi le zèle des orthodoxes bruyants n'était-il pas satisfait : si la qualité de princesse du sang royal dérobait Marguerite à une persécution et à un châtiment publics, les sourdes calomnies, les vengeances détournées n'en étaient que plus redoutables. Une lettre de son recueil imprimé nous met dans la confidence de ses craintes et de ses précautions : « Et par quel-
« ques advertissements que j'ay eus que l'on use
« fort de poysons de ce costé là, j'ay prié le roy
« de Navarre, tant que j'auroys à demeurer icy, que
« l'on eslongnast de ceste ville ceulx qui estoient
« audict évesque. »[1] Ledit évesque était l'évêque de

[1] *Premier Recueil*, p. 272.

Condom. Le roi de Navarre se rendit au désir de Marguerite « *doulcement*, et a donné l'ordre « que personne n'entre à nos offices. L'invention « que l'on dit que les moynes ont d'empoisonner « en ce pays, c'est dedans l'encens, duquel je ne « doy avoir peur, car depuis que vous estes party, « me suis trouvée plus mal que je n'ay point en- « core faict.... Parquoy ceste feste de Nouel a esté « chantée en nostre grant salle, et de mon lict j'ay « ouy matines et la grant messe. [1] »

Les lettres au Roi recouvrées depuis la publication de ce volume complètent ces renseignements, et nous apprennent combien était fondée la défiance de la reine de Navarre. Les dévotes dénonciations du connétable de Montmorency avaient échoué auprès de François Ier (1538). La réponse du Roi est bien connue : Ne parlons pas de celle-là; elle ne prendra jamais de religion qui préjudicie à mon estat : *elle m'ayme trop !* Oui, elle l'aimait trop ! et pour le dire en passant, François abusa peut-être en plus d'une occasion de la sécurité que lui inspirait cette tendresse [2]. Que firent

[1] *Premier recueil*, p. 373.

[2] Marguerite signe quelques-unes de ses lettres à son frère, surtout de celles qu'elle lui écrit en Espagne, votre très-humble et très-obéissante sujette *et plus que sœur*.

alors les ennemis de la Reine? ils tentèrent de l'empoisonner! Ce fut à la suite de l'affaire *dudit évesque* Érard de Grossoles, dont le nom se trouve ici compromis en assez mauvaise compagnie. Le projet fut découvert et l'on saisit l'homme qui devait l'exécuter. « Celle-ci ne sera que pour « vous dire, Monseigneur, que ce prisonnier, pour « cuider eschapper, promettoit des choses sy dif- « ficiles, que le roy de Navarre ne s'est fié ny en « ses promesses ny en ses larmes. Et la raison, « c'est que, puisqu'il a sy librement confessé « d'avoir deslibéré de nous empoysonner, qu'il y « a chose plus grande. » On arrêta d'autres agents du crime, et Marguerite demanda au Roi des commissaires pour les faire juger. Mais on ne put s'emparer de l'auteur du complot, quoiqu'il fût bien connu : « J'ay grand regret que Lescure, quy « est le meschant que vous savez contre vous, et « *qui vouloit mener la pratique de ma mort et du* « *comte Palatin*, n'a esté pris, comme l'espéroit « le roy de Navarre; mais Dieu l'a sauvé de la « honte qu'il méritoit. »[1] Voilà les fureurs auxquelles Marguerite demeura toute sa vie en butte, car ces lettres sont de 1541. Que lui en aurait-il coûté pour les désarmer et acheter le repos? une

[1] *Nouvelles lettres.*

solennelle profession de foi, comme l'on dit aujourd'hui, ou, ce qui revenait au même, l'abandon de ses protégés; en les livrant elle se débarrassait de toutes inquiétudes. On conviendra qu'il fallait une fermeté d'âme et une générosité peu communes pour ne pas dévier de sa ligne, et en bravant les attaques ne jamais céder à l'envie de s'en venger. La Reine, également supérieure à la crainte et à l'ostentation, écrit à son frère : « Monseigneur, « quant au fait de M. de Condom, je vous supplie « croire que je suis tant unie à vous, que je ne « puis desirer mal à ceulx qui m'en font, et sy « aultre que moy n'estoit offensé, j'aurois plus de « plaisir à pardonner qu'à punir. » [1]

Doit-on s'étonner à présent que des gens capables de se porter à de telles extrémités aient tout fait pour accréditer l'opinion que la reine de Navarre était hérétique au fond du cœur? A la vérité, toutes les actions de la vie de Marguerite y étaient contraires [2]; mais que peuvent les bonnes

[1] *Nouvelles lettres.*

[2] Elle croyait à l'efficacité de la prière pour les morts, car elle fonda un service magnifique pour l'âme de sa mère; dira-t-on qu'en cela elle obéissait aux convenances? Lisez l'anecdote touchante racontée par Brantôme du capitaine Bourdeille et de la reine de Navarre, seuls, dans une église, sur la tombe de madame de La Roche : « Et d'autant que c'est ung pieux office d'avoir souvenance

actions contre les mauvais bruits? Elles ont peu de témoins, et cessent avec l'existence de leur auteur; la calomnie, au contraire, franchit toutes les limites de temps comme de lieu, et tandis que la durée affaiblit toutes choses, c'est par la durée qu'elle grandit et se fortifie.

« des trespassez, je vous prie luy donner ung *Pater noster,* ung « *Ave Maria* et ung *De profundis*, et l'*arrousez d'eau béniste.* » (*Premier Recueil,* Notice, p. 74.)

Marguerite, selon le père Hilarion de Coste et ceux qui affirment son hérésie secrète, aurait été calviniste, convertie par Calvin lui-même qu'elle avait reçu à Nérac; or, elle croyait à la présence réelle : « Sire, nul des nostres n'ont esté trouvés sacramentaires. » (*Lettres nouvelles.*)

La dévotion à la Vierge est exprimée et recommandée dans vingt endroits de ses œuvres poétiques, particulièrement dans *le Miroir de l'Ame pécheresse,* qui servit pourtant de pièce principale pour fonder contre Marguerite l'accusation d'hérésie.

Enfin Florimond de Rémond assure tenir de frère Gilles Cailleau, cordelier, qui administra l'extrême onction à la Reine, que dès qu'elle recouvra la parole, « elle protesta que tout ce qu'elle « avoit fait en faveur des novateurs, avoit esté dicté uniquement « par la compassion, et jamais par éloignement pour la religion de « ses pères. »

Voyez Odolant Desnos, *Mémoires sur Alençon,* t. II, p. 564, et les remarques de Leclerc sur Bayle. Ces témoignages et bien d'autres du même genre qu'on y pourrait ajouter, n'ont pas empêché un journal de soutenir que Marguerite avait été calviniste, et qu'*elle avait persévéré jusqu'à la fin.* Il est vrai que c'est un journal calviniste.

J'ignore si l'accusation d'inceste provient de la même source que l'accusation d'hérésie. Je crois avoir montré sincèrement ce qu'il y a de vrai au fond de l'une et de l'autre. Deux choses sont également incontestables : l'une que Marguerite, avec les meilleurs esprits de son temps et les plus pieux, s'empressa d'accueillir l'idée d'une réforme, non pas dans le dogme, Luther lui-même n'y songeait pas d'abord, mais dans les abus extérieurs ; l'autre, qu'elle a ressenti pour son frère plus que l'amitié d'une sœur. Mais il faut, surtout quant au second point, bien distinguer où finit le malheur et où commence le crime. Cet intervalle, Marguerite ne l'a jamais franchi. Si quelqu'un conservait des doutes à cet égard, ils ne tiendront pas à la lecture des deux correspondances de la reine de Navarre avec Montmorency et avec François Ier.

On pense bien que je n'ai pas épargné les recherches pour saisir quelque nouveau trait de lumière sur ce sujet intéressant. J'ai relu avec une exactitude scrupuleuse et, j'ose le dire, bien pénible, la correspondance de l'évêque de Meaux avec madame d'Alençon, et, quoi qu'en ait pu dire un journal religionnaire, je persiste dans mon premier sentiment, à savoir que cette correspon-

dance est d'un bout à l'autre le fatras le plus abominablement indigeste dont on puisse se former l'idée. Tout y est à l'état de galimatias théorique. *Le Capitaine des Aveugles,* comme s'intitule Briçonnet [1], paraît avoir l'horreur de tout ce qui est clair et positif. Il évite donc soigneusement tout ce qui ressemble à un fait, et s'il se permet des allusions, il serait bien téméraire de prétendre les reconnaître dans l'effroyable débordement de métaphores au milieu duquel ce capitaine des aveugles est sans cesse à la nage.

Marguerite, dans cette correspondance, ne fait d'autre rôle que celui d'une pénitente abattue et découragée par la grandeur de ses fautes et la conscience de son indignité. On peut, si l'on veut, préciser l'objet de ses accusations vagues qu'elle porte incessamment contre elle-même, et les rapporter à une passion illégitime. En lisant avec la même prévention ses poésies, on les trouvera pleines de traits qui pourront s'expliquer dans le même sens. Tout alors devient significatif. *Le Miroir de l'âme pécheresse* réfléchit l'âme de Marguerite elle-même; l'épigraphe du poëme ne vous l'indique-t-elle pas?

[1] Ms. 337, *Suppl. franç.*, fol. 226.

Cor mundum crea in me, Deus; Seigneur, créez en moi un cœur pur. N'est-ce pas là un aveu assez clair pour qui sait le comprendre? et combien de passages à l'appui de cette interprétation!

Vostre sœur? Las! voici grande amytié!
Or fendez vous, mon cœur, par la moytié
Et faictes place à ce frère tant doux,
Et que luy seul soit enfermé en vous.
Gardez mon cœur, mon frère, mon amy,
Et n'y laissez entrer vostre ennemy.

Le texte, il est vrai, applique ce nom de frère à Jésus-Christ, mais les commentateurs n'en seront pas dupes : ils verront clairement qu'il faut le rapporter à François Ier.

Et quand Marguerite fait dire à Marie, sœur de Moïse :

Que fistes vous alors? De mon péché,
Las, mon frère, vous feustes empesché,
Non pour prier pour ma punition,
Mais pour mon bien et ma rémission.
. . . . . .
Mais qu'avous [1] fait voyant ma repentance?
Tost avez mis fin à ma pénitence.

[1] *Avous, savous, avez-vous, savez-vous.* Ces syncopes, aujourd'hui reléguées en province parmi le peuple, étaient, à ce qu'il paraît, du bel usage à la cour de François Ier. Marguerite les emploie très-souvent.

O frère doux! qui, en lieu de punir
Sa folle sœur, la veut à luy unir!
Et pour murmure, injure, *ou grande offense*,
Grace et amour luy donne en recompense.
C'est trop, c'est trop, hélas! c'est trop mon frère!
Point ne devez à moy si grands biens faire :
J'ay fait le mal, vous me rendez le bien,
Vostre je suis et vous vous dites mien,
Vostre je suis, *et vostre doublement* [1],
Et estre veux vostre éternellement.
Or puisque frère et sœur ensemble sommes,
Il me chaut peu de tous les aultres hommes.
. . . . . .
Si frère à sœur a couvert le péché, etc.

(*Les Marguerites*, t. I, p. 36 et 37.)

Ces allusions, que je pourrais multiplier beaucoup, reçoivent une grande vraisemblance de leur isolement. Les vers que je viens d'extraire ne semblent-ils pas une paraphrase de la lettre en prose? On voit des deux côtés une sœur coupable envers son frère, reconnaissante de l'indulgence et de la discrétion avec laquelle il l'a traitée, humiliée, repentante et tendrement dévouée. Mais l'auteur se représente aussi Jésus-Christ sous la figure d'un père et sous celle d'un époux; et elle lui parle avec les mêmes effusions de tendresse et

[1] Pourquoi *doublement?* Y avait-il entre Moïse et Marie un autre lien que celui du sang? Marguerite sans doute veut parler du lien de la reconnaissance.

de repentir; d'ailleurs tous ces endroits sont traduits de l'Écriture et les versets sont indiqués en marge. On pourra toujours dire que Marguerite les a choisis et rassemblés avec l'intention secrète de voir partout son frère et de soulager sa passion à la faveur de l'image. A cela je n'aurais rien à répondre, sinon que c'est convertir une hypothèse en fait, abuser du hasard des mots et se prévaloir d'apparences qui peuvent être trompeuses. Cette méthode permise, excellente peut-être dans un ouvrage d'imagination, n'est pas recevable dans l'histoire ni dans la critique; par elle on obtient des résultats neufs et piquants, mais il faut s'en priver lorsqu'on tient à être véridique plutôt qu'à paraître ingénieux.

Ainsi la lettre de 1521 demeure le seul document authentique sur ce sujet. Les explications que j'ai hasardées ne sont que des conjectures dont chacun fera l'estime qu'il lui plaira. Mais de quelque manière que cette lettre soit entendue, elle ne peut en rien diminuer le respect dû au caractère de Marguerite; elle doit au contraire y ajouter cette admiration mêlée de pitié que fait naître l'aspect d'une grande et singulière infortune supportée, combattue avec courage. A quelles dures épreuves ce noble cœur a été

soumis! On conçoit qu'après en avoir triomphé la reine de Navarre ait envisagé d'un œil calme toutes les peines et tous les détails accessoires de la vie. Elle avait surmonté bien d'autres écueils, échappé à de plus terribles tempêtes! de là aussi cette bonté inaltérable dont chacun autour d'elle ressentit l'influence. Il était arrivé à Marguerite ce qui ne manque pas d'arriver à toutes les natures essentiellement bonnes : c'est que la souffrance morale, au lieu de les aigrir, les rend encore meilleures.

LETTRES INÉDITES

DE LA

REINE DE NAVARRE,

SŒUR DE FRANÇOIS Ier.

LETTRE PREMIÈRE.

AU ROI, MON SOUVERAIN SEIGNEUR.

(? Argentan ou Alençon, — février 1521 [1].)

Sire, ce qui vous plut me creyre que en continuant vous me feries connoitre ma fet continuer et davantage esperer que vous ne voudries lesser votre droyt chemyn pour fouyr ceulx qui pour le prinsipal de leur heur desire vous voyr encoires que de mal en pys mon intencion soit perscripte, sy ne vous foudra james lhonnette et antcienne servytude que je porte et porte a votre heureusse bonne grase et sy linparfetcion parfette de cent mylle faulte vous fet dédegnyer mon obeysanse o moyns syre fettes moy tant de honneur et de bien que de ne ocquementer ma lamenta-

[1] Voyez, page 3, cette lettre imprimée avec l'orthographe, qui fut depuis celle de Marguerite; on la donne ici avec l'orthographe de l'original fidèlement copiée. Le lecteur pourra juger où en était alors cette princesse si renommée dans la suite par son rare savoir.

ble myserre en demandant experience pour deffette, la ou vous connoysses sans votre ayde lynpuyseanse, comme vous temognera une ensenge que je vous envoye ne vous requérant pour fyn de mes maleurs et commensement de bonne annee sy non qui vous plesse que je vous soye quel [1] petyt de ce que infigniment vous mettes et serez sans cesser en la pensee. Ennatendant set heur de vous povoyr voyr et parler a vous syre le desir que jenne me presse de tres humblemant vous supplier que sy ce ne vous est ennuy le me ferre dire par ce porteur et hencontinent je partire fingnant aultre ocatcion et ny a facheux tamps ny penyble chemyn qui ne me soit converty en tres plesant et agreable repos et sy mobligeres tant et trop a vous et encoyre davantage, sy vous plet ensevelir mes lettres au feu et la parolle en silense aultrement vous renderyes

Pis que morte ma doloreuse vie
Vivant en vous de la seule esperance,
Dont le savoyr me couse l'assurance,
Sans que james de vous je me deffie.

Et sy ma meyn trop foyblement suplie
Votre bonte exqusera lynnorance
Pis que morte.

Par coy a vous seul je desdie
Ma voulente et toute ma puyssance
Resevez-la, car la persévéranse,

[1] *Quelque*. Marguerite a omis le signe qui devait figurer la derniere syllabe

Sera sans fin, ou tost seroye fynye
Pys que morte. [1]
Vostre très humble et très obeyssante,
plus que sugette et servante [2].

[Manuscrit, n° 37.]

LETTRE II.

AU ROI, PRISONNIER DANS LE FORT DE PIZZIGHITONE.

(Lyon, fin de mars ou commencement d'avril 1525.)

Monseigneur, vostre lectre a porté tel effet à la santé de madame et de tous ceux qui vous aiment, que ce nous a esté après la douleur de la pacion ung saint Esprist, voyant la grace que Nostre Seigneur vous fet que la prison n'est que preuve de vostre vertu, dont il vous a tant remply, que jusques à reconforter et fortifier les vies qui de la vostre despendent. Vous asseurant, Monseigneur, que despuis ce porteur arrivé, madame a senty si grant redoublement de force, que tant que le jour et soir dure, il n'y a minute perdue pour vos affaires; en sorte que de vostre réaulme et enfans ne devez avoir peine ou soucy. Et l'ocasion qui plus luy donne de repous, c'est de savoir qu'il a pleu à Dieu vous mettre en main d'ung si honneste et bon personnaige[3], où vous êtes si bien

[1] Cette pièce ne se trouve ni dans *Les Marguerites de la Marguerite des Princesses*, ni dans aucun des recueils manuscrits de la Reine de Navarre.

[2] La signature manque, ayant été coupée par le relieur.

[3] Le vice-roi de Naples, Charles de Lannoy. Marguerite loue ses

traicté. Car sans la seureté qu'elle en a, sa peine eust esté importable. Mais, Monseigneur, si vous avez voulonté qu'elle vive en santé, je vous supplie regarder à la vostre, car elle a entendu que voulez entreprendre de fere ce caresme sans manger chair ny œufs, et quelquefois jeusner pour l'honneur de Dieu. Monseigneur, aultant que très humble sœur vous peult supplier, je vous supplie ne le fere et considérer combien le poisson vous est contraire; et croyez que si vous le fectes, elle a juré qu'elle le fera [1]; et s'il est ainsin, je vous voy tous deux défaillir, qui me fait encore une fois vous supplier et davant Dieu conjurer, pour saulver sa vie et vostre santé, qu'il vous plese ne le fere; car si vous estes sain, vos amis le seront; et au contraire, vous pouvez penser que ce seroit! Ayez donques, Monseigneur, pitié de vous en nous regardant. Qui sera pour fin, après vous avoir supplié recevoir les très humbles recommandacions de monseigneur d'Alençon, qui estime si maleureuse sa prisonnière liberté, que, jusques à vous revoir, tient sa vie morte, qui avecques tout ce que Dieu lui a donné, mettra pour vostre service, sans oublier les siennes à la bonne grace que plus que jamais désire voir

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 116.]

bons procedés envers François Ier, dans une lettre à M. de Montmorency. (*Rec. imp.*, lettre 25, p. 177.)

[1] On lit dans une lettre de Delabarre, à Louise de Savoie : « Il (le

LETTRE III.

AU ROI, A PIZZIGHITONE.

(Lyon, avant le 11 avril 1525.)

Monseigneur, louant Dieu de votre bonne santé et de l'honneste et gracieux traictement que le visroy et le sieur Alarcon vous font, vous veux bien asseurer que, despuis le partement de Montpezac [1], madame a continué à fere pour sa vie et santé ce qu'elle pense que vous en desirez; et la trouve mieux et plus forte que ne fis longtemps a. Elle a tous les jours nouvelles de messieurs et dames vos enfans, quy se portent si bien, tant en beaulté, force, que en vertus, qu'il semble que Dieu en nostre tribulation nous les donne si sains et de bonne nature pour nous consoler. Mais sus tous monsieur d'Angoulême [2] est aimable. Quant est de vostre pouvre sœur, vous escripvant cete lectre au pied du list de monsieur d'Alençon, il m'a prié vous presenter avec les miennes ses très humbles

Roi) fait karesme de tortues, qu'il treuve bien bonnes. » Il paraît donc que les prières de Marguerite ne purent rien gagner sur la résolution de son frère.

[1] Antoine de Lettes, qui prit le nom de Montpezat, pour obéir à Antoine des Prez de Montpezat, son oncle, mort sans enfants. — Fait prisonnier à Pavie. François Ier paya sa rançon. Il rentra en France, et fit plusieurs voyages vers l'Empereur, chargé des commissions secrètes de Louise de Savoie. Il devint maréchal de France.

[2] Charles, troisième fils du Roi, né en 1522, le 22 janvier; il avait alors trois ans.

recommandacions, et que s'il vous avoit veu avant mourir, il en iroit plus content en paradis. Je ne say que vous en dire, Monseigneur; tout est en la main de Dieu [1]; mais je vous supplie que pour nul regret, tant de luy que de celuy que vous me sentirez avoir, ne vous en donner ennuy; et soyez seur que quoy qu'il adviengne, j'espère que Dieu me donnera force de le porter pour garder madame d'ennuy, afin que le nostre ne vous causast ce que nous craignons. Et le suppliant vous garder en l'estat, et que bientoust le puissions voir, que vous désire

Vostre très humble et très obeissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 30.]

LETTRE IV.

AU ROI, A PIZZIGHITONE.

(Après le 11 avril 1525.)

Maindre ne m'a esté la peine, Monseigneur, de ne vous pouvoir asseurer de la doubte et sentement que vous avez eue de mon ennuy [2] que de seule le porter, comme à moy seule appartient. Mais puisque nostre Seigneur me donne l'occasion de vous escripre, ce m'est si grande consolacion que je vous ouse bien

[1] Le duc d'Alençon mourut à Lyon, le 11 avril 1525.

[2] Le trépas de son mari. Le duc d'Alençon mourut à Lyon, le 11 avril 1525, de honte et de désespoir d'avoir causé la perte de la bataille de Pavie, à ce que disent les historiens.

proumettre que maintenant ayant receu deux lectres de vous, suis remise et revenue en l'estat que vous me commandez. Car vostre parole a tel pouvoir et effet sus mon opinion obstinée, qu'elle convertit le regret du passé en desir estresme de voir l'advenir, espérant que celui qui m'a laissée aller jusques dans l'abisme me donnera la corde pour m'en retirer, qui ne peult estre que vostre desirée deslivrance; car je ne puis plus recevoir consolacion qui me seult toucher jusques au parfond du cœur que cete-là seule en l'espoir de laquelle vous soustenez la vie de la mère et de la sœur. Vous suppliant croire, Monseigneur, que ce qu'il vous a pleu luy mander par le mareschal [1] de voustre bonne santé et honneste continuel traitement, luy cousera la sienne, qui sans vous est ce que vous pouvez penser; et se porte très bien. Et ne doubtez, Monseigneur, que passé les deux premiers jours, que la contrainte me faisoit oblier toute raison [2], que jamais despuis elle ne m'a veue lerme à l'euil ny visaige triste; car je me tiendrois trop plus que malheureuse, veu que en rien ne vous fois service, que je fusse occasion d'empescher l'esperit de celle qui tant en fait à vous et à tout ce qui est de vous. Mais tout ce que je puis penser pour luy donner recréation, croyez, Monseigneur, que je le foy; car je desire tant de vous voir

[1] De Montmorency; le Roi l'avait fait mettre en liberté, et s'était chargé de payer 10 000 écus pour sa rançon. (Voyez *Rec imp.*, t. I, p. 213 et 258.)

[2] Tout le monde s'accorde à dire que madame d'Alençon n'aimait pas son mari, cependant on voit ici qu'elle l'a pleuré.

tous deux ensemble contans, que, espérant en Dieu avoir bientost ce bien, ne veult et ne peult à aultre chose penser

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 115.]

LETTRE V.

AU ROI, A PIZZIGHITONE.

(Lyon, mai 1525.)

Monseigneur, plus l'on vous eslongne de nous [1], et plus me croist la ferme espérance que j'ay de vostre deslivrance et bref retour; car à l'heure que le sens des houmes se trouble ou desfault, c'est à l'heure que Nostre Seigneur fait son chef d'œuvre, coume celuy qui de tout bien veult avoir seul la gloire et l'honneur. Et nonobstant que nostre confiance est du tout en sa bonté et puissance, si ne laisse l'on riens à prouvoir par la vertu qu'il donne à Madame de sagement penser et connoistre tout ce qui se peult faire pour vous et vostre réaulme; n'estimant toutesfois que peine, labeur, force ny prudence y fasse riens, sinon la voulenté de Dieu, qui plus vous aime que nous, car il est nostre premier et souverain père. Et si maintenant il vous despart de l'esperience des peines qu'il a portées pour vous, vous donnant d'aultre part la grace de les porter pacientement, je vous supplie,

[1] Charles de Lannoy était sur le point de transporter son prisonnier en Espagne.

Monseigneur, croire sans riens en doubter que ce n'est que pour esprouver combien vous l'aimez, et pour vous donner le loisir de penser et connoistre combien il vous aime; car il veult avoir votre cueur entièrement, comme par amour vous a donné le sien, pour, après vous avoir unny à luy par tribulacion, vous deslivrer à sa gloire et vostre consolacion par le mérite de sa victorieuse résurrecsion, afin que par vous son nom soit congnu et sanctifié, non seulement en vostre réaulme, mais par toute la cristienté jusques à la conversion des infideles. O que bienheureuse sera vostre brefve prison, par qui Dieu tant d'ames deslivrera de celle d'infidélité et esternelle damnacion! Hélas! Monseigneur, je say bien que vous l'entendez trop mieux que moy; mais veu que en aultre chouse je ne pense que en vous, comme celuy seul que Dieu m'a laissé en ce monde, père, frère et mary [1], ne pouvant avoir le bien de le vous dire et peu escripre, n'ay craint vous ennuyer de longue lectre, que tant m'est courte, pour le bien que ce m'est de penser parler à vous. Mais, pour la fin, vous veux bien asseurer que Madame est en très bonne santé en ce lieu des Celestins [2], où elle s'est guérie du tout et fortifiée de sa goutte; et va souvent au jardin, afin que gardant sa santé, faisant chose à vous agréable, elle ne faille aux affaires dont la fin est tant desirée, et dont sans cesser en supplions le Roy celeste en la main duquel est la clef de vostre liberté.

[1] Le duc d'Alençon venait de mourir.

[2] Couvent de Lyon.

Vous assurant, Monseigneur, que s'il luy plaisoit s'accorder à nos demandes, il y auroit des vies données de bon cueur pour vous deslivrer; et de la sienne où trop auroit de gain en auroit bientoust fait joyeux sacrifice

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 118.]

LETTRE VI.

AU ROI, EN ESPAGNE [1].

(Mai 1525.)

Monseigneur, j'ay, par l'écuyer Presilles, receu deux lettres de vostre main, etc. (Voyez *Rec. imp.*, t. I, lettre 27, p. 178).

LETTRE VII.

AU ROI, A MADRID.

(Juin 1525.)

Monseigneur, ensuivant ce qu'il vous a pleu mander par le mareschal de Montmorency, Madame m'a commandé faire le voyage [2], à quoy je mettray peine d'estre bien toute preste à partir, coume plus au long vous dira ledist mareschal, et me tiendray trop tenue

[1] François Ier arriva à Madrid au commencement de juin.

[2] D'Espagne.

à Nostre Seigneur si par ce moyen estoit son contentement satisfait de vostre deslivrance. Mais, Monseigneur, vous savez que le chemin est long, et vous connoissez ma force. Par quoy ayant peur de n'y estre sitoust que je le desire, vous supplie très humblement coumander à vos ambassadeurs de faire en sorte que je puisse savoir à quelle fin peuvent tomber vos affaires, sans les retarder en riens pour ma venue, qui ne sera fondée seulement que sur le desir que Madame y a. Puisqu'elle ne vous peult donner la consolacion de sa veue [1], il luy plest que je soye si heureuse quede m'y envoyer. Je ne vous diray point combien cete obéissance à tous deux m'est agréable, car vous savez, Monseigneur, que ce ne peult estre assez selon mon obligacion et desir. Suppliant celuy en quy gist l'espoir de tout nostre bien me donner la grace que je face chose satisfaisant vos deux esperits, quy ne sont que ung, soubs l'obéissance duquel veult vivre et mourir

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 113.]

[1] Le Roi avait prié sa mère de le venir voir en Espagne : « Parquoy je vous supplie croire que Dieu fet tout pour le mieus, et vous en venir bientoust, car jamais n'eust tant d'anuye de vous voir qu'à cete heure vostre très humble et très obéyssant fils Françoys. » (F. Béth. Ms. 8506, fol. 1.)

LETTRE VIII.

AU ROI, A MADRID.

(Lyon, juin ou juillet 1525.)

(Le départ de madame d'Alençon pour l'Espagne venait d'être décidé.)

Monseigneur, avant cete lectre, vous aurez seu par le mareschal de Montmorency la diligence que Madame a faite pour m'envoyer devers vous, quy a esté telle, que plus toust n'eust peu estre pour y aller, ainsin que l'entendez, coume j'espère vous dire le plustoust que mer et terre pouront estre passés [1]; suppliant le Tout puissant ne me laisser retourner sans voir la fin que vous deux en desirez, et ne me rendre si indigne de vous fere service que par moy il y ait faulte. Car nonobstant la seureté que j'ay de mon cueur et affection, si ne puis je perdre la crainte de mon insuffisance; qui me fait du tout recourir à celuy qui peult, s'il luy plest, faire estre de riens quelque chose, et de glace feu ardent.

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 137.]

[1] Elle ne partit qu'au mois d'août. (Voyez *Rec. imp.*, lettre 29, p. 182.)

LETTRE IX.

AU ROI, A MADRID.

(Lyon, juillet 1525.)

Monseigneur, je me remettrois sur la suffisance de ce porteur [1], si ce n'estoit la peur que j'ay que l'aise qu'il aura de vous voir le mettra hors de son role; car je ne vis jamais houme tant presser et advancer son allée, que je ne treuve estrange, veu que le bien de vous voir est digne d'oublier toute aultre chose pour y parvenir; qui me fait avoir sur luy trop plus d'envie que de pitié, attendant pour mon reconfort l'heure heureuse où avecques saufconduit, suivant vostre coumandement, l'on me die icy partez. Mais jusques à là ne seray sans doubte que mon indignité ne mérite tel bien, nonobstant que mon désir est suffisant de l'avoir. Parquoy, Monseigneur, je vous supplie, si Dieu me fait cete grace de pouvoir vous aller voir, me daigner mander ce qu'il vous plera que je fasse et ceux que je meneray; car vos bons serviteurs ont tant d'envie de vous voir, que chescun me prie d'y aller, comme plus au long il vous plera ouïr de Monpezat. Et aussy par luy saurez de la santé de Madame, que la goutte hier et ennuist a voulu assaillir au pied et au genoul; mais l'aise que lui donne l'espoir de bientoust vous voir en liberté a vaincu la douleur, et n'a que ung

[1] Montpezat. Il est nommé plus loin.

peu d'enfleure. Mais elle fait si bonne chère, que je ne la plains de nul mal; car il n'est pas tel que voulontiers elle ne me chassast pour vous fere service; ce que je désire, mais, Monseigneur, c'est si fort, que pis ne peult avoir que d'en perdre le moyen

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 134.]

LETTRE X.

AU ROI, A MADRID.

(Lyon, août 1525.)

Monseigneur, où va ce porteur, ma lectre ne sera que pour vous supplier croire qu'il a veu et entendu, tant de la bonne tante, de Madame que de vos enfans et de tout ce qui se peult escripre, la vérité; en sorte que donnant lieu à sa créance, me tairay, espérant que celui qui me fait partir pour aller devers vous me fera la grace de pouvoir parfaire le voyage, jusques à l'effet d'estre au lieu où je vous puisse bien au long conter toute la charge que Madame me baille; qui, pour plus m'advancer de partir, prent la peine de me mener cinq ou six jours sur le Rosne. Et s'il luy estoit possible de lesser aller son corps à sa voulenté, la mer l'auroit bientoust portée où je voys; mais l'amour qu'elle vous porte la contraint de demeurer contre le coumandement qu'elle [1] luy fait de desirer vous voir;

[1] *Elle*, cette amour.

qui n'est sans la peine que vous seul, Monseigneur, pouvés penser. Toutesfoys, le seur espoir qu'elle a de vostre brefve deslivrance luy fait trouver toute chose impossible bien aisée, avecques une telle attente et desir, que je suis seure que Nostre Seigneur ne luy retardera plus sa continuelle demande. En quoy se tient si heureuse d'estre moyen, que, après ung tel bien, viengne la mort quant il luy plera; pour telle occasion la tiendra à vie et désiré repous

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 125.]

LETTRE XI.

AU ROI, A MADRID.

(Aigues-Mortes, le 27 août 1525.)

Monseigneur, ce porteur vous dira coument le ciel, la mer et l'opinion des houmes ont retardé mon partement [1]. Mais celuy seul à qui toutes choses rendent obéissance a donné temps si bon qu'il a rompu toutes diffigulté; et ceux qui faisoient les doubtes arsoir, ce matin m'ont conseillé partir, ce que je fois [2] avecques tel desir de vous voir que vous, Monseigneur, le pouvez penser. Et si j'ay retardé, ayant

[1] Voyez *Rec. imp.*, t. I, lettre 29, p. 182.

[2] Elle s'embarqua à la fin d'août; le 27, elle date encore d'Aigues-Mortes une lettre à Montmorency, mais elle paraît, comme dans celle-ci, écrire au dernier moment de son séjour.

entendu quel temps nous avons eu, m'escuzerez de la longueur qui plus que nulle chose me desplaist; car il me tarde tant que je ne vous voy, et tant et tant je le desire, que, remettant à le vous pouvoir dire, m'en tairay. Vous suppliant, Monseigneur, regarder que mon sauf conduist est fort mesgre; et si vous voyez qu'il soit bon de l'avoir plus ample, le me faire tenir à Barcelonne. Mais je ne lesseray, ne pour la seureté ne pour la mer doubteuse en ce temps, d'aller avant jusques au lieu où je vous pouray voir; car peur de mort, prison ou quelque mal que ce soit me sont maintenant si acoustumés, que je les tiens à liberté, vie, santé, gloire et honneur, pensant par ce moyen participer de vostre fortune que bien voudroit toute seule porter

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 127.]

LETTRE XII.

AU ROI, A MADRID.

(?Barcelone, — septembre 1525.)

(Immédiatement après son débarquement en Espagne. Elle arriva à Madrid à la fin de septembre.)

Monseigneur, si je me fie à ce porteur de vous savoir bien dire le bon recueil et l'honneur que l'on m'a fait

en cete ville, tant du cousté du visroy [1] que de tous les seigneurs et dames, si ne m'y veux je fier de notre voyage de mer, car je croy que despuis l'entrée de la galère jusques au saillir [2], le mal qu'il a eu luy doit avoir fait oblier toutes choses, non seulement luy, mais tout le surplus, hormis le seneschal et moy. Car le desir de vous voir n'a voulu souffrir nouvelle peine en moy, qui ne sera mise à fin jusques à ce que Dieu me fasse si heureuse que de vous voir, ainsin que vous le desirez. A quoy m'a donné bonne espérance, Brion que je trouvay à Palamone, où je pris terre pour le souper seulement; ce que n'ay fait despuis le partir d'Aigues Mortes. Et croy, Monseigneur, que Dieu voulust que je me misse à terre, car sans cela je ne l'eusse trouvé. Vous pouvez penser quel plesir ce m'a esté d'avoir vu et entendu ce qu'il vous plest mander à Madame, tant pour la consolacion que je say que ce luy sera, que pour le seur espoir que je prens sur ces paroles en votre brefve deslivrance. Je le despesche soudain pour ne fere perdre, pour mon plesir à l'ouir parler, le bien que Madame recevra de sa venue. Or, Monseigneur, je ne vous en diray plus, mais je me diligenteray de sorte que bientoust vous diray le surplus. Et des bonnes voulontés que je connois, et de plusieurs aultres choses, je le remets sur celuy que, si le corps suivoit l'affection, seroit et longtemps a, bientoust devers vous. Mais sur sa diligence,

[1] Charles de Lannoy, vice-roi de Naples.

[2] Elle s'était embarquée à Aigues-Mortes, et n'avait mis pied à terre qu'à Palamone.

bien que j'en soye en chemin, ne se peult tenir d'avoir envie

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 8.]

LETTRE XIII.

AU ROI, A MADRID.

(Sur la route de Madrid, septembre 1525 [1].)

Monseigneur, où va ung tel serviteur, ne vous doy empescher d'ouïr de luy toutes choses plus au long que ma lectre ne les vous pourroit desclairer. Toutesfois ne me gardera sa suffisance de vous supplier très humblement croire que quoy que ce puisse estre, jusques à mettre au vent la cendre de mes ous [1] pour vous fere service, rien ne me sera ny estrange, ny difficile, ny pénible, mais consolation, repous et honneur. Et à cete heure, Monseigneur, je sens bien quelle force a l'amour que Nostre Seigneur par nature et connoissance a mise en nous trois [2]; car ce que je

[1] Une des élégances du langage de la cour consistait à substituer le son *ou* au son *o*; ainsi les courtisans disaient *chouse*, *j'ouse*, pour *chose*, *j'ose*. Henri Estienne, dans ses dialogues *du langage françoys italianisé*, raille vivement ce ridicule dont il attribue l'invention aux mignons de Henri III. Cet abus, comme celui de dire *j'allions*, *je venions*, était beaucoup plus ancien et remontait à la jeunesse de François Ier.

[2] Louise de Savoie, François et Marguerite. Le cardinal Bibiéna les appelait *la Trinité : che scrivere a Luisa di Savoie era come scrivere alla stessa Trinita.* (MOLINI, *Docum. inéd.*, t. I, 75.)

pensois impossible en ne regardnt que moy, m'est aisé en la mémoire de vous ; qui ne contraint desirer pour vostre bien ce que pour mourir n'eusse voulu pour mon repous. Suppliant celuyqui m'a donné estre ne le lesser si inutile qu'il ne serve à la deslivrance pour laquelle estime toute servitude gracieuse liberté

Vostre très humble et trs obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 122.]

LETTRE XV.

AU ROI, A MAIRID.

(De Tolède, octobre 1525.)

Monseigneur, plutoust ne vous ai je voulu escripre, etc. (*Rec. impr.*, T. I, lettre 33, p. 188.)

LETTRE XV.

AU ROI, A MAIRID.

(Madrid, dans les premiers jours de novembre 1525.)

Monseigneur, je ne puis assezlouer Nostre Seigneur de la grace qu'il lui plest faireà vous et à tous ceux qui desirent vostre deslivrance, par ce qu'il vous a pleu par Langers [1] m'escripre; qui m'est tel plesir

[1] Langey (Guillaume du Bellay sieurde), compagnon de captivité du Roi.

que vous seul pouvés sentir. Parquoy, Monseigneur, si ainsin est que le Tout Puissant et non mains bon nous visite de sa miséricorde après la penitence, et vous mette en liberé, je vous supplie, Monseigneur, mais c'est du cœur que vous connoissez, me fere le bien de me rendre par un desiré contremandement l'aise que je perdis quant vous me commandastes, contre votre vouloné et la mienne, vous eslongner et partir. Car l'ennuy que la contrainte me fist prendre en pacience doit bien croistre au double, s'il ne vous plest, veu qu'i est si aisé révoquer mon dur arrest [1]. J'escrips à monsieur d'Embrun et baillif de Paris [2] vous presenter ma lectre et vous monstrer la leur, où plus au long mets les raisons qui me semblent raisonnables; vous suppliant, Monseigneur, la daigner voir, et si je lis vray, ne me refuser place de laquais auprès de vosre litière. Aussy, Monseigneur, si vous avez advisé aultre chose et que je puisse faire en France davantaige que le mareschal de Montmorency, je suis preste à obéir; mais il me semble que après qu'il aura dist à Madame vostre intencion, qu'elle n'aura que tarder à partir pour vous trouver, avecques vos enfans e ostaiges; et si elle attent ma venue, ce sera une grande longueur. Toutesfois, Monseigneur, que penant y servir pour vous de peu, et l'estresme chemin e peine que seule j'ay à porter, je vous dirays voulonties : *Si possibile est, transeat à*

[1] La résolution de la renvoyer en France. On voit que Marguerite n'était guère disposée à partir

[2] Georges d'Armagnac. — Jean Delabarre.

me calix; mais si vous voyez que je parle ingnorant vostre deslibération, et qu'il vou plese que aultrement soit, remettant le tout à vosre bonne raison où j'ay tousjours veu vérité, va dire, pour n'en parler plus, *fiat vouluntas tua*

Vostre très humble et très obéissante seur

MARGUERITE.

[Ms. n° 86.]

LETTRE XV.

AU ROI, A MADRID[1].

(Novembre 1525.)

Monseigneur, tout à cete heur j'ay receu de Madame ce qu'il vous plaira voir, et quoy vous entendrez la grace que Nostre Seigneur luy fait de porter toutes chouses si pacientement et vrtueusement, pour le desir qu'elle a de ne vous faillir en deffaillant; dont nous avons cause de louer celuy qui luy donne cete force.

Monseigneur, vous verrez le hiffre où elle me mande mon retour devers elle nese faire [2], mais elle

[1] Marguerite venait de quitter son frère et reprenait la route de France. Selon Ferreras (t. IX, p. 51), elle partit de Madrid le 28 novembre; mais cet historien se trompe certainement, puisque Marguerite date du 20 novembre une lettre à Montorency, écrite d'Alcala, après la séparation du frère et de la sœur. (Voyez *Rec. imp.*, lettre 57, p. 195.) On peut croire qu'elle partit le 15 ou le 18 du mois de novembre.

[2] Il paraît manquer quelque chose à cette phrase obscure. Marguerite est sujette à passer des mots.

ne pensoit estre pssible vostre apointement; car, comme elle escrip, si ils estoient délibérés de vous tenir en pratique ans conclusion, mon retour porteroit effet pour corenter l'Anglois et l'Italie; mais si une fois vous estie party pour aller en France, et qu'il fallust que Madme allast mener vos enfans en Guyenne, je seroi aussy toust retournée devers vous que de la pouvoir tteindre sans retarder la diligence qui luy est necessaie. Par quoy, Monseigneur, attendant savoir si, selo les affaires que despuis mon partement vous avés us, vous connoissez ma diligence estre aussy bonne ue Madame la treuve du cousté de France, je feray es journées acoustumées, qui sont ce qui se peult; ar, en quelque lieu que je soye, vostre commandement et le sien me feront advancer ou retarder. Voste saige et bonne voulenté soit par moy aussy bien acomplie que j'en ay le desir. Vous suppliant, Monseineur, commander que ce porteur fort diligent me sit renvoyé, tant pour entendre ce qu'il vous plaist ue je fasse, que pour en advertir Madame, qui trovera toutes choses bonnes fondées sur la seureté de vtre santé et l'espoir de bien toust vous revoir. Dont a supplier Dieu la rendre par vostre brefve deslivrance contente

Vostre très humble et très obéissante subjette et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 1.]

LETTRE XVII.

AU ROI, A MADRID.

(Alcala, 19 novembre 1525 [1].)

Monseigneur, ayant tousjours devant les yeux l'estat où je vous ay lessé, il vous plera me pardonner si le desir que j'ay de savoir comme se porte votre santé ne me laisse passer ce lieu sans vous escripre; car vous savez que loing de vous ne puis mieux avoir; vous suppliant, croire, Monseigneur, que si vous estes bien, que tous vos amis le seront. Par quoy il vous plera prendre peine à vous divertir de penser autant de choses ennuyeuses comme l'on vous en donne d'occasion; car je vous proumets, Monseigneur, que je tiens votre deslivrance plus brefve que je ne fis onques, vu la raison, (voire et desraison), là où vous vous mettez pour acheter le bien de la paix. Mais celuy qui en est le Dieu la vous donnera, mais qu'il vous plese en bonne foy et espoir de luy ne vous ennuyer; et ce qu'il en viendra, soit pis ou apparence de bien, pour l'honneur de Dieu, Monseigneur, que incontinent je l'entende, pour advancer ou retarder mon chemin; car vous savez et sentez qui je suis et que je desire. Qui m'en fera taire, vous recommandant ce porteur, qui, j'estime, vous sera bon serviteur, par lequel j'escrips comme, s'il vous plest, voirez. Il vous dira de cette

[1] Voyez *Rec. imp.*, t. I, lettre 37.

première journée, où j'ai trouvé l'homme du duc de l'Infantade [1], qui m'a dist que demain la sœur, le fils et les filles m'attendent au Godelajarre [2] : mais le duc n'y sera point, et ne say si j'ouserai passer par luy, pour des raisons que jespère vous escripre demain [3]. Vous requérant, Monseigneur, fere la millieure chère que vous pourrez, car Dieu est pour vous, vu que sa parole est véritable, qui proumet estre avecques ceux qui sont en tribulacion, où je vous voy de tous coustés environné. Doncques vous tient-il compaignie, et, j'en suis seure, qui est si bonne, que à la fin il deslivre son compaignon; de quoy très humblement le supplie, baillant de bon cueur son ame en ostaige

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 2.]

LETTRE XVIII.

AU ROI, A MADRID.

(Fin de novembre 1525.)

Monseigneur, à ce soir ay receu des lectres de Madame, comme il vous plera voir, et n'ay craint de

[1] Don Inigo, Lopez, Hurtado de Mendoza.

[2] A Guadalaxara. (Voyez *Rec. imp.*, t. I, lettre 38.)

[3] Probablement elle craignait de compromettre le duc : « Au regart « des hommes, ils ne sont pas icy.... Le duc a esté adverty de la cour « que, sus tout ce qu'il desire complaire à l'Empereur, il ne parle à « moy, ny son fils. Mais les dames ne me sont défendues, à qui je par- « leray au double. » (A MONTMORENCY. *Premier Recueil*, t. I, lettre 38.)

voir les vostres[1], pour participer à ce que vous en sentirez; car il vous a plu, oultre l'heur d'estre vostre seur, me donner seureté d'estre vous mesme. Vous voirez, Monseigneur, par ce que Madame mande, deux choses qui vous doivent fort consoler : l'une sa bonne santé, comme vous voirez que chascun escript; et l'aultre, l'espoir qu'elle a à vostre deslivrance. Par quoy, Monseigneur, je vous supplie pour l'honneur de Dieu vous fortifier et resjouir, et croire que celuy qui vous a ressuscité contre l'opinion des médecins, vous deslivrera quand tout secours vous semblera failly. Car la grace seule que Dieu vous a donnée est suffisante pour vous tirer du purgatoire d'Espaigne. Croyez, Monseigneur, que je languis pour le desir que j'ay d'entendre sy vous aurez riens de bien du cousté de celuy qui doit venir devers vous[2]. Et la crainte de non n'est maindre que l'espoir d'ouy, pour leur accoustumée dissimulacion. Et voyant que je n'ay peu, et encores mains puis vous y servir, ne say que dire, sinon, attendant à petites journées la misericorde du Tout Puissant, luy supplier regarder la pacience qu'il vous a donnée en vostre estresme tribulacion. Et si vous y voyez quelque bonne apparence, pensez, je vous supplie, Monseigneur, que je ne suis que à vingt heures de vous, si preste à vous ramener une litière bien bonne, comme vous escript le grant escuyer, que en dormant vous pourrois ramener à vos amis. Et me semble, Monseigneur, que vous n'aurez mains

[1] *Les vostres*, c'est-à-dire celles qui vous sont adressées.

[2] Charles Quint.

d'honneur à me fere retourner, que le bonhomme de Tours de sa pierre; car ce que deux mules ne peuvent tirer en vous eslongnant, ung cheval en poste le vous meneroit bientoust. Je vous requiers, Monseigneur, de tout mon cœur, n'espargner de convertir le triste et pis que ne puis dire repous en joyeux labeur et travail bien heureux de celle qui entièrement vous est

Très humble et très obéissante subjecte et plus que seur MARGUERITE.

[Ms. lettre 10.]

LETTRE XIX.

AU ROI, A MADRID.

(De Guadalaxara [chez le duc de l'Infantado], fin de novembre 1525.)

Monseigneur en ce lieu j'ay seu coume vous avez pris vostre médecine, non sans regret que je n'y ay esté, mais l'impossible me contraint à baisser la teste et supplier nostre Seigneur vous satisfaire de mon desir et devoir. Le louant de ce que l'on m'escript que vostre santé est bien, nonostant que j'entende bien quel bien c'est, car je le sens plus vivement que par lectre l'on ne le me peult desclairer. Car jusques à ce que je saiche quelle response vous aurez eue de l'Empereur, je ne me puis asseurer. Vous suppliant, Monseigneur, quoy qu'il en viengne, que vous veuillez le prendre aussy vertueusement que vous pouvez espérer en la bonté

de Dieu, qui tant et en tant d'estremité vous a aidé. Vous asseurant, Monseigneur, que j'ay en luy ferme fiance que si vous estes refusé des offres plus que raisonnaibles que vous leur faites, qu'il vous donnera grace de trouver aultres moyens, selon vostre coumandemant, par lesquelz nous abregerons vostre pacience. Car il n'est possible que la véhémence de nostre pacion et affecsion, fondée sur le tort que l'on vous tient, se peust dissimuler, veu que ceux quy n'y sont obligés que pour vous avoir veu sont pacionnés pour vous, coume la bonne seur du duc [1], que j'ay veue tout ce soir, qui m'a priée baiser vos pieds et mains de sa part, et qu'elle priera tant Dieu qu'il vous deslivrera. Je n'ay veu nulle de ses niepces, car la comtesse est grosse; les aultres, malades. Mais demain, avant partir, les iray visiter; car je ne feray que quatre lieues, attendant de vos nouvelles, afin que s'il est besoing je puisse plus toust retourner à vous. Et si je ne puis, je feray si bonne diligence que j'espère en Dieu ne faillir à vous servir par aultre moyen. Le suppliant le nous donner tel à son honneur que bientoust vous puisse revoir ainsin que le desire et sans cesser veult desirer

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. lettre 110.]

[1] De l'Infantado. (Voyez la note 2, t. I, p. 195, et la lettre 38, p. 197.)

LETTRE XX.

AU ROI, A MADRID.

(20 novembre 1525.)

Monseigneur, plus je voys en avant et plus je sens l'eslongnement de vostre veue, qui à grant peine se soutiendroit, si le desir de vous obéir et fere chose plus necessaire pour vostre service que ma demeure ne me donnoit force de le porter. Mais ce seul regard, avecques la seureté que j'ay de vostre bonne grace et tant desirée santé, me contraint, contre mon vouloir, vouloir ce que vous voulez et me diligenter; ce que j'espère fere en sorte que, s'il est possible, je trouveray Nouel à Nerbonne; et pour cete cause, ay aujourd'huy doublé ma journée; et demain, qui est la Nostre-Dame [1], feray cinq lieues sans subjourner que je ne soye en vostre terre. Et pour tout le secours que je vous demande en ce long et fascheux chemin, je vous supplie, Monseigneur, que vous mettez peine de vous esjouir et fortifier le plus que vous pourrez, sans prendre riens à cueur qui puisse empescher le bon coumancement de santé où (*sic*) par tous ceux qui sont venus et qui m'ont escript, j'ay seu que Nostre Seigneur despuis mon partir vous a donné; dont la louange à jamais luy en soit rendue, car c'est assez pour moy penser lesser ung tel frère, encores que vous

[1] La présentation de Notre-Dame, le 21 novembre.

feussiez sain, sans avoir la doubte de vous eslongner malade. Mais celuy qui vous donne la pacience vous donne la guérison, et à moy, oste la partie de ma peine qui estoit importable, et, qui plus est, nous donne espoir de vostre liberté, qui est la deslivrance de tous ceux qui vous aiment, desquels la prison est plus fermée et obscure, tant plus l'on est aux chans (*sic*) loing de Madrid. Je suis seure, Monseigneur, que si vous prenez quelque conclusion bonne, que ne la me retiendrez gueres, car vous savez que c'est le plus grant bien qu'espère avoir en son voyage

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 126.]

LETTRE XXI.

AU ROI, A MADRID [1].

(2 décembre 1525.)

Monseigneur, pource que vous saurez la venue de Don Hungues [2], ne vous en diray aultre chose; mais de peur que vous entendez par aultruy le mal que Madame a eu, vous en veux bien asseurer de la vérité, qui est que, après avoir eue la goutte au genouil et aux deux piedz, non avecques les douleurs estremes

[1] Voyez t. I, p. 201, la lettre 41, qui paraît avoir été écrite le même jour que celle-ci.

[2] Don Hugues de Moncade, qui fut vice-roi de Naples après Ch. de Lannoy.

qu'elle souloit avoir, la seureté qu'elle a reçue de vostre bonne santé luy a redonnée la sienne; en sorte que maintenant elle est sans douleur, plus preste à recommencer son acoustumé labeur qu'elle ne fust oncques, espérant que Nostre Seigneur nous fera la grace qu'il ne sera sans fruist; luy suppliant pour le plus desiré desir que je puis avoir en ce monde, me fere digne de vous y servir; qui est la seule cause qui me fait desirer vie et force et santé, car la mort après avoir fait chose qui vient au bien que je desire, me seroit tant heureuse, que je la tiendrois double vie. Et attendant l'heur que je say n'avoir envers Dieu mérité, ne cessera le supplier, ainsin qu'il a mis son seul filz médiateur de luy et de nous, envoier le moyen de paix à sa gloire, vostre honneur, et consolacion de tous ceux qui vous aiment. Du quel nombre, à vous qui luy estes frère, père et mary, se tient la plus obligée par son affecsion

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 107.]

LETTRE XXII.

AU ROI, A MADRID.

(Siguenza, — 3 décembre 1525.)

Monseigneur, ce gentilhomme m'a promis bientoust retourner devers vous, qui me fait par luy vous es-

cripre, afin qu'il vous plese estre asseuré que la santé que vous m'avez commandée de garder m'a jusques icy acompagnée et fera, mais que souvent je puisse estre asseuré de la vostre; car vous savez combien elle me touche.

Monseigneur, il vous dira l'honneste traitement que m'ont fait madame Bryante [1], la comtesse de Sardaigne [2] et les filles du duc, et le présent de ces mulles, qui sont si belles et bonnes que je voudrois les vous avoir fait essayer de Madrid à Lyon. Mais j'espère, Monseigneur, que Nostre Seigneur y prouvoira mieux que je ne puis desirer, par quoy, remettant le tout à luy, ne veux plus penser que à l'en supplier et fere ce que m'avez commandé en France. Mais le temps et les chemins ne veulent que je m'eslongne de vous que à petites journées; car il y a si loing, que gens et bestes me fauldroient. Je voys coucher à Médine [3], où je pense trouver Brion, et ne fauldray à le vous diligenter. Mais j'ay entendu que pour les choses qu'il vous porte et pour le malaisé chemin, il ne se peult advancer; qui me fera, après mes très humbles recommandacions à vostre bonne grace, fere fin; suppliant

[1] Briande, ou Chimène de l'Infantado, fille du duc. On prétend qu'elle aima passionnément François Ier, et que dans la douleur de son absence, elle se fit religieuse en 1526. Elle fonda le monastère de *la Piété*, à Guadalaxara

[2] Lisez *de Saldagne*. C'est la sœur du duc de l'Infantado.

[3] A Médina-Celi. Elle y coucha le 3 décembre. (Voyez *Rec. imp.*, t. I, lettre 42, p. 202) Médina-Celi est à six lieues de Siguenza; or on voit par plusieurs de ses lettres que Marguerite faisait au plus cinq à six lieues par jour.

celuy seul contre lequel ne vault force, conseil, ny malice, vous redonner à vos amis. Et vous supplie fere bonne chère à ce porteur qui m'a accompaignée et servie pour l'amour de vous, coume ung des vostres eust peu faire.

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

* [Ms. n° 123.]

LETTRE XXIII.

AU ROI, A MADRID.

(Médina-Céli [1], — 3 décembre 1525.)

Monseigneur, le bien, l'honneur et l'aise que voustre lectre m'a donnée me rent si pleine de consolacion, que, en lieu de vous en mercier, comme je voudrois, je confesse que je ne le puis fere. Mais, Monseigneur, puisque je voy espoir en ce que tout le monde desire, et qu'il vous plest que je m'avance de trouver Madame, bien que l'eslongnement de vous me soit tel que vous, Monseigneur, le sentez, si ne m'est maindre le desir de vous obéir, veu qu'il plest au Tout Puissant vous

[1] Il y a dans le Recueil imprimé, deux autres lettres datées du 3 décembre, l'une de Médina-Celi, l'autre de Montréal. (Voyez t. I, lettres 42 et 43.) Celle-ci est du même jour, comme l'indique une circonstance qui se retrouve dans la lettre 43 du Recueil imprimé. Marguerite ne faisait par jour que cinq et quelquefois que trois lieues; dans les différents endroits où elle s'arrêtait, elle s'occupait à écrire à son frère ou au maréchal de Montmorency, et souvent à tous deux.

avoir mis hors de la necessité des litières. Et croyez, Monseigneur, que ce bon mot que vous me daignez escripre de bientoust pouvoir aller à cheval, m'a fait oublier la peine du fascheux chemin que j'ay fait; merciant le bon médecin [1] qui au pis vous donne le mieux.

Monseigneur, oultre les bonnes nouvelles qu'il vous a pleu m'envoyer, j'ay trouvé Brion, que j'ai ramené pour ce soir; lequel vous porte chose accordant à ce bon coumencement [2]. Par quoy vous connoistrez avoir occasion de tenir bon, et que vos geoliers seront contraints à parler plus bas. Car Dieu, qui sans leur peine les a mis hault, avecques la vostre les abaissera, s'il luy plest, jusques à vous faire saillir à vostre honneur et proufist. Brion vous porte chose par laquelle voirez que vostre mere n'a pas dormy. Par quoy je voudrois qu'il vous pleust attendre sa venue [3], dissimulant sans prendre conclusion. Car il vous dira ce que ne puis vous desclairer, qui vous sera fort agréable, et n'est possible de mieux demander de France, car il semble que Madame ait entendu ce que vous m'avez coumandé luy dire; ce que vous ne trouverez estrange, d'estre tous deux d'une opinion; car vous ne fustes oncques aultrement.

[1] Dieu.

[2] « Remettant le surplus à M. de Brion, lequel j'ay pour ce soir retenu, et désirerois fort qu'il ne se conclust aucune chose jusqu'à son arrivée par delà, pour raison que vous entendrez de luy. » (T. I, lettre 43, A Montmorency.)

[3] La venue de Brion.

Monseigneur, j'envoie Belanger [1] devers Madame, luy porter vos bienvenues lectres, que, je suis seure, la rendra contente, et remettra hors de la peine que je ne doubte qu'elle a portée; car j'ay fait l'essay [2], et les ay trouvées si bonnes, que tout mon chemin s'en portera mieux, deslibérée de me diligenter de sorte que je feray Nouel à Narbonne, puisque l'espoir du retour [3] est converty si bien qu'il vous plest me commander tirer avant pour vous fere service; car vous savez si de tout son cœur desire jusques à la mort vous en faire

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 63.]

LETTRE XXIV.

AU ROI, A MADRID.

(Medina Celi, — 23 décembre 1525 [4].)

Monseigneur, je loue Nostre Seigneur qui vous donne tant de graces que de prendre toutes choses de sa main en sorte que, à ce que j'ay seu, vostre santé se porte si bien que la créance m'en fait passer plus sainement mon long chemin; et si Dieu me fait la grace d'entendre quelque bonne fin et qu'il vous

[1] *Berangier* dans la lettre à Montmorency (t. I, p. 204, lett. 45).
[2] C'est-à-dire, j'en ai pris lecture la première.
[3] L'espoir d'être rappelée près du Roi.
[4] Voyez *Rec. imp.*, t. I, lettre 42, p. 102, à Montmorency.

plese me mander de retourner, vous savez bien de quel cueur, voulonté et diligence je vous obéirois; mais si leurs termes sont si haulx et difficiles qu'il ne se veulent accorder à vos raisonnables offres, je vous supplie, Monseigneur, unser [1] envers eux de la grace qui à peu coume à vous est donnée; car en leur tenant doulce et ferme parole, coume assez le savés faire, ils seront contrains à venir à vostre intencion, veu la necessité où Dieu les met. Je say bien, Monseigneur, que ce n'est à moy à vous conseiller; mais mon desir ne seroit content si je vous celois riens que je pense; car j'ai veu tant d'estrangeté en eux et de dissimulacion, que je crains tousjours la continuer, et me semble que s'ils vous veulent contraindre à chose si desraisonnable [2], que la pacience et retardement leur sera fort dommageable et à vous honorable; car vous savez coume va l'Italie et Angleterre, qui les contraignent de tous coustés à venir à vostre deslivrance. Mais, Monseigneur, quant tout est dist [3], mon principal soucy est de vostre santé que je doy bien avoir davant les yeux; vous suppliant la garder pour conserver celle de la mère et de la seur, et me fere ce bien que de m'en fere souvent entendre la vérité, qui me menera jusques au lieu où

[1] User.

[2] Probablement la cession de la Bourgogne qui faisait la principale difficulté entre le Roi et l'Empereur. Quelques historiens ont avancé que la duchesse d'Alençon avait persuadé à son frère de céder sur cet article, avec la résolution, une fois en liberté, de manquer à sa parole. On ne voit dans ces lettres rien qui ressemble à ce conseil ni qui y fasse allusion.

[3] Après tout.

par vous seray contremandée, ou du tout yray porter la créance qu'il vous a pleu me donner[1]. Par quoy jusques icy ay fait petites journées, et suis à cete heure pour partir de ce lieu de Médine, où je lesse le seigneur et la dame du tout affecsionnés pour vous[2], et suis contrainte à faire plus grans journées jusques à Saragosse. Mais si vous prenez quelque bonne conclusion, je vous supplie, Monseigneur, quant ce seroit à Barcelone, ne faillir d'envoyer querir

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 106.]

LETTRE XXV.

AU ROI, A MADRID.

(Après avoir passé Sarragosse; vers le milieu de décembre 1525.)

Monseigneur, ainsin que je voulois despescher ce porteur, pour le desir que j'ay de savoir souvent de vos nouvelles et la doubte de votre santé, qui plus m'est importable tant plus je vous eslongne. Chasteauvieux est revenu, lequel fust despesché avant Babou, et m'a asseurée de la bonne guerison de Madame et que jamais il ne la vist en millieur estat. Vray

[1] L'acte par lequel François Ier abdiquait en faveur du Dauphin.

[2] Louis de La Cerda, duc de Médina-Céli, était gendre du duc de l'Infantado.

est qu'elle a eu deux jours ung desvoyement d'estomac, comme il vous plera voir par toutes les lettres qui m'ont esté escriptes, lesquelles j'envoye à Robertet pour vous monstrer, afin que ne soyez en la peine où, deux jours a, j'ay esté. Vous voirez, Monseigneur, ce qui est venu d'Angleterre et l'espoir d'Italie; et, pour votre passetemps, vous envoye une lectre de l'estat de vos enfans. Et s'il estoit possible de pouvoir faire plus ou mieux pour vostre consolacion et fere service, vous savez, Monseigneur, de quel cueur je y mettroys tout ce que Dieu m'a donné; mais ne vous pouvant servir aultrement pour cete heure que d'obéir, ay fait si bonne diligence, que, s'il plest à Nostre Seigneur me continuer la santé, je feray Nouel à Nerbonne, pour ne sejourner que je ne soye auprès de Madame à fere tout ce qu'il vous a pleu me commander.

Monseigneur, par les lectres qu'elle vous escript et à moy, vous connoistrez l'estresme desir que bien vous sentés qu'elle a de vostre deslivrance et de ma demeure avecques vous. Par quoy, voyant que je ne suis digne d'estre en vostre tant desirée et estimée compaignye, et que ainsin plest à Dieu pour ma penitence, au mains, Monseigneur, que mon absence n'empesche le principal, qui est vostre liberté, et qu'il vous plese voir que, après toutes dissimulacions et attentes, comme Madame dist, il vous fault avoir [patience], et si les honnestes offres que vous avez faites, et après la crainte que vous leur donnez, ne les fait parler autre langaige, je vous supplie, Monseigneur,

mais c'est tant que très humblement je puis, qu'il vous plese, comment que ce soit, vous en venir [1]. Car le marché ne peult estre mauvais mais que nous vous voyons en France; et ne peult estre bon vous estant à Madrid. J'attens, non de maindre affecsion que de grant crainte, la conclusion que vous aurez prise avecques les envoyés de l'Empereur, connoissant leur façon. Et pour ce que, longtemps a, n'en ay eu nouvelles, ne puis estre sans peine, croyant que s'il y a bien, il vous plera ne me le celer, mais sus tout je crains quelque mal ou fiebvre. Vous suppliant, Monseigneur, s'il vous plest que je vive, me fere savoir comme vous estes et faire tout ce que Dieu vous mettra au cueur pour votre brefve issue, sans plus attendre leurs longues disimulacions.

J'ay trouvé deux courriers despuis Saragosse, venant d'Italie; parlant du siège de Milan; s'esbahissant fort comme je m'en retournois sans vous; disant asseureement que le marquis de Pescare et les capitaines ont escript que si l'on ne fait paix à vous, que l'affaire de l'Empereur s'en va perdu. J'ay aussy parlé à des personnes de gros estoffe [2], qui desirent que l'Empereur allast en Italie et vous laissast où vous estes, m'asseurant que bientoust seriez mis hors. Et n'eusse jamais pensé d'avoir trouvé tant de bonnes voulentés, qui accompaignent mon infortune avecques lermes

[1] Cette phrase paraît renfermer le conseil d'abandonner la Bourgogne, mais non pas celui de trahir la parole donnée.

[2] Probablement c'est la famille du duc de l'Infantado qu'elle venait de quitter à Guadalaxara. (Voyez *Rec. imp.*, t. I, lettre 38.)

fort affecsionnées [1]. Mais quant tout est dist [2], le plus est, si vous voyez que votre pacience longue ne les fist parler mieux à votre advantaige, de ne vous arester à terre ny à enfans; car votre réaulme a besoing de vous pour l'amour que plus que jamais il vous porte. Et croyez, Monseigneur, que si je pensois que vostre longue demeure vous fust plus honorable, l'ennuy que j'ay de vostre peine ne me feroit point vous conseiller chose à l'encontre, connoissant vostre intencion ; mais voyant combien vous estes nécessaire avecques vos amis et le peu que la longueur de la prison proufiterait à gaigner vos ennemis, je ne crains de vous fascher de longue lectre pour vous supplier, puis que je ne vous le puis dire, qu'il vous plese pour peu de chose ne demeurer à vous en venir. Tenant plus que jamais malheureuse ma litiere qui n'a eu le bien de vous rapporter, et encores plus de ne vous y tenir compaignye; suppliant celuy seul qui le peult et le veult, mettre bien tout à fin, ce que fermement en sa bonté espère

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 9.]

[1] Elle écrit de chez le duc : « Je n'eusse jamais pensé voir compagnie si affectionnée, qui n'est grande consolacion. » (T. I, lettre 58.)

[2] *Quand tout est dit*, expression qui revient souvent : *après tout.*

LETTRE XXVI.

AU ROI, A MADRID.

(Vers le milieu de décembre 1525.)

Monseigneur, remettant toutes choses sur la créance de ce seur porteur, tant de la santé de Madame, de messieurs vos enfans, que du bon estat en quoy est vostre réaulme, une seule vous veux bien dire, c'est que je vous supplie, ainsin très humblement que je dois et puis, qu'il vous plese croire que le plus grant bien, honneur et consolacion que me pouvez jamais donner, c'est qu'il vous plese ne penser que, pour servir à vostre desirée deslivrance, je seusse porter ne souffrir chose, quelque pénible quelle soit, que je n'estime le plesir que je puis avoir plus agréable. Et si connoissez que sus quelque point l'on fasse difficulté, ne pensez me fere ennuy de m'y fere servir non seulement de bien, mais d'empeschement de mal; et sur ce propos, il vous plera ne croire ce que vous en dira le sieur de Brion, car il glose tousjours mes paroles; mais je vous proumets la foy que à vous, comme frère, père, mary et mon tout en ce monde je doy, que tout ce qui se peult penser d'impossible, quant à moy m'est si facile, désirant vous fere service, que si ma vie allongée pour cette fin n'est emploiée, je l'estimeray pire que dix mille morts. Mais si Dieu me fait cete grace, en quelque façon qu'il luy plera, que je serve

à vostre liberté, il n'y a peine qui après tel bien seult fere estimer aultre que bienheureuse

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 17.]

LETTRE XXVII.

AU ROI, A MADRID.

(Vers la fin de décembre 1525.)

Monseigneur, c'est trop pour moy d'honneur et de bien de voir qu'il vous plaise pour me mettre en repous prendre tant de peine que de m'escripre de vostre grant main, me donnant à connoistre qu'elle est du tout hors de la foiblesse où il vous plaisoit vous servir de la petite et indigne de si agréable office; qui me donne bien occasion d'en rendre à Dieu les très humbles louanges, et à vous merci; le suppliant que cete force qu'il vous a par sa bonté redonnée, soit employée bientoust pour la veue de vos amis, coume il vous plest m'en donner espérance, attendant ainsin que vous le sentez les nouvelles de la conclusion. Non que j'en doubte, voyant leur avantaige; car je croy que après avoir entendu les chouses d'Italie despuis la mort du marquis [1], il leur tardera bien d'avoir seureté de vostre amitié, qui les fera advancer à vostre deslivrance. Car

[1] De Pescaire (Ferdinand François d'Avalos), un des meilleurs capitaines de Charles V, mort à Milan, le 29 novembre 1525.

ils entendent bien que, sans [1] avoir paix à vous, ils sont si mal que plus ne peuvent. Et plus je vois avant en leurs pays, et plus en ay connoissance. Mais celuy qui vous a retiré de la mort, s'il luy plest, vous amenera à ceux qui vous desirent plus qu'il ne se peult estimer, et où le gain de votre presence est si grant, le marché ne peult estre que bon, car il vous fault avoir, coume vous voirez par les lectres de Madame qu'elle vous desire. Et aussitoust que je suis arrivée icy, après avoir trouvé mon houme avecques vos lectres sus les champs, ay receu celles de Madame, qui semble suivre sans le savoir vostre intencion; car elle me mande qu'elle viendra à Tournon; mais je luy supplieray que pour l'amour de vous elle passe plus avant, esperant avant que elle et moy soyons au Pont Saint Esperist, que par vostre mareschal [2], nous aurons nouvelles pour tirer à Toulouze, et pour n'y faillyr, espère estre samedy [3] à Narbonne, qui sont journées coume jeusnes, plus par commandement que par devocion et bien doubles; mais il fault se contraindre, oultre ce que vous m'avez mandé, pour des raisons que j'ai trouvées icy, assez rudes, coume plus au long j'escrips au baillif [4] pour le vous dire. Vous suppliant, Monseigneur, croire que, mais qu'il vous plese sou-

[1] *Sans*, pour *à moins de*, revient très-souvent dans le style de Marguerite.

[2] De Montmorency.

[3] Le 21 décembre, le jour de Noël fut un mercredi.

[4] Au bailly de Paris, Jean Delabarre, compagnon de captivité du Roi.

vent commander que je sache coume vous vous portez, il n'y a peine ny travail qui ne soit si aisé à porter que le temps et le chemin passé pour l'amour de vous n'estimera qu'un bien aisé proumenouer

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 109.]

LETTRE XXVIII.

AU ROI, A MADRID.

(Beziers, janvier 1526.)

(Après la rentrée en France de madame d'Alençon[1].)

Monseigneur, j'ay attendu jusques en ce lieu de Beziers, où je suis ce soir arrivée, de vous mander comme j'ay fait le Nouel à Narbonne, attendant avoir nouvelles de Madame, sans lesquelles ne vous ouserois nuluy envoyer. Mais, Monseigneur, ce porteur meismes qui les m'a aportées, je vous l'envoye afin que vous entendez le bon estat où nostre Seigneur la vous garde, et le demeurant de votre réaulme, qui m'ont pour l'entrée de cete frontière receue comme le Batiste de Jésus-Christ. Et, de ma part, ne leur ay celé la seureté de votre venue et paix avecques l'Empereur, qui

[1] Marguerite était arrivée en France vers le 15 décembre. Voyez la lettre au chancelier d'Alençon, où elle résume le succès de son voyage. (T. I, lettre 47.)

les a rendus recompensés de toutes leurs peines et si joyeux, que je ne vois onques peuple en fere plus de desmonstrance. Vous asseurant, Monseigneur, que quant je cuide parler de vous à deux ou trois, si toust que je nomme le Roy, tout le monde s'approche pour m'escouter; en sorte que je suis contrainte leur dire de vos nouvelles, dont je ne ferme le propous qu'il ne soit acompaigné de lermes de gens de tous estas, dont les desirs et prieres sont si souvent presentes davant Dieu, que je ne doubte que luy, qui les fait faire, ne les veuille exaulcer; car il est temps, et luy seul connoist bien que, sans vous revoir bientoust, l'amour que l'on vous porte est si grande, qu'il ne seroit possible de vivre, principalement la mère qui ne vist que pour vous, comme elle m'a mandé, et celle qui est née pour vous deux et de bon cueur le veult et à jamais estre

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 4.]

LETTRE XXIX.

AU ROI, A MADRID.

(24 janvier 1526.)

Monseigneur, cete lectre ne sera que pour vous assurer de la bonne santé de Madame, laquelle me

voulant faire l'honneur de venir au davant de moy jusques à Tournon, fust arestée à Roussillon [1], de la goutte qui l'a prise aux deux pieds et une main. Et pour me cuider advancer de la trouver, pris ung sault si lourt, descendant ung degré, que je fus contrainte demeurer à Douzère ung jour au lit; car le coup que je pris desoubs du genou fust tel, que au dessus bien ung doigt [2], la peau s'ouvrit et la chair jusques près de l'os, en sorte que les surgiens ne virent oncques chose plus estrange [3]. Mais j'en suis du tout guérie, et espère demain aller à l'esglise supplier celuy qui à tel jour vous fist sacrer roy et convertit son serviteur Pol [4], convertir nostre desir au contentement de l'effet; ce que plus que jamais j'espère, veu ce que nous a dist le gentilhoume de M. le prince d'Orange [5], qui est venu à bonne heure. Car depuis le disesetiesme de decembre n'avons eu une seule lectre ne nouvelle de vous. Parquoy, Monseigneur, je vous supplie coumander que plus souvent Madame soit advertie de vostre bonne

[1] Bourg du département de l'Isère, d'où Marguerite écrivit le 14 janvier au chancelier d'Alençon. (Voyez *Rec. imp.*, t. I, lettre 47, p. 207.)

[2] Le texte porte *ung doue*, apparemment *ung doué*, *ung doigt*.

[3] Elle parle de cet accident dans sa lettre au chancelier d'Alençon : « Je m'esclatay la peau dessus le genoul de près d'ung empan. » (T. I, lettre 47, p. 207.)

[4] La conversion de saint Paul est le 25 janvier. François Ier fut sacré le 25 janvier 1515.

[5] Philibert de Châlons, prince d'Orange et de Melphe, tué en 1530, au siége de Florence. Il fut le dernier prince d'Orange de la maison de Châlons. Après lui, son titre et sa fortune passèrent à son neveu, Réné de Nassau.

santé; car vous savez combien elle est desirée. Le sieur de Bossu vous dira de la sienne [1], qui est si bonne qu'il n'est possible de mieux. Parquoy, attendant Montmorency tous les jours [2], ne vous ennuyra de lire long propous

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. lettre 128.]

LETTRE XXX.

AU ROI, A MADRID.

(Janvier ou février 1526.)

Monseigneur, la seureté que Madame vous donne par sa lectre de sa santé, après longue douleur de colique, et le rapport que vous en fera ce porteur me gardera de vous en dire plus, si non qu'elle, vos enfans et Réaulme sont ainsin que en vostre absence sauriez desirer. Mais, Monseigneur, la peur que j'ay passée de messieurs vos enfans, sans en dire rien à Madame, qui à l'heure se trouvoit fort mal, me con-

[1] De la santé de Madame. — Sur le comte le Bossut de Longueval, (Voyez t. I, p. 78, 347, 348.)

[2] Montmorency ayant persuadé au Roi qu'il travaillait plus efficacement à sa délivrance à Paris qu'à Madrid, François Ier paya dix mille écus pour la rançon du maréchal. (Voyez t. I, lettre 37, p. 194, en note, et lettre 50, p. 113.) Montmorency rentra en France au commencement de février 1526, et François Ier un mois après.

traint vous desclairer par le menu l'aise que j'ay de leur amendement. C'est que M. d'Angoulesme[1] a eu la rogeole et forte fievre et longue; après, M. d'Orléans[2] l'a prise avecques peu de fievre; et puis madame Madelaine[3], sans fievre ne douleur; et par compaignie, M. le Dauphin[4], sans peine ny fievre. Et maintenant sont tous entièrement gueris et bien sains, et fait merveille M. le Dauphin d'estudier, meslant avecques l'escole cent mille aultres mestiers; et n'est plus question de colère, mais de toutes vertus. M. d'Orléans est cloué sur son livre et dist qu'il veult estre saige; mais M. d'Angoulesme sait plus que les aultres et fait des choses qui sont aultant à estimer propheties que enfances, dont, Monseigneur, vous seriez esbahy de les entendre. La petite Margot[5] me ressemble, qui ne veult estre malade. Mais ici, m'a-t-on asseurée qu'elle a fort bonne grace et devient plus belle que n'a esté madamoiselle d'Angoulesme[6]. Vela, Monseigneur, toute la vérité de vos enfans, qui m'a contrainte pour une fois oblier la crainte de vous ennuyer; car puis que je ne suis digne de vous servir de

[1] Henri, second fils de François Ier, qui fut Henri II.

[2] Charles, troisième fils du Roi.

[3] Mariée à Jacques V, roi d'Écosse (1537), et morte un an après.

[4] François, qui mourut à Tournon, empoisonné, dit-on, par Montécuculli; il avait, en 1526, huit ans.

[5] Marguerite, seconde fille de François Ier, filleule de madame d'Alençon.

[6] C'est-à-dire Marguerite elle-même, née mademoiselle d'Angoulême.

plus, en ce peu mettra, puis que c'est de vous sa pensée, peine et vie; car riens n'estimera petit, pénible, ny à peine impossible où pensera vous servir de quelque chose

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. lettre 117.]

LETTRE XXXI.

AU ROI, A MADRID.

(? Paris, — ? février — 1526.)

Monseigneur, pour ce que demain s'en part le mareschal de Montmorency, et que par luy entendrez toutes choses; après vous avoir asseuré que Madame est en parfaite santé et si bien fortifiée de sa goutte, ayant du tout recouvert le manger, dormir et proumener, qu'il ne paroist plus qu'elle ait eu mal ny ennuy, principalement quant, par ce porteur a seu que vous estes en bonne santé. Car vous savez, Monseigneur, qu'il ne luy fault que une lectre l'asseurant que vous estes sain et bien traicté pour la faire ressusciter. D'aultres propous ne vous empeschera par longue lectre celle qui estime sa vie pire que mort si elle n'est mise pour vostre service; suppliant le Créateur m'en faire digne, ainsin que inportunecment le supplie de tout son cueur, et vous, Monseigneur,

d'estre sans fin en vostre bonne grace plus que très humblement recommandée

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. lettre 131.]

LETTRE XXXII.

AU ROI, A MADRID.

(?Paris, — ?février — 1526.)

Monseigneur, je vous ouse plus que jamais asseurer la santé de Madame, avecques tous les vostres, estre telle que vous la desirez et mieux qu'elle n'a esté, comme ce porteur vous dira, qui en a veu la vérité, lequel elle a retenu, jusques à ce qu'elle se trouve si bien que le savoir vous en fist contentement; car, après vostre venue, ne desirons plus grant bien que de vous pouvoir par lectre donner consolacion, attendant l'heure bien heureuse que, non seulement ceux qui de si près vous touchent, mais que tout le monde doit demander à celuy seul qui la peult donner et donnera, comme en luy avons nostre parfaite fiance; dont incessamment est importuné par continuelles prières que fait faire Madame avecques telle foy et vraye espérance, que je ne doubte point que celuy qui luy donne la grace de si bon cueur le prier et pouvoir porter la peine que pour vos affaires elle fait, ne luy veuille donner l'effet de la seule fin qu'elle pretent. Vous sup-

pliant, Monseigneur, bien que assez le savez, souvent penser quel plesir elle et nous tous avons quant nous soumes asseurés de vostre bonne santé, que je supplie nostre Seigneur, avecques tout ce qui s'y peult souhaiter, la vous donner telle que la vous desire aultant que son salust

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. lettre 130.]

LETTRE XXXIII.

AU ROI, A MADRID.

(?Paris, — 1526, avant le mois de mars.)

Monseigneur, si je vous disois que l'importable ennuy que nous avions eu de vos passées fortunes nous ait si fort mortifié les cueurs qu'ils ne puissent recevoir la joye que par vostre lectre donnez aux vostres[1], le sentement que vous avez du contraire me desmentiroit, car la grandeur des tribulacions n'a jamais vaincu l'esperance que nous avons en celuy seul qui, comme père, a toursjours conduite vostre affaire. Mais voyant nostre espoir approcher la fin de son travail, pensez, Monseigneur, que si par luy avons vescu, (quasi contre nature) coume maintenant sera fortifiée la force de la vie où vous la desirez, le voyant avoir

[1] L'espoir de sa très-prochaine délivrance.

vaincu l'opinion de tous les desespérés et doubteux. Par cela voyez que il fait bon espérer en ferme foy en celuy qui ne deslaisse ceux qui présument de sa bonté; dont l'espérience est en vostre endroit si congnue, que nul ne peult ingnorer que Dieu ne vous ayme, dont plus que jamais soit loué! ce qui sera : car jamais Réaulme ne recongnust mieux quelle perte leur est vostre absence et n'a tant desiré vous ravoir. Et n'eusse pas pensé d'avoir veu en tel temps tant de desmonstracion d'amour et d'obéissance et si continuelles et dévotes prières, qui donnent seureté que celuy qui les fait prier les veult exaulcer. Or, soyez seur, Monseigneur, que en cete desirée attente, la santé de Madame est si bonne que tous ses maux passés sont convertis en tous les biens que luy souhaitez, bien desliberée de s'approcher de son souleil [1]. Quant à moy, Monseigneur, je vous supplie que vous ne mettez en obly qui je suis envers vous, et quel honneur et bien ce me sera si Dieu me fait la grace de vous fere service; car c'est la fin, à quelque prix que ce soit, qui seule rendra en ce monde heureuse

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. lettre 108.]

[1] D'aller au-devant du Roi à son retour d'Espagne. « Madame me demande, laquelle, Dieu mercy, se commence à amender..... Toutefois j'espère, mais que il soit question d'aller voir le Roy, que sa santé redoublera et qu'elle pourra faire le voyage, car vous entendez bien que *c'est son souleil qui la fait revivre.* » (T. I, lettre 59, p. 229.)

LETTRE XXXIV.

AU ROI, A MADRID.

(Avant mars 1526.)

Monseigneur, encore que la créance du porteur soit digne de m'en remettre à luy, et que la lectre que Madame vous escript est telle que je me dois taire, si ne me puis je garder de vous escripre ce mot, car la joye est telle, que celle qu'elle a de vous aller voir et de le vous mander ne me satisfait pas assez, si, en n'attendant estre la dernière à avoir l'heur de vous pouvoir voir, je ne vous suppliois croire que, sans rien luy ouster, je suis la première au parfait contentement de la seureté que nous a apportée M. le prevost [1], sans nous lesser ung seul scrupule de doubte de vostre santé, dont plus que jamais loue le Créateur, redoublant les mercis, comme il nous a redoublé nostre félicité,

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. lettre 22.]

[1] Jean Delabarre, prévost ou bailli de Paris, pris à Pavie avec le Roi, était encore en Espagne le 15 février 1526. Voyez sa lettre à madame d'Alençon. (T. I, p. 436.)

LETTRE XXXV.

AU ROI, A MADRID.

1526 (avant le mois de mars).

Monseigneur, le desir que j'avois d'obéir à vostre coumandement estoit assez grant, sans l'avoir redoublé par la cherité qu'il vous a pleu faire au pouvre Berquin [1], selon vostre proumesse; dont je suis seure que celuy pour qui je croy qu'il a souffert aura agréable la miséricorde que pour son honneur avez fait à son serviteur et au vostre. Et ceux qui en vostre tribulacion ont oublié et Dieu et vous [2], connoistront leur malice n'avoir seu faire ingnorer vérité à l'esperit que le Tout Puissant vous a donné; dont maindre ne sera leur confusion que la gloire perpétuelle que vous en rendra celui qui par vous augmente la louange de son nom; dont il fera le vostre immortel en ce monde et en l'aultre. Et de cete grace me sens tant obligée, que j'ay supplié Madame faire pour moy ce que je confesse m'estre impossible. Et ne vous saichant rendre aultre

[1] Voyez t. I, lettre 54, p. 219 et 220.

[2] On avait voulu profiter de l'absence du Roi captif, pour perdre les fauteurs des nouvelles opinions religieuses. François Ier, sollicité par Marguerite, avait envoyé d'Espagne l'ordre de suspendre les recherches et de ne pas inquiéter ces *hommes d'excellent savoir*.

grant mercy que d'obéissance, ne fauldra d'ung seul jour à vostre coumandement

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. lettre 73.]

LETTRE XXXVI.

AU ROI, A MADRID.

(Montpellier, fin de février 1526.)

Monseigneur, attendant la venue du mareschal de Montmorency, Madame ne vous envoye nuluy, coume elle m'a mandé, et a retenu Langes [1] jusques à ce que elle ait parlé à luy ; toutesfoys, Monseigneur, de peur que la longueur du temps vous soit aussy ennuyeuse qu'elle m'est importaible, j'ay bien voulu mettre cete lectre à l'adventure, pour vous advertir que hier j'eus nouvelles que Madame fait fort bonne chère, et toutes choses vont selon vostre desir, tant de messieurs vos enfans que tous vos amys. Quant à moy, j'ay trouvé à Montpellier le légat d'Avignon et avecques luy le cardinal de Lorraine. Je les ramène à Madame, et pense que ledist légat vous y servira. Je m'en voys anuist à Nysmes, et bientoust trouveray M. de Vendosme et sa femme que Madame envoye au

[1] Langey (Guillaume Du Bellay, sieur de).

davant [1], et puis j'espère le trouver par dessa Tournon. Mais le grant seneschal luy doit donner à l'entour de Vienne quelques chasses qui le pourront retarder. Croyez, Monseigneur, que plus j'entre en vostre pays, et plus je connoys que vous estes à Madrid; car sans doubte, nonobstant que tout vostre royaulme soit en aussy bon estat, force et bon vouloir qu'il se peut desirer, sy est il comme un corps sans chef, vivant pour vous recouvrer, et mourant pour vous sentir loing. Et de moy, le travail des grans journées d'Espagne m'estoit plus portable que le repous de France, où la fantaisie me tourmente plus que la peine. Vous suppliant, Monseigneur, mais c'est de toute l'extremité de mon cueur, qu'il vous plese que souvent Madame ait de vos nouvelles; car sy toust que je l'auray veue, qui sera dimanche qui vient, je solliciteray selon son vouloir que bien souvent en aurez nouvelles. Suppliant celuy qui nous peult donner la grace de les vous envoyer bonnes, vous garder en santé, et bientoust mettre en la liberté en laquelle coume son salut vous desire voir

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. lettre 45.]

[1] Le Roi était donc à la veille de rentrer en France, puisque sa mère envoyait déjà au-devant de lui.

LETTRE XXXVII.

AU ROI.

(Alençon, — ?1526.)

(François Ier était rentré en France depuis le mois de mars 1526.)

Monseigneur, puis qu'il vous a pleu me donner la charge de vostre duché d'Alençon [1], et que je say bien l'affecsion que vous avez que justice y soit administrée, qui ne peult estre, sans qu'il vous plese encores en avoir de la peine, il vous plera ouyr Fors; qui vous dira la necessité qui y est pour le bien de vos pouvres subjects, quy sont les imaiges vives de celuy qui aultre chose ne nous recommande plus que leur aider; lequel je supplie, Monseigneur, vous ramener aussitoust voir une mère qui plus que jamais a envie de vous tenir en ce lieu, que de tout son cœur le desire

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. lettre 12.]

[1] Marguerite n'en était qu'usufruitière, après elle le duché faisait retour à la couronne. (Voyez un acte de 1525 dans le P. ANSELME, *Hist. génér. de France*, t. III, p. 281.)

LETTRE XXXVIII.

AU ROI.

(Alençon, — ? 1526.)

Monseigneur, ainsin que je voulois coumancer cete lectre par ce seur messaiger, cele qu'il vous a pleu escripre par mon houme[1] est arrivée, par laquelle il vous plest en m'asseurant de vostre bonne santé me faire tant de bien et d'honneur que je ne vous en saurois assez mercier; vous asseurant, Monseigneur, que vostre lectre m'est venue au besoing pour la consolacion des ennuis que j'ay eus ces jours passez; mais voyant que la seureté et bonne estime qu'il vous plest avoir de moy n'est point diminuée pour nulle occasion que l'on vous en puisse donner, cela me donne ung si grant contentement, que plus que jamais je desire vous faire voir que je n'ay ny ne saurois avoir aultre desir que vous obéir et suivre entièrement ce que je pense estre vostre intencion; suivant laquelle, Monseigneur, hier j'ay parlé aux coumissaires qu'il vous a pleu envoyer à Alençon pour leur offrir tout ce qui est en ma puissance de faveur et bon traitement. Et ay mandé à vos officiers par delà de leur mettre tous les procès entre les mains, et leur fere tout le service qu'ils pourront, coume vous pourrez plus au long

[1] Son messager ordinaire.

entendre. Vous suppliant vous en repouzer sur moy, et croire que, puisque j'ay cet honneur d'estre vostre seur, je mettray tant de peine à suivre entièrement ce que je say que vous voulez, que vous ne trouverez jamais aultre, en quoy qui se puisse dire ou faire, que vous mesmes

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 100.]

LETTRE XXXIX.

AU ROI.

(Saint-Germain-en-Laye, 2 avril 1527.)

Monseigneur, l'ambassadeur de ma seur la marquise [1] est venu à moy pour l'affaire que, s'il vous plest, monsieur le grant maistre vous dira [2]. Vous suppliant, Monseigneur, avoir pitié d'une mère et des enfans, que, je croy, n'ont aultre voulenté que de vous fere service; et jamais n'ay congnu qu'elle ayt eu aultre intencion. Monsieur de Lautrec et ceux qui ont

[1] Anne d'Alençon, sœur du premier mari de Marguerite, veuve de Guillaume Paléologue VIII, marquis de Montferrat.

[2] Cette affaire est une contestation entre la marquise de Montferrat et le marquis de Saluces, lequel réclamait le marquisat de Montferrat comme lui revenant faute d'hoirs mâles du marquis défunt. La reine de Navarre, en même temps qu'elle en écrivait au Roi, priait Montmorency de prendre en main la cause de la marquise. (Voyez t. I, lettre 59, p. 228.)

fait espérience de sa fidélité, vous ont tousjours dist que, pour une veufve estrangière au pays, elle a fait plus que son possible; qui sont choses que, je suis seure, n'oublierez. Et veu, Monseigneur, que à vos ennemys vous pardonnez, à ceux qui ont l'honneur d'estre de vostre sang et qui vous ont servy de leur pouvoir, est impossible que vous ne leur soyez père, coume la pouvre femme a du tout son esperance; et vous plera voir que celuy qui vous en a parlé est de longtemps cherchant donner peine à leur maison [1]. Vous asseurant, Monseigneur, que madame se coumence à amender; mais despuis que je vous escripvis, elle s'est tant et tant trouvée mal, que je ne vous en ay riens ousé mander. Encores a elle estreume foiblesse.

Monseigneur, quant à ce qu'il vous a pleu me fere le bien de m'escripre, entendant vostre intencion, tout a esté fait si bien que vous aurez cause de vous en contenter; car je ne puis avoir plus grant bien que de penser fere chose qui me ramentoive à vostre bonne grace, de laquelle n'a maindre seureté que très humblement s'y recoumande

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 52.]

[1] « S'il plaisoit au Roi entendre M. de Lautrec, sans du tout croire ceulx qui de longtemps ont desiré ruyner la maison de Montferrat, il feroit grant honneur et bien à ceste pouvre femme. Je luy en escrips ung mot. » (T. I, p. 228.) On voit par là que les deux lettres furent écrites le même jour.

LETTRE XL.

AU ROI.

(Mai 1527.)

Monseigneur, l'honneur et bien que ce m'est de si souvent avoir de vos lectres tant estimées me fait redoubler l'aise que mon continuel mal jusques icy proumet [1]. Et quant aultre chose n'en viendroit que de vous en donner ung peu de contentement, si m'en tiens-je heureuse. Mais, Monseigneur, tout cecy tourne en ennuy, voyant la santé de madame qui ne peult porter ce qu'elle desire, qui est de vous aller voir. Car despuis mercredy elle s'est trouvée beaulcoup plus mal qu'elle n'avoit esté despuis qu'elle a coumencé à se lever; et pour s'estre esforcée de s'avancer plus qu'elle ne povoit, elle a retardé sa parfaite guerison, et encores à ce matin a eu grant vomissement et desgoustement, en sorte que les médecins doubtent qu'il y a quelque pierre, pour ce qu'elle n'a bougé de couchée despuis vostre partement, sinon ung jour ou deux, qu'elle alla jusques en la garderobe. Et quant tout est dist, je croy que le plus grant desplaisir que son mal luy fasse, c'est qu'il la garde d'estre auprès de vous. Mais voyant sa debilité et le temps qu'il fait, sans grant dangier il seroit impossible qu'elle partist.

[1] Elle commençait une grossesse.

Vous suppliant, Monseigneur, me perdonner de si long propous; mais la fiance que vous avez en moy me fait penser que je vous offenseroys trop de vous en celer la vérité. Si Dieu luy donne aultre chose, je le vous manderay sur l'heure, car jespère, si le temps s'adoulcist ou qu'elle fasse une pierre [1], que ce sera la guérison que, suivant vostre desir, desire

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 62.]

LETTRE XLI.

AU ROI.

(Mai 1527.)

Monseigneur, le seul bien des deux qu'il vous a pleu me faire est si grant, que je ne sais coume assez très humblement vous en mercier; car voir vostre lectre est pour vivifier ung esprist mortifié, et savoir la santé de Madame, dont le mal m'avoit esté celé [2], peult ressuciter ung cueur mort. Regardez donques,

[1] Il paraît que Louise de Savoie était sujette à ces crises : « Madame a été merveilleusement malade... elle fist hier une pierre grosse comme ung pois; despuis elle s'est toujours portée de mieulx en mieulx. » (T. I, lettre 2.)

[2] « Jamais femme ne feut en la peine où je suis, saichant la maladie de Madame avoir esté plus grande que l'on ne m'avoit escript; et de ce que vous m'advertissez de son amendement, je loue Nostre Seigneur. » (A MONTMORENCY, 2 avril 1527.) — (T. I, lettre 47, p. 224.)

Monseigneur, quel restaurant il vous a pleu m'envoyer, et si j'ay puissance pour le vous rendre, et vous jugerez que, en défault de ma force, vous devez recevoir la connoissance de mon obligacion, liée avecques ung desir d'estre digne d'y sactifaire si grant, qu'il me semble que vostre bonté et amour, qui mieux le sent que je ne le puis dire, se contente de moy. Et en cete foy, non fondée en mérite, m'asseure de vostre bonne grace, qui est la résistance que je treuve en tous les ennuys que peult avoir une femme grosse [1], laquelle, Monseigneur, vous supplie tenir pour très humblement recommandé le Roy de Navarre et moy, et penser que de ce quy sera au savoir et pouvoir des deux serez servy d'affection et léaulté. Et n'a desplaisir que de l'impossibilité de mieux

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 111.]

[1] Elle accoucha de Jeanne d'Albret, le 7 janvier 1528.

LETTRE XLII.

AU ROI.

(? Gabarret, — octobre 1527.)

Monseigneur, je sais bien que l'eslongnement de ceux qui sont en vostre bonne grace n'a nulle puissance de les vous faire oblier ne mains aymer. Toutesfoys si n'est maindre le desir que la seureté d'avoir ce bien, et plus j'ay de fermeté en vostre amour et bonne voulonté, et plus j'ay d'envye de la garder et crainte de perdre par mon malheur ce que par mon mérite je n'ay acquis. Par quoy, Monseigneur, si je vous importune de mes continuelles et très humbles recommandacions, je vous supplie ne vous en ennuyer, et aussy peu de coummander que j'aye le bien de savoir souvent de vos nouvelles. Et pour cete cause vous renvoye Adrien, lequel ne pensoys mener si loing, par lequel il vous plera entendre la vie de ceux que vous avez mis ensemble, qui n'ont regard que à faire chose que vous ayez agréable. Par quoy, remettant sus luy le surplus, vous suppliant, Monseigneur, avoir memoire de ce qu'il vous plust me proumettre pour luy quand je pris congié de vous, ne vous ennuyra de plus long propous, priant Nostre Seigneur vous donner bonne et longue vie,

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE [1].

[Ms. n° 71.]

[1] Voyez t. I, lettre 46.

LETTRE XLIII.

AU ROI.

(Du Béarn, — octobre 1527.)

Monseigneur, l'incrédulité de Sainct Estefve ne m'a point gardée d'obéir au commandement qu'il vous plest me faire de le croire; vous merciant très humblement, Monseigneur, des bons et honnestes propos qu'il vous a pleu par luy nous mander. Dieu nous doint grace de vous pouvoir faire tel service que vous congnoissiez nostre amour et reverence digne de la bonne affecsion que vous nous portez; car la vie et tout ce qui en despend y sera sans crainte de bon cueur mis. Et pour ce, Monseigneur, qu'il n'y a que cinq jours que je suis arivée ici [1], ne fais que commencer à entendre le langaige. Parquoy des nouvelles de vostre frontière en lesse rendre le conte à celuy auquel il vous plest en donner la cherge [2]; en quoy j'espère qu'il vous fera si bon devoir que vous luy ferez ce bien de vous en contenter; et ne tiendra à bonne diligence, car despuis qu'il est icy n'a regardé que aux affaires qui vous touchent, me lessant la cherge des siens, qui ne pourront que bien aller nous tenant tousjours à vostre bonne grace, à laquelle tant et si très humble-

[1] En Béarn, où son mari la conduisait pour la première fois. (Voyez t. I, lettre 56.)

[2] Henri d'Albret était nommé lieutenant du Roi aux pays de Guyenne et de Languedoc.

ment qu'il luy est possible, vous supplie, Monseigneur, la tenir pour recommandée

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 67.]

LETTRE XLIV.

AU ROI.

(Octobre 1527.)

Monseigneur, après vous avoir asseuré de la bonne santé de Madame et de messieurs vos enfans, fault que je me plaingne à vous de la guerre que me fait madame du Vigan, que nous trouvasmes à Argenteuil; et despuis n'a cessé de me mener la guerre. Toutesfoys, Monseigneur, ne luy veux je tant de mal que je ne vous supplie très humblement vouloir voir une requeste qu'elle m'a priée vous fere pour elle, d'une terre du marquis d'Escot, de quoy j'escrips à M. le Grant et de Villeroy, pour le vous donner à entendre. Et j'espère que le bien que vous luy ferez vous sera rendu à force bonne chere que nous espérons vous fere, si Dieu me fait la grace de vivre après estre accouchée, ce que j'espère, contre ma santé; car despuis que je ne vous vis, la toux m'a tousjours tenue en estremité, dont me treuve tant foible, que, sans l'attente de vostre venue, auroit peur ne passer la Toussaints

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 6.]

LETTRE XLV.

AU ROI.

(Commencement de novembre 1527.)

Monseigneur, l'aise a esté si grande en cete compaignie des nouvelles que bien au long nous ont escript M. le prevost[1] et baillif Robertet de la prise de Pavie[2], que je ne le vous puis escripre. Car quant je pense l'ennuy que Madame et tous ceux qui vous ament ont porté à cause de cete place, il me semble que maintenant Nostre Seigneur leur veult recompenser leurs larmes en consolacion, voyant que M. de Lautrec, en continuant son voyaige, rend l'Empereur plus aisé à nous fere le plesir que sans force il devroit chercher. Car sa nécessité est bien si grande que, si celle de nostre amour ne la passoit, il nous devroit demander ce que nous lui requérons. Mais celuy qui connoist que en toustes choses avez usé d'honnesteté et de raison plus que d'aultres moyens qui vous estoient assez possibles, vous donnera à connoistre que sa bonté est aussy grande à vous rendre l'ennuy passé en joye, que sa puissance a esté de le vous donner. Par quoy, Monseigneur, ne vous pouvant faire plus grant service que de le louer des graces qu'il vous donne, et

[1] Le prévôt de Paris, Delabarre.

[2] Pavie fut prise par Lautrec, au mois d'octobre 1527. La ville fut impitoyablement saccagée.

le supplier continuer, en fera faire continuelles prières, espérant que celuy qui est libéral sans nombre n'a point commencé à vous donner sa grace que bientoust il ne vous donne le surplus, que vous et tout vostre réaulme desire; vous suppliant pour le plus grant bien que je vous demande, coumander quant il en viendra nouvelles de Messieurs, que nous en saichons, car oultre ma naturelle obligacion, la maison où vous m'avez mise [1] est si desdiée à vostre service et au leur, que je me tiens heureuse de connoistre combien vous y estes aimé et honoré; car c'est de tout leur cueur. Et de tout le sien se va à vostre bonne grace très humblement recommander

Vostre très humble et très obéissante sujecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 50.]

LETTRE XLVI.

AU ROI.

(De la Guyenne, fin de 1527.)

Monseigneur, de peur de vous ennuyer de propous longs, j'ay escript à madame d'Estampes d'ung affaire pour deux de vos serviteurs. S'il vous plest leur fere ce bien, je pense que ce sera pour vostre service, à quoy le bon houme s'emploira totalement, et il a des

[1] Marguerite était remariée depuis le mois de janvier.

moyens de vous en faire. Et vous plera me pardonner si pour vos subjets affectionnés je vous escrips; mais le lieu où vous nous mettez me fait prendre hardiesse de vous parler de ceux que je voy untiles [1] à votre service; car croyez, Monseigneur, que depuis que je suis par dessa, j'ay bien congnu ceux qui pour eux seulement ou pour l'amour de vous vous servent; et n'ay tendu à aultre fin que à pacifier toutes choses particulières, pour les apprendre à n'avoir en ce temps aultre guerre que à vos ennemys, ny aultre avarice que pour vostre proufist [2]; ce que je pense avoir persuadé à la pluspart de la Guienne, que l'on avoit bien mis peine pour rien de la troubler et désespérer de vostre bonté, qui maintenant est si congnue, qu'ilz n'espargneront riens pour vostre service. Et si mon ventre [3] me permettoit d'aller coume je voudrois, je n'en ferois mains partout, car je ne puis ne penser ne vouloir que ce que je say que vous voulez, Dieu me doint tel effect que vous soyez servi selon que le desire

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 114.]

[1] *Utiles*, Marguerite écrit de même *unzer*, pour *user*; don *Ungues*, pour don *Hugues*, etc. C'était apparemment la belle prononciation du temps.

[2] Il s'agit du refus du *don volontaire* que l'on exigeait de la noblesse pour acquitter la rançon du Roi. Marguerite agissait en Guyenne, et son mari dans le Berry et le Limousin. (Voyez t. I, lett. 64, p. 235.)

[3] Elle était enceinte de Jeanne d'Albert.

LETTRE XLVII.

AU ROI.

(? 1527 ou 1530 ?)

Monseigneur, la grace qu'il plest à Nostre Seigneur de nous faire de vous donner tel amendement que je le croy estre parfaite guerison, est si grande, que vous pouvez penser quel plesir c'est à ceux qui jusques ici n'ont estimé leur vie que langueur, desirant de revoir en vous cete santé qui donne vie et force à toute la chrestienté et à nous entière félicité. Vous savez bien, Monseigneur, quelle joye le cueur de Madame en sent, voyant l'effet de sa continuelle prière envers Dieu, où gist sa resurrection. Car sans vostre lectre, elle s'en alloit tumber malade. Quant est de moy, Monseigneur, Babou [1] en sera tesmoing que je puis dire avecques Sainte Élizabeth : si toust que j'ay veu vostre parole, mon enfant a bien monstré sine de joye; en sorte que le repous que pour ma santé estois contrainte de prendre sus jours, est tourné en ung dormir de contentement, qui me rent assez saine pour me lever et de tout mon cueur louer celuy à jamais qui à la fin ne nous a obliés, quelque tribulacion qu'il nous envoye. Le suppliant plus que jamais

[1] Babou de la Bourdaizière qui faisait souvent l'office de courrier, soit en Espagne, soit en France.

vous conserver ce qu'il vous donne, aussy longtemps que le desire

Vostre très humble et très obéissante sujecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 101.]

LETTRE XLVIII.

AU ROI.

(Fontainebleau? 1527.)

Monseigneur, le desir que j'ay continuellement de savoir de vos bonnes nouvelles, etc. (T. I, lettre 63, p. 233.)

LETTRE XLIX.

AU ROI.

(Janvier 1528.)

Monseigneur, je n'ay point de peur de vous ennuyer à souvent vous redire que Madame et messieurs vos enfans sont en très bonne santé. Mais pour ce que Babou vous en sçaura mieux que ma lectre rendre conte, m'en remettray à luy, vous suppliant le croire de ce que je l'ay prié vous dire; car vous savez, Monseigneur, que je ne crains n'y ne desire chose en ce monde plus que meriter l'eslongnement ou la conti-

nuacion de vostre bonne grace, à laquelle avecques le mary et la fille qui vous attend à naistre [1] vous suplie recevoir ses plus que très humbles recommandations

Vostre très humble et très obéissante subjecte et grosse seur MARGUERITE.

[Ms. n° 11.]

LETTRE L.

AU ROI.

(Janvier 1528.)

(La reine de Navarre étant sur le point d'accoucher de Jeanne d'Albret.)

Monseigneur, l'honneur et bien qu'il vous a pleu me faire de m'escripre une lectre telle que je ne suis suffisante pour la savoir assez estimer et louer, m'a donné si grant contentement que tout le mal que despuis votre veue j'ay eu, ne me peult garder de retrouver la santé que je pensois m'avoir du tout lessée. Et crois, Monseigneur, que vostre bonté a bien senty ma necessité, en quoy n'eusse seu avoir millieur remède que la connoissance qu'il vous plest me donner de vostre bonne souvenance, avecques la seureté de vostre bonne grace. Vous asseurant, Monseigneur, que la peur que j'ay eue d'essayer le mal que je doy aultant craindre que je l'ay desiré pour beaulcoup de

[1] Il paraît que Marguerite s'attendait à avoir une fille. Elle ne se trompa point : Jeanne d'Albert naquit le 7 janvier 1528.

raisons, s'est convertie en vœu quant j'ay veu qu'il vous plest tant faire de cas de ma peine que de vouloir faillir à vostre santé, qui m'est si très chère, que de bon cueur pour la vous conserver y vouldrois mettre la vie, et ne saurois avoir mal si grant qui me soit riens au prix de ce qui vous touche. Espérant toustesfoys que Dieu me fera la grace vous attendre. Mais si je n'ay cet heur, je m'aideray de vostre lectre que je feray lire en lieu de la vie de Sainte Marguerite [1], pour ce qu'elle est escripte de la main que, j'espère, m'aidera plus que nulle aultre recepte. Car je ne puis croire que ma fille ousast naistre sans vostre commandement; qui fera mettre peine d'attendre jusques au dernier jour vostre desirée venue

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 41.]

LETTRE LI.

AU ROI.

(1529, — avant le 24 d'avril.)

Monseigneur, le pouvre Berquin, qui par vostre bonté tient que Dieu luy a saulvé la vie par deux foys [2], s'en va devers vous, n'ayant plus personne à

[1] Qu'on lit pour aider la délivrance des femmes enceintes.

[2] En 1523, puis en 1526. (Voyez la note sur Berquin, t. I, p. 219.)

qui il puisse avoir adresse, pour vous donner à connoistre son innocence; et pour ce, Monseigneur, que je say l'estime en quoy vous le tenez et le desir qu'il a et a tousjours eu de vous fere service, je ne crains vous supplier par lectre en lieu de la parole qu'il vous plese en avoir pitié. Et s'il vous plest faire semblant de prendre son affaire à cueur, j'espère que la vérité qu'il fera apparoistre rendra [1] les forgeurs d'hérétiques plus maldisans et désobéissans à vous que zélateurs de la foy. Et pour ce, Monseigneur, que je say que vous entendez toutes les raisons qui s'y peuvent dire, et voulez soustenir le droit à qui il appartient, sans que le juste ait besoing d'avocat davant les yeux de vostre doulceur; par quoy m'en tairay, suppliant celuy qui vous a tant donné de graces et vertus vous donner bonne et longue vie pour longuement en ce monde et esternellement en l'aultre estre en vous loué.

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE [2].

[Ms. n° 93.]

[1] C'est-à-dire les convaincra d'être, etc.

[2] Cette recommandation ne sauva pas Louis Berquin. Il fut brûlé en place de Grève, le 24 avril 1529.

LETTRE LII.

AU ROI.

(1525.)

(Avant le 24 d'avril, pendant le dernier procès de Louis Berquin.)

Monseigneur, l'honneur et le bien que ce m'est de vous escripre est si grant que la crainte de vous ennuyer ne m'en sauroit garder, vous suppliant avoir memoire que vous l'avez coumandé, ce que n'ay mains de la seureté de vostre bonne grace, selon votre proumesse. Mais si sans cesser y estoient presentées mes très humbles recoumandacions, si ne diroit point mon affecsion que ce fust trop. Vous le savez et.... [1] tais, attendant estre digne que vous me.... [1] chose qui me rende envers vous telle.... [1] que je suis en voulenté. Le coumander est vostre, et de l'obéissance n'y aura faulte, tant que Dieu laissera en moy ce qu'il luy a pleu y mettre. Vous suppliant, Monseigneur, que les deux qu'il vous a plu mettre ensemble [2] pour vostre service soient advertis de vos bonnes nouvelles, et considérer que plus le chemin est long, et plus est bref le desir de savoir comme vous vous portez; car nous avons seu que, après la goutte de Madame, vous avez eu ung reume, selon la coustume de vous [3] sem-

[1] Le papier est déchiré.

[2] Le roi et la reine de Navarre.

[3] *Vous*, *vos*. Cette substitution de *ou* à *o* est continuelle dans Mar-

blables complecsions, dont vous estes guery à ce que l'on m'escript. A quoy fault que j'ajouste foy, non sans doubte du contraire, en quoy ne puis que pour celuy que, je suis seure, vous garde, pour plus grant chose, parfaire en vous son parfait coumancement, et me faire digne de vous faire service, vous faisant, Monsieur, pour la fin une très humble requeste; c'est qu'il vous plese avoir pitié du pouvre Berquin, lequel je connois ne souffrir que pour aimer la parole de Dieu et obéir à la vostre. Par quoy ceux qui en vostre tribulacion ont fait le contraire[1], l'ont pris en haine, en sorte que leur malice par hypocrisie a trouvé advocats davant vous pour vous fere oblier sa droite foy à Dieu et amour à vous; en sorte que s'il ne vous plest entendre par luy mesmes comme il en va, il est au desespoir. Il vous plera, Monseigneur, faire en sorte que l'on ne die point que l'eslongnement vous ait fait oblier

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 31.]

guerite. On l'a soigneusement conservée, comme indication de la prononciation en usage à la cour de François Ier.

[1] Ceux qui pendant la captivité du Roi ont fait le contraire de ce qu'ordonne la parole de Dieu, en persécutant les gens accusés d'hérésie.

LETTRE LIII.

AU ROI.

(Du château de Blois, fin d'octobre 1529.)

Monseigneur, je say bien que vostre bonté ne doit estre sollicitée de faire du bien à vos serviteurs, mais pour ce que le nombre de ceux qui se disent tels est si grant qu'il n'est possible à tous satifaire, je n'ay craint vous en ramentevoir ung que, j'en suis seure, n'a espergné ni ne fera jamais ce que vous luy donnerez pour le mettre en vostre sarvice, et si suis seure qu'il ne demande nulle recompense que vostre bonne grace [1]. Toutesfois, Monseigneur, il vous a pleu luy donner tant de connoissance que vous avez fiance en luy et que vous ne l'oublieriez, que je say bien qu'il ne vous sollicitera point de ce qu'il espere venir de vostre liberalité. Toutesfois, si ainsin est que M. d'Alby [2] soit trespassé, comme si souvent l'on dit, il vous plaira avoir souvenance de M. de Tarbes; et ce qui m'en fait prendre la hardiesse de vous en escripre, est que jamais je ne l'ai veu lassé de prendre peine à vous servir, et si ne luy ouïs oncques parler de vous demander riens. Qui me rendroit ingrate envers vous, si je

[1] Il s'agit, comme l'on verra plus bas, de l'évêque de Tarbes, Gabriel de Grammont.

[2] Aymar de Gouffier. Il avait été élu en 1523, et mourut le 9 octobre 1529 (obiisse *dicitur* die 9ª octobris). (*Gall. christ.*, t. I, p. 38.)

vous celois ce que j'en connois, veu que je say que par luy ny aultre n'en serez adverty; et vous voulez bien que l'on vous parle pour vos bons serviteurs. Vous suppliant très humblement l'avoir pour recommandé, et moy plus que très humblement, à vostre bonne grace. Vous asseurant, Monseigneur, que tout vostre logis et celuy de Madame sera toust prest à la fin de cete semaine. Et ne vous pouvant fere aultre service, ne fauldra à solliciter vos ouvriers jusques à votre desiré retour

Vostre très humble et très obéissante subjecte et grosse seur MARGUERITE [1].

[Ms. n° 24.]

LETTRE LIV.

AU ROI.

(Du château de Blois, juin 1530.)

Monseigneur, tant que vous et Madame avez esté icy, le contentement de vous voir a esté sy grant que je prenois plus de plaisir à vous ouïr deviser ce lieu que de le regarder; mais maintenant qu'il ne m'est plus riens demeuré que la memoire de vos paroles, connoissant vostre vouloir estre bientoust voir vostre devis parfait, je n'ay aultre bien que visiter les lieux

[1] La reine de Navarre n'obtint pas ce qu'elle sollicitait. Le successeur d'Aymar de Gouffier sur le siége d'Alby ne fut pas Gabriel de Grammont, mais le cardinal chancelier Duprat. (*Gall. christ.*, t. I.)

qu'il vous pleust me monstrer, pour solliciter vos ouvriers d'avancer ce que vous avez commandé. Et plus je regarde le bastiement et esperimente l'air de l'assiette, et plus je confesse vostre élection bonne; car en ma vie ne me trouvay sy saine que je foys; car pour estre en mon huitiesme moys [1], je ne laisse d'aller deux fois de jour par tout vos jardins et édifice, dont je me treuve en lieu de lesse fortifiée. Suppliant Nostre Seigneur, Monseigneur, que, après avoir mis fin à vos affaires, qui par sa grace est plus facile que ne nous paroist, puisqu'il luy a plu vous envoyer si bonnes nouvelles d'Italie, vous ramener bientoust avecques celle que sans vous ne devez conter pour vivre, prendre icy le repous que par long travail avez tous deux mérité; et avecques ses moynes en fera tous les jours prière

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 15.]

LETTRE LV.

AU ROI.

(Du château de Blois, entre mars et juillet 1530.)

[Madame arriva à Blois le 8 mars (voyez t. I, lettre 75), et la Reine accoucha d'un fils vers le 15 juillet (t. I, lettre 85).]

Monseigneur, la seureté de vostre tant estimée santé n'a seulement rendu à Madame la sienne, mais, comme

[1] Elle était grosse de son second enfant, qui fut Jean d'Albret.

vous dira Babou, l'a preservée de la douleur acoustumée; car aussytoust qu'elle entendist par luy de vos bonnes nouvelles, encores que sa main fust enflée ce qu'elle pouvoit estre, si n'ousa elle luy fere plus de mal; et me semble, Monseigneur, qu'elle est à cete heure si fortifiée de la joye qu'elle a, que toutes les peines qu'elle prent luy servent de passe temps. Et, quant est de ma part, je me treuve despuis cete bonne heure si legiere, que le faix que j'ay [1] me soustient. Et par cela, Monseigneur, pouvez vous connoistre combien vostre bien sert à vos amis; qui me fait vous supplier très humblement vouloir parfaire nostre contentement, parfaisant vostre saige et heureuse deliberacion de vous contregarder, comme si bien avez coumencé, que je vous puis dire que, avecques vostre salut, vous nous mettez du purgatoire en paradis. Suppliant celuy qui nous donne cete félicité vous continuer vostre desir, selon que l'en requiert de tout son cueur

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 26.]

[1] Sa grossesse.

LETTRE LVI.

AU ROI.

(Blois, 1530.)

Monseigneur, là où est ce porteur il n'est point de besoing de vous dire coume Madame se porte [1]; car du mal et de la guerison nul ne peult mieux parler que luy. Et quant est du ventre, dont il vous plest me fere l'honneur de me coumander par vostre lectre que je vous en mande des nouvelles, il me rend si feible et malade, que je ne say lequel je dois fere, ou en craindre le mal, ou en espérer le bien. Et de ce qu'il vous a pleu retenir le Roy de Navarre, ce luy est tant de bien et d'honneur, que je suis seure qu'il n'a aultre plesir en ce monde que d'estre auprès de vous, et vous fere service. Et me sens trop heureuse, puis que je n'y puis estre, qu'il y soit. Vous suppliant, Monseigneur, avoir tous les deux pour recoumandés en vostre bonne grace, où est leur espérance; requérant celuy qui par sa vertu s'est ressuscité vous donner aussy bonne vie et longue, avecques tel contentement que le vous desire

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 121.]

[1] Elle était restée à Blois, auprès de sa fille enceinte. (Voyez t. I, lettre 76, p. 248.)

LETTRE LVII.

AU ROI.

(Du château de Blois, juin 1530.)

Monseigneur, *et unde hoc michi veniat,* tant d'honneur, tant de grace, de contentement qu'il vous plest donner à vostre très humble seur, que en une telle joye si digne de faire oblier toutes choses, avez eu memoire et pris la peine de l'en faire participante [1], dont assez très humblement ne vous en saurois mercier; mais je supplie celuy qui peult tout sactifaire mon impossibilité et vous donner tel contentement que je vous desire, espérant fermement que ainsin le fera, car jamais ne vous a oblié, après vous avoir esperimenté en longue pacience. Et de ce qu'il vous plest, Monseigneur, nommer Messieurs vos enfans miens, je ne puis désavouer cet honneur, estant seure que je n'aimeray jamais tant ceux que j'ai portés que le maindre d'eux; et si celuy qu'il vous plest dire vostre, eust peu saillir par la bouche, les yeux ou les oreilles, je suis seure, Monseigneur, qu'il eust obéy à vostre coumandement, et fust venu dehors à l'heure que nous eusmes ces bonnes nouvelles; car il me monta si hault dans l'estoumac, où il a demeuré toute cete nuyst,

[1] L'heureux événement dont François Ier avait écrit la nouvelle à sa sœur doit être la rentrée prochaine des enfants de France, qui arrivèrent à Bayonne, avec Éléonore leur belle-mère, à la fin de juin. (Voyez t. I, lettres 81, 82.)

qu'il sembloit qu'il vouloit voir et ouir vostre lectre. Dieu me doint grace que, pour recompence de l'ennuy que j'ay d'estre si longtemps, et encores en ce temps, hors du pouvoir dont j'ay si grant desir, je puisse accoucher de chose qui puisse estre pour le service de vous et des vostres. Vous asseurant, Monseigneur, que ma joye est si grande, que, vienne peine, douleur, voire la mort ne peult plus empescher d'oreanavant de vivre ou mourir contente

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 57.]

LETTRE LVIII.

AU ROI.

(Fin de juillet — 1530.)

Monseigneur, ce porteur s'en va devers vous si plein d'affecsion et desir de vous voir, et si chargé de toutes les nouvelles que vous desirez savoir, que je n'ouse par longue lectre empescher sa créance, pour ne vous donner l'ennuy de redire ce qu'il ne luy sera ennuy de vous conter. Par quoy, Monseigneur, rendant à Dieu tous les mercis, graces et louanges que cueur, corps, ame, esprit et tout ce qu'il a mis en moy peult soustenir, le voys supplier que mon desir, tant et si très longuement de grant desir desiré, sorte bintoust à son coumance (*sic*)[1] effet, et que, avecques la mère

[1] Marguerite voulait écrire *coummancement*.

languissante d'envie de vous voir, puisse, en lui laissant le surplus, embrasser les pieds de son père, frère, fils, mary et son tout en ce monde, avecques la bienheureuse Dame que je tiens maintenant vous mesme[1],

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 77.]

LETTRE LIX.

AU ROI.

(?Du Béarn, — automne de 1530.)

Monseigneur, s'il vous plest faire l'honneur à ce jeune messaiger de l'escouster, il vous contera de nostre voyaige[2] plus au long que mon escripture, de peur de vous donner ennuy, ne l'ouse entreprendre, et croy qu'il n'oubliera la bonne chère que nous ont

[1] Éléonore, sœur de Charles V, mariée à François Ier, le 17 juillet 1530, à Veries, dans l'abbaye des Urbanistes. (*Rec. du marquis d'Aubay*, t. I.)

[2] Favyn et Olhagaray disent que le roi et la reine de Navarre se retirèrent chez eux en 1530. (Voyez t. I, p. 55.) Je conjecture que c'est de ce voyage qu'il est ici question. Il ne put se faire qu'en automne, puisque la Reine fit ses couches à Blois environ le 15 juillet.

Il paraît que, chemin faisant, le Roi et la Reine de Navarre s'étaient arrêtés en un logis où ils avaient été reçus par les fils du Roi. Il faut réunir à cette lettre la lettre 167, t. I, p. 404, que je n'avais pas su dater.

fait Messieurs vous[1] enfans; qui nous a esté une aise si grande que nostre voyage s'en fera plus aiseement qu'il n'a esté commencé. Vous asseurant, Monseigneur, que pour porter l'ennuy de l'eslongnement de vostre veue, nous avions bon besoing de voir cete parfaite compaignie, qui ne se peult regarder sans avoir la lerme à l'euil, tant de la joye des graces que Dieu y a mises, que de l'ennuy que bientoust avecques les deux, nous [n']ayons ce bien de les voir avecques vous et Madame. Mais il me semble, Monseigneur, que si encores ces trois y estoient, que jamais vous deux ne sauriez avoir mal, et je vous supplie, Monseigneur, aultant que vous aimez vostre consolation et celle de Madame, que vous les tirez près de vous; et si je savoye chose qui vous feust de plus grant plesir, je croy que vous estes seur qu'il ne vous seroit celé; et si c'estoit marchandise à vendre, je n'ay veu chose ny à Paris, ny à Tours où sitoust je misse tout mon bien. Or, Monseigneur, avant que vous finer ce propous, qui jamais ne m'ennuyroit, je vous supplie faire tant de bien à celuy qui se va jetter à vos pieds, que de luy faire dire ce qu'il vous plera qu'il fasse et coummander à ceux qui ont l'heur d'estre près de vous, d'y avoir l'euil, afin qu'il preigne si bon coummencement à suivre vostre voulonté, que vous en fassiez un gentilhomme digne d'estre nommé vostre serviteur par les vertus que l'on acquiert seulement de connoistre les vostres; à quoy il m'a proumis mettre bonne peine.

[1] On a déjà vu plus haut *vous* pour *vos* : les *ous* pour les *os*, etc.

Et ce qui me fait espérer qu'il y parviendra, est qu'il a desja le sens de vous aimer plus que tout le monde, par quoy l'advoue pour filz et comme tel le vous recommande

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 59.]

LETTRE LX.

AU ROI.

(? Du Béarn, automne de 1530.)

Monseigneur, celuy qui vous presente cete lectre est tant obligé et tenu à vous, et moy avecques luy, tant pour le bien qu'il vous a pleu luy fere que pour la bonne voulonté qu'il vous plest luy monstrer, et le contentement que vous avez du desir qu'il a eu toute sa vie de vous fere service, que je say qu'il ne vous cellera riens, mais le saura trop mieux desclairer que ma lectre de tout ce que je vous voudrois ou pourrois escripre. Et vous l'avez trouvé si fidele et affecsionné serviteur, que je suis seure que vous le croirez, dont je vous supplie très humblement; car pour l'avoir tousjours trouvé envers vostre service tel que je le desirois, et en mon endroit, coume vray filz, je ne luy ay rien dissimulé. Il est vostre facture, et ne connoist tenir nul bien ny honneur que de vous, vostre bonté seule luy a esté père et mère et advocat envers

vous mesmes. Par quoy, Monseigneur, je ne le vous puis aultrement recommander que de vous supplier parfaire vostre œuvre, non pour luy, mais pour la sactifasion de vous, qui prenez plesir d'honorer ce que vous avez fait. Et en le tenant en vostre bonne grace et luy coummandant travailler pour vostre service, je suis seure que vous en aurez contentement; car Dieu luy a fait ce bien d'ajouter à son desir, la diligence et l'entendement avecques la longue pratique de vous fere service. Et croyez, Monseigneur, que sitost que ma force l'endurera, je ne faudray de vous aller très humblement mercier des infignies graces que vous faites au roy de Navarre, à sa fille et à moy. Et en vous recommandant ces trois, desquels Dieu vous a mis la seule et parfaite esperance, le va supplier vous donner bonne, longue et contente vie

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 74.]

LETTRE LXI.

AU ROI.

(Non datée [1].)

Monseigneur, le bon visaige que j'ay trouvé à M. le Dauphin, etc. (T. I, lettre 167, p. 404.)

[1] Cette lettre est imprimée dans le sixième volume de l'*Histoire de Marguerite de Valois*, par mademoiselle de La Force (édit. de Didot l'aîné, 1783). L'auteur des deux derniers volumes, ajoutés en forme

LETTRE LXII.

AU ROI.

(Alençon, — vers le 30 décembre [1] 1530.)

(Mort du prince Jean d'Albret, fils de Marguerite.)

Monseigneur, puisqu'il a pleu à Dieu tirer à luy celuy qu'il vous a pleu advouer pour vostre petit fils, etc. (T. I, lettre 90, p. 269.)

de commentaire historique au roman de mademoiselle de La Force, indique pour cette lettre la date de 1530. Cette date est très-vraisemblable.

[1] J'ai daté dans le premier volume cette lettre du mois d'octobre; c'est une erreur. Jean d'Albret n'est mort que le 25 décembre, comme le marque son épitaphe, que je ne connaissais pas alors. La voici telle qu'elle existe dans le caveau des ducs d'Alençon :

« Cy gist monseigneur Jean de Navarre, prince de Viane, fils aisné et unique de Henry II du nom, par la grace de Dieu, roy de Navarre, et de madame Marguerite de France, sœur unique du roy de France, François, Ier de ce nom; lequel seigneur et prince trespassa le 25 décembre, l'an 1530, en l'âge de cinq mois et demi, et fut inhumé dans ce lieu le 26 dudit mois de décembre 1530. » (Voyez Odolant Desnos, *Mémoires historiques sur Alençon*, t. II, p. 263.)

LETTRE LXIII.

AU ROI.

(Avant septembre 1531.)

(Le Roi, à ce qu'il paraît, avait reproché à sa sœur un mot dont elle se justifie en l'expliquant.)

Monseigneur, vous savez bien qu'il n'est pas en ma puissance de vous pouvoir riens non seulement celer, mais dissimuler, car toute ma vie, j'ai parlé à vous sans avoir regart à nule crainte, vous desclairant mon vouloir, priveement coume à mon frère, recevant vostre coumandement et conseil coume de mon père et de celuy que je tiens tout ce que je puis espérer et desirer d'avoir en ce monde; pour le service duquel j'ay estimé liberté le sacrifice de ma voulonté, ma vie heureuse, et ma mort glorieuse. Mais, Monseigneur, si j'estois si indigne que Dieu me vousist jusques là nyer la fin de mon intencion qu'il feust possible qu'elle feust de vous ingnorée, et que mon obéissance pour l'amour de vous voulontaire portast ung si contraire effet que de mettre en vostre pensée ce dont la mienne a tousjours esté si loing que seulement en ouyr parler ne se peult endurer sans importable paine, de laquelle, Monseigneur, je vous supplie très humblement ne me laisser plus soustenir le purgatoire, et me faites cet honneur de penser que si j'ay aultrefoys dist que je

pensois demeurer la dernière [1], c'estoit pensant avoir la perfection de tous les malheurs et ennuis que Dieu peult envoier à sa créature; et si mon desir se feust accordé à ma peur, j'eusse mis peine de garder ma vie et santé plus songneusement. Je suis seure, Monseigneur, que vous le sentez ainsin coume moi; mais la parole que vous me distes au partir, que peult estre Dieu voyoit ma vie passer celle de vous et de Madame, m'a esté si pesante dans le cueur, que, sans vous avoir escript cete lectre, esperant vostre responce dont j'ay besoing, je suis seure que ma vie n'eust soustenu longuement cete peine; car je n'ay fin, regart ni intencion que de vivre et mourir

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 99.]

LETTRE LXIV.

AU ROI.

(Avant septembre 1531.)

Monseigneur, ce porteur vous saura si bien redire des nouvelles, tant du lieu dont il vient que de cetuy cy, que sa suffisance mérite donner lieu à sa parole. Vous suppliant estre seur de la santé de Madame, et que sa diligence ne lesse riens à prouvoir. De moy, Monseigneur, le desir de vous revoir m'est unne si

[1] Survivre à sa mère et à son frère.

forte passion à soustenir, qu'elle fait taire toutes aultres que sans cete là treuverais importaibles; car toutes mes pensées, desirs et affections sont davant Dieu si importuns, et tendans à cete seule fin, que de nul aultre propous ne luy puis faire oraison; le suppliant me donner l'effet du bien dont il me donne le pouvoir de si fort le prier; ce que fermement en sa bonté infaillible espère

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 18.]

LETTRE LXV.

AU ROI.

(Avant septembre 1531.)

Monseigneur, l'honneur qu'il vous a pleu me fere de m'escripre par ce porteur, me gardera de craindre par luy vous ennuyer de cete lectre, qui ne sera, Monseigneur, que pour vous asseurer de la bonne santé de Madame, qui toutesfois n'est encores si forte que je la desire; mais l'envie qu'elle avoit de vous voir la fortifioit en sorte qu'elle estoit preste à partir, ce qu'elle dist attendre tant, qu'il vous plera le luy mander. Et en attendant, la joye qu'elle a de vostre bonne santé et prosperité de vos affaires la rent fort contente, esperant bientoust vous voir. Mais quant à moy, je vous supplie, Monseigneur, pour estre contrainte à demeu-

rer, n'avoir mains en vostre bonne grace, pour très humblement recoumandée

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 69.]

LETTRE LXVI.

AU ROI.

(Avant septembre 1531.)

Monseigneur, l'eslongnement de vous me fait esperimenter le contraire de ceux qui sans amour cuident parler par raison ; car en lieu de diminuer ou appaiser l'affeission, elle croist par desir de savoir de vos nouvelles. Et après avoir seu que vostre santé continue selon que tous les vostres le demandent, ce m'est une chose si plaisante, que le redire souvent me donne force contre toute la peine que je porte d'estre sans vous. Par quoy, Monseigneur, pour sactifaire à ma voulonté, qui sans cesser veult ouïr parler de vous, ay bien voulu fere à ce porteur le bien, qu'il estime à grant honneur, de l'envoyer devers vous pour vous advertir du coumancement de mon voyage et de l'espoir que j'ay, puis qu'il vous plest le me coumander, d'estre bientoust devers Madame ; aussy, Monseigneur, afin qu'il vous plese par luy me faire entendre coume vous vous trouvez et l'estat où sont vos affaires. Car vous savez bien, Monseigneur, que hors le bien que j'en puis recevoir, le demeurant de ce monde ne me peult estre

que peine ; et connoys bien despuis que je suis partie de vous, qu'il n'est nulle pire prison que d'ung corps en liberté eslongnant les lieux où son cueur est aresté. Mais esperant vous fere service, prends peine de rompre ma pensée, en quoy m'ayde bien le bon estat où je voy vos affaires et les serviteurs affecsionnés que vous avez.

Ce porteur vous dira ce que M. d'Albanye [1] escript à son houme, qui est d'affecsion. Je mettray peine que tous ceux qui vous aiment connoistront que vous n'estes ingrat, car en toutes choses ne pensera que à vous servir

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 105.]

LETTRE LXVII.

AU ROI.

(Avant septembre 1531.)

Monseigneur, je n'ay craint vous ennuyer de cete lectre pour vous advertir de la bonne santé de Madame, qu'elle n'a peu recouvrer despuis vostre partement jusques à cete après dignée, qu'elle a eu trois petits médecins qui luy ont fait oblier sa douleur; car

[1] Jean Stuart, petit-fils de Jacques II, roi d'Écosse. Il était né en France (1482), fut gouverneur des pays d'Auvergne, Forez, Bourbonnais et Beaujolais, et mourut à Paris, en 1533, sans enfants.

il n'est possible de faire millieure chère qu'ils lui ont faite. Mais ils ne sont pas contens dont vous estes party, car monseigneur d'Angoulesme[1] a bien desliberé, si une fois il vous peult trouver, de jamais n'abandonner vostre main, et dist que, si vous allez à la chasse du sanglier, que vous le garderez bien d'estre blessé. Croyez, Monseigneur, que Madame n'a pas ouy tous ces propous sans pleurer bien à bon escient, qui luy a fait grant bien, car l'on dist que

Qui pleure lermes par amour,
N'en sent jamais mal ny doulour.

Et sus ce propous, vous asseurant de leur bonne santé, va supplier le Créateur bientoust parfaire la compaignie de vous et des deux, dont monseigneur d'Aire asseure qu'ils sont sains et bien traités, comme pourrez voir. Vous suppliant, Monseigneur, tenir en vostre bonne grace très humblement recommandée selon sa foy

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 70.]

[1] Charles, duc d'Angoulême, né en janvier 1522, par conséquent alors fort jeune.

LETTRE LXVIII.

AU ROI.

(Entre 1527 et 1531.)

Monseigneur, je ne lesseray pour les lectres de Madame de vous assurer de sa bonne santé, ce que, jusques à aujourd'huy, ne vous eusse ousé escripre, pour ce qu'il n'a esté jour qu'elle ne se soit plainte de sa goutte. Mais hier qu'elle prist sa médecine, tout son mal se passa, dont la seule occasion n'a esté que les bonnes nouvelles qu'elle a de vous; et du soir qu'elle a receu vostre lectre, elle est du tout fortifiée, estant seure de vostre entière guerison, dont je loue Nostre Seigneur de tout mon cueur.

Monseigneur, je ne craindray de vous supplier n'estre mal content de la longue demeure que fait le roy de Navarre contre sa voulonté; car despuis qu'il partist d'avecques vous, a eu une douleur de dents importable; et sans le repous du bateau, je croy qu'il eust eu pys : car depuis que nous partismes de Villeneufve-Saint-George, je le vis en sorte et la gorge si enflée, que nous eusmes peur de l'esquilencie. Mais despuis s'est bien trouvé, et fust retourné devers vous, sinon que les médecins ont supplié Madame ne luy donner congié jusques à ce qu'il ait pris médecine; ce qu'il a accordé pour s'en aller bientoust vers vous. J'ay bien ousé prendre la hardiesse de vous fere son escuse,

car aultre chose ne luy desire, ny à elle aussy, que vostre bonne grace

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 135.]

LETTRE LXIX.

AU ROI.

(Avant septembre 1531.)

Monseigneur, après vous avoir perdu de veue, Madame vint icy ouïr complies avecques les religieuses, et le soir se trouva si bien, qu'elle tint des propous pour mener la guerre à toutes, que, s'il vous plest, ce porteur vous dira; car elle lui coumanda s'en retourner devers vous, pour ce qu'elle l'estime millieur houme de chasse que de religion. Toutesfois, Monseigneur, après s'estre couchée de bonne heure et avoir dormy, avant mynuist elle s'est réveillée avecques une grant douleur d'estoumac, et a esté longtemps à tirer en grant peine pour voumir, et a fait ung grand voumissement et grans selles, en telle abondance, que maistre Jean Goinret[1] dist que nacture

[1] Médecin de la cour dont Marguerite parle souvent avec estime dans ses lettres à Montmorency. (Voyez t. I, p. 220.) — « Le plus ancien livre imprimé à Alençon que j'aye vu, dit M. Odolant Desnos, est *Le sommaire de toute médecine et chirurgie*, par maistre Jehan Gouëvrot (*sic*), docteur en médecine, médecin du roy très chrestien François, premier de ce nom, de madame la Régente, des roys et royne de Navarre. Alençon, 1530, in-16, goth. 88 feuillets » (*Mém. hist.*, p. 512.)

a fait ce que trois médecines eussent seu faire. Et despuis elle a bien dormy, et à cete heure m'a asseurée qu'elle se treuve fort bien, et m'a coumandé que je le vous escripve avecques ses très humbles recommandacions. Parquoy, Monseigneur, obéissant au vostre et au sien coumandement, vous mandant nouvelles de sa bonne santé, suis seure de faire chose qui vous est agréable, qui est le bien de ce monde que plus desire

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 129.]

LETTRE LXX.

AU ROI.

(? Fontainebleau ? 1531, avant le 29 septembre.)

(Cette lettre peut se rapporter à la dernière maladie de Louise de Savoie [1].)

Monseigneur, je ne vous saurois dire l'ennuy et la fascherie qui est en cete compagnie, car tout le bien que en vostre absence avons acoustumé d'avoir, qui est Madame, donne plus d'occasion de peine que de contentement. Car l'on voit bien, quelque dissimulacion qu'elle fasse, qu'elle est si changée, que jamais, pour voyaige que vous ayez fait, ne l'ay trouvée de cete sorte. Et s'il vous plest savoir son passe temps, c'est après digner, qu'elle a donné audience, en lieu de faire ses ouvraiges acoustumés, elle envoye querir tous ceux qui ont quelque mal, soit en jambes, bras

[1] Voyez t. I, lettre 99.

ou tetins, et de sa main les habille et panse, pour esperimenter ung ongnement qu'elle a, qui est fort singulier. Au demeurant, ne voy chose qui ne la rende si triste que je suis contrainte m'en plaindre à vous, et vous supplier qu'elle n'entende point ce que je vous escrips, car elle n'en seroit contente de moy. Mais, Monseigneur, il vous plera pour sa santé et sa consolacion ne la laisser guères en ce lieu sans vous, et quant vostre santé le pourra porter, l'envoyer querir avecques peu de train. Le surplus pourra demeurer ici avecques messieurs vos enfans, et je les y serviray pour contenter le duc (*sic*) et le demeurant. Vous asseurant, Monseigneur, que si je voyois qu'elle le peust bien porter jusques au bout, je m'en tairois; mais ce que je connoys me fait vous en escripre comme à celuy à qui ne dois, veux et puis riens celer, pour l'amour et affecsion que vous porte et qu'il vous a plu souffrir tousjours estre privée,

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 36.]

LETTRE LXXI.

AU ROI.

(Grez en Gâtinois, septembre 1531.)

(Dernière maladie et mort de Louise de Savoie.)

Monseigneur, voyant la maladie de Madame, etc. (T. I, lettre 99, p. 280.)

LETTRE LXXII.

AU ROI.

(Mars ou avril 1534.)

(Relative au mariage d'Adrienne d'Estonteville avec M. de Saint-Paul.)

Monseigneur, incontinent que j'ay recu, etc. (T. I, lettre 102, p. 284.)

LETTRE LXXIII.

AU ROI.

(?Fontainebleau, — 1534.)

Monseigneur, vous escuserez, s'il vous plest, mon acoustumée façon de faillir à vous vouloir suivre; car je n'ay jamais veu blasmer ignorance de desirer approcher de parfecsion; qui me garde d'avoir honte de ma faulte, estant seure qu'il n'y a si bon esprist qui ne me tienne compaignie à n'estre riens davant le vostre; qui donnera hardiesse à la voys de ces rochiers d'ainsin parler :

D'ung enuuy pris elle ne se doit plaindre,
Mais le cacher, s'il ne se peult estaindre,
Par honneste dissimulacion,
En regrettant la consolacion
Du temps passé qui ne se peut ratteindre.

O! que je voy d'erreur la teste ceindre
A ce Dante qui nous vient icy peindre
Son triste enfer et vieille passion
D'ung ennuy pris!

A quarante ans vouloir encores faindre
D'avoir le mal que l'age doit refraindre [1]
Puis par despit courre à devocion
Prenant tan (*sic*) pour ferme fiesion,
C'est une fin plus qu'à ensuivre à craindre,
D'ung ennuy pris.

Toutesfois, Monseigneur, pour estre de cet eaige ne laissera à ramentevoir son antique affecsion et continuel desir de demeurer en vostre bonne grace plus que très humblement recommandée

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 21.]

LETTRE LXXIV.

AU ROI.

(? Juillet — 1534.)

(Réné, vicomte de Rohan, comte de Porrhoët, épousa Isabelle ou Isabeau d'Albret, sœur de Henri II, roi de Navarre, par contrat du 6 août 1534. ANSELM., *Hist. généal.*, IV, 71.)

Monseigneur, je suis tant tenue à vous, oultre l'obligacion que je vous ay dès ma naissance, que je

[1] D'être amoureux.

ne me puis garder, puis que je n'ay moyen de mieux faire, de desirer incessamment faire chose qui vous soit agréable service. Et puisque pour cete heure Dieu ne m'en permet l'occasion selon ma voulenté, si ay je pensé en quoy le roy de Navarre et moy nous vous puissions mains donner de charge : c'est, Monseigneur, pour le mariage de sa seur, à qui vous avez tant fait d'honneur que de souvent vous en estre soulcié pour la mettre en lieu grant et honorable; dont à jamais elle et nous vous devons très humbles mercis. Mais, Monseigneur, voyant tant de charges que vous avez et tant d'importuns qui vous rompent la teste de tels propous, j'envoye ce porteur devers vous, qui est vostre nourriture, pour vous dire la prière que, sous vostre bon plaisir, nous fait M. de Rohan et son oncle l'arcevesque de Lyon, qui, pour le desir qu'il a à ce mariage, desire faire tout l'avantaige qu'il pourra à ma seur, esperant par là trouver vostre bonne grace, coume, s'il vous plest, Monseigneur, vous entendrez par ce porteur et les raisons qui me meuvent à me haster de vous supplier nous vouloir coumander vostre bon plaisir, dont la principale est pour vous descharger d'une orpheline qu'il vous a pleu recevoir pour fille, après la mort du père et de la mère; qui a desja tant attendu, qu'elle s'en va si maladifve que je ne voy pas qu'elle soit pour porter grant travail ny vous fere service en lieu qui soit loing. Et s'il vous plest, Monseigneur, vous contenter qu'elle soit en ce lieu, vous la logerez selon son vouloir et en maison qui est vostre. Vous en commanderez ce qu'il vous plaira, et en

cela et toute aultre chose vous obéira jusques à la mort

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 91.]

LETTRE LXXV.

AU ROI.

(Au commencement d'août 1534.)

Monseigneur, ce porteur vous rendra conte, s'il vous plest, de la santé où il laisse ce qui est icy vostre, qui est selon que nous avons seureté que la vostre se porte; si bien que je n'ay cause que de louer Dieu et attendre vostre retour avecques tel desir que vous, Monseigneur, pouvez sentir; ce qui ne se peult dire par lectre. Et pour plustoust recouvrer ce bien tant et tant desiré, après que M. de Chasteaubriant [1] et les parens de M. de Rohan auront advisé au mariage qu'il vous plest trouver bon [2], je m'en yray le fere le plus avant au chemin que vous tiendrez que je pourray. Car il n'y a rien en ce monde qui me peust retarder une heure le bien qui n'a point de pareil; car le temps que j'ay esté sans vous voir m'a esté si long, qu'il ne me semble point que jamais je puisse trouver la veue

[1] Jean de Laval, seigneur de Chateaubriant, mari de Françoise de Foix.

[2] D'Isabeau d'Albret avec Réné de Rohan, dont le contrat fut signé le 16 août.

dont maulgré moy j'ay esté trop separée. Par quoy, Monseigneur, je vous supplie, si ma vie vous plest, me fere mander le chemin que vous tiendrez, afin que je ne perde ung jour l'heur tant attendu, coume j'ay prié ce foible porteur vous dire, qui confesse coume moy que en vous voyant, ceux de qui vous estes la fin de leur amour tiennent en vous leur force, santé et resurrection; ce que espère en bref avoir

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 97.]

LETTRE LXXVI.

AU ROI.

(? 1536.)

Monseigneur, pour ce que ce porteur est fils de l'ung de vos vieux serviteurs qui vous vint servir en Espaigne, et qu'il vous a pleu en plusieurs affaires dont vous luy avez donné cherge, vous contenter de sa suffisance, le roy de Navarre le vous envoya pour vous rendre conte de toutes choses dont il vous a pleu luy donner cherge de dessa; qui me gardera d'en faire redicte. Mais, Monseigneur, pour ce que le roy de Navarre estoit à la frontière à l'heure que le cordelier Salezart vint devers moy à Nérac, lequel je fis passer, selon que le cardinal de Bellay [1] m'escripvist estre vostre vou-

[1] Jean du Bellay fut promu au cardinalat en 1535.

loir, sans en parler à nul, il me semble que je ne vous doys celer la fin de son voyage. Et pour ce que la lectre seroit trop longue, je l'ay fait entendre à ce porteur pour le vous dire, afin qu'il vous plaise juger sur tous ces propous, si vous y pouvez avoir fiance ou non. Car la mortelle haine que l'Empereur vous porte me fait doubter non seulement des Espaignols, mais des François, principalement des gens de religion; et ce beau père Salezart est homme de plus grant menée que je n'eusse pensé. S'il vous est aussy affectionné qu'il en jure et que je le voudrois, il a grand moyen de vous fere service par advertissemens; mais s'il est tel que je crains, il vous fera plus de dommaige que de service, car il ny a rien en vostre court qu'il ne saiche, jusques aux secretes amitiés, et en parle très bien. Le général de leur ordre est passé par icy et n'a voulu voir l'Empereur, ny le duc d'Albe, ny le visroy de Navarre, qui l'avoient mandé par Salezart: mais s'en va tout droit devers vous où que vous serez. Il est Corse, et parent proche de César Fourgouze[1], et dist que la pluspart des siens sont morts en vostre service. Il est entierement au Pape, ennemy des Anglois et des Lutériens et de l'Empereur, le voyant pour certain joint à l'Anglois. Il s'en va recevoir le chapeau que le Pape luy a proumys; et saichant, Monseigneur, les bons propous que le Pape tient et l'amytié qu'il desire avoir à vous (chouse qui me semble très necessaire d'estre conservée, princi-

[1] César Frégose, assassiné avec Antoine Rincon, le 2 juillet 1541, comme ils allaient en ambassade de la part de François Ier, l'un à Venise, l'autre auprès de Soliman.

palement en ce temps), je luy ay fait si bonne chère et l'ay tant asseuré de l'amour que vous portez à son maistre, qu'il n'a aultre desir que de vous y fere service. Et si vous luy portez quelque bonne parole et le visaige dont vous savez gaigner tout le monde, je suis seure que vous en tirerez très bon service, car il y a puissance, et luy semble, s'il voit uni le Pape avecques vous, qu'il sera en Paradis, et a belle envie de vous monstrer qu'il a desir et pouvoir de le fere. Salezart sera avecques luy; vostre prudence advisera s'il doit parler à vous ou non; mais il ne se veult fier que en vous, ou en madame d'Estampes, pour dire tout ce qu'il sait; car il craint quelques ungs pour les raisons que vous entendrez; qui me fera finer ma longue lectre, suppliant le Créateur vous ramener en santé, victorieux de vos ennemis : car jusques là ne peult estre sans peine

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 19.]

LETTRE LXXVII.

AU ROI.

(Montfrin, 1536.)

(Éloge de Montmorency et du camp d'Avignon.)

Monseigneur, encore que ne soit à moy, etc. (T. I, lettre 127, p, 325.)

LETTRE LXXVIII.

AU ROI.

(? Fin d'août — ? 1536.)

(Le Roi étant au camp de Valence ou dans les environs, à Arles, Tarascon, Beaucaire, Avignon, qu'il parcourut durant ce mois.)

Monseigneur, hier par Ysernay, il vous pleust me mander le lieu où vous estiez, et ce qu'il vous plest que cete compaignie fasse, à quoy vous serez obéy. Mais il nous desplaist bien que ce n'est plustoust; toutesfois nous ferons annuist si bonne diligence, que j'espère que demain nous aurons le bien de vous voir, coume vous dira ce porteur, lequel nous envoyons devers vous, afin d'entendre mieux ce qu'il vous plera nous coumander. Vous asseurant, Monseigneur, que, sans la pitié que madame la Daulphine [1] et madame d'Estampes ont eu de ma vieillesse [2], je crois qu'ils eussent pris la poste, de peur qu'ils ont de faillir à vous trouver et qu'il surviengue quelque occasion qui vous contraigne les contremander. S'il vous plesoit par Fors, qui reviendra demain à la dignée, feindre qu'il ne vous plest pas que nous passons oultre, vous leurs feriez une terrible alarme! et sy ne say si vous seriez

[1] Catherine de Médicis, femme de Henri, devenu dauphin par la mort de François (10 août 1536).

[2] Si la lettre est de 1536, Marguerite avait quarante-quatre ans.

obéy ; car je croy que vous n'avez capitaine en vostre armée qui de millieur cueur s'y treuve qu'ils feront[1]. Et quant à moy, Monseigneur, oultre le bien que ce m'est d'aller où vous estes, ce m'est grant heur d'estre à cete bande ; car je vous asseure qu'il n'y a debat sinon à qui plus desire vous obéir et servir. Et combien que mon esperience soit la plus longue, je voy leur affection si grande, que, coume de chose impossible, se sent honorée d'estre vaincue, regardant plus à vous que à soy mesmes

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 55.]

LETTRE LXXIX.

AU ROI.

(? Automne de 1536.)

(Méchanceté et déloyauté de Charles V. Allusion à la mort du Dauphin, récemment empoisonné à Tournon.)

Monseigneur, j'ay reçu la lettre, etc. (T. I, lettre 130, p. 332.)

[1] Elles y allaient donc.

LETTRE LXXX.

AU ROI.

(Alençon, 1537.)

Monseigneur, la seureté qu'il vous plest avoir de moy me fera vous advertir de ce qui a esté fait à Alençon. C'est que les deux jeunes hommes ont esté jugés par toutes les barres [1], non seulement d'Alençon, pour ce que la pluspart estoient leurs parens, mais de toutes les assises du pays, où se sont trouvés tous advocas et gens qui ne jugent que selon leur loy. Ce qui a esté exécuté sans nulle grace ne moderacion, coume j'espère que vos coumissaires connoistront, auquels j'ay prié revoir le procès, nonobstant les previléges que vous, Monseigneur, savez estre entre la justice et eschiquier d'Alençon [2]. Vous savez ce que je vous en dis à Argentan, et du dommaige que vous pourriez avoir aux terres acquises et réunies à vostre duché, à cause et à la fin de l'augmentacion de cete juridicion. Par quoy, Monseigneur, il vous pleust me coumander garder entierement l'auctorité ancienne, et vous remonstrer quant il y auroit quelque chose que l'on voudroit in-

[1] Ce terme, dans la langue de l'ancienne jurisprudence, avait plusieurs significations; il désigne ici des juridictions subalternes.

[2] L'échiquier d'Alençon, érigé par Philippe-le-Hardi, sous le duc Charles Ier, avait un pouvoir égal à celui de Normandie pour juger *sans appel* toutes les affaires du duché. (Odolant-Desnos, *Mémoires historiques sur Alençon*, t. II, p. 430.)

venter au contraire; me proumettant dedans deux ans au plus la donner à ung de Messieurs vos enfans. Qui m'a donné double vouloir d'éclaircir vostre droit, et y fere tel amendement que j'espère que vous en serez content. Et me fiant à vostre proumesse, j'ay bien voulu donner à connoistre à vos officiers que ces coumissaires estoient envoyés de par vous à ma requeste, afin qu'ils eussent telle obéissance que vous entendez, et que aussy, usant de leur coumission telle qu'elle est despeschée, les héritiers d'Alençon [1] ne prinsent occasion de vous fere querelle sur l'anéantissement de la justice. Ce qui me fait le vous escripre, c'est que je vous supplie ne permettre plus telles choses sans m'en fere advertir; car, sans moy, l'on avoit fait chose pour donner bonne couleur à vous fere perdre les acquetz, qui sont dix mille livres de rente [2]; comme ils faisoient audist Argentan, en baillant coumission à ung de vos mestres des requestes pour ung criminel; ce que vous defendistes, ayant entendu la perte que vous y aviez, où j'ay plus de regard que à la mienne propre. Toutesfoys, Monseigneur, j'ay conduist cet affaire de sorte que vous serez obéy, et si n'y aurez nul dou-

[1] Les principaux étaient madame de Vendôme et la marquise de Montferrat, sœurs du feu duc Charles IV.

[2] Après la mort du duc d'Alençon, un arrêt de 1526 avait adjugé au Roi la propriété des duché d'Alençon et comté du Perche. François Ier cependant voulut que sa sœur restât usufruitière. Mais les acquisitions de la maison d'Alençon donnèrent lieu à de longues contestations, qui ne furent définitivement accommodées que par Henri II. (Voyez l'*Art de vérifier les dates*, édit. in-8°, t. XIII, p. 168.)

maige. Vray est que qui m'en eust advertie, le tout eust esté fait plus honorablement; mais me confiant que vous le vouliez ainsin, j'ay dist à tout le monde que c'estoit à ma requeste; vous suppliant, Monseigneur, pour la conservacion de vostre bien, m'en advouer, et vous trouverez que, en ce qu'il vous a pleu me bailler en charge, je m'en suis acquittée et m'en acquitte coume celle qui a plus esperé en les vous remettant entre les mains estre louée de vous, que d'en porter longuement la peine que j'en ay eue despuis le trespas de monsieur d'Alençon. Dont, je suis seure, vous me deslivrerez, coume il vous a pleu le me proumettre; ce que j'attendray en faisant mon devoir jusques à vostre retour, qui par vostre vue me rendra entier contentement. Esperant en vostre bonté que vous me mettrez à repous de tant de charges pour n'avoir plus riens à penser que à vous suivre, et vous obéir et servir tant que Dieu me prestera de vie; lequel je supplie, Monseigneur, la vous donner aussy longue et heureuse que la vous desire

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 29.]

LETTRE LXXXI.

AU ROI.

(Alençon, 1537.

Monseigneur, j'ai receu une lectre qu'il vous a pleu escripre à vos commissaires d'Alençon, où vous leur commandez m'apporter leurs informacions et procedeures pour faire sur icelles exécuter les pugnysions requises. Je croy, Monseigneur, que vous avez pensé faire beaucoup pour moy; mais je vous puis bien asseurer que c'est tant et tant, que vous ne le pourrez savoir par longue escripture. Car premierement, vous avez ousté ung bruist qui commençoit à courir, que lesdits commissaires estoient allés là pour s'enquerir de tout ce que j'avois fait en la duché despuis douze ans [1]; d'aultre part, vous avez ousté l'orgueil de ceux qui, après avoir fait contre vous tout le pis qu'ils ont peu, se vantoient d'avoir la victoire de moy, qui, durant vostre prison, les ay tenus en telle crainte que je devois; vous avez ousté l'opinion que plusieurs avoient, que j'estois si suspecte en cete matiere, qu'il ne vous plesoit vous en fier ny en moy, ny en nul du (*sic*) duché. Mais, Monseigneur, combien que vous m'ayez fait plus d'honneur que je ne vous eusse ousé demander, et le plus grant et le plus necessaire que j'eusse seu avoir, si en suis je encores plus aise pour

[1] Le duc d'Alençon, premier mari de Marguerite, était mort le 11 avril 1525.

vous que pour moy : car, en gardant l'auctorité de vostre previlaige d'Alençon, vous sauvez quinze mille livres de rente, qui s'en alloient en grant branle de retourner aux héritiers [1]; ce dont ils ont secretement cherché les moyens, comme j'espère une fois vous dire. Vous suppliant croire, Monseigneur, que ne vous pouvant aultrement rendre la grace que vous me faites, je m'acquiteray si bien à faire l'execusion de ceux qui seront chargés par le procès des commissaires, que je vous rendray l'honneur que vous me faites, en m'acquittant selon vostre vouloir; en sorte que l'on connoistra que tout ce qui peult estre en moi ne taiche que à honorer la nature, l'exemple et la nourriture prise de vous, tant en vostre foy que en vostre zele. Et afin, Monseigneur, que la vérité puisse pour vous et pour moy desmentir tout le monde, je vous supplie escripre aux gens tenant vostre eschiquier à Alençon, que, tous affaires lessés, ils ayent à vuider les choses concernant l'honneur de Dieu, et donner ordre que tous ces propous cessent, tant des meschans scandaleux, que aussy des faulx accusateurs. Vous avez en l'échiquier quatre conseilliers de vostre cour de Paris; deux de la cour de Rouen, et deux du grant conseil, et tant d'aultres suffisans personnaiges, que vous y serez trop mieux obéy qu'ils n'ont esté bien accusés. Il vous plera, Monseigneur, me pardonner ma longue lectre; mais vous vous monstrez si affecsionné frere, que vous me contraignez à parler

[1] De son premier mari.

comme seur, et vous supplier, pour la fin de toutes mes fascheries, ouyr ung mot de ce porteur, lequel j'envoye seulement pour vous dire que vous m'avez laissé en si grant repous, et que je vous suis tant tenue, que je me souhaite grosse de cent mille hommes d'armes [1] qui, en mettant leurs vies pour vostre service, vous peussent montrer quel desir a d'en faire aultant

Vostre très humble et très obéyssante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. lettre 13.]

LETTRE LXXXII.

AU ROI.

(Mars 1537.)

Monseigneur, s'il vous plest ouïr ce porteur, il vous dira les maulx que des aventuriers vagabonds font à vostre pays de Berry, ce que plutoust vous eusse faict entendre, sinon que j'esperois que M. le mareschal d'Aubigny [2], qui estoit sus le lieu, fist son office. Monseigneur, les maulx qu'ils ont faits, combien qu'ils soyent grans, ne sont riens au prix de leur parole, que je treuve si mauvaise et si conforme à ce que ceux qui sont à Paris prisonniers ont dist, que je suis contrainte vous supplier m'envoyer une commission adressante à monsieur de Lignieres, et de valeur d'assembler l'ar-

[1] Elle fit une fausse couche.

[2] Robert Stuart, seigneur d'Aubigny, maréchal de France, commandait huit mille suisses. (Du Bellay, *ad ann.* 1537, fol. 201, in-fol.)

riere ban pour en nettier le pouvre pays qui en est destruit. Et je y envoyeray Jenton pour fere l'informacion des prisonniers qu'ils prendront, pour entendre qui est la cause qui leur fait crier *vive* aultre que vous, coume j'ai prié le sieur de Nançay de vous dire, et aussy coume demain je m'en revoys à Amiens. J'ai grant peur, Monseigneur, que je y trouveray M. de Vendosme en l'estat que je crains de voir vos bons serviteurs, duquel nombre je le tiens aultant qu'il en soit point [1]. Et aussy pour ma pouvre seur je me hasteray, car elle a bien besoing que Dieu et vous luy soyez en aide. Je y feray le mieux que je pourray, vous suppliant, Monseigneur, en l'honneur de Dieu, n'esperimenter si souvent le cueur que Dieu vous a donné si bon que vous luy devez garder la vie pour saulver celle de vostre reaulme. Et je supplie celuy qui le peult et veult, vous donner aussy joyeux et content retour que sans cesser l'en requiert avecques tous les vostres

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 40.]

[1] Du Bellay (ann. 1537) dit qu'il mourut d'une fièvre chaude à Amiens, à la fin du mois de mars. Madame de Vendôme était une sœur du duc d'Alençon, premier mari de Marguerite.

LETTRE LXXXIII.

AU ROI.

(Avril 1537.)

(Le Roi étant au camp près de Hesdin.)

Monseigneur, nostre joye indicible nous ouste l'esperit et la force de la main pour vous écrire, car combien que la prise de Hesdin feust fermement esperée, si nous demeuroit il une peur de toutes les choses qui peuvent estre à craindre si très grande que nous avons esté despuis lundy coume mortes. Et à ce matin ce porteur nous a ressuscitées d'une si merveilleuse consolacion, que, après avoir couru les unes chez les aultres pour annoncer les bonnes nouvelles, plus par larmes que par paroles, nous soumes venues icy avecques la Royne, pour ensemble aller louer celuy qui en tous vos affaires vous a presté la destre de sa faveur. Vous assurant, Monseigneur, que la Royne a bien embrassé et le porteur et toutes celles qui participent à sa joye, en sorte que nous ne savons que nous faisons ny que nous vous escripvons. Il vous plera nous escuser si nous soumes transportées en l'aise que nous sentons que vous avez. Suppliant le Père Éternel, qui a eu memoire de son David et de sa mansuétude [1], vous continuer, coume il a fait et fera, son amour et sa grace.

[1] *Memento Domine David et omnis mansuetudinis ejus.* (Psalm. 131, v. 1.)

Et pour ce, Monseigneur, qu'il n'est en nous recompenser le bien que par ce porteur nous avez envoyé, nous toutes vous supplions le vouloir avoir pour recommandé, et luy donner moyen d'avoir sa vie; et de nostre cousté chascune s'y employera, combien qu'il ne fault point d'aide à vostre liberalité.

Monseigneur, pour la fin, la Royne m'a coumandé vous supplier, avecques toutes les dames, qu'il vous plese nous coumander de vous aller voir en tel lieu qu'il vous plaira; car, avecques saint Thomas, nous ne serons contentes que nous n'ayons veu nostre Roy ressuscité par heureuse victoire; et très humblement vous en resupplions

Vos très humbles et très obéissantes subjectes
CATERINE [1], MARGUERITE [2], MARGUERITE [3],
MARGUERITE [4], ANNE [5].

[Ms. n° 104.]

[1] De Médicis; elle signe la première en sa qualité de dauphine.
[2] Fille du Roi.
[3] La reine de Navarre.
[4] Je ne sais qui est celle-là.
[5] Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes?

LETTRE LXXXIV.

AU ROI.

(Juin 1537.)

Monseigneur, j'ay tant à vous mercier très humblement de tant et tant de graces qu'il vous plest fere au Roy de Navarre et à moy, que je ne sais par quel bout coumencer. Par quoy, Monseigneur, j'ay supplié M. le Daulphin et M. le cardinal de m'ayder à vous dire combien l'honneur que vous nous faites de vous soulcier de sa maladie et de mon ennuy, nous donnent de santé et de consolacion. Je n'ay peur sinon que la maladie tant honorée de vostre visitacion veuille demourer plus longuement que je ne pensoys. Toutesfois, Monseigneur, la joye que le malade receut après avoir veu M. le grand maistre [1], l'a tant amendé, que soudain il perdist deux ou trois signes qui me faisoient peur et mettoient les médecins en desliberacion d'une segonde saignée; mais je croy qu'ils se contenteront de la médecine qu'il a prise aujourd'huy, qui luy a ousté la jaulneur qui depuis trois jours luy estoit venue. Mais quelque fieuvre qu'il ait eue et grande sueur, jamais il ne s'est fasché ny ennuyé despuis qu'il parla à M. le grant maistre; car au plus fort de son mal, il ne fait que parler et s'esbattre. Ce qui me fait vous en escripre

[1] Ceci fut écrit avant mai 1538, date de la nomination de Montmorency à la connétablie. Le roi de Navarre fut malade en juin 1537. (Voyez t. I, lettre 136.)

si au long, c'est pour vous monstrer combien peult l'aise que vos serviteurs ont d'estre en vostre bonne grace, et de savoir que vostre santé et vos affaires se portent si heureusement. C'est pour les faire non seulement guerir, mais ressusciter. Et pour ce, Monseigneur, que les tesmoings qui, pour l'amour de vous, ont pris la peine de venir exercer leur charité en cet hospital [1] sont plus suffisans que nous ne méritons, nous avons mis nos très humbles mercis, recommandacions et excuses entre les mains du fils, par lequel presentées ne vous peuvent estre désagréables. Suppliant celuy qui peult sactifaire à nostre impuissance vous donner avec tout ce que vous aimez aussy bonne et longue vie que plus que la sienne vous souhaite

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 66.]

LETTRE LXXXV.

AU ROI.

(Juin — 1537.)

Monseigneur, vous avez tant fait de bien au roy de Navarre de l'envoyer voir [2], qu'il est bien marry qu'il n'a assez de mal pour mériter cet honneur. Car celuy

[1] Le grand maître Anne de Montmorency, accompagné du duc d'Orléans.

[2] Par le duc d'Orléans et le grand maître Anne de Montmorency. Voyez la lettre précédente.

qu'il a eu a esté si peu de chose, que la médecine le luy a ousté entierement. Je croy que s'il ne l'eust prinse, il feust tombé en tel mal qu'il nous eust plus longuement fallu eslongner vostre compaignie; combien que ce peu me semble trop : car encores n'avoys je eu le lesir de vous avoir bien veu, qu'il m'a fallu vous lesser; dont je ne me puis contenter. Mais je vous supplie, Monseigneur, pour la parfaite guerison du mary et le plus grand contentement que peult avoir la femme, nous tenir en vostre bonne grace pour très humblement recommandés. Suppliant Nostre Seigneur vous donner entière santé et sactifacion de vostre voulenté que plus que la sienne desire

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. 103.]

LETTRE LXXXVI.

AU ROI.

(?1537.)

Monseigneur, je suis contrainte en despist de moy et contre mon desir et ma voulonté de vous fere la requeste du monde qui me desplest le plus; c'est qu'il vous pleze, Monseigneur, me donner congié pour si peu qu'il vous plera, d'aller avecques le roy de Navarre en Guyenne. Vous suppliant très humblement, Monseigneur, de croire que sans estremité d'affaires je

ne le voudroys demander; mais voyant l'estat où ils sont, et que, sans y donner ordre, il est impossible qu'il vous puisse suivre coume il desire, le desplaisir que ce me seroit de voir la maison où pour vostre service vous m'avez mise, en telle sorte qu'il feust contraint de vous importuner, et que la faulte feust par moy, m'a ousté la crainte de vous demander cet ennuyeux congié, qui ne se peult escripre sans tel regret que peult sentir la plus obligée personne qui oncques fust à vous, perdant pour ung temps la plus desirée et estimée presence qui jamais ait esté veue. Et de tant plus je sens et connois le bien et l'honneur que ce m'est de l'avoir, de tant plus l'eslongner m'est importaible. Et n'estoit l'esperance de bientoust la recouvrer et de vous rendre le Roy de Navarre hors d'importunité pour vous et de honte pour luy, je l'eusse très voulontiers lessé fere le voyage tout seul. Mais je say bien, Monseigneur, que je ne vous puis mieux plaire que de m'acquitter où j'ay le devoir; car tout l'honneur que je puis avoir tourne à vostre gloire, pour laquelle je desire plus garder mon honneur sans tache que pour la mienne propre. Vous suppliant très humblement, Monseigneur, vouloir ouïr ce porteur, par lequel vous connoistrez que je ne m'en vois pas si loing de vous sans assez d'occasions, auxquelles j'espère mettre si bonne fin, que vous aurez contentement du rapport et service de l'effet. Et pour la fin de ma très humble requeste, et pour le millieur et seul moyen de venir à fin de tous mes ennuis, je vous supplie que, selon ma foy, la part de vostre bonne grace ne me soit jamais diminuée. A

laquelle, n'en pouvant plus dire, se va tant et si très humblement qu'il luy est possible recoumander

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. nº 90.]

LETTRE LXXXVII.

AU ROI.

(1537.)

(Le roi et la reine de Navarre venaient de quitter le Roi pour retourner chez eux.)

Monseigneur, si je n'ay eu le pouvoir d'avoir pris congié de vous, et vous supplier me tenir pour très humblement recoumandée en vostre bonne grace, il vous plaira, Monseigneur, recevoir les lermes qui de loing vous dirent adieu, et la lectre pour la parole; et croire que, si ce n'estoit l'esperance que j'ay de vous fere millieur service au lieu là où je voys que je ne vous puis fere icy, il ne seroit en ma puissance, pour toutes les chouses de ce monde, d'esloingner tant de bien, en qui gist tout celuy que je puis avoir. Mais j'ai si grant regret de voir que aux affaires où vous estes, le roy de Navarre et moy, ne vous faisons aultre service, que je ne me repouseray que en quelque endroit nous ne vous fassions connoistre combien nous desirons faire chose qui vous soit agréable. Et si je prends la hardiesse de vous importuner pour vos affaires, il vous

plaira le me pardonner, et, si vous voyez que ce soit chose raisonnaible, coummander qu'il y soit prouveu. Et j'espère, Monseigneur, que, mais que nous soyons au païs [1], il n'y viendra nulle fascherie. Tout ce que je crains n'est que une surprise par faulte de satisfaire à ce que M. de Bourdeaulx a tant demandé [2], qui me fait desirer que M. de Saint-André y peust estre avant nous. Mais en attendant ce qu'il vous plaira coummander, nous ferons la diligence qu'il nous sera possible pour nous advancer d'y estre; car pour appaiser l'ennuy de perdre le bien de vous voir ne cessera de travailler pour vostre service

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 65.]

LETTRE LXXXVIII.

AU ROI.

(? 1537.)

Monseigneur, de l'honneur et contentement qu'il vous a plu donner au roy de Navarre, luy mandant par ce porteur qu'il aille devers vous, il vous en ira luy mesmes mercier, et feust desjà party, si le retardement n'eust été pour vostre service. Mais, Monseigneur, de ce qu'il vous plest vous fier en moy

[1] En Guyenne.

[2] Que l'on couvrît Dax et Bayonne. (Voyez t. I, lettre 136, p. 346.)

de vous servir en son absence, si le sens et la puissance estoient coume l'affecsion, vous n'y sauriez lesser millieur lieutenant; et nonobstant toute l'inutilité que je congnois en moy, j'espère en celuy qui m'a fait naistre vostre seur, qu'il me donnera la grace de vous faire quelque service, au mains de ne rien gaster de la bonne ordre que jusques icy le roy de Navarre a tenue.

Il est vray, Monseigneur, que nos voisins [1] ne dormiront pas et s'advanceront à fere le pis qu'ils pourront; pour laquelle occasion je m'en iray au Mont de Marsan, pour estre plus près de la frontiere, et avecques vos serviteurs, je ne cesseray d'avoir l'euil à toutes choses pour vostre service, afin de vous en advertir, afin de donner ordre à ce que nous voirons qui promptement le requerra. Et si l'Anglois, comme l'on dist, vient à ce printemps par ce cousté, et les Espagnols s'y veulent joindre, mais qu'il vous plese par vostre très saige prudence donner moyen au païs dont vous estes [2] de se défendre et le vouloir secourir, comme vous y congnoyssez le besoing, que vous serez aussy bien servy et d'aussy bon cueur de vostre Guienne que de païs que vous ayez. Je suis seure, Monseigneur, que la connoissance que vous avez de vos affaires vous recoumande cetuy cy par dessus tous; qui me fera supplier Nostre Seigneur vous donner une bonne paix [3], selon vostre desir, par laquelle puissions saillir hors de toutes les craintes que

[1] L'armée de Charles-Quint, qui s'était jeté sur la Provence.

[2] François Ier était né à Cognac.

[3] Le traité de Bomy fut signé le 30 juillet 1537.

nous avons, non tant de la force de vos ennemys que de leurs meschantes pratiques. Et s'il ne luy plest la nous donner, que par une glorieuse victoire il luy plese mettre à riens vos ennemys visibles et couvers, afin que en cete joye pleine de parfait contentement puisse recouvrer votre desirée veue

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 53.]

LETTRE LXXXIX.

AU ROI.

(Du Languedoc, — été de 1537.)

Monseigneur, j'escrips quelque chose à madame d'Estampes; je vous supplie le faire, car c'est pour tromper nos ennemis, contre lesquelz si vous voyez que je soye si heureuse que vous y servir, je vous supplie le me coummander; car je ne desire sinon par quelque service monstrer ce que Dieu a mis dedans mon cueur. Mais s'il vous plest que je vous serve icy en l'absence du mary, il vous plera prouvoir à ces frontieres d'un millieur cerveau que le mien et d'ung cueur aussi fidèle et loyal; car il en est bien besoing, si l'Anglois et l'Espaignol s'assemble.

(*Sans signature. Cette lettre paraît n'avoir pas été achevée.*)

[Ms. n° 60 *bis*.]

LETTRE XC.

AU ROI.

(Mont-de-Marsan, été de 1537.)

Monseigneur, la lectre qu'il vous a pleu m'escripre par Frotté et sa créance m'a apporté plus de contentement que je n'en eusse ousé desirer, voyant que, non seulement ma longue demeure en ce païs ne m'a en riens eslongné de vostre bonne grace, mais qu'il vous plest avoir la veue agréable de celle qui jamais en esprist ne vous abandonne. Dont je ne vous ouse par escript très humblement mercier, car je say que ma presence et parole ne sauroient sactifaire à mon obligation. Si est ce que le plus tost qu'il me sera possible je seray au lieu où je vous presenteray pour toute satifaction la plus afecsionnée voulonté à vous obéir et faire service que peult avoir la plus obligée personne qui onques feust à vous. Et vous supplie croire, Monseigneur, que . . . . . [1] ne desplaise à ceux qui ont causé ma demeure sur les affaires que j'ay, dont ils ont parlé sans cherge de moy et contre ce que je leur ay dist. La principale occasion qui m'a fait demeurer en l'absence du roy de Navarre, c'est le desir que j'ay eu toute ma vie de vous pouvoir fere service, non coume seur, mais coume frère. Et voyant que vous me faisiez cet honneur de m'escripre que en son absence vous aviez fiance en moy et me coumandiez regarder de près à vos affaires, j'ay converty le desir de vous

[1] Un mot surchargé illisible.

voir en celuy de vous servir, et m'en suis venue en ce lieu pour estre plus près de Bayonne; duquel je n'ay failly à toute heure advertir le roy de Navarre de tout ce que j'ay peu entendre pour le vous monstrer. Et voyant l'apprest que font nos voisins de nous faire beaucoup de maux, s'il leur est possible, coume par les postes à toute heure j'escrips, j'ay mandé le seneschal de Bazadois et M. de Bourdeaux se trouver à Daqz, où se rendra M. de Burie [1], afin de prendre ensemble une bonne resolucion des affaires de pardessa, pour incontinent vous en advertir. Car par trois fois M. de Burie m'a escript qu'il me prioit aller le plus près de Bayonne que je pourrois pour parler à moy, et que il y avoit tant de dangier à la ville qu'il ne l'ousoit abandonner; ce que pour vostre service est necessaire que je fasse; qui ne sauroit retarder mon partement de [2] six jours, mais je les gaigneray, car je m'en iray tout droit à Bordeaux sans passer par Nérac, ny me tordre [3] en riens. Et vous supplie, Monseigneur, ne pensez que nulle necessité me seust retenir; car combien que je n'ay nulle terre à vendre pour vostre service, et que tout le bien que j'ay en ce monde c'est celuy qu'il vous a pleu de vostre grace me donner, si est ce que, veu les affaires où vous estes, j'aimerois mieux vendre les meubles que j'ay faits de vostre argent, que de vous ennuyer ni cherger en ce temps. Toutesfoys, Monsei-

[1] Lieutenant du Roi en Guyenne.

[2] Probablement Marguerite a sauté deux mots, et il faut lire : *de moins de six jours*.

[3] *Détourner*.

gneur, l'on m'a escript qu'il vous plest me bailler pension; mais craingnant que ce soit une ouverture pour plus importuns que moy, je vous supplie déffendre que l'on n'en parle point jusqu'à ce que je soye devers vous. Et s'il vous plest me fere ce bien pour entretenir plus honnestement ma despense, je l'estimeray encore mieux s'il vous plest le me faire bailler secrètement, par forme de don, et non de pension, pour ne venir à conséquence. Et des dix mille livres qu'il vous plest maintenant me donner, je les prendray comme don pour fere mon voyaige. Mais si j'en pouvois trouver aultant à emprunter, je n'en eusse pour riens desgarny vos finances; car le temps vient où vous en aurez bien affaire. Et n'ay regret que de tant de bien que j'ay reçu de vous j'ay esté si peu mesnaigière que je n'en ay seu espargner pour maintenant vous servir. Et quant à ce qu'il vous plest me dire, que le desir de voir ma fille[1] me devroit advancer de partir, vous me feriez bien grant tort, Monseigneur, si vous pensiez que au prix de celuy que j'ay de vous voir, mary ny enfant me feussent riens, comme plus au long vous dira Frotté. Vous suppliant pour toutes graces croire assureement que aultre chose que vous et vostre service n'a davant les yeux

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 85.]

[1] Jeanne d'Albret, que François Ier faisait élever au Plessis-lez-Tours.

LETTRE XCI.

AU ROI.

(?1537.)

Monseigneur, la crainte que j'ay de vous ennuyer de longue lectre, et le desir qu'il vous plese entendre des affaires où je suis, me fait vous envoyer ce porteur, pour les vous desclairer, comme celuy qui, je suis seure, ne vous celera riens; car il n'a regard que à vous seul et vostre service. Je say bien, Monseigneur, que de si petites choses doy craindre vous fascher; mais veu que je n'ay parent ny amy où je puisse et doive chercher conseil et parler priveement, je ne regarde point que vous estes mon roy et seigneur, mais seulement que vous m'estes père, frère et filz, et que Dieu ne m'en a lessé nul aultre proche qui puisse parler pour moy. Mais le plus grant et principal affaire que j'ay, c'est de demeurer en vostre bonne grace, et de vous mercier très humblement de tant de bien qu'il vous plest me faire [1]. Car je congnois bien, Monseigneur, que, en la vieillesse où je m'en vois, suis plus inutile que je ne fus oncques de vous faire service; et que, par raison, le bien qu'il vous a pleu me faire devroit diminuer. Et voudrois bien qu'il feust tout employé aux grans affaires que vous avez, et devoir vivre très petitement;

[1] Le don ou la pension de 10,000 livres dont il a été question dans la lettre précédente.

mais il vous a pleu y prouvoir en m'aidant d'entretenir ma fille, comme m'a escript M. l'admiral [1]. J'espère, Monseigneur, par ce moyen saillir bientost hors de tous mes affaires et aider si bien au roy de Navarre à faire les siens, que vous en tirerez, par en avoir millieur moyen, plus de service; qui est la fin où met toute sa peine

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 49.]

LETTRE XCII.

AU ROI.

(Dax, été de 1537.)

Monseigneur, après avoir entendu de M. de Burie [2] et de Bourdeaux [3] coume les affaires de vostre fontiere se portent, j'estois desliberée m'en partir incontinent. Mais il y a quelque affaire d'importance duquel m'avoit adverty ledit sieur de Burie, dont au soir il nous vint nouvelles telles, Monseigneur, que, si Dieu veult y mettre la fin aussy bonne que le coumencement, je ne

[1] Chabot de Brion.

[2] Lieutenant du Roi en Guyenne, ou du moins qui en faisait l'office. Il n'eut le titre qu'en 1546.

[3] Charles de Grammont, qui succéda à son frère Gabriel en 1534, et mourut en 1544. Gaillard l'appelle *le plus vertueux des intolérants*, et dit qu'il était, avec M. de Tournon, le directeur de conscience et l'ami de la reine de Navarre. Sur l'amitié du roi et de la reine de Navarre pour Charles de Grammont, voyez t. I, p. 68 et 69 en note.

voudrois pour bien du monde n'estre venue icy. Si est ce que les propous sont venus si avant, que, encores qu'ils ne passassent oultre, nous savons assez pour bien nous garder. Et tant à leur priere que congnoissant qu'il estoit necessaire, j'ay desliberé demeurer icy trois jours, lesquels passés, m'en iray le plustoust que je pourray devers vous.

Il est vray, Monseigneur, que si nos voisins sont tels qu'ils nous veulent faire croire, et que à l'improviste fissent icy une course ou à Bayonne, coume ils ont coustume, je n'en partirois que je ne leur fisse recevoir telle retraite qu'ils craindroient à venir jouer icy à leurs barres. Mais si dedans trois jours n'en est nouvelles, je m'en partiray.

MM. de Burie, de Bourdeaux, seneschal de Bazadois et moy avons regardé à ce qui est necessaire pour cete ville qui a ung cousté très dangereux [1], coume par cy davant vous a escript M. de Burie, coume plus au long j'escrips au roy de Navarre. Vous suppliant, Monseigneur, veu qu'il y fault bien peu pour la mettre en seureté, y vouloir promptement prouvoir. Je les fais mettre main à l'euvre, prenant quelque peu d'argent qu'ils ont sur ma parole. Et ne me desplaist sinon que n'a le pouvoir tel que le vouloir de vous fere service

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 34.]

[1] « J'ai mandé le seneschal de Bazadois et M. de Bourdeaux se trouver à Daqs, où se trouvera M. de Burie, pour prendre une bonne resolucion des affaires de pardessa. » (Au Roi, t. II, lettre xc, p. 146.) « Il

LETTRE XCIII.

AU ROI.

(Dax ou Mont-de-Marsan, été de 1537.)

(Trois jours après la précédente.)

Monseigneur, je vous supplie que mon tardif partement vous soit plus agreable que sy j'eusse fait une diligence ayant lessé vos affaires en necessité de ma presence. Mais, Dieu mercy, avec le bon sens et diligence de M. de Burie, je m'en pars après demain, lessant l'affaire dont je vous ay escript [1] si esclaircy que je ne voudrois pour tout le bien de l'Empereur n'avoir veu ce que M. de Burie a entre ses mains, esperant que en nous descouvrirons davantaige, où vous trouverez des meschancetés d'ung cousté ou d'aultre. Et n'estoit l'envie que ledit sieur de Burie a de vous fere service, il a maintes fois le jour grant occasion de se souhaiter plus toust à une bataille où l'ennemy se voit et le maistre connoist le servicteur, que demeurer entre tant d'ennemys couverts qui ne desirent que vostre ruine et sa mort ou honte. Mais Dieu qui garde le maistre de la malice de son ennemy, en a gardé jusques icy son servicteur; que je n'estime peu de bien pour vostre service. Et après que luy et moy avons devisé de

me semble que si vous ne prouvoyez à Bayonne et Dax, ce cousté là est bien foible. » (A Montmorency, t. I, lettre 136, p. 346.)

[1] Voyez ci-dessus, p. 152.

toutes choses, il m'a dist que je pouvois partir seurement, et que puisque Dieu le saulvoit des traysons, il donneroit bien ordre au demeurant. Et vous asseure, Monseigneur, qu'il ne s'estonne point pour toutes les alarmes que l'on luy fait; et si ne vous a mis ny ne mettra en despense sans une si bonne occasion que vous aurez cause de vous en contenter, comme j'espère de vous dire bien au long. Que plust à Dieu que mon corps peust aller aussy toust que ma voulenté, tant pour l'envie que j'ay de vous voir, que pour ne vous celer riens de ce que je congnois de pardessa, afin qu'il vous plaise y donner l'ordre qui y est bien necessaire. Et croyez, Monseigneur, que le chemin me sera bien long, car jamais n'eust tant d'envie ny d'occasion de vous aller fere la revérence et mercier des infinies graces et desmonstracions d'amour que vous luy despartez que a maintenant

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 25.]

LETTRE XCIV.

AU ROI.

(?1537.)

Monseigneur, je n'eusse tant attendu à vous mercier de ce qu'il vous a pleu par vostre lectre me coumander advancer et me dire le lieu où je pourray recouvrer le bien et l'honneur de vous voir, sinon que j'ay eu ung rheume qui m'a cuidé arester; mais le desir de vous voir

a esté jusques icy le plus fort. Si est ce, Monseigneur, qu'il m'a empeschée de faire les journées que j'eusse bien desirées et de vous escripre; et pour cete occasion j'ay retenu ce porteur, Belleville, beaufrère de M. de Burie, jusques à ce que j'aye peu fere cete lectre, par laquelle, Monseigneur, vous supplie entendre ce qui est advenu de nostre houme de Bayonne, dont la parole ne s'accorde à l'escripture. Si suis je seure qu'il fait plus qu'il ne dist; mais il a eu assez de loisir pour estre gaigné de vos ennemis. Et si j'estoys digne d'estre crue sur ces affaires, je ne craindrois de vous dire qu'il est besoing, avant que l'année passe plus avant, que vous parlez à M. de Burie, lequel a beaucoup de chouses à vous dire qu'il ne pourroit escripre. Et veu, Monseigneur, que vos affaires de delà sont assez bien et que son absence n'y peult nuire, je pense que vous ferez beaucoup pour vostre service de l'ouyr[1], et sur ses propous pourrez coumander ce qu'il vous plera estre fait, où vous seul pouvez prouvoir.

Monseigneur, le desir que j'ay de vous voir aussy bien servy que vous le meritez me ouste toute crainte de vous parler de vos afferes, car le temps est tel qu'il est besoing que ceux qui n'aiment que vous n'espargnent riens pour vostre service. Par quoy jamais ne vous celera riens pour le desir que a de vous voir satisfait

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 35.]

[1] On voit, par la lettre suivante, qu'en effet il se rendit auprès du Roi.

LETTRE XCV.

AU ROI.

(? 1537.)

(M. de Burie, qui allait trouver le Roi, fut le porteur de cette lettre.)

Monseigneur, je ferois tort à M. de Burie et encores plus à vos affaires, si par ma lectre je donnois empeschement à sa parole; car sa suffisance, sa léauté et sa prudence sont telles qu'il vous saura rendre compte de toutes choses pour le bien de vos affaires, repoz et contentement. Et je sais, Monseigneur, que vous l'avez en si bonne estime qu'il ne fault nulle prière pour servir à croire sa créance. Si est ce, Monseigneur, que si ma prière a telle puissance envers vous que ma foy le me asseure, je vous supplie ne le croire ny ne luy accorder une requeste qu'il est desliberé de vous fere : c'est de vous supplier luy ouster la cherge qu'il vous a pleu luy donner de vostre lieutenant en Guyenne [1]. Il est vray, Monseigneur, qu'il luy est impossible de porter plus la despense, car vous savez sa portée, et s'il estoit aussy riche de biens qu'il l'est de vertu et bonne voulenté, je suis seure qu'il n'en parleroit pas; mais la necessité le contraint de lesser la cherge, s'il

[1] M. de Burie en faisait l'office en l'absence du roi de Navarre, à qui ce titre appartenait. Il fut nommé titulaire de cette charge, mais plus tard, en 1546. Ses lettres de provision sont du 17 décembre. (Voyez D. Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. V.)

ne vous plest accompaigner l'honneur de vostre liberalité. Car en l'absence du roy de Navarre, tant aux visitacions qu'il luy convient faire que en sa maison, veu le nombre de gens qui ont affaire à luy, il fait une telle despense que tout son bien ne le sauroit garder d'estre bientost destruit. Il vous plera, Monseigneur, y avoir regard, non tant pour luy que pour vostre service; car je vous puis assurer pour l'avoir encores ce voyaige plus entendu que jamais, que vous n'y sauriez mettre homme plus aymé de vos subjectz ni plus craint de vos ennemys. Car quant il demeure en ce païs, vous pouvez dormir en seureté, combien que l'on luy donne assez d'alarmes; mais son bon sens prouvoit à tout. Je vous supplie encores une fois, Monseigneur, luy donner moyen de vous servir pardessa, et le nous renvoyer bientoust. Et pour vostre service et l'acquist du roy de Navarre, je vous supplie le croire des propous que je luy ay tenus. Et en cete esperance que vous ferez ce bien à vos affaires et à nous vos servicteurs de le nous renvoyer, vais prier Nostre Seigneur vous donner, Monseigneur, aussy bonne et longue vie que desire vostre amour et bonne grace

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 28.]

LETTRE XCVI.

AU ROI.

(Fontainebleau, septembre 1537.)

Monseigneur, je ne craindray de vous ennuyer de ce qui ne se peult trop redire, c'est que la Roine continue sa bonne santé, laquelle luy est augmentée à la venue de monseigneur d'Orléans [1], en sorte qu'elle fut hier plus de trois heures levée et se trouva plus forte qu'elle ne pensoit, et nous dist qu'elle esperoit bientoust partir, mais qu'elle ne diroit point le jour. Par quoy, Monseigneur, la voyant en si bon estat, et tous messieurs et mesdames vos enfans, que l'on ne sauroit les desirer mieux en toutes sortes, tant de leurs personnes que de leurs condicions, ayant demandé mon congié à monseigneur vostre lieutenant général [2], lequel a si bonne grace à tout ce qu'il fait, qu'il semble, à voir son audace et sa prudence, qu'il ait quarante ans et que jamais ne fist aultre mestier que de commander et se faire aymer et honorer à tout le monde, je n'ay craint par son commandement à reprendre mon voyaige, duquel il m'avoit fait retourner; et luy mesme m'a fait cet honneur de me conseiller partir pour revenir au davant de la Roine à Chastillon ou à Nevers [3], là où je la pourray retrou-

[1] Charles, dernier fils du Roi.

[2] Henri, second dauphin.

[3] Voyez t. I, lettres 144-147.

ver : ce que je feray, Monseigneur, en la millieure diligence qu'il me sera possible. Car du lieu où vous m'avez coumandé faire service ne m'eslongneray que le moins que je pourray. Et vous savez, Monseigneur, tant bien de quel cueur je desire obéir à vos commandements, et quel plesir ce m'est en quoy que ce soit de vous obéir, que je ne vous dois escripre ne presenter ce qui est vostre avant que vous fussiez né [1], et qui est et sera encores après ma mort; m'asseurant que s'il y avoit quelque faulte, vous me feriez l'honneur de me faire entendre vostre voulenté, laquelle je veux suivre de si près que vous ne trouverez jamais que nulle aultre que la vostre mesme puisse avoir ny sentir

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n 14.]

LETTRE XCVII.

AU ROI.

(Septembre ou octobre 1537.)

Monseigneur, vous m'avez tant fait d'honneur et de bien de m'avoir daigné si au long escripre par vostre lectre, tant de la seureté de vostre santé que de la bonne ordre que vous mettez en vos affaires, qui sont les deux points qui plus donnent de contentement à tous ceux qui sont entierement vostres, que je ne saurois assez

[1] Marguerite avait deux ans de plus que son frère.

très humblement vous en remercier, sinon en lieu de vous fere millieur service, incessaument prier Nostre Seigneur continuer la faveur qu'il a tousjours donnée à toutes vos entreprises; dont le bon coumencement de cete cy fait esperer asseureement que la fin en sera très heureuse. Et quant je voy par vostre lectre quelles sont vos forces, et combien prudemment elles sont conduites, ce qui ne peult estre aultrement là où vous estes en personne, je vous supplie, Monseigneur, penser qu'icy je m'en esjouis d'une part pour le desir que j'ay de vostre prosperité; que de l'aultre, le regret de ne le pouvoir voir n'est moindre que la joye de l'ouyr: car en tous vos affaires où femme peult servir, despuis vostre prison, vous m'avez fait cet honneur de ne m'avoir separée de vous, que j'estime le plus grant que vous me sauriez faire. Et maintenant, Monseigneur, que la Roine est si saine et toute sa compagnie[1] que je ne vous y puis de rien servir, s'il vous plesoit me fere hospitaliere de vostre camp, je prendrois cete peine à grant gloire, coume l'office de ce monde que plus j'estimerois. Et fault que je die, si vous passez sans que je soye en vostre compaignie, que je tiens la condicion des femmes des Allemans millieure que la mienne: car en servant leurs maris, elles ont le bien de vous voir; et moy, qui ne desire aultre chose, ne le puis recouvrer. Qui me fera voulontiers pour ce voyaige renoncer le sang réal pour estre chamberiere de vostre lavandiere. Et vous promets ma foy, Monseigneur, que sans regretter ma robe de

[1] Voyez t. I, la lettre 144 et les précédentes.

drap d'or, j'ay grant envie en habit incongnu m'essayer à fere service à vous, Monseigneur, qui, en toutes vos tribulations n'avez jamais tant tenu de rigueur que de separer de vostre presence et du desiré moyen de vous fere service

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 79.]

LETTRE XCVIII.

AU ROI.

(Fontainebleau, septembre 1537.)

Monseigneur, jusques icy je n'ay veu chose digne de vous escripre; mais maintenant que je vous puis asseurer du bon amendement de la Roine [1], qui n'a plus que ung bien peu de fievre et coummence à se fortifier et fere meilleure chere qu'elle n'a encores fait, et aussy que madame la Dauphine [2] est entierement guerie, il me semble que je feroys trop mal de craindre à vous escripre sy bonnes nouvelles, par lesquelles nous esperons vous voir plustoust que nous n'ousions penser; à quoy malades et sains feront bonne diligence. Et si toutes celles qui ont l'honneur de vous voir quelques fois après digner et au soir desirent tant l'heur de vous revoir, je vous supplie, Monseigneur, penser combien je le dois desirer, et combien despuis vostre

[1] Voyez t. I, lettre 143.

[2] Catherine de Médicis.

partement je vous doy trouver à dire. Croyez, Monseigneur, que c'est tant, que, sans votre coumandement, il m'eust esté plus fort à porter qu'il ne se peult dire, non pour aultre peine que pour celle de perdre le bien de vous voir; car, au demeurant, vous m'avez laissée en une compaignie tant aisée à vivre, que je n'ay encores ouy une seule parole que une seur ne deust dire à l'aultre, et ne me puis plaindre que de la honte que me font la Roine et Mesdames de ne se vouloir servir de moy, mais me fere tant d'honneur et de signe d'amistié que sy j'estoys la mère de toutes, ils ne ne me sauroient traiter en plus grande honnesteté. Et, qui plus me plest, tous les propous qu'ils me tiennent c'est de me parler de vous et m'en fere conter ce qu'ils n'en ont pas veu, et après cela aller prier Dieu pour vous. Vela, Monseigneur, nostre vie, qui, en parlant de vous, se garde en santé, pour l'esperance de vous voir bientoust; dont Notre Seigneur nous fasse si heureuses.

Monseigneur, je ne veux oblier de vous dire que quelque femme de céans, fort amie de Flamerans, frère de l'evesque de Condom [1], m'a priée n'empescher la résinacion dudist esvesque envers vous, sans me dire aultre chose. Je luy ay respondu que vous l'aviez donnée [2] à M. le cardinal du Bellay, en quelque sorte qu'elle seust

[1] L'évêque de Condom, Érard de Grossoles, avait prêché contre le Roi, au sujet de quoi Marguerite lui suscita une grande affaire; elle voulait le forcer, à ce qu'il paraît, à résigner son évêché. Elle n'y réussit pas, puisqu'en 1541 seulement, le Roi le fit passer du siége de Condom à celui de Blois. (Voyez t. I, lettre 149.)

[2] L'évêché.

vaquer, et que j'estoys seure que vous tiendriez vostre parole, et que, de moy, je n'y avois aultre puissance que de très humble supplication que je avoys desja presentée pour luy, coume pour celuy que je connoissois vous ayant fait service, et le plus pouvre cardinal de vostre réaulme, et si affectionné qu'il ne refuse jamais nulle coumission; qui n'a esté sans grandes despenses; dont j'estois certaine que vous ne l'oublieriez, et que je la priois advertir ledist esvesque qu'il est assez heureux dont l'esvesché luy est demeurée, sans en dispouser à sa voulenté. Je le vous ay bien voulu mander, pour vous fere souvenir de la proumesse par laquelle en faisant bien à ung servicteur, vous mettrez en grant repous

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 71.]

LETTRE XCIX.

AU ROI [1].

(De la Basse-Bretagne, — octobre ou novembre — 1537.)

Monseigneur, pour ne vous ennuyer d'ung si fascheux propous, j'escrips à Sourdis la necessité qui m'a contrainte de venir en ce païs de Bretaigne, qui a esté si

[1] Cette lettre fut écrite peu après la mort de madame de Châteaubriant. L'épitaphe en vers de Françoise de Foix par Marot, gravée sur le tombeau de la comtesse, et rapportée par Dreux du Radier (*Anecd.*,

pressée, que, si j'eusse failly d'huit jours, le seigneur et la dame de Blain [1] estoient ruinés, non par leur faulte, mais de ceux qui en ont eu la charge soubs l'autorité qu'il vous avoit pleu m'en donner; ce que, jusques à venir sur le lieu, n'ay jamais entendu. J'espère que encore, s'ils me veulent croire, ils vous feront du service.

Aussy, Monseigneur, j'ay veu M. de Chasteaubriant, qui a esté si près de la mort que à peine le pouvoit on reconnoistre [2], et si a eu bien grant regret de sa femme [3]. Mais le bon traitement qu'il vous plest luy faire et la joye qu'il a eu de me voir l'a fort amendé. Et, à ce que j'ay peu entendre de vos bons serviteurs, vous eussiez fait une grande perte, car il n'a regart ny à son proufist ny à complaire à nulluy pour vostre service [4]; dont ceux de la Basse Bretaigne le tiennent

IV, 281, in-12), se termine par cette ligne de prose : *déceda le* 16 *d'octobre*, *l'an* 1537.

Or, Marguerite écrit très-peu de temps après cet événement. Les détails sur la maladie de M. de Châteaubriant, sur l'affaire de Brest, se retrouvent dans une lettre à Montmorency (t. I, lettre 135, p. 341), et Marguerite ajoute : « A la prière de M. de Châteaubriant, j'en escrips au Roy. » Évidemment c'est ici la lettre dont elle parle. J'ai donc eu tort de dater la lettre à Montmorency du mois d'avril; il faut la reculer jusqu'à la fin de l'automne suivant.

[1] M. et madame de Rohan, beau-frère et belle-sœur de Marguerite. (Madame de Rohan était de son nom Isabeau d'Albret.) Ils étaient ruinés, et avaient plus de 60,000 francs de dettes. (Voyez t. I, lettre 147, p. 365.) Blain est dans la Loire-Inférieure.

[2] T. I, lettre 135.

[3] Françoise de Foix, que Varillas et d'autres romanciers font mourir en 1526, assassinée par son mari.

[4] Dreux du Radier, combattant l'opinion alors accréditée du crime

pour mauvais Breton, mais pour trop bon Françoys. Il m'a parlé de deux propous que je ne crains prendre la hardiesse de vous escripre, pour le desir que j'ay que vous soyez partout servy coume vous le meritez : c'est que le bruist est par dessà fort grant que il se fait ung procès contre Monseigneur l'admiral [1] qui luy touche de près ; en sorte que ceux de Brest l'ont entendu, et ne se voyant point payés, tant lieutenant que mortespayes, l'on craint fort, veu qu'il ne sont pas bien confirmés bons François, qu'ils fassent quelque meschanceté. Vous savez de quelle importance le lieu est; il vous plera y penser, car M. de Chasteaubriant en a souvent la fievre de peur [2], veu qu'il est en dangereuse main et gardé par gens non payés et mal contens.

Aussy, Monseigneur, il vous avoit escript pour une abbaye qu'il vous a pleu donner à l'abbé de Saint Guydens. S'il vous plest que, à sa requeste, le don sorte effet, vous le favoriserez fort, et si n'avez houme au païs de millieur service que ledist abbé.

Monseigneur, il m'a priée de vous escripre ces deux points, ce que je ne crains à fere, saichant que vous escuserez ma faulte, puisqu'elle vient du desir que vos

de M. de Châteaubriant, dit avec beaucoup de raison : « Je vois toujours ce seigneur très bien à la cour, particulièrement auprès de Marguerite de Valois. » (*Anecd.*, t. IV, p. 286, in-12.)

[1] De Brion, recherché pour crime de péculat, et condamné après un long procès qui rappelle celui du surintendant Fouquet. Le chancelier Poyet, dans cette affaire, servit d'instrument à la haine du connétable de Montmorency contre son rival. (Voyez t. I, p. 354, en note.)

[2] Voyez ces détails dans la lettre 135 du tome I.

affaires aillent selon vostre intèncion. Je m'en pars de ce lieu pour aler à Blays [1], et de là où il vous plera me coumander; car où que ce soit, mais que je soye si heureuse de vous pouvoir fere service, le reputera à grant contentement

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 92.]

LETTRE C.

AU ROI [2].

(?1527.)

Monseigneur, sytoust que j'eus receu la lectre qu'il vous pleust m'escripre à Tours, m'en partis sans aller devers la Royne pour ne allonger mon chemin; car après vostre coumandement, je n'ay regard à nul aultre, et ne voulus mener personne (combien que assez eussent voulu fere le voyaige), pource que vous me commandiez seulement m'en aller devers vous; ce que par avant le roy de Navarre m'avoit escript pour luy aller aider à solliciter son affaire; ce que je n'eusse jamais fait sans vostre esprès coumandement, combien que ce soit l'affaire, après vostre service, qui plus luy touche le bien et l'honneur. Mais, Monseigneur, estant arrivée à Limoges le lendemain, Longueval me bailla

[1] A Blois.

[2] Imprimée d'après une copie dans le tome I, p. 347.

une lectre de vous qui ne portoit aultre créance sinon que, en s'en allant chez luy, il me diroit des nouvelles de vostre bonne santé. Toutesfoys, Monseigneur, il me dist qu'il vous plesoit que j'attendisse madame d'Estampes, et que je ne allasse point sans elle devers vous, et d'aultre propos que je remetz à vous conter, qui ne sont point fascheux. Et me dist que le roy de Navarre avoit cherge de l'amener, et qu'il me diroit plus au long vostre voulonté, qui feust l'occasion que je demeuray le jeudy et le vendredy à Limoges, les attendant, ce que je n'eusse fait.

Le roy de Navarre vint au matin, et madame d'Estampes au soir, qui me dist que vous luy aviez escript qu'elle me vinst trouver pour aller ensemble. Je demanday au roy de Navarre si vous luy en aviez riens coumandé; il me dist qu'il n'en avoit jamais ouy parler. Croyez, Monseigneur, que je ne feus sans grant peine, car vous savez les propous qu'il vous pleust me dire au partir, tant d'elle que de celuy quy par vous le me coumandoit [1]; et puis le roy de Navarre me dist n'en avoir nulle cherge, et, de moy, je n'en ay eu nulle lectre de vous ne de nul des vostres; et je say que jamais vous ne voulustes que je menasse nulle compaignie, ny en Bretaigne, ny allieurs, qu'il ne vous ait pleu le m'escripre. Craignant en vous cuidant obéir vous offenser, je dis à elle et à Longueval que vous m'aviez permis aller pour l'affaire du roy de Navarre, et que je n'avois nul coumande-

[1] De Longueval.

ment de vous d'aller en aultre compaignie; et que d'entreprendre une telle chose de mon auctorité sur celles qui sont à la Royne [1], j'aurois peur qu'elle le trouvast estrange, et que cela nuisist à l'affaire pour lequel j'allois; mais que je vous en escriprois, et qu'après avoir receu vostre coumandement, je ne craindrois personne de ce monde. Ce qu'elle me dist estre bon, et nous en allons droit à Toulouze, où elle viendra après moy. Et si c'est vostre vouloir que je fasse ce que m'a dist Longueval, je l'attendray là où j'auray vos nouvelles. Vous suppliant, Monseigneur, de toutes chouses en quoy il vous plera que je vous serve, me faire l'honneur que je l'entende de vous ou de ceux que vous estimez [2]; car quoy que ce soit, sans regarder la qualité du coumandement, je vous obéiray; mais il ne vous desplaira point, si en toutes chouses et pour quy que ce soit je demande lectre de vous : car jamais je n'ay peur de faillir, mais que je soye seure de vostre voulonté; et si ay tant veu de mensonge, que je ne croiray que en vostre escripture, à laquelle obéira jusques à la mort

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 68.]

[1] Madame d'Étampes était dame d'honneur de la reine Éléonore.

[2] Il n'estimait donc pas le comte de Longueval. Voyez, sur ce personnage et sur madame d'Étampes, les notes de la lettre 137, t. I, p. 347.

LETTRE CI.

AU ROI.

(Castelnau, — ?1537.)

Monseigneur, en ce lieu de Castelnau m'a trouvée ce porteur qui m'a apporté les lectres qu'il vous a pleu m'escripre. Mais avant les avoir receues, j'avoys eu celles que l'houme du roy de Navarre m'avoit apportées il y a deux jours, qui m'ont fait faire millieures journées, voyant ce qu'il vous a pleu mander à madame d'Estampes, de laquelle, Monseigneur, je me plains, et de ce porteur par luy mesme [1]. Car, pour avoir creu Longueval, ay attendu trois jours à Limoges, et pour trouver madame d'Estampes à Toulouze, me suis torse [2] de beaulcoup de journées. Car elle m'avoit proumis fere bonne diligence, et si alloit le plus court chemin, et, à ce que je voy, le plus aisé, car elle m'escript qu'elle espère vous voir plustoust que moy. Mais, Monseigneur, n'ayant eu regard que à vous obéir et luy ayant tenu proumesse, si elle m'a failly de la sienne, je ne laisse pourtant de demourer contente, mais que vous connoissez, coume je say que vous faites, de quelle amour et vérité je vous veux obéir et vivre avecques tous mes amis sans dissimulacion, coume je

[1] *Ce porteur* était le comte de Longueval; aussi Marguerite se garde-t-elle bien de laisser paraître ici, comme dans la lettre précédente, son opinion sur le comte et sur madame d'Étampes.

[2] Détournée.

l'ay appris de vous, qui estes l'esemple seul que j'ay desiré d'ensuivre. Par quoy, Monseigneur, le sentemant et le jugement que vous en avez me fera sans crainte asseurer d'estre en vostre bonne grace, à laquelle sans cesser plus que très humblement se recoumande

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 102.]

LETTRE CII.

AU ROI.

(Décembre 1537.)

Monseigneur, ce n'estoit pas raison que pour si peu de chose que la maladie de ma fille, je vous eusse deu ennuyer de lire ma lectre, car j'ay bien veu l'heure que je reservois à vous donner peine pour estre, après Dieu, ma seule consolacion, veu le commencement de sa fievre, et de son flux, quy estoit, avecques sang et raclures, tant fort et furieux, que, sy Dieu au bout des vingt et quatre heures n'eust diminué la fievre, son petit corps en avoit plus que sa portée. Demain sera son cinquiesme jour de son flux. A ce matin elle a pris de la reubarbe, dont je la treuve amendée, et espere que celuy qui l'a mise en ce monde pour vous fere service luy donnera grace de parfaire le desir du père, de la mère et d'elle, qui est de plustoust la voir morte que d'y voir une seule faulte contre vostre intencion.

Et sur cete afecsion, j'ay fondée l'esperance de sa guerison ; car j'ay cete ferme foy, que ceux qui vous aiment et que vous faites l'honneur d'aimer, ne sauroient périr. Et pour ce, Monseigneur, que jamais vous n'avez eu mal que ma fille n'en ait eu au mesme jour, pour le desir que j'ay de vostre bonne santé et la crainte du contraire, envoie ce seur messaigier pour m'en rapporter la vérité, et aussy pour vous supplier, Monseigneur, pour le vray moyen de donner santé à la fille et contentement à la mère, nous tenir toutes deux à vostre bonne grace; en laquelle, croyant fermement n'en pouvoir jamais partir, s'y va plus que très humblement recoumander

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE [1].

[Ms. n° 81.]

LETTRE CIII.

AU ROI.

(Tours, janvier — 1538.)

Monseigneur, le desir que j'ay de ne faillir à nul de vos coumandemens, me fait prendre la hardiesse de vous ramentevoir que le matin que vous partistes de Fontainebleau [1], voyant que vous estiez en peine de

[1] Voyez, sur cette maladie de Jeanne d'Albret, la lettre 146 à Montmorency, t. I, p. 363

[2] « Mon nepveu, je vous veux bien ramentevoir que quand le Roy

l'estat où vous laissiez la Roine, je vous demanday s'il vous plesoit que je demeurasse pour luy fere service durant sa maladie; à quoy il vous pleust me respondre que ouy; ce que j'ay fait jusques à la voir du tout guerie. Et combien que jamais despuis que feu Madame est trespassée, ne demeuray en la compaignye sans vous, mais en vous en partant m'avez tousjours donné congié d'aller fere mes afferes, sy n'ay je voulu partir sans entendre vostre bon plaisir. Mais, Monseigneur, ayant receu vostre coumandement, m'en allay voir ma fille à Blais [1], que je trouvay guerye. Par quoy la menay jusques en cete ville de Tours, où de là m'en allay querir ma pouvre seur [2] en toute la diligence que je peus, car la necessité d'elle et de ses enfans ne pouvoit plus attendre, mais estoit si estreme, que la pitié du sang et la honte de voir ung si proche lignage [3] tant abaissé, m'a fait convertir la demeure que j'eusse fait avecques ma fille, pour secourir à ceux quy en ont plus de besoing, en un fascheux voyage; duquel en trois semaines suis retournée, amenant ma pouvre seur grosse avecques ma fille pour la nourrir; attendant

partit de Fontainebleau, je luy demanday, voyant l'estat où estoit la Royne, etc. » (Lettre à Montmorency, t. I, lettre 147, p. 365.)

[1] A Blois.

[2] Madame de Rohan, qui était ruinée. Voyez la lettre 147 à M. de Montmorency (t. I, p. 364), qui donne un plus ample détail des faits touchés dans celle-ci.

[3] Madame de Rohan (Isabeau d'Albret) était sœur du roi de Navarre, et d'ailleurs il y avait parenté entre la maison de Rohan et la maison d'Angoulême, comme la reine de Navarre le dit quelques lignes plus loin.

que leur maison soit acquittée. Et pour ce, Monseigneur, que j'ay trouvé la faulte ne venir point d'eux, j'ay plus voulentiers mis peine de leur secourir, esperant, Monseigneur, que avecques vostre bonne ayde, vous tirerez encore du service de la maison qui a l'honneur que d'ung costé vous en estes venu.

Monseigneur, je ramene ma fille à Blais pour là attendre ce qu'il vous plera me coumander; car, tout ainsin que avecques vostre congié je suis partie, il vous plaira que avecques vostre coumandement je y retourne, si vous voiez que je puisse servir à la maindre personne qui y soit. Combien, Monseigneur, que je me sens telle que, contre mon desir, ne vous puis là ny ailleurs fere service, si n'est l'affecsion maindre pour l'impuissance; laquelle il vous plera recevoir et coumander, car en l'obéissance la plus voulontaire qui oncques fust jusques à la mort, n'en trouverez jamais qui passe

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE[1].

[Ms. n° 43.]

[1] Cette lettre fut envoyée avec celle à Montmorency, qui roule sur le même sujet (t. I, lettre 147), et la reine de Navarre met en *Postscriptum* : « Je vous prie voir ce que j'escrips au Roy, et, s'il vous semble bon, la luy bailler, ou faire bailler, ou la brusler. Je remets tout à vous. » Marguerite ne pouvait accorder une plus grande preuve de confiance au connétable, qui certes ne la méritait guère.

LETTRE CIV.

AU ROI.

(Tours, janvier 1538.)

Monseigneur, en tant de sortes la lectre qu'il vous a pleu m'escripre m'a rendue plus que contente, que je puis dire que par elle j'ay receu une nouvelle vie, dont, je vous proumets, Monseigneur, j'avois besoing; car, pensant partir de cete ville de Tours pour aller devers la Royne, vostre petite fille[1] s'est trouvée bien mal; qui m'a contrainte parachever mon année de servir les malades avecques elle. Mais avecques vostre lectre sa santé est retournée, et combien qu'elle garde le lit, je n'y voy point de dangier de la lesser, ce que fois demain, esperant fere telles journées que le corps le pourra porter. Car sy j'allois selon l'esprit, qui n'aura jamais repous bien loing de vous, je prendrois la poste. Aussy, Monseigneur, j'avois eu quelque aultre fascherye qui m'estoit plus forte à porter que le mal de ma fille; de quoy votre seule lectre me pouvoit guerir : ce qu'elle a fait. Dont tant et si très humblement qu'il m'est possible je vous remercie. Et fault, que je vous die, Monseigneur, que si vous pouviez sentir le bien que vous m'avez donné, tant par la seureté de vostre bonne grace que le coumandement que vous me faites de m'approcher de toute la felicité

[1] Jeanne d'Albret.

que je puis avoir en ce monde, l'aise que vous auriez d'avoir fait une euvre cheritaible et necessaire pour moy, seroit la recompense qu'il n'est en ma puissance de vous rendre. Mais je supplie celuy qui vous a esleu pour fere par vous ses grans euvres sactifaire pour moy, en vous donnant après tant d'heureuses et honorables victoires, une ferme paix, en laquelle vostre vie ne soit empeschée de tout le contentement et repous que incessaument vous desire

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 42.]

LETTRE CV.

AU ROI.

(1540, — avant le 15 juillet [1].)

Monseigneur, en mon estresme desolacion je n'ay eu que ung seul recomfort : c'est de savoir certainement que jamais le roy de Navarre ny moy n'avons eu aultre desir ny intencion que de vous obéir, non seulement en ung mariaige, mais où vous coumanderez mettre la vie. Mais maintenant, Monseigneur, ayant entendu que ma fille, ne connoissant ne le grant honneur que vous luy faisiez de la daigner visiter, ne l'obéissance qu'elle vous doit, ny aussy que une fille ne doit point avoir de

[1] Le 15 juillet 1540, le duc de Clèves épousa Jeanne d'Albret à Châtellerault.

voulonté, vous a tenu ung si fou propous que de vous dire qu'elle vous supplioit qu'elle ne feust point mariée à M. de Cleves [1], que je ne say, Monseigneur, ne ce que j'en doy penser, ne ce que je vous en doy dire, car je suis oultrée de douleur, et n'ay parent ny amy en ce monde de qui je puisse prendre conseil ni consolacion. Et le roy de Navarre en est de sa part tant esbay et marry, que je ne le vis oncques plus couroucé; car je ne pouvons penser dont luy procede cete grande hardiesse dont jamais elle ne nous avoit parlé. Elle s'ezcuze envers nous qu'elle est plus privée de vous que de nous mêmes; mais cete privaulté ne doit pas engendrer une telle hardiesse, sans jamais, coume j'ai seu, s'en estre conseillée à personne, car si je savois créature qui luy eust mise telle opinion en la teste, j'en ferois telle desmonstracion, que vous, Monseigneur, connoistriez que cete folie est faite contre l'intencion du père et de la mère, qui n'ont jamais eu ny n'auront que la vostre.

Par quoy, Monseigneur, saichant que vostre coustume est plus d'escuzer les faultes que de les pugnir, principalement où le sens deffault, coume il l'a fait à ma pouvre fille, je vous supplie très humblement, Monseigneur, que pour une requeste injuste qu'elle vous a fait, qui est la première faulte qu'elle a jamais faite envers vous, ne veuillez oublier la pater-

[1] Guillaume III, duc de Clèves et de Juliers. Il avait alors vingt-quatre ans, étant né le 28 juillet 1516; Jeanne d'Albret, née en janvier 1528, * en avait douze à peine.

* Et non en 1532, comme il est dit dans une note des *papiers d'état du Card. Granvelle*, t. 2, p. 569.

nelle bonté dont vous avez toujours unsé[1] envers elle, et envers nous ; mais par la perfecsion que Dieu a mise en vous supporter nos imperfecsions et nous corriger coume père, et non pas vous couroucer. Car si vostre courroux donne crainte à vos subjets, croyez, Monseigneur, qu'il nous donne la mort; et ne nous sauriez faire plus grande pugnycion que de nous ouster vostre bonne grace, de quoy nous avons tousjours fait nostre reaulme et nostre trésor, coume par toute nostre vie l'avons monstré. Par quoy, Monseigneur, je vous supplie ne nous ouster point le bien que de si longtemps vous nous avez fait proceder, et au pris duquel tous aultres biens et houneurs ne nous sont riens; perdant lequel, n'y a peine dont nous fassions estime. Car, après la perte de vostre bonne grace perdre les biens, les houneurs de ce monde et la vie, nous seroit grant contentement, car jamais n'en avons fait cas que pour vous en servir.

Par quoy, Monseigneur, s'il vous plest que le père, la mère et la fille vivent en vostre service, il vous plera doncques leur redonner la vie par la seureté de vostre grace; car aultrement ceux qui en ont desiré la fin la voiront bientoust; car nostre amour et nostre cueur n'est point semblable au leur, qui peuvent avoir joye eslongnés d'ung tel bien. Et afin, Monseigneur, que vous entendez par le menu, s'il vous plest tant vous humilier, coume tout est passé, nous envoiryons l'esvesque de Séez qu'il vous a pleu nous prester, lequel, je suis seure, vous est tel servi-

[1] Usé.

teur que s'il connoissoit nostre voulonté aultre que la vostre et qu'elle ne vous feust totalement vouée et desdiée, il n'eust pas demeuré avecques nous, car il vous est né fidele et léal serviteur. Par quoy, Monseigneur, je le foys juge, et say qu'il ne vous en dissimulera riens de nostre obéissance et voulonté et de la peine où nous soumes, où nous n'avons ny ne voulons ayde ne secours que de Dieu et de vous; lequel je supplie vous donner en santé très bonne et longue vie, et n'eslongner de vostre bonne grace

Vostre très humble et très obéissante subjecte

MARGUERITE.

[Ms. n° 138.]

LETTRE CVI.

AU ROI.

(?1540.)

Monseigneur, j'ai receu la lectre qu'il vous a pleu m'escripre par M. de Plainpied, et ouy tant de bonnes paroles qu'il m'a dites de par vous, que ne vous en pouvant assez très humblement mercier, je supplie Nostre Seigneur vous rendre en ce que vous desirez telle consolacion que vous m'en avez donnée. Et, suivant vostre coumandement, Monseigneur, j'ay envoyé devers M. de Mirepoix pour essayer, en ce qu'il me sera possible, de mettre fin au mariage dont il vous plest m'escripre [1].

[1] Celui de mademoiselle de Negrepelisse avec le fils du baron de Saint-Paul. Mademoiselle de Negrepelisse était orpheline; M. de Mirepoix était son oncle. (Voyez la lettre suivante.)

Et attendant la response, continuons nostre chemin, et nous en allons à Moulins, où ce porteur se retrouvera, lequel le roy de Navarre envoye devers vous, pour savoir où il vous plest que nous vous trouvons, afin que, vostre voulonté entendue, nous redoublons nos journées. Car vous ne sauriez estre si loing que je ne mette peine d'y aller, ne si près que je vous peusse voir assez toust, coume vous tesmongnera le visaige que je vous porte, qui est soustenu de la grant envie que j'ay de vous voir, à laquelle, j'espere, vous coumanderez de sactifaire

Votre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 27.]

LETTRE CVII.

AU ROI.

(?1540.)

Monseigneur, sitoust que j'eus receu la lectre qu'il vous pleust m'escripre par le sieur de Saint Paul [1], pour parfaire le mariaige de la fille de Neigre Pelice [2] avecques son filz [3], pour accomplir vostre coumandement j'envoyay querir les deux tucteurs [4], pour leur desclairer l'honneur que vous leur faisiez de vous dai-

[1] Jean de Villemur, seigneur de Saint-Paul.

[2] Anne, fille d'Antoine de Carmain, seigneur de Negrepelisse, décédé, et de Françoise d'Aure d'Aster.

[3] François de Villemur.

[4] Manaud d'Aure, seigneur d'Aster, et Antoine d'Ébrard, seigneur

guer mesler de cet affaire. Je ne vous diray point, Monseigneur, la responce qu'ils me firent, car la rudesse du pays me doit plustoust contraindre à les escuzer que à vous en faire le rapport. Pour conclusion, ils me prièrent qu'ils allassent devers vous pour entendre vostre voulenté, je n'ose dire comme doubtans que sans vostre coumandement je leur portasse cete parole. Je ne leur dis sinon : faites ce qu'il vous semble bon, et je feray ce que le Roy me coumande. Mais si vostre niepce ne le veult, je ne la presseray ne persuaderay jusques à ce que je soye devers le Roy.

Or, Monseigneur, je vous supplie entendre qu'ils avoient baillé à cete fille une femme toute telle de visaige et condicion coume la Rousseliere, qui par argent vendroit sa mestraisse. Cete femme par trois fois lui a fait faire la malade pour la faire demeurer par les chemins et la me desrober; en sorte que, à force de desclairer sa folie, je fus contrainte de la renvoyer aux tucteurs, ce qu'elle ne voulut, mais maulgré mes dens s'en alla à Toulouze [1], en la maison du seneschal, où il n'estoit, et de là au palaiz, faire partout plainte de moy, comme une femme furieuse. Mais, Monseigneur, après qu'elle fust partie, la fille de Neigrepelice vint à moy me dire que cete femme l'avoit

de Saint-Sulpice. Le testament (du 4 juillet 1527) en désigne un troisième, frère Jean de Solages, prieur de Saint-Martin de la Graulet.

Le même acte donne à mademoiselle de Negrepelisse, en dot, la somme, prodigieuse pour le temps, de 12,000 livres tournois.

[1] M. de Negrepelisse était, en 1527, lieutenant général de Languedoc.

menassée de verges [1] si elle parloit au filz de Saint Paul et si elle se consentoit au mariage, quelque coumandement que vous en fissiez; et qu'elle dist qu'elle n'avoit pas onze ans, toutefoys qu'elle en avoit treize; et qu'elle aymoit fort le filz de Saint Pol, et qu'elle me prioit de faire le mariaige sans attendre les tucteurs, car elle savoit qu'ils en vouloient fere leur proufist et que sa mère et M. d'Asté, son oncle, avoient proumys ce mariaige.

Monseigneur, voyant la voulenté de la fille et les menées faites contre vostre intencion, il m'a semblé que je ne devois tarder d'accomplir vostre coumandement. Le Roy de Navarre, de qui la fille est plus proche que des tucteurs [2], avecques quatre ou cinq de ses parens, ont tous esté d'opinion qu'il se devoit faire. Par quoy, en bonne compaignye nous fismes les fiansailles par parole de present, et le lendemain, vint un des tucteurs, qui m'apporta une lectre de vous, Monseigneur, par laquelle vous me coumandez mener la fille devers vous; qui me met en merveilleuse peine, quant l'obéissance de vostre coumandement m'empesche de l'accomplir. Qui m'a fait perdre la crainte de vous en-

[1] Il paraît que c'était alors la coutume suivie dans ces occasions. La reine de Navarre faisait fouetter aussi sa fille, Jeanne d'Albret, pour la contraindre à épouser le duc de Clèves (Voyez la note 3, p. 239, et la protestation de Jeanne à la fin de ce volume.)

[2] Ils étaient les oncles de leur pupille, mais les maisons de Foix et d'Albret s'étaient alliées deux fois avec celle de Carmain; au XIVe siècle, par le mariage d'Arnaud de Carmain avec Rosine d'Albret, et tout récemment, en août 1540, par celui de Louis de Carmain (frère d'Anne) avec Marguerite de Foix Candale.

nuyer de longue lectre pour vous monstrer ce que j'ay fait et les estranges tours que l'on m'a fait; afin, Monseigneur, que si l'on vous en parle il vous plese respondre que j'ay fait vostre coumandement. Et, ne desplaise à ceux qui sont plus hardis à mentir que moy à dire vérité, vous ne tenez point de tort à la fille de la mettre en la maison de Saint-Pol, coume j'espère le vous dire. Vous suppliant, Monseigneur, me mander s'il vous plest que je la maine devers vous pour entendre d'elle coume je l'ay trectée, ou si je parferay ses nopces pour la lesser en son mesnaige. Car, quant à moy, je l'ay receue par vostre coumandement, mariée par vostre coumandement, et ne m'en defferay que par vostre coumandement, pour lequel acomplir n'aura regart à parent ny amy de ce monde

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 32.]

LETTRE CVIII.

AU ROI.

(?1540.)

Monseigneur, je n'estimeray jamais temps perdu, sinon celuy où je ne vous pourray fere service; qui me donne occasion de ne refuser nul advertissement qui vous puisse tant soit peu toucher. Et si je prends la hardiesse de vous mander par ce porteur tout ce que

j'ay peu savoir, je vous supplie très humblement, Monseigneur, qu'il vous plese le prendre coume de celle qui n'a jamais acoustumé ny ne sauroit vous celer ou dissimuler ses pensées. Et ce qui m'a fait et fera parler à vous franchement, c'est la seureté que j'ay que vous savez bien que je ne vous dis oncques ny ne diray que vérité, et que vous congnoissez la néifveté de mon cueur et de mon affecsion, et aussy, Monseigneur, que, quoy que je vous mande, vous le tiendrez plus secret que moy mesmes. Cete asseurance m'ouste toute crainte, et me fait vous envoyer ce porteur pour ung affaire qu'il vous dira, à vous seul et à qui il vous plera de luy coummander. Le roy de Navarre n'a ousé envoyer des siens, pour ce que il eust esté seu; car nous soumes en lieu où nous avons des gens qui savent ce que nous faisons et devinent ce que nous n'avons encores pensé. Mais, Monseigneur, je vous supplie croire que ce que en fait le roy de Navarre n'est que pour le desir qu'il a de s'essayer à vous fere quelque service; car je ne vis oncques houme avoir millieure voulonté que luy; et ce que j'en dis n'est point coume sa femme, mais comme celle qui pour son plus grant heur se sent plus que jamais

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 72.]

LETTRE CIX.

AU ROI.

(?1540.)

Monseigneur, la peine où je suis de celle que je say et sens que vous portez et avez soustenue si longtemps me contraint envoyer ce porteur, qui est vostre du tout, devers vous, non pour aultre occasion que pour estre par luy asseurée de vostre bonne et desirée prospérité, pour laquelle, sans cesser, faisons d'affecsionnées prières envers celuy qui par sa grace conserve vostre santé contre la malice de vos ennemis; desquelz je vous supplie, Monseigneur, vous garder plus que jamais; car s'ils ne peuvent par force satifaire à leur orgueil, croyez que par tous moyens infasmes s'essayront à contenter l'envie qu'ils ont de la ruine de vostre personne et de vos affaires; desquels je suis seure que Nostre Seigneur Dieu sera si bon protecteur, que vous en saillirez à vostre honneur et contentement et à leur confusion; et que la bonté qu'il a mise en vous ne sera vaincue par leur estresme malice. Et croyez, Monseigneur, que de ce cousté ne faillons de nous tenir sur nos gardes, car nous sommes souvent menassés. Mais le desir que Dieu a mis au cueur du roy de Navarre de vous fere service est tel, que je suis seure et ay cete ferme foy, qu'ils n'auront puissance contre luy; et croy plus que jamais que là où Dieu donne

l'amour et la léaulté, il donne les moyens de fere service. Ce porteur vous en dira la vérité de tout; qui me gardera de vous en faire redite. Vous suppliant, Monseigneur, le vouloir croire, et tenir en vostre bonne grace pour plus que très humblement recoumandée

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 41.]

LETTRE CX.

AU ROI.

(Du Béarn, printemps de 1541.)

Monseigneur, j'ay seu par le viconte de Lavedan, qu'il vous a pleu vouloir ouyr les folies de ce pays, et que vous avez trouvé mon opinion bonne, que je pensois que ces proupous ne venoient que de gens qui veulent donner peine à tous vos serviteurs; chose que tous les jours trouvons véritable. Car despuis est venu ung jeune gentilhomme de Navarre, parent de Saint Estefve, lequel nous a dist, de la part de ceux que l'on disoit capitaines des entreprises de dessa, qu'il avoit entendu les propous, qu'il nous asseuroit estre pure mensonge, et que l'Empereur n'a eu une seule pensée de rompre l'amitié qu'il a avecques vous, ne de faire desplesir à vos serviteurs. Nous asseurant que les gens que l'on avoit levés en Espaigne estoient, ou pour aller

à Argel [1], ou contre les protestans, où l'Empereur estoit si empesché, qu'il avoit plus de besoing de fortifier son alliance avecques vous que de la rompre. Nous priant de tenir la main à la continuacion d'une chose si bonne et sainte. Et sur ce propous nous dist le jeune homme que la pluspart des grans d'Espaigne desiroient fort de voir Madame estre leur princesse [2]; mais que d'aultres tenoient le party de Portugal. Sur quoy nous n'avons rien lessé à dire de l'heur et du proufist que ce seroit à l'Empereur, à leur prince et à leur pays d'avoir une telle dame et une si proufitable alliance. Il me desplaist, Monseigneur, que nous n'avons moyen de faire mieux; mais il vous plera croire que, quoy qu'il vous viengne, nous n'espargnerons riens pour vostre service. Je ne veux oublier de vous dire que à peine ont ils creu cete paix d'Angleterre qui les estonne fort. Et les plus saiges disent que l'Empereur eust mieux fait de se asseurer par alliance avecques vous avant lesser joindre deux telles puissances; car

[1] Alger. — *Argel* est la forme espagnole de ce nom. Charles V en personne commença le siége d'Alger le 21 octobre 1541, et fut contraint de le lever à la fin de novembre. (*Art de vérifier les dates.*)

[2] Il s'agit de madame Marguerite de France, quatrième fille du Roi et filleule de la reine de Navarre. Elle avait alors dix-huit ans, étant née le 5 juin 1523. Dès l'âge de trois ans, elle avait été accordée à Louis de Savoie, prince de Piémont, qu'elle n'épousa pas. On voit ici qu'il fut question de la marier avec Philippe, fils de Charles V. Les historiens n'avaient point parlé de ce projet d'alliance, qui échoua comme le premier. Marguerite épousa, en 1559, Philibert Emmanuel, duc de Savoie. C'était une femme de grande vertu et de grand mérite. Elle avait été formée par sa tante et marraine.

à peine acepterez vous ce que à l'heure [1] vous demandiez. Leur estonnement est nostre asseurance, et leur regret nostre joye. Je supplie Nostre Seigneur, Monseigneur, vous continuer en la bonne santé où vous estes, en augmentant vostre prospérité, en laquelle vous supplie recevoir à vostre bonne grace les plus que très humbles recoumandacions que vous presente avecques le mary et la fille,

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 136.]

LETTRE CXI.

AU ROI.

(Mont-de-Marsan, — mars —? 1541.)

Monseigneur, despuis la lectre que je vous escripvis, vous merciant des bons propous que Frotté m'avoit escript qu'il vous avoit pleu luy tenir de moy, j'ay entendu plus au long par luy ce qu'il vous a pleu luy coummander me dire; dont je me sens si heureuse et sactifaite, que, ne vous en pouvant assez mercier, je supplie celuy qui peult amender ma faulte vous donner pour recompense longue vie en parfait contentement. Et ne fauldray, Monseigneur, puis qu'il vous plest, d'estre plus songneuse de ma santé que je n'ay esté, et de mettre ordre à mes petis affaires, afin que plus

[1] Alors, — *allora*.

saine, vous puisse plus fere de service que je n'ay fait. Car vous savez que je ne desire aultre bien en ce monde. Aussy ne fait celuy que j'ay trouvé à ce Mont de Marsan [1], qui a esté jusques à la frontière, où pour sa venue le visroy de Navarre [2] s'est cuidé esmouvoir; mais ayant entendu que vous et vos servicteurs tenez la paix pour seure, ils se coummencent à rapaiser. Si monstrent ils bien qu'ils n'ont pas envie de la guerre, mais d'une plus estroite alliance entre vous et l'Empereur par le mariaige de Madame [3], chose qu'ils ne celent point, estant par ce moyen là asseurés d'ung repos perpétuel.

Monseigneur, encores que l'air chault de ce pays devoit aider au roy de Navarre, il ne laisse de se ressentir bien fort de la cheute qu'il prist; et, par le conseil des médecins, à ce moys de may, s'en va mettre aux baings de Cotteretz, où il se fait tous les jours des choses mervilleuses. Je me deslibère, après m'estre repousée ce Caresme, d'aller avecques luy pour le garder d'ennuyer, et faire pour luy ses affaires; car tant que l'on est aux baings, il fault vivre coume ung enfant, sans nul soulcy. J'espère, Monseigneur, avecques le bon régime qu'il tient, que Dieu luy redonnera la santé, qu'il desire plus pour vostre service que pour soy. Et le plus grant bien et millieure médecine que luy et moy puissions avoir, c'est d'estre souvent asseu-

[1] Son mari, le roi de Navarre.

[2] M. de Burie, qui suppléait Henri d'Albret dans les fonctions de lieutenant général en Guyenne.

[3] Marguerite de France. (Voyez la lettre précédente.)

rés de vostre bonne santé et qu'il vous plest nous tenir en vostre bonne grace, à laquelle tant et si très humblement qu'il luy est possible se recommande

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 96.]

LETTRE CXII.

AU ROI.

(? Octobre 1541.)

Monseigneur, je loue Dieu et vous mercie très humblement de ce qu'il vous plest me fere ce bien de m'advertir de vos bonnes nouvelles, tant de vostre desirée santé que de la prosperité de vos affaires de tous coustés; quy me donne tant de consolacion, que je ne saurois sentir nul mal; esperant fermement en celuy que vous adorez et aymez qu'il vous continuera et augmentera sa faveur, car l'imaige de sa bonté qu'il a peinte en vostre cueur, le contraint à se reconnoistre soy mesmes, et, pour sa gloire, parachever en vous son chef d'euvre à vostre honneur et contentement; ce que vous voyez par le bon coumencement que M. de Cleves a mys en son affaire [1], que je tiens pour relevé

[1] Guillaume III, duc de Clèves et de Juliers, gendre de la reine de Navarre. Charles V, irrité de cette alliance d'un de ses sujets avec la France, « se vantoit de ruiner le duc et rendre le plus pauvre homme

de tous ses maulx, veu l'ayde qu'il vous plest luy fere; qui a prevenu la recommandacion que je vous en doy fere, et l'a convertie en très humbles mercis. Espérant que le bien que vous luy faites tournera à vostre proufist; aquerant tous ses amys de pardela pour esclaves; voyant l'heur que c'est d'estre du tout à vous. Vous suppliant, Monseigneur, ne luy lascher point la main de vostre heureux secours.

Et quant à vos affaires de Piémont, vous connoissez que le jugement qu'il vous a pleu tousjours faire de Monseigneur le mareschal[1] est véritable, et qu'il est tel que vous l'estimez. Dont je le tiens heureux, et vous encore plus : car, mais que vous ayez de bons servicteurs, veu la grace que Dieu vous a donnée de bien coumander, vos affaires ne peuvent mal aller. Et ne me puis tenir de vous dire qu'il ne me desplest sinon que ma léaulté, amour et fidélité envers vous ne treuve moyen d'esercice selon mon desir. Si est ce que, si en choses grandes ma fortune contrevient à ma nacture, au mains en petites choses je desire employer mon desir de vous faire service, coume j'ay prié Ysernay de vous dire, lequel j'ay instruit bien au long de vos affaires de pardessa; lesquelz,

de la chrestienté, disant haut et clair qu'il quitteroit plustost sa couronne que de lui laisser un poulce de terre. » (Du Bellay, *ann.* 1541, in-fol., p. 288.) François Ier, pour soutenir son parent contre la guerre que lui déclarait l'Empereur, envoya le duc d'Orléans et le duc de Guise dans les Pays-Bas, avec des troupes dont du Bellay donne le détail. Le duc d'Orléans prit et rasa Danviller, se fit rendre Ivoy et Arlon, et alla attaquer Luxembourg. (Du Bellay, *ibid.*)

[1] D'Annebault, que le Roi avait envoyé contre le marquis du Gast.

combien qu'ilz soient petiz, si ne sont ilz à negliger. Et je say que si ceux quy vous aiment n'y pensent, ceux qui font semblant de vous craindre préféreront leur proufist au vostre; à quoy il y a bon remède. Et soyez seur, Monseigneur, que vous avez icy de bons serviteurs, qui léalement y feront leur devoir.

Et quant à l'estat où je suis, il vous en dira ce qu'il a veu; mais si je n'avois que vingt ans, j'ouserois dire ce que cinquante me font taire [1], jusques à ce que aultre que moy soit juge en ma cause. Mais il en a veu ce quy s'en peult escripre, et pour l'avoir congnu tousjours vostre léal et vray serviteur, je vous supplie, Monseigneur, l'avoir en vostre bonne grace et souvenance, et le croire de plusieurs chouses quy vous touchent, desquelles craint vous ennuyer de longue lectre, mais non, s'il vous plest, de ramentevoir en vostre bonne grace ses très humbles recoumandacions

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 47.]

[1] Un commencement de grossesse. (Voyez t. I, lettre 149, à Ysernay.)

LETTRE CXIII.

AU ROI.

(Pau ou Nérac, novembre 1541.)

Monseigneur, pour ce que le roy de Navarre vous escript bien au long par ce porteur, lequel aussy a veu et entendu tout ce qui se peult dire de ces frontieres, je m'en tairay, laissant faire cet office à ceux qui l'entendent mieux que moy, et ne feray que parler mon langaige acoustumé. Ce, sans cesser très humblement vous mercier de ce qu'il vous plest vouloir savoir comme va mon ventre, qui se grossit tousjours; mais je [ne] puis entendre que ung enfant de Gascoingne feust si endormy que ce que j'ay dedans. Si est ce, Monseigneur, que despuis que je suis en ce lieu, je l'ay senty bouger presque tous les jours, mais c'est bien faiblement. J'ay bien eu d'aultres enfans qui estoient deux mois sans bouger; mais ce ne sont pas ceux qui ont vescu; combien que ma fille estoit si foible que jamais femme ne la sentit soubs la main. Par quoy, Monseigneur, je me garde le mieux que je puis soubs cete doubte, et n'y mets point tant mon esperance que le contraire me sceust donner peine; car je seray contente de Dieu en ce monde, s'il luy plest que le roy de Navarre et moy vous puissions faire service agréable. C'est le bien que plus que tous aultres pour cete heure desire

(Ici devait être la formule finale et la signature, mais la Reine continue.)

Monseigneur, Frotté n'est point encores icy, et m'a mandé que la dame qu'il m'amaine par vostre commandement, est si délicate et divine[1] qu'elle ne peult fere grandes journées. Et de vray, j'ay tant d'aise de lire tous les jours vostre espitre, qu'il ne m'en fault point davantaige, et ne croy pas qu'il y ait saint en Paradis qui me seult tant donner de consolacion. Mais, s'il vous plest, cete parole ne sera entendue de la Sorbonne, car il ne pourroient entendre quelle amour et revérence vous porte

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 3.]

LETTRE CXIV.

AU ROI.

(Nérac, — fin de décembre 1541.)

Monseigneur, vostre lectre est si grande, qu'elle ne se peult recompenser que de son propre contentement. Par quoy je vous supplie, Monseigneur, congnoissant que, non mes mercis très humbles, mais tous mes mérites passés et à advenir ne sauroient satisfaire au bien qu'il vous a pleu donner à ung mary et à une

[1] Serait-ce madame d'Étampes? Marguerite, obligée de vivre politiquement avec la duchesse, ne l'aimait pas dans le fond. (Voyez t. I, lettre 137, p. 347.)

femme, qui, à la venue de vostre lectre, estoient bien fort mal, l'ung d'une colique et néfrétique la plus fascheuse que je luy vis onques, avecques l'eau noire coume encre [1]; l'aultre de mal de cueur et desvoyement d'estoumac, que j'attendois durer jusques à mercredy, qui est le bout de mon troisiesme mois [2]. Mais la lectre qu'il vous a pleu m'escripre a guery et le mary et la femme, et leur a ousté leur grans douleurs, dont la seule occasion est la veue d'une escripture tant pleine d'amour qu'elle nous rent satisfaits du continuel desir que j'ay qu'il vous plese nous tenir en vostre bonne grace pour plus que très humblement recoumandés; respondant pour nous à vous, et nous escusant; sentant combien nous connoissons l'obligacion que nous vous devons et de quel cueur et amour nous recevons vos graces.

Monseigneur, quant au fait de M. de Condom [3], je vous supplie croire que je suis tant ungnie à vous que

[1] Marguerite se loue à M. d'Ysernay du merveilleux effet produit par ces lettres du Roi qui l'ont guérie : « Je les porteray sur moy comme relicques, dont elles ont aussy bien servy au roy de Navarre comme à moy; car il a esté environ vingt quatre heures aussy malade d'une colicque que je le vis oncques, *et a fait de l'eau aussy noire que encre*. Mais il a prins si grant joie de ouïr la lecture des dictes lettres que je luy ay faicte durant sa maladie, qu'il en est guary. » (Lettre à Ysernay, du 30 décembre 1541. T. I, lettre 150, p. 378.)

[2] Elle était enceinte du 25 septembre.

[3] Érard de Grossoles, évêque de Condom, un des prélats français qui firent répéter en chaire les calomnies inventées en Allemagne contre François Ier. (Voyez t. I, la lettre 149, à Ysernay, et la note de la page 372.)

je ne puis desirer mal à ceux qui m'en font. Et si aultre que moy n'estoit offensé, j'aurois plus de plesir à pardonner que à pugnir. Mais vostre offense ne se peult oublier de ceux qui n'ont que vous davant leur yeux; et j'espère, Monseigneur, que envoyant icy les coumissaires [1], vous serez mieux congnu et craint en ce pays que l'on ne vous y a voulu desguiser, et trouverez de grandes faultes. Et quant à l'ordre qu'il vous a pleu mettre à vostre court de parlement, elle est si bonne, que aultres que les mauvais ne s'en peuvent plaindre. Car coume vous desirez que l'innocent ne soit prevenu par malice, aussy vous voulez que le téméraire et qui tourne l'escripture de Dieu en liberté de la chaire et désobéissance des supérieurs soient pugnis, coume la raison est juste. Je vous asseure, Monseigneur, que vous en avez maintes prières, et n'y a houme qui ayme à lire la Sainte Escripture, que, s'il voit quelqu'un en parler légierement, qui ne le repraigne, plus pour la crainte de vous desplaire que de pugnisions. Dieu merci, Monseigneur, nul des nostres n'ont esté trouvés sacramentaires, combien qu'ils n'ont guères porté maindres peines [2]; et ne me puis garder de vous dire qu'il vous souviengne de

[1] « Vous savez comme le Roy a ordonné que MM. de Bayf et Bagie viendroient par dessa avec commission d'informer sur le fait de M. de Condom. » (Lettre 151, à Ysernay, t. I, p. 380.)

[2] Par cette phrase remarquable, il paraît que l'évêque de Condom accusait le Roi et sa sœur de favoriser l'hérésie. Les chefs de la secte sacramentaire étaient Zwingli, Bucer et OEcolampade.

Sur l'affaire de M. de Condom et le zèle de la reine de Navarre à la pousser, voyez t. I, lettres 149, 150 et 151.

l'opinion que j'avois que les vilains placars [1] estoient faits par ceux qui les cherchent aux aultres.

Monseigneur, je ne vous puis assez mercier du secours qu'il vous plest faire à M. de Cleves [2], avecques lequel j'espère que vous en tirerez service qui vous tournera à honneur et à proufist. Et combien, Monseigneur, que l'amour que vous portez à ceux qui souffrent pour vostre service n'a besoing de recoumandacion, si est ce que je vous supplie très humblement parachever l'obligacion en quoy vous l'avez lié en vostre service, et y faire coume de chouse qui est du tout vostre. Et je suis seure, Monseigneur, que vous le trouverez tel que vous serez content du bien que vous luy faites.

Aussy, Monseigneur, Monsr Bayard [3] m'a envoié une acoustumée mensonge que l'Empereur a escripte au Pape, dont je suis très aise, car les enfans peuvent estre juges de la vérité. Sy j'estois aussy bon orateur que affecsionnée en cete matierre, il n'y a article sus quoy je ne pensasse trop mieux luy respondre qu'il n'en est digne. Je vous asseure qu'il sera bien marry de voir que vous usez de misericorde envers vos subjets; car de tant plus vous vous eslongnez de sa nature [4], et mains il vous aime. Mais la louange vous en demeure davant Dieu et les houmes, avecques

[1] En 1534. Voyez l'affaire de ces placards, t. I, lettre 110, p. 298, en note.

[2] Gendre de Marguerite. (Voyez ci-dessus p. 190, la lettre CXII.)

[3] Secrétaire général du Roi.

[4] Allusion à la punition sévère des Gantois révoltés (1540).

vostre proufist; dont j'ay eu une grande joye. Vous savez les mines qu'il fait du costé de Languedoc et de Navarre; je suis seure que vous y donnerez bonne ordre. Et je supplie celuy quy le peult, en rendre contente de vostre parfait contentement

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 133.]

LETTRE CXV.

AU ROI.

(Du Béarn, fin de 1541.)

Monseigneur, ce porteur se connoist tant et en tant de sortes obligé à vous estre fidèle et léal oultre le commun de vos subjets et serviteurs, veu les biens et honneurs que de vostre seul mouvement il vous a pleu luy faire, que je luy ay dist plusieurs propos de ce que despuis vostre partement de Bourdeaux [1] j'ay entendus. Car, Monseigneur, aultant que vous avez laissé de repos et contentement aux bons, vous avez donné de torment aux mauvais, qui jamais n'eussent pensé ny voulu voir leur Roy en ce pays, et encores mains ouyr les propos que vous y avez tenus de vouloir entendre la vérité de toutes chouses, lesquelles [ilz] mettent bien peine de pallier. Vous suppliant, Monseigneur, en vouloir ouyr deux mots seulement et y prouvoir

[1] « Le Roi, allant à La Rochelle avec forces pour chastier les rebelles, passa par Bourdeaux. » (DE LURBE, *Chronique Bourdeloise.*)

selon la grace qui est en vous, et, j'en suis seure, de celuy qui vous fera regner heureux sur vos ennemis; où, si les prières d'une malade estoient dignes de vous servir, vous savez bien, Monseigneur, que de nulle personne ne peuvent faillir, ne de millieur cueur, ny de personne plus affecsionnée ne plus tenue à vous que de celle qui plus que très humblement vous supplie avoir en vostre bonne grace pour très humblement recommandée

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 94.]

LETTRE CXVI.

AU ROI.

(Du Béarn, — fin de 1541.)

Monseigneur, encores que l'on m'asseure de vostre bonne santé, tant par les lectres de Monsr le grant mestre, que le rapport de ceux qui en viennent, si ne me puis je garder d'user du coumandement qu'il vous a pleu me fere d'ouster toute crainte et revérence que je vous doy porter, pour vivre en la privaulté que vostre bonté me permet et vraye amour me coumande. Qui me fait, Monseigneur, vous escripre cete lectre, afin qu'il vous plese par vostre parole et la veue de ce porteur, lequel je vous supplie croire, donner repous au travail où mon esperit a esté jour et nuit pour la

peur que j'ay du mal que je vous ay veu dernièrement porter icy, et que j'ay seu avoir esté redoublé à Saint Mer [1], que je sens bien n'estre douleur maindre que la mort. Vous suppliant très humblement, Monseigneur, divertir vostre cueur en toutes pensées d'aultre propous, afin que, en venant [2], donnez vie à ceux qui ne veulent vivre que pour vous fere service.

Suppliant le vray consolateur, le benoist Saint Esperit, vous donner telle consolacion que vostre vie en bonne santé puisse aussy longuement durer que de bon cueur le desire

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 124.]

LETTRE CXVII.

AU ROI.

(Janvier 1542.)

Monseigneur, j'ay entendu par la lectre de Monseigneur de Tulle, et despuis par ce qu'il vous a pleu dire au protonotaire d'Ourthe, la grande humanité dont il vous a pleu unser envers vos subjets tant de La Rochelle que des Marais [3]. Et combien, Monseigneur, que da-

[1] Saint-Merd ou Saint-Médard, village près de Libourne (Gironde).

[2] François Ier était attendu chez sa sœur.

[3] Les Rochellois s'étaient révoltés contre les officiers de la gabelle. Le Roi se rendit chez eux pour les châtier, mais le 1er janvier ils vinrent lui demander pardon « au jardin de la maison où il avoit pris son

vant vous vous ayez peu juger l'amour que vous avez doublement recréé aux cueurs de vosdits subjets, si vous puis je bien asseurer que ceux qui en ont esté absens n'ont point esté ezans de la joye de ce pouvre peuple et de vous donner tant de louanges que je ne doubte point que le père de misericorde, voyant en vous son imaige et reconnaissant son euvre, ne l'a couronné de toutes les prosperités et honneurs que vous luy sauriez demander, coume le coumancement y est bien aparent, veu que de tous costés vos affaires prospèrent selon le desir de ceux qui n'aiment riens que vous.

Il fault que je vous die, Monseigneur, que Monsieur de Tulle [1] m'a si bien mis par escript la piteuse suplicacion des pouvres malheureux pour l'heure, [et] vostre humaine et cristienne responce, en lisant laquelle il me sembloit voir et ouyr vostre acoustumée bonté et douleeur inespérée faire son office, que j'en ay tant fait fere de doubles, et envoyé en Espaigne et ailleurs, que cete chérité ne sera non plus celée aux houmes qu'elle est davant celuy que je supplie, Monseigneur, allonger de cent ans vostre vie pour le bien et l'heur de vostre réaulme. Vous merciant très humblement du bien et de l'aide très grande qu'il vous

logis. Et le Roy estant au dit lieu, assis en son tribunal, et iceux ayant les testes nues et les mains joinctes et les larmes aux yeux, avec ceux des isles prochaines, firent faire une requeste publique par l'avocat, à ce que l'on disoit, desdites isles. » (Du Bellay.)

Voyez dans du Bellay, qui rapporte au long les deux pièces dont parle ici Marguerite, le discours de cet avocat, et la réponse du Roi.

[1] Pierre du Castel (Castellanus), protecteur des gens de lettres et ami de la reine de Navarre. (Voyez t. I, lettre 149, p. 375.)

plest fere à M. de Cleves [1], duquel j'espère que vous tirerez en bref service honorable et proufitable. Nostre Seigneur luy en doint la grace, et à moy d'estre sans fin plus que très humblement recommandée à la vostre, à laquelle n'en a jamais veu qui soit digne d'approcher

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE [2].

[Ms. n° 89.]

[1] Gendre de Marguerite. François Ier envoyait des troupes le soutenir contre les attaques de Charles V. L'issue ne fut pas conforme au vœu exprimé ici par Marguerite. Le duc de Clèves abandonna l'alliance de la France, et rompit son mariage avec Jeanne d'Albret. (Voyez les lettres suivantes.)

[2] La reine de Navarre envoya dans le temps même à son frère une figure de David pour ses étrennes, avec une épître en vers, dans laquelle David prend la parole pour louer la bonté et la mansuétude de François Ier :

Demandez en à ceulx de La Rochelle
Desquels le pied estait jà sus l'échelle *,
Ceulx des marais, aussy ceulx de Bretaigne,
Y a il nul qui de ce Roy se plaigne?
Non, mais chacun à mon dire s'accorde
Et le louant de sa misericorde,
Sa grant douceur partout preschent et crient.
(*Suyte des Marguerites*, ép. 11 au Roy, p. 51)

Le Roi répondit par l'envoi d'une sainte Catherine, accompagnée aussi d'une épître en vers. (Voyez le même volume, p. 54.)

Marguerite, continuant sa prosopopée, fait dire à David :

Incirconcis je tiens ceux qui conspirent
Contre Dieu seul, et tous les jours empirent

* C'est-à-dire qu'on les allait prendre.

LETTRE CXVIII.

AU ROI.

(Février 1542.)

Monseigneur, si les pouvres malades sont ouïs de Nostre Seigneur, je convertiray les très humbles mercis que je connois n'avoir puissance de vous pouvoir rendre, à luy supplier vous donner tant de santé, prosperité et de contentement, que par sa main vous soyent au double rendues les graces que je reçoy continuellement de la vostre. Mais croyez, Monseigneur, [que] celuy à qui il vous plest monstrer tant de fiance [1]

Leurs volontés à l'encontre du Roy
Qui est de Dieu le Christ, et je le croy.
Du fils de Dieu vray Christ je suis figure,
Duquel Roy est vraye pourtraicture.
Bien que n'ayons au Christ nulle semblance
Quant aux vertus de sa grande puissance,
Le Roy et moy semblables à lui sommes
En ce qu'il veult de nous qu'il connoist hommes.
Je me tairay de racompter ma vie,
Et parleray de François, le vray Christ.

(P. 47.)

Voyez un autre rapprochement entre François Ier et Jésus-Christ dans une lettre de janvier 1544.

[1] François Ier, par lettres du 2 janvier 1542, établit Henri d'Albret son lieutenant général dans les provinces de Guyenne, Poitou, Lan-

est en si merveilleuse crainte qu'il y ait faulte en vostre service, que, sans la seureté que ce seur messaigier et moy luy avons baillée, que pour eslongner ce pays vous n'oublierez à y donner bonne ordre et luy [1] bailler compaignie pour le conseiller et soubslaiger aux affaires qui pourront survenir, coume vous feriez à vostre propre filz, il avoit grant envie de vous dire que la charge qu'il vous plest luy bailler en Guyenne est aussy grande qu'il en peult porter, principalement veu que l'Empereur fait courir le bruist de ne bouger de ce cousté de tout le mois de mars. Je vous supplie, Monseigneur, au lieu où est le chef de vos ennemis et de toute malice, vouloir acompaigner vostre fidèle servicteur si bien que à vostre honneur et proufist vous ayez occasion de vous contenter de luy. Et quant à la distribucion de vos deniers, ma presence ne sauroit ajouster au grant soing qu'il en aura; car je le voy en toutes chouses, tant soient elles petites, de si près regardant à vos affaires, que je suis seure que sans estresme et bien congnue necessité, il ne mettra ung seul escu qu'il n'en reçoive de vous nouveau coumandement, coume luy et moy avons prié ce porteur de vous dire, auquel il vous plera donner audience et le nous vouloir renvoyer.

guedoc et Provence, et le charge de défendre ces provinces contre ses ennemis. Le roi de Navarre ne conserva le gouvernement de Languedoc que jusqu'au 15 décembre 1544. (Dom Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. V, p. 153.)

[1] *Luy*, au roi de Navarre.

Et quant à l'estat où je suis, maintenant que j'approche la fin du quatriesme mois [1], je me trouve si mal, qu'il y a trois jours que j'ay attendu une heure de santé pour vous pouvoir escripre cete lectre; et si je vous ousoys aussy bien escripre ce que je sens et ce que je pense, comme j'espère, mais que sous la main quelqu'une ait senty mon enfant, je vous dirois que despuis huit jours principalement et longtemps par avant, j'ay souvent senty ce que je soulois juger estre enfant, et grossis tous les jours. Mais je vous supplie ne le croire que par aultre n'en soyez seur, pour la grant peur que de j'ay vous dire chouse qui ne soit véritable. Nostre Seigneur m'en veuille donner ce qui vous en sera agréable et utile, car c'est la fin pour quoy le desire

Vostre très humble et très obeissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 75.]

[1] « .... Quant c'est venu sur le terme des trois mois, lequel j'auray passé le quatriesme de janvier.... » (T. I, lettre 143, p. 373.)

LETTRE CXIX.

AU ROI.

(?Du Béarn, fin de février 1542.)

Monseigneur, pour ce que je say ce porteur tel envers vous que je m'y puis fier, je le vous envoye pour vous rendre conte de moy et de tout ce qui me semble digne de vous estre dit; vous suppliant, Monseigneur, le daigner ouyr et croyre, car il vous dira vérité de plusieurs chouses dont je crains par lectre vous ennuyer, saichant bien les affaires que vous avez, qui ne sont pour estre faschés de petites chouses. A quoy, aultant que Dieu m'a donné de pouvoir et de savoir, je desire vous fere service, coume le seul point où j'ay l'euil fiché ferme.

Il y a quelques propous, entre aultres d'ung pouvre houme, lequel pour vous et vostre contentement est besoing que vous tenez secret. Et si vous trouvez bon ce qu'il vous dira et qu'il vous plese vous en fier en moy, j'espère en celuy qui le m'a mis entre les mains vous en faire ung bon service, et n'y peult avoir faulte que contre moy, que j'oublieray voulontiers pour faire chose dont vous soyez servy. Mais s'il est seu en nulle fasson, je prens ce moyen, que, j'espère, sera à propous.

Et quant à mon ventre, il ne fault point de grossir, et ne vous puis celer que je ne sente souvent bouger

chouse qui a vie. Je ne l'ay senty soubs la main que ung matin; ny jamais je ne le sens bien fort au repous; mais quant j'ay faim et que je me proumeine trop, il ne fault point. Il est vray que les maux que j'ay eus tous les mois avecques fieuvre le me rendent si feible que je suis quelquefois huit jours sans le sentir et à l'heure desespérée de l'estre [1]; coume j'ay esté à cete fin de feuvrier. Mais despuis quatre jours a bien enforcy son bougement. J'avois deslibéré ne vous en escripre rien que quelque aultre ne l'aist senty soubs la main; mais si cetuy cy fait coume les aultres, je demeurrois trop longtemps. Sy est ce que je mettray peine de le faire sentir à d'aultres. Mais si ne vous puis je dissimuler ce que j'en say; car je n'ay point acoustumé de vous celer riens. Nostre Seigneur veuille que ce soit chouse dont vous puissiez estre aussy bien servy que de bon cueur le supplie vous donner bonne et longue vie en tout contentement

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 119.]

[1] Et alors je désespère d'être enceinte.

LETTRE CXX.

AU ROI.

(? Du Béarn, — mars 1542 [1].)

Monseigneur, arsoir par Saint Estefve, je receus la lectre qu'il vous a pleu m'escripre, et entendu par luy la très bonne santé où vous estes; ce que despuis, par une aultre vostre et ce que Frotté m'a escript m'est confermé; dont je loue Nostre Seigneur d'aussy bon cueur que je le supplie vous y continuer, comme le seul bien de ce monde où repouze mon contentement. Ledist Saint Estefve s'en est allé devers celuy [2] à qui vous faites tant de bien et d'honneur de l'amour que vous luy portez et l'estime et fyance qu'il vous plaist avoir de luy, qu'il est bien tenu à n'espargner biens ny vie pour vostre service; ce que je suis seure qu'il ne laissera riens de ce que ung léal et afecsionné servicteur doit faire. Et pour ce, Monseigneur, que vos affaires veulent qu'il ne s'eslongne de la frontiere où sa presence pour ce coup n'a point fait de plaisir à vos ennemis, veu la prompte ordre qu'il y a donnée, j'espère m'approcher de luy pour le souslaiger en partie, afin que vous soyez mieux servy. Car main-

[1] Lettres 150 et 151.

[2] Le roi de Navarre.

tenant je n'ay point eu de fievre cete fin du sixiesme mois, coume j'avois eu les aultres; et me feray porter en une chaire, dont j'espère, à changer cet air qui est fort mauvais, m'en trouver mieux. Et combien que je soye fort grosse, je ne suis guères empeschée.

Monseigneur, ung qui est vostre espie, que l'on noumoit Verdelet, est arivé, ainsin que j'avois commencé cete lectre. Et pour ce qu'il n'a trouvé le roy de Navarre, m'a dist toutes les nouvelles qu'il savoit, lesquelles vous envoie de ma main. Je luy ay baillé ce qu'il m'a demandé, et le renvoie dès aujourd'huy pour nous venir dire quelles forces l'Empereur laisse en Espaigne. Il m'a proumis d'estre bientost de retour, et moy à luy que, s'il vous servoit léalement, que je ferois tant envers vous, que vous luy douneriez pour repouser sa vieillesse. Il est demeurant près de la ville de Foix. J'ay escript au trésorier du roy de Navarre bailler à sa femme qui est preste d'accoucher, argent et ce dont elle aura besoing. Quand il a veu cela, le pouvre houme m'a juré qu'il mourra ou vous fera service. Je vous supplie, Monseigneur, qu'il vous plaise nous hounorer tant que nous saichons coume se portent vos affaires. Ce que j'en dis, c'est que le lieu où nous soumes pour vous requiert bien que les ennemis ne nous puissent riens apprendre, coume ils ont fait de choses d'importance, que nous avons après entendues par vous. Et croyez que ce qu'il fauldra taire ou dissimuler le sera, et aurons de quoy respondre aux aultres ou en feinte, ou en vérité; car quoy que ce

soit ne desire que d'avoir le moyen selon le vouloir de vous fere service

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 82.]

LETTRE CXXI.

AU ROI.

(Nérac, — ? avril — 1542.)

Monseigneur, je voulois despescher la poste quand ce porteur, vostre conseiller à Toulouze, est arrivé, qui s'en va devers [vous] pour quelque conseillerie des quinze nouveaux, et pour ung houme que je congnois bien estimé, houme de bien et savant. Et pour ce, Monseigneur, que de longtemps j'ay eu fiance en luy et say qu'il vous est léal, je luy ay tenu ung propos de nostre prisonnier, que je ne vous ay ousé escripre, car il est long, et vous supplie le tenir secret, veu que j'en parle par souspeçon et conjecture [1]. Mais je n'ay

[1] Il sera encore question de ce prisonnier mystérieux dont Marguerite parle avec tant de retenue. C'est une suite de l'affaire de l'évêque de Condom. (Voyez t. I, lettres 149, 150 et 151.) La reine de Navarre, qui avait poussé vivement cette affaire, n'était pas sans inquiétude sur le ressentiment de l'évêque et des siens. Elle écrit de Nérac, à la date du 29 décembre 1541 : « Vous n'avez jamais veu la « braverie qu'ont faict ses parens ! et par quelques avertissemens que « j'ay eus que *l'on use fort de poysons de ce costé là*, j'ay prié le roy « de Navarre que l'on eslongnast de ceste ville ceulx qui estoient au- « dict évesque. » (T. I, p. 372.) Cette précaution fut insuffisante,

parent ny amy qui me seult garder de vous advertir, non seulement de ce que je say, mais de ce que je doubte, pour nous en conduire par vostre coumandement et prudent advis. Il vous plera l'ouïr.

(*Sans signature.*)

[Ms. n° 82 *bis*.]

LETTRE CXXII.

AU ROI.

(Nérac, — ? mai — 1542.)

Monseigneur, j'ay receu la lectre qu'il vous a pleu m'escripre, par laquelle il vous plest auctoriser le roy de Navarre et moy de donner grace, à nostre requeste, au prisonnier. Dont je vous mercierois très humblement, si n'estoit que j'ay tant d'occasions, par les propous que m'a escript Frotté qu'il vous a pleu luy tenir de moy, d'uzer de ce mot de très humble mercy, que je n'y ouse entrer, car ma vie en lieu de ma lectre n'y sauroit sactisfaire. Mais cete cy ne sera que pour vous dire, Monseigneur, que ce prisonnier, pour cuider

car l'homme dont il est ici question fut arrêté pour une tentative d'empoisonnement sur la reine de Navarre. (Voyez la lettre ci-après.) Dans tout ceci, Marguerite était obligée à une grande circonspection, non-seulement à cause du caractère sacré d'Érard de Grossoles, mais peut-être aussi à cause de celui du coupable : — « L'invention que l'on dit que les moynes ont d'empoisonner en ce pays, c'est dedans l'encens. » — (T. I, p. 372.) La conteuse du *Décaméron* expiait ses médisances et ses railleries contre *les beaux pères*. Il lui en reste encore aujourd'hui la réputation d'hérétique.

eschapper, promettoit des choses si difficiles, que le roy de Navarre ne s'est fié ny en ses proumesses ny en ses larmes. Et sa raison, c'est que puis qu'il a si librement confessé avoir deslibéré de nous empoisonner, qu'il y a chouse plus grande. Et me doubte fort qu'il a quelque intelligence qu'il craint à dire; mais que Baïf [1] soit par dessa avecques des plus suffisans de vos cours de parlement et le baillif d'Orléans [2], l'on luy fera dire vérité. Car c'est ung houme pour tromper et se faire croire aultant que je vis oncques.

Monseigneur, pour ce que le roy de Navarre vous escript de ce qui s'est fait à cete feste de Pasques par nos voisins [3], ne vous en feray redicte; mais je ne me puis taire que j'ay grant regret que Lascurre [4], qui est le meschant que vous savez contre vous, et qui vouloit mener la praticque de ma mort et du conte Palatin, n'a esté pris, comme l'esperoit le roy de Navarre

[1] « Vous savez comme le Roy a ordonné que MM. de Bayf et Bagie viendroient par dessa avec commission d'informer sur le fait de M. de Condom et aultres choses concernant le proufict du Roy. » (A Ysernay. T. I, lettre 141, p. 380.)

[2] Jacques Groslot, seigneur de Chambaudouin, conseiller du Roi en son grand conseil, chancelier de la reine de Navarre, chancelier d'Alençon, bailli de robe longue. « Quand le roi François Ier bailla à son fils le duché d'Orléans en apanage, le bailly Groslot fut juge des exempts et cas royaux. » (Lemaire, *Hist. d'Orléans*, I, 246.)

[3] Pâques fut cette année là le 9 avril. Les *voisins* sont les soldats de l'Empereur.

[4] Jean, baron de Lescure. En 1538, les États s'assemblèrent à Alby, pour tâcher d'arrêter les progrès de l'hérésie. Le baron de Lescure y représenta le seigneur de Mirepoix. (Voyez l'*Hist. de Languedoc* de D. Vaissette, V, 147.)

d'ung costé et M. de Burie de l'aultre; mais Dieu l'a saulvé de la houte qu'il meritoit. Dieu veuille amener à telle fin tous ses ennemys et les vostres, qui ne sont que ung, et vous continuer en la très bonne santé où j'ay seu que vous estes, et en vostre bonne grace pour très humblement recoumandée [retenir]

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 120.]

LETTRE CXXIII.

AU ROI.

(1542.)

Monseigneur, l'honneur qu'il vous a pleu faire à ce vieux servicteur, tesmoigne tant l'estime de sa suffisance et proudhoumie, qu'il n'a besoing d'aultre recoumandacion que de la connoissance que vous avez de luy. Si est ce, Monseigneur, que je porte tant d'affecsion à ceux que je treuve de sa condicion envers vous, que je n'ay craint de vous supplier avoir l'honneur de luy et des plus gens de [bien de] vostre court pour recommandé. Et s'il vous plest luy coummander vous dire la pure vérité de toutes chouses, coume elles sont passées, à vous seul il en rendra bon conte. Et combien, Monseigneur, qu'il soit des plus sevères en justice, et que je veuille soustenir ces semblables à moy et à tous aultres, je suis seure que s'il a de

vous esprès coummandement de dire ce qu'il a veu et seu, vous trouverez que les plaintes que je vous ai faites d'une pouvre fame avortée de son enfant par la gehenne [1] est véritable, et plusieurs aultres choses dignes d'estre entendues de vostre bonté seule, par laquelle se peult donner repos à vos subjets, sans riens diminuer de la justice très necessaire; pour laquelle conduire selon vostre intencion ne faudray à vous en advertir. Car estant encores au lit où il vous a pleu me lesser et en l'estat [2], ne lessera de regarder à tout ce qui touche vostre service, et prier Nostre Seigneur sans cesser vous donner bonne, heureuse et longue vie, et faire ung enfant à la Roine qui tiengne de l'air d'Angoulmois [3],

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 76.]

[1] Apparemment ce fait se rattache aux rigueurs déployées cette année et l'année suivante contre les hérétiques, et qui furent extrêmes, grâce au zèle du cardinal de Tournon, secondé par les parlements.

[2] Enceinte.

[3] C'est-à-dire un air de famille. Marguerite et son frère étaient nés en Anjou : le Roi à Cognac, et sa sœur à Angoulême.

LETTRE CXXIV.

AU ROI.

(1542.)

Monseigneur, il me desplaist bien que moy mesmes ne puis aller sactifaire à vous mercier très humblement de tant de bien et d'honneur qu'il vous plest daigner continuer de me faire en prenant tant de soucy de moy, coume il vous plest par vostre lectre et ce que m'en a dist ce porteur me desmontrer. Qui me donne tant d'aise, que, en lieu d'avoir pacience de mon ennuy [1], vous m'en faites desirer d'aultres, pour le contentement que j'ay trouvé en vostre consolacion. Suppliant celluy de qui tant de bonté vous est despartie, vous rendre pour moy la grace dont assez ne puis reconnoistre l'obligacion; car il vous peult donner ce que je ne puis que vous desirer. Et pour ce, Monseigneur, que ce porteur vous dira l'estat où il m'a laissée et l'ennuy que j'ay de ne pouvoir mener mon corps selon ma voulenté, je ne vous ennuiray de redite, sinon de vous supplier, si vous voyez que je me doive advancer, n'espargner la personne qui n'est née en ce monde que pour vous servir. Car vous savez, Monseigneur, que plus grant bien ne desire que de fere

[1] Sa grossesse.

chose qui la perpetue, selon sa foy, en vostre bonne grace

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 51.]

LETTRE CXXV.

AU ROI.

(Du Béarn, automne de 1512.)

Monseigneur, ce porteur, après avoir aussy saigement conduicte sa compaignie que nul aultre capitaine, voyant le lieu où vous estes et le peu de service qu'il vous peult faire icy pour cet hyver, m'a tant priée de luy faire avoir son congié, que le roy de Navarre et son père le m'ont accordé, estans seurs que pour son absence n'y aura nulle faulte à vostre service. Et pour ce, Monseigneur, qu'il vous dira le regret de celuy qui soubs vostre auctorité luy a donné son congié, et de n'estre près de vous, et changer l'honneur que vous luy faites, à celuy du maindre de vos capitaines, je ne vous en feray redite, et laisseray à luy à vous dire ce peu qui se peult mander de dessa.

Pour vous mercier très humblement, Monseigneur, de la bonne lettre que hier je receus par le filz du baillif d'Orléans [1], qui est non seulement puissante

[1] Groslot. Il succéda à son père dans la charge de bailli, le 12 juin

pour me reconforter d'avoir failly à faire ung enfant[1] pour vous servir, mais pour me donner la force d'en fere ung nouveau, tant qu'il plaira à Dieu me donner la connoissance d'estre femme[2]. Et ce qui m'a remise et continuée en santé, c'est l'aise que j'ay de savoir la vostre augmenter au travail, et tous vos affaires de tous coustés aller si très bien et tant à vostre honneur et gloire, veu que chescun connoist clerement que là où vous estes en personne et vostre voulenté suivie, les faultes passées sont si bien rabillées, qu'il semble que vostre presence fait tous les François, non seulement aultres que les ennemis les estimoient, mais tels que vous et les vostres les sauriez desirer. Et entre aultres, les bonnes fortunes que Dieu donne à M. de Cleves, favorisant par son service vos affaires[3], lequel il vous plest tant avoir pour recommandé que vous nous obligez avecques luy à n'espargner riens pour vostre service. Croyez, Monseigneur, que toutes ces chouses me donnent occasion de grant contentement et de renforcer l'office où je vous puis pour cete heure

1545, et la perdit quelques années après pour cause de religion. (F. Lemaire, *Hist. d'Orléans.*)

[1] « Monseigneur, pour ce que j'ay failly à vostre commandement et ne me suis trouvée grosse, je n'ay ousé prendre la hardiesse de vous escripre. » (Au Roy. T. I, lettre 152, p. 381.)

[2] Elle avait à cette époque cinquante ans.

[3] Les troupes du duc de Clèves, sous les ordres de Martin Van Rossem, avaient saccagé le Brabant, menacé Anvers, qui, sans le prince d'Orange, eût été traitée comme autrefois le furent Milan et Rome par les Impériaux. Ces succès allumèrent la colère de Charles V, et le duc de Clèves les paya cher.

servir : c'est de supplier Nostre Seigneur, de tout mon cueur, vous continuer la santé et l'honneur qu'il vous donne jusques à vostre parfait contentement, lequel contente

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 48.]

LETTRE CXXVI.

AU ROI.

(Nérac, — ? 1542.)

Monseigneur, puisque j'ay failli obéir à vostre commandement, etc. (T. I, lettre 152, p. 381.)

LETTRE CXXVII.

AU ROI.

(Du Béarn, — automne de 1542.)

Monseigneur, congnoissant et sentant les peines et ennuis que vous avez aux affaires où vous estes de tous coustés, pour lesquels diminuer ne voudrois espargner santé ne vie, je ne vous ay voulu escripre ce qu'il a pleu à Dieu m'envoyer; car la joye que vous avez monstrée avoir pour la doubte où vostre parole me mist, suivant laquelle tous les signes que femme grosse

peult avoir m'ont fait tenir seure l'esperance que j'en avois, et prendre la hardiesse de vous escripre tout ce que j'en sentois, m'a donné une merveilleuse crainte de vous advertir du contraire de l'attente que j'avois que Dieu me donneroit quelque chouse par qui vous et les vostres eussiez tiré service. Mais il luy a pleu aultrement, coume j'ay seu que incontinent ceux qui ont tout veu le vous ont escript; dont j'ay esté aultant malade d'avoir failly à ce que je vous avois mandé, que de l'accident mesmes, dont je me treuve maintenant plus saine et forte que je ne faisois par avant. Et si n'ay failly à ce bout de mois de connoistre [1] que Nostre Seigneur me veult encores fere esperer mieux; ce que je n'ay voulu faillir de vous escripre. Car je suis seure, Monseigneur, que l'amour qu'il vous plest me porter est telle que vous ne desdaignez d'ouïr ce qui me touche, me reconnoissant pour vostre chair et sang, vivant de vostre mesme esprist. Et fault que je vous die, Monseigneur, que le bien que nous avons icy d'estre seurs de vostre bonne santé est ce qui fortifie la nostre, saichant certainement que, vivant en santé, vos affaires ne peuvent que aller très heureusement. Vous suppliant, Monseigneur, pour le principal de vos affaires, conserver cete santé de laquelle despend tout le bien

[1] La Reine écrivait dans la lettre 125 : « Vostre lettre est toute puissante, non seulement pour me réconforter d'avoir failly à faire un enfant, mais pour me donner la force d'en faire ung nouveau, *tant qu'il plaira à Dieu me donner la congnoissance d'estre femme.* » On voit par cette lettre-ci que son incertitude à cet égard était dissipée. La Reine avait cinquante ans.

de vostre réaulme. Et sitoust qu'il vous plera nous renvoyer le filz du bailly d'Orléans [1] que nous attendons en grande devocion, je vous envoiray Frotté, par lequel vous feray entendre au long coume tout va par dessa, qui est, Dieu mercy, très bien, et tous en grant desir d'avoir occasion de vous fere service. Et coume la plus innutile ne cesse et ne cesseray de fere prier pour vostre heureuse prosperité celuy que sans cesser supplie vous donner l'accomplissement de tous vos desirs, car en ce bien met son contentement

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 132.]

LETTRE CXXVIII.

AU ROI.

(Pau, — ? octobre — ? 1542.)

Monseigneur, quant j'auray fait tout ce qui me sera possible pour vous mercier très humblement de l'honneur qu'il vous a pleu me faire de m'envoyer visiter par ce porteur, si demeureray je tant obligée à vous, que, puisque l'escripture ne vous peult sactifaire, il me semble que en me taisant je dois recevoir cete obligacion avecques les aultres, où la nature et les occasions que vous m'en avez données m'ont lyée sy fort,

[1] Voyez ci-dessus la note p. 216.

que moy et tout ce qui est en ma puissance vous est de sy longtemps acquis que je ne puis avoir aultre façon de mercis, sinon de vous offrir continuellement ce qui est vostre. Et combien que cete offre demeure inutile par faulte d'occasion ou de vostre coumandement, sy demeurera ma voulonté sy affecsionnée et preste d'obéir, que mon impuissance en lieu de faulte me sera penitence. Et pour ce, Monseigneur, que du lieu où je suis, de la santé et des affaires que je y ay, je feroys tort à vostre venue [1] et à la suffisance du sieur de Fontaines de vous en fere longue lectre, l'ayant par force mené jusques en ce lieu de Pau, et luy ayant, coume à vostre serviteur, dist tout ce que j'entens, ne vous suppliray sinon le croire, et tenir pour plus que très humblement recommandée à vostre bonne grace

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 87.]

[1] Il paraît, d'après cela, qu'elle attendait son frère. François Ier l'alla visiter à Nérac, aux fêtes de la Toussaint 1542.

LETTRE CXXIX.

AU ROI.

(Nérac, — fin de novembre 1542.)

(Après la visite de François Ier à Nérac [1].)

Monseigneur, l'honneur que j'ay receu de vous voir en cete pouvre maison, et le regret de ne vous y avoir peu recueillir selon mon desir et deslibéracion, m'ont tant donné d'esbahissement, que, sans la joye de vous voir en telle santé que tous les vostres doivent desirer, je n'eusse sceu porter cet esclair d'ung si grant bien si mal receu. Et si l'amour qui a contrainte vostre bonté de faire une euvre si cheritable, ne se contente d'avoir trouvé une amour semblable en ceux qui ont eu tant de grace de vous, je ne saurois faire escuse qui seult couvrir la faulte d'avoir receu ung si grant heur en si mauvais ordre. Mais, Monseigneur, il y a si longtemps que j'esperimente que vous ne cherchez des vostres que la fidèle et léale affecsion, et que nul ne vous peult honorer, mais vostre presence honore tous les lieux et personnes, que je m'areste, non à ma faulte quy ne vous peult nuire, mais à la très grande joye que j'ay receue de vous avoir veu et estre seure de

[1] Favyn dit que le Roi, revenant du camp de Béziers en grande compagnie, vint passer la fête de la Toussaint 1542 à Nérac, où il fut magnifiquement reçu par le roi et la reine de Navarre. (*Hist. de Navarre*, p. 765.)

vostre bonne grace, pour à laquelle le plus souvent que je puis me ramentevoir, envoie ce porteur, et aussy afin de savoir la continuacion de vostre bonne santé, en laquelle gist entierement la mienne; de quoy il vous rendra compte, s'il vous plest en savoir. Mais je ne me puis tenir que saine, heureuse et contente, puisqu'il vous plest tenir pour très humblement recoumandée en vostre bonne grace

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 62.]

LETTRE CXXX.

AU ROI.

(?Juin — 1543.)

Monseigneur, la suffisance de ce prince de Basque [1] me fera remettre sus luy l'estat où il m'a veue et touchée. Mais je ne veux faillir à vous dire que jamais homme ne se fist plus aimer au païs qu'il fait, ny n'eust moyen d'en tirer tant de gens qu'il a. Et si leur fait bien connoistre l'obéissance et revérence qu'ils vous doivent porter; ce que je ne vous doy celer.

Mais, Monseigneur, ce qui me contraint vous escripre, n'est point pour vous mander des nouvelles d'icy, car je suis seure que vostre lieutenant n'oublie à

[1] Le roi de Navarre.

souvent vous en advertir; mais c'est que, par une lectre qu'il vous a pleu luy escripre, j'ay veu ce que l'Empereur et l'Anglois deslibèrent de faire, que je ne crains tant, estant seure que Dieu est de vostre costé, coume je fois; que vous allez en personne à vostre camp, combien que vous y servirez de vingt mille hommes. Mais le temps, le travail et les fascheries que vous avez me donnent tant d'ennuy, que je n'ay bien que quant je suis par lectres de vos servicteurs asseurée de vostre bonne santé, avecques laquelle Dieu vous a donné tel cueur et telle prudence, que je m'asseure que vous raporterez heureuse victoire, pour laquelle j'escrips par tout ces païs, afin que les prières, tant publiques que secrettes, soient continuées sans cesser; ce que tout le peuple fait de bon cueur, en despit de ceux qui ont fait ce qu'ils ont peu pour leur ouster ce cueur; lesquels se commencent si bien à fere connoistre par plusieurs espies que nous avons, que l'on les gardera bien d'avoir le pouvoir qu'ils ont eu. Combien qu'il y en a qui sont bien soustenus[1]; mais puisqu'il vous plest vous en fier en nous, nous n'aurons regard à riens particulier, mais seulement à vostre service.

Aussy, Monseigneur, saichant combien vous aimez ceux qui tousjours vous ont aimé, j'ay eu grant peur que la mort de M. l'admiral[2] vous ait donné de l'ennuy; vous suppliant, Monseigneur, ne de cela ny d'aultre chose qui puisse advenir ne vous fascher; car

[1] Allusion à l'évêque de Condom et à sa famille.

[2] De Brion, mort au commencement de 1543. Il eut pour successeur le maréchal d'Annebault.

nous, les nostres et nos vies ne soumes que pour servir la vostre et la conserver. Je ne vous recoumanderay point vostre chair et vostre sang, car vous congnoissez tant vostre bonne niepce, que je suis seure que vous ferez mieux pour elle que sa prière ne la mienne ne sauroit demander. Par quoy, Monseigneur, tout ce que je vous requiers et demande, c'est qu'il vous plese garder en toutes sortes vostre vie et santé; car vos ennemys sont si meschans, que, oultre la guerre apparente, ils ont mille invencions de nuire, et j'en say de tant estranges sortes, qu'il est incréable, coume vous saurez cy après. Et je supplie celuy qui est vivant en vous y desclairer tellement ses vertus, que tous vos ennemis soient mis où de bon cueur les desire

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 78.]

LETTRE CXXXI.

AU ROI.

(Fin de janvier 1543.)

(Catherine de Médicis, femme de Henri, second dauphin, accoucha de son premier enfant, qui fut François II, à Fontainebleau, le 19 janvier.)

A bonne et très juste cause nous pouvons, Monseigneur, dire avecques vous suivant vostre figure : *David, a Domino factum est istut et est mirabile in oculys nostris ; hec est dies quam fecit Dominus : exultemus et lætemur in ea*[1], car, Monseigneur, c'est le plus beau, le plus desiré et le plus necessaire jour que jamais les yeux de vous et de vostre réaulme ayent veu ; c'est ung jour digne de chasser de vous la nuist de toute la fascherie de l'année passée ; c'est ung jour si vertueux, que, en vous apportant tiltre de grant père, il vous rajeunist de cinquante ans. Vostre nouveau successeur vous allonge la jouissance de vostre possession ; sa nouvelle nativité renouvelle la vostre en vous apportant le comble et parfait accomplissement de vos desirs. Que sauriez vous plus souhaiter, Monseigneur? Que vouldriés plus davantaige demander à Dieu en ce monde? Estes vous pas asseuré d'estre du tout en sa grace? Vous avez esperimenté toute cete année sa main forte batailler contre vos ennemis visibles et invisibles tant que leurs forces ne leurs inventions n'ont

[1] Psaume 117, v. 23 et 24. Le mot *David* n'est pas dans le texte.

seu nuire ny à vostre réaulme ny à vostre personne, mais estes demeuré Roy victorieux, conquereur et saige et sain. Si est ce que tous ces beaux tiltres là et dons excellens sont couronnés par celuy que maintenant Dieu vous donné, d'estre grant père. Dont, Monseigneur, ne pensez seul avec ceux de vostre sang avoir joye, ny ceux qui en vous congnoissant vous aiment; car le pouvre peuple, qui à peine savoit avoir ung Roy, a senty vostre grande joye; dont la leur est telle, avecques toutes sortes de gens, qu'ils confessent n'en avoir jamais eu une telle. Et moy, Monseigneur, qui demy morte cete nuist d'ung reume qui me tient despuis celle de Nouel, oyant cete heureuse nouvelle que vous estes grant père d'ung si beau prince; monseigneur le Daulfin père; madame la Daulfine, après tant de desirs et de crainte, mère[1]; M. d'Orléans et Madame, oncle et tante, qui sont tous nouveaux noms; et moy, qui par affecsion me puis mettre en ce digne nombre, estre grant tante; voyant en mon esprit tous ceux et celles que vous aymez vous rire en pleurant; regardant les lermes que, je suis seure, saillent de vos yeux, par une joye d'aultant plus grande que celle que je vous vis à la naissance de vostre premier né, que cete cy estoit plus attendue et mains espérée, je vois tout vostre réaulme fortifié de cent mille hommes; enrichy d'ung trésor infigny. La maladie seroit bien forte qui ne se tourneroit en santé, ou qui me garderoit de

[1] Le Dauphin et la Dauphine étaient mariés depuis dix ans. Catherine passait pour stérile, et Diane de Poitiers, espérant la faire répudier, favorisait ce bruit. (Voyez t. I, la note p. 397.)

m'en aller à la procession, faire avecques le peuple les feux de joye, et mander à M. de Burie en faire de si grans feux que nos ennemis soient transis du feu qui eschauffe et vivifie tous vos amis, servicteurs et subjects. Mais avant saillir du list où j'ay receue vostre adorée lectre, a fallu faire cete cy, transportée de telle joye, et mes yeux obscurcis de tant de larmes, que je ne say que je voy ny que je dis, sinon que à ceux à qui Dieu a donné son filz Jésuscrist, et qui par vive foy l'ont receu en leurs cueurs, il ne leur lesse riens à donner de tout ce qui leur est necessaire. Car ayant donné le plus grant don, qui est son seul filz, et grace de le recevoir pour nostre tout, il ne peult plus riens refuser. Il n'y a plus que à luy en rendre continuelles louanges; ce que, je suis seure, Monseigneur, vous faites de telle foy et de tel cueur qu'il ne vous arguera point d'ingratitude. Et puisque je n'ay pour ce coup eu l'heur d'estre au rang des saiges femmes, je m'en voys avecques vos bons subjetz supplier celuy qui nous despart tant de graces vous en donner par heureuse et bonne vie aussy longuement la jouissance, avecques une pour vous advantaigeuse paix, comme en la vostre bonne desire à jamais estre plus que très humblement recoumandée

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE [1].

[Ms. n° 88.]

[1] La reine de Navarre ne se contenta pas de féliciter François Ier en prose sur la naissance d'un petit-fils, elle joignit à sa lettre une épître en vers, écrite avec une verve exaltée. On y retrouve les principales

LETTRE CXXXII.

AU ROI.

(Novembre 1543.)

Monseigneur, j'ay entendu par ce que m'a escript Frotté tous les bons propous qu'il vous a pleu luy comander m'escripre, dont je loue et mercie très

pensées de la lettre en prose. Cette épître a été imprimée dans la *Suite des Marguerites de la Marguerite des Princesses*, mais ce recueil étant devenu fort rare, nous pensons qu'on ne sera pas fâché de trouver ici quelques citations qui mettront à même de comparer les deux styles de Marguerite.

Elle était absorbée dans ses méditations, et rapprochait ces trois grands personnages, Abraham, David et François Ier :

Mais tout soudain vis venir un message
Qui confirma ma contemplacion,
Me desclairaut la consolacion
De vous, de nous, du royaume et de tous,
Par fruit nouveau tant desiré de nous.
Soudainement autre chose ne fis
Que vostre lettre ouvrir, et quand *un fils*
Je vis escript, je convertis le lire
A louer Dieu, à plourer et à rire.
Un fils! un fils!... ô nom dont sur tous noms,
Très obligez à Dieu nous nous tenons!
. . . . . .
Fils beaucoup plus desiré qu'espéré * ;
Le reconfort du cueur désespéré;
Félicité du grand père, qui voit
Fils de son fils que desiré avoit;
Fils apportant au grand père jeunesse
En retardant par joye la vieillesse,

* Voyez dans ce volume la note p. 227, et dans le t. I, p. 397.

humblement et Dieu et vous, combien que je ne puis assez louer celuy qui conserve vostre santé sans médecine aultre que sa grace; tellement que pour travail, ny affaires quasi importables, en lieu de diminuer, semble qu'elle se fortifie, et vous retourne la vertu et disposition de vingt et cinq ans, et donne telle prosperité à vos affaires, que de tous coustés je n'ay que

Car aussitost que devant ses yeux vint,
Ses quarante ans * retournèrent à vingt.
O fils heureux! joye du jeune père!
Souverain bien de la contente mère!
Heureuse foy, qui, après longue attente,
Leur a donné le fruit de leur prétente!
. . . . . .
Si de beauté et du nez vous ressemble,
Si fera il de vos vertus ensemble,
Et sera tel que vivant vostre vie
Allongera; et quand, par saincte envie,
Après cent ans, donnerez vostre esprit
A l'union de Dieu par Jésus Christ,
Dedans ce fils, tout faict à vostre image,
Demourrez vif, vivant vostre lignage.
. . . . . .

La pieuse princesse, toujours nourrie et préoccupée de l'Écriture, termine par une imitation du cantique de Siméon *Nunc dimittis* :

. . . . O Seigneur tout bon et tout puissant,
Ce povre esprit en vieil corps languissant
Laisse le aller maintenant en ta paix,
Car de tel bien et grace me repais
Qu'il me suffit et de toy suis contente,
De voir mon Roy grand père et moy grand tante.
Plus rien ça bas ne veux et n'ay envie,
Fors de sa bonne, heureuse et longue vie.
(*Suyte des Marguerites* (1547), p. 38 et suiv.)

* Ceci est une politesse de Marguerite à son frère: François Ier, né en 1494, avait alors quarante-neuf ans.

bonnes nouvelles; qui est tout le bien que saurois desirer pour mon contentement.

Vray est, Monseigneur, que je ne doubte point que là où vous serez en telle santé que vous mesmes puissiez faire vos affaires, qu'il n'en vienne tousjours bonne et heureuse issue. Et, si mon cueur estoit véritaible et que je deusse adjouster foy à mon sentement, l'Empereur n'aura ne le vouloir ne le pouvoir de vous donner bataille, si vous ne l'allez chercher du tout à son advantaige, ce que vostre prudence saura bien garder, veu ce qu'il vous a pleu me mander, que vous n'estes d'opinion de hazarder la bataille; qui sont les millieures nouvelles que nous pouvons avoir. Car j'espère, puis que ceux de Landrecy peuvent attendre, que le temps défera vostre ennemy par pluyes [1], coume la faim le chasse davant Avignon. Et say pour vray qu'il n'a moyen de temporiser coume vous, et si a à vous asaillir, et vous, à défendre villes et fors qui sont aultres que n'a esté Dure [2].

[1] Du Bellay : « Et n'y avoit ordre de pourveoir Landrecy, faulte du charroy qui ne pouvoit venir, à cause des pluyes continuelles qui n'avoient cessé depuis trois semaines ou un mois. » (Liv. x.)

« Cette même année, il plut si abondamment le mois de novembre, « durant huit jours et huit nuits consécutivement, qu'il arriva comme « un petit déluge, dit en ce temps là déluge de saint Martin. La ville « d'Avignon fut sur le point d'être submergée; le Rhône abattit « deux cents cannes des murailles de cette ville, du costé des Frères « Prescheurs; tous les monuments des églises des Carmes, Augustins, « Cordeliers s'ouvrirent, et les corps morts en sortirent qui nageaient « sur les eaux comme petites barques. » (Bouche, *Hist. de Provence*, t. II, p. 601.)

[2] Dueren, dans le pays de Juliers, appartenant au duc de Clèves,

Par quoy, après avoir conquis le pays de Luxembourg, qui n'est petite chose, et pris et fortifié Landrecy, la rendant en trente jours imprenable à toutes les forces de l'Empereur, vous avez grande occasion de vous contenter pour cete année et lesser faire à l'ennemy, s'il ouze s'essayer à recouvrer ce que vous luy avez ousté, que vous saurez si bien garder, que la perte de s'essayer à le recouvrer seroit plus grande que de l'avoir premier perdu. Par quoy, s'il est saige et qu'il veuille croire le conseil d'Espaigne, il fera paix, ou pour le mains une si longue trefve, que les Turcs s'en puissent retourner à ce printemps, car ilz en ont une incréable peur. Mais quoy que vous fassiez, paix ou trefve, elle ne vous peult estre que très glorieuse : vous estes conquereur et victorieux; mais qu'elle vous soit proufitaible. Je ne me puis garder de prier à Nostre Seigneur la vous donner, pour ce, Monseigneur, que le mestier que vous menez est si dangereux et la fortune de la guerre si muable, que voyant vostre honneur si congnu de tout le monde et exalté par dessus vos ennemys, je desire vostre paix et repous, que, j'espère, vous sera donné par celuy qui vous tient en sa main et par la vostre fait si grans et bons effects que l'on voit bien que, ainsin coume à David, Dieu à esté bataillant avecques vous. Car jamais ne vous estes desparty de la confiance que vous avez mise totalement en luy, qui par foy vive vous rend si uny avecques luy

gendre de Marguerite. Charles V avait assiégé cette ville en personne, et l'ayant prise le 24 août 1543, avait passé au fil de l'épée la garnison et une partie des bourgeois.

que vos ennemis pourront bien dire : Fuyons Israël ; car le Seigneur bataille pour eux [1]. Et si de tant de bien je ne puis assez mercier Dieu, ne vous aussy, Monseigneur, de l'amour qu'il vous plest desmonstrer au mary, à la femme et à la fille, si nous n'estions du tout à vous, je vous en ferois ung nouveau present. Mais ce quy est né pour vous, ne peult faire aultre chose que chercher et desirer les moyens de vous faire service; en quoy le roy de Navarre et vos vieux chevaliers ne choument une seule heure, ny moy à prier et fere prier pour vostre bonne prosperité celuy que, je suis toute asseurée, vous ayme mieux que tous ceux qui prient pour vous. Par quoy se tient asseurée qu'il exaulcera toutes nos prières pour vous donner l'accomplissement de vos desirs

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 80.]

[1] *Dixerunt ergo Ægyptii : fugiamus Israelem : Dominus enim pugnat pro eis contra nos.* (Exod. XIV. 25.)

LETTRE CXXXIII.

AU ROI.

(Octobre 1543.)

Pour l'intelligence de cette lettre, il est nécessaire de se rappeler l'histoire des rapports du duc de Clèves avec la famille de François Ier. En voici l'abrégé :

Guillaume III, duc de Clèves et de Juliers, épousa à Châtellerault, le 15 juillet 1540, Jeanne d'Albret, fille du roi de Navarre, nièce de François Ier. Naturellement il prit parti pour les Français, et la même année il battit les Impériaux.

Charles-Quint irrité alla en personne assiéger Dueren dans le pays de Juliers, prit cette ville, et passa la garnison au fil de l'épée, et même une partie des bourgeois.

Ruremonde et quelques autres villes se hâtèrent d'envoyer leurs clefs à l'Empereur. Charles V mit le siége devant Venloo, et il était sur le point de forcer la ville, lorsque le duc de Clèves consentit à s'humilier et à venir à merci.

Il vint donc, présenté par le duc de Brunswick et les ambassadeurs de Cologne, implorer de l'Empereur paix et pardon. Charles V le tint longtemps à genoux, et finit par le renvoyer au prince d'Orange et au cardinal Granvelle.

Guillaume obtint enfin la paix, le 7 septembre 1543, aux conditions suivantes :

1°. Cession de la Gueldre et du Zutphen ;

2°. Martin Van Rossem, général des troupes de Guillaume, prendra du service dans l'armée impériale;

3°. Le duc réformera ce qui a été fait dans ses États au préjudice de la religion catholique, *et renoncera à l'alliance de la France.*

En conséquence de ce dernier article, Guillaume fit casser par le Pape son mariage avec Jeanne d'Albret (1544), et épousa, le

5 juillet 1546, à Ratisbonne, Marie, fille de Ferdinand, frère de l'Empereur.

Voyez l'*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 186, in-fol.

Monseigneur, je ne vous puis dire l'ennuy où je suis, ayant veu par la lectre qu'il vous a pleu m'escripre, le lieu où vous estes, la deslibéracion que vous avez prise d'envitailler Landrecy [1], et si l'Empereur s'essaye d'y fere empeschement, luy donner la bataille. Qui me sont nouvelles si fortes à porter, que, sans l'espoir que j'ay que Nostre Seigneur sera pour vous, je ne les saurois soustenir. Car congnoissant vostre cueur coume je fois, je suis seure que vous n'aurez regard à nul hazard [2], et que l'honneur vaincra tousjours en vous tous aultres regards et conseils que vous puissiez avoir. Par quoy, Monseigneur, ne voyant moyen pour vous y servir en ce monde, me jette aux piés de celuy pour l'amour duquel le père esternel a pitié de nous, et n'en bougeray qu'il ne luy plaise consoler vos pouvres subjetz et serviteurs de la satifacion de leur desir selon le vostre. Et combien que j'aye cete ferme foy que l'issue en sera à vostre honneur et advantaige, si sens je si vivement la peur de vostre santé et de ce que vous aymez, que je suis seure que

[1] Voyez, sur l'avitaillement de Landrecy, DU BELLAY, fol. 314 à 315, édit. in-fol.

[2] Après avoir peint les dangers du combat, dans son épître sur l'avitaillement de Landrecy :

Et si sçay bien, connoissant vostre cueur,
Qui par honneur est de crainte vainqueur,
Que, sans la mort ne vie regarder,
A tout péril vous iriez harder.

vous n'avez au camp pionnier dont le corps porte plus de travail que mon esprit. Le Seigneur Dieu des batailles soit vostre force et destre! Et encores, Monseigneur, entre tant d'affaires pourpenser, auquels tous aultres se doivent oublier, vous n'avez laissé d'avoir mémoire de nous et m'escripre ce qu'il vous a pleu respondre à M. de Cleves [1], et donné congié au roy de Navarre et à moy d'en dire en Dieu et nostre conscience ce que nous en savons [2]; ce que nous ferons, puisqu'il vous plest. Mais si ledist de Cleves vous eust esté tel qu'il devoit et que je l'espérois, jamais nous n'eussions parlé de ces propous, et eussions mieux aymé voir mourir notre fille, ce qu'elle disoit qu'elle feroit, que n'empescher qu'elle allast au lieu où j'estimois qu'elle vous feroit service [3]. Mais puis-

[1] Qui sans doute annonçait la nécessité où il se trouvait réduit de rompre avec la France.

[2] Ce que nous savons sur la non-consommation de son mariage.

[3] On voit par ce passage, que le mariage avec le duc de Clèves se fit à la sollicitation du roi et de la reine de Navarre. Cependant tous les historiens affirment unanimement que François Ier maria sa nièce *sans consentement de père ni de mère*, ou plutôt, malgré le père et la mère. Les lettres de Marguerite redresseront cette erreur consacrée que j'ai reproduite moi-même dans la notice du premier volume, sur la foi des meilleurs guides; car on n'avait pas alors le texte de la protestation de Jeanne d'Albret *, où elle déclare avoir consenti au mariage, uniquement parce que sa mère *la faisait fouetter tous les jours*. (*Voyez à la fin du volume.*) Tous ces témoignages concordent

* Imprimée pour la première fois dans les *papiers d'État du cardinal Granvelle*, t. III. (Documents inédits de l'hist. de France.)

qu'il est si malheureux, comme j'ay veu par ce que vous a apporté son maistre d'ostel, qui a esté trouvé si infame et vilain, tant du roy de Navarre que de vos bons serviteurs, que nous ne craindrons plus de dire la vérité [1] pour rompre le lien qui aussy peu la tient liée que je suis à l'Empereur. Et je le vous puis jurer davant Dieu, comme il vous plera voir par ce que j'envoie à Frotté, afin qu'il vous plese, Monseigneur, en ouster et y adjouster ce qu'il vous plera pour vostre service, pour lequel, ainsin que au coumancement ingnoramment je vous suppliois de faire ce mariage, vous caichant le vouloir de ma fille, maintenant je vous supplie très humblement nous ayder à la mettre en liberté davant l'église et les houmes [2], comme je say qu'elle l'est davant Dieu. Car j'aymerois mieux la voir morte que entre les mains d'ung houme qui vous a fait et à son honneur ung si meschant tour : car la fille, le père ne la mère ne veulent vivre en ce monde que pour vous, duquel nostre vie despend; pour la conservacion de laquelle supplie le Tout Puissant estre avecques vous, et vous ramener sain, heureux et con-

et déchargent la mémoire de François Ier d'un acte de tyrannie odieuse qu'on lui imputait gratuitement.

[1] Quelle était cette vérité? C'est apparemment que le mariage n'avait pas été consommé. Au moins ce fut le motif sur lequel le Pape fonda la dissolution du mariage. Mais quelques écrivains, Olhagaray, par exemple, affirment que le duc s'abstint à la prière de Marguerite (voyez t. I, p. 69), tandis que Marguerite, en plusieurs passages de cette lettre, semble accuser le duc assez clairement.

[2] La première idée de faire casser le mariage vint sans doute du duc de Clèves, mais on voit quel empressement la famille de Jeanne d'Albret mit à le seconder.

tent, et me faire la grace que bientoust puisse ouïr dire : le Roy a eu victoire, ou une bonne paix

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 44.]

LETTRE CXXXIV.

AU ROI.

(Décembre 1543.)

« Le Roi ayant garni Landrecies d'hommes et de vivres et ruiné le « pays d'alentour, seur que l'Empereur ne pourrait rien faire à « causes des pluies continuelles et de l'hiver, fit commencer la « retraite le 2 novembre 1543. » (DU BELLAY, liv. x, fol. 315, *a*, éd. in-fol.)

Monseigneur, vous savez et sentez tant bien quelle joye Nostre Seigneur met dedans mon cueur par vostre très glorieux et desiré retour, et quelles douleurs et peines j'ay portées, ayant esté huit jours en la crainte d'une bataille où vous estiez en personne, que je ne vous saurois escripre la milliesme part du bien que, après tant d'ennuis, Dieu nous a donné, vous ayant redonné à vostre réaulme, enfans, amis et serviteurs. Car voyant deux telles forces si près l'une de l'aultre, ung Roy et ung Empereur à une portée de canon près, il n'y avoit nul qui pensast le despartement sans une trop grant perte, et le hazard y estoit si dangereux, que quand ung paquet venoit, chescun en pleurant et tremblant ouvroit sa lectre[1]. Mais Nostre Seigneur a

[1] La reine de Navarre, dans le transport de sa joie, envoya avec

maintenant essuyé nos lermes, et m'a fait trouver véritaible la foy qu'il avoit mise en mon esprit, qui m'asseuroit que l'Empereur ne vous assailliroit point. Et vous, Monseigneur, m'asseuriez de ne hazarder riens, mais content d'avoir fait si belle conqueste que du duchié de Luxembourg, ne vouliez pour cet hyver passer plus oultre. Qui a esté si saigement fait que la gloire vous demeure plus grande, d'avoir fait ungue ville [1] en trente jours imprenaible à la plus grande armée que Empereur et Roy d'Angleterre ayent jamais faite ensemble, et luy fere lever son siége, et en sa barbe l'envitailler et rafraischir de gens, honorant ceux qui avoient porté ce faix tant que la grace que vous leur faites fera mourir voulentiers cent mille houmes davantaige; et puis retirer vostre armée sans doumaige, mais avesques tant d'honneur que le nom-

cette lettre, ou très peu de jours après, une épître en vers où se retrouvent les mêmes pensées :

Car un chacun nous escripvoit : Sans faille,
Demain le Roy donnera la bataille.
O qu'il fut dur ce mot à l'avaler!
De voir mon Roy, voire et mon tout, aller
Où je say bien que dangereux hazard
A quelque Roy que ce soit fait la part!
Et si, say bien, congnoissant vostre cueur,
Qui par honneur est de crainte vainqueur,
Que, sans la mort ne vie regarder,
A tout péril vous iriez hazarder.

[1] Landrecy fortifiée et avitaillée.

Mais je craignois qu'à l'envitaillement
De Landrecy se fist soubdainement
Telle escarmoucho et si grande meslée
Qu'elle peust estre à bataille esgalée.

bre des morts et des prisonniers monstre bien de quel cousté Dieu a esté, et la force et vertu qu'il a myse en vos serviteurs [1]. Que si vous eussiez hazardé une bataille, où, encores que le gain eust esté vostre, si ne se feust il fait sans une perte de beaulcoup de gens de bien, qui vous serviront à en gaigner d'aultres, si vos ennemis n'apprennent que la paix leur est plus proufitaible que la guerre, et qu'il vault mieux estre receu honorablement dedans Paris vostre amy et frère [2], que

[2] Marguerite se compare à Jacob apprenant que Joseph est vivant :

Moy tout ainsy, après douleur mortelle
Oyant de vous la très bonne nouvelle :
Que mise à fin aviez vostre entreprise,
Que Landrecy de l'Empereur n'est prise,
Que vous aviez en despit de ses dents
Davant ses yeux, tiré hors de dedans
Vos bons soudarts, leur faisant tant de biens
Que tous leurs maux ils n'estiment plus riens;
Que vous l'avez par moyens diligens
Très bien garnie de vivres et de gens,
Que conquereur revenez et vainqueur
Accompagné de santé et d'honneur,
Dont ce seul bien, sans plus, me rent contente :
Il me suffist; en mieux n'ay ma pretente.
De tous mes maux receus auparavant
Je n'en sens plus, car mon Roy est vivant!

(*Suyte des Marguerites*, ép. III.)

[1] Allusion à la défection du duc de Clèves. Marguerite avait cette idée fixe que les ennemis de son frère étaient nécessairement haïs de Dieu. Elle s'en explique naïvement dans une épître en vers, où elle dit, en parlant du comte de Furstemberg :

Ce que l'on voit par le comte Guillaume,
Lequel servant le Roy et le royaume
S'estoit fait riche et craint et estimé,
Mais maintenant fuitif, pauvre et blasmé,

estant vostre ennemy se rompre la teste devant Lendrecy, sans en rapporter que perte et honte. Je suis seure, Monseigneur, que en pensant à toutes ces graces, vous en rendez l'honneur à qui le vous a donné [1]; et tant plus il vous honore par sa faveur et presence, de tant plus congnoissez vous que à luy seul appartient estre honoré, et n'en retenez riens en vostre cueur que l'amour qui en est augmentée et redoublée, coume je say que en tous vos grans affaires avez tousjours fait. Je le supplie, Monseigneur, vous conserver en la bonne santé où vous estes, et vous donner après tant d'hounorable travail une bonne paix, afin que en

Peut bien peuser dont son honneur venoit,
Qui riche, heureux et craint le maintenoit.
Voilà comment du Dieu de Paradis
Les ennemis du Roy sont tous maudits.
(*Suyte des Marguerites*, Ép. au Roy, p. 40.)

[1] Dans le chagrin comme dans la prospérité, la reine de Navarre ne manque jamais de reporter sa pensée vers le ciel. On vient lui annoncer les succès du Roi :

Je ne saurois dire alors que je fis,
Mais d'ung enfer sautée en Paradis
Je me sentis, et, d'aise surmontée,
Prins mon mary ainsy que deshontée;
Tous deux courant, à l'esglise soubdain
Feusmes portés; avecques nous tout plein
De monde vint, plus portés de plaisir
Que de leurs pieds; chacun ayant desir
De s'acquitter à mercier celuy
Qui de leur Roy a esté ferme appuy.
. . . . . .
Et maintenant, Seigneur, ne l'abandonne,
Frappe pour luy, confonds ses ennemis,
Veu qu'en toy seul tout son espoir est mis.

repous, vous et tous les vostres puissions louer celuy dont vient tout bien, et le reconnoistre incessaument, ce que fera toute sa vie pour la grace qu'il vous fait

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 84.]

LETTRE CXXXV.

AU ROI.

(Janvier 1544.)

(Le Roi avait envoyé pour étrennes à sa sœur un crucifix avec une ballade.)

Monseigneur, sitoust que j'eus despesché Frotté, tant pour respondre à l'honneur et consolacion qu'il vous plest me despartir par le plus agréable coummandement que je saurois recevoir, qui est d'aller voir le comble de mon contentement, et aussy, Monseigneur, pour vous porter chose indigne de vous si la voulonté n'est receue pour estraine, le matin après son partement est arrivé ce porteur avec l'enseigne et l'estandart de toute cherité, lequel, coume de sa nature se donne luy mesmes et vient à nous sans aultre moyen que sa bonté, aussy n'a il voulu estre presenté de Frotté ne de nul que de celle à qui il vous a pleu l'envoyer, estimant mes mains indignes encores à le desployer, venant de vous. Et quant j'ay veu une chose si divine, si bien faite, si riche et si excellente

que cete fontaine de cherité, dedans laquelle le pécheur est juste, le malade sain et le mort vivant, je n'ay seu que dire, sinon en adorant la vérité, baiser la figure tant bien faite, pour l'honneur et revérence de mes deux Christs [1]. Hélas, Monseigneur, à moy qui, par le maindre de vos subjetz, eusse obéy à ung si plesant coumandement, mais à tous les vostres, me falloit il envoyer ung tel messaigier, qui peult tirer à luy et à vous uny en luy tous ennemis qui ne veulent aller? Et puis j'ay trouvé dedans le paquet de Frotté une ballade [2] si merveilleusement bien faite, que, sans offenser vos aultres œuvres, je treuve que cete cy les passe; car elle est tant pleine de divinité, de foy, d'humilité et d'amour envers les vostres, que non seulement elle me donnera force de diligenter ce long chemin, mais tant de joye, que, si le desir de vous

[1] Ces deux Christ sont ceux dont parle Marguerite dans l'épître en vers qu'elle adressa au Roi à la fin de 1543. Voici le passage : Marguerite s'adresse à Dieu le père, et lui dépeignant le Roi (*Christ, oint, sacré*), ajoute :

Tel est le *Christ* de ton Christ tant aymé,
De qui tu es loué, craint, estimé.
Couronne donc en luy tes vertus grandes,
Et par ton Christ ottroye les demandes
Que pour le mien très humblement te fais.
(*Suyte des Marguerites*, p. 61.)

Marguerite avait déjà rapproché François Ier et Jésus-Christ dans une épître envoyée au mois de janvier 1542, avec une figure de David. Voyez la lettre CVII, sur la clémence dont le Roi usa envers ceux de La Rochelle, et la note p. 202.

[2] Voyez à la fin du volume cette ballade avec celle que la reine de Navarre fit en réponse, toutes deux inédites.

voir ne me portoit, elle est suffisante de me fere mourir, pour avoir puissance de bien, après tant d'ennuis et de diverses tristesses que j'ay portées ces ans passés; dont la mutacion est si grande et la recompense tant redoublée, que si j'en avois mains espéré de Dieu, je demourois soubs le faix. Ce n'est point à moy, Monseigneur, à qui tel present doit estre envoyé, combien que nul ne le sauroit plus aimer et tenir cher. Aussy je ne le prends sinon en garde avecques tous les aultres venus de vous, le seul parement et honneur du cabinet et de vostre maison de Navarre, où avecques tout ce que Dieu y a mis, sera tout gardé, prest à le mettre à vostre coumandement et pour vostre service. Et s'il y a quelque grande place vuide en vostre cabinet, je le rempliray bien de ce qu'il vous plest me donner en garde. Vous asseurant, Monseigneur, et prenant à tesmoing la vérité, que tous biens, honneurs ny plesirs ne me pleront jamais, sinon par l'union que Dieu m'a donnée en vous, par laquelle ce qui est nostre est vostre, et celuy auquel vous m'avez unie, avecques sa fille, sont convertis en cete mienne et vostre nature; qui m'est un repous inestimable, mais qu'il plese à Dieu, coume j'ay en luy ma parfaite fiance, tenir avecques eux en vostre bonne grace pour très humblement recommandée

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 60.]

LETTRE CXXXVI.

AU ROI.

(Janvier 1544.)

Monseigneur, pour ce que tout ce que je vous pourrois escripre ne sauroit sactifaire à l'obligacion à laquelle en tant de sortes vous me reliez, j'iray moy mesmes vous en rendre les très humbles mercis; mais ce sera avecques la millieure diligence qu'il me sera possible, coume j'ay prié le sieur de Desse vous dire, lequel m'a apporté le premier coumandement qu'il vous a pleu me fere de partir d'icy. Vous suppliant, Monseigneur, de croire que je n'attenday jamais le segond d'une chose que je desire tant. Et ne say à qui donner l'honneur de mon obéissance : ou à vostre coumandement, ou à l'envie que j'ay de vous voir; car si je veux obéir à l'ung jusques à y perdre la vie, je ne puis longuement contredire l'aultre sans mourir. Par quoy, Monseigneur, la penitence en est telle que je ne vous demanderay point pardon de ma longue demeure, car j'en suis la plus offensée; mais de la pitié qu'il vous a pleu en avoir, regardant plus à mon bien que à nul contentement que je vous seusse donner, vous m'avez rendue tant tenue à vous que, ayant prié ce seur messaiger de vous rendre conte de toute ma vie, et congnoissant combien je vous suis redevable, sinon d'amour (*sic*), je m'en voys jetter aux pieds de celuy dont il vous a pleu m'envoyer la tant belle et

bien faite figure [1] que je ne suis digne d'ung tel present. Lui suppliant par l'amour qui l'a fait mourir, que la grandeur de la mienne [2] vous soit par tel service desclairée, que, coume luy content d'amour perpétuel, en vostre bonne grace [soit retenue]

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. nº 56.]

LETTRE CXXXVII.

AU ROI.

(Du Béarn, février 1544.)

Monseigneur, il vous a pleu despescher Frotté avecques tant de biens et d'honneurs qu'il vous plest par luy m'envoyer, qu'il a eu crainte que, si tout à coup je les recevois, je ne les eusse sceu porter. Par quoy il m'a envoyé davant toutes les lettres que l'on luy a baillées, et l'espistre que tant s'en fault qu'elle soit la responce de la mienne trop indigne de vous [3], que je ne pense point que toutes celles qui jamais ont esté les mieux escriptes en seussent mériter une telle. Mais, à la semblance de celuy qui est vivant en vous, vostre triomphe et gloire, c'est d'honorer ce qu'il vous plest, et humilier la haultesse de vostre esprist où l'amour

[1] Le crucifix que le Roi lui avait envoyé pour ses étrennes. (Voyez la lettre précédente.)

[2] De mon amour. *Amour* est employé dans cette phrase avec les deux genres; on le trouve dans la lettre suivante au masculin : « amour ne peult estre *receu* que de *son* semblable. » C'était alors un néologisme.

[3] Une épître en vers. (Voyez les deux lettres précédentes.)

vous incline, vous sactisfaisant vous mesmes en complaisant à vostre bonté qui ne peult estre prevenue de nul mérite. Ce que je connoys si bien en mon endroit, Monseigneur, que, de tant moins je me sens digne de tel bien, et plus je me resjouis de voir en vous ce qui desfault en moy, et mesmes que ma desfaulte est le lustre de vostre grace et la desmonstracion de l'amour qui, non seulement me fait ignorer quelle je suis, mais me fait estimer estre ce que je desire. Car le millieur tesmoignaige que je puis avoir de la perfection que je souhaite, c'est de voir et sentir que vous m'amez; car vostre amour peult plus en moy que tout le labeur que je saurois prendre à me rendre capable du bien que librement vous me donnez sans nulle deserte, sinon de la pareille affection de laquelle je le reçoy. Car amour ne peult estre receu que de son semblable, et de cettuy là je prendray la hardiesse de recevoir le bien où tout le demeurant des forces qui sont en moy sont inutiles à le recevoir, congnoistre et encores mains lever. Amour doncques le reçoit pour moy et le mettra en memoire perpétuelle, pour sans cesser vous en rendre très humbles mercis et suplications envers Dieu de parachever cete satisfacion pour moy en vous donnant heureuses victoires, proufitables paix et parfait contentement, et à jamais tenir en vostre bonne grace, à laquelle tant et si très humblement qu'il luy est possible se recommande

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 5.]

LETTRE CXXXVIII.

AU ROI.

(Du Béarn, février ou mars 1544.)

Monseigneur, si j'avois un pied au sepulcre, et que tous les médecins m'eussent jugée à mourir, je ressusciterois, ayant veu par la lettre qu'il vous a pleu m'escripre et entendu par la créance de ce porteur la memoire qu'il vous plest avoir de moy, avecques tant de bonnes paroles, que je ne les puis ramentevoir sans une joye acompaignée de lermes, ny satisfaire à très humblement vous en mercier. Car le bien, l'honneur et le contentement m'est si grant, que ma puissance et ma vie défaillent à le soustenir et à vous en rendre ce je vous doy et à quoy je demeure la plus redevable créature envers vous qui onques fust, veu qu'il vous plest fere en mon endroit tant d'office de roy, de maistre, de père et de frère et de vray amy, que je ne vous puis regarder en nul de ces visaiges que je ne me treuve estonnée de l'amour qu'il vous plaist me monstrer, si grande que, si Dieu tout puissant ne vous rend cete cherité, je me plaindrois de sa rigueur à sa bonté. Mais j'ay cete foy en luy que, puis qu'il a satisfait à Dieu son père pour moy, que aussy fera il envers vous, en vous donnant aultant de bien que je vous en desire et que je l'en prie incessamment, et aussy qu'il me donne force de vous aller moy mesme rendre graces, qui est ce que je tiens en ce monde pour ma

felicité. Et croyez, Monseigneur, que pour l'amour de vous je m'efforceray plus que pour l'amour de ma vie, afin d'obéir au plus heureux pour moy commandement que je puis recevoir. Mais en attendant, ayant retenu ce porteur jusques à ce que j'eusse la force de vous escripre cete lettre, je vous supplie, Monseigneur, le vouloir croire de ce qu'il vous dira de ma part; car je ne luy ay riens celé, afin que vous saichez tout, et qu'il vous plese entendre que toutes choses sont si très bien par dessa, que vous en aurez service et contentement de l'entendre. Et quant à moy, n'ayez opinion, Monseigneur, que chose qui soit en ce monde me seust fascher, puisque je suis en vostre bonne grace, laquelle a tant de force en mon cueur, qu'il ne daigneroit tenir conte des petites folies qui sont passées, sinon en ce qui touche vostre service; en quoy le roy de Navarre a tel soing que doit avoir vostre bon et loyal serviteur. Vous suppliant, Monseigneur, l'avoir tousjours en vostre bonne grace pour très humblement recommandé, et avecques luy

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 7.]

LETTRE CXXXIX.

AU ROI.

(Automne de 1544.)

[« Cependant le Roy estoit à Paris, importuné sous main de faire « paix avecques l'Empereur, laquelle il consentit. (Du Bellay, « *ann.* 1544 ».)]

Monseigneur, vous avez envoyé une médecine à la Royne, si bonne qu'il n'y a fievre qui luy seust plus nuire ny empescher de bientoust partir; car je ne vis jamais personne avoir une si grande joye, à quoy l'accompaignent tous ceux qui desirent le bien et repous de vous et de vostre réaulme; suppliant Nostre Seigneur nous donner bientoust l'heureuse fin, dont nous voyons si bon commencement [1].

Monseigneur, suivant vostre coumandement, la Roine fait responce à l'Empereur, bien marrie de ce que sa force ne peult porter aussy longue lectre coume l'affecsion qu'elle a à cete tant louable paix le voudroit. Et m'a coumandé vous fere son escuse, si elle ne vous escript, car je vous asseure, Monseigneur, qu'elle se

[1] La paix de Crespy, signée avec l'Empereur, le 18 septembre 1544. « Ces deux grands princes firent une paix fourrée, qui fut publiée à Paris le 20 septembre 1544. » (Favyn, *Hist. de Navarre*, p. 768.)

A l'occasion de cette paix, Marguerite envoya à son frère une figurine de Salomon avec une épître en vers, pour ses étrennes, au mois de janvier 1545. Cette épître n'avait pas encore été imprimée : on la trouvera à la fin de ce volume.

trouva si feible la dernière fois qu'elle vous escripvist, que je l'ay suppliée se contenter de la lectre de l'Empereur, que vous demandez en diligence, et l'ay asseurée que vous aimez mieux son repous que son escripture; car l'ung la vous fera bientoust partir, et l'aultre l'a retardée pour sa douleur de teste, à quoy seulement le parler ou escouter luy fait mal; et luy fault ung grant repous, qu'elle se contraint à prendre pour se fortifier, afin de bientoust vous aller voir.

Quant à moy, Monseigneur, vous savez tant combien je desire recouvrer vostre veue, que je ne vous diray point l'envie que j'en ay; vous merciant très humblement de l'aise et grant contentement que m'a fait l'honneur que j'ay receu par vostre lectre, par laquelle il vous plest me mander une si saige et honneste responce, que je ne puis faire doubte qu'il n'en sorte une fin telle que vous la desirez. Car en ne laissant riens de vostre force, vous recevez doulcement toutes chouses qui sont de raison, ayant le desir à la paix que je vous ay veu continuellement avoir. Par quoy, selon la loy de Dieu et de toute prudence humaine, il est impossible d'avoir mieux respondu. Corneille s'en est party tant satifait des bonnes paroles que vous luy avez tenues, qu'il espère bientoust voir telle conclusion que de nostre temps n'a esté quasy esperée; car il a asseuré la Roine qu'il n'a jamais veu l'Empereur en tel vouloir qu'il est, non seulement de la paix, mais mesmes d'une entiere parfaite alliance et amitié avecques vous; obliant tout le passé pour faire une neufve regénéracion de fraternité. Ladicte dame me commande vous

escripre qu'elle voit bien que c'est à bon escient, et que jamais elle n'entendist l'Empereur parler si vivement qu'elle a entendu par cetuy cy; et pour ce, avons changé son nom, car de Corneille qui porte mauvaises nouvelles, je luy ay dist qu'il sera noumé Coulombe, portant de tous costés l'olifve.

Je ne me puis tenir, Monseigneur, pour fin de longue lectre, de vous supplier bientoust esécuter le bien dont Dieu vous envoie le moyen plus à propos qu'il ne fust oncques, et donner paix, non seulement à vous, mais à toute la cristienté, qui soubs telle alliance doit florir et prospérer, et périr par le contraire. Et je supplie celuy pour l'amour de qui vous le ferez, vous donner aussy bonne, longue et contente vie que de tout son cueur la vous desire

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 58.]

LETTRE CXL.

AU ROI.

(? 1546.)

Monseigneur, vous m'avez tant faict de biens toute ma vie, que j'ay eu plus d'occasion de vous remercier que de vous demander. Si estes vous celuy, Monseigneur, auquel, après Dieu, je doy monstrer mes necessités et affaires, dont maintenant m'en est survenu ung qui me donne beaucoup d'ennuy : c'est la maladie

du cardinal d'Armaignac [1], qui est une fievre tierce, mais tant aigue, que ceux qui ne le congnoissent doubtent sa vie. Je suis seure, Monseigneur, que vous en serez importuné, et peult estre de tel qui ne vous y feroit guères de service. Qui m'a fait advancer de vous en advertir, pour vous supplier très humblement, Monseigneur, me faire tant de bien que de ne donner ses bénéfices jusques à ce que Dieu l'ait pris à luy, ce que j'espère qu'il ne fera pour cete fois [2], dont je le supplie, car le plus grant regret que j'en aurois seroit la perte que vous feriez d'ung aussy loyal et affecsionné serviteur que je congnus oncques à vostre service. Je l'ay nourry despuis l'aige de dix ans, et à ma requeste luy donnastes l'esveché de Rhodez [3], de laquelle ne voulust estre ingrat serviteur, mais a emploié tout son temps à essayer de vous fere service; dont je luy porte telle affecsion que s'il estoit mon propre filz. Et encores qu'il fust empesché pour vous, si ne laissoit il de donner telle ordre au pays, que je n'avois occasion de m'en soulcier. Et maintenant, à son retour, a nourry huit mille pouvres et fait tant de bien à la justice et au doumaine, que, si Dieu me l'oste, je me trouveray bien ennuyée et empeschée. Car j'es-

[1] George d'Armagnac, nommé cardinal par Paul III, au mois de janvier 1544. (*Gallia christ.*, I, 834; voyez sur George d'Armagnac, la note 1, t. I, p. 244.)

[2] Le cardinal guérit en effet. (Voyez p. 258.) Il ne mourut qu'en 1585, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

[3] Il était né en 1501. Marguerite lui fit donner l'évêché de Rhodez en 1529. (*Gall. christ.*)

père plus de service de luy sur ma vieillesse que de nul enfant que j'eusse seu avoir. Et si la fortune m'advient, qui me sera grande, je vous en advertiray incontinent, et vous supplieray seulement pour l'esvesché de Rhodez, esperant, Monseigneur, que vous ne voudrez mains fere pour moy maintenant que à l'heure que vous la me donnastes. Je dis à moy, pour le bien et repous que ce m'est d'y avoir ung parent qui donne ordre à mes affaires, dont j'ay tant, que je ne crains vous importuner me secourir de chose que, j'espère, sera aultant pour vostre service que pour mon bien particulier. Et quoy que je vous demande, ne quelque affere que j'aye, la fin de mon oraison ne sera sinon que vostre voulenté soit faite. Mais s'il vous plest, Monseigneur, attendre la mort et ma très humble requeste avant que d'en dispouser, vous me ferez ung bien très grant, et je prieray Nostre Seigneur le vous vouloir rendre comme le desire

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE [1].

[Ms. n° 125.]

[1] George d'Armagnac, dit Moréri, fut zélé pour la religion et ennemi des hérétiques. Et les auteurs de la *Gallia christiana* : « Il mit tous ses soins à garder son troupeau de la morsure des loups hérétiques, c'est-à-dire de la secte de Calvin, et il y réussit, au moins dans sa ville épiscopale. » D'où vient donc que Marguerite aimait et protégeait avec tant de chaleur un si ardent adversaire des idées de la réforme ? Pourquoi le fit-elle constamment placer dans les emplois où il pouvait combattre ces idées avec le plus d'avantage ? Ceux qui s'obstinent à soutenir l'hérésie intérieure et persistante de la reine de Navarre doivent prendre soin d'expliquer cette contradiction.

LETTRE CXLI.

AU ROI.

(? 1546.)

Monseigneur, la lectre qu'il vous a pleu m'escripre et la seureté de vostre très bonne santé m'ont donné tant de bien et de contentement, que je n'en puis assez louer Dieu, ny vous, Monseigneur, mercier très humblement. Et quant à la lectre qu'il vous a pleu envoyer au roy de Navarre, il n'a failly d'envoyer devers le prince d'Espaigne [1] les nouvelles de l'Empereur, coume il vous a escript. Et pour ce, Monseigneur, que ce porteur vous est fidèle serviteur, il ne vous celera coume vos affaires vont par dessa et tout ce que j'ay peu entendre. Et ne me desplaist sinon que Dieu ne nous donne quelque moyen de vous fere millieur service; mais j'espère que après tant de guerres et de fascheries que vous avez eues, qu'il vous donnera une ferme paix [2] et heureux repous pour recompenser les ennuis et les travaulx que vous avez continuellement, lesquelz, pour estre loing de vous, je sens doublement, craingnant tourjours vostre santé. Mais ne pouvant en ma vieille foiblesse vous y servir selon mon desir, je me jette aux pieds de la grande bonté qui peult vous donner l'accomplissement de mon de-

[1] Philippe, fils de Charles-Quint.

[2] La paix qu'on négociait en ce temps-là avec l'Angleterre.

sir, que, je suis seure, seroit vostre contentement. Et combien, Monseigneur, que, pour n'estre ingrate, connoissant tous les biens que j'ay venir de vous, je devrois incessamment vous mercier, si ne veux je oublier ce particulier bienfait qu'il vous plest avoir memoire de vostre cardinal d'Armaignac [1], duquel je say que la vie et le bien est tant vostre, que je ne crains de le ramentevoir à la bonne voulenté que vous luy portez, et recommander plus que très humblement à vostre bonne grace

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 46.]

LETTRE CXLII.

AU ROI.

(Avant le mois de juin 1546.)

Monseigneur, vous m'avez fait cet honneur de m'escripre les bonnes nouvelles de la paix entre vous et le roy d'Angleterre, dont très humblement je vous mercie; car je croy, Monseigneur, que vous avez bien senty la joye que j'en aurois, coume d'une chose très necessaire pour vous et tous les vostres. Le roy de Navarre n'a pas failly de le faire entendre à nos voisins, qui n'en seront guères joyeux; mais il y en a qui

[1] Évêque de Rhodez, légat d'Avignon. (Voyez la lettre CXL, p. 252, et la note p. 254.)

sont vos subjects, que, je me doubte, en seront aussy marris; car ils n'ont plesir que de crier la guerre et dire tant de mensonges et meschancetés, que, sans la connoissance que j'ay de leur malice, j'eusse souvent esté en grant peine. Le pouvre gouverneur de Bayonne en a eu de terribles alarmes! Et luy, qui est aultant homme de bien qu'il en soit point, y adjoustoit si grande foy, qu'il n'estoit pas content quant nous ne le pouvions croire, et disoit qu'il avoit peur que nous feussions mal advertis et que l'on nous fist une surprise. Le roy de Navarre, tant pour le sactifaire que pour donner ordre qu'il n'y eust faulte par laquelle l'on prist occasion de faire entreprise, vous envoyoit ces advertissemens, et ne vous ousoit mander ce qu'il savoit de son costé, pour ne vous empescher d'envoyer ce qui estoit necessaire. Mais jamais n'avons oy dire que l'Empereur voulust rompre avecques vous, sinon par nostre cousté. Mais ces propous qu'en a fait semer Lascurre, dont aultrefois je vous ay dist les meschancetés [1], sont si peu fondés et si sots, qu'il m'a semblé que le roy de Navarre et moy ne vous en devions rompre la teste. Mais M. de Burie, qui à sa venue a recongnu ce langaige et trouvé toute menterie, a esté d'opinion que je vous en devois advertir, estant seur que vous ririez dont ils nous pensent si sots que de croire leurs folies. Et s'il vous en plest avoir le passe tems, j'en envoie ung memoire au visconte de Lavedan, vous suppliant, Monseigneur, de croire que

[1] Lettre CXXII, p. 212.

le plus grant contentement aux affaires où je voy le mary que vous m'avez donné, c'est que je ne vis oncques ung plus loyal ny affecsionné serviteur qu'il vous est, ny qui sente mieux la joye et l'ennuy de vostre fortune que Dieu veuille tousjours augmenter, en vous donnant longue et bonne santé. Vous suppliant, Monseigneur, que quant vous aurez la conclusion de la desirée paix, negociée par vostre fidèle et heureux admiral [1], il vous plese nous en faire part, coume à ceux qui vivent de vostre vie, laquelle vous avez donnée au cardinal d'Armaignac, qui a esté à la mort, abandonné des médecins. Mais quant il sçeut, non seulement le bien que vous luy aviez fait d'Aulbrac, mais des bons propous qu'il vous a pleu tenir de luy, avecques vostre prompte liberalité, ce bien et honneur l'a ramené à la vie, avecques ung double cueur de l'employer à vostre service; dont avecques luy vous mercie très humblement

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 64.]

[1] D'Annebault. Il se rendit à Ardres, près de Boulogne, avec M. Raymond, premier président de Rouen. L'amiral anglais, milord Dudley, depuis duc de Norfolck, vint à Guines, et la paix fut signée dans un lieu intermédiaire, le 7 juin 1546. (RYMER, XV, 98.) Voyez-en les conditions dans du Bellay (*ann.* 1545, fol. 349, *b*, édit. in-fol.)

LETTRE CXLIII.

AU ROI.

(1546.)

Monseigneur, si je prens la hardiesse de vous escripre pour le pays de Rouargue, je vous supplie très humblement croire que aultre chose ne m'y contraint que vostre service : car la congnoissance que j'ay de l'amour que vous avez à vostre peuple et la voulenté de leur distribuer esgale justice et supportacion, me fait considérer que la faulte que je vous ferois de vous celer la vérité, que je say certainement, seroit plus grande que la peine que je vous donne de lire ma mauvaise lectre. Et pour ce, Monseigneur, que le proupous est long, et que Monseigneur le légat l'a entendu jusques au bout, je vous supplie luy demander en sa consience ce qu'il y a trouvé [1]. Et si leurs parties veulent faire trouver leurs causes bonnes, soubs couleur du proufist qu'ils en ont proumis! S'il vous plest, Monseigneur, me faire tant de grace que vous remettez la conclusion jusques à ce que je soye devers vous, j'espère de vous dire si bonnes raisons, que, en faisant justice au pouvre pays, vous serez sactifait par eux, en sorte que vous connoistrez que la requeste que je vous en fois vient d'une personne qui a tousjours desiré vostre vie, salut, honneur et proufist plus

[1] Il s'agit probablement d'une affaire d'hérésie et d'une enquête dirigée par le légat.

sans comparaison que pour soy mesmes. Vous suppliant très humblement encores une fois estre seur que je n'ay affecsion à nul peuple, ayant regart à moy, ma faveur et mon proufist. Et en ce cas icy, riens ne me fait parler que la vérité, que je say que vous aimez, et l'obligacion que j'ay plus que nulle aultre à la vous dire. Car en chose de ce monde n'a mis sa fin ne son regart, sinon en vous,

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 95.]

Les lettres suivantes n'ont pu être classées.

LETTRE CXLIV.

AU ROI.

Monseigneur, le bien et l'aise que j'espere bientost par votre veue recouvrer m'oste la puissance de vous pouvoir assez très humblement mercyer de l'honneur qu'il vous a pleu me faire de me commander aller au lieu dont la longue absence me seroit importable. Vous asseurant, Monseigneur, que je ne saurays avoir meilleur restaurant de la lasseté que j'ay eue à venir ici, vous laissant, que de retourner vous voir. Et je suis seure, Monseigneur, que le mary dont il vous a pleu avoir souvenance ne fauldra au desir qu'il a de vous obéir; mais encore que les affaires le peussent retenir, je m'en iray devers vous, comme à celui en qui l'amour

et obéissance de père, frère et mari est tousjours demeurée entiere; n'aymant ce qui me peut toucher, soit mari ou enfans, sinon d'aultant que Dieu me fait la grace qu'ils sont de mon esperist et vouloir pour mourir en vostre service. Ce que je suis seure et sens en moy si bien que vous l'entendez mieulx que ne se peut dire, que le contentement fait vivre contente plus que jamais, desirant vostre bonne grace à laquelle très humblement se recommande, car plus en tient seur le don et plus en cherche la perpétuelle jouyssance où repose son repos

Vostre très humble et très obéissante servante
et seur MARGUERITE.

[*Autogr.* — Fonds Béthune, vol. 8546, fol. 58.]

LETTRE CXLV.

AU ROI.

Du Béarn. (Non datée.)

Monseigneur, il vous a pleu me faire tant de bien et d'honneur, etc. (T. I, lettre 166, p. 403.)

LETTRE CXLVI.

AU ROI.

Monseigneur, le desir que j'ay de vous voir est si grant, que je porte envie à ce porteur et à ma lectre d'aller plus toust à vous que moy. Vous asseurant, Monseigneur, que s'il ne vous eust pleu m'asseurer de la bonne santé de monseigneur d'Orléans et me coummander vous attendre à Langres, j'eusse fait mon possible de m'advancer, pour essayer à luy fere service. Car vous savez, Monseigneur, que je ne suis née que pour servir vous et les vostres. Je n'avois point seu sa maladie, mais quant j'ay entendu que c'estoit fievre tierce, je ne me puis tenir de sentir son mal; car je n'en foys guères que saillir. Il est vray que la jeunesse le saulvera de la longueur, et que puis que ses creses diminuent, qu'elle ne luy peult durer; dont je prie Nostre Seigneur. Mais si à Langres je n'oy dire que vous et luy soyez partis, il vous plera bien que je satiface à mon affecsion qui ne me laira repous que je ne vous revoye avecques toute vostre compaignie et telle santé que, coume la plus obligée qui vive, plus que nul aultre la desire

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 98.]

LETTRE CXLVII.

AU ROI.

Monseigneur, la joye que j'ay eue d'avoir par ce porteur et vostre lectre entendu vostre bonne santé m'a esté ung bien si grant, que, en despist du meschant corps, l'esprit s'est aultant esjouy qu'il le peult fere; non sans regret, Monseigneur, de me voir en estat que je ne puis porter la peine que je desirerois. Et pour me essayer, le jour de Pasque je me fis porter à l'esglise; mais je l'ay bien acheté : ma douleur, puisqu'il vous plest prendre la peine de l'entendre, me tient à la cuisse gauche et à l'espaule, qui n'est pas grande parfois comme au matin; mais après disner et au soir, si je m'efforce à me tenir debout, elle me tormente la nuist. Tout cela ne m'ennuye point tant que l'euil, qui ne s'amende ne pour médecine, ne pour chouse que je y fasse. Une chouse me reconforte : c'est que si ung corps doit tousjours souffrir, et que vous ayez eu tant de mal que j'estoys saine [1], puisque je suis malade vous ne le pouvez estre. Et cete raison avecques l'essample de pacience que j'ay apprise de vous, me donne occasion de louer Nostre Seigneur, lequel, en remettant le surplus à ce porteur, va supplier vous donner d'icy à cent ans la santé et prospe-

[1] Marguerite voulait écrire sans doute : « et que vous ayez eu mal tant que j'estois saine. »

rité que vous avez, et pour mon seul bien vostre bonne grace,

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 23.]

LETTRE CXLVIII.

AU ROI.

Monseigneur, il vous plera me faire cet honneur que d'ouyr ce porteur, par lequel trop mieux que par ma lectre entendrez le coumencement de mon voyage, non mains ennuyeux que contraint. Vous suppliant, Monseigneur, très humblement vouloir accorder à monseigneur de Vendosme ce qu'il vous demande, qui vous sera sans prejudice, car nous avons tout accordé au demeurant, et luy dire quelques paroles pour l'asseurer de brefve et bonne justice en son procès. Car je vous proumets, Monseigneur, que l'estresme ennuy et necessité où il est a besoing d'estre secouru de vostre nonpareille bonté, en la memoire de laquelle desire esternellement demeurer pour très humblement recommandée, regardant son cueur plus toust mort que d'estre jamais envers vous trouvé non juste,

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

[Ms. n° 112.]

LETTRE CXLIX.

AU ROI.

Monseigneur, pour ce que je connois le président Clutoi estre de ceux que vous tenez de vos très humbles et affecsionnés léaux serviteurs, et tel je l'ay toute ma vie congnu, je ne crains, Monseigneur, vous escripre pour l'affaire pour lequel il envoye devers vous, dont il m'a plusieurs fois parlé. Je connois son filz, qui en bon sens et bonne voulenté est suivant le père, et aultant estimé savant jeune houme, de bonne confiance et de bonnes lettres, que nul qui soit en cete ville. Et voyant le sens et la condicion tant arestée et hors de toute apparence de jeunesse, je puis parler de luy comme d'ung houme vieux et esperimenté, regardant sus tout l'affecsion naturelle que toute leur maison ont à vostre service; ce que j'ay mieux congnu en vostre absence que je ne fis oncques. Qui me fait prendre la hardiesse de vous parler pour ung bon servicteur, et le recoumander très humblement à vostre bonne grace, et aussy

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur MARGUERITE.

[Ms. n° 38.]

LETTRE CL.

AU ROI.

Monseigneur, ce porteur qui se sent tant obligé à vous qu'il desire que son service jusques à la fin de la vie soit à vos pieds pour recevoir tous vos coumandemens, s'en va devers vous sactifaire à son desir. Et pour ce que vous savez, Monseigneur, qu'il a voulontiers pris peine pour moy, l'ay prié vous porter cete lectre, la fin de laquelle ne puis faire trop toust, pour la seureté de sa créance, à laquelle coume à moy, vous supplie donner foy

Vostre très humble et très obéissante subjecte et mignonne MARGUERITE.

LETTRE CLI.

AU ROI (HENRI II).

(Du Béarn, — 1547 à 1549.)

(Après la mort de François Ier.)

Monseigneur, l'honneste lettre qu'il vous a pleu m'escripre et les bons propos que de vostre part ce porteur m'a dist me doivent donner occasion de me taire, n'ayant parole ny mot pour assez très humblement vous en remercyer, ny desclairer en quelle obligacion

vous mettez le surplus de mes vieux jours d'estre dedés à votre service. Mais, Monseigneur, je supplie celuy auquel vous avez vostre ferme esperance satisfaire pour moy, et vous donner heureuse et longue vie. Et pour ce, Monseigneur, que ce porteur m'a tenus plusieurs propous que de vostre grace luy aviez commandé me dire, dont la responce par escript pourroit estre longue et fascheuze à vos yeux, je lui ay dist sur chascun article tout ce que j'ay dedans le cueur, car je l'ay tousjours congnu votre tant affectionné et loyal serviteur que je n'ay craint mettre entre ses mains ma confession. La resolucion de laquelle est que, ainsin que Dieu vous a donné puissance de commander à mon corps, lequel n'est fait que pour vous obeyr, la vraye amour que je vous porte lye si fort mon cueur au vostre, que je ne puis vouloir que vostre vouloir; mais c'est d'une sy vifve affecsion, qu'elle ne peult estre aultre. Parquoy, Monseigneur, je vous supplie croire que en toutes choses, obéira, suivra et voudra ce que vous commanderez et voudrez, et pour toute recompense de son amour et servitude vous demande la grace de demeurer en la vostre bonne, à laquelle tant et sy très humblement qu'il luy est possible se recommande

Vostre très humble et très obéissante subjecte
et tante MARGUERITE.

[*Autogr.* — Fonds Béthune, vol. 8651, fol. 25.]

A la fin du recueil des Lettres de Marguerite à François Ier, se trouve la pièce suivante écrite de la main d'un secrétaire; mais les signatures sont autographes, ce qui prouve que c'est le texte original.

LETTRE AU ROY

(HENRI II),

PAR CHARLES (DEPUIS CHARLES IX), MAGDELEINE ET MARGUERITE [1], SES SEURS.

Mon Roy, je vous faiz assavoir
Que j'ay bien envye de vous voir;
Je suys ycy entre les femmes,
Sy vous ne venez, je suys infame.
Elles me veullent garder de tout dire,
Mais elles ne me gardent pas de rire.
Ce porteur vous parlera d'une poume
Là où j'ay dit que je suys houme [2].
Elle estoit à madame Ysabeau,
Quy n'a pas trouvé ce jeu trop beau.
La Royne ma tante
En a fait la malcontente,
Et a juré son grant serment
Que je parloys villainement,

[1] Qui fut la seconde reine de Navarre par son mariage avec Henri IV. Elle était née en 1559. On peut supposer qu'elle avait cinq ou six ans à l'époque où elle savait déjà barbouiller son nom. Ces vers auraient donc été faits vers 1564. Charles IX aurait eu à peu près treize à quatorze ans.

[2] Cela signifie sans doute qu'il l'avait dit, et réclamé cette pomme en termes un peu trop énergiques.

Et dit que je suys plus mauvais que mon père,
Et que je ne seray jà son compère.
Et madame Madalaine,
Et Marguerite sont en peyne
Sy bientost vous ne revenez.
Adieu, mon Roy, venez, venez [1].

CHARLES,

MAGDALENE,

MARGUERITE.

[1] Cette pièce a paru intéressante à publier, non certes par sa valeur intrinsèque, mais comme le début précoce d'un enfant, et parce qu'elle révèle les goûts naturels et les qualités d'esprit de cet infortuné jeune homme, victime de la politique de sa mère, l'admirateur et le vainqueur de Ronsard dans des vers trop connus pour être répétés ici.

APPENDICE.

APPENDICE.

SUR

LA CORRESPONDANCE DE MARGUERITE

AVEC

GUILLAUME BRIÇONNET,

ÉVÊQUE DE MEAUX.

Quelques personnes ont paru regretter que je ne l'aie pas fait connaître davantage, et peut-être même imprimée tout entière. Elles ne peuvent se persuader, considérant l'époque, le sujet traité et la qualité des personnages, que cette correspondance soit aussi vide de choses, aussi dénuée d'intérêt que je l'ai annoncé. Après avoir relu ces lettres, je ne puis que persister dans ma première opinion. Toutefois, pour satisfaire la curiosité autant que possible, j'ai extrait de ce gros volume les lignes suivantes, les seules que j'aie pu découvrir dignes d'être lues.

POST-SCRIPTUM

D'UNE LETTRE DE MARGUERITE A L'ÉVÊQUE DE MEAUX.

(Novembre 1521.)

« Je ne sçay si je me doibs plus resjouir d'estre estimée d'estre du nombre de ceulx à qui je desire ressembler, etc.... Il me semble que plutost clorre la bouche aux ignorans est le meilleur, vous asseurant que le Roy et Madame ont bien deslibéré de donner à congnoistre que la vérité de Dieu n'est point hérésie. » (Novembre 1521.)

[Fol. 45, recto.]

Marguerite, après avoir exprimé combien lui sont profitables les lettres de M. de Meaux, le prie de continuer à lui départir

« Sy douce manne dont le profit ne restiendray comme gourmande, que n'en donne, la part aux esprits que en cette compaignie verray enclins à le desirer. Et pour en solliciter, vous renvoye maistre Michel, lequel, je vous asseure, n'a perdu pour le lieu temps, car l'esprit de nostre Seigneur par sa bouche aura frappé des ames qui seront enclines à recepvoir son esprit, comme il vous dira, et plusieurs aultres choses dont luy ay prié, congnoissant que ne metterez en doubte sa parole. Vous priant que, entre tous vos piteulx desirs de la reformacion de l'Église, *où plus que jamais le Roy et Madame sont affectionnés,* et le salut de toutes pauvres ames, ayez en mémoire celle d'une imparfaite, mal ronde, mais toute contrefaite *perle*[1], etc. » (Décembre 1521.)

[Fol. 46, *a.*]

La réponse de Briçonnet remplit 102 pages petit in-folio. Il n'y a de remarquable que le passage suivant, par lequel elle se termine :

« C'est à vous, Madame, à qui je parle. Le vray feu qui s'est logé long tems en vostre cœur, en celuy du Roy et de Madame, par graces si très-grandes et abondantes que je n'en congnois point de plus grandes. Je ne say si le feu a point esté couvert et assoupy; je ne dis pas estainct, car Dieu ne vous a par sa bonté encore abandonnés. Mais conférez chacun en vostre cœur (aultre que vous n'en peult

[1] L'évêque lui avait écrit une énorme lettre sur les *perles rondes et pyramidales*, par allusion au nom de *Marguerite*.

estre juge ne le savoir) si vous l'avez laissé ardre selon les graces données. J'ay paour que les ayez procrastinées et différées. Je loue nostre Seigneur qu'il a inspiré au Roy vouloir d'exécuter quelque chose que j'ay entendu. En ce faisant se monstrera vray lieutenant-général du grand feu qui luy a données les graces insignes et grandes pour les faire ardre en son administracion et royaume, dont Rois ne sont que visroys et lieutenants-généraulx du Roy des Rois. Je desire de tout mon cœur que soyez tous vrays salamandres de Dieu [1], et que l'effet soit selon la devise, et les œuvres très chrestiennes, selon le mot : à qui plus est donné, plus est demandé, etc.... » (A Meaux, le 22 décembre 1521.)

[Fol. 98, *a*.]

Il paraît que l'évêque de Meaux n'était pas satisfait au fond du zèle de la famille royale, et qu'en l'exaltant si fort, il cherchait surtout à l'exciter, car il écrit à madame d'Alençon :

« Le porteur m'a tenu propos de grande pauvreté, auquel Monsieur Fabry [2] et moy avons dict nostre advis et conjuré le vous dire. Il vous plaira couvrir le feu pour quelque temps. Le bois que vous voulez faire brusler est si verd, qu'il estaindroit le feu, et ne conseillons pour plusieurs raisons.... que passez oultre, si ne voulez du tout estaindre le tison, etc. » (Sans date, mais la lettre est du mois de septembre ou d'octobre 1522.)

[Fol. 218, *a*.]

[1] Allusion à la salamandre adoptée par François Ier pour ses armes.

[2] Lefebvre d'Étaples.

La duchesse répond :

« Le desir que maistre Michel a de vous aller voir a esté retardé par le commandement de Madame, à qui il a commencé lire quelque chose de la Sainte Escripture qu'elle desire qu'il parface. Mais sitost qu'il sera faict, ou si nous deslogeons, incontinent il partira. Mais louez Dieu qu'il ne pert point le temps, car j'espère que ce voyage servira, et me semble que, veu le peu de sejour que nous ferons pardessa, que vous feriez bien d'y venir, car vous savez la fiance que le Roy et elle ont à vous; et si, avec vostre vouloir et debvoir, ma parole pouvoit advancer l'heure et mon conseil feust creu, en vérité et desir, regardant seulement l'honneur du seul (*sic*), vous conseilleroit et prieroit de n'y vouloir faillir la pis que malade

« MARGUERITE. »

[Fol. 218.]

Toutes ces lettres ne sont pleines que des métaphores les plus singulières : tantôt la duchesse prie l'évêque de l'aider par ses oraisons à *ramasser son fuseau tombé à terre*, une autre fois elle sollicite *un réveille-matin* : « Vous priant par vos oraisons impétrer de l'indicible miséricorde ung réveille-matin pour la pauvre endormie, afin qu'elle se lève de son pesant et mortel somme, puisque l'heure est venue. »

[Fol. 284, *b*.]

Ces courts fragments sont, je le répète, les seuls qui aient paru offrir quelque intérêt dans le chaos de cette énorme correspondance. Si quelqu'un doute de l'exactitude ou de la bonne foi de cette assertion, le relevé suivant le mettra à même de vérifier la chose avec un peu moins de fatigue que je n'ai fait, du moins s'il prétend se borner aux lettres de la duchesse :

RECUEIL

DES LETTRES DE M. DE MEAUX ET DE LA DUCHESSE D'ALENÇON.

(Suppl. fr., 337, in-4°.)

Les lettres de la duchesse sont au nombre de 56 : la première, qui ouvre le recueil, mentionne le départ de M. d'Alençon comme lieutenant-général de l'armée du Roi. Il n'y a point de date ; mais la réponse de l'évêque est datée du 19 juin 1521. — La dernière se rapporte aux nouvelles de la prise de Milan ; par conséquent elle est du mois d'octobre 1524. (Milan fut pris à la fin de septembre.)

LETTRES DE MARGUERITE.

Folios.

1, *a*[1]. — 1. — M. de Meaux, congnoissant que ung seul est nécessaire. (Imprimée t. I, p. 155.)

1, *b*. — 2. — Celuy qui m'a faite participante.

6, *a*. — 3. — Monsieur de Meaux, je loue de toute ma puissance.

8, *b*. — 4. — Ainsy que la brebis en pays estrange errant.

19, *a*. — 5. — Pourceque la responce de vostre tant consolable lettre.

40, *a*. — 6. — Le soudain despartement de maistre Michel excusera.

— *b*. — 7. — Si maistre Michel ne vous contoit.

44, *a*. — 8. — La forte demourée foible.

45, *a*. — 9. — Je ne say si je me doibs plus resjouir. Ce n'est qu'un *P. S.* de la précédente.

[1] *a* indique le *recto*, *b* le *verso*.

Folios.

118, *a.* — 10. — Le temps est si froid.
119, *a.* — 11. — La pauvre déserte ne peut entendre.
121, *a*, — 12. — Celuy qui est venu chercher et tirer les pécheurs.
146, *a.* — 13. — Monsieur de Meaux, je voudrois.
155, *a.* — 14. — Monsieur de Meaux, pour cette heure me tairay.
169, *b.* — 15. — En la seule et vraye paix.
177, *a.* — 16. — Je supplie celui.
196, *a.* — 17. — Puis que le chef est ressuscité.
211, *b.* — 18. — L'héritaige promis aux enfans.
212, *a.* — 19. — Les œuvres de Dieu.
213, *a.* — 20. — La seureté du porteur.
218, *a.* — 21. — Le desir que maistre Michel a de vous aller voir.
220, *b.* — 22. — Non pour vous ramentevoir. (Imprimée t. I, p. 163.)
223, *b.* — 23. — Puisqu'il plaist au seul chief.
231, *b.* — 24. — Après compassion.
235, *b.* — 25. — Le vray et seul consolateur.
241, *b.* — 26. — Grande et inestimable est l'infinie bonté.
242, *a.* — 27. — Estant en labeur de nuict infructueux.
245, *b.* — 28. — Loué soit celuy.
246, *b.* — 29. — Si nostre lumière est obscurité.
254, *a.* — 30. — La douce main gracieuse.
256, *a.* — 31. — Par la lettre que j'ay veue.
258, *a.* — 32. — Le nom de celuy en qui seul.
262, *a.* — 33. — Triompher glorieusement.
267, *b.* — 34. — Si commandement.
271, *b.* — 35. — Si les ténèbres.

Folios.

281, *a.* — 36. — Le conducteur de vostre esprit.
284, *b.* — 37. — La matière de consolacion.
285, *a.* — 38. — L'inutile retournée en son Adam.
291, *a.* — 39. — Plus croissent les tribulacions.
294, *a.* — 40. — Si je ne savois.
296, *a.* — 41. — Le vray mirouer.
299, *b.* — 42. — Le bon tentateur d'Abrahan.
Ibid, — 43. — Toutes les pertes de biens.
306, *b.* — 44. — Ce n'est seulement pour satisfaire.
307, *b.* — 45. — La despesche qu'il a fallu faire. (Imprimée t. I, p. 164.)
309, *b.* — 46. — Vous voulant escripre.
311, *a.* — 47. — Bien loing de marc est le raisin.
316, *b.* — 48. — L'attente longue.
324, *a.* — 49. — L'excuse n'a lieu où accusation ne peult estre.
329, *b.* — 50. — Le vray Moyse.
331, *a.* — 51. — Que dira celle.
358, *a.* — 52. — Tant plus je considère.
359, *a.* — 53. — Grande et inestimable. (T. I, p. 166, extrait.)
387, *a.* — 54. — Vous rendant mal pour bien. (T. I, p. 168.)
409, *a.* — 55. — L'impossibilité de la response. (T. I, p. 169, extrait.)
410, *b.* — 56. — Puisque le lieu et la maladie.
410, *b.* — 57. — Bien que je say. (Imprimée t. I, p. 174.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

Voyez Lettre CXXXV, Page 242.

« Lettres que le Roy escript à Frotté, son secrétaire, estant avec la Royne de Navarre en Gascongne, luy commandant presenter à ladicte dame les estrennes qu'il luy envoye avec la ballade cy-après escripte. »

« Frotté, je vous envoye ung crucifix accompagné d'une « ballade que je vueil que vous presentez de ma part à ma « seur pour ses estrennes, suivant ce que je vous comman- « day à vostre partement. Sur quoy faisant fin, je prieray « Dieu, Frotté, qu'il vous ait en sa garde. »

« Escript à Fontainebleau, le VIIe jour de febvrier M. V XLIII (154¾), ainsy signé François, et au-dessous Bayart, et en la suscription *à Frotté, mon secrétaire.* »

BALLADE

ENVOYÉE PAR LE ROY A LA ROYNE DE NAVARRE.

(1544.)

C'est vous, Seigneur, pendant en ceste croix
Quy monstrés bien que, cloué et lyé,
Vous commandés aux princes et aux roys,
L'humble haulsant, le fier humilié.
Et je, ton serf, Seigneur, t'ay supplié;
Tu m'as ouy, selon mon seur espoir,
En me donnant, ne m'ayant oublié,
Conqueste, enfans et desfense et pouvoir.

O seur, oyez que respond ce pendu :
— « Qui son estolle en mon sang lavera,
De tous périls il sera défendu,
Tant du présent que cil qu'il adviendra,
Et seurement son honneur défendra
En assaillant et seurement pourvoir,
Et sous ma main par longs jours conservra
Conqueste, enfans et desfense et pouvoir.

Reviens donc, seur, afin que de ta veue,
Non de l'ouyr, ayes seur tesmoignaige
Combien de gloire en ta maison est creue,
Tant de conqueste, honneur, que de lignaige;
Et ton revoir y soit joinct dadvantaige,
Et tous ensemble rendons humble devoir
Au libéral, qui rend pour peu de gaige
Conqueste, enfans, et desfense et pouvoir.

ENVOY.

Louenge à toy, ô infiny donneur,
Mon seul salut et mon certain savoir.
Tu m'as donné, dont je te rends l'honneur,
Conqueste, enfans, et desfense et pouvoir.

[Ms. Suppl. fr., 2286, fol. 115.]

RESPONSE

DE LA ROYNE DE NAVARRE AU ROY.

(1544.)

Agneau occis dès le commencement,
Plein de vertu et de vie fonteine;
O bras cloués, frappant très fortement,
Rendant au Roy felicité pour peine;
Main, luy donnant benédiction pleine,
Pour tous ces biens devez estre de nous

A tout jamais par gloire souveraine
Loué, servi, aymé et craint de tous.
Donné avez aux cueurs de ses amys
De leurs desirs parfaicte jouyssance;
Rendu avez les meschants ennemys
Hors de moyen d'avoir esjouissance;
Très impuissants sont par vostre puyssance,
Fortifiant celuy qui vit en vous,
Le rendant plein de toute cognoissance
Loué, servy, aymé et craint de tous.

Amour saillant du cueur du crucifix,
Donnant au Roy des ennemys victoire
Comme il vouloit; luy donnant par ung fils
Nom de grand père après honneur et gloire
Dont l'humble seur par la doulce memoire
De tant de biens sans cesser, à genoulx,
Soubhaite voir son frère après le croire
Loué, servy, aymé et craint de tous.

ENVOY.

O Christ, l'espoir de mon Roy et mon maistre,
Qui reposez en son cueur humble et doux,
Soyez en luy, et qu'en vous il puisse estre
Loué, servy, aymé et craint de tous.

[Suppl. fr., 2286, fol. 116.]

N° II.

VOYEZ LETTRE CXXXIX, PAGE 250.

ÉPISTRE DE LA ROYNE DE NAVARRE,

ENVOYÉE AU ROY PAR FROTTÉ, AVEC UN SALOMON POUR SES ESTRENNES.

(1545.)

Durant ce temps que la cruelle guerre
Menassoit fort, Monseigneur, vostre terre,
Voire et qu'enfin de tous costés et parts
Fut assaillie [1] d'aigle et de lyepards,
Ne vous povant en ces lieux là servir,
Je desiray David vous asservir [2].
Il s'en alla sans arquebuze ou dart
Fors que sa fonde et nud, pour de soudart
Si bien servir qu'il fust de vous loué,
Et de son Dieu tout puissant advoué.

L'année après, plein de gloire prospère,
Dieu vous donna l'heureux nom de grand père [3]
En bénissant si fort vostre semence,
Qu'il desmonstra n'estre par sa clemence

[1] Marguerite suit dans sa versification les règles de l'ancienne école qui ne comptait pas l'*e* muet à la fin du premier hémistiche, pas plus qu'on ne le compte encore aujourd'hui à la fin du second. Marot réforma cet usage.

[2] Aux étrennes de l'an 1542, la reine de Navarre avait envoyé à son frère une figure de David en ivoire avec une épître en vers. François Ier, à son tour, lui envoya une épître en vers et une figure de sainte Catherine. Les deux épîtres sont imprimées dans *les Marguerites de la Marguerite des Princesses*. (Voyez la lettre CXXV de ce Recueil, et la note page 202.)

[3] Par la naissance de François, premier-né de Henri II, après dix ans de mariage (19 janvier 1543). (Voyez la lettre CXXXI, p. 226.)

Moins bon amy de vous, son Christ et Roy,
Que d'Abraham, le père de la foy,
En vous faisant de tel heur triumphant
Par une foy et par nouvel enfant.
Dont Abraham, auquel le fis savoir [1],
Courut à vous, desirant de vous voir;
Car amour est union si louable,
Qu'elle ne peut chercher que son semblable.

Or, maintenant que par heureuse paix [2]
Vous est de Dieu ce tant monstrueux faix
Ousté du tout, de vos subjetz aussy,
Que guerre fit longtemps vivre en souley
(Non souley seul, car quasi pis que morts
Ils ont languy durant ces durs efforts),
Salomon, roy rempli de sapience,
Qui n'ignora jamais nulle science,
S'en va vers vous. Car de bon cueur s'applique
A vous servir; son siége pacifique,
Dont l'Escripture nous a tant dit de bien,
Va vous donner et n'y pretend plus rien,
Disant: « Le Roy en sera possesseur;
« Je recongnoy qu'il est mon successeur:
« Sapience ay sus tant biens desirée,
« Mais le Roy l'a toute en luy attirée.
« J'ay entendu ce qu'homme peult entendre;
« Le Roy aussy; nul ne luy peult apprendre.
« J'aymay la paix, tousjours l'ay poursuivie;
« Et pour l'avoir, le Roy sa propre vie
« N'a espargné ny tout ce qui est sien,
« Sans refuser nul honneste moyen.

[1] Au commencement de 1543, François Ier reçut de sa sœur une figure d'Abraham avec douze étoiles et une épître en vers. (Voyez la lettre CXXXI, et la note pages 228 et 229.)

[2] La paix de Crépy, signée le 18 septembre 1544, avec Charles-Quint.

« Or a la paix, ainsy que moy, certaine,
« Mais plus que moy l'a acquise à grant peine,
« Dont plus beaucoup il mérite avoir gloire.
« Or je confesse, et la chose est notoire,
« Que mieux qu'à moy luy appartient le lieu,
« Siége de paix, fait de la main de Dieu.
« Il se serra[1] au siége non pareil,
« Et je m'en voy le servir de conseil :
« En mes escripts, qu'il luy plaist approuver,
« Il pourra bien ce qu'il aime trouver. »

Ainsy s'en va, mais amour m'a induite
De luy servir jusqu'à vous de conduite.
Il vous dira la grant joye qu'a faite
Ce pouvre peuple, voyant la paix parfaite
D'entre les deux plus forts piliers du monde,
Et que le lys avec la pomme ronde[2]
Est tant uny que ce n'est plus qu'ung cueur.
Dieu n'a voulu permettre que vainqueur
L'ung fust de l'aultre, afin de les contraindre
Après la guerre à cette paix attaindre ;
Car par eulx veult que la foy confirmée
Soit, et aussy l'Église reformée,
Et d'une part oustées les hérésies,
De l'aultre aussy les vaines fantaisies,
Et que la foy nous face en toute guise
En triumphant triumpher sainte Église[3].
O vous heureux, Monseigneur, qui veillé
Avez pour nous, et sy bien travaillé

[1] *Siera*, du verbe *seoir*. Apparemment on prononçait *serra*.

[2] Le globe que portait l'Empereur dans ses portraits.

[3] Ce passage peut servir de profession de foi à la reine de Navarre : elle voulait également la suppression des hérésies et la suppression des abus dans l'Église catholique. La réforme pour elle et pour beaucoup d'adhérents aux nouvelles idées, n'avait point d'autre but ni d'autre sens.

Que nous pourrons soubz vous en seur repos
Tenir de vous très louables propos,
Et louer Dieu, qui vostre entendement
A converty à tel appoinctement,
Par la bonté duquel nous voyons mis
Frères en ung, qui furent ennemys.
A! disoit-il, il fait bon veoir ensemble
Frères unis; et de moy, il me semble
Tout aultre bien au prix de cettuy ci
Estre imparfaict. Car amour n'a nul sy,
Et croy pour vray que si meilleure chose
Il y avoit dessoubz le ciel enclose,
Le filz de Dieu devant que de partir
De ses amys, l'eust bien sceu départir;
Mais ne voyant chose tant desirable
Que ceste paix à tous tant proufitable,
Par trois foys l'a laissée et ordonnée
A ses esleus et pour trésor donnée.
Ce grand trésor par sa puissance ouvert
Nous est donné et par vous recouvert.
Cette paix est de Dieu, très sur en sommes (*sic*),
Car moings estoit espérée des hommes,
Voyant des deux croistre l'inimitié.
Mieulx du grant Dieu se monstre l'amitié,
Qui a voulu par ses prudents accords
Unyr vos cueurs ainsi comme vos corps
Avoit unys par sang et par lignaiges,
Puis réunis par heureulx mariaiges [1].
Ce fort lyen est difficile à rompre
A qui ne veult jamais sa foy corrompre.
Dure à jamais ce lyen bien cordé,
Et tousjours soit l'Empereur accordé

[1] Le mariage d'Éléonore, sœur de Charles V, avec François Ier (1530).

Aveeques vous, et tous deux mis en ung,
Soit fait par vous ung bien à tous commung :
C'est qu'unyssant la chrestienté toute
En seure paix et que nully n'ait doubte
D'avoir du mal si ne l'a mérité,
Et que la foy ouvrant par charité
Règne si fort entre les Chrestiens,
Qu'à leur exemple accourent les payens
La recepvoir, chantants par les provinces :
Voici le fruict de la paix des deux princes.
Et si ma voix selon l'affection
Pouvoit crier son exclamacion,
Feroit mouvoir tous les divins esprits
De louer Dieu, et, par amour espris,
Donner à vous, mon Roy et mon seigneur,
Sus tous vivants la palme de l'honneur.

[Ms. Suppl, fr., 2286, fol. 116.]

LA ROYNE ESTANT MALADE ENVOYE CE DIXAIN A FROTTÉ.

Seroit ce bien à bon escient, mon Dieu,
En ensuivant ta bonté charitable,
Que tout le mal que je souffre en ce lieu
Fust le dernier messagier véritable
Pour me pousser au lieu tant desirable
Qu'à ses eslus par ton Fils as promis?
S'il est ainsy, messagier agréable
Je tiens mon mal, à la chair importable,
Puisqu'il me poulse au rang de tes amis.

RESPONSE DUDICT FROTTÉ.

Ce messagier que nommez le dernier
Seroit il tant aux esleus misérable
De s'advancer et mettre le premier
Pour leur oster leur bien tant desirable?

Certes nenny. Car la bonté durable
De toy, Seigneur, qui tes enfans repais,
Ne permettra porter un si dur faix
A tes esleus qui nuict et jour t'en prient.
Doneques, Dame, pour les tenir en paix
Fault demourer, quoy que vos maulx vous crient.

[Suppl. fr., 2286, fol. 118 et 119.]

HUICTAIN COMPOSÉ PAR LADICTE DAME UNG PEU AUPARAVANT SA MORT.

(1549.)

Je cherche aultant la croix et la desire
Comme aultrefoys je l'ay voulu fuir;
Je cherche aultant par tourment d'en jouyr
Comme aultrefoys j'ay craint son dur martyre,
Car cette croix mon ame à Dieu attire;
C'est le chemin très seur pour l'aller voir,
Parquoy les biens qu'au monde puis avoir
Quitter je veulx, la croix me doibt suffire.

[Suppl. fr., 2286, fol. 119.]

N° III.

PROTESTATION DE JEANNE D'ALBRET,

AU SUJET DE SON MARIAGE AVEC LE DUC DE CLÈVES.

(Alençon, octobre 1544, et Tours, 5 avril 1545.)

A tous ceulx qui ces presentes verront, nous Jehan Legiers et Bartolomy Terreaul, notaires jurez soubz les contractz royaulz de la ville, cité et ressort de Tours, salut. Sçavoir faisons que cejourd'huy, feste de Pasques, cinquiesme jour du mois d'apvril l'an mil cinq cens quarante-cinq, à l'issue de la grande messe, dicte, chantée et célébrée en l'église et chapelle du Plessis-du-Farc-lez-Tours, très-haulte et très-puissante dame Jehanne de Navarre, estant ou cueur de ladite chapelle, ès presences de monseigneur le revérendissime François, cardinal de Tournon, messire Jehan de Sainct-Mauris, ambassadeur de l'empereur, et de messeigneurs les revérendissimes Pierre Palmier, archevesque de Vienne, Philippe de Cossay[1], évesque de Coustances, Philibert Babou, évesque d'Angoulesme, Pierre du Chastel, évesque de Mascon, et plusieurs aultres, a dict et déclairé, en presence des dessusdits et de nous notaires, les motz et parroles que s'ensuyvent : « Messeigneurs, je ay cy-devant faict des déclarations et protestacions touchant le mariage que l'on a voulu faire entre mons^r^. le duc de Clesves et moy. Je vous déclare encoires de present, messeigneurs les cardinal, archevesque et évesque qui estes icy assemblez, que je veulx et entendz persevérer en mesdites

[1] Cossé-Brissac.

protestacions et déclarations et y parsiste, et n'en feray jamais aultre chose. Et pour autant, messeigneurs, que je ne le vous puis pas si bien déclairer comme je l'entendz, je l'ay icy rédigé par escript et signé de ma main. Je vous en vois faire la lecture et vous jure et afferme, messeigneurs, par mon Dieu que je viens presentement de recepvoir, que ce que est cy-escript contient vérité et y parsiste. » Et a ladite dame leu ledict escript qu'elle tenoit en ses mains, estant en une demie-feuille de papier, duquel la teneur s'ensuit :

« Monseigneur le cardinal, et vous, messeigneurs les évesques et prélatz, qui estes icy presens, je déclaire en voz presences et des notaires que sont icy, que je ay par cy-devant faict, escript et signé de ma main deux protestacions, l'une du jour de certainnes pretendues fiansailles et sollempnitez d'entre monseigneur le duc de Clesves et moy; l'aultre, du jour precédent lesdites prétendues fiansailles et sollempnitez, desquelles protestacions je vous faiz presentement apparoir et les vous vois lire. Je jure et afferme sur les sainctes Evangilles de Dieu que je les ay faictes, escriptes et signées èsdits jours, et faict signer pour plus grande approbation par ceulx que se sont signez avec moy. Je jure et afferme aussi qu'elles contiennent vérité, et que telle estoit lors ma volunté et intencion, en laquelle j'ay tousjours persevéré jusques au temps de la déclaration que je fis au mois d'octobre dernier en la ville d'Alençon, et laquelle déclaration aussi je jure et afferme comme dessus qu'elle contient vérité, et que depuis icelle déclaration j'ay tousjours demeuré en ce mesme vouloir et encoires y demeuré-je de present et y veulx demeurer, et que je n'euz jamais vouloir, comme encoires je n'ay, estre obligée ne de me obliger par loy de mariage audit sieur de Clesves, ne

de le prendre à mary, et que ce qu'en fut faict lors des pretendues fiansailles et sollempnitez a esté faict par la manière contenue en mesdites protestacions. De laquelle ma déclaration et choses susdites faictes en voz presences de vous, messeigneurs les cardinal et évesques, à ce presens, je demande acte aux notaires que aussi icy sont presens. »

Ainsi signé,

« JEHANNE DE NAVARRE. »

Et ladicte lecture faicte dudict escript par ladicte dame, luy a esté presenté un missel auquel sont les sainctz Evangilles, sur lequel ouvert elle a posé et mis sa main, et a juré et affermé que le contenu oudit escript et ès déclarations et protestacions par elle precédemment faictes sont véritables, et qu'elle y parsiste, veult et entend persevérer. Ce faict, ladite dame a presenté deux feuilles et une demie-feuille de papier, qu'elle a dict estre escriptes et signées de sa main et contenir lesdites déclarations et protestacions dont cy-dessus a esté faicte mention, desquelles les teneurs ensuyvent :

« Moi, Jehanne de Navarre, continuant mes protestacions que j'ay cy-devant faictes, èsquelles je parsiste, dis et déclaire et proteste encoires par ceste presente que le mariage que l'on veult faire de moy au duc de Clesves est contre ma volunté; que je n'y ay jamais consenti et n'y consentiray, et que tout ce que je y pourray faire ou dire par cy-après, dont l'on pourroit dire que je y auroie consenti, ce sera par force, oultre mon grey et vouloir, et pour craincte du Roy [1], du roy mon père et de la royne ma

[1] De France.

mère, que m'en a menassé et faict foueter par la baillyve de Caen, ma gouvernante, laquelle par plusieurs fois m'en a pressée par commandement de la royne ma mère, me menassant que, si je ne faisois, au faict dudit mariage, tout ce que ledit Roy vouldroit et que si je ne m'y consentoie, je serois tant fessée et maltraictée que l'on me feroit mourir, et que je seroie cause de la perte et destruction de mes père et mère et de leur maison; dont je suis entrée en telle craincte et peur, mesmement de la destruction de mesdicts père et mère, que je ne sçay à quy avoir recours que à Dieu, quant je vois que mes père et mère m'ont délaissée, lesquelx sçayvent bien ce que je leur ay dict, et que jamais je n'aymeroie le duc de Clesves et n'en veulx poinct. Pour ce je proteste derechiefz que, s'il advient que je soye fiancée ou mariée audict duc de Clesves, en quelque sorte et manière que ce soit ou puist advenir, ce sera et aura esté contre mon cueur et ma volunté, et qu'il ne sera jamais mon mary, et que jamais je ne le tiendray pour tel, et que ledit mariage sera nul, et que j'appelle Dieu et vous à tesmoings, et vous signez avec moy ma protestacion et d'avoir souvenance des forces, violances et contrainctes dont l'on use contre moy pour le faict dudit mariage. »

Ainsi signé,

« Jehanne de Navarre;

« J. d'Arras,

« Francès Navarro,

« Arnaul Duquesse. »

« Moy Jehanne de Navarre, en la presence de vous que m'avez faict, pour la vérité, ce plésir de signer la pro-

testacion que j'ay cy-devant faicte, et que voyez et congnoissez que je suis contraincte et forcée, tant par la royne ma mère que par ma gouvernante, ou faict du mariage poursuyvi du duc de Clesves et de moy, et que aussi voyez comme l'on veult, contre mon vouloir, faire quelque solempnité de mariage, que je dis et déclaire que je persevère en madite protestacion faicte devant vous le jour des pretendues fiansailles entre ledit duc de Clesves et moy, et ès aultres protestacions que j'en ay par cy-devant faictes, tant de parolles que par escripts, et que ladite solempnité et toutes aultres choses que y seront faictes seront contre mon vouloir, et qu'elles sont nulles comme faictes ou consenties par force et contraincte, vous appellant aussi à tesmoings et priant de signer la présente avec moy, espérant, avec l'aide de Dieu, qu'elle me servira quelquefois. »

Ainsi signé,

« Jehanne de Navarre;

« J. d'Arras,

« Francès Navarro,

« Arnauld Duquesse. »

« En la presence de vous, notaire, et des tesmoings cy-après mis, je déclaire et vous jure que, depuis les protestacions que j'ay par cy-devant faictes, tant le jour de certaines pretendues fiansailles entre le duc de Clesves et moy, que le lendemain desdites fiansailles je ay tousjours demeuré et encoires suis en la mesme opinion, volunté et intencion que j'estoie lors et au temps de mesdites protestacions, et n'ay voulu ny entendu prendre pour mary ledit duc de Clesves, comme aussi je ne le veulx ny entendz

prendre pour mary ; et ce que j'en ay dict de bouche a esté par force et contraincte, tout ainsi qu'il est contenu ausdites protestacions, et encoires je y parsiste.

« Fait à Alençon, au mois d'octobre quinze cens quarante-quatre. »

Ainsi signé,

« Jehanne de Navarre. »

Dont et de toutes lesquelles choses dessusdites, à ladite dame princesse, ensemble audit de Saint-Maurice, ambassadeur ce requérans, avons ouctroié le present acte pour leur servir et valoir respectivement en temps et lieu ce que de raison, et estoient à ce presens maistres Jehan Salvert et Thomas Formy, notaires du saint-siége appostolicque et de la court métropolitaine de Tours, lesquelz ont pareillement ouctroié acte de ce que dessus ausdicte dame princesse et ambassadeur susdict, aussi ce requérans, pour leur servir comme dessus ; et oultre, ès présences de vénérables personnes maistre Pierre Menard, chanoine de ladite église du Plessis, nobles hommes maistres Jehans Deschores, conseiller et secrétaire du roy nostre sire et de monsieur le duc d'Orléans ou duché et bailliage dudit Orléans. Jacques Aulbery, advocat en la court de parlement à Paris, Jehans Roubert, bourgeois de Tours, et plusieurs aultres. En tesmoignaige de vérité, etc.

(*Papiers d'État du cardinal Granvelle*, t. III.)

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

INDEX.

A.

Adrien, page 87.

Albanie (M. d'), Jacques-Stuart, gouverneur du pays d'Auvergne, Forez, Bourbonnais et Beaujolais, 116 (et en note).

Albe (le duc d'), 127.

Albret. La maison d'Albret et celle de Foix alliées à la maison de Carmain, 182 (en note).

Albret (Jeanne d'), née le 7 janvier 1528, 86 (en note), 95 (et en note), 150 (et en note); malade en danger de mort, 171, 175, 176 (en note); refuse le duc de Clèves, 176, 177; son mariage cassé par suite des conditions imposées au duc de Clèves, 234; fouettée par ordre de sa mère pour l'amener à épouser le duc de Clèves, 236 (en note), 291; Marguerite supplie François Ier de rompre ce mariage, 237; sa protestation contre son mariage avec le duc de Clèves, 289.

Albret (Henri d'), lieutenant du Roi au pays de Guyenne et de Languedoc, 88 (en note); agit dans le Berry et le Limousin, 92 (en note).

Albret (Isabeau d'), sœur du roi de Navarre, mariée à René, vicomte de Rohan, 123, 173.

Albret (Jean d'), second enfant de la reine de Navarre, 302 (en note); lettre sur sa mort, 111; erreur rectifiée au sujet de cette lettre, 111 (en note); épitaphe de Jean d'Albret, *ibid.* (en note).

Alençon (le duché d'). François Ier le laisse à Marguerite, après la mort du duc Charles, 80, 131, 132 (en note).

Alençon. François Ier, à la requête de sa sœur, y envoye des commissaires pour informer sur un fait d'administration, 81; échiquier d'Alençon et ses priviléges, 131 (et en note); commissaires du roi envoyés à Alençon, 134; comment était composé l'échiquier d'Alençon, 135.

Alençon (le duc Charles d'), s'était peut-être aperçu de la passion de sa femme pour François Ier, 8; accusé par les historiens, peut-être à tort, 11; fait faire ses compliments au Roi captif, 28; les réitère au lit de la mort, 29, 133.

Alençon (la duchesse d'). Voyez Angoulême (Marguerite d').

Alençon (Anne d'), sœur du duc Charles, marquise de Montferrat, 82, 132 (en note), 137.

Amiens, 137.

Angleterre. Voyez *Italie*, 61; paix entre la France et l'Angleterre, 256, 258 (en note).

Angoulême (Marguerite d'), diffamée par les romanciers modernes, honorée par des écrivains graves, 1; rumeur vague sur sa passion pour François Ier, 2; sa lettre à son frère, 4; date probable de cette lettre, 10; pourquoi s'est plongée dans le mysticisme, 10; étudie la *Bible*, 13; demeure catholique, 13, 14; craint d'être empoisonnée, 14, 15; on tente de l'empoisonner, 16; a prouvé par ses actions qu'elle n'était pas hérétique, 17; jugement sur sa correspondance avec l'évêque de Meaux, 19; on peut tourner contre elle ses propres poésies, 21; Marguerite part pour l'Espagne sur l'ordre

de sa mère et de son frère, 34, 35, 36, 38; s'embarque à Aigues-Mortes, 39; bien accueillie à Barcelonne, 40, 41; pendant son retour d'Espagne écrivait deux ou trois lettres par jour, 56 (en note); paraît conseiller de céder la Bourgogne à Charles V, 62 (en note); rentre en France vers le 15 décembre 1525, 67 (en note); a été reçue à la frontière *comme le Batiste de Jésus-Christ*, 67; fait une chute en sautant un escalier, 69; obtient de son frère l'ordre de suspendre les persécutions envers les savants accusés d hérésie, 77 (en note); protége L. Berquin, *ibid.*; usufruitière du duché d'Alençon après la mort de son premier mari, 80 (en note), 132 (en note), 133; devient enceinte, 84; son orthographe des mots *utile*, *user*, *Hugues*, etc., 92; cette orthographe indique la prononciation du temps, 98 (en note); accouche d'un fils, Jean d'Albret, vers le 15 juillet 1530, 102, 108 (en note); rondeau composé à l'âge de 40 ans, 122; quitte le Roi pour se retirer chez elle, 144; elle est chargée de suppléer son mari dans les fonctions de lieutenant du Roi en Guyenne et Languedoc, 145, 146, 148; reçoit du Roi une pension ou un cadeau de 10,000 livres, 150, 151; sa désolation lorsque sa fille ose déclarer au Roi qu'elle ne veut point épouser le duc de Clèves, 176, 177; faisait fouetter sa fille par la baillive de Caen pour lui persuader d'épouser le duc de Clèves, 182 (en note), 291, 292; devient enceinte à 50 ans, 192; se défend d'être sacramentaire, 196; envoye une épître à son frère avec une figure de David, 202 (en note); on essaye de l'empoisonner, 210 (en note); elle fait grâce au coupable, 211; fait une fausse couche, 217, 218, lettre CXXVII; fragments de son épître en vers sur la naissance de François II, 229 *et suiv.* (en note); supplie le Roi de rompre le mariage de sa fille avec le duc de Clèves, 237; fragments de son épître sur l'avitaillement de Landrecy, 239, 240 (en note); envoye deux *Christ* à son frère, 243; appelée par le Roi, va le trouver, 245, 249; la protection qu'elle accorda toujours au cardinal d'Armagnac contredit l'opinion de son hérésie, 254 (en note); malade d'une douleur d'épaule et d'un mal à l'œil, 263; écrit à Henri II après la mort de François Ier, 266; fragments de sa correspondance avec l'évêque de Meaux, 274 *et suiv.*; relevé de ses lettres à Briçonnet, 277 *et suiv.*; ballade en réponse à une ballade du Roi, 281; épître en vers, envoyée au Roi avec un *Salomon* pour étrennes, 283; quel était, dans la pensée de Marguerite, le sens et le but de la réforme, 285 (en note); dixain à Frotté, 287; huitain composé par Marguerite peu de temps avant sa mort, 288.

Angoulême (M. d'), Henri, second fils du Roi, qui fut depuis Henri II. C'est par erreur que la note dit Charles, troisième fils du Roi, 29; a la rougeole et la fièvre, 71; le plus savant de ses frères, *ibid.*

Angoulesme (Mademoiselle d'). La reine de Navarre parlant d'elle-même à la troisième personne, 71.

Annebault (le maréchal d'), 191; succède à l'amiral Brion, 224; négocie la paix avec Henri VIII, 258 (et en note).

Anselme (le père), 80 (en note), 123.

Argel ou *Alger*, 187.

Argentan, 131, 132.

Armagnac (Georges d'), évêque, puis cardinal d'Embrun, 44; malade à toute extrémité d'une fièvre tierce, 253 (et en note); affection de la reine de Navarre pour lui, son éloge, *ibid.*; son zèle pour

la religion et contre l'hérésie, 254 (en note), 256 ; sa guérison, 258.
Aster (Manaud d'Aure, seigneur d'), un des tuteurs de mademoiselle de Negrepelisse, 180 (en note), 182.
Aubigny (Robert-Stuart, seigneur d'), 136 (et en note).
Aulbrac. *Le bien que vous lui aviez fait d'Aulbrac* (au cardinal d'Armagnac), 258.
Avignon. Le camp d'Avignon, 128, 129; la faim chasse l'empereur de devant Avignon, 231 ; presque submergée par les pluies, 231 (en note).

B.

Babou de la Bourdaizière, 60, 93, 94, 103.
Baïf. MM. de Baïf et Bagie, commissaires du Roi dans l'affaire de Condom, 196 (en note), 212.
Baptiste. Madame d'Alençon, revenant d'Espagne, a été reçue *comme le Batiste de Jésus-Christ*, 67.
Baslon, maison de plaisance des ducs d'Alençon, aux environs du Mans, 10.
Bayard, secrétaire du Roi, 197.
Bayonne, 149, 153 ; *nostre houme de Bayonne*, 156; *le pauvre gouverneur de Bayonne*, 257.
Bazadois (le sénéchal de), 149, 153.
Belanger, ou Berengier, 58.
Bellay (le cardinal Jean du), 126, 163.
Bellay (Martin du), cité, 231 (en note), 238, 250.
Belleville, beau-frère de M. de Durie, 156.
Berquin (Louis de), accusé d'hérésie, 77 ; le Roi lui a sauvé deux fois la vie, 96 ; Marguerite plaide pour lui, *ibid.*; brûlé en Grève, *ibid.* (en note), 99.
Berry (le), ravagé par les aventuriers, 136.
Beziers, 67.
Bibiena (le cardinal) comparait Louise de Savoye, François Ier et Marguerite à la Trinité, une en trois personnes, 42 (en note).
Blain, 164 (et en note).
Blois, 173, 174.
Bordeaux, 198.
Bordeaux (M. de), Charles de Grammont, 145, 149, 152 (et en note), 153, 154.
Bossut (le sieur de), comte de Longueval, 70, 167, 168, 169 (et en note), 170.
Bouche, cité sur l'inondation d'Avignon, 231.
Bourgogne. Cession de cette province à Charles-Quint, 59 (en note), 62 (en note).
Brantôme. Son témoigne est suspect, 1; anecdote du capitaine Bourdeille, son frère, 17.
Brest. On y craint le mécontentement des troupes non payées, 166.
Bretagne (la Basse). Nécessité qui y conduit Marguerite, 164 (et en note).
Brion, 41, 55, 57 ; Marguerite l'accuse de *gloser toujours ses paroles*, 64, 152, 166 ; sa mort, 224.
Briçonnet (Guillaume), évêque de Meaux, 9; prend le titre de *Capitaine des Aveugles*, 20; extraits de sa correspondance mystique avec la duchesse d'Alençon, 273 *et suiv.*
Bryante (Madame), Chimène, fille du duc de l'Infantado, fut, dit-on, éprise de François Ier, 55 (et en note).
Burie (M. de), lieutenant du Roi en Guyenne, 149 (et en note), 152, 153, 156; va trouver le Roi, 157 (et en note); veut refuser la charge de lieutenant du Roi à cause de sa fortune insuffisante, 157; suppléait le roi de Navarre, 158, 189, 213, 257.

C.

Caen (Aymée de la Fayette, baillive de), gouvernante de Jeanne d'Albret, la fouettait par ordre de la reine de Navarre pour la contraindre à épouser le duc de Clèves, par la crainte d'estre *tant fessée et maltraictée qu'on la feroit mourir*, 291, 292.

Cailleau (frère Gilles), cordelier, assiste Marguerite à ses derniers moments, 18.

Castel (Pierre du), évêque de Tulle, 201.

Cauteretz, le roi de Navarre y va prendre les bains, 189.

Champollion-Figeac (M.), ix, x, xj, xiij.

Charles-Quint, 49; ses longueurs et dissimulations, 62, 130; son antipathie naturelle contre François Ier, 197, 198; sa colère contre le duc de Clèves, 217 (en note); conditions qu'il impose au duc de Clèves, 234.

Charles (depuis Charles IX), lettre en vers qu'il écrit en son nom et au nom de ses sœurs à son père absent, 268.

Chateaubriant (M. de), 125, 165, 166.

Chateaubriant (Madame de), 164 (en note), 165 (en note).

Chasteauvieux, 60.

Clèves (le duc de), 176 (en note), 177; secouru par François Ier, 190; Charles V se vantait de le ruiner, *ibid.* (en note), 197, 202 (et en note), 217 (et en note); ses rapports avec la famille de François Ier, 234, 236; quels étaient ses torts envers Jeanne d'Albret? 237 (et en note).

Clutoi (le président), 265.

Condom (l'évêque de), Erard de Grossoles, 15; son nom compromis dans une tentative d'empoisonnement contre la reine de Navarre, 16; Marguerite lui pardonne, 17, 210 (en note), 224 (en note). Voyez Grossoles.

Corneille, porteur de paroles de paix entre François Ier et Charles V, 251; Marguerite change son nom en celui de *Colombe*, 252.

Crespy (la paix de), 250 (et en note).

D.

Dauphine (Madame la). Voyez Médicis (Catherine de).

Delahaye (Jean), prévôt ou bailli de Paris, 28, 44, 66, 76 (et en note), 90.

Douzère, Marguerite y reste un jour au lit par suite d'une chute, 69.

Dreux du Radier, 164, 165 (en note).

Dudley (mylord), 258 (en note).

Dueren (Marguerite écrit *Dure*), ville du pays de Juliers, 231 (et en note); Charles-Quint l'assiége en personne, et la pille, 234.

Duprat (le chancelier Antoine), succède à Aymar de Gouffier sur le siége épiscopal d'Alby, 100 (en note).

E.

Ebrard (Antoine d'), seigneur de Saint-Sulpice et l'un des tuteurs de mademoiselle de Negrepelisse, 180 (en note).

Éléonore, sœur de Charles-Quint, douairière de Portugal, remariée à François Ier, 107 (et en note), 159; écrit à son frère pour procurer la paix, 250, 251.

Élisabeth (Sainte), la reine de Navarre cite ses paroles à la vierge, 93; autre citation en latin, 105.

Escot (le marquis d'), 89.

Espagne (le prince d'), Philippe, fils de Charles V, 255.

Estampes (Madame d'), Anne de Pisseleu, demoiselle d'Heilly, 91, 128, 129, 139, 147, 168, 169 (en note), 170, 194 (en note).

Estienne (Henry), erreur qu'il commet dans ses *dialogues du langage françoys italianizé*, 42 (en note).

Estouteville (Adrienne d'), 122.

F.

Fabry (Lefèvre d'Etaples), 275.

Favyn, 107 (en note); cité, 222 (en note), 250 (en note).

Ferreras, s'est trompé sur la date du départ de Marguerite, 45 (en note).

Flamerans (Flamarens), frère de l'évêque de Condom, 163.

Foix (Françoise de). Voyez Chateaubriant (madame de).

Foix, la maison de Foix, alliée à la maison de Carmain, 182 (en note).

Fontaines (le sieur de), 221.

Fontanieu cité, vij.

Fors, 80, 129.

François Ier, sécurité qui lui inspire l'affection de sa sœur, 15; avait résolu pendant sa captivité de faire rigoureusement le carême, 28; empressement et émotion avec lesquels on recevait de ses nouvelles en France, 68; sacré le 25 janvier 1515, jour où l'Église célèbre la conversion de saint Paul, 69 (et en note); défend d'inquiéter en son absence les savants accusés d'hérésie, *ces hommes d'excellent savoir*, 77 (en note); rentre en France au mois de mars 1526, 80; calomnié en chaire, 195 (en note); indulgent envers les Rochelois révoltés, 200, 201; comparé par sa sœur à David et à Jésus-Christ, 202, 203 (en note); va visiter le roi et la reine de Navarre à Nérac, 221 (et en note), 222; comparé dans une épître en vers à David et à Abraham, 229; ses rapports avec le duc de Clèves, 234; accusé à tort d'avoir marié Jeanne d'Albret sans consentement de père ni de mère, 236 (en note); envoye à sa sœur un crucifix et une ballade pour étrennes, 242; comparé au Christ par Marguerite, 243 (en note); ballade envoyée à la royne de Navarre, 280, 281; *affecsioné plus que jamais*, selon l'évêque de Meaux, *à la reformacion de l'Eglise* (en 1521), 274; accusé de froideur par le même sur le même sujet, 275.

François (dauphin) a la rougeole, 71; empoisonné à Tournon, 71 (en note), 110, n° 6; il n'est pas sûr que le Dauphin cité dans la lettre 61 soit François, le premier dauphin, mais cela est vraisemblable.

François, petit-fils de François Ier, depuis François II; lettre sur sa naissance, 226.

Frégose (César), 127 (et en note).

Froité (Jean), secrétaire de François Ier et de la reine de Navarre, 148, 150, 188, 194, 208, 211, 220, 229, 237, 242, 243, 246; lettre que lui écrit François Ier, 280; dixain en réponse à celui de la reine de Navarre, 287.

Furstemberg (Guillaume, comte de), passage d'une épître en vers relatif à sa défection, 240 (en note).

G.

Gouffier (Aymar de), évêque d'Alby, 100 (en note), et 101 (en note).
Goinret (Jean), médecin de la conr, 119 (et en note).
Grammont (Charles de). Voyez Bourdeaux (M. de).
Grammont (Gabriel de), évêque de Tarbes, 100 (en note).
Groslot (Jacques), seigneur de Chambaudoin, bailli d'Orléans, 212 (en note), 216 (en note).
Grossoles (Erard de), évêque de Condom, 163 (en note), 195, 196 (en note); a-t-il essayé de faire empoisonner la reine de Navarre? 211 (en note). Voyez Condom.
Guadalaxara, le château du duc de l'Infantado y était situé, 48.
Guyenne, la noblesse de Guyenne persuadée par la reine de Navarre, au sujet du *don volontaire*, 92 (et en note); Marguerite répond de son zèle, 146; menacée par l'empereur, 204.

H.

Henry (second dauphin), son éloge, 159.
Henry II, ses enfants lui écrivent une lettre en vers, 268; la reine de Navarre lui écrit après la mort de François Ier, 266.
Hesdin (le camp de), 138; prise de cette ville, *ibid.*

I.

Infantado (le duc de l'), don Inigo Lopez Hurtado de Mendoza, 48; cette famille était dévouée à François Ier, 51.
Italie, l'Italie et l'Angleterre obligées, selon Marguerite, d'aider à la délivrance de François Ier, 59, 61, 62, 65.

J.

Jenton, 137.

L.

Landrecy, assiégée par l'empereur, 231, 232; avitaillée par François Ier, 235 *et suiv.*, 238.
Langey (Guillaume du Bellay, seigneur de), 43, 78.
Langres, la reine de Navarre va y attendre le Roi, son frère, et le duc d'Orléans, 262.
Lannoy (Charles de), vice-roi de Naples, rempli d'égards pour son prisonnier, 27, 29, 41.
Lautrec, son témoignage invoqué dans l'affaire de la marquise de Montferrat, 82, 83; prend Pavie en novembre 1527, 90 (et en note).
Lavedan (le vicomte de), 257.
Légat (le légat d'Avignon), 78.
Lescure ou Lascure (le baron de), voulait empoisonner la reine de Navarre et le comte palatin, 16, 212; représente M. de Mirepoix aux États d'Alby, en 1538, 212 (en note); sème de mauvais

bruits sur François Ier et Charles-Quint, 257.
Lettes (Antoine de). Voyez Montpezat.
Lignières (M. de), 136.
Littré (M. E.) cité, viij.
Lorraine (le cardinal de), 78.
Luxembourg (le pays de), 232, 239.

M.

Madame (Louise de Savoie), 32, 33; ordonne à Marguerite d'aller en Espagne, 34; son fils l'avait priée d'y venir elle-même, 35 (en note); Madame et son fils ne différèrent jamais d'opinion, 57; disait qu'il fallait avoir patience sur les dissimulations de Charles-Quint, 61; écrit à son fils d'acheter sa délivrance à tout prix, 66; une lettre de son fils la guérissait de tous ses maux, 72, 93, 118; est résolue de s'*approcher de son souleil* (d'aller au-devant du Roi), 75 (et en note); sa maladie; on espère qu'elle *fera une pierre*, 84, 85 (et en note); reste à Blois (en 1530), auprès de sa fille enceinte, 104 (en note); malade, 119; sa dernière maladie et sa mort, 120, 121; *affectionnée* (dit Briçonnet) *à la reformacion de l'Esglise* (en 1521), 274; ralentit ce beau zèle, 275; se fait lire l'Écriture sainte par *maistre Michel*, 276.
Madame. (Voyez Marguerite, fille de François Ier, filleule de la reine de Navarre.)
Madelaine, fille de François Ier, 71.
Madeleine, fille de Henry II, sœur de Charles IX, 268.
Madrid, « on est aux champs loin de Madrid, » 53, 55, 79.
Margot (la petite) Marguerite, fille du Roi, filleule de la reine de Navarre, 71.
Marguerite (la même que la précédente), 139.
Marguerite (inconnue), 139.
Marguerite (sainte), 96.
Marguerite. Voyez Angoulême, (Marguerite d')
Marguerite de France, quatrième fille du Roi; il est question de la marier au fils de Charles V, 187 (et en note).
Marguerite, fille de Henry II, seconde reine de Navarre, 268.
Marot, a réformé une licence de l'ancienne versification, 283 (en note).
Médicis (Catherine de), 129 (et en note), 139, 162; lettre sur la naissance de son premier enfant, 226; avait longtemps passé pour stérile, 227 (en note).
Médina-Celi, 55, 60.
Médina-Celi (le duc de), Louis de La Cerda, gendre du duc de l'Infantado, 60 (et en note).
Michel (maistre) porteur de la correspondance entre Briçonnet et madame d'Alençon, 274, 276.
Mirepoix (M. de), 179; représenté aux Etats d'Alby (1538), par le baron de Lescure, 22 (en note).
Moncade (don Hugues de), vice-roi de Naples après Charles de Lannoy, 53.
Montferrat (le marquisat de), 82 (en note). Voyez Alençon (Anne d').
Mont-de-Marsan, 146, 148, 189.
Montmorency (Anne de) dénonce la reine de Navarre à François Ier, 15, 31, 34, 44, 66; François Ier paye les dix mille écus de sa rançon, 70 (en note), 72; Marguerite fait son éloge au Roi, 128; va visiter le roi et la reine de Navarre, 140, 141; suscite un procès à l'amiral Brion, 166 (en note), 174 (en note).
Montpezat (Antoine de Lettes), prend le nom de Montpezat pour obéir à son oncle, 29, 37.

N.

Nançay, 137.
Narbonne, Marguerite revenant d'Espagne, comptait y être aux fêtes de Noël, 52, 58, 61, 66, 67.
Navarre (le roi de), 124, 126; sa maladie, 140; reçoit la visite de Montmorency et du duc d'Orléans, 141; Marguerite veut l'accompagner en Guyenne, 142, 143, 144, 145, 146, 148; est suppléé par M. de Burie, 158; désolé du refus de Jeanne d'Albret d'épouser le duc de Clèves, 176, 177, 182; malade d'une chute va aux bains de Canterets, 189; malade de la colique néphrétique, 195; créé lieutenant-général du Roi, 208 (en note), 209; qualifié *Prince de Basque*, 223, 233, 256, 257.
Nérac, 126, 149.
Negrepelisse (mademoiselle de), 179 (en note), 180; sa dot de douze mille livres tournois, 181.
Negrepelisse (M. de), 181 (en note).
Nismes, 78.

O.

Odolant-Desnos, 18, 111, 119 (en note).
Orange (le prince d'), Philibert de Châlons, 69 (et en note), 217 (en note).
Olhagaray, ses assertions erronées relativement au mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves, note 3, p. 236, et note 1, p. 237.
Orléans (monseigneur d'), Charles, troisième fils du Roi, a la rougeole, 71; « est cloué sur son livre et dist qu'il veult être saige », *ibid.*, 159, 227, 262.
Orléans (le duc d') envoyé contre l'empereur au secours du duc de Clèves; ses succès, 191.
Orléans, le bailly d'Orléans, 212, 216, 220.
Orthez (le protonotaire d'), 200.

P.

Palatin (le comte), que le baron de Lescure avait voulu empoisonner, 212.
Palamone, 41.
Pau, 221.
Pavie prise par Lautrec, 90.
Pescaire (le marquis de) écrivait que si Charles-Quint ne faisait la paix avec François Ier, il était perdu, 62, 65 (en note).
Plainpied (M. de), 179.
Poitiers (Diane de), 227 (en note.)

R.

Raymond, premier président de Rouen, 258 (en note).
Rémond (Florimond de), 18.
Rincon (Antoine), 127 (en note).
Robertet (le bailli), 90.
Rochelle (La) se révolte contre les officiers de la gabelle, 200.
Rohan (René, vicomte de), 123; avantage sa femme, 124, 125, 165 (et en note), 173.

Rossem (Martin van), général des troupes du duc de Clèves; saccage le Brabant, 217 (en note); obligé de prendre du service dans l'armée impériale, 234.
Rothelin (l'abbé de), possesseur du manuscrit autographe de Marguerite, vij, viij.
Rouergue, Marguerite écrit en faveur de ce pays, 259.
Rousselière (la), « qui par argent vendroit sa mestresse », 181.
Roussillon, la goutte retient Madame en cette ville, 69.

S.

Sacramentaires, 196.
Saint André (le maréchal de), 145.
Saint-Estève, 88, 186, 208.
Saint-Gaudens (l'abbé de), 166.
Saint-Paul (Jean de Villemar, seigneur de), 180, 183.
Saldagne (la comtesse de) sœur du duc de l'Infantado, 55.
Salezart (le père), cordelier qui servait d'espion; Marguerite s'en défie, 126, 127, 128.
Saluces (le marquis de) réclamait le marquisat de Montferrat, 82 (en note).
Savoie (Louise de). Voyez Madame.
Séez (l'évêque de), 178.
Sorbonne (la), 194.

T.

Toulouse, 66, 210.
Tournon. Madame s'y rendra au devant du Roi, 66, 69, 79.
Tournon (le cardinal de), zélé contre les hérétiques, 214 (en note).
Tours. Le bonhomme de Tours et sa pierre (allusion que je ne comprends pas), 50, 173, 175.
Tulle (M. de). Voyez Castel (Pierre du).

V.

Varillas, 165 (en note).
Vendosme (M. de), 78; madame de Vendosme, 132 (en note); maladie de M. de Vendosme, 137; sa mort, *ibid.* (en note); son procès, 264.
Verdelet, espion, 209.
Veries, abbaye d'Urbanistes où François Ier épousa Éléonore, le 17 juillet 1530, 107 (en note).
Vienne, 79.
Vigan (madame du), 89.
Villeneuve-saint-Georges, 118.
Villeroy, 89.
Voltaire, 11.

Y.

Ysernay, 129, 191, 195 (en note).

FIN.

ERRATA.

Page 16, ligne 24 : 1541, *lisez* 1542.

— 42, à la date de la lettre XIII : (1525 [1]), *effacez* le chiffre de renvoi.

DC
112
M2A4
1841
cop.2

Marguerite d'Angoulême,
Queen of Navarre
Lettres de Marguerite
d'Angoulême

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY